This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

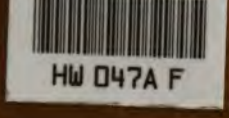
HW 047A F

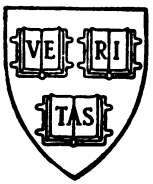

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

RÉPERTOIRE

DE

LIBRAIRIE.

RÉPERTOIRE

DE

LIBRAIRIE,

CONTENANT, 1° toutes les lois rendues sur la Librairie et l'Imprimerie, depuis le RÉGLEMENT de 1723 inclusivement, jusqu'à ce jour;

2° Un extrait des plus beaux ouvrages de divers catalogues, formant ensemble 900 pages, AVEC LES PRIX D'ADJUDICATION EN VENTE PUBLIQUE, suivi d'une table alphabétique;

PRÉCEDÉ

D'UN COUP D'ŒIL

SUR LA LIBRAIRIE FRANÇAISE,

Et de Réflexions critiques sur le Stéréotypage, les Cabinets littéraires, les Salles de ventes publiques et la Révision; avec divers morceaux sur les contrefaçons, etc., etc.; recueillis et publiés

PAR RAVIER, LIBRAIRE.

OUVRAGE indispensable aux Jurisconsultes, aux Libraires, et utile à tous les amateurs de livres précieux.

A PARIS,

Chez CRAPART, CAILLE et RAVIER, Libraires, rue Pavée Saint-André des Arcs, N° 17.

1807.

HARVARD UNIVERSITY
WIDENER LIBRARY

F-A5

HARVARD UNIVERSITY

WIDENER LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Il a paru depuis peu un projet de réglement de la Librairie et de l'Imprimerie qui a réveillé l'attention, depuis trop longtems assoupie sur ces deux professions. Les parties intéressées ont fait sur ce projet des réflexions plus ou moins heureuses, mais toutes inutiles, faute de publication.

Nous avons pensé que ce qui pouvait servir plus utilement les législateurs qui seront chargés de la confection d'un Réglement sur l'Imprimerie et la Librairie, consistait à recueillir les lois générales dont elles ont été l'objet, en commençant par le réglement de 1723, rédigé par l'illustre *Daguesseau*. Ce réglement est, en quelque sorte, l'esprit des ordonnances, des réglemens et des jugemens particuliers rendus sur cette matière pendant plus de trois siècles. Nous nous sommes rencontrés sur ce point avec *son excellence le Ministre de l'Intérieur*, qui, dans son Exposé de la situation

de l'Empire, le 24 août 1807, dit : « Un Code se » prépare pour le commerce; il a pour objet » de remettre en vigueur *les lumineuses dis-* » *positions des anciennes ordonnances*, en les » appropriant au tems présent. . . . »

Le Code de la librairie était devenu fort rare; on ne se procurait pas aisément l'arrêt du conseil de 1777. Plusieurs jurisconsultes, d'ailleurs très-éclairés, pouvaient même ignorer l'existence de ces diverses lois, qui formaient une jurisprudence particulière étrangère aux tribunaux ordinaires, et attribuée exclusivement au Conseil d'État. Nous croyons leur être utiles en les leur présentant réunies.

Nous avons fait précéder ce Recueil d'un *Coup d'Œil sur la Librairie*, parce qu'il est essentiel de connaître quel est son état actuel, afin de lui donner les meilleurs lois possibles; par la même raison, nous avons dévoilé les diverses causes de son dépérissement, afin que le législateur, après avoir sondé la profondeur de la plaie, puisse y apporter le remède.

En l'an 6, nous avions publié un journal de la librairie; il n'eut aucun succès, et nous

l'abandonnâmes. Comme il contient l'extrait de neuf cents pages de divers catalogues, dont les ouvrages ont été vendus publiquement, avec les prix d'adjudication (1), nous avons pensé que les amateurs et les libraires verraient avec plaisir cette partie du volume ; pour la plupart même, cette partie sera la seule vraiment intéressante.

Nous n'avons pas eu la folle présomption de présenter un projet de réglement, persuadés que ce travail excède de beaucoup les forces d'un individu dont les études n'ont jamais été dirigées vers la législation, et surtout s'il se trouve partie intéressée au réglement qu'il sollicite. Nous nous sommes contentés de déposer aux pieds du législateur la faible portion de matériaux que nous avions à notre disposition, trop heureux s'il en trouve quelques uns dignes de figurer dans la reconstruction de l'édifice qui fait l'objet de nos vœux.

Libraires, nous avons parlé librairie ; que

(1) Extrait composé d'ouvrages dignes de fixer l'attention par la rareté ou par le luxe des éditions, etc.

dans chaque art ou chaque profession, un des individus qui en font l'exercice en publie les connaissances pratiques, on en retirerait de nombreux avantages. La science des faits serait bientôt substituée aux théories séduisantes qui ne produisent le plus souvent que des essais infructueux lorsqu'elles n'entraînent pas la ruine de leurs auteurs.

TABLE
DES
MATIERES.

Coup d'Œil *sur la Librairie*, page *xj*

Du Stéréotypage suivant les procédés de MM. Didot *et* Herhan, *xlv*

Des Cabinets de lecture, *xlij*

Des Salles de Ventes publiques et des Étalages, *xlv*

De la Révision, *lj*

Réglement du 28 février 1723, sur l'Imprimerie et la Librairie de Paris, *lv*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, qui règle les formalités pour la réception des Libraires et Imprimeurs, *cv*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, portant suppression et création de différentes Chambres Syndicales, *cix*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, portant réglement sur la durée des priviléges en Librairie, *cxvj*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, concernant les contrefaçons des livres, *cxx*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, concernant les ventes publiques de Librairie, *cxxiv*

Arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 30 août 1777, portant réglement de discipline pour les Compagnons Imprimeurs, page cxxvj

Décret de la convention nationale, du 19 juillet 1793, relatif aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs, cxxxij

Décret impérial, du 1er germinal an 13, concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes, cxxxiv

Décret impérial, du 7 germinal an 13, concernant l'impression des livres d'église, des heures et des prières, cxxxv

Faibles ressources de la librairie, 33

Vie de Milton, 55

Contrefaçons, 65

Notice sur la vie et les écrits de M. Lottin, imprimeur, par M. Boulard, 129

Notice sur Robert Etienne, par le même, 161

Éditions papier vélin, 193

Notice sur G. Leclerc, libraire, 225

Prospectus des Éditions stéréotypes, 228

Entreprise des Éditions de Voltaire, publiées par Beaumarchais, 241

Ignorance des Libraires, 257

Transactions des gens de lettres avec les contrefacteurs, 273

Salles de Ventes publiques, 289

Rapport fait à l'Institut par M. Camus, *sur le Virgile de M. Didot, in-fol.* 305

337

COUP D'ŒIL

SUR LA LIBRAIRIE FRANÇAISE,

AVANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION, JUSQU'A CE JOUR.

Quelque tems avant la révolution, la librairie française commençait à perdre de son ancien éclat; quelques-uns des principaux libraires de Paris, quoiqu'ils eussent des communications directes avec les hommes de lettres et les grands, malgré les priviléges auxquels ils avaient part sur les auteurs morts et ceux qu'ils pouvaient acquérir des auteurs vivans, étaient dans une situation tellement embarrassée, que cinq d'entr'eux, possédant chacun un fonds de librairie très-considérable, et après avoir fait des entreprises lucratives, se virent forcés de demander un attermoîment à leurs créanciers.

Cependant, il existait alors des réglemens pour la librairie; les deux principales branches de ce commerce, la théologie et la jurisprudence, étaient en vigueur; les corps enseignans étaient nombreux; les cabinets littéraires, sources impures pour la plupart, d'où l'immoralité s'échappe et se répand sur toutes les classes de la société, existaient à peine; les formats in-folio et in-quarto n'étaient pas proscrits de presque toutes les bibliothèques; certains hommes de lettres, au moyen de quelques changemens dans la plupart des livres classiques, ne se les appropriaient pas en les faisant adopter dans les établissemens d'éducation, exclusivement à ceux préexistans dans la plupart des magasins; nos grands historiens n'étaient pas remplacés par des abrégés secs et déchar-

nés, dont les auteurs ajoutent à l'audace de les défigurer la bassesse de les outrager (1); enfin, les études, qui n'étaient pas, comme à présent, dirigées presque exclusivement vers un but utile, ouvraient un champ plus vaste à la consommation des livres de littérature et d'histoire.

Quelles étaient donc les causes de la détresse de la librairie de Paris? la séduction intéressée des hommes de lettres qui parvenaient souvent à persuader que le débit de leurs ouvrages serait prodigieux; la facilité des entreprises, par les crédits que l'on obtenait aisément pour le papier et l'impression; la nécessité où l'on croyait être d'imprimer un nouvel ouvrage pour récupérer les pertes qu'avait occasionnées le précédent; le rayon borné pour le débit d'un bon ouvrage, qui était contrefait au plus tard quinze jours après sa publication, et qui ne pouvait dès lors se vendre hors l'enceinte de Paris. De là les encombremens de magasins et les emprunts onéreux faits dans l'intention de se libérer.

Or, ces chances ruineuses, particulières à la librairie de Paris, ne pouvaient atteindre celle des provinces où l'on n'imprimait que des ouvrages qui n'avaient point coûté de manuscrit, ou sur lesquels l'opinion publique était depuis longtems fixée.

Outre cet avantage, les principaux imprimeurs-libraires des provinces en avaient beaucoup d'autres. La contrefaçon, ennemie née des propriétés manuscrites, l'infériorité des dépenses domestiques, des

(1) *Voyez* la préface de l'Abrégé de l'Histoire du Bas-Empire par M. Royou, sur l'ouvrage du célèbre LEBEAU, continué par M. AMEILHON.

« Il (M. Royou) ne connaît point d'histoire dont la refonte soit » plus nécessaire que celle du Bas-Empire de MM. LEBEAU et » AMEILHON, *délayée* en 25 vol. Malgré les éloges qu'on lui a pro- » digués, cet ouvrage *est à peine lisible*. Quoique le style de » M. LEBEAU soit en général correct, ferme et noble, et sa morale » excellente, et que l'écrivain soit loin de manquer de mérite et de » talent, *le livre tombe des mains à chaque minute*.

prix de papier et de main-d'œuvre, la proximité des frontières ou des ports de mer, ces diverses causes réunies, en leur donnant la facilité de céder leurs livres à un prix très-modéré, étendaient leurs relations et multipliaient leur débit : aussi jouissaient-ils, comme ils jouissent encore, d'une plus grande aisance que les libraires de Paris; et la catastrophe que vient d'éprouver une de leurs plus anciennes maisons, celle dont le commerce était le plus étendu et la réputation aussi solidement que justement établie, loin d'affaiblir notre assertion, la confirme.

Dans les premières années de la révolution, les brochures de tous les partis, les journaux et les assignats surtout, entretinrent une espèce d'agitation qui ressemblait à du commerce, et qui n'était que le prélude de sa dissolution.

La moralité et les connaissances n'étant plus exigées pour exercer l'état d'imprimeur ou de libraire, mais seulement la patente, on vit s'y introduire la plus épouvantable anarchie escortée de la troupe frénétique des auteurs de romans insipides ou de productions licencieuses. Ces deux professions furent envahies par l'ignorance et l'avidité, qui, sous le prétexte de la liberté de la presse et de l'abolition des priviléges, ne respectèrent plus aucune propriété littéraire.

L'assemblée conventionelle, qui comptait quelques hommes de lettres dans son sein, craignant pour eux-mêmes la spoliation, crut devoir enfin arrêter le scandale des contrefaçons qui se débitaient ouvertement. Elle rendit ce décret du 17 juillet 1793, dont les peines, quelque rigoureuses qu'elles soient, ont bien pu arrêter un certain nombre de contrefacteurs les moins déhontés; mais jamais comprimer l'audace des plus dangereux. Ce décret, privé de moyens suffisans d'exécution, a été, pour ainsi dire, plus nuisible qu'utile à la librairie, en ce qu'il a créé ces spéculations honteuses sur des propriétés incer-

taines ou prêtes à s'éteindre, afin d'obtenir, et le droit odieux de persécuter l'homme qui, souvent moins par intention que par ignorance, se trouvait complice du débit des contrefaçons, et la faculté de transiger à l'amiable avec les contrefacteurs puissans. De là, ces traductions multipliées devant les tribunaux, ces luttes scandaleuses où quelquefois l'éloquence du barreau détournée de sa destination primitive est parvenue, au moyen d'interprétations forcées, à créer des titres de propriété là où il n'en existait pas, et à convertir en agresseurs des hommes qui avaient eu et pouvaient encore avoir à se défendre de plus d'un délit en contrefaçons. De là, enfin, ces contestations ruineuses pour les parties, que six libraires auraient terminé en quelques heures, et que la chicane avait l'art de rendre interminables.

Les tribunaux, peu versés dans la jurisprudence bibliographique, dont ils ne s'étaient jamais occupés, l'exécution des réglemens sur cette matière, étant attribuée exclusivement au directeur de la librairie, des jugemens duquel on ne pouvait appeler qu'au conseil d'État (1), retentirent longtems des

(1) *Voyez* l'arrêt du conseil, du 2 mai 1744, qui commet M. Feydeau de Marville, lieutenant général de police, pour l'exécution du réglement de la Librairie et de l'Imprimerie; il porte :

« Sa Majesté étant en son conseil, a commis et commet ledit » sieur Feydeau de Marville, lieutenant général de police, pour tenir » la main à l'exécution des arrêts de réglement des 28 février 1723 » et 10 avril 1725, et connaître de tout ce qui concernera l'exécu- » tion desdits réglemens, *lui attribuant, à cet effet, toute cour,* » *jurisdiction, et connoissance qu'elle interdit à toutes ses cours* » *et autres juges*, sauf l'appel au conseil des jugemens qui seront » par lui rendus, pour y être statué de l'avis de M. le chancelier, » ainsi qu'il appartiendra. »

Qui croirait, d'après une inhibition aussi expresse, que le tribunal de commerce de Paris auroit pu rendre, le 6 juin 1806, un jugement ainsi motivé ?

« Attendu que l'arrêt du conseil, du mois d'août 1777, *n'a point*

réclamations de la librairie, avant de prononcer sur elles en connaissance de cause. Quelques juges, dans certains départemens, mus par les liens du sang ou entraînés par des affections locales, ne voyant dans les prévenus que des parens ou des amis, s'apitoyèrent sur leur sort, traitèrent les poursuites de persécutions, et n'aperçurent dans la spoliation des propriétés littéraires, qu'une louable concurrence qui tournait au profit du public.

Cette indulgence, il faut en convenir, était fondée, lorsqu'il s'agissait de contrefaçons faites avant la révolution dans les pays nouvellement réunis à la France; tels que la Belgique, Avignon, Genève, etc., qui, jusqu'au moment de leur réunion, avaient eu le droit de réimprimer les ouvrages publiés en France, comme les Français pouvaient alors et peuvent encore publier aujourd'hui ceux venant de l'étranger.

Une mesure bien simple, en permettant la libre circulation des ouvrages contrefaits, existans lors de la réunion de ces pays, aurait arrêté les réimpressions qui en ont été faites depuis, *portant des dates antérieures au décret de* 1793. Il suffisait de faire estampiller ces ouvrages dans toute l'étendue de la France. Cette mesure ôtait pour l'avenir, aux contrefacteurs ou débitans de contrefaçons, tout prétexte plausible de crier à l'injustice lors des poursuites dirigées contr'eux.

Le traité d'Amiens ayant ramené la paix, les relations commerciales avec l'Angleterre et les autres puissances de l'Europe se renouèrent. La librairie française espérant se dédommager de la stagnation prolongée de son commerce, se signala par son activité. Elle fit circuler ses catalogues sur tous les points

---

a été enregistré en la cour du parlement, d'où il suit *que le libraire*
a *n'était point soumis à son execution.*
» Le tribunal déclare les demandeurs non recevables, et les con-
a damne aux dépens.....»

de l'Europe, et exporta ses marchandises dans nos colonies. A peine arrivées à leur destination, les espérances fondées sur leur débit s'évanouirent, déjà la paix était rompue; chacun s'empressa de les vendre pour s'occuper de son retour; elles furent données à vil prix, et le produit entièrement perdu pour ses propriétaires.

La caisse d'escompte du commerce s'était élevée dans cet intervalle, et cet établissement, source féconde de prospérité pour les négocians qui en usèrent avec mesure, occasionna la ruine de plusieurs libraires de Paris, par l'abus qu'ils en firent. Ils se souscrivaient réciproquement des billets de complaisance pour quintupler leurs facultés et leurs entreprises; mais le débit ne secondant pas leur activité irréfléchie, quand il fallut, lors de la suppression de cette caisse, acquitter en numéraire tiré de leur propre fonds, les effets qui jusque là ne l'avaient été qu'au moyen des endossemens d'emprunt, l'impossibilité de réaliser leurs marchandises pour se liquider envers la caisse, entraîna les atermoimens, les faillites et les banqueroutes, qui se succédèrent à cette époque avec une rapidité effrayante, et dont les plaies sont encore loin d'être cicatrisées. On vit pour la première fois, dans la librairie, une maison seule faire une faillite de plus d'un million, une autre de plus de huit cent mille francs, etc. Il n'entre pas dans notre plan d'en déduire les diverses causes; nous dirons seulement que les créanciers, libraires pour la plupart, perdirent tout ou à peu près avec les faillis, dont quelques uns, pour se soustraire aux poursuites, ont été obligés de s'expatrier.

Depuis le renouvellement de la guerre avec les principales puissances de l'Europe, le commerce de nos livres se trouve resserré dans les limites de l'empire français. Nos relations avec l'Angleterre et nos colonies n'existent plus. L'Allemagne épuisée ne

s'occupera de longtems de littérature française ; l'Italie ne nous offre que des débouchés incertains ; toute communication nous est interdite avec la Russie ; l'Espagne, par sa cédule du 3 mai 1805, a renouvelé les anciennes ordonnances les plus rigoureuses sur l'introduction des livres étrangers chez elle ; ils sont astreints à des formalités si longues et si gênantes, que les libraires espagnols sont forcés de renoncer à en faire des demandes. Cette même cédule établit en outre un droit d'entrée de dix pour cent à percevoir d'après la facture du vendeur. Ces différentes entraves équivalent à une prohibition formelle des livres français chez cette puissance (1).

Telles sont les causes générales du dépérissement de l'imprimerie et de la librairie française jusqu'à nos jours. Il existe un grand nombre d'autres causes secondaires qui ne lui sont pas moins pernicieuses, mais le détail en serait trop fatiguant et surtout inutile pour l'objet que nous nous sommes proposé (2).

A chaque commotion qui ébranlait successivement la librairie, les doléances se renouvelaient de toutes parts, les plans, les projets de réglemens se succé-

---

(1) La cédule du 3 mai 1805 commence ainsi :

Et abuso que se ha hecho y hace en varios paises extrangeros de la libertad de la imprenta con grave perjuicio de la religion buenas costumbres y derechos legitimos de los principes exige providencias efficaces para impedir que se introduzcan y extiendan en mis dominios los impresos que tantos males ocasionan.

L'abus qui s'est fait et se fait encore en divers pays étrangers, de la liberté de la presse, au grand préjudice de la religion, des bonnes mœurs et des droits légitimes des souverains, exige des précautions efficaces pour empêcher que les ouvrages qui occasionnent de si grands maux, ne s'introduisent et ne se répandent dans mes États.

(2) Parmi les causes secondaires qui y contribuent encore, et qu'il seroit trop long de déduire, il en est qu'il nous est impossible de passer sous silence, *le stéréotypage*, *les cabinets littéraires*, *etc.* ; mais comme elles nécessitent quelques détails, nous renvoyons à la fin de ce morceau nos réflexions à leur sujet.

daient, mais sans efficacité, parce qu'ils ne présentaient point d'ensemble qui pût fixer les regards du législateur. Dans presque tous, l'intérêt particulier et les petites passions étaient substitués à l'ordre général.

Les uns réclamaient la liberté illimitée de la presse, sous la surveillance des autorités locales, pour la garantie contre les contrefaçons, surveillance qu'il aurait été si facile d'éluder. D'autres demandaient purement et simplement l'exécution des anciens réglemens, sans avoir égard à leur insuffisance dans les circonstances présentes, et au bouleversement qu'une pareille mesure pourrait occasionner. Il y en eut qui, sous le prétexte du tort que faisait l'impression de nos ouvrages nationaux chez l'étranger, qui les introduisait en France et aspirait notre or en échange, proposaient, au moyen de certaines modifications à la loi de 1793, de contrefaire tous les ouvrages qui pourraient tenter la cupidité des presses étrangères, afin que les bénéfices en résultant ne sortissent pas du territoire de l'empire. La lecture de ces divers projets entraîne leur réfutation. Nous ne parlerions pas de celui qui a circulé dernièrement, si la crainte n'était parvenue à lui donner quelque importance.

Dès qu'il parut, la frayeur s'empara de plusieurs imprimeurs et libraires, et étouffa toutes les réflexions qui auraient pu les rassurer. Ils ne s'attachèrent qu'à l'article du cautionnement, et n'aperçurent ni le motif injurieux de cette proposition, ni le vice d'ignorance dont il est entaché. Attribué tantôt à des libraires, tantôt à des spéculateurs en librairie, ce projet ne peut être l'ouvrage des premiers, que l'on ne peut raisonnablement supposer assez dépourvus de sens pour souhaiter leur ruine. Il est donc celui de spéculateurs, dont l'avidité, la présomption, l'or et l'intrigue, sont les puissans léviers qui ne réussissent que trop fréquemment à vaincre

les obstacles. Ne voulant pas fixer longtems l'attention de nos lecteurs et la nôtre sur les divers articles de ce projet, nous ne ferons de réflexions que sur un seul, celui relatif au cautionnement; elles suffiront sans doute pour démontrer l'impossibilité d'exécution d'une pareille mesure.

Par cet article, qui s'étendait à l'avenir, on proposait d'exiger une somme considérable, en forme de cautionnement, de tout imprimeur ou libraire actuellement en exercice, laquelle somme constituerait une garantie contre les contrefaçons et une sûreté pour le paiement des manuscrits d'auteur.

On ne pouvait pas déclarer plus positivement que les imprimeurs et les libraires sont ou peuvent devenir insolvables ou fripons; dans le premier cas, pourquoi leur demander une somme qui peut les forcer à réaliser cette flétrissante hypothèse? et dans le second, les lois pénales ne sauraient-elles les atteindre? l'intérêt personnel de quelques individus peut donc seul expliquer cette contradiction et cette inconséquence.

Il est difficile, en effet, de croire que ceux qui présentaient un projet fiscal, comme moyen régénérateur de la librairie et de l'imprimerie, n'aient pas été dirigés par des vues ambitieuses. S'ils avaient eu des intentions pures et désintéressées, et qu'ils eussent proposé d'exiger de chaque libraire ou imprimeur une somme de 1,500 livres, comme on l'exigeait autrefois, il est probable que la librairie, malgré l'état de gêne qui lui est particulier, et qui depuis plusieurs années va toujours croissant, aurait fait encore ce pénible sacrifice, espérant par là contribuer au rétablissement de l'ordre.

En demandant au contraire un cautionnement beaucoup plus considérable, on obtenait l'exclusion d'une infinité de pères de famille, qui n'ont embrassé cet état que sous la foi d'un gouvernement qui leur

en garantit alors le libre exercice, moyennant la contribution de la patente; et comme la fortune sourit plus rarement dans le commerce aux hommes honnêtes et délicats, qu'aux ambitieux qui saisissent sans scrupule tous les moyens de s'enrichir, cette exclusion aurait frappé sur la portion la plus nombreuse et la plus pure.

Dans le premier cas, le gouvernement touchait une somme assez considérable sans produire de secousses; dans le second, le produit était à peu près nul, les vexations nombreuses, et la librairie devenait le patrimoine de quelques individus, dont l'insatiable avidité aurait par la suite exercé sur le public un monopole odieux.

Par suite du projet en question, les libraires qui n'auraient pu acquitter la somme exigée, ne devant plus avoir la faculté de vendre leurs livres, on se demande: comment existeront-ils? comment pourront-ils acquitter les billets ou les traites en circulation au profit de ceux qui leur auront fourni des marchandises? et s'ils sont dans l'impuissance de faire honneur à leurs engagemens, le marchand en gros ne pouvant plus compter sur les effets de son portefeuille, sera obligé de renoncer à de nouvelles entreprises. Qui viendra alors au secours de l'immense quantité d'ouvriers imprimeurs, papetiers, relieurs, brocheurs, imprimeurs en taille douce, etc., qui manqueront d'ouvrage?

Si les auteurs de ce projet avaient été guidés par l'amour de l'ordre et du bien public, au lieu de se livrer aux théories générales, presque toujours insuffisantes ou trompeuses, ils auraient consulté les hommes éclairés qui honorent cette profession, ou plutôt, s'ils avaient parcouru les départemens et pris sur les lieux des renseignemens positifs, ils auraient appris que la librairie y est dans un tel état de nullité, que bientôt, à partir des villes du second ordre,

il n'y aura plus de libraires pour intermédiaires entre le particulier et le fabricant des grandes villes. Ils auraient vu dans certaines villes, les descendans d'anciennes maisons de librairie, qui avaient vécu honorablement en exerçant cet état, réduits à vendre avec de l'épicerie et de la mercerie, les débris de leurs magasins de librairie relégués dans un rayon de quatre pieds quarrés. Ils n'ignoreraient pas que cet état exige des capitaux immenses pour se composer un fonds passablement assorti, et que dans un besoin pressant on ne peut réaliser qu'en perdant soixante ou soixante et quinze pour cent sur le prix d'acquisition. En un mot, ils seraient convaincus que, dans les circonstances présentes, exiger une forte somme de ceux qui exercent cette profession, c'est fermer les magasins de deux à trois mille pères de famille, dont les marchandises s'anéantissent insensiblement par leurs besoins journaliers, et qui n'aspirent qu'au moment d'une paix générale pour vendre le moins désavantageusement possible, ce qui leur en restera, et se retirer du commerce (1).

A Bordeaux, à Rouen, et en général dans toutes les villes, dont le principal débouché de librairie consistait dans les exportations à l'étranger ou dans nos colonies, les établissemens les plus florissans en ce genre n'existent plus. Que sont devenus, à à Bordeaux, les frères Labottière, dont la fortune s'élevait à plus d'un million ? ils sont morts dans un état voisin de l'indigence. Le dernier syndic de la chambre syndicale de la même ville, Chapuis, ce respectable et digne vieillard, insolvable pendant les dernières années de sa vie, n'a pas laissé, en mou-

(1) On ne peut malheureusement pas se dissimuler qu'à l'exception de cinq ou six villes en France, dans toutes les autres la librairie n'est pas, comme autrefois, un état suffisant pour procurer une existence honnête à ceux qui l'exercent; elle n'est plus que l'accessoire d'un état ou d'une profession quelconque.

rant, de quoi subvenir aux frais d'une humble sépulture; il ne l'a dû qu'à la commisération de ses confrères. A Rouen, les fonds considérables des Duménil, des Lallemand, des Racine, fondus dans ceux de Paris, ne sont remplacés par aucun autre. Les magasins immenses des Plomteux, des Tutot et des Bassompierre de Liége, et même une partie de ceux de la Hollande, tous remplis de réimpressions des meilleurs livres français, ont éprouvé le même sort. Tous se rapprochent du centre pour se traîner péniblement ensuite et par parcelles aux extrémités; et ces vastes dépôts, vides aujourd'hui, sont remplacés dans chaque ville par les *cabinets littéraires*.

Il est heureux que la perspective d'une fortune fondée sur la misère et le désespoir d'une corporation déjà si languissante, ait tellement aveuglé les auteurs d'un pareil projet, qu'ils n'ont pas aperçu une seule des conséquences qui en résultent, car une seule suffit pour en faire rejeter l'adoption.

Pour organiser l'imprimerie et la librairie d'une manière durable et qui prévienne toute réclamation, nous pensons qu'il conviendrait de réunir un nombre suffisant d'imprimeurs et de libraires instruits de leur état, qui seraient tenus de présenter dans un délai déterminé, un projet de réglement pour être soumis à l'examen des personnes qui devraient en connaître, et lui donner la forme d'après laquelle il serait soumis à la sanction du gouvernement. Nous assurons avec confiance que, sans cette mesure, on ne pourra jamais opérer sans lacune l'organisation si désirée d'un état, qu'un si petit nombre de ceux qui l'exercent connaît parfaitement, et que tant d'individus qui lui sont étrangers croient connaître à fonds.

Nous soumettons ici quelques-unes des bases principales sur lesquels reposerait ce travail.

1°. Établir un directeur de la librairie française et de l'imprimerie, dont le conseil serait composé, par

moitié ou par quart, d'imprimeurs ou libraires en activité : au moyen de ses rapports avec les autorités qui devraient en connaître (1), il exercerait une surveillance générale, prononcerait sur les contestations qui s'éleveraient, sans qu'on pût en appeler ailleurs qu'au conseil d'État; provoquerait la destitution des fonctionnaires publics qui, par négligence ou connivence, auraient laissé imprimer ou introduire dans leur arrondissement, des ouvrages contre le gouvernement ou contre les mœurs et les propriétés littéraires; enfin, qui serait tenu de rendre chaque année un compte très-exact des ouvrages sortis des presses françaises, et de ceux introduits en France par l'étranger, dans le cours de l'année.

2°. N'admettre dans l'une ou l'autre de ces professions que des individus d'une moralité et d'une capacité reconnues.

3°. Supprimer les cabinets littéraires, ou les réduire à un très-petit nombre, et les soumettre à la surveillance la plus rigoureuse.

4°. Exiger un cautionnement de..... de ceux qui, ayant exercé, munis de patentes à leur nom, pendant cinq années consécutives au moins, et qui exercent encore à présent l'état d'imprimeur ou de libraire, ou de ceux qui aspirent à le devenir; mais ne rien exiger des individus reçus libraires ou imprimeurs en France antérieurement à la révolution.

5°. Exclure de l'imprimerie et de la librairie, tout individu qui n'aurait pas exercé l'une ou l'autre de ces professions pendant le tems déterminé par l'article précédent.

6°. D'estampiller toutes les contrefaçons existant en

---

(1) Nous ne proposons pas le rétablissement des chambres syndicales, parce qu'à l'exception de celle de Paris, il nous paraît impossible que toutes les autres ne soient pas plus ou moins composées d'invidus intéressés à faire ou à débiter des contrefaçons.

France, pour ne laisser à l'avenir aux délinquans aucune excuse valable, aucune plainte légitime.

En prenant ces idées générales, auxquelles on pourrait en ajouter plusieurs autres pour bâse d'un réglement; puisant ensuite dans le code de la librairie, dans l'arrêt du conseil de 1777 et dans le décret de la convention de juillet 1793, etc., toutes les idées qui pourraient concourir à l'établir; enfin, en y ajoutant ce que les circonstances actuelles rendent indispensable, on pourrait aisément parvenir à former un code, qui serait la garantie la plus sûre pour le gouvernement et les particuliers contre la licence et les abus de la presse. Par ce moyen, on rétablirait l'ordre dans deux professions qui en sont privées depuis trop longtems, et l'on rattacherait la considération publique à ceux qui les exercent honorablement.

. . . . . *Si quid noviti rectius istis.*

DU STÉRÉOTYPAGE,

Suivant les procédés de MM. DIDOT *et* HERHAN.

AVANT d'entrer en matière sur le stéréotypage, d'après les procédés de MM. DIDOT et HERHAN, nous croyons devoir dire un mot sur l'origine du polytypage et du stéréotypage, et sur les succès des inventeurs et de leurs imitateurs (1).

ATHIAS, juif d'Amsterdam, fit souder la base des formes composées de sa Bible anglaise, ce qui le RUINA.

Dès la fin du XVIIIe siècle, A. M. LOTTIN assûre qu'on jetait en moule des planches pour imprimer les calendriers qu'on trouve à la tête des livres d'église. Ce procédé ne fut pas continué; le nom de son inventeur n'est pas même parvenu jusqu'à nous, probablement parce que cette invention le RUINA.

De 1725 à 1739, GED, Ecossais, imprima des livres entiers stéréotypés. Son procédé consistait en une composition de plâtre qui recevait l'empreinte des planches composées en caractères mobiles, et devenait moule où l'on versait de la matière qui sert ordinairement pour les caractères d'imprimerie; il en résultait une planche solide, avec laquelle on imprimait; GED SE RUINA.

Vers 1780, le célèbre FOULIS de Glasgow stéréotypa deux cent seize pages de Virgile, et obtint un privilége exclusif de quinze années pour le stéréotypage de cet ouvrage. Il paraît qu'il n'usa point de cette faveur extraordinaire; car on ne connaît de lui aucun

(1) Voyez CAMUS, histoire du Polytypage, etc.

autre ouvrage stéréotypé ; il craignait sans doute DE SE RUINER.

En 1786, Hoffman, Alsacien, fit usage des tentatives de ceux qui l'avaient précédé ; il avait appris de M. DARCET, membre de l'Institut, la composition d'alliage, que l'on peut pétrir comme de la cire molle ; il avait recueilli de GED l'idée de mouler des planches d'imprimerie dans une pâte argileuse, pour en tirer des empreintes de métal. Il obtint concurremment, avec son fils, le privilége pour quinze ans de *graver en creux* et en relief par les *procédés d'un art nouveau ;* malgré ce privilége, HOFFMAN SE RUINA. On a vu le même homme, en 1792, déclarer, dans un Mémoire adressé au ministre de l'Intérieur, *qu'il ne résulte pas d'économie de son genre d'impression, mais bien une augmentation de dépense qui n'est pas toujours compensée par la facilité de conserver les planches d'une édition.*

Dans le compte que rendit M. Vidaud de la Tour, chargé de l'examen du procédé d'Hoffman, il dit : « Je doute que jamais on parvienne à obtenir des » caractères aussi nets que ceux dont on se sert dans » les superbes éditions que nous avons actuellement, » attendu que ce ne sont que des contre-épreuves » qui doivent naturellement perdre de la pureté de » l'épreuve..... »

En 1778, PIERRE, célèbre imprimeur de Paris, et l'un de ceux qui, sans contredit, connaissait le mieux son art, et consacrait son zèle et ses talens à le perfectionner, fit divers essais de stéréotypage qui furent tous infructueux, et contribuèrent A SA RUINE.

CAREZ, imprimeur à Toul, commença en 1785 ses premiers essais d'éditions, qu'il appella *omotypes ;* son procédé est le même que celui employé depuis par MM. DIDOT. CAREZ stéréotypa environ vingt-cinq volumes de livres d'usage ; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il stéréotypa une Bible latine en caractère

dit *nompareille*. Carez, malgré ce grand nombre d'ouvrages stéréotypés, n'est pas devenu opulent.

Carez est donc le premier qui ait fait des tentatives heureuses sur le stéréotypage. Tout en se servant des mêmes procédés, MM. Didot ont pu en perfectionner les accessoires, mais rien de plus. Ainsi, si les brevets d'invention et de perfectionnement eussent existé il y a quatre-vings ans, Ged eût obtenu le premier, MM. Carez et Didot auraient partagé le second.

M. Herhan, l'un des mécaniciens employés à la confection des planches des assignats, pour lesquelles le Gouvernement d'alors n'épargnait ni soins ni dépenses, dut aux divers essais que nécessita cette opération qui occasionna un grand nombre de découvertes heureuses, le stéréotypage qu'il emploie encore aujourd'hui; mais, comme on l'a vu plus haut, Hoffman avait obtenu un privilége de quinze ans pour *graver en creux*, et c'est à cela que se réduit l'invention de M. Herhan. Les procédés subséquens étant les mêmes que ceux de Ged, de Carez et de MM. Didot, c'est donc à Hoffman qu'aurait appartenu le brevet d'invention, et celui de perfectionnement à M. Herhan. Déjà plusieurs éditions, *toutes très-vantées*, publiées par ce dernier, ont eu le plus grand succès, et cependant M. Herhan... Mais revenons aux heureux successeurs des Ged et des Hofman.

MM. Didot et Herhan, d'abord réunis, publièrent quelques volumes d'après un procédé qu'ils nommèrent *stéréotypage;* ils se divisèrent ensuite, et chacun de son côté continua la publication d'ouvrages *stéréotypes*. Quoique le procédé de MM. *Didot* et celui de M. *Herhan* arrivent au même résultat, ils diffèrent cependant sous des rapports essentiels. Nous allons les exposer tous les deux le plus clairement possible, afin que tous ceux qui s'intéressent par goût ou par état aux progrès des arts, puissent

juger de leur mérite et leur assigner la place qui leur convient.

MM. *Didot* composent en caractères mobiles, d'une matière plus dure que les caractères ordinaires. Chaque page, bien serrée dans un châssis de fer, est enfoncée à froid dans une lame de plomb où elle laisse son empreinte. On coule sur cette lame une matière qui, réfroidie et détachée, reproduit les caractères en relief. On pare les bords et le plat de chaque planche au moyen du tour et du rabot, on met en forme, et l'on imprime comme à l'ordinaire.

M. *Herhan* compose avec des caractères mobiles en cuivre, qui, au lieu d'être en relief, sont en creux; il coule sa matière sur chaque page ainsi composée, et obtient, par cette seule opération, le même résultat que MM. *Didot*.

Depuis l'origine de l'imprimerie, on compose avec des caractères mobiles en relief, et l'on tire sans autre opération intermédiaire.

On voit d'abord, par ce simple exposé, que MM. *Didot* et *Herhan*, en passant du simple au composé, n'ont pas suivi la marche ordinaire de l'esprit humain dans les découvertes scientifiques, et l'on se demande : quelle peut donc être cette découverte que l'on a obtenue en remontant à l'enfance de l'art, à ses informes élémens; en substituant à la mobilité des caractères que l'on avait regardée, jusqu'à ce jour, comme l'une des inventions les plus ingénieuses qui honorent l'esprit humain, la solidité des planches dont on se servait au quinzième siècle? Comment se peut-il que ces planches solides, qui ne peuvent produire qu'un seul ouvrage avant de retourner à la fonte, soient préférables aux caractères mobiles qui peuvent en produire vingt ou trente différens avant de subir la même opération? Après la lecture de cet article, on aura la solution de ces diverses questions.

Le procédé de MM. *Didot* ne doit pas être très-

dispendieux; leurs faibles poinçons, à chaque frappe, doivent être singulièrement émoussés et se renouveller fréquemment; mais remis en fonte, ils peuvent en produire de nouveaux. Ces MM. n'ont donc à supporter d'autres dépenses que celles des lames de plomb qui reçoivent l'empreinte, du déchet des poinçons remis en fonte, de la main d'œuvre et des ateliers nécessaires pour produire ces diverses opérations.

A l'exception du déchet dans la refonte des poinçons, M. *Herhan* supporte les mêmes dépenses que MM. *Didot;* mais quelles autres bien plus considérables n'a-t-il pas à faire pour monter une imprimerie en caractères de cuivre gravés en creux? on peut s'en faire une idée en parcourant ses ateliers, et en voyant les nombreux ouvriers employés à ses diverses mécaniques, indépendamment des compositeurs et des pressiers; mais ce moyen n'étant pas praticable pour beaucoup de personnes, nous aiderons leurs conjectures en soumettant ici *l'état de cette imprimerie au mois d'octobre* 1805 (1).

A cette époque, l'imprimerie de M. *Herhan* était composée, tant en lettres simples que capitales, etc., de 150,000 caractères; en supposant que cinquante de ces caractères pèsent, l'un dans l'autre, une livre, il s'ensuivra que cette imprimerie ne comporte que trois milliers pesant, tandis qu'il n'en est pas une à Paris, en caractères mobiles, passablement assortie, qui ne pèse soixante à quatre-vingt milliers, *qui n'ait coûté beaucoup moins*, et qui ne puisse faire le double d'ouvrage et à moins de frais; en effet, une imprimerie ordinaire n'aura pas besoin de décomposer sans cesse pour recomposer, de couler son *cliché*,

. . . . . .

(1) *Voyez* le journal des Débats du 27 octobre 1805.

de le nétoyer, le parer, etc., opérations qui exigent beaucoup de tems et d'argent.

On n'aperçoit jusqu'ici, dans les deux procédés, qu'une dépense considérable, moindre il est vrai pour MM. *Didot* que pour M. *Herhan;* de part et d'autre, on coule beaucoup d'or pour enfouir quelques pages de plomb.

Examinons à présent les principaux avantages que promet cette découverte. Est-ce, comme on l'avance, la *diminution dans la consommation du papier?* si l'ouvrage que l'on se propose d'imprimer est d'un débit assuré, quel que soit le procédé que l'on emploie, on en tirera le même nombre d'exemplaires, à la différence près, que l'imprimeur en caractères mobiles les tirera sans interruption, tandis que *le stéréotypeur*, pour ne pas débourser d'une seule fois le prix du papier, fera dix ou douze tirages séparés, à chacun desquels il faudra réitérer le lavage des formes, la mise en page, la mise en train, la lecture des épreuves; or, tout cela ne peut se faire gratuitement et sans un remaniement qui doit altérer plus ou moins les pages de plomb.

Si l'ouvrage, au contraire, n'est pas susceptible d'un prompt débit, l'imprimeur ordinaire et le *stéréotypeur* ne le tireront qu'à un petit nombre, celui-ci à cinq cents, l'autre à mille exemplaires. Or, dans cette hypothèse, calculons de quel côté la perte serait plus considérable.

Supposons que l'ouvrage non débité soit un volume in-18 de sept feuilles d'impression, ou 252 pages (la composition étant la même des deux côtés, nous n'en parlerons pas), tiré à cinq cents exemplaires; il coûtera aux *stéréotypeurs :*

252 pages de plomb à 30 s.....	378 fr.
7 rames de papier à 10 fr.....	70
tirage à 4 fr.....	28
	476

A déduire de cette somme, pour valeur intrinsèque des pages de plomb, à raison de 10 s. par page.....	126	
Pour le papier imprimé, que l'on peut revendre à raison de 6 f. la rame.	42	168
Perte pour *le stéréotypeur*. . . .		308
Frais de l'imprimeur ordinaire pour le même ouvrage, tiré à mille exemplaires:		
14 rames à 10 fr.		140
tirage à 4 fr.		56
		196
A déduire pour papier à vendre à la rame, 14 rames à 6 fr.		84
Perte pour l'imprimeur ordinaire.		112
Excédent de la perte du *stéréotypeur* sur celle de l'imprimeur ordinaire.		196

Réduisons, si l'on veut, le prix des pages de plomb à 1 fr., en supposant qu'en les vendant 1 fr. 50 centimes, MM. Didot ont un bénéfice de 50 pour cent, la perte du stéréotypeur serait encore presque double de celle de l'imprimeur ordinaire.

Ainsi, l'ouvrage étant bon, la consommation du papier est la même de part et d'autre; elle est double, il est vrai, sur un ouvrage douteux, en usant de l'impression ordinaire au lieu du stéréotypage; mais imprime-t-on des ouvrages de cette nature assez fréquemment, pour que le papier que l'on y emploie puisse influer sur cette branche de notre commerce avec le reste de l'Europe? Que l'on n'appréhende pas plus de voir en France une disette de vieux chiffons, que nous n'en craignons une de plomb, parce que les *stéréotypeurs* s'en servent et l'enfouissent. Si ceux qui font valoir cet avantage de non consommation, avaient quelques connaissances de la librairie, ils

sauraient que les fonds les plus considérables en ce genre, sont composés d'ouvrages imprimés dans le cours d'un siècle, et que tous réunis ne forment pas la centième partie du papier fabriqué dans ce laps de tems; s'ils connaissaient la papeterie, ils n'ignoreraient pas que les exportations de ses marchandises ne consistent pas en papiers d'impressions.

Les éditions stéréotypes assurent, nous dit-on, *une correction rigoureuse*; on pourrait assurer le contraire, ces éditions à la main. Nous n'en citerons qu'un exemple : ouvrez le *Manuel républicain*, 1re partie, *Paris*, Didot, an VII, imprimé par ordre du *ministre de l'Intérieur*, adressé par lui aux commissaires du directoire exécutif *près les administrations centrales et municipales*, avec invitation aussi motivée que pressante, d'acquérir les planches *stéréotypes* de ce Manuel; vous trouverez, page 97 :

La perche carrée de 22 pieds vaut. . .	51 centiares	4 centièmes.
Et celle dite des eaux et forêts. . . .	51	38

or, il n'y a jamais eu de différence entre ces deux perches, comme il est facile de s'en convaincre page 99 du même volume, où vous trouverez :

L'are vaut, en perches carrées de 22 pieds.	1,959
En arpens des eaux et forêts.	1,959

cette faute, comme on voit, peut entraîner des conséquences très-graves; cet ouvrage, d'après les éloges du ministre de l'Intérieur, sur sa *correction rigoureuse*, pouvant servir de régulateur lors des contestations qui viendraient à s'élever relativement aux acquisitions ou aux partages de propriétés rurales.

Voulez-vous trouver dans le même volume une faute, bien moins grave à la vérité, mais qui est cependant une incorrection qu'il étoit facile d'éviter ?

Prenez le titre quelconque d'un des articles contenus depuis la page 137 jusqu'à la page 162, et vous

n'en trouverez aucun à la page indiquée par la table.

Nous prévenons ceux qui voudraient s'assurer de la vérité de nos assertions, qu'il y a *cinq tables de matières* dans ce petit volume, afin qu'ils ne cherchent pas dans l'une ce qui pourrait se trouver dans l'autre.

Si un livre, destiné par le ministre, *à se trouver dans les mains de tous les citoyens*, et qui contient des instructions d'un intérêt majeur, exigeant sous ce double rapport l'attention la plus scrupuleuse, n'a pu être préservé des fautes que le hasard nous a fait découvrir, que penser de ceux qui n'ont pas les mêmes titres à la surveillance? *Ab uno disce omnes.*

MM. Didot corrigent leurs éditions stéréotypes de la même manière que les éditions ordinaires. M. Herhan, au contraire, ne peut corriger les siennes que sur le *cliché*, une composition en caractères en creux, ne pouvant se peindre sur le papier. Cette correction s'opère en substituant un mot à un autre de même proportion; mais si ce mot destiné à en remplacer un autre, contient une lettre seulement de plus que celui qu'il doit remplacer, dès-lors le *cliché* est perdu, puisque l'on ne peut pas rapporter à la page suivante une seule lettre de la page qui précède. Or, comme il est presque impossible qu'à chaque page d'une première épreuve il n'y ait pas un mot omis, ou à changer, un second cliché devient nécessaire pour une seconde épreuve. Ce sera bien pis encore si l'on compose sur un manuscrit d'auteur vivant, qui peut ajouter ou retrancher des phrases ou des morceaux entiers. Que l'addition porte sur la première page d'une feuille *in*-18, les trente-six clichés, fondus et parés pour obtenir une première épreuve, deviennent inutiles; trente-six autres leur succèdent, et comme les remaniemens occasionnent presque toujours de nouvelles fautes, une troisième

refonte de plus ou moins de clichés devient nécessaire pour obtenir une épreuve moins fautive que les précédentes, mais jamais plus correcte que celles que l'on obtient par les procédés ordinaires.

Pour avoir une composition qui rendît inutile la fonte réitérée des clichés, il faudrait qu'elle se fît sur imprimé d'auteur mort, dont l'ouvrage ne serait pas susceptible d'amélioration. Mais il est impossible d'en trouver de ce genre ; car il n'est pas un bon ouvrage ancien ou moderne auquel un éditeur, *très-désintéressé*, n'ait accolé des notes *très-instructives* et essentielles *pour l'intelligence du texte*. Or, ces érudits, si communs aujourd'hui, qui n'ont souvent, pour ainsi dire, d'autre manuscrit que la marge des *épreuves*, sur lesquelles ils déposent les deux tiers de leur laborieux enfantement, voudraient-ils, par égard pour une fonte de clichés, laisser subsister une locution vicieuse, une phrase louche, une idée fausse? Assurément, non.

Supposons cependant qu'il se trouve des auteurs dont l'imprimé ou le manuscrit ne soit susceptible d'aucun changement ; afin d'éviter les refontes de clichés, le stéréotypeur sera obligé de se servir d'ouvriers assez exercés sur ce nouveau genre de composition, pour ne laisser échapper que des fautes légères, et que l'on puisse corriger par des substitutions. Pour avoir de semblables ouvriers, il faudrait les payer à tant par jour (autrement dit en *conscience*, en termes d'imprimerie), et non pas à tant par feuille ; or, le premier mode de paiement est bien plus dispendieux que le second.

Il faudrait encore, pour obtenir une correction rigoureuse, des correcteurs d'épreuves assez instruits dans les langues anciennes et modernes pour saisir, à une lecture rapide, les incorrections de style ou telle autre faute, et l'indiquer à l'auteur ou à l'édi-

teur. Mais trouve-t-on aujourd'hui beaucoup de protes de ce genre ?

Quels sont les correcteurs d'épreuves de MM. *Didot et Herhan?* Sont-ce des hommes de lettres, des sçavans ? Mais l'on sait que ces messieurs, en général, sont peu propres à s'acquitter de cette fatigante besogne; qu'ils voyent à la lecture, non pas ce qui est, mais ce qui devrait être, et laissent ainsi subsister les fautes; qu'ils ignorent le matériel de l'impression; et que, s'ils sont en état de tirer de leur propre fonds quelques ouvrages, rarement ils descendent à corriger les productions d'autrui.

Les correcteurs d'épreuves, instruits de leur état, sont devenus très-rares depuis la lacune qui a existé dans l'éducation publique; l'Université ne fournit plus, comme autrefois, à l'imprimerie, ces sujets instruits, mais sans moyens d'existence assurés, qui, n'ayant point de vocation décidée pour l'état ecclésiastique, ou les talens suffisans pour suivre avec succès la carrière des lettres ou du barreau, trouvaient dans l'état de *prote* ou de correcteur d'épreuves, après avoir été longtems compositeurs, une occupation, sinon lucrative, au moins honorable, et analogue à leurs connaissances et à leur goût.

A l'exemple des *Etienne*, MM. *Didot et Herhan* affichent-ils dans un lycée une épreuve des feuilles qu'ils composent, en promettant une récompense à chaque élève qui y découvrirait une faute? Non. Ils n'ont donc, comme les imprimeurs ordinaires, que des correcteurs ordinaires.

Si l'on avait dit : ces éditions, après nombre d'années, peuvent, au moyen de corrections successives, présenter moins d'imperfections que les éditions ordinaires, cela se concevrait; mais alors, qui eût acheté, au moment de leur publication, des ouvrages qui ne promettent de perfection que pour les générations futures ?

La conservation de leurs planches, pour la correction future, n'est donc qu'une illusion pour le présent, et d'autant plus dangereuse, que les éditions stéréotypes ne pouvant comporter *d'errata*, puisque dès le premier tirage *elles sont supposées sans faute*, il n'existe pas de moyen de les reconnaître et de les corriger comme dans les éditions ordinaires accompagnées *d'errata*.

Le stéréotypage ne peut offrir un but d'utilité pour l'avenir qu'en l'employant aux ouvrages scientifiques dont les calculs doivent être rigoureux, ou à ceux qui contiennent des formules pharmaceutiques, une erreur dans ces derniers pouvant occasionner la mort de plusieurs milliers d'individus, et non à des ouvrages où l'on peut, par un *errata*, suppléer aux fautes qui auraient échappé.

On cite avec complaisance *la netteté, la beauté de l'œil des caractères* employés par MM. Didot et Herhan. Il faut en convenir, ils sont tellement beaux, qu'ils éblouissent et font, après la lecture de quelques pages, papilloter la meilleure vue; si leur usage était général, la génération présente et les futures seraient mioppes; tous les hommes qui ont l'habitude de la lecture confirmeront cette assertion. Or, il est prouvé que le même inconvénient, dont les suites peuvent être très-graves, n'existe point avec les caractères *Fournier*, *Baskerville*, etc., et le moment n'est peut-être pas éloigné où l'on reviendra à l'usage de ces derniers; ce qu'une longue expérience a sanctionné, peut être momentanément éclipsé, mais finit par reparaître; au lieu que tout ce qui n'est que mode, brille d'un éclat passager, et disparaît. Qui pourrait assurer, d'ailleurs, qu'il ne se trouvera pas un homme de goût et de génie qui perfectionnera davantage les caractères typographiques? dans ce cas, MM. *Didot* n'éprouveraient que les chances communes aux autres fondeurs; mais que deviendront les *matricilles* de

M. *Herhan*? comment récupérer *les frais énormes qu'a entraînés son établissement* ?

Les journaux publièrent, il y a quelques tems, les découvertes du *lord* ***, pour abréger la composition en caractères mobiles. On parle en ce moment d'un irlandais ou écossais, actuellement à Paris, auteur d'une découverte qui consiste à couler et produire plusieurs lettres d'un seul jet, au lieu d'une seule, que l'on obtient par les procédés ordinaires. Pourquoi ne se trouverait-il pas un homme qui créerait un caractère beaucoup plus beau que tous ceux connus, et surtout ami de l'œil? si ces diverses découvertes, après des expériences réitérées, ne laissaient apercevoir aucun inconvénient, alors, seulement, il y aurait invention de la part des auteurs, puisqu'ils auraient reculé les bornes de l'art, en simplifiant et perfectionnant les méthodes usitées: on ne peut pas en dire autant du *stéréotypage*.

On prétend que *les éditions stéréotypes sont moins chères que celles en caractères mobiles*. Oui: si l'on ne considère que le nombre des volumes, indépendamment du contenu et de la qualité du papier; mais elles paraîtront beaucoup plus chères si l'on fait attention que le papier des éditions à bas prix est d'une qualité très-inférieure, et que les volumes sont divisés de manière à ne contenir que très-peu de matières (1).

Elles sont plus chères, et elles doivent l'être, puisqu'elles seules peuvent dédommager des avances considérables qu'entraîne le stéréotypage en sus de celles qu'exige l'imprimerie ordinaire.

On cite *le débit de ces éditions comme un argu-*

(1) L'édition *stéréotype* du théâtre de *Voltaire* est divisée en douze volumes; le même ouvrage, même format, en caractères mobiles, n'en comporte que huit.

ment en leur faveur. Cette prétendue raison ne prouve rien; nous nous contenterons d'en opposer une seule : une nouveauté, portant un nom extraordinaire, deux imprimeurs justement célèbres, et un brevet d'invention, en voilà plus qu'il n'en faut en France pour obtenir un succès passager.

S'il était possible d'adopter à l'avenir le procédé de M. Herhan, il en résulterait que l'état de fondeur en caractères serait perdu, comme celui de graveur en bois l'est depuis quelques années.

Nous aurions gardé le silence sur le stéréotypage, si l'engoûment qu'il a produit dès son origine n'existait pas encore, quoique affaibli. Le public, justement fatigué des éditions incorrectes faites pendant la révolution, accueillit avidemment la promesse qu'on lui fit de lui donner, à très-bas prix, des éditions *d'une correction parfaite, et dont l'économie fera la distinction principale, quoique l'économie soit incompatible avec la correction parfaite.* (Prospectus des éditions stéréotypes, pag. 288 de ce vol.) Dès que les premiers ouvrages stéréotypés parurent, chacun se les procura; on ne parla plus que des éditions *stéréotypes*; on crut que tout allait être stéréotypé, et comme les stéréotypeurs annonçaient à l'avance ce qu'ils avaient intention de publier, on ajournait jusque-là l'acquisition que l'on se proposait de faire de tel ou tel ouvrage. Le libraire détaillant entendait répéter à satiété, et entend encore aujourd'hui, des personnes qui lui disent; *nous attendons que cet ouvrage soit stéréotypé.* Combien de gens attendent les Œuvres complètes de Voltaire, qu'on leur a promises il y a environ dix ans, et qu'on ne leur donnera probablement jamais, et pour de bonnes raisons. Pendant cet intervalle de promesses d'une part, et d'espérances de l'autre, les éditions *stéréotypes* alors existantes et celles que l'on promit, arrêtèrent le débit des mêmes ouvrages en éditions

ordinaires; leurs réimpressions qui alimentaient les presses des départemens n'eurent plus lieu, et l'état d'un grand nombre de pères de famille fut presque anéanti. On crut un moment que les imprimeries des départemens touchaient à leur dernier terme, lorsqu'après beaucoup de soustractions qui leur avaient été précédemment faites, ils se virent enlever la réimpression du catéchisme de France, qui venait d'être attribuée exclusivement à une compagnie stéréotype. Ayant eu la faculté de réimprimer le Code de tous LES FRANÇAIS, les imprimeurs ordinaires ne pouvaient pas expliquer l'interdiction de cette même faculté pour un ouvrage destiné à *la majorité*, mais non, à *la totalité* de la jeunesse française, pour un livre dont la plus grande consommation se fait par le pauvre, et que la concurrence seule peut réduire au plus bas prix. Grâces en soient rendues à l'illustre prélat de l'église de Lyon, qui fit, nonobstant tout privilége, réimprimer et donner à 20 centimes le catéchisme que les exclusifs vendaient 75 centimes, et cependant leur catéchisme était stéréotypé, *et les éditions stéréotypes peuvent se donner*, nous assure-t-on, *à meilleur marché que les éditions ordinaires*. Si le privilége sur le catéchisme eût été maintenu, on ne devait pas s'en tenir là, et déjà l'on répandait à l'avance le bruit d'une réforme générale des ouvrages lithurgiques, ou de ce que l'on appelle *livres d'usage*, tels que Paroissien, Encologe, etc., qui devaient être uniformes pour toute la France, et conséquemment *stéréotypés*, afin que tous les catholiques pussent jouir de l'avantage de cette découverte comme ils en avaient joui pour le catéchisme, c'est-à-dire, que le volume que les imprimeurs des départemens donnent à 1 fr. leur aurait coûté 3 fr. en édition *stéréotype*. Si la compagnie eût obtenu ce second privilége, c'en était fait des imprimeries des départemens, qui ne s'entretenaient que par les réimpressions des livres

DES CABINETS DE LECTURE.

Il existe en France un grand nombre de cabinets littéraires, et l'on doit s'attendre à une infinité de réclamations, dès que l'on agitera la question de les supprimer ou de les réduire; quoique persuadés qu'il est impossible de présenter des raisons assez solides pour justifier leur existence et leur conservation, nous allons néanmoins exposer les objections que l'on pourrait faire à un projet de suppression, et nos réponses.

On représentera, sans doute, que les cabinets de lecture sont pour la plupart composés d'excellens ouvrages; qu'ils présentent un délassement agréable et peu couteux aux personnes qui n'habitent les cités qu'une partie de l'année; aux voyageurs étrangers ou nationaux qui s'arrêtent momentanément par curiosité ou pour cause de commerce dans les villes qu'ils parcourent, et que ces diverses personnes n'achèteraient point de livres, soit à cause des frais ou de l'embarras du transport, etc.

Avant tout, nous observerons que l'ancien Gouvernement français, qui sans doute avait prévu les conséquences funestes qu'entraînaient de pareils établissemens, les avait restreint à un si petit nombre, qu'il n'en existait que deux à Paris, et situés à une grande distance l'un de l'autre, l'un rue d'Anjou, faubourg Saint-Germain, et l'autre rue Croix des Petits-Champs; on n'en connaissait point dans les provinces. Les gouvernemens d'Angleterre et d'Espagne, sans doute par les mêmes motifs que celui de France, n'ont jamais toléré de pareils établissemens; et lorsque trois puissances si dissidentes sur tant de points se réunissent sur un seul, il paraîtrait naturel d'en conclure qu'il était fondé en raison et en principe.

Beaucoup de personnes, néanmoins, et les intéressés surtout dans cette question, pouvant rejeter cette conséquence, nous leur répondrons :

1°. Si un cabinet littéraire est composé de bons ouvrages, comme ils ont toujours une valeur réelle, le propriétaire, au lieu de les louer, les vendra ; il aura un magasin de librairie au lieu d'un cabinet, un état honorable au lieu d'un établissement suspect ; en un mot, la suppression, loin de lui être onéreuse, lui sera favorable.

2°. A l'exception des villes du dernier ordre en France, les autres possèdent des bibliothèques publiques assez bien composées pour satisfaire les personnes qui cherchent à couler agréablement les momens de loisir que leur laissent leur curiosité satisfaite, ou leurs affaires terminées.

3°. Les personnes qui n'habitent les villes que dans la saison rigoureuse, agiraient bien plus sagement ; si, au lieu de consacrer 24 francs par an pour un abonnement dont le plus léger inconvénient est d'être en pure perte pour eux, ils employaient le double de cette somme pour se meubler, en quelques années, une bibliothèque composée d'ouvrages qu'ils pourraient exposer, sans danger, aux regards et à l'imagination de leurs enfans.

4°. Le moindre défaut des ouvrages qui composent les cabinets de lecture étant de rendre mols et efféminés ceux qui les lisent, le jeune *abonné*, à l'un d'eux, dès ses premiers pas dans le monde, ne verra plus dans la carrière militaire que périls et fatigues, dans celle de la jurisprudence et de la diplomatie qu'application et contention d'esprit, dans les devoirs d'époux et de père qu'embarras et soins, dans le commerce que froids calculs. Le repos et les plaisirs seront le terme de toutes ses pensées.

Les jeunes gens et les femmes sont l'unique ressource des cabinets de lecture. Le roman passe des

mains de ces dernières à celles de leurs enfans, de là, à l'antichambre, et enfin à la cuisine; il met à l'unisson diverses classes de la société qui devraient être distinctes, en laissant germer dans tous les cœurs qu'il a séduits sur son passage les mêmes principes de faiblesse ou d'exaltation.

La conscription est venue fort à propos, sinon arrêter, au moins diminuer le torrent de cette dépravation, en saisissant, au sortir de leurs études, ces jeunes gens dont l'imagination ardente se passionne aussi aisément pour la gloire qu'elle se laisse égarer par l'appas séducteur du plaisir. Sous ce rapport, elle doit être regardée comme la plus utile des institutions actuelles, puisqu'elle arrache à la dégradation nos plus brillantes espérances pour l'avenir.

Ainsi, la suppression des cabinets de lecture est sollicitée par le plus pressant des intérêts, la conservation des générations présentes et futures, par celui du Gouvernement dont les bonnes mœurs sont le plus ferme appui, et enfin par celui de l'imprimerie et du commerce de la librairie qui reprendront un accroissement salutaire du moment où l'on achetera de bons livres au lieu d'en louer de mauvais.

DES SALLES DE VENTES PUBLIQUES

ET DES ÉTALAGES.

Les salles de ventes publiques fixeront sans doute aussi l'attention des personnes qui seront préposées à la rédaction d'un nouveau réglement de librairie. Les libraires en boutique répètent sans cesse :

Nous ne pouvons lutter contre le besoin ou la nécessité, peut-être même contre la friponnerie; nous savons qu'il est plus d'un libraire obligé, pour remplir ses engagemens, de recourir au moyen violent d'une vente publique; d'autres l'emploient sans nécessité, mais seulement par goût pour les manipulations, et dans l'espérance de placer plus avantageusement, dans de nouvelles acquisitions, les fonds provenant de la vente qu'ils ont faite, et dont ils n'ont pas calculé les pertes. Il en résulte, pour nous, que le particulier, instruit depuis longtems de l'existence de ces salles, s'y rend d'abord par désœuvrement, puis finit par faire ses petits calculs, et ne fréquente plus nos magasins.

Souvent il voit vendre des ouvrages au dessous des prix de fabrique, et les croit portés à leur véritable valeur; il vient ensuite s'informer dans nos magasins du prix de ces mêmes ouvrages, et quoique nous nous contentions d'un modique bénéfice, il trouve une si grande différence entre nos prix et ceux des salles, qu'il a recours à celles-ci pour ses besoins et ceux de ses amis sur lesquels il s'accoutume à bénéficier, tout en leur disant qu'il leur cède les ouvrages au prix coûtant, et *pour leur faire plaisir*. Alléché par le gain, il étend le cercle de ses connaissances, et tout en n'agissant que pour obliger *ses amis* et *les amis de ses amis*, il finit par nous enlever peu à peu

nos moyens d'existence, sans avoir à partager nos charges.

Outre ces inconvéniens, qui nous sont particuliers, il en est de généraux.

1°. La facilité de vendre dans ces salles sans être connu des acquéreurs, ne peut-elle pas entraîner des banqueroutes, en réalisant la vente d'un fonds, dont on parviendrait ainsi à soustraire le produit aux créanciers? On ne pouvait avoir cette crainte autrefois, aucun libraire n'ayant la faculté de vendre la totalité ou partie de son fonds qu'à la chambre syndicale et par le ministère d'un des membres qui la composaient; dès lors il n'existait plus de secret qui pût préjudicier aux intérêts des créanciers; aussi ce moyen n'était-il employé que rarement, et dans des circonstances extraordinaires; ces ventes, d'ailleurs, s'opéraient de manière à ce que le livre vendu ne dépréciât pas, comme aujourd'hui, le livre restant en magasin (1).

2°. Un agent infidèle ne peut-il pas soustraire d'un magasin de livres en feuilles, dont l'inventaire se fait au plus une fois l'an, nombre d'exemplaires d'ouvrages qu'il fait relier et porter dans une salle de vente, par un affidé qui lui en rapporte le produit?

D'un autre côté, les étalages que l'on rencontre à chaque pas, et même à côté de nos boutiques, nous sont également nuisibles, et ne sont pas moins préjudiciables aux propriétaires de maisons. Depuis longtems on déserte les boutiques pour prendre les échoppes qui contiennent, pendant la nuit, l'étalage du jour, et les boutiques restent à louer. Jusqu'à ce jour on n'avait pas vu de magasin vacant sur le quai des Augustins, sans qu'il s'établît une concurrence pour l'obtenir; aujourd'hui, plusieurs sont vides, et depuis longtems.

---

(1) *Voyez*, à ce sujet, page 308 et suiv.

Ce que nous disons de la librairie, peut s'appliquer à beaucoup d'autres états. Que l'on parcoure les quartiers les plus fréquentés de Paris, et l'on sera surpris du grand nombre de magasins fermés; mais si de là on se reporte sur les boulevards et sur les quais, l'étonnement cessera en voyant les marchands de tous états tellement pressés les uns contre les autres, que leurs échoppes, réunies, ne paraissent en former qu'une seule. Cet abus des étalages entraîne en partie la dépréciation des immeubles, la difficulté de payer ses impositions, etc. Tandis qu'en les restreignant à un très-petit nombre, si l'on ne croit pas devoir les supprimer, le public, toujours abusé par l'appât d'un bon marché, souvent illusoire, ne perdrait rien à cette réforme, et le propriétaire ainsi que le commerçant y gagneraient.

Tellessont les plaintes des marchands en boutiques. Les directeurs de salles de vente et les marchands en étalage ne les laisseront pas sans réplique. Les premiers vous diront : de quel droit prétendez-vous restreindre la libre disposition de ce que l'on possède? (1) Un particulier, quittant la capitale, veut tirer le parti le plus avantageux de sa bibliothèque; nos salles de vente qui font un appel au public ainsi qu'aux marchands, lui en offrent seules la possibilité.

Un libraire, pour satisfaire à ses engagemens, ou parce qu'on lui présente une opération dont le succès

(1) Nous ne pensons pas que la faculté de disposer de ce que l'on possède, qui est un principe général, puisse s'appliquer à la question actuelle. Il ne s'agit pas ici d'un immeuble dont la vente n'influe pas sur la valeur de ceux qui sont à vendre, mais de livres dont la vente forcée nuit au commerce de la librairie en général, jusqu'à ce que les exemplaires, répandus à vil prix dans le public, aient trouvé une place constante dans les bibliothèques des particuliers. Il est d'ailleurs un axiome reçu que l'on ne peut faire que ce qui ne nuit pas à autrui.

lui paraît assuré, est forcé de réaliser une partie de son fonds; le plus grand secret lui est nécessaire, afin de ne pas altérer son crédit. Il ne peut le trouver que dans nos salles; et moyennant un sacrifice ignoré, il parvient à sauver sa réputation et à rétablir ses affaires.

Les particuliers qui spéculent sur la dépréciation de la librairie, lui sont utiles sous plus d'un rapport, ne fût-ce que par la concurrence qu'ils établissent entr'eux et les marchands; il serait heureux que cette concurrence, au lieu de se borner à un petit nombre d'articles, en embrassât la majorité. Malheureusement pour le vendeur, la plus grande partie de ses livres est acquise par ses confrères qui ne les trouvent jamais à trop bas prix, fût-il des trois quarts inférieur à la véritable valeur des objets. Il en est même quelques-uns d'entr'eux qui emploient certains moyens peu délicats pour se les procurer encore à meilleur compte. (1) Ainsi, au lieu de vous plaindre de la présence des particuliers aux ventes publiques, faites des vœux pour qu'ils y affluent, et versent, dans la librairie, par l'occasion qui les y invite, des capitaux qu'ils porteraient ailleurs.

Quant aux marchandises qui auraient été volées, et que vous supposez pouvoir être vendues dans nos salles, nous répondrons que nous avons connaissance, comme tout libraire doit l'avoir, des ouvrages en nombre composant les fonds considérables de la librairie, et que si une personne qui ne nous serait pas parfaitement connue, nous proposait de faire vendre publiquement des livres que nous soupçonnerions provenir d'un fonds quelconque, nous nous ferions un plaisir, en même tems que nous remplirions un de nos devoirs, d'en prévenir le propriétaire, et d'arrêter les marchandises.

(1) *Voyez*, à la suite de cet article, celui sur les Révisions.

Au reste, en supposant réels tous les inconvéniens que vous avez exposés, comme ils ne sont que la suite des malheurs des tems et de la stagnation du commerce, aussitôt que les tems prospères reparaîtront, les marchands n'étant plus obligés de faire des ventes forcées, nos établissemens reviendront à leur première destination, on n'y fera plus que des ventes après décès, et nos salles seront désertes les trois quarts de l'année.

Les marchands des boulevards et des quais répondent à leur tour : ce n'est qu'après avoir quitté les boutiques qui entraînaient des frais trop considérables, que nous avons transporté, sur des étalages, notre unique espérance, les débris des marchandises échappées au naufrage. Pour conserver plus longtems un magasin onéreux, il nous aurait fallu, à l'imitation de certaines personnes, en imposer par les apparences, publier des éditions, ou faire des acquisitions et prendre des engagemens que nous aurions été incertains de pouvoir remplir; nous avons préféré nous retirer, choisir un local d'un prix conforme à nos moyens, et nous alléger ainsi du lourd fardeau des boutiques; nous ressentons à présent les heureux effets de cette démarche salutaire; libres d'inquiétudes pour l'avenir, le plus léger bénéfice journalier suffit à notre existence et à nos charges; aidés de l'espérance, nous supportons, sans murmure, les diverses intempéries des saisons, les glaces de l'hiver et les feux de la canicule.

Vous manifestez un louable intérêt pour les propriétaires, mais il le serait bien davantage s'il était plus dégagé du vôtre; on voit que vous ne les associez à vos plaintes qu'afin de pouvoir, de votre cause particulière, en faire une générale, pour parvenir plus aisément à obtenir notre destruction.

Si vous croyez que nos établissemens soient très-avantageux, au lieu de les dénigrer pour les détruire,

imitez-nous, étouffez les répugnances de la vanité et les murmures secrets de l'amour-propre, formez-en un semblable. Mais si votre raison n'est pas supérieure à ces légers sacrifices, cessez de porter un regard envieux sur nos étalages.

Si vous ne pouvez vous assimiler à nous, vu la quantité de vos marchandises, en ce cas, attendez le retour du commerce, que l'on peut raisonnablement croire très-prochain; Paris devant être alors peuplé d'étrangers et de riches propriétaires, vous récupérerez aisément les pertes produites par la stagnation des affaires. Jusque là, laissez-nous végéter, et surtout ne veuillez pas être plus sages que le gouvernement, qui nous tolère.

Telles sont les réclamations des parties intéressées; nous les avons exposées sans partialité et dans toute leur force, afin que le législateur distingue plus facilement de quel côté doit pencher la balance. N'ayant pas de mission pour prononcer sur ces discussions particulières, nous n'émettrons pas notre opinion à ce sujet.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

DE LA RÉVISION.

Ce que pratiquent tous les jours dans les ventes publiques les fripiers, les chaudronniers, les revendeuses de vieux linges, et quelques marchands de livres que l'on ne peut décemment appeler libraires, c'est ce que l'on nomme *révision*, et voici en quoi elle consiste.

Les marchands qui assistent habituellement aux ventes d'effets mobiliers, se connaissent tous entr'eux comme faisant le même genre de commerce; ils *s'entendent* ensemble, et n'enchérissent point les uns sur les autres, afin d'obtenir les articles de la vente au-dessous de leur valeur; ils les laissent adjuger, sans mot dire, à l'un d'eux, qui soutient les enchères contre les particuliers, n'ayant pas à les soutenir contre ses silencieux confrères. Presque toujours les trois quarts des articles sont adjugés à ces marchands, qui n'ont pas toujours à lutter contre les héritiers de la succession ou les particuliers, et alors ils les obtiennent à peu près aux prix qu'ils en ont offerts.

Il arrive quelquefois, mais rarement, que des particuliers contre lesquels le marchand enchérit, abandonnent les articles que celui-ci voulait leur faire payer très-cher : alors ces articles présentent de la perte; mais au moyen des compensations que nous allons indiquer, tout s'arrange, la perte est nulle.

La vente terminée, les reviseurs, chargés de marchandises, se rendent au cabaret le plus voisin: c'est là qu'après avoir préalablement vidé quelques flacons de vin mixtionné, les articles vendus publiquement et à vil prix aux affidés, subissent de nouvelles enchères, qui les portent à leur véritable

valeur; et la différence qui existe entre cette seconde vente et la première, offre toujours pour résultat un bénéfice qui se partage également entre tous les assistans, acquéreurs ou non; il suffit, pour y participer, d'être reconnu pour membre de l'association.

Si, par hasard, des particuliers, comme nous l'avons dit plus haut, ont abandonné des articles au marchand qui les a poussés au-dessus de leur valeur, pour dégoûter le public de mettre des enchères, ces mêmes articles, à la seconde vente, étant adjugés à leur valeur réelle, présentent aux reviseurs une perte que l'on défalque des bénéfices à partager.

On procède ainsi à cette seconde vente : un des membres de cette honorable assemblée fait l'office d'huissier priseur, d'écrivain, et de marchand tout ensemble. Les associés apportent successivement devant cet estimable président, les articles qu'ils ont acquis, et déclarent à quel prix ils leur ont été adjugés. Chaque article présenté au prix de l'adjudication, est poussé plus ou moins haut par les assistans, dont quelques-uns mettent des enchères, non dans l'intention d'acheter, mais pour grossir la masse du dividende, qui se partage après que tous les articles ont subi la même opération, et que tous les comptes ont été réglés. On s'ajourne au lendemain pour recommencer sur nouveaux frais *aux dépens de qui il appartiendra;* mais l'on ne se sépare pas sans avoir fait encore quelques rondes de bouteilles, et la taverne enfouit souvent la majeure partie de ces bénéfices illégitimes. Quelques-uns de ceux qui assistent à ces révisions, sont d'anciens marchands ruinés par des malheurs ou par inconduite, et auxquels il ne reste que ce moyen d'existence; mais il en est aussi, et c'est le plus grand nombre, qui sont au dessus du besoin, et qui ne rougissent pas de coopérer à ce trafic honteux.

On conçoit que parmi les membres de cette société, il y en a beaucoup qui, par ignorance ou par l'effet d'une longue habitude, et pour l'avoir vu pratiquer par leurs pères, sont innocemment complices d'un pareil brigandage; ceux-là, on les plaint, et l'on est sûr que quelques sages réflexions les ramèneront aux principes d'honneur et de justice dont ils ne se seraient jamais écartés, si dès leur entrée dans le commerce, ils eussent été sagement conseillés.

Combien d'autres n'ont pas les mêmes raisons à alléguer? L'éducation qu'ils ont reçue; les sociétés qu'ils fréquentent; la considération *de quartier* qui les environne, sont autant de témoins qui déposent contre l'irréflexion dont ils voudraient couvrir l'infamie de leur procédé, la spoliation journalière de la veuve et de l'orphelin.

Souvent le mobilier constitue la meilleur partie, pour ne pas dire la totalité de la succession d'un homme de lettres, d'un militaire pensionné par l'Etat, ou d'un employé dans une administration, etc. Par la *revision*, leurs veuves, leurs enfans ou leurs héritiers sont dépouillés de la faible ressource qui leur restait pour s'avancer dans l'avenir; après avoir consommé ce que la rapacité n'a pu leur enlever; l'implacable misère les enveloppe de toutes parts, et les détourne souvent de la carrière honorable qu'ils étaient destinés à parcourir.

Cette réflexion bien simple n'a pas pu échaper aux hommes que nous venons de signaler; ils ont une consience que les remords doivent agiter d'autant plus violemment, qu'ils sentent l'impossibilité de réparer les torts multipliés dont ils se sont rendus coupables.

De quelles expressions pourra-t-on se servir pour peindre ces hommes vils, ces ames de boue, qui, chargés de la confiance d'une malheureuse et respectable famille, pour tirer le parti le plus avantageux

de sa bibliothèque, ne craignent pas de se coaliser avec les reviseurs, et de partager les dépouilles de ceux qu'ils devaient protéger contr'eux. Ici l'indignation soulève..... et l'expression manque!

Qu'ils rentrent en eux-mêmes, ceux dont nous venons d'esquisser les portraits, et qu'ils expient les torts impardonnables qu'ils ont à se reprocher, par une conduite désormais honorable, par des avis salutaires à ceux qui commettraient un semblable scandale; mais s'ils étaient parvenus à s'étourdir au point de ne pouvoir plus écouter les conseils de la raison et de leurs devoirs, qu'ils sachent que le gouvernement, une fois éclairé sur leurs ténébreuses manœuvres, ne les laissera pas impunies; et qu'une fois atteints, on imprimera sur leurs fronts coupables le sceau de l'ignominie.

Terminons ici par le vœu que nous avons si souvent émis, pour obtenir dans le plus court délai possible un réglement de librairie, dont toutes les parties soient tellement coordonnées, que chacun des membres qui la composent, et dans quelque classe que ce puisse être, y trouve la règle de ses devoirs irrévocablement tracée, et les peines portées contre ceux qui oseraient s'en écarter.

RÉGLEMENT

POUR LA LIBRAIRIE

ET

IMPRIMERIE DE PARIS,

Arrêté au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, le 28 février 1723.

Article Premier.

Les libraires et les imprimeurs seront censés et réputés du corps et des suppôts de l'Université de Paris, distingués et séparés des arts mécaniques; maintenus, gardés et confirmés en la jouissance de tous les droits, franchises, immunités, prérogatives et priviléges attribués à ladite Université et auxdits libraires et imprimeurs; et en cette qualité sera et demeurera la communauté des imprimeurs et libraires, franche, quitte et exempte de toutes contributions, prêts, taxes, levées, subsides et impositions mises et à mettre, imposées et à imposer sur les arts et métiers, desquels Sa Majesté l'a entièrement exceptée, distinguée et séparée, même sous prétexte de confirmation desdits droits, priviléges, prérogatives, dont Sa Majesté veut qu'elle jouisse franchement, paisiblement et sans aucun trouble.

Art. II. Les livres tant manuscrits, qu'imprimés

ou gravés, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, estampes, cartes géographiques, soit qu'ils viennent des pays étrangers et des villes et provinces du royaume, soit qu'ils soient transportés hors du Royaume, seront et demeureront exempts, comme ils l'ont toujours été, et conformément aux édits et déclarations des rois prédécesseurs de Sa Majesté, de tous droits de douane, péages, ponts, chaussées, domaines, traites, impositions foraines, acquits, subsides, resves, prêts, octrois, passage, haut-passages, rivières, détroits, entrées, sorties, barrages, travers, doubles droits, garde-nuit, bout-à-port, et autres taxes et impositions que ce soit, mises et à mettre, sous quelque titre que ce soit, encore qu'elles ne soient ici précisément exprimées et déclarées. Fait Sa Majesté défenses aux fermiers généraux, fermiers des provinces et villes du royaume, sous-fermiers, traitans, commis, receveurs, députés, gardes, et à tous autres employés pour la régie et perception des droits dans toutes les douanes, romaines et autres bureaux des provinces, villes et autres lieux de son obéissance, de lever aucuns deniers sur les marchandises de librairie; et leur enjoint de les laisser aller et venir, entrer et sortir franchement et quittement, sans pouvoir les arrêter pour payer aucune chose, à peine du quadruple, et de plus grande amende, s'il y échet. Les fontes, lettres et caractères d'imprimerie, vieux ou neufs, et l'encre servant à imprimer, venant des pays étrangers et des villes et provinces du royaume, jouiront aussi de la même exemption.

Art. III. Et afin que les marchandises de la qualité ci-dessus exprimée, jouissent desdites exemptions; veut Sa Majesté que sur chaque balle, ballot, tonne, tonneau, caisse, coffre, malle, banne ou paquet, il y ait une déclaration, portant que ce sont des livres, fontes, caractères, lettres ou encre

servant à l'imprimerie, en ces termes : *livres, caractères d'imprimerie, encre d'imprimerie.*

Art. IV. Défenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, autres que les libraires et imprimeurs, de faire le commerce de livres, en vendre et débiter aucuns, les faire afficher pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrement; tenir boutique ou magasin de livres, acheter pour revendre en gros et en détail, en chambre et autres lieux, même sous prétexte de les vendre à l'encan, aucuns livres en blanc ou reliés, gros ou petits, neufs ou frippés, même de vieux papiers qu'on appelle à la rame et vieux parchemins, à peine de cinq cent livres d'amende, de confiscation, et de punition exemplaire. Défend aussi Sa Majesté aux imprimeurs et aux afficheurs d'imprimer et de poser aucunes affiches portant indication de la vente des livres ailleurs que chez les libraires et les imprimeurs, sous pareilles peines, comme aussi aux auteurs et à toutes personnes autres que lesdits imprimeurs d'avoir et tenir en quelque lieu que ce soit, et sous quelque titre et prétexte que ce puisse être, aucunes presses, caractères et ustensiles d'imprimerie, à peine de punition exemplaire, de confiscation des presses et caractères, et de trois mille livres d'amende.

Art. V. Et d'autant que certains porteurs de balles, et soi-disans merciers, sous prétexte de vendre des heures et des petits livres, ont souvent apporté, vendu et débité des libelles diffamatoires, mémoires contre l'Etat et la religion, et des livres défendus ou contrefaits, au préjudice des priviléges par nous accordés; défenses sont faites auxdits porteurs de balles et prétendus merciers, ou autres qui ne sont reçus libraires, d'avoir, vendre, ni débiter aucuns livres imprimés, de quelque nature et qualité

qu'ils puissent être, à peine de punition corporelle, et de confiscation desdits livres et marchandises qui y seront jointes. N'entend néanmoins Sa Majesté empêcher les marchands merciers grossiers de la ville de Paris de vendre des A B C, almanachs (1) et petits livres d'heures et prières imprimés dehors ladite ville, sans qu'ils puissent vendre aucuns autres livres; et en cas de contravention, permet Sa Majesté aux syndics et adjoints de les faire saisir en conséquence d'une permission du lieutenant-général de police.

ART. VI. Permet Sa Majesté aux femmes et veuves des relieurs, et à celles des compagnons imprimeurs, libraires et relieurs, d'acheter et revendre les papiers à la rame, et les vieux parchemins à l'usage des imprimeurs, libraires et relieurs, après toutefois qu'elles en auront obtenu la permission par écrit des syndic et adjoints, desquelles permissions, ensemble des noms et demeures desdites femmes, il sera fait mention sur le livre de la communauté, à peine contre les contrevenans de confiscation et d'amende arbitraire : et seront en outre lesdites femmes et veuves obligées de tenir un livre de leurs achats, et d'observer le contenu en l'article suivant (2).

ART. VII. Défenses sont faites à tous libraires d'acheter aucuns livres des enfans ou serviteurs des autres libraires, des enfans de famille, des écoliers, des serviteurs, domestiques, et de toutes personnes inconnues, s'ils ne sont certifiés par d'autres personnes domiciliées et capables d'en répondre; ce qui sera pareillement observé à l'égard des vieux papiers et parchemins, même de ceux qui sont apportés de province pour être vendus à Paris.

---

(1) Voyez l'article 16 de 1686, page 56, et l'article 110 de 1723 ci-après.

(2) Voyez l'article 4 ci-devant.

ART. VIII. Ceux qui auront fait achat desdits livres, papiers et parchemins, feront mention de leurs noms et qualités sur leurs registres, comme aussi de la qualité, noms et demeures des particuliers qui les auront vendus. Enjoint Sa Majesté auxdits libraires, et à tous autres, de retenir les livres qui leur seront présentés par personnes inconnues et suspectes, et de les remettre dans les vingt-quatre heures entre les mains des syndic et adjoints, qui seront tenus d'en avertir le lieutenant général de police; le tout à peine contre les libraires d'être civilement responsables des livres volés ou détournés qui se trouveront chez eux, d'amende arbitraire, et d'interdiction pendant trois mois pour la première fois, et même de punition corporelle en cas de récidive; et contre les personnes autres que lesdits libraires, de punition corporelle dès la première fois.

ART. IX. Tous les imprimeurs et libraires feront imprimer les livres en beaux caractères, sur de bon papier (1), et bien corrects, avec le nom et la demeure du libraire qui aura fait faire l'impression pour son compte et à ses dépens. Et à l'égard des livres et et autres écrits de la qualité de ceux dont le lieutenant général de police peut permettre l'impression (2), ensemble des factums, requêtes, mémoires, arrêts, jugemens, placards, etc., seront tenus lesdits libraires et imprimeurs de mettre leurs noms et demeures au commencement ou à la fin desdits livres, écrits et mémoires, etc.; le tout à peine de confiscation, d'amende, et de plus grande peine s'il y échet. Sera tenu l'imprimeur qui aura fait une impression pour le compte du libraire, de mettre son nom seulement à la fin du livre, outre le nom

(1) Voyez l'article 88.

(2) Voyez les articles 110 et 111.

et la demeure du libraire qui sera au commencement, à peine de confiscation et d'amende (1).

Art. X. Défenses sont faites à tous imprimeurs et à tous libraires, de supposer aucun autre nom d'imprimeur ou de libraire, et de le mettre au lieu du leur en aucun livre, comme aussi d'y apposer la marque d'aucun autre imprimeur ou libraire, à peine d'être punis comme faussaires, de trois mille livres d'amende, et de confiscation des exemplaires.

Art. XI. Les libraires et imprimeurs ou leurs veuves, ne prêteront leur nom à qui que ce soit pour tenir imprimerie ou boutique de librairie, vendre ou négocier des livres, à peine de confiscation des imprimeries et des livres au profit de la communauté, et de cinq cents livres d'amende, et de pareille somme contre ceux qui se seront servi du nom des imprimeurs ou libraires.

Art. XII. Les libraires qui auront imprimerie et boutique ou magasin ouvert de librairie, les tiendront dans les quartiers de l'Université, en même lieu et non séparément, s'ils n'en ont obtenu de Sa Majesté une permission particulière, qui ne sera accordée qu'en cas d'une nécessité absolue; et à l'égard des libraires qui n'auront imprimerie, ils pourront tenir leurs boutiques dans le quartier de l'Université ou au-dedans du palais, et non ailleurs; à l'exception néanmoins de ceux qui voudront se restreindre à ne vendre que des heures et des petits livres de prières, des édits, déclarations et arrêts seulement, auquel cas ils pourront encore demeurer aux environs du palais, dans la rue et parvis Notre-Dame, pont au Change et quai de Gêvres; à peine de confiscation des autres livres dont ils se trouveront saisis, et d'amende arbitraire. Et afin que sous le mot d'Université, quel-

(1) Voyez l'article 111.

ques libraires et imprimeurs n'affectent pas d'aller demeurer dans les lieux les plus écartés de l'étendue du quartier de l'Université, veut Sa Majesté qu'ils soient tenus d'établir leurs demeures depuis l'extrémité et y compris le pont Saint-Michel, et depuis la rue de la Huchette et rue de la Bucherie jusqu'à la rue du Fouarre, rue Galande, place Maubert, rue du Murier, rue Saint-Victor, quai de la Tournelle, depuis la rue des Bernardins jusqu'à la porte Saint-Bernard, montagne Sainte-Geneviève, jusqu'à la rue Bordet, rue des Prêtres Saint-Etienne du Mont, carré de Saint-Etienne, rue Saint-Etienne des Grès, rue Saint-Jacques jusqu'aux Jacobins, rue des Cordiers, place de Sorbonne, rue de la Harpe, rue des Cordeliers, rue de la Bouclerie, carrefour du pont Saint-Michel, rue Saint-André des Arcs, quai des Augustins, jusques et compris la rue Dauphine, quai Malaquais, jusques et compris les pavillons dépendans du collége Mazarin, et au-dedans de toutes les rues qui sont enfermées dans l'enceinte de celles ci-dessus désignées, à l'exception toutefois des colléges et communautés tant régulières que séculières, lieux prétendus privilégiés et renfermés, èsquels Sa Majesté défend auxdits imprimeurs et auxdits libraires de tenir leurs imprimeries et boutiques, ni d'y faire leurs demeures, à peine de confiscation des livres, presses, caractères et ustensiles servant à l'imprimerie, de privation de la maîtrise, et de punition corporelle en cas de récidive.

Art. XIII. Permet Sa Majesté néanmoins à tous libraires d'avoir des magasins de librairie non ouverts dans les colléges, maisons religieuses et autres lieux hors de leur demeure, pourvu qu'ils soient dans les limites des lieux spécifiés en l'article précédent, à la charge par eux d'en faire la déclaration expresse aux syndic et adjoints, dont sera fait mention sur un registre particulier de la communauté, à peine de confiscation des livres qui se trouveront dans les lieux

non déclarés, et de quinze cents livres d'amende; et aussi à la charge de la visite que Sa Majesté permet auxdits syndic et adjoints de faire èsdits magasins, en avertissant les principaux et autres supérieurs desdits lieux, auxquels Sa Majesté enjoint de prêter le secours de leur ministère, à peine de désobéissance.

ART. XIV. Tous les libraires exerçant l'imprimerie, seront obligés de mettre un écriteau ou tableau portant qu'ils tiennent imprimerie, et ne le pourront mettre ailleurs que dans le lieu où sera actuellement leur imprimerie, à peine de trois cents livres applicables au profit de la communauté.

ART. XV. Ne pourront les libraires avoir plus d'une boutique ou d'un magasin ouvert pour la vente de leurs livres, laquelle ne sera faite en aucuns autres lieux. Veut Sa Majesté qu'au devant de leur boutique ou magasin ouverts, ils soient tenus de mettre un écriteau ou tableau, portant le nom du libraire ou de l'imprimeur, ou autre indication qui désigne qu'il s'y vend des livres. Fait pareillement défenses auxdits imprimeurs et libraires d'avoir aucun étalage et boutique portatifs sur les ponts, quais, parapets, et dans les maisons privilégiées, ou en quelque endroit que ce puisse être, à peine de confiscation, d'amende arbitraire, et de punition exemplaire, si le cas y échet.

ART. XVI. Enjoint auxdits libraires et imprimeurs de tenir leurs boutiques, magasins et imprimeries fermées les dimanches et jours de fêtes commandées par l'église, à peine d'amende (1).

ART. XVII. Veut Sa Majesté qu'il ne puisse être

(1) Voyez l'article 40 ci-après.

proposé au public aucun ouvrage par souscription que par un libraire ou imprimeur, qui sera garant des souscriptions envers le public en son propre et privé nom ; et les deniers qui seront reçus pour les souscriptions ne pourront être remis en d'autres mains qu'en celles des libraires ou imprimeurs au nom desquels se feront les souscriptions, et ils en demeureront responsables envers les souscrivans.

Art. XVIII. Ordonne qu'avant de proposer aucun ouvrage par souscription, le libraire ou imprimeur qui se charge de l'entreprise, sera tenu de présenter à l'examen au moins la moitié de l'ouvrage, et d'obtenir la permission d'imprimer par lettres scellées du grand sceau.

Art. XIX. Veut que le libraire ou imprimeur ne puisse proposer aucune souscription, qu'après en avoir préalablement obtenu l'agrément de monsieur le garde des sceaux ; et qu'il distribue avec le *prospectus* qu'il publiera, au moins une feuille d'impression de l'ouvrage qu'il proposera par souscription ; laquelle feuille sera imprimée des mêmes formes, caractères et papier qu'il s'engagera d'employer dans l'exécution de l'ouvrage, qu'il sera tenu de livrer dans le tems porté par la souscription.

Art. XX. Aucun ne pourra être admis à faire apprentissage pour parvenir à la maîtrise de librairie et d'imprimerie, s'il n'est congru en langue latine, et s'il ne sait lire le grec, dont il sera tenu de rapporter le certificat du recteur de l'Université, à qui l'aspirant sera présenté par le syndic ou l'un de ses adjoints ; et de ladite présentation, mention sera faite dans ledit certificat.

Art. XXI. Le tems de l'apprentissage sera au moins de quatre années entières et consécutives, et le brevet en sera passé pardevant notaire en

la chambre de la communauté, en présence et du consentement des syndic et adjoints, après qu'il leur sera apparu du certificat du recteur de l'université, comme ledit apprenti est congru en langue latine, et sait le grec, et qu'il a été présenté au recteur par l'un desdits syndic et adjoints ; et sera tenu ledit apprenti de remettre ès mains du syndic pour les affaires de la communauté la somme de trente livres, lors de la passation du brevet qui sera transcrit sur le livre de la communauté, à la diligence du maître auquel l'apprenti sera obligé, et ce dans un mois pour tout délai, à peine de nullité du brevet et des dommages et intérêts de l'apprenti contre le maître.

Art. XXII. Il ne sera permis aux imprimeurs et libraires de faire, pour quelque cause que ce soit, aucune remise ni composition du tems de quatre années, porté par le brevet d'apprentissage, à peine de mille livres d'amende contre le maître, et contre l'apprenti de servir le double du tems qui lui aura été remis.

Art. XXIII. Les libraires et imprimeurs n'auront qu'un apprenti à la fois, et n'en pourront prendre un nouveau, si le tems du premier n'est expiré, ou du moins avant la dernière année de l'apprentissage commencé. Ceux qui n'exerceront point actuellement l'imprimerie ou la librairie, ne pourront avoir aucun apprenti.

Art. XXIV. Défend Sa Majesté auxdits imprimeurs et libraires, de prendre et garder aucuns apprentis qui soient mariés, à peine de nullité des brevets.

Art. XXV. L'apprenti s'absentant de la maison de son maître, sera tenu de faire le double du tems de son absence, pour la première fois ; et pour la seconde fois, il sera déchu de son appren-

tissage, sans qu'il puisse y être reçu à l'avenir. A cet effet les maîtres seront tenus d'avertir les syndic et adjoints du jour de l'absence de leurs apprentis, pour en être fait mention sur le livre de la communauté et sur le brevet d'apprentissage; à peine de deux cents livres au profit de la Communauté (1).

Art. XXVI. L'apprenti, après le tems de son brevet d'apprentissage achevé, retirera quittance de son maître au bas dudit brevet, pour preuve qu'il aura servi le tems y contenu; et ladite quittance ne pourra être donnée qu'en la Chambre de la communauté, et en présence des syndic et adjoints, qui en feront mention sur le livre de la communauté et sur ledit brevet (2).

Art. XXVII. Les fils des libraires et des imprimeurs ne seront tenus de faire aucun apprentissage; mais ils ne pourront être reçus maîtres, s'ils n'ont les qualités requises en ceux qui doivent être admis à la maîtrise (3).

Art. XXVIII. Les apprentis seront tenus, après leur apprentissage achevé, de servir les maîtres en qualité de compagnon durant trois années (4).

Art. XXIX. Il sera permis aux imprimeurs et à leurs veuves de recevoir en leurs imprimeries tels compagnons et ouvriers que bon leur semblera, quand même ils n'auraient pas de brevet d'apprentissage; seront néanmoins les compagnons qui auront fait apprentissage à Paris, préférés aux compagnons étrangers, comme aussi aux ouvriers de Paris, lorsqu'ils voudront se contenter

(1) Voyez l'article 88.
(2) Voyez l'article 100.
(3) Voyez les articles 43 et 46.
(4) Voyez l'article 43.

du même salaire, et qu'ils auront d'ailleurs la docilité, l'expérience et la capacité requises (1).

Art. XXX. Pourront aussi lesdits imprimeurs prendre tels sujets qu'ils voudront pour devenir ouvriers et travailler dans les imprimeries; pourvu qu'ils sachent lire et écrire, en faisant par lesdits imprimeurs aux syndic et adjoints, leur déclaration, qui sera inscrite sur un registre particulier, et servira auxdits ouvriers pour leur donner préférence au commencement de chaque labeur sur ceux des provinces du royaume ou pays étranger, aux conditions portées dans l'article précédent; et ils ne pourront jouir de ladite préférence, s'ils n'ont servi au moins pendant deux années leurs maîtres, et n'en rapportent un certificat qui sera registré par le syndic, en payant par lesdits ouvriers la somme de dix livres pour les affaires de la communauté: sans néanmoins que par lesdites déclarations et inscriptions, ils puissent, sous aucun prétexte, acquérir le droit de parvenir à la maîtrise d'imprimeur ou de libraire, s'ils ne rapportent un brevet d'apprentissage, suivant qu'il est porté par les précédens articles. Défend Sa Majesté aux compagnons et autres, d'empêcher, troubler, ni molester lesdits ouvriers, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de punition exemplaire.

Art. XXXI. Les imprimeurs et les veuves d'imprimeurs ne pourront faire travailler chez eux aucun compagnon ou ouvrier qui ait travaillé dans une autre imprimerie de Paris, qu'ils n'aient su du dernier maître ou veuve de maître d'où ledit compagnon ou ouvrier sera sorti, si ledit compagnon ou ouvrier est libre et en état de travailler où bon lui semblera, à peine contre les contrevenans, pour la première fois, de trois cents livres d'amende, et de trois livres par jour au profit du maître ou maîtresse que

(1) Voyez l'article 3.

le compagnon ou ouvrier aura quitté sans congé, à compter du jour qu'ils auront commencé de s'en servir; et en cas de récidive, d'interdiction pendant un an; et pour la troisième fois, d'interdiction pour toujours; lesquelles peines ne pourront être réputées comminatoires ni modérées sous quelque prétexte que ce soit. Et pour prévenir de pareils abus, les maîtres imprimeurs et les veuves seront tenus de déclarer de semaine en semaine à la chambre syndicale, les compagnons ou ouvriers qui manqueront dans leurs imprimeries, ou ceux qu'ils y auront agréés pendant le cours de la semaine, afin qu'aucun maître ou veuve ne puisse prétexter qu'ils ignorent d'où peuvent sortir lesdits compagnons ou ouvriers qui se présenteront dans leurs imprimeries pour y travailler, le tout sous les peines que dessus : et sera le présent article exécuté pareillement à l'égard de ceux qui tiennent des fonderies de caractères d'imprimerie, et de leurs compagnons et ouvriers.

Art. XXXII. Les imprimeurs seront tenus de faire continuer les ouvrages commencés, sans les pouvoir interrompre, si ce n'est pour cause raisonnable, auquel cas ils seront tenus de donner aux compagnons ou ouvriers quelque autre ouvrage de pareille qualité, en attendant que le premier puisse être repris et continué; et si la discontinuation dure plus d'un mois, il sera permis auxdits compagnons ou ouvriers, huit jours après en avoir averti le maître, de se retirer, et d'entreprendre d'autres ouvrages chez un autre maître, sans qu'ils puissent être contraints de retourner chez le premier, qui sera tenu audit cas de leur donner congé par écrit.

Art. XXXIII. Les imprimeurs pourront congédier les compagnons et ouvriers, en les avertissant huit jours auparavant, même avant ledit terme, pour des causes justes et raisonnables; hors que lesdits compagnons et ouvriers ne travaillent en conscience

chez lesdits imprimeurs, et à l'égard desquels il sera ci-après pourvu (1).

ART. XXXIV. Ne pourront les compagnons et ouvriers, à peine de cinquante livres d'amende, laisser, sans le consentement du maître qui les aura employés, les ouvrages par eux commencés, ou sur lesquels ils auront travaillé, soit que lesdits ouvrages aient un ou plusieurs volumes, lorsque l'impression en est faite sans une interruption qui dure plus d'un mois; et seront lesdits compagnons et ouvriers tenus, lorsqu'ils finiront leurs labeurs, d'avertir leurs maîtres huit jours auparavant que de les quitter, à peine de vingt livres au profit du maître (2).

ART. XXXV. Sera loisible au maître qui voudra accélérer l'ouvrage commencé, d'en donner partie à d'autres ouvriers et compagnons, sans qu'il soit permis à ceux qui l'auront commencé de le quitter, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de cinquante livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts envers le maître.

ART. XXXVI. Si l'un desdits ouvriers et compagnons laisse son labeur, pour quelque occasion ou prétexte que ce puisse être, le maître ne pouvant le faire revenir, aura la liberté de substituer en son lieu et placé tel ouvrier et compagnon que bon lui semblera, sans que ceux qui travaillent sur le même ouvrage puissent le discontinuer, sous pareilles peines que dessus.

ART. XXXVII. Les directeurs des imprimeries, compagnons et ouvriers qui travailleront chez les imprimeurs à la semaine ou à la journée, et qu'on appelle vulgairement travaillant en conscience, ne pourront quitter leurs maîtres, qu'en les avertissant

(1) Voyez l'article 37.
(2) Voyez l'article 33.

deux mois auparavant ; et s'ils avaient commencé quelque labeur, ils seront tenus de le finir, sous les peines portées par l'article 34. Et les maîtres ne pourront congédier lesdits ouvriers qu'en les avertissant un mois auparavant, si ce n'est pour cause juste et raisonnable.

Art. XXXVIII. Enjoint Sa Majesté à tous compagnons et ouvriers, travaillant chez les imprimeurs, de garder et conserver les copies tant manuscrites qu'imprimées sur lesquelles ils auront travaillé, pour être par eux rendues à leurs maîtres, et remises par lesdits maîtres aux libraires, ou à ceux qui auront fait faire les impressions, sans que pour raison de ce lesdits compagnons et ouvriers puissent prétendre aucun paiement ou récompense (1).

Art. XXXIX. Les imprimeurs et leurs compagnons et ouvriers ne pourront retenir plus de quatre copies ou exemplaires de tous les livres qu'ils imprimeront ; savoir, une copie pour le libraire qui fera imprimer le livre, une pour le maître imprimeur, une pour le correcteur qui lui servira pour faire les tables, et la quatrième et dernière pour les compagnons et ouvriers, qui seront tenus néanmoins de présenter ladite copie à celui qui aura fait faire l'impression, et qui pourra, si bon lui semble, la retenir en payant ; en sorte que les compagnons et ouvriers n'aient la faculté d'en disposer qu'à son refus.

Art. XL. Il est expressément défendu à tous imprimeurs de faire travailler dans leurs imprimeries les dimanches et jours de Fêtes, et aux compagnons et ouvriers d'y travailler à la composition ou impression d'aucuns ouvrages, à peine, contre les maîtres, de 100 livres d'amende, et de 10 livres contre chacun des compagnons et ouvriers ; pourront néanmoins, en

(1) Voyez l'article 104 ci-après.

cas de nécessité seulement, préparer et tremper leurs papiers hors les heures du service divin (1).

ART. XLI. Les compagnons, ouvriers et apprentis ne feront aucun festin ou banquet, soit pour entrée, issue d'apprentistage, ou autrement, pour quelque cause et raison que ce soit.

ART. XLII. Défenses sont faites à tous compagnons, ouvriers et apprentis de faire aucune communauté, confrérie, assemblée, cabale ni bourse commune; d'avoir aucun livre ni registre de confrérie; d'élire aucun marguiller, syndic, prévôt, chef, préposé, ni autres officiers; de faire aucune collecte, ni levée de deniers; et d'agir en nom collectif pour quelque cause et occasion que ce soit, à peine de prison, de punition corporelle, et de trois cents livres d'amende.

ART. XLIII. Aucun ne pourra tenir imprimerie ou boutique de librairie à Paris, ni même prendre la qualité de libraire ou d'imprimeur en conséquence d'aucunes lettres ou d'aucun privilège tel qu'il puisse être, s'il n'a été reçu maître en ladite communauté, à laquelle maîtrise il ne pourra être admis qu'après avoir fait apprentissage pendant le tems et espace de quatre années entières et consécutives, et servi les maîtres en qualité de compagnon au moins durant *trois années* après le tems de son apprentissage achevé, comme il est dit ci-dessus par les articles 20 et 28, qu'il n'ait au moins vingt ans accomplis; qu'il ne soit congru en langue latine, et qu'il ne sache lire le grec, dont il sera tenu de rapporter un certificat du recteur de l'Université, en la manière prescrite par le même article 20, ou de justifier comme il l'aura produit lors de son brevet d'apprentissage; et ce avant que de se présenter à la maîtrise. N'entend Sa Ma-

(1) Voyez l'article 16 ci-devant.

jesté comprendre dans le présent article les fils et gendres des maîtres, ou ceux qui épouseront une veuve de maître, lesquels seront reçus suivant l'article 46 ci-après.

Art. XLIV. Et comme il est important que ceux qui exercent lesdites professions d'imprimeur et de libraire, soient pourvus d'une capacité et d'une expérience suffisante, veut Sa Majesté que les fils et gendres de maîtres, ainsi que les apprentis qui auront fait leur apprentissage et servi les maîtres, avant que d'être admis à la maîtrise de librairie ou imprimerie, outre le certificat du recteur de l'Université qu'ils doivent rapporter, suivant l'article 43, soient encore tenus de subir, savoir, ceux qui aspireront à être reçus libraires, un examen sur le fait de la librairie, et ceux qui aspirent à être reçus imprimeurs, après ledit examen sur le fait de la librairie, une épreuve de leur capacité au fait de l'imprimerie et choses en dépendantes; ce qu'ils seront tenus de faire pardevant les syndic et adjoints en charge, accompagnés de quatre anciens officiers de leur communauté, dont deux exerçant l'imprimerie, et quatre autres libraires, qui n'auront pas passé les charges, mais qui auront au moins dix années de réception, dont deux également exerçant l'imprimerie, lesquels susdits huit examinateurs seront tirés au sort par l'aspirant dans le nombre tant desdits officiers de la communauté que des libraires et imprimeurs ayant dix années au moins de réception. Ordonne auxdits examinateurs ainsi nommés de se trouver avec les syndic et adjoints à la chambre syndicale, pour procéder tous ensemble, par voie de scrutin, auxdits examen et épreuve, lequel examen durera au moins deux heures; et ne pourra l'aspirant être reçu s'il n'a les deux tiers des voix en sa faveur. Il sera dressé du tout à l'instant un procès-verbal par les syndic et adjoints. Et pour droit de présence, chacun des syndic et ad-

joints, et autres examinateurs, aura six jetons vallant six livres tournois, qui leur seront distribués par l'aspirant (1).

Art. XLV. Les aspirans à la librairie, qui auront les qualités requises, seront reçus par les syndic et adjoints en charge, après qu'il leur sera apparu de leur capacité par l'examen ci-dessus ordonné, de leurs bonnes vies et mœurs, et profession de la religion catholique, par la certification de quatre maîtres de la communauté, dont deux exerçant l'imprimerie; et à l'égard des aspirans à l'imprimerie, le procès-verbal qui aura été dressé par les syndic et adjoints de leur examen et épreuve, ensemble l'information de vie et mœurs, et le certificat de catholicité en la ferme ci-dessus, seront remis par les syndic et adjoints entre les mains du lieutenant général de police, pour être par lui envoyé avec son avis à monsieur le garde des sceaux, et être en conséquence expédié un arrêt du conseil, sur lequel (et non autrement) il sera procédé à la réception de l'aspirant; laquelle ensemble celle des aspirans à la librairie, seront faites dans la chambre de ladite communauté, en présence des anciens syndics et adjoints: à condition par l'aspirant à la maîtrise de librairie seulement, de mettre ès mains du syndic la somme de mille livres, et par l'aspirant à la libraire et imprimerie, la somme de quinze cents livres, lesquelles sommes le syndic emploira dans son compte pour être employées aux affaires de ladite communauté. Et si celui qui aura été reçu libraire vient dans la suite à être reçu à la maîtrise d'imprimerie, il sera tenu, outre la somme de mille livres ci-dessus, de payer celle de cinq cents livres; et seront tenus, les uns et les autres, de donner, lors de leur réception, pour droit de présence, au syndic, douze

(1) Voyez l'arrêt du 10 décembre 1725, article 5; ci-après, article 46.

jetons d'argent, six à chacun des adjoints, et deux à chaque ancien.

Art. XLVI. Les fils de maîtres, qui auront les qualités requises, seront reçus libraires à leur première requisition, en remettant au syndic pour les affaires de la communauté, savoir, pour la réception à la librairie, la somme de six cents livres; et s'ils sont admis par la suite à la maîtrise d'imprimerie, celle de trois cents livres, outre celle desdites six cents livres par eux payée lorsqu'ils auront été reçus libraires; et s'ils sont reçus en même tems imprimeurs et libraires, ils seront tenus de remettre la somme de neuf cents livres. Les compagnons qui, après avoir fini leur apprentissage, épouseront la fille ou la veuve d'un maître, seront aussi reçus à la première demande, pourvu qu'ils aient les qualités requises, en remettant au syndic, savoir, pour être reçus libraires, la somme de six cents livres, et pour être admis ensuite à la maîtrise d'imprimeur, celle de trois cents livres, outre celle desdites six cents livres par eux payée lors de leur réception de libraire, et s'ils sont reçus conjointement imprimeurs et libraires, ils payeront la somme de neuf cents livres: le tout à la charge par lesdits fils et gendres de maîtres, et ceux qui épouseront des filles ou veuves, de subir l'examen, et d'observer les formalités prescrites par les articles précédens.

Art. XLVII. Les nouveaux maîtres prêteront serment pardevant le lieutenant général de police, sans aucuns frais, en présence des syndic et adjoints, qui en feront mention sur les lettres de maîtrise.

Art. XLVIII. Ceux qui auront été reçus maîtres à Paris pourront aller demeurer et exercer la librairie en toutes les villes et autres lieux du royaume, sans être pour ce tenus de faire apprentissage et nouveau serment èsdits lieux; mais seulement de

faire apparoir de leurs lettres de maîtrise et réception, et de faire enregistrer lesdites lettres au greffe de la justice ordinaire du lieu où ils iront demeurer.

ART. XLIX. Sa Majesté étant informée que l'art de l'imprimerie, qui mérite une attention principale par rapport à l'ordre public, à l'intérêt de la religion et au bien de son service, est tombé depuis plusieurs années dans un dépérissement considérable, et même dans une licence très-préjudiciable par la foiblesse ou l'avidité du gain de quelques-uns de ceux qui exercent cette profession, et l'inexécution des réglemens ci-devant faits sur cette matière; elle veut et ordonne qu'à l'avenir lesdits réglemens, et notamment celui du mois d'août 1686, soient fidellement exécutés en tous les articles auxquels il n'aura été dérogé par le présent réglement.

ART. L. Et attendu que la préférence accordée par ledit réglement de 1686, aux fils et aux gendres des imprimeurs pour être reçus en leur place, n'a servi qu'à y admettre souvent des sujets foibles ou incapables, et en exclure ceux qui par leur capacité et l'état de leur fortune auraient mieux mérité cette préférence, ordonne Sa Majesté qu'à l'avenir les fils ou gendres des imprimeurs ne pourront prétendre de droit aucune préférence avec d'autres sujets capables, si ce n'est dans le cas d'un mérite égal, et de la vacance de la place de leur père ou beau-père, auquel cas la preuve du mérite égal sera établie par un procès-verbal dressé en présence dudit sieur lieutenant général de police, par les syndic et adjoints et les examinateurs.

ART. LI. Veut Sa Majesté que l'aspirant à l'imprimerie, qui se trouvera par l'examen avoir toutes les qualités ci-dessus requises, soit tenu d'avoir une imprimerie composée de quatre presses au

moins, et de neuf sortes de caractères romains avec leurs italiques, depuis le Gros-Canon jusqu'au Petit-Texte inclusivement ; desquels caractères les fontes seront neuves et de la quantité qui suit, savoir : le Gros-Romain, Saint-Augustin et Cicero, de quantité suffisante pour faire au moins trois feuilles chacun, le Petit-Romain deux feuilles, et les autres à proportion de l'usage dont elles sont : desquelles presses et fontes les syndic et adjoints dresseront leur procès-verbal, qu'ils remettront entre les mains du lieutenant général de police avec celui de l'examen et épreuve, pour sur iceux être procédé pardevant lui à la prestation de serment ; et jusqu'à ce, les vis des presses seront déposées en la chambre syndicale de la communauté (1).

Art. LII. Défend à tous imprimeurs, sous peine de confiscation au profit de ladite communauté, et de déchéance de la maîtrise, de prêter aux aspirans à l'exercice de l'imprimerie aucunes presses, casses, ni fontes : Veut à cet effet que tous imprimeurs soient tenus de faire grayer leurs noms sur lesdites presses et casses, et enjoint aux syndic et adjoints d'y tenir la main : défend pareillement aux aspirans, à peine d'être déchus de toute espérance de parvenir à la maîtrise, d'emprunter aucunes presses, casses ni fontes pour former leur établissement.

Art. LIII. Veut Sa Majesté que les imprimeurs déjà reçus, dont les imprimeries ne sont pas complettes, aient à conformer leur imprimerie à la police établie dans l'article LI ci-dessus : en conséquence enjoint aux syndic et adjoints de faire une visite générale de toutes les imprimeries,

(1) Voyez l'article 87.

trois mois au plus tard après la publication du présent réglement, et d'en dresser un procès-verbal qui contienne exactement tout ce qui se trouvera y manquer des presses, fontes, caractères et ustenciles nécessaires et prescrits, lequel procès-verbal ils remettront au lieutenant général de police; et seront tenus les propriétaires des imprimeries qui se trouveront défectueuses, de se défaire de leurs imprimeries, si dans le cours de deux années ils ne se sont conformés à ladite police (1).

Art. LIV. Et afin que les imprimeries qui se trouveront complettes et en bon état lors de ladite visite générale, et celles qui se formeront dans la suite, se maintiennent toujours conformes au présent réglement, les syndic et adjoints seront tenus de faire tous les trois mois la visite des imprimeries en la manière prescrite ci-après par les articles 85 et 87.

Art. LV. Les veuves des imprimeurs, et celles des libraires pourront continuer le travail dans leurs imprimeries, et tenir leurs boutiques de librairie, avoir des compagnons, et faire achever aux apprentis de leurs maris défunts, le tems de l'apprentissage, sans pouvoir prendre de nouveaux apprentis; mais ne pourront lesdites veuves continuer l'exercice dudit art d'imprimerie, qu'à la charge et condition d'avoir le nombre des presses et caractères fixé par le présent réglement, à peine de déchéance de leur droit: et au cas qu'elles se remarient, elles ne pourront tenir boutique de librairie ni imprimerie, si leurs seconds maris, ayant les qualités requises, n'ont été reçus maîtres dans ladite communauté (2).

Art. LVI. Les imprimeurs qui ne pourront eux-

(1) Voyez les articles 55 et 87.
(2) Voyez les articles 53 et 87.

mêmes vaquer à la correction de leurs ouvrages, se serviront de correcteurs capables, lesquels seront tenus de bien et soigneusement corriger les livres, et de rendre aux heures accoutumées les épreuves corrigées; ensorte que si par leur faute il y avait nécessité de réimprimer les feuilles qui leur auront été données pour corriger, elles seront réimprimées aux dépens desdits correcteurs.

Art. LVII. Toutes personnes pourront exercer l'art et profession de fondeur de caractères et lettres d'imprimerie; et ce faisant seront réputées du corps de la communauté des libraires et imprimeurs, pour jouir des mêmes immunités, franchises, exemptions et priviléges qui ont été attribués auxdits libraires et imprimeurs par les trois premiers articles du présent réglement.

Art. LVIII. Seront lesdits fondeurs tenus avant que de faire ladite profession, de se présenter aux syndic et adjoints, et de se faire inscrire sur le registre de la communauté en qualité de fondeurs de caractères; ce qui sera fait sans aucuns frais. Ne pourra néanmoins ladite inscription, donner auxdits fondeurs aucun droit d'exercer la librairie ou imprimerie, s'ils n'ont été reçus libraires ou imprimeurs dans ladite communauté. Seront pareillement tenus lesdits fondeurs de faire leur résidence et de travailler dans le quartier de l'Université désigné dans l'article XII.

Art. LIX. Veut Sa Majesté que six mois après la publication du présent réglement, tous les caractères, vignettes, réglets et autres ornemens de fonte, servant à l'imprimerie, depuis le Gros-Canon jusqu'à la Nompareille, tant gros œil qu'ordinaire, soient fondus d'une même hauteur en papier, fixée à dix lignes et demie géométriques, et que tous les Gros et Petits-Canons, tous les Gros et Petits-Parengons, les Gros-Romains, les Saint-Augustins, les Cicé-

ros, les Petits-Romains, les Petits-Textes et les Nompareilles, tant romains qu'italiques, de toutes les fonderies, se rapportent pour la susdite hauteur de dix lignes et demie en papier, et chacun en particulier pour le corps qui lui est propre, ensorte que le Petit-Canon porte deux Saint-Augustins; le Gros-Parangon un Cicéro et un Petit-Romain; le Petit-Parangon, deux Petits-Romains; le Gros-Romain, un Petit-Romain et un Petit-Texte; le Saint-Augustin, un Petit-Texte et une Nompareille; et le Cicéro, deux Nompareilles: tous lesquels caractères seront à l'avenir conformes pour lesdites hauteurs et corps à la lettre (m) de chaque corps de fonte, de laquelle lettre (m) sera déposé nombre suffisant en la chambre syndicale, dont les syndic et adjoints en délivreront aux fondeurs trente de chaque corps pour servir de modèle; et les fondeurs rapporteront en ladite chambre après la justification de leurs moules, le même nombre de ladite lettre (m) du bas de casse de leurs frappes, afin que la justesse de chaque corps soit plus parfaitement vérifiée; à peine contre lesdits fondeurs de cinquante livres d'amende, et de confiscation des fontes, vignettes et autres ornemens qui ne se trouveront pas conformes.

Art. LX. Les caractères d'imprimerie, et tous les ornemens de fonte en dépendant, seront faits de bonnes matières fortes et cassantes. Les fondeurs à qui les imprimeurs fourniront de vieilles matières, seront tenus de les renforcer, en sorte qu'elles soient de même fortes et cassantes. Toutes les lettres en particulier seront fondues droites et d'équerre en tous sens, d'une égale hauteur, bien en ligne, sans penchement ni renversement, ni fortes en pied, ni fortes en tête, coupées de manière que les deux extrémités du pied des lettres contiennent ensemble la moitié du corps, bien ébarbées, douces au frotter et au ratisser, d'un cran apparent, bien marqué et à l'or-

dinaire, qu'on appelle cran dessous. Elles seront aussi d'une égale distance pour l'épaisseur des corps ordinaires, en sorte que trois (i) ou trois (l), ou une (h) ou une (n) jointe à un (i) ou à une (l), fasse l'épaisseur d'une (m), et les autres lettres à proportion; le tout sous les peines portées par l'article précédent.

Art. LXI. N'entend Sa Majesté empêcher les fondeurs de mettre leurs frappes sur d'autres corps qu'on appelle Philosophie, Gaillarde, Mignonne, et autres interrompus et plus approchés en corps et en épaisseur que les corps ordinaires, en observant néanmoins toujours la même hauteur en papier fixée à dix lignes et demie, excepté seulement les fontes pour imprimer en rouge, qui pourront être d'un tiers de ligne ou environ, plus hautes que les autres, et pour distinguer plus particulièrement lesdites fontes hautes et de corps interrompus des corps ordinaires, lesdits fondeurs seront tenus d'y mettre le cran dessus, à peine d'amende arbitraire.

Art. LXII. Attendu le petit nombre desdits fondeurs qui se trouvent présentement dans la ville de Paris, veut Sa Majesté qu'ils soient tenus de travailler pour les imprimeurs de ladite ville par préférence à ceux des provinces. Et ne pourront lesdits fondeurs fournir ni envoyer aucunes fontes ni aucuns caractères hors ladite ville de Paris, qu'après les avoir déclarés avant l'envoi sur le registre de la communauté, qui fera mention de la qualité, poids et quantité des fontes et caractères, comme aussi des noms et lieux de la résidence des imprimeurs pour qui elles seront destinées; le tout à peine de confiscation des fontes et caractères.

Art. LXIII. Permet néanmoins auxdits fondeurs pendant deux années, à compter du jour des présentes, de fondre tous les assortimens dont les imprimeurs auront besoin pour les fontes qui leur ont

été fournies ci-devant par lesdits fondeurs, lesquels après ledit tems passé n'y pourront être obligés sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de cinquante livres d'amende, tant contre lesdits fondeurs que contre les imprimeurs qui en auraient fait faire après l'expiration desdites deux années.

Art. LXIV. Et afin que toutes les fontes se trouvent de la hauteur prescrite par l'article 59, ordonne Sa Majesté que celles qui viendront des pays étrangers et des provinces, soient portées directement par les voituriers à la douane, et ensuite à la chambre syndicale, pour y être visitées par les syndic et adjoints, et être vérifié si elles sont fondues sur ladite hauteur; et au cas qu'elles ne se trouvent pas conformes, elles seront pour la première fois renvoyées sur les lieux, à la diligence des syndic et adjoints, aux frais de qui il appartiendra; et en cas de récidive, elles seront refondues et la matière confisquée au profit de la communauté.

Art. LXV. Comme il est important au bien et à la tranquillité de l'Etat, qu'aucune personne autre que ceux ayant droit de tenir imprimerie, n'ait en sa possession des caractères qui puissent y servir; ordonne Sa Majesté que les fondeurs ne pourront, à peine de cinq cents livres d'amende et de punition exemplaire, délivrer leurs fontes qu'aux imprimeurs ou à leurs veuves en exercice: et à l'égard de celles qui seront envoyées dans les provinces et dans les pays étrangers, elles seront déclarées par les fondeurs ou imprimeurs qui les enverront, sur le livre de la communauté, et conduites au lieu de leur destination sous acquit à caution, qui sera rapporté aux syndic et adjoints après qu'il aura été déchargé sur les lieux, à peine de pareille amende de cinq-cent livres contre lesdits fondeurs ou imprimeurs.

Art. LXVI. Pourront ceux qui exerceront ledit art, prendre et avoir telles personnes qu'ils voudront

dans leurs fonderies, pour être élèves et devenir ouvriers, à condition d'en faire aux syndic et adjoints leur déclaration qui sera inscrite sans frais sur un registre particulier. Défend aux autres ouvriers fondeurs de les empêcher, troubler, ni molester dans leur travail, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de punition exemplaire (1).

ART. LXVII. Seront lesdits ouvriers fondeurs tenus d'achever les fontes par eux commencées, et sur lesquelles ils auront travaillé; et lorsqu'ils voudront quitter leurs maîtres, ils ne le pourront faire qu'en les avertissant un mois avant que les fontes par eux commencées soient achevées. Veut au surplus que les articles ci-devant établis pour la police et discipline des compagnons et ouvriers imprimeurs, aient lieu à l'égard desdits ouvriers fondeurs, et soient par eux observés sous les peines y exprimées (2).

LXVIII. Ne pourront lesdits fondeurs, leurs veuves et héritiers, vendre, céder ou transporter leurs poinçons, frappes et matrices, en tout ou en partie, à d'autres qu'aux imprimeurs, aux libraires, ou aux fondeurs, et seront tenus d'en donner la préférence à ceux de Paris, et d'en faire leurs déclarations sur le registre de la communauté, à peine de confiscation et d'amende; leur défend Sa Majesté de les vendre pour être transportés dans les pays étrangers sous quelque prétexte que ce soit, à peine d'amende arbitraire, de confiscation, et de plus grande peine, s'il y échet.

ART. LXIX. Aucun ne pourra faire le métier de colporteur, s'il ne sait lire et écrire, et qu'après avoir été présenté par les syndic et adjoints des libraires

(1) Voyez l'article ci-après.
(2) Voyez l'article 31.

et imprimeurs, au lieutenant général de police, et par lui reçu sur les conclusions du procureur de Sa Majesté au Châtelet; ce qui sera fait sans frais.

ART. LXX. Les maîtres imprimeurs, libraires, fondeurs de caractères, ou relieurs, leurs fils, compagnons et apprentis, qui par pauvreté, infirmité d'âge ou de maladie ne pourront exercer leurs professions, seront préférés à tous autres pour être colporteurs. Tous les colporteurs seront tenus trois jours après qu'ils auront été reçus, de faire enregistrer leurs noms et leurs demeures dans le livre de la Communauté, avec soumission d'y venir déclarer les maisons où ils iront loger, dans le cas de changement de domicile; et ils feront pareille déclaration aux commissaires des quartiers où ils demeureront, à peine d'interdiction et de cinquante livres d'amende.

ART. LXXI. Le nombre des colporteurs demeurera réduit et fixé à cent vingt, dont les huit premiers plus anciens reçus auront leurs départemens dans les cours et salles du palais, où les autres ne pourront aller vendre que par succession et en la place de ceux qui seront décédés; mais il leur sera permis de vendre par la ville et les fauxbourgs, et les lieux qu'ils trouveront les plus avantageux pour le débit; sans qu'au surplus ni les uns ni les autres puissent avoir aucuns imprimés ailleurs que dans leurs maisons; le tout à peine d'interdiction, de cinquante livres d'amende et de prison (1).

ART. LXXII. Fait Sa Majesté défenses auxdits colporteurs de colporter, vendre et débiter aucuns livres, factums, mémoires, feuilles ou libelles sur quelque matière, ou de quelque volume que ce

(1) Voyez l'article 73.

soit, à l'exception des édits, déclarations, ordonnances, arrêts, ou autres mandemens de justice dont la publication aura été ordonnée des almanachs, et des tarifs, comme aussi de petits livres qui ne passeront huit feuilles, brochés et reliés à la corde, imprimés avec privilége ou permission par les seuls imprimeurs de Paris, avec le nom du libraire; le tout à peine de prison, de confiscation, et de punition corporelle selon l'exigence des cas.

Art. LXXIII. Ne pourront lesdits colporteurs tenir boutique ou magasin, ni faire imprimer aucune chose en leur nom ou pour leur compte.

Art. LXXIV. Seront tenus iceux colporteurs de porter une marque ou écusson de cuivre au-devant de leurs habits, où sera écrit *Colporteur*, et chacun d'eux aura une malle, dans laquelle ils porteront les imprimés qu'ils exposeront en vente, tels qu'ils sont ci-dessus énoncés, et qu'il leur est permis de colporter, vendre et débiter; le tout à peine d'amende, de prison, de confiscation, et de punition exemplaire. Fait défenses à toutes personnes sans exception, qui ne seront du nombre des cent vingt colporteurs, de colporter, exposer en vente, crier par les rues, et débiter en particulier dans cette ville et fauxbourgs de Paris, en aucune manière, ni sous quelque prétexte que ce soit, aucuns écrits, livres ou livrets, ou autres imprimés, à peine de prison, et de punition corporelle.

Art. LXXV. Les libraires forains ne pourront tenir boutique, magasin, ou imprimerie, ni faire afficher leurs livres en la ville de Paris, par le moyen des facteurs, commissionnaires ou autres personnes qu'ils pourraient interposer. Défend Sa Majesté à tous libraires, imprimeurs et relieurs de cette ville de Paris, et à tous autres, de faire

aucune facture pour les libraires demeurant dans les autres villes du royaume ou étrangères ; et ne pourront lesdits marchands forains séjourner pour la distribution de leurs livres, plus de trois semaines, depuis le jour de l'ouverture et visite de leurs balles, à peine de confiscation des marchandises qui se trouveront après ledit tems expiré, et d'amende arbitraire.

ART. LXXVI. Et pour remédier aux abus qui se commettent dans le commerce des livres apportés à Paris par les libraires étrangers ou par ceux des provinces, veut Sa Majesté que lesdits libraires forains aient leurs marchandises de livres dans le quartier de l'Université exprimé dans l'article XII, et non ailleurs ; qu'ils déclarent aux syndic et adjoints les lieux où ils les tiendront ; et qu'ils ne puissent faire échange ou vente de leurs livres qu'aux libraires de ladite ville de Paris et non à autres ; le tout à peine de confiscation et d'amende.

ART. LXXVII. Aucuns libraires de ladite ville de Paris, des provinces de ce royaume, étrangers, ni autres, ne pourront tenir boutique ou magasin de livres aux foires de S. Germain et de S. Laurent et autres foires, ni vendre, exposer ou débiter èsdits lieux aucuns livres ou livrets, à peine de confiscation et de punition exemplaire ; et en cas de contravention, les syndic et adjoints seront tenus de les faire saisir et enlever.

ART. LXXVIII. Il sera procédé, suivant l'usage, le 8 mai de chacune année, à l'élection de deux adjoints, en la place de ceux qui, après deux années de service et fonction dans ladite charge, en devront sortir ; et sera audit jour procédé de deux ans en deux ans, à l'élection d'un syndic, qui sera pris dans le nombre des anciens adjoints, à condition néanmoins qu'alternativement il sera

élu pour syndic un desdits adjoints libraire ou libraire-imprimeur ; ou que (1 du moins) le syndicat ne pourra être rempli que deux fois de suite par des sujets pris dans le nombre desdits anciens adjoints libraires, ou desdits anciens adjoints libraires-imprimeurs ; et lorsque le syndic sera libraire-imprimeur, il n'y aura qu'un adjoint exerçant l'imprimerie en charge, ensorte que des cinq officiers qui composent le bureau, il y ait toujours deux libraires exerçant l'imprimerie.

ART. LXXIX. Seront lesdites élections faites dans la chambre de la Communauté, en présence du lieutenant général de police, et du procureur de Sa Majesté au Châtelet, à la pluralité des voix, par les syndic et adjoints en charge, les anciens syndics et adjoints, et seize mandés qui n'auront point été dans les charges, dont huit exerçant l'imprimerie, lesquels mandés seront nommés par les officiers du bureau, et par les anciens. Les syndic et adjoints nouvellement élus, prêteront le serment à l'instant de bien et fidellement se comporter en leurs charges, de quoi il leur sera donné acte sans frais.

ART. LXXX. Lorsqu'il sera nécessaire d'assembler ladite Communauté, pour délibérer sur les affaires extraordinaires, les syndic et adjoints appelleront auxdites assemblées les anciens syndics et adjoints, et pareil nombre de seize mandés, dont huit exerçans l'imprimerie, qui seront pareillement nommés par les officiers en charge et par les anciens, et qui représenteront toute la communauté : lesdits mandés seront tenus de se rendre auxdites assemblées convoquées pour lesdites élections ou affaires

(1) Il faut lire, *au plus*.

extraordinaires, à peine de douze livres applicables au profit des pauvres de ladite communauté.

Art. LXXXI. Les anciens sydics et adjoints garderont entr'eux, dans les assemblées de la Communauté, leur rang, séance, et voix délibérative, suivant l'ordre de leurs élections; bien entendu que les syndics auront toujours la préséance sur les adjoints, et les adjoints sur ceux qui n'ont point été dans les charges.

Art. LXXXII. Sera la confrérie administrée par les deux adjoints derniers en charge, dont le plus ancien de réception sera le premier et aura l'administration des deniers d'icelle confrérie. Il leur sera payé annuellement par chacun maître et veuve trente sols au jour de la fête de S. Jean Porte-Latine; et vingt-quatre livres une fois payées par chacun des maîtres qui seront reçus. Seront lesdits deux adjoints tenus de rendre compte de leur administration pardevant les syndic et adjoints en charge, et les anciens syndics et adjoints, trois mois après leurdite administration finie.

Art. LXXXIII. Le syndic rendra compte de la recette et administration des deniers et effets de la communauté, en présence de ladite Communauté assemblée en la manière prescrite ci-dessus article LXXX, dans trois mois au plus tard, du jour qu'il sera sorti de charge, à peine d'être exclus d'avoir aucun rang ni voix délibérative dans les assemblées de ladite Communauté; et ledit compte, après avoir été examiné tant par les syndic et adjoints en charge, que par les anciens syndics et adjoints, sera ensuite rapporté dans la Communauté assemblée, par un ancien syndic ou adjoint, que les syndic et adjoints en charge nommeront pour cet effet.

Art. LXXXIV. Enjoint aux imprimeurs, li-

braires, fondeurs, relieurs, doreurs, compagnons, ouvriers, apprentis, colporteurs et autres, de porter honneur aux syndic et adjoints, et de leur obéir en faisant leurs charges; leur défend de les injurier, leur méfaire ou médire, à peine de cinquante livres d'amende et de punition exemplaire, si le cas le requiert.

Art. LXXXV. Les syndic et adjoints pourront faire leur visite toutes et quantes fois qu'ils le trouveront nécessaire, dans tous les lieux où seront les imprimeries, boutiques ou magasins des libraires, et fonderies, même dans les colléges, maisons religieuses, et autres endroits prétendus privilégiés: enjoint aux supérieurs, principaux et autres, d'ouvrir leurs portes, et de souffrir ladite visite, à peine de désobéissance. Seront tenus lesdits syndic et adjoints de faire une fois au moins tous les trois mois la visite générale des imprimeries, et de dresser un procès-verbal des ouvrages qui s'imprimeront, des apprentis, compagnons et ouvriers, du nombre de presses, et de la qualité et quantité des caractères de chacun maître imprimeur, et des malversations, si aucunes y a: lequel procès-verbal ils remettront entre les mains du lieutenant général de police, pour y être par lui pourvu. Enjoint aux imprimeurs de tenir leurs imprimeries ouvertes, ou seulement fermées d'un loquet pendant le tems du travail, à peine de cinquante livres d'amende, payable un tiers par le directeur ou conducteur de l'imprimerie, et le surplus par les compagnons, apprentis et ouvriers. Et pour subvenir aux besoins de la Communauté, sera payé trente sols par chacun maître et par chaque veuve de maître, pour le droit de chacune des quatre visites que lesdits syndic et adjoints seront tenus de faire par chacun an chez tous les maîtres et veuves de ladite Communauté, et ce conformément à la déclaration du 21 septembre 1703,

jusqu'à ce qu'il en ait été par Sa Majesté autrement ordonné (1).

ART. LXXXVI. Au cas que lors des visites qui seront faites chez les libraires et imprimeurs, ou dans les magasins étant dans les colléges, ou autres lieux prétendus privilégiés, il soit fait refus d'ouvrir les portes, il en sera par les syndic et adjoints dressé procès-verbal, dont ils référeront au lieutenant général de police, à l'effet d'obtenir main-forte, et même permission de faire procéder par bris et rupture des portes, en se conformant à l'ordonnance; ce qui sera exécuté aux frais et dépens des principaux et supérieurs des colléges et maisons privilégiées, qui seront contraints au paiement par saisie, tant de leurs biens personnels, que du revenu desdites maisons et colléges (2).

ART. LXXXVII. S'il ne se trouve dans quelqu'une desdites imprimeries le nombre des presses et caractères ci-devant prescrit, les syndic et adjoints en dresseront un procès-verbal particulier, qu'ils remettront au plus tard dans trois jours au lieutenant général de police, pour y être par lui pourvu immédiatement dans l'audience suivante (3).

ART. LXXXVIII. Les syndic et adjoints en faisant leurs visites, tiendront la main à ce qu'il ne soit employé à l'impression aucuns mauvais caractères, ni aucun papier de mauvaise qualité; et en cas qu'ils en trouvent, ils seront tenus de les saisir, et de les faire transporter en la chambre de la Communauté (4): ils veilleront pareillement à ce que les

(1) Voyez l'article 13 ci-devant, et l'article 86 pour les visites du Palais.

(2) Voyez les articles 13, 54, 75 et 76.

(3) Voyez les articles 51, 53 et 54.

(4) Voyez l'article 9.

apprentis (1), tant imprimeurs que libraires, soient en exercice actuel chez leurs maîtres.

ART. LXXXIX. Tous les libraires, ou autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient sans aucune exception, qui feront venir à Paris des livres imprimés dans le royaume, ou dans les pays étrangers, ou des estampes, seront tenus de les faire apporter dans la chambre syndicale de la communauté au même état qu'ils seront arrivés; et ne pourront les retirer de la douane, des voituriers par terre ou par eau, et des messageries, sans un billet du syndic ou de deux de ses adjoints. Seront pareillement tenus les marchands merciers, grossiers, qui vendent des alphabets, almanachs, heures et petits livres de prières imprimés hors de cette ville de Paris, de faire apporter leurs balles ou paquets desdits livres en ladite chambre, pour y être visités, à peine de confiscation et d'amende. Veut Sa Majesté que trois au moins desdits syndic et adjoints se transportent en ladite chambre pour ladite visite tous les mardi et vendredi de chaque semaine, deux heures de relevée, et retiennent par devers eux les factures des livres contenus dans lesdites balles, caisses et paquets, lesquelles factures leur seront préalablement remises, signées de ceux qui retireront lesdites balles, et qui en donneront leur reçu sur le registre desdites visites, et où il se trouverait des livres ou estampes contraires à la religion, au bien et au repos de l'Etat, et à la pureté des mœurs, ou libelles diffamatoires contre l'honneur et la réputation de quelques-uns des sujets de Sa Majesté, ou imprimés dans le royaume sans privilége ni permission, et sans nom de libraire et de la ville où ils auront été imprimés,

(1) Voyez l'article 25.

ou contrefaits sur ceux imprimés avec privilége, ou continuation de privilége; les syndic et adjoints arrêteront tous lesdits livres et estampes, ensemble ceux qui y seront joints, et les marchandises, s'il y en a, qui auront servi de couverture ou de prétexte pour faire passer lesdits livres; desquelsdits livres et estampes ainsi saisis et arrêtés, ils tiendront un registre particulier (1).

ART. XC. Défend Sa Majesté à tous maîtres et conducteurs de carosses, coches et messagers, chartiers, rouliers et autres voituriers, tant par eau que par terre, qui amèneront en cette ville de Paris des balles, ballots ou paquets de livres ou estampes, gros et petits, et des fontes et caractères servant à l'imprimerie, comme aussi à leurs facteurs, de les délivrer à leurs adresses, et même de les décharger aux environs de Paris ou ailleurs. Défend pareillement à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de recevoir ni souffrir qu'il soit envoyé dans leurs maisons aucuns livres, estampes, ni caractères d'imprimerie par entrepôt ni autrement. Veut qu'ils soient conduits directement à la douane, ou délivrés sur le billet du syndic ou de deux de ses adjoints, pour être portés en la chambre de la Communauté desdits libraires et imprimeurs, afin d'y être visités, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à peine contre les contrevenans de confiscation de leurs bateaux, coches, carrosses, harnois et chevaux, de mille livres d'amende, et de répondre en leurs propres et privés noms, tant des abus qui en pourront arriver, que de tous dépens, dommages et intérêts envers les libraires, même de punition exemplaire en cas de récidive. Ordonne et enjoint à tous directeurs, contrôleurs, commis et gardes

(1) Voyez l'article 90, à la fin, au sujet de la confiscation des autres marchandises.

des bureaux d'entrées et barrières de la ville et banlieue de Paris, de tenir la main à ce que les balles, ballots ou paquets de livres et estampes, et de fontes ou caractères d'imprimerie, soient sûrement conduits à la douane; et où il se trouverait des balles ou paquets de livres, estampes, ou caractères d'imprimerie, qui n'auraient pas été déclarés par les conducteurs des voitures, ou passant en fraude par des lieux détournés, veut que lesdites voitures soient arrêtées, dont il sera aussitôt donné avis aux syndic et adjoints des libraires et imprimeurs, qui feront transporter lesdites balles ou paquets de livres, estampes, ou caractères en ladite chambre syndicale, et s'en chargeront sur le procès-verbal desdits officiers et commis. Fait pareillement défenses à tous libraires, imprimeurs, fondeurs et autres personnes de recevoir aucuns livres, estampes, ou caractères d'imprimerie, quand même ils se trouveraient mêlés avec d'autres marchandises, s'ils n'ont été préalablement visités dans ladite chambre, à peine de confiscation, tant des livres, estampes et caractères de quelque nature qu'ils soient, que des autres marchandises qui s'y trouveront jointes, de trois mille livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts (1).

ART. XCI. Défend aux inspecteurs et préposés au bureau de la douane de la ville de Paris, ensemble aux commis employés aux ports et barrières, maîtres des coches, carosses, messageries et tous autres, de délivrer aucunes balles, ballots, caisses, ou paquets de livres ou estampes à aucunes personnes de quelque qualité et condition, et sous quelque prétexte que ce soit, et ce nonobstant tous arrêts, ordres ou permissions à ce contraires,

(1) Voyez l'article 89, ci-devant.

auxquels Sa Majesté a dérogé et déroge à cet égard, même à l'article VI de l'arrêt du conseil du 11 octobre 1720, portant réglement pour la bibliothèque de Sa Majesté; le tout à peine contre les contrevenans d'en répondre en leurs propres et privés noms, de cinq cents livres d'amende, et d'être déchus et privés de leurs emplois ou privilèges.

Art. XCII. Défend Sa Majesté à tous syndics et adjoints, gardes et autres officiers des Communautés des libraires et imprimeurs des villes des provinces du royaume, ensemble à tous directeurs, commis, gardes, inspecteurs et autres employés dans les douanes, romaines et bureaux, d'ouvrir ni visiter aucunes balles, ballots, caisses ou paquets de livres, d'estampes, ou de caractères d'imprimeries, venant des pays étrangers, ou des provinces du royaume en la ville de Paris, et de les arrêter dans leurs routes; ainsi leur enjoint de les laisser passer avec acquit à caution jusqu'au lieu de leur destination; à l'effet de quoi les voituriers qui seront chargés des balles ou paquets de livres, d'estampes, ou de caractères d'imprimerie, seront tenus de prendre ledit acquit à caution, savoir pour les livres, estampes et caractères venant des pays étrangers dans les premiers bureaux d'entrées du royaume, et pour ceux venant des provinces du royaume, dans le bureau du lieu d'où l'envoi sera fait, ou s'il n'y en avait point, dans le plus prochain par où ils passeront; dans lequel bureau lesdits ballots ou paquets seront plombés par les commis des fermes de Sa Majesté, et les voituriers y feront sur le registre des acquits à caution, leurs soumissions par lesquelles ils s'obligeront, ou feront pour eux obliger personnes solvables, de représenter au bureau de la douane de la ville de Paris, lesdits ballots ou paquets plombés, et de rapporter au plus tard dans deux mois un

certificat qui sera écrit au dos dudit acquit à caution, portant que lesdits ballots ou paquets y ont été représentés et remis ès mains des syndic et adjoints de ladite ville, qui mettront pareillement sur lesdits acquits à caution, leur certificat que lesdites balles, ballots ou paquets ont été portés en leur chambre syndicale. Veut que tous les livres et livrets qui viendront des pays étrangers ne puissent entrer dans le royaume que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Amiens et Lille. Fait défenses à toutes sortes de personnes de les traduire par aucunes autres villes, ni par aucun autre bureau ou passage, à peine de confiscation.

Art. XCIII. Les syndic et adjoints, lorsqu'ils en seront requis, délivreront leur certificat de l'état auquel ils auront trouvé les livres ou estampes, lors de l'ouverture des balles, ballots, caisses ou paquets, pour servir à ceux qui auront fait venir lesdits livres ou estampes, contre les voituriers et messagers, en cas de dépérissement desdits livres ou estampes, par leur faute ou négligence.

Art. XCIV. Les syndic et adjoints, en faisant la visite ordinaire des livres dans la chambre de la Communauté, n'en pourront acheter ou faire acheter aucuns pour leur compte, ni mettre à part pour changer; pourront néanmoins, vingt-quatre heures après ladite visite, acheter ou échanger pour leur compte lesdits livres visités, ainsi que les autres libraires.

Art. XCV. Les ballots ou paquets non réclamés et non retirés de la chambre syndicale, après un an du jour qu'ils auront été apportés en ladite chambre, seront ouverts en conséquence d'une ordonnance du lieutenant général de police par les syndic et adjoints, en présence d'un commissaire

qu'il commettra à cet effet, lequel dressera son procès-verbal, tant des livres que des autres effets qui s'y trouveront, pour sur ledit procès-verbal être statué par le lieutenant général de police ainsi qu'il appartiendra.

Art. CXVI. Les syndic et adjoints visiteront toutes et quantes fois qu'ils jugeront à propos les boutiques, maisons, et ouvroirs des doreurs et relieurs, de même que celles des libraires et des imprimeurs, et s'ils y trouvent des livres défendus, ou contrefaits, ou imprimés dans le royaume sans permission ou privilége, ils les saisiront, et les feront transporter sur le champ en la chambre de la communauté, pour être ensuite procédé contre ceux qui s'en trouveront saisis, ainsi qu'il appartiendra.

Art. XCVII. Les syndic et adjoints visiteront les tapissiers, dominotiers et imagers, à ce qu'ils n'aient à imprimer ni vendre aucuns placards ni peintures et images dissolus, et ne puissent avoir dans leurs maisons que des presses uniquement propres à imprimer des planches gravées en bois ou en cuivre. Défend auxdits tapissiers, dominotiers et imagers d'avoir pardevers eux aucunes presses, ni aucuns caractères de fonte, propres à imprimer des livres. Veut que quand ils voudront mettre au-dessous de leurs estampes et figures quelque explication imprimée et non gravée, ils aient recours aux imprimeurs, et que ladite explication ne puisse excéder le nombre de six lignes, ni passer jusqu'au revers desdites estampes et figures. Seront tenus lesdits tapissiers, dominotiers et imagers, faire apporter en la chambre de la Communauté des libraires et imprimeurs les marchandises de leurs arts, qu'ils feront venir des pays étrangers et des provinces du royaume, pour y être visitées par les syndic et adjoints; le tout à peine de

confiscation au profit de ladite Communauté, et d'amende arbitraire. Et afin que ceux qui feront profession de dominoterie et imagerie, soient connus par lesdits syndic et adjoints, veut que tous lesdits tapissiers, dominotiers et imagers soient tenus de faire inscrire sans frais sur le registre de la Communauté leurs noms et leurs demeures, à peine de cent livres d'amende; sans que ladite inscription puisse leur donner le droit de vendre aucun livre ou livret, ni d'exercer ladite profession d'imprimerie ou librairie, en quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, sous les peines portées par les précédens articles (1).

Art. XCVIII. Les marchandises de librairie qui seront saisies pour contravention, seront déposées en la chambre de la Communauté des libraires et imprimeurs : les syndic et adjoints s'en chargeront par les procès-verbaux de saisies, pour les garder sans frais, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur lesdites saisies, sans que les marchandises puissent être transportées ailleurs, ou laissées en la garde d'aucun autre gardien ou officier.

Art. XCIX. Ceux qui imprimeront ou feront imprimer, vendront, exposeront, distribueront ou colporteront des livres ou libelles contre la religion, le service du roi, le bien de l'Etat, la pureté des mœurs, l'honneur et la réputation des familles et des particuliers, seront punis suivant la rigueur des ordonnances. Et à l'égard des imprimeurs, libraires, relieurs ou colporteurs, ils seront en outre privés et déchus de leurs priviléges et immunités, et déclarés incapables d'exercer leur profession, sans pouvoir y être jamais rétablis.

Art. C. Les apprentis et compagnons ne pourront

(1) Voyez l'article 112.

vendre et négocier aucuns livres pour leur compte particulier ; à peine de confiscation des livres et de cinq cents livres d'amende pour la première fois, et en cas de récidive, d'être déclarés incapables de parvenir à la maîtrise, même de punition exemplaire.

ART. CI. Aucuns libraires ou autres ne pourront faire imprimer ou réimprimer, dans toute l'étendue du royaume, aucuns livres, sans en avoir préalablement obtenu la permission par lettres scellées du grand sceau ; lesquelles ne pourront être demandées ni expédiées, qu'après qu'il aura été remis à M. le chancelier, ou garde des sceaux de France, une copie manuscrite ou imprimée du livre, pour l'impression duquel lesdites lettres seront demandées (1).

ART. CII. Ne pourront pareillement lesdits libraires, ou autres, faire imprimer ou réimprimer aucuns livres, ni même des feuilles volantes et fugitives, sans en avoir obtenu permission du lieutenant général de police, et sans une approbation de personnes capables et choisies par lui pour l'examen ; et sous ledit nom de livres, ne pourront être compris que les ouvrages dont l'impression n'excédera pas la valeur de deux feuilles en caractère de Cicéro (2).

ART. CIII. Aucuns livres ou livrets ne pourront être imprimés ou réimprimés, sans y insérer au commencement ou à la fin des copies entières, tant des priviléges et permissions sur lesquelles ils auront été imprimés ou réimprimés, que de l'appro-

(1) Voyez l'article 105.

(2) Voyez le même article.

bation de ceux qui les auront lus et examinés avant l'obtention desdits priviléges et permissions (1).

ART. CIV. Si les ouvrages, pour l'impression desquels on demande des priviléges et permissions, contiennent plusieurs traités, parties ou volumes, dont il n'y aura que les premiers d'achevés quand les permissions seront accordées, aucuns libraires, imprimeurs, ou autres ne pourront imprimer ou faire imprimer en vertu desdites permissions aucunes parties desdits ouvrages, avant que lesdites parties qui n'ont pas été examinées avant l'obtention desdites permissions, aient été examinées et approuvées; ce qui sera exécuté même à l'égard des préfaces, avertissemens, épîtres dédicatoires, supplémens, tables et autres: les imprimés seront entièrement conformes aux exemplaires vus par les examinateurs, sans qu'on puisse rien changer, ajouter ou diminuer aux titres desdits livres ou livrets, dans les affiches et placards qui en seront mis aux lieux accoutumés; et pour cet effet les imprimeurs, libraires et autres, seront obligés, après l'impression achevée, de remettre ès mains de M. le garde des sceaux, l'exemplaire manuscrit sur lequel elle aura été faite, ou un exemplaire imprimé paraphé par l'examinateur (2).

ART. CV. Les quatre articles ci-dessus seront ponctuellement exécutés, à peine contre les contrevenans de demeurer déchus de tous les droits portés par les permissions ou priviléges, et d'être procédé contr'eux par confiscation d'exemplaires, amende, cloture de boutique, et autres plus grandes peines s'il y échet.

---

(1) Voyez l'article 105, et l'arrêt du conseil du 18 février 1715, sous l'article 104.

(2) Voyez les articles 38 et 105.

Art. CVI. Lesdites lettres ou priviléges de permission seront, dans les trois mois du jour de leur obtention, enregistrés sur le registre de la Communauté des imprimeurs et libraires de Paris, fidellement, tout au long, sans interlignes, ni ratures, à peine de nullité d'icelles ; et aucun livre ne pourra sous la même peine être affiché ni exposé en vente, qu'après ledit enregistrement. Les cessions desdites lettres seront pareillement registrées sur le même registre, au plus tard trois mois après la date desdites cessions, et tout au long, à peine de nullité. Veut Sa Majesté que la même chose soit observée à l'égard des permissions accordées pour l'impression des livrets, avant qu'elle puisse avoir été commencée. Et sera ledit registre de la Communauté des libraires et imprimeurs de Paris communiqué à toutes personnes, pour y faire telles recherches et tels extraits que chacun avisera; au moyen de quoi lesdites lettres seront censées avoir été suffisamment signifiées, nonobstant toutes dispositions à ce contraires, auxquelles Sa Majesté déroge expressément.

Art. CVII. Pourront les livres pour lesquels auront été obtenues lettres de privilége ou permission, être imprimés dans l'étendue du royaume. Défend Sa Majesté d'en faire imprimer aucun hors d'icelui, à peine de confiscation des exemplaires, et de quinze cents livres applicables moitié au profit de l'hôtel-Dieu, et l'autre moitié au profit de la Communauté.

Art. CVIII. Tous libraires, graveurs, et autres personnes qui obtiendront des priviléges ou permissions du grand sceau pour l'impression, réimpression ou gravure des livres, feuilles, estampes, seront tenus, avant que de les pouvoir afficher et exposer en vente, de remettre sans frais entre les mains des syndic et adjoints cinq exemplaires

brochés de chacun des livres, feuilles et estampes qu'ils auront imprimés ou fait imprimer en vertu desdites lettres de privilége ou permission : desquels cinq exemplaires lesdits syndic et adjoints seront tenus de se charger sur un registre particulier, et d'en donner un reçu, pour être par eux lesdits exemplaires remis huitaine après, savoir, deux au garde de la bibliothèque publique de Sa Majesté, un au garde du cabinet du château du Louvre ; un en la bibliothèque de M. le garde des sceaux de France, et un à celui qui aura été choisi pour l'examen desdits livres, feuilles ou estampes : comme aussi lesdits imprimeurs, libraires, graveurs, ou autres, remettront sans frais entre les mains desdits syndic et adjoints des libraires et imprimeurs de Paris, trois exemplaires brochés de toutes les impressions et réimpressions de livres, feuilles et estampes ; desquels exemplaires lesdits syndic et adjoints se chargeront, pour être employés aux affaires et besoins de ladite Communauté ; le tout à peine de nullité des lettres de privilége ou permission, de confiscation des exemplaires, et de quinze cents livres d'amende. Enjoint auxdits syndic et adjoints d'y tenir la main, et de saisir tous les exemplaires des livres, feuilles et estampes qui seront mis en vente et affichés avant qu'il ait été satisfait à ce qui est ordonné par le présent article ; ce qui sera pareillement observé pour les livres et autres écrits imprimés avec permission des juges de police.

Art. CIX. Défend Sa Majesté à tous imprimeurs et libraires du royaume de contrefaire les livres, pour lesquels il aura été accordé des priviléges ou continuations de priviléges, et de vendre et débiter ceux qui seront contrefaits, sous les peines portées par lesdits priviléges, qui ne pourront être modérées ni diminuées par les juges ; et en cas de ré-

cidive, les contrevenans seront punis corporellement, et déchus de la maîtrise, sans qu'ils puissent directement ni indirectement s'entremettre du fait de l'imprimerie et du commerce des livres.

Art. CX. Ne pourront lesdits libraires et imprimeurs, ni autres, demander aucun privilége pour l'impression des factums, mémoires, requêtes, placets, billets d'enterremens, pardons, indulgences, monitoires : et seront lesdits ouvrages indifféremment imprimés par les imprimeurs dont les particuliers voudront se servir. Pourront les imprimeurs et les libraires imprimer ou faire imprimer les pardons, indulgences et autres ouvrages propres à chaque diocèse sur les priviléges spéciaux qu'en auront obtenu les évêques (1).

Art. CXI. Veut néanmoins Sa Majesté, que les factums, requêtes ou mémoires ne puissent être imprimés, si les copies qui seront remises entre les mains des imprimeurs ou libraires ne sont signées d'un avocat inscrit sur le tableau, ou d'un procureur. Les arrêts de la Cour de parlement et de la cour des aides de Paris, ne pourront être imprimés sans permission particulière desdites Cours obtenue par arrêt sur requête présentée à cet effet; à peine contre les contrevenans, de deux cents livres d'amende pour la première fois, et à l'égard des imprimeurs en cas de récidive d'être suspendus de leurs fonctions pendant trois mois, à l'exception néanmoins des arrêts de réglement, et de tous ceux qui concernent l'ordre et la discipline publique, qui doivent être imprimés par les soins des procureurs généraux de Sa Majesté ; comme aussi des arrêts d'ordre et d'homologation des contrats pour être signifiés aux parties (2).

(1) Voyez l'article 9.
(2) Voyez le même article.

ART. CXII. Défend Sa Majesté à tous graveurs, imagers et dominotiers, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter aucunes cartes de géographie, et autres planches ni explications étant au bas d'icelles, sans priviléges du grand sceau, ou permissions du lieutenant général de police, qui seront enregistrés sur le livre de la Communauté des libraires et imprimeurs de Paris, ainsi qu'il est prescrit par l'article CVI ci-dessus (1).

ART. CXIII. Défend Sa Majesté aux huissiers-priseurs, de s'immiscer à faire aucune prisée ni description de livres : ordonne qu'elles seront faites par deux libraires, lorsqu'ils en seront requis par les héritiers, légataires, ou autres parties intéressées; et sera l'inventaire ainsi fait par lesdits libraires, mis et annexé par les notaires à l'inventaire des autres meubles, dont il sera fait mention, par un seul article, dans la minute et dans la grosse de l'inventaire général des autres effets qui sera fait par lesdits notaires. Défend à tous libraires de s'ingérer de faire lesdites descriptions et prisées autrement que dans la forme prescrite ci-dessus, à peine de cinq cents livres d'amende, et d'interdiction pendant six mois. Enjoint aux Syndic et adjoints d'y tenir la main, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms : leur ordonne en outre d'envoyer chaque année aux syndics des notaires et des huissiers-priseurs la liste de ceux qui composent leur communauté, qui pourront seuls être appelés auxdites descriptions et prisées, sans préjudice néanmoins du jugement de l'instance qui est pendante au conseil entre l'Université de Paris et la Communauté des libraires : et sera payé à chacun desdits libraires qui seront appellés, six livres par chacune vacation.

---

(1) Voyez l'article 97, page 335.

ART. CXIV. Défend à toutes personnes de telles qualité et condition qu'elles soient, autres que les libraires compris dans ledit tableau, de s'immiscer à faire aucune description ou prisée des bibliothèques et cabinets de livres en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de nullité desdites descriptions et prisées, et de cinq cents livres d'amende, et aux huissiers-priseurs de procéder à la vente des livres des personnes décédées, avant que la prisée en ait été faite par les libraires, à peine de nullité, d'interdiction et de pareille amende; comme aussi aux notaires de recevoir aux prisées faites par les huissiers, ou autres personnes que les libraires dénommés dans ledit tableau, à peine de semblable amende.

ART. CXV. Ne pourront les ventes volontaires des bibliothèques ou cabinets de livres, sous quelque prétexte que ce soit, être faites par aucun particulier, publiquement, par affiches, et en détail.

ART. CXVI. Avant qu'il soit procédé à la vente des bibliothèques ou cabinets de livres qui auront appartenu à des personnes décédées, les syndic et adjoints seront appelés pour en faire la visite, et en donneront leur certificat, sur lequel il sera obtenu une permission du lieutenant général de police, pour faire ladite vente; seront tenus lesdits syndic et adjoints lors de ladite visite, de mettre à part et de faire un catalogue des livres défendus ou imprimés sans permission, qu'ils remettront au lieutenant général de police, pour être envoyé à M. le garde des sceaux, duquel catalogue ils laisseront aux parties intéressées un double signé d'eux, et se chargeront lesdites parties desdits livres contenus audit catalogue. Défend à tous libraires de faire l'achat desdites bibliothèques, s'il ne leur est apparu de certificat des syndic et adjoints, pour

justifier que la visite en aura été par eux faite, à peine de cinq cents livres d'amende et d'interdiction pendant six mois : dispense néanmoins de la formalité de ladite visite, les bibliothèques ou cabinets de livres qui seront légués ou donnés, si ce n'est que les legs ou donations en aient été faits à la charge de vente. Et sera le contenu au présent article exécuté, même dans les lieux privilégiés de la ville et faubourgs de Paris, et du ressort des justices particulières et seigneuriales, sans que sous quelque prétexte que ce soit aucunes ventes de livres puissent être faites par la permission d'autres juges que du lieutenant général de police.

Art. CXVII. Ladite visite sera faite par deux desdits syndic et adjoints, à chacun desquels sera payé six livres.

Art. CXVIII. Les libraires qui auront acheté en compagnie une bibliothèque ou cabinet de livres, en feront transporter les livres ou manuscrits après la visite ci-dessus ordonnée, et incontinent après l'achat, dans la chambre de la communauté, pour faire entr'eux et en la présence desdits syndic et adjoints, le partage desdits livres; lequel tems de partage ne pourra excéder l'espace de huit jours, quelque nombreuse que soit la bibliothèque, et pendant le cours dudit tems, il n'en sera vendu aucun livre, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. CXIX. Les libraires qui auront acheté en compagnie des livres, ne pourront les faire transporter dans aucune maison religieuse, aucun collége ni autres lieux prétendus privilégiés, ou ailleurs qu'en la chambre de ladite communauté, à l'effet dudit partage, et dans aucun autre lieu que dans leurs maisons, après ledit partage fait, à peine de confiscation et de quinze cents livres d'amende.

Art. CXX. Pourra néanmoins le libraire, qui

achètera pour lui seul une bibliothèque ou cabinet de livres, en faire transporter les livres dans sa maison, pour les y vendre, et non ailleurs, après qu'ils auront été visités par les syndic et adjoints sur le lieu de la vente, avant que de les déplacer, conformément à l'article XVI.

ART. CXXI. Les inventaires et prisées des fonds de librairie et des imprimeries, seront faits en la manière accoutumée par deux libraires ou imprimeurs; et ledit inventaire sera annexé par les notaires à l'inventaire des autres meubles, ainsi qu'il est dit par l'article CXIII. La vente desdits fonds de librairie, ainsi que des livres en blanc ou reliés, vieux ou neufs, appartenant aux libraires, ne pourra être faite ailleurs qu'en la chambre de la Communauté, en présence des syndic et adjoints.

ART. CXXII. La vente des imprimeries ou de partie d'icelles, ne pourra être faite sans la permission du lieutenant général de police, et qu'en la présence des syndic et adjoints, qui tiendront un registre de ladite vente sur lequel les imprimeurs auxquels seuls les presses et caractères pourront être vendus et adjugés, s'en chargeront, à peine de confiscation et d'amende arbitraire contre les contrevenans. Les imprimeurs qui vendront des presses ou partie de leurs imprimeries à d'autres imprimeurs, seront tenus seulement d'en faire la déclaration sur le même registre, avant que le transport en puisse être fait, et seront obligés d'en donner la préférence aux imprimeurs de Paris, sous pareille peine.

ART. CXXIII. Avenant le décès d'un imprimeur sans veuve ou sans enfans qui aient qualité pour exercer l'imprimerie, les vis des presses de son imprimerie seront portées, à la diligence des syndic et adjoints, en la chambre de la Communauté, pour y être déposées jusqu'à la vente de ladite imprimerie.

ARRET
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui règle les formalités à observer pour la réception des libraires et imprimeurs

(Du 30 août 1777.)

Le roi s'étant fait représenter, en son conseil, le titre VI du réglement de 1723, sur la réception des libraires et imprimeurs, Sa Majesté a pensé qu'il serait utile d'ajouter quelques formalités à celles que prescrit ce réglement, et de les réunir dans un même arrêt, pour les faire connaître aux officiers des chambres syndicales nouvellement établies. A quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Aucun ne pourra tenir imprimerie ou boutique de librairie dans le royaume, ni même prendre la qualité de libraire ou d'imprimeur, en conséquence d'aucunes lettres, ou d'aucuns priviléges, tel qu'il puisse être, s'il n'a été reçu maître dans une chambre syndicale; à laquelle maîtrise il ne pourra être admis, qu'après avoir fait apprentissage pendant l'espace de quatre années entières et consécutives, et servi les maîtres en qualité de compagnon, au moins durant trois années après le tems de son apprentissage achevé, qu'il n'ait au moins vingt ans accomplis, qu'il ne soit congru en langue latine,

et qu'il ne sache lire le grec, dont il sera tenu de rapporter un certificat du recteur de l'Université : n'entend Sa Majesté, comprendre dans le présent article, les fils des maîtres, en ce qui concerne l'apprentissage et le compagnonage.

Art. II. Et comme il est important que ceux qui exercent lesdites professions d'imprimeurs et libraires soient pourvus d'une capacité et d'une expérience suffisante, veut Sa Majesté que les fils de maîtres, ainsi que les apprentis qui auront fait leur apprentissage et servi les maîtres, avant que d'être admis à la maîtrise de la librairie ou imprimerie, outre le certificat du recteur de l'Université ou du principal du collége, qu'ils doivent rapporter, suivant l'article précédent, soient encore tenus de subir, savoir : ceux qui aspirent à être reçus libraires, un examen sur le fait de la librairie, et ceux qui aspireront à être reçus imprimeurs, après ledit examen sur le fait de la librairie, un examen sur le fait de l'imprimerie et choses en dépendantes, ce qu'ils seront tenus de faire pardevant les syndic et adjoints, accompagnés de quatre anciens officiers de la Communauté, dont deux exerçant l'imprimerie, et de quatre autres libraires qui n'auront pas passé les charges, mais qui auront au moins dix années de réception, si cela est possible, dont deux également exerçant l'imprimerie, lesquels susdits huit examinateurs seront tirés au sort par l'aspirant, dans le nombre, tant desdits anciens officiers, que des libraires et imprimeurs ayant dix années au moins de réception.

Art. III. Dans le cas où le nombre des libraires et imprimeurs établis dans la ville, ne serait pas suffisant pour remplir le nombre de huit examinateurs, on en approchera le plus qu'il sera possible.

Art. IV. Lesdits examinateurs ainsi nommés, se trouveront avec les syndic et adjoints à la chambre syndicale, pour procéder tous ensemble, par voie de scrutin, auxdits examens, qui dureront chacun

au moins deux heures ; et ne pourra l'aspirant être reçu, s'il n'a les deux tiers des voix en sa faveur.

ART. V. Dans l'assemblée qui précédera les examens sur le fait de la librairie, les syndic et adjoints feront le choix d'autant d'articles qu'il y aura d'examinateurs ; les articles, après avoir été communiqués au récipiendaire, seront fermés dans une boîte jusqu'au jour de l'examen.

ART. VI. Les examinateurs étant rassemblés, celui d'entr'eux qui doit faire la première demande, prendra un des articles renfermés dans la boîte, et en fera la base de ses questions ; celui qui doit interroger après lui, en prendra un autre ; et ainsi de suite, toujours au hasard, jusqu'à ce que tous les articles soient épuisés.

ART. VII. L'examen des aspirans à la maîtrise d'imprimerie, roulera sur la manutention générale de l'imprimerie, et il n'y aura point d'articles communiqués.

ART. VIII. Les syndic et adjoints dresseront procès-verbal de chaque examen, soit sur le fait de la librairie, soit sur le fait de l'imprimerie.

ART. IX. Il sera remis copie de ce procès-verbal au récipiendaire, qui y joindra son extrait de baptême, un certificat de catholicité, le brevet d'apprentissage dûment quittancé, les certificats des maîtres chez lesquels il a travaillé après son apprentissage ; pour le tout être envoyé à M. le chancelier ou garde des sceaux, et être en conséquence expédié un arrêt du conseil, sur lequel et non autrement, il sera procédé à la réception de tous les aspirans, soit à la librairie, soit à l'imprimerie ; laquelle réception sera faite dans la chambre syndicale, en présence des anciens syndics et adjoints.

ART. X. Les aspirans à la librairie et à l'imprimerie, payeront aux syndic et adjoints, pour leur

réception, les sommes qui seront portées au tarif qui sera arrêté par M. le garde des sceaux, et envoyé dans chaque chambre syndicale.

Art. XI. Les nouveaux maîtres prêteront serment pardevant le lieutenant général de police, sans aucuns frais, en présence des syndic et adjoints, qui en feront mention sur les lettres de maîtrise. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, et registré sur les registres de toutes les chambres syndicales du royaume. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé* Amelot.

ARRET

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant suppression et création de différentes chambres syndicales dans le royaume.

(Du 30 août 1777.)

Le roi s'étant fait représenter, en son conseil, l'état de toutes les imprimeries qui existent dans l'étendue de son royaume, et des chambres syndicales qui sont établies dans plusieurs villes, Sa Majesté a reconnu qu'il seroit dangereux de laisser subsister les imprimeries isolées, dans un état d'indépendance qui y facilite les abus; et qu'il pourroit être utile, pour établir l'uniformité dans les opérations qu'exige la manutention de la librairie et de l'imprimerie, de supprimer quelques chambres syndicales, d'en créer plusieurs autres, et de former de toutes celles qui seront conservées, autant de chef-lieux dont dépendront tous les libraires et imprimeurs établis dans les villes moins considérables. A quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Les chambres syndicales établies à *Limoges*, à *Rennes* et à *Vitry*, seront et demeureront supprimées; et les papiers et registres d'icelles, si au-

cuns y a, transportés, à la diligence des syndic et adjoints, en la chambre syndicale dans le ressort de laquelle chacune de ces villes est située.

Art. II. Sa Majesté a créé cinq chambres syndicales : savoir, une à *Besançon*, une à *Caen*, une à *Poitiers*, une à *Strasbourg* et une à *Nanci*, à l'instar de la chambre syndicale de Paris ; pour par les syndic et adjoints des nouvelles chambres, jouir des mêmes privilèges, et faire les mêmes fonctions que ceux des anciennes.

Art. III. Chacune de ces chambres syndicales sera composée d'un syndic et de quatre adjoints.

Art. IV. La Communauté des libraires et imprimeurs desdites villes s'assemblera, en présence du lieutenant général de police, pour procéder sans délai à l'enregistrement du présent arrêt et à l'élection d'un syndic et de quatre adjoints.

Art. V. Lesdits officiers exerceront jusqu'au 1er janvier 1779.

Art. VI. En 1778, il sera procédé à l'élection de deux adjoints, pour remplacer les deux premiers élus, en vertu de l'article 4 ; et de ce moment, les élections continueront d'être faites comme dans les autres chambres syndicales.

Art. VII. Au moyen de la suppression portée en l'article 1er, et de la création portée en l'article 2, Sa Majesté a fixé le nombre des chambres syndicales à vingt, et leurs résidences dans les villes désignées en l'état annexé au présent arrêt. Les libraires et imprimeurs établis dans les autres villes seront dans la dépendance d'une des vingt chambres syndicales, suivant le même état annexé au présent arrêt.

Art. VIII. Il sera procédé, dans le courant de décembre, pour commencer l'exercice au 1er janvier

de chaque année, à l'élection de deux adjoints, en la place de ceux qui, après deux années de service et fonctions dans lesdites charges, en devront sortir : et sera audit jour procédé, de deux en deux ans, à l'élection d'un syndic, qui sera pris dans le nombre des anciens adjoints, à condition néanmoins qu'alternativement il sera élu pour syndic un desdits adjoints, libraire ou libraire-imprimeur, ou que le syndicat ne pourra être rempli au plus que deux fois de suite par un adjoint libraire; et lorsque le syndic sera libraire-imprimeur, il n'y aura qu'un adjoint exerçant l'imprimerie, en charge; en sorte que des cinq officiers qui composent le bureau, il y ait toujours deux libraires exerçant l'imprimerie.

Art. IX. Seront lesdites élections faites dans la chambre desdites Communautés, en présence du lieutenant général de police et du procureur du roi, à la pluralité des voix, par les syndic et adjoints en charge, les anciens syndics et adjoints, et seize mandés qui n'auront point été dans les charges, dont huit exerçant l'imprimerie, s'il y a suffisammens d'imprimeurs ou libraires; lesquels mandés seront nommés par les officiers du bureau et par les anciens. Les syndics et adjoints nouvellement élus, prêteront le serment à l'instant de se bien et fidèlement comporter en leurs charges; de quoi il leur sera donné acte sans frais.

Art. X. Tous les mardi et vendredi de chaque semaine, deux heures de relevée, les syndic et adjoints se transporteront en la chambre syndicale pour faire l'ouverture et visite de toutes les balles, caisses, ballots, paquets, tant de livres que d'estampes qui seront entrés dans la ville.

Art. XI. Lorsqu'il se trouvera dans lesdites balles, caisses, ballots et paquets, quelques livres ou estampes contraires à la religion, au bien et

au repos de l'Etat et à la pureté des mœurs, ou libelles diffamatoires contre l'honneur et la réputation de quelques-uns des sujets de Sa Majesté, ou non revêtus de priviléges ou permissions, ou contrefaits sur ceux imprimés avec priviléges ou continuations de priviléges, les syndic et adjoints arrêteront tous lesdits livres et estampes; desquelsdits livres et estampes ainsi saisis et arrêtés, ils tiendront un registre particulier; et ils enverront le procès-verbal de ladite saisie à M. le chancelier ou garde des sceaux, pour y être fait droit.

Art. XII. Les syndic et adjoints pourront, dans l'arrondissement de leur chambre syndicale, faire leur visite, quand ils le jugeront nécessaire, dans tous les lieux où seront les imprimeries, boutiques ou magasins des imprimeurs-libraires, fondeurs et colporteurs, même dans les colléges, maisons religieuses et autres endroits prétendus privilégiés. Enjoint aux supérieurs, principaux et autres d'ouvrir leurs portes et de souffrir ladite visite.

Art. XIII. Au cas que lors des visites qui seront faites chez les libraires et imprimeurs, ou dans les magasins étant dans les colléges ou autres lieux prétendus privilégiés, il soit fait refus d'ouvrir les portes, il en sera, par les syndic et adjoints, dressé procès-verbal, dont ils référeront au lieutenant général de police, à l'effet d'obtenir main-forte, et même permission de faire procéder par bris et rupture des portes, en se conformant à l'ordonnance; ce qui sera exécuté aux frais et dépens des principaux et supérieurs des colléges et maisons privilégiées, qui seront contraints au paiement par saisie, tant de leurs biens personnels, que du revenu desdites maisons et colléges.

Art. XIV. Seront tenus lesdits syndic et adjoints de faire une fois tous les trois mois au moins, la visite générale des imprimeries établies dans la ville

de la chambre syndicale; et de dresser un procès-verbal des ouvrages qui s'y impriment, du nombre des apprentis, alloués et ouvriers, du nombre des presses montées et des presses roulantes, et des malversations s'il y en a; lequel procès-verbal ils feront passer à M. le chancelier ou garde des sceaux.

Art. XV. Avant qu'il soit procédé à la vente des bibliothèques ou cabinets de livres qui auront appartenu à des personnes décédées, les syndic et adjoints seront appelés pour en faire la visite, et en donneront leur certificat, sur lequel il sera obtenu une permission du lieutenant général de police pour faire ladite vente.

Art. XVI. Seront tenus lesdits syndic et adjoints, lors de ladite visite, de mettre à part et de faire un catalogue des livres défendus ou imprimés sans permission, qu'ils adresseront à M. le chancelier ou garde des sceaux; duquel catalogue ils laisseront aux personnes intéressées un double signé d'eux, et se chargeront lesdites parties desdits livres contenus audit catalogue.

Art. XVII. Défend Sa Majesté à tous libraires de faire la vente ou l'achat desdites bibliothèques, s'il ne leur est apparu du certificat des syndic et adjoints, pour justifier que la visite en aura été par eux faite, à peine de *cinq cents livres* d'amende et d'interdiction pendant six mois. Ladite visite sera faite par deux desdits syndic et adjoints, à chacun desquels sera payé *six livres*.

Art. XVIII. Il y aura près chacune des chambres syndicales un inspecteur, dont les fonctions s'étendront dans tout l'arrondissement desdites chambres syndicales.

Art. XIX. Les inspecteurs seront tenus de se trouver présens à l'ouverture et visite des caisses, balles, ballots et paquets qui seront envoyés des douanes aux chambres syndicales; et d'adresser à

M. le chancelier ou garde des sceaux, un état des livres qui auront été suspendus comme non permis, comme contrefaits ou comme prohibés.

Art. XX. Pourront les inspecteurs, quand ils le jugeront à propos, faire des visites chez les imprimeurs, libraires, colporteurs et autres faisant le commerce de la librairie dans l'arrondissement de leur chambre syndicale; leur enjoint Sa Majesté de saisir et arrêter tous livres non permis, prohibés ou contrefaits; et d'envoyer à M. le chancelier ou garde des sceaux, le procès-verbal desdites saisies.

Art. XXI. Tous les imprimeurs des villes où il n'y a point de chambre syndicale, seront tenus d'envoyer, huitaine avant de mettre un ouvrage sous presse, le titre de l'ouvrage et la permission dont il est revêtu, à l'inspecteur établi près la chambre syndicale dans le ressort de laquelle ils demeurent. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et aux sieurs intendans et commissaires départis pour l'exécution de ses ordres dans les différentes généralités du royaume, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, dans toutes les chambres syndicales, et envoyé par les syndic et adjoints de chacune d'icelles, à tous les imprimeurs et libraires de leur arrondissement. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé* Amelot.

Etat des chambres syndicales, et des villes qui en dépendent.

Amiens, Abbeville, Beauvais, Noyon, Saint-Quentin.

Angers, la Flèche, le Mans, Saumur, Tours.

Besançon, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Salins, Vésoul.

Bordeaux, Acqs ou Dax, Bayonne, Bergerac, Pau, Périgueux, Tulle.

Caen, Alençon, Avranches, Bayeux, Coutances, Lisieux, Valognes.

Chalons *sur Marne*, Epernay, Joinville, Troyes, Vitry-le-Francais.

Dijon, Autun, Auxerre, Châlons-sur-Saône, Chaumont, Langres, Moulins, Nevers.

Lille, Arras, Boulogne, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Maubeuge, Saint-Omer, Valenciennes.

Lyon, Bourg-en-Bresse, Clermont, Grenoble, Le Puy, Mâcon, Riom, Saint-Flour, Trévoux, Valence, Vienne.

Marseille, Aix, Arles, Toulon.

Montpellier, Bésiers, Bourg-Saint-Andeol, Mende, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Pésenas.

Nanci, Bar-le-Duc, Bruyères, Dieuze, Epinal, Lunéville, Metz, Neufchâteau, Pont-à-Mousson, Saint-Dié, Saint-Mihiel, Toul, Verdun.

Nantes, Brest, Dinant, Dol, l'Orient, Morlaix, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré.

Orléans, Blois, Bourges, Chartres, Montargis.

Paris, Compiegne, Etampes, Meaux, Senlis Sens.

Poitiers, Angoulême, la Rochelle, Limoges, Niort, Rochefort, Saintes.

Reims, Charleville, Laon, Sedan, Soissons.

Rouen, Dieppe, Evreux, le Havre.

Strasbourg, Beffort, Colmar, Haguenau, Schelestatt.

Toulouse, Agen, Alby, Auch, Aurillac, Cahors, Carcassonne, Castres, Condom, Montauban, Pamiers, Rhodès, Tarbes, Villefranche-en-Rouergue.

Fait et arrêté par le roi, étant en son conseil, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé Amelot.

ARRET
DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant réglement sur la durée des priviléges en librairie.

(Du 30 août 1777.)

Le roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, des mémoires respectifs de plusieurs libraires, tant de Paris que des provinces, sur la durée des priviléges et sur la propriété des ouvrages, Sa Majesté a reconnu que le privilége en librairie est une grâce fondée en justice, et qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de lui assurer le remboursement de ses avances et l'indemnité de ses frais; que cette différence dans les motifs qui déterminent les priviléges, en doit produire une dans sa durée : que l'auteur a sans doute un droit plus assuré à une grâce plus étendue, tandis que le libraire ne peut se plaindre, si la faveur qu'il obtient est proportionnée au montant de ses avances et à l'importance de son entreprise : que la perfection de l'ouvrage exige cependant qu'on en laisse

jouir le libraire pendant la vie de l'auteur avec lequel il a traité; mais qu'accorder un plus long terme, ce serait convertir une jouissance de grâce en une propriété de droit, et perpétuer une faveur contre la teneur même du titre qui en fixe la durée: ce serait consacrer le monopole, en rendant un libraire le seul arbitre à toujours du prix d'un livre; ce serait enfin laisser subsister la source des abus et des contrefaçons, en refusant aux imprimeurs de province un moyen légitime d'employer leurs presses. Sa Majesté a pensé qu'un réglement qui restreindrait le droit exclusif des libraires au tems qui sera porté dans le privilége, serait leur avantage, parce qu'une jouissance limitée, mais certaine, est préférable à une jouissance indéfinie, mais illusoire: qu'il ferait l'avantage du public, qui doit en espérer que les livres tomberont à une valeur proportionnée aux facultés de ceux qui veulent se les procurer: qu'il serait favorable aux gens de lettres, qui pourront, après un tems donné, faire des notes et des commentaires sur un auteur, sans que personne puisse leur contester le droit de faire imprimer le texte: qu'enfin, ce règlement serait d'autant plus utile, qu'il ne pourrait qu'augmenter l'activité du commerce, et exciter entre tous les imprimeurs une émulation favorable au progrès et à la perfection de leur art. A quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Aucuns libraires et imprimeurs ne pourront imprimer ou faire imprimer aucuns livres nouveaux, sans en avoir préalablement obtenu le privilége ou lettres scellées du grand sceau.

ART. II. Défend Sa Majesté à tous les libraires,

imprimeurs ou autres qui auront obtenu des lettres de privilége pour imprimer un livre nouveau, de solliciter aucune continuation de ce privilége, à moins qu'il n'y ait dans le livre augmentation au moins d'un quart, sans que pour ce sujet on puisse refuser aux autres la permission d'imprimer les anciennes éditions non augmentées.

Art. III. Les priviléges qui seront accordés à l'avenir, pour imprimer des livres nouveaux, ne pourront être d'une moindre durée que de dix années.

Art. IV. Ceux qui auront obtenu des priviléges, en jouiront non seulement pendant tout le tems qui y sera porté, mais encore pendant la vie des auteurs, en cas que ceux-ci survivent à l'expiration des priviléges.

Art. V. Tout auteur qui obtiendra en son nom le privilége de son ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, sans qu'il puisse, sous aucun prétexte, vendre ou négocier d'autres livres; et jouira de son privilége, pour lui et ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à aucun libraire; auquel cas la durée du privilége sera, par le fait seul de la cession, réduite à celle de la vie de l'auteur.

Art. VI. Tous libraires et imprimeurs pourront obtenir, après l'expiration du privilége d'un ouvrage et la mort de son auteur, une permission d'en faire une édition, sans que la même permission accordée à un ou plusieurs, puisse empêcher aucun autre d'en obtenir une semblable.

Art. VII. Les permissions portées en l'article précédent, seront expédiées sur la simple signature de la personne à laquelle M. le chancelier ou garde des sceaux aura confié la direction générale de la librairie : et pour favoriser les spéculations du commerce, il sera donné à ceux qui solliciteront une permission de cette espèce, connaissance de

toutes les permissions du même genre, qui auront été données à d'autres pour le même ouvrage, et du nombre d'exemplaires qu'il leur aura été permis d'en tirer.

Art. VIII. Sa Majesté ne voulant pas permettre que l'obtention de ces permissions soit illusoire, et qu'on en obtienne sans l'intention de les réaliser, ordonne qu'elles ne seront accordées qu'à ceux qui auront acquitté le droit porté au tarif qui sera arrêté par M. le garde des sceaux.

Art. IX. Les sommes auxquelles monteront ces droits, seront payées entre les mains des syndic et adjoints de la chambre syndicale de Paris, ou de celui qu'ils commettront à ladite recette, sans qu'ils puissent se dessaisir de ces deniers que sur les ordres de M. le chancelier ou garde des sceaux, pour les émolumens des inspecteurs et autres personnes préposées à la manutention de la librairie.

Art. X. Lesdites permissions seront enregistrées, dans le délai de deux mois, sur les registres de la chambre syndicale, dans l'arrondissement de laquelle seront domiciliés ceux qui les auront obtenues, à peine de nullité.

Art. XI. Sa Majesté desirant traiter favorablement ceux qui ont obtenu antérieurement au présent arrêt, des priviléges ou continuations d'iceux, veut qu'ils soient tenus de remettre, savoir, les libraires et imprimeurs de Paris, dans deux mois, les libraires et imprimeurs de province, dans trois mois pour tout délai, les titres sur lesquels ils établissent leur propriété, entre les mains du sieur le Camus de Néville, maître des requêtes, que Sa Majesté a commis et commet à cet effet; pour, sur le compte qu'il en rendra, leur être accordé par M. le chancelier ou garde des sceaux, s'il y échet, un privilége dernier et définitif.

Art. XII. Ledit délai de deux mois pour les libraires et imprimeurs de Paris, et de trois mois

pour les libraires et imprimeurs des provinces, étant expiré, ceux qui n'auront pas représenté leurs titres, ne pourront plus espérer aucune continuation de privilége.

Art. XIII. Les priviléges d'usages des diocèses et autres de cette espèce, ne seront point compris dans le présent. Ordonne Sa Majesté que le présent arrêt sera enregistré dans toutes les chambres syndicales, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé Amelot.

ARRET
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROI,

Concernant les contrefaçons des livres, soit antérieures au présent arrêt, soit celles qui seraient faites en contravention des défenses portées audit arrêt.

(Du 30 août 1777.)

Le roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, des mémoires de plusieurs libraires, sur le tort que cause à leur commerce la multiplicité des contrefaçons faites au préjudice des priviléges qu'ils ont obtenus; Sa Majesté a reconnu que cet abus est destructif de la confiance qui est le lien du commerce, et contraire à la bonne foi qui lui sert de base: que les auteurs ne sont pas moins intéressés que les

libraires à voir réprimer, par la sévérité des peines, la licence de ces contrefacteurs avides, qui ne prennent conseil que d'un intérêt momentané, et qui seroient d'autant moins excusables aujourd'hui, qu'une loi favorable leur assure le droit d'imprimer chaque ouvrage après l'expiration de son privilége: qu'il est indispensable de ramener tout le corps de la librairie à un plan de conduite, dont la raison, la prudence et l'intérêt réciproque auraient dû lui faire sentir plutôt la nécessité. Et comme on a représenté au roi qu'il existait un grand nombre de livres contrefaits antérieurement au présent arrêt, et que ces livres formaient la fortune d'une grande partie des libraires de province, qui n'avaient que cette ressource pour satisfaire à leurs engagemens; Sa Majesté a pensé qu'il était de sa bonté de relever les possesseurs desdites contrefaçons de la rigueur des peines portées par les règlemens, et que cet acte d'indulgence, à leur égard, serait pour l'avenir le gage de leur circonspection : à quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Défend Sa Majesté à tous imprimeurs-libraires du royaume, de contrefaire les livres pour lesquels il aura été accordé des priviléges, pendant la durée desdits priviléges, ou même de les imprimer sans permission après leur expiration et le décès de l'auteur, à peine de six mille livres d'amende pour la première fois, de pareille amende et de déchéance d'état en cas de récidive.

ART. II. Les éditions faites en contravention à l'article 1er, seront saisissables sur le libraire qui les vendra, comme sur l'imprimeur qui les aura imprimées; et le libraire qui en aura été trouvé saisi, sera soumis aux mêmes peines.

ART. III. Les peines portées en l'article 1er n'empêcheront pas les possesseurs du privilége, au préjudice duquel une édition aura été faite, de former, tant contre l'imprimeur qui aura contrefait l'ouvrage, que contre le libraire qui aura été trouvé saisi d'exemplaires de ladite contrefaçon, sa demande en dommages-intérêts, et d'en obtenir de proportionnés au tort que ladite contrefaçon lui aura fait éprouver dans son commerce.

ART. IV. Autorise Sa Majesté tout possesseur ou cessionnaire de priviléges, ou de portion d'iceux, à se faire assister, sans autre permission que le présent arrêt, d'un inspecteur de librairie, ou à son défaut, d'un juge ou commissaire de police, pour visiter à ses risques, périls et fortunes, les imprimeries, boutiques ou magasins des imprimeurs, libraires ou colporteurs, où il croirait trouver des exemplaires contrefaits des ouvrages dont il a le privilége ou partie; à la charge cependant qu'avant de procéder à aucune visite, il exhibera à l'inspecteur ou au juge ou commissaire de police, l'original du privilége ou son duplicata collationné. Autorise aussi Sa Majesté, ceux chez qui on fera de semblables visites, à se pourvoir en dommages-intérêts contre ceux qui les feront, s'ils ne trouvent pas des contrefaçons des ouvrages dont ils auront exhibé le privilége, encore qu'ils en eussent trouvé d'autres.

ART. V. Les exemplaires saisis, tant des éditions faites au préjudice d'un privilége, que de celles faites sans permission, seront transportés à la chambre syndicale dans l'arrondissement de laquelle la saisie aura été faite, pour y être mis au pilon en présence de l'inspecteur.

ART. VI. Quant aux contrefaçons antérieures au présent arrêt, Sa Majesté voulant user d'indulgence, relève ceux qui s'en trouveront saisis, des peines portées par les règlemens, en remplissant

par eux les formalités prescrites par l'article suivant.

Art. VII. Les possesseurs des contrefaçons antérieures au présent arrêt, seront tenus de les représenter dans le délai de deux mois, à l'inspecteur et à l'un des adjoints de la chambre syndicale dans l'arrondissement de laquelle ils sont domiciliés, pour être, la première page de chaque exemplaire, estampillée par l'adjoint et signée par l'inspecteur.

Art. VIII. Le délai de ces deux mois de grâce commencera à courir contre les imprimeurs ou libraires domiciliés dans l'arrondissement des différentes chambres syndicales du royaume, à compter du jour de l'enregistrement du présent arrêt dans chacune d'icelles.

Art. IX. Ledit délai de deux mois expiré, l'inspecteur renverra à M. le garde des sceaux l'estampille qu'il en aura reçue, avec le procès-verbal de ses opérations ; et dès ce moment, tous les livres contrefaits qui seront trouvés dénués de la signature de l'inspecteur et de la marque de l'estampille, seront regardés comme nouvelles contrefaçons, et ceux sur lesquels ils seront saisis, soumis aux peines portées par l'article 1er. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et aux sieurs intendans, commissaires départis pour l'exécution de ses ordres dans les différentes généralités du royaume, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, enregistré dans toutes les chambres syndicales, et envoyé par les syndic et adjoints de chacune d'icelles, à tous les imprimeurs et libraires de leur arrondissement. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé Amelot.

ARRET
DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Concernant les ventes publiques de librairie.

(Du 30 août 1777.)

Le roi s'étant fait rendre compte, en son conseil, de l'état actuel du commerce de la librairie, et des encouragemens qu'il serait utile d'accorder à ceux qui s'en occupent ; Sa Majesté a reconnu que rien ne pouvait être plus avantageux au progrès de ce commerce que l'établissement de deux ventes publiques, qui rendraient les échanges plus faciles, les négociations plus actives, et qui donnant aux fonds de librairie la juste valeur que procure toujours la concurrence, assureraient aux acheteurs un bénéfice plus considérable que celui qu'ils retirent des remises accordées dans les traités particuliers, sans laisser craindre aux vendeurs la perte considérable qu'ils ont éprouvée jusqu'à présent dans la vente de leurs fonds : que cet établissement aurait encore l'avantage de diviser naturellement *les priviléges dans les différentes provinces du royaume*, *et* de faire de tous les acquéreurs autant de surveillans intéressés à s'opposer aux contrefaçons ; qu'enfin ce serait le seul moyen de faire cesser la rivalité qui divise la librairie de Paris et celle des provinces, de la faire tourner au profit de cette branche importante du commerce, et de former de tous les libraires une même famille qui n'aura plus qu'un même intérêt, qui sera appelée aux mêmes négociations, et qui participera aux mêmes grâces. A quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Depuis le 15 novembre jusqu'au 30 du même mois, et depuis le 15 mai jusqu'au 31 mai de chaque année, il sera ouvert à la chambre syndicale de Paris deux ventes publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des fonds de librairie, des parties de fonds, *et des priviléges ou portions d'iceux*, dont les libraires et imprimeurs, soit de Paris, soit des provinces, voudront se défaire.

ART. II. Les libraires et imprimeurs des différentes provinces du royaume seront admis, concurremment avec les libraires et imprimeurs de Paris, à acheter les fonds de librairie, les parties de fonds, *les priviléges ou portions* d'iceux.

ART. III. Les libraires étrangers pourront même acheter les fonds de librairie ou partie d'iceux.

ART. IV. Ceux des libraires et imprimeurs qui auront des livres *ou des priviléges à vendre*, se feront inscrire sur un registre qui sera tenu à cet effet, par un des adjoints; et dans la vente, on suivra l'ordre d'inscription.

ART. V. Les états de ventes seront imprimés et envoyés dans les différentes chambres syndicales du royaume, par les syndic et adjoints de la librairie de Paris, un mois au moins avant la vente.

ART. VI. Chacun des libraires et imprimeurs qui se sera fait inscrire aux termes de l'article IV, choisira deux libraires ou imprimeurs de Paris, pour faire la vente de ce qui le concerne, en présence des officiers de la chambre syndicale, suivant l'usage qui y est établi.

ART. VII. La minute des procès-verbaux de vente demeurera déposée à la chambre syndicale, pour y avoir recours au besoin. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de

Paris, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera registré dans toutes les chambres syndicales, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé AMELOT.

ARRET

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Portant réglement de discipline pour les compagnons imprimeurs.

(Du 30 août 1777.)

SUR ce qui a été présenté au roi, étant en son Conseil, par les syndic et adjoints de la Chambre syndicale de Paris, et par quelques Imprimeurs de la même ville, que les abus qui résultent de l'inobservation du titre V du Règlement de 1723, tant de la part des maîtres que de celle des compagnons imprimeurs, nécessiteraient un réglement de discipline qni, en réprimant les abus, pût servir de loi pour toutes les Imprimeries du royaume; Sa Majesté se serait fait rendre compte du titre V, et aurait reconnu que ces abus venaient moins de l'insuffisance des réglemens, que de leur inexécution; pour quoi Elle se serait déterminée à les rappeler et à y ajouter quelques précautions que les circonstances exigent: A quoi voulant pourvoir, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Tous les ouvriers des Imprimeries du royaume, qui travaillent dans une ville où il y a chambre syndicale, seront obligés, dans le délai d'un mois, à compter de la date de l'enregistrement du présent arrêt en icelle, de se faire inscrire à ladite chambre syndicale sur un registre destiné à cet effet; lequel registre contiendra leurs nom et surnom, leur âge, le lieu de leur naissance, leur demeure, le nom du maître chez lequel ils travaillent, et depuis quel tems ils y travaillent, avec des observations relatives à leur conduite. Ils seront tenus d'avertir exactement de leur changement de demeure.

ART. II. Ceux qui travaillent dans les villes où il n'y a point de chambre syndicale, seront tenus de se faire enregistrer à celle dans l'arrondissement de laquelle ils demeurent, dans deux mois pour tout délai.

ART. III. Il sera délivré à chaque ouvrier un cartouche sur parchemin timbré du sceau de la communauté, et signé des syndic et adjoints. Chaque ouvrier payera trente sols pour ce cartouche ou pour ce premier enregistrement.

ART. IV. Les ouvriers seront tenus de porter ce cartouche, pour le représenter toutes les fois qu'ils en seront requis par les officiers de la librairie, et particulièrement lors des visites dans les Imprimeries. S'ils l'égarent, ils seront obligés d'en prendre un autre, pour lequel ils payeront la somme de quinze sous.

ART. V. Un ouvrier sortant d'une Imprimerie, sera tenu, sous trois jours pour ceux qui demeurent dans une ville où il y a chambre syndicale, et sous quinze jours pour ceux qui demeurent dans les villes où il n'y en a point, de porter ou d'envoyer à ladite chambre son cartouche, sur lequel le maître

de chez qui il sort aura mis son consentement et la raison pour laquelle il sort : il sera fait mention sur le registre, dudit consentement et des raisons et observations y contenues. Ce cartouche sera visé par le syndic et l'un des adjoints. Pour ce *visa* l'ouvrier payera vingt-quatre sous ; il payera la même somme à chaque mutation.

Art. VI. Les maîtres seront tenus de faire exactement à la chambre syndicale la déclaration des changemens qui surviendront dans leurs imprimeries, relativement à leurs ouvriers ou alloués, tant pour leur entrée que pour leur sortie : ils seront tenus de déclarer aussi, les quinze et dernier de chaque mois, les ouvriers qui auraient manqué à leur travail, soit par inconduite, soit pour affaires, soit pour cause de maladie, afin que les syndic et adjoints puissent en rendre compte. Ils enverront aussi à la fin de chaque mois à la chambre syndicale un état général des ouvriers qui sont occupés dans leurs imprimeries.

Art. VII. Les maîtres ne pourront recevoir dans leurs imprimeries, aucun ouvrier qu'il ne se soit conformé au présent réglement ; et lorsqu'un ouvrier entrera chez eux, ils auront soin de faire mention sur son cartouche du jour de son entrée.

Art. VIII. Quand un imprimeur aura besoin d'ouvriers, il s'adressera à la chambre syndicale, où on lui présentera la liste de ceux qui seront sans ouvrage. Il pourra aussi y prendre communication du registre : s'il n'en a besoin que pour peu de jours, il sera donné sans frais aux ouvriers, par les syndic et adjoints, une permission de travailler en attendant une place à demeure.

Art. IX. Chaque année il sera fait, sans frais, aux chambres syndicales, un appel ou *visa* général de tous les ouvriers travaillant dans les imprimeries de leur ressort : ils seront tenus d'y venir faire viser leurs cartouches, s'ils demeurent dans la ville où

est établie la chambre syndicale, et de l'y envoyer viser s'ils demeurent dans les villes de l'arrondissement; et ce sous peine de *six livres* d'amende, qui leur seront retenues sur leur banque par les imprimeurs chez lesquels ils travaillent; cet appel sera indiqué par lettres.

Art. X. Un ouvrier qui, pour être dans une imprimerie, serait convaincu d'avoir pris le nom et de s'être servi du cartouche d'un autre, sera puni exemplairement.

Art. XI. Afin que tous les imprimeurs puissent connaître la capacité et la conduite des sujets qui leur viennent des différentes provinces du royaume, chaque chambre syndicale enverra tous les ans à toutes les autres chambres, dans le mois qui suivra l'appel, l'état des enregistremens faits dans le courant de l'année, avec la note des observations qui y seront relatives, et l'état des brevets de leurs alloués.

Art. XII. Un ouvrier ne pourra être admis à travailler dans aucune imprimerie en province, s'il n'a fait viser son cartouche au bureau de la chambre syndicale, dans l'arrondissement de laquelle se trouve la ville où il prétend travailler, et s'il n'a payé une livre quatre sous pour le *visa*.

Art. XIII. Les imprimeurs du royaume ne pourront garder les ouvriers qu'ils ont, même actuellement dans leur imprimerie, si, dans un mois pour ceux qui demeurent dans les villes où il y a chambre syndicale, et dans deux mois pour les autres, à compter de la date de l'enregistrement du présent arrêt, les ouvriers qu'ils occupent ne leur justifient du cartouche ci-dessus mentionné; et ils seront tenus de dénoncer à la chambre syndicale, dans l'arrondissement de laquelle ils demeurent, ceux qui auroient refusé de s'y soumettre, afin qu'elle puisse en informer M. le Chancelier ou garde des sceaux.

ART. XIV. Les libraires, les fils de libraires ou d'imprimeurs-libraires du royaume, travaillant à l'imprimerie, seront exempts des susdits enregistremens et cartouches, en justifiant de leur qualité, soit par leurs lettres de réception, soit par le certificat des officiers de la chambre syndicale de laquelle ils seront dépendans; lequel certificat leur sera délivré sans frais.

ART. XV. Les protes ou directeurs des imprimeries seront assujétis aux mêmes devoirs: ils ne pourront, ainsi que les ouvriers travaillant à la semaine, vulgairement appelés *ouvriers en conscience*, quitter leurs maîtres, qu'en les avertissant un mois avant leur sortie; s'ils ont commencé quelque ouvrage, ils seront tenus de le finir; ils ne pourront s'absenter même une demi-journée sans en prévenir leurs maîtres. Ils seront tenus d'être à l'imprimerie en été depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et en hiver depuis sept heures du matin jusqu'à neuf du soir.

ART. XVI. Les maîtres ne pourront congédier les protes ni les ouvriers travaillant à la semaine, et appelés *ouvriers en conscience*, qu'en les avertissant quinze jours avant.

ART. XVII. Les ouvriers travaillant à leurs pièces, seront tenus de se rendre à l'imprimerie au plus tard aux heures portées en l'article XV; ils continueront de jouir de la liberté d'aller travailler dans une autre imprimerie, lorsque l'ouvrage par eux commencé, ou dont ils auraient entrepris la continuation, sera entièrement achevé, en avertissant leur maître huit jours avant leur sortie.

ART. XVIII. Le maître qui voudra accélérer un ouvrage commencé sera libre d'en donner une partie à d'autres ouvriers, sans que pour cela il soit permis à ceux qui l'auraient commencé de le quitter.

ART. XIX. Il ne pourra être levé par les ouvriers des imprimeries que six exemplaires seulement des

ouvrages qu'ils impriment, dont deux pour le maître, un pour le directeur, et les trois autres pour être partagés en commun entre lesdits ouvriers. Ils seront tenus néanmoins de présenter lesdits quatre exemplaires à celui qui aura fait faire l'impression, et qui pourra, si bon lui semble, les retenir en les payant.

Art. XX. Défend Sa Majesté à tous imprimeurs, de recevoir aucuns ouvriers qui auront été congédiés d'une imprimerie pour débauches réitérées.

Art. XXI. Les ouvriers ne pourront, sous aucun prétexte que ce soit, faire aucun banquet ou assemblée, soit dans les imprimeries où ils travaillent, soit dans les cabarets ou ailleurs, sous peine de punition exemplaire; leur défend pareillement Sa Majesté d'avoir bourse commune ou confrérie.

Art. XXII. Pourront les imprimeurs prendre tels sujets qu'ils voudront, sous le titre d'*alloués*, pour devenir ouvriers, d'après un brevet au moins de quatre années, passé sans frais entre les maîtres et lesdits alloués, en présence des syndic et adjoints, et signé par eux; examen préalablement fait par les syndic et adjoints, de la capacité du sujet, qui doit savoir lire tant le manuscrit que l'imprimé.

Art. XXIII. Ce brevet sera fait sur papier, timbré seulement du sceau de la communauté, et il en sera fait mention sur un registre destiné à cet effet.

Art. XXIV. Le tems de l'apprentissage fini, ledit brevet, quittancé par le maître, sera échangé à la chambre syndicale contre un cartouche.

Art. XXV. Lesdits alloués ne pourront, sous aucuns prétextes, d'après ledit brevet, acquérir le droit de parvenir à la maîtrise d'imprimeur ou de libraire.

Art. XXVI. Les plaintes respectives des maîtres contre les ouvriers, et des ouvriers contre les maîtres, seront portées aux chambres syndicales, pour y être jugées par les syndics et adjoints, à moins que

leur gravité ne les obligeât d'en rendre compte à M. le chancelier ou garde des sceaux, pour être par lui ordonné ce qu'il appartiendrait.

ART. XXVII. La somme résultante de ce qui aura été payé pour les enregistremens, cartouches ou mutations, les frais prélevés, sera divisée annuellement en trois parties : la première, pour être distribuée par les syndic et adjoints aux anciens ouvriers infirmes et hors d'état de travailler, dont la conduite aura été exempte de reproches; la seconde, aux ouvriers obligés de suspendre leur travail pour cause de maladie, et qui auraient besoin de secours; la troisième enfin aux ouvriers qui seraient au moins depuis trente ans dans la même imprimerie, et dont les maîtres certifieront l'exactitude et la probité. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, de tenir la main, en ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêt : enjoint pareillement Sa Majesté aux syndic et adjoints des différentes chambres syndicales du royaume, d'avertir M. le chancelier ou garde des sceaux des contraventions au présent arrêt, qui sera registré dans toutes les chambres syndicales, et imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, et notamment dans toutes les imprimeries. Fait au conseil d'Etat du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trente août mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé AMELOT.

DECRET

Relatif aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, des compositeurs de musique, des peintres et des dessinateurs.

(Du 19 juillet 1793).

La convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la république, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

ART. II. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

ART. III. Les officiers de paix seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des auteurs, compositeurs, peintres ou dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des auteurs.

ART. IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

ART. V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire, une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

ART. VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ou-

vrage, soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la république, dont il recevra un reçu signé par le bibliothécaire; faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

ART. VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature ou de gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou de génie, qui appartiennent aux beaux arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

DECRET IMPERIAL

Concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes.

(Du 1er germinal an XIII).

NAPOLÉON, Empereur des Français;

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur;

Vu les lois sur les propriétés littéraires;

Considérant qu'elles déclarent propriétés publiques les ouvrages des auteurs morts depuis plus de dix ans;

Que les dépositaires, acquéreurs, héritiers ou propriétaires des ouvrages posthumes d'auteurs morts depuis plus de dix ans, hésitent à publier ces ouvrages, dans la crainte de s'en voir contester la propriété exclusive, et dans l'incertitude de la durée de cette propriété;

Que l'ouvrage inédit est comme l'ouvrage qui n'existe pas, et que celui qui le publie a les droits de l'auteur décédé, et doit en jouir pendant sa vie;

Que cependant, s'il s'imprimait en même tems et dans une seule édition, avec les œuvres posthumes, les ouvrages déjà publiés du même auteur, il en résulterait, en sa faveur, une espèce de privilége pour la vente d'ouvrage devenus propriété publique;

Le Conseil d'Etat entendu, décrète:

ARTICLE PREMIER.

Les propriétaires, par succession ou à autre titre, d'un ouvrage posthume, ont les mêmes droits que l'auteur, et les dispositions des lois sur la propriété exclusive des auteurs et sur sa durée leur sont applicables: toutefois à la charge d'imprimer séparément les œuvres posthumes, et sans les joindre à une nouvelle édition des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique.

ART. II. Le grand-juge ministre de la Justice, et les ministres de l'Intérieur et de la Police générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

DECRET IMPERIAL

Concernant l'impression des livres d'église, des heures et des prières.

(Du 7 germinal an XIII.)

NAPOLÉON, Empereur des Français;
Sur le rapport du ministre des Cultes, décrète:

ARTICLE PREMIER.

Les livres d'église, les heures et prières, ne pourront être imprimés ou réimprimés que d'après la per-

mission donnée par les évêques diocésains; laquelle permission sera textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire.

Art. II. Les imprimeurs, libraires, qui feraient imprimer, réimprimer des livres d'église, des heures ou prières, sans avoir obtenu cette permission, seront poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793.

Art. III. Le grand-juge ministre de la Justice, et les ministres de la Police générale et des Cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(1er. *Fructidor, An* V^e.) (18 Août 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroîtra tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 7 liv. 10 s. *pour Paris, et* 9 liv. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

PROSPECTUS.

IL n'est aucune branche de commerce, à laquelle le papier-monnoie et les déplacemens occasionnés par la révolution, ayent été aussi nuisibles qu'à celle de la librairie. Une grande partie des hommes qui, par goût ou par emploi, cultivoient autrefois les belles-lettres et les sciences, victimes particulières du désastre universel, ont em-

brassé cet état, le seul, peut-être, qui s'accordât avec leurs principes et leurs habitudes ; le seul où ils retrouvoient en même tems de quoi satisfaire honorablement à leurs besoins physiques et moraux. Aussi, bien loin de nuire à la librairie, ils l'ont honorée, par leurs lumières et l'honnêteté de leurs procédés.

Il n'en est pas de même de cette foule d'ex-prêtres, d'ex-moines, garçons imprimeurs, garçons de magasin et autres qui n'ont vu, dans ce commerce, qu'un vaste champ ouvert à leur cupidité. Ceux-ci, au contraire, réimprimant sans cesse et contrefaisant toujours, se sont mis à la tête de ce vil agiotage, entretenu par le papier-monnoie qui, de concert avec eux, a produit l'état de dépérissement dans lequel se trouve aujourd'hui la librairie. C'est le papier-monnoie qui a fait naître les spéculations sur les bonnes éditions des livres anciens et modernes, dont l'étranger seul, plus adroit et meilleur calculateur que nous, a retiré tout l'avantage ; c'est avec l'assignat avili, qu'il a pompé ce que nous avions de plus précieux ; s'est enrichi de nos pertes, et nous a laissés dans l'impuissance de les réparer.

En effet, presque tous les ouvrages des grands hommes de l'antiquité, imprimés avec tant de soin par les Elzevirs, ces belles éditions, *cum notis variorum*, *ad usum*, celles faites à Amsterdam, à Cambridge, à Paris, etc. etc. ont disparu du commerce, ou ne s'y rencontrent que très-rarement. Il en est de même des ouvrages des auteurs modernes les plus célèbres ; il ne nous en reste que des copies informes, où leurs chef-d'œuvres sont mutilés, et entièrement défigurés. Déja la génération présente n'a plus pour s'instruire et former ses mœurs, que des livres au moins incorrects, ouvrages de l'ignorance et de la cupidité.

Je ne doute pas que le gouvernement, témoin de ce désastre, n'en arrête le progrès par des lois sages, dès que les circonstances lui permettront de s'en occuper; mais en attendant cet heureux moment de la restauration des belles-lettres, des sciences et des mœurs, c'est à nous, témoins journaliers et victimes du mal, d'en faire connoître les causes, et d'indiquer les moyens de le réparer.

Dans ces vues, nous publierons tous les quinze jours, une feuille de 16 pages in-8°. dans laquelle :

1°. Nous dévoilerons toutes les subtilités d'usage dans les rabais, et nous marquerons au front les contrefacteurs d'ouvrages d'auteurs vivans; première cause de la décadence du commerce.

2°. Nous annoncerons toutes les éditions connues des ouvrages les plus susceptibles d'être réimprimés; — toutes les éditions sous presse à Paris, ainsi que dans les départemens, ou l'étranger, afin d'obvier à la multiplicité des éditions; deuxième cause de la décadence du commerce.

N^a. Il ne se fabrique tous les jours de nouvelles éditions, que parce que la plupart des imprimeurs ou libraires de la révolution, ignorent qu'il en existe déja plusieurs; mais ils ne doivent pas ignorer que le meilleur livre, trop multiplié, devient à la fin le plus mauvais pour le débit.

3°. Convaincus que la confiance peut seule donner une nouvelle vie au commerce, nous indiquerons les moyens que nous croyons les plus propres à la rétablir.

Nous annoncerons en outre tous les ouvrages nouveaux (excepté les ouvrages immoraux); le nombre des feuilles que contient l'ouvrage; si le papier est de bonne qualité, et la typographie soignée, afin qu'au moins on ne soit jamais trompé sur le matériel d'un livre.

Afin que les amateurs et libraires de France,

ou de l'étranger, soient toujours au courant des prix actuels de la librairie ancienne et moderne, notre Feuille annoncera les prix des principaux ouvrages anciens et des livres en feuilles, vendus publiquement et à l'enchère, dans l'intervalle d'un numéro à l'autre.

N^ta. Nous disons les principaux articles, parce que les ventes de bibliothèques, ou de livres en feuilles, sont composées, en grande partie, de livres ordinairement médiocre. Notre Journal ne contiendra que la quintessence des catalogues, sans être surchargé d'une infinité de petits objets qui n'intéressent ni l'amateur, ni le libraire, et suppléera par conséquent à une infinité de catalogues, sans en avoir la monotonie. Nous ferons pour chaque année, une table alphabétique qui renverra aux différens numéros, où souvent le même ouvrage se trouvera porté.

Nous donnerons également les prix des estampes anciennes et modernes, les plus rares et les plus précieuses, vendues publiquement et à l'enchère

Les nouvelles gravures que le génie français produit tous les jours, monument précieux des modes, du caractère et des mœurs du tems présent, et qui serviront admirablement bien à l'histoire de notre siècle, trouveront aussi leur place dans notre Journal.

Nous rendrons compte pareillement de toutes les nouvelles pièces de musique qui paroîtront dans l'intervalle d'un numéro à l'autre.

Nous serons aidés dans notre travail, par les libraires les plus éclairés et les plus probes.

On voit, d'après cet exposé, qu'il n'est aucun amateur, imprimeur ou libraire de France ou de l'étranger, à qui ce Journal, sous plusieurs rapports, ne soit essentiel.

Nous pourrons d'autant mieux remplir nos engagemens relativement aux prix des livres, que

nous venons d'établir une salle de vente dans notre local, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, où l'on ne fera que des ventes de livres après décès, et de livres en feuilles ou reliés, dont les propriétaires seront bien connus. La commodité et la situation du local assurent aux vendeurs une grande affluence d'acquereurs.

Les imprimeurs et libraires des départemens, qui désireront réaliser leurs fonds, ou un assortiment de leurs livres, pourront s'adresser à l'éditeur de cette feuille. Il suffira d'envoyer un exemplaire de chacun des ouvrages que l'on voudra vendre; indiquer le nombre, et le dernier prix que l'on attache à chacun d'eux.

Il en sera de même des ouvrages de bibliothèques, ou des bibliothèques entières. On pourra nous les faire parvenir, ayant soin d'en faire passer l'état exact. Aussitôt la vente finie, on enverra le procès-verbal clos et enregistré; les fonds provenans de la vente seront à la disposition du vendeur quinze jours après la cloture; ce terme étant indispensable pour le recouvrement.

N°. Ier.

De la Librairie avant et depuis la Révolution.

Avant la révolution, ceux qui exerçoient honorablement ce commerce, jouissoient d'une honnête aisance, mais sans espoir de parvenir jamais à une brillante fortune ; et cela est si vrai, que de toutes les anciennes maisons de la librairie, à peine en est-il une seule qui se soit élevée à un dégré d'opulence, tel qu'on en a vu et qu'on en voit encore de nos jours dans presque toutes les autres branches de commerce ; ils ne devoient cette aisance qu'à des loix sagement répressives, pour la plupart utiles, peut-être même nécessaires. La confiance étoit alors illimitée ; des crédits d'un an, souvent de deux, étoient ouverts avec les provinces et l'étranger ; toutes les maisons connues avoient entre elles un compte courant, qui consistoit à prendre les unes chez les autres, les livres dont elles avoient besoin pendant le cours d'une année. A cette époque, elles régloient ; celle qui étoit redevable à l'autre, soldoit l'excédent en billets à un an de terme. On n'imprimoit les ouvrages nouveaux, ou l'on ne réimprimoit les anciens qu'à crédit ; le papetier, l'imprimeur, le relieur même n'étoient payés qu'en billets à long terme. Cette confiance sans bornes étoit indispensable pour activer l'écoulement des éditions amoncelées depuis long-tems dans les magasins ; mais en même tems, elle est une preuve incontestable de la gêne inhérente à ce commerce ; car alors le numéraire étoit en grande circulation, et la consommation étoit trois fois plus forte qu'aujourd'hui : il y avoit des collèges, des seminaires et autres corps enseignans ; une classe aisée, aimant à s'instruire, ou achetant par luxe ; les deux branches principales, la théologie

et la jurisprudence, étoient dans le plus haut degré de splendeur; et malgré tout cela, la librairie ne se soutenoit que par de continuels et pénibles efforts.

Aujourd'hui, rien de tout cela n'existe; la confiance est détruite, le numéraire a disparu; les corps enseignans ont été supprimés, et n'ont été remplacés par aucune autre institution. La faulx révolutionnaire a moissonné une grande partie des gens aisés et des hommes de lettres; une autre partie a abandonné ses foyers, et malgré toutes ces pertes, plus sensibles au commerce de la librairie qu'à tout autre, il existe quatre fois plus de libraires et d'imprimeurs qu'auparavant; leur existence seroit un problême, si l'on ignoroit sur quels abus elle repose.

En effet, il n'est pas de petite ville en France, qui n'ait ses presses. Tel compositeur ou imprimeur, à qui il auroit fallu cinq ou six années de travail pour connoître à fonds son état, une fois la liberté proclamée, aussi-tôt que ses facultés lui ont permis l'acquisition d'une presse, a cru pouvoir travailler pour son propre compte. Alors les imprimeries connues par les soins typographiques, ont été abandonnées; la plupart des ouvriers qui ne pouvoient monter une presse, n'ont pu résister (et c'étoit bien naturel) à l'appât d'un gain plus considérable, qui leur étoit offert par les entrepreneurs d'ouvrages périodiques; là, ils ont perdu les connoissances qu'ils avoient acquises jusqu'alors, et les meilleurs ouvriers de ce tems-là se trouveroient aujourd'hui incapables de faire un ouvrage propre et soigné. Que faisoient cependant avec leur presse unique leurs camarades, disséminés sur toute la république? D'abord les départemens, districts, municipalités en ont entretenu beaucoup; car, que n'imprimoit-on pas alors? Il n'y avoit pas jusqu'aux

sections de Paris qui n'eussent chacune leur imprimeur; et tous les jours, les motions plus ou moins dangereuses, du premier intrigant étoient mises aux voix, et de suite l'impression arrêtée, pour être envoyées à l'assemblée nationale, aux départemens, aux armées, et affichées dans tout Paris. Le barbouillage de papier étoit universel; les quêtes, les dons patriotiques, ou plutôt, les dons de la frayeur à l'insolence et à l'audace, suffisoient à tout, et ont soutenu long-tems ces imprimeurs de la révolution; mais ce moyen, comme tous ceux qui ont des bases aussi fragiles, étant venu à manquer, on s'est vu forcé de recourir à d'autres. Il falloit bien employer ses presses, ses caractères; alors on s'est associé des gens aisés; on leur a fait concevoir de brillantes idées, des spéculations en librairie; et la misère d'un côté, l'ignorante cupidité de l'autre, ont enfanté ce déluge de mauvaises éditions de nos meilleurs auteurs; c'étoit à qui défigureroit un de nos grands hommes; chacun, suivant ses moyens ou ceux de ses bailleurs de fonds, imprimoit ou les éditions entières, ou les parties qui se vendent séparément. L'un s'approprioit le théâtre de Voltaire; l'autre ses contes; celui là sa Pucelle; quelques-uns faisoient l'Émile, ou la Nouvelle Héloïse de Rousseau, presque tous son Contrat Social. Il n'y a peut-être pas de département qui n'ait vu éclore une édition de ce dernier ouvrage; et Dieu sait..... Plusieurs ont calculé sur la ruine des mœurs, et l'ont accélérée par la réimpression de ce qu'il y a de plus ordurier. Ils en ont tellement infecté les départemens, et sur-tout Paris, qu'on ne peut pas faire un pas dans cette vaste cité, sans avoir sous les yeux, une gravure dégoûtante à côté d'un titre obscène; les rues, les places publiques, les quais, jusqu'aux parapets, tout est obstrué de ce genre de livres et des réimpressions

incorrectes, et souvent illisibles de nos meilleurs ouvrages.

Tel est l'état actuel de la librairie ; nous le devons à ces *éditionneurs* de Paris et des départemens, qui, calculant sur le produit de leur édition avant qu'elle soit faite, s'apperçoivent, dès qu'elle est terminée, que leurs brillantes spéculations ne sont que chimères ; qu'il ne s'agit pas de fabriquer, mais de vendre ; et qu'il n'en est pas d'une édition comme d'une pièce d'étoffe qui, telle mesquine qu'en soit la qualité, trouve toujours, ou l'ignorance ou la détresse pour acquereurs. Leurs besoins devenant de jour en jour plus pressans, il ne leur reste d'autre ressource, que de vendre à l'enchère, l'édition leur unique espoir. C'est alors que de loyaux appréciateurs s'en emparent au prix le plus modique, avec la louable intention d'en décorer le premier rabais qu'ils doivent faire paroître.

Des Rabais.

Le *Rabais* dut son origine à l'honneur et à la nécessité réunis. Humble et loyal, il ne promettoit alors que ce qu'il étoit dans son intention d'accorder, *bonnes éditions et diminution.* Le terme de sa durée une fois expiré, il rentroit dans l'ombre; mais bientôt la fraude et la cupidité s'en emparèrent ; et on le vit reparoître ; foulant aux pieds cent mille individus, dont l'existence dépend de la librairie, traînant à sa suite toutes les éditions incorrectes, passées et présentes ; alléchant de tous côtés par l'appât d'une diminution considérable, qui se réduisoit à zéro, et menaçant audacieusement les mœurs et l'instruction publique d'une ruine prochaine et inévitable.

La publicité seule pouvant désabuser le public, nous allons dévoiler quelques-uns des moyens employés par ces *Messieurs.*

1°. On annonce les livres à 60 et 75 pour cent de rabais ; et l'on est exact pour la forme, quoiqu'au fond le rabais se réduise à douze, ou tout au plus à 15 pour cent ; diminution que tout libraire peut faire ; et souvent il fait mieux. Voici comment on s'y prend : On annonce l'ancien prix un tiers ou moitié en sus de sa primitive valeur ; par exemple : un ouvrage qui ne valoit, dans son origine, que 60 liv. relié, on porte son ancien prix, broché, à 90 liv. ; ce qui fait d'abord une surcharge de 30 liv. diminuez ensuite la reliure qui forme toujours au moins le 6e. du prix de l'ouvrage ; ce qui donnera 10 liv. plus 20 pour cent qu'on est dans l'usage d'accorder aux marchands ; ce qui produira encore 12 liv. Additionnez ; vous trouverez 52 liv. de surcharge à diminuer des 90 liv. et vous aurez alors la juste mesure du sacrifice que fait le rabaisseur ; ou plutôt vous verrez qu'il n'a fait le sacrifice que de sa probité.

2°. On fait entrer dans son catalogue, et pour lui donner de l'importance, quelques grands ouvrages, tels que Voltaire, édition de Beaumarchais, ou autres, dont on n'a pas même l'échantillon ; de manière que si douze personnes demandent l'un de ces grands ouvrages, ne pouvant en satisfaire aucune, on écrit à toutes que leur demande est parvenue trop tard ; que l'on n'en a plus ; on les prie de choisir parmi les autres ouvrages du catalogue, de quoi se remplir des fonds qu'ils ont envoyés d'avance ; alors, presque tous, pour éviter toute contestation, et ne pas payer les frais de retour de leur argent, ayant déja supporté ceux de l'envoi, finissent par choisir dans le catalogue, des livres dont ils n'ont aucun besoin ; et le rabaisseur a atteint son but, en échangeant de pauvres livres contre du bon argent.

3°. Souvent on annonce avec beaucoup de fracas, un ouvrage au-dessous du médiocre; et on ajoute : *Il ne nous reste que très-peu d'exemplaires de cet excellent ouvrage, et nous serons forcés, sous peu, de rétablir son ancien prix.* Bien des personnes ne concevront pas aisément que l'on mette au rabais un si bon ouvrage, dont on a très-peu d'exemplaires. Voici le mot de l'énigme : On a beaucoup d'exemplaires d'un très-médiocre ouvrage, dont on sait que l'on vendra très-peu, soit qu'on le mette à bas prix, ou qu'on le rétablisse à son ancienne valeur. Si, par hasard, l'annonce rencontre quelques dupes (et il y en aura tant qu'il y aura des charlatans) ils en croyent le rabaisseur sur parole, et lui demandent l'ouvrage; celui-ci répond, que le nombre destiné à être mis au rabais est épuisé ; qu'il ne lui en reste que quelques-uns à l'ancien prix, ainsi qu'il en avoit prévenu par son catalogue; et presque tous, éblouïs par l'annonce, le prennent à l'ancien prix.

4°. Il existe telle édition, condamnée dès sa naissance à ne voir le jour que chez l'épicier; l'ouvrage, après avoir passé vingt ans dans le magasin, est bien loin de se croire destiné à faire du bruit dans le monde; tel est cependant le sort qui l'attend; également convoité de l'épicier et du rabaissseur, ce dernier s'en empare; et vaille que vaille, il se promet bien, moyennant ses 80000 catalogues, d'en tirer un brillant parti. Jusques-là, rien de mieux. Quel est le moyen? Ici commence le mal : on supprime le titre originaire du livre; on lui en substitue un autre tout différent, bien ronflant, soutenu d'un éloge à tant la ligne; ce nouvel ouvrage *en titre*, parcourt effrontément les départemens et l'étranger, obtient, moyennant son masque, l'hospitalité des uns et des autres, et fait passer, de tems en tems, des

nouvelles bien sonnantes à son père adoptif. Si par hasard, il tombe entre les mains de quelqu'un qui le possède déja sous son premier titre, et qui se plaigne de la fraude, on lui répond, ou que l'on a été trompé soi-même, ou plutôt, accoutumé à ne plus rougir, on ne répond pas; la lettre est mise au rebut.

5°. Il est aussi d'usage parmi ces messieurs, d'annoncer tel ouvrage, édition de Didot, quoiqu'il ait été fabriqué par quelqu'imprimeur aussi ignorant qu'ignoré.

Nous reviendrons sur cet article.

Extrait du Catalogue des livres rares et précieux de feu le Citoyen Belin Junior, Libraire, dont la vente a été faite par M. Debure, Libraire, rue Serpente, N°. 6, le 22 Mai 1797, et jours suivans.

Biblia Polyglotta, studio Mic. Lejay, *Paris*, 1628, 10 *vol. in-fol. v. b.* ..... 190 *liv.*

Biblia Polyglotta, studio Briani Walton, *Londini*, 1657. — Castelli Lexicon heptaglotton, *Londini*, 1669, 8 *vol. in-fol. v. b.* ..... 221 *liv.*

Novum Testamentum græcè, *Parisiis. Colinæus*, 1534, *in*-8°. *m. n. l. r.* ..... 18 *liv.*

Nouveau Testament, lat. fr. traduit par Saci, 4 *vol. in*-4°. *br. g. p. vel. fig. de Moreau, avant la lettre, Paris, Didot Jeune*, 1793..... 240 *liv.*

Il n'y a eu que dix-huit exemplaires sur ce papier; l'épître dédicatoire s'y trouve.

Le même, 4 *vol. in*-8°. *figures avant la lettre, en feuilles*..... 120 *liv.*

Histoire du vieux et du nouveau Testament, enrichie de plus de 400 fig. *Amsterdam, Mortier*, 1700, 2 *vol. in-fol. m. r. dent. gr. pap. avant les clous.* 300 *liv.*

Physique sacrée, ou histoire de la Bible, traduite de Scheuchzer, avec les fig. gravées par Pfeffel, 8 *vol. in-fol. m. bl. belles épreuves*..... 310 *liv.*

Clementis Alexandrini opera, gr. et lat. ed. *Pottero, Oxonii*, 1715, 2 *vol. in-fol. v. m.*..... 40 *liv*

Sancti Athanasii opera, gr. lat. *Paris.* 1698, 3 *vol. in-fol. v. b.* — Collectio nova Patrum, ed. *Montfaucon*, *Paris*, 1707, 2 *vol. in-fol. vel*..... 170 *liv.*

Sancti Basilii opera gr. lat. *Paris*, 1721, 3 *vol. in-fol. v. f. fil*..... 64 *liv.*

Sancti Cyrilli opera gr. lat. ed. *Auberto*, *Paris* 1768, 7 *vol. in-fol. v. b. ch. magna*..... 166 *liv.*

Theodoreti opera gr. et lat. cura Sirmondi, *Paris*, 1642, 5 *vol in-fol. vel*..... 139 *liv.*

Thomas à Kempis, de imitatione, *Amsterdam*, *Elzevir*, 1679, *in*-18, *mar. r. l. r. doublé de tabis*..... 30 *liv.*

(Guill. Postelli) Protevangelion, sive de natalibus J. C. etc. *Basileæ*, *Oporinus*, 1552, *in*-8°. m. r. 19 *liv.*

Les très-merveilleuses Victoires des femmes du nouveau monde, par Postel. - Les merveilles du monde, et principalement des admirables choses des Indes, par le même. - Description et Charte de la Terre-Sainte, par le même, *Paris*, 1553, 1 *vol. in*-8°. *m. verd*..... 90 *liv.*

Teophrasti capita duo hactenùs anecdota, gr. et lat *Parmæ*, *Bodoni*, 1786, *in*-4°. *br*..... 20 *liv.*

Plinii Secundi Historiæ naturalis libri XXXVII, cum notis Harduini, *Parisiis*, 1723, 3 *vol. in-fol. fig. v. br. ch. m*..... 75 *liv.*

Œuvres complettes de Buffon, *Paris*, 1774, 31 *vol. in*-4°. *fig. v. m*..... 357 *liv.*

Essai pour l'avancement et la perfection des choses naturelles, par Schæffers, *Regensburg*, 1763, 3 *vol. in*-4°. *fig. col*..... 62 *liv.*

De la Fonte des Mines, traduit de l'allemand, par Hellot, *Paris*, 1750, 2 *vol. in*-4°. *fig. v. m.* 42 *liv.*

Scriptores rei rusticæ latini veteres, Cato, etc. ed. *Gesnero*, *Lipsiæ*, 1773, 2 *vol. in*-4°. *demi rel.* 38 *liv.*

Élémens de Botanique, par Pitton de Tournefort, *Paris*, 1694, 3 *vol. in*-8°. *fig. v. m. fil*.... 66 *liv.*

Vente de Livres en feuilles, le 23 *Messidor, faite par Richard, Libraire, rue de la Harpe.*

2 Origine des Cultes, par Dupuy, 3 *vol in*-4°. *et atlas, à*..... 12 *liv.*

2. Élémens d'Histoire générale, par Millot, *Paris*, 15 *vol. in*-12. *à*..... ... 15 *liv.*
7. Œuvres de Fontenelle, 8 *vol. in*-8°. ed. *de Bastien, à*..... 15 *liv.* 5.
11. Histoire ancienne de Rollin, 13 *vol. in*-12. *ed.* de *Rouen, à*..... 12 *liv.* 15.
10 Dictionnaire espagnol, de Sobrino, 3 *vol. in*4°. *à*..... 13 *liv.* 16.
10. - *Idem* de Séjournant, 2 *vol. in*-4°. *à* 13 *liv.* 11.
50. Traité des Arbitrages, par Ruelle, *in*-8°. *à* 2 *liv.*
50. Opérations des changes, *par le même, à* 2 *liv.* 10.
50. Dictionnaire anglais-français de Nugent, *in*-8°. *oblong, à*..... 2 *liv.* 17.
12. Maison rustique, 2 *vol. in*-4°. *dernière ed. Paris, à*..... 18 *liv.* 5.
1. Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Valmont de Bomare, 15 *vol. in*-8°. *à*..... 55*liv.* 16.
10. Dictionnaire de l'Académie, 2 *vol. in*-4° *Lyon*, 1793, *à*..... 16 *liv.*
10. Œuvres de J. J. Rousseau, 37 *vol. in*-18. *ed. de Paris, des Associés*, à..... 30 *liv.*
11. Recherches sur l'économie politique, trad. de l'anglais de Stewart, 5 *vol. in*-8. *à*.... 12 *liv.* 10.
480. Élémens de Mathématiques, de Mazéas, *vendus avec les cuivres, à raison de*.....3 *liv.* 14.

Vente d'Estampes anciennes et modernes, rares et précieuses, les 27 *et* 29 *Messidor;* 15 *et* 17 *Juillet,* 1797, (*v. st*). *faite par M. Regnault, Peintre et Graveur, rue Saint-Jacques, N°.* 234, *ordinairement chargé des ventes intéressantes de ce genre.*

Le portrait de Louis XVI, d'après Calais, par Berwick, *première épreuve, avant la lettre, en feuilles.* 240 *liv.*
La Thomiris, d'après Rubens, par Pontius, *première épreuve*..... .... 111 *liv.*
Le portrait du Comte d'Harcourt, dit *Cadel à la perle, épreuve avant le N°. d'après Nicolas Mignard, par Antoine Masson*.....99 *liv.*

Ouvrages les plus souvent réimprimés, et par conséquent plus dignes d'attention dans le choix des éditions.

Nous ne parlerons pas des Œuvres de Voltaire et de J. J. Rousseau ; personne n'ignore le nombre infini d'éditions qui existent de ces deux ouvrages, de presque tous les formats ; nous nous contenterons d'observer que les meilleures du premier, sont celles faites à *Kell*, données par M. de Beaumarchais, *in*-8°. *et in*-12, *papier velin et papier ordinaire, depuis* 24 s. *jusqu'à neuf liv. le vol.* et les meilleures de J. J. Rousseau, sont celles faites *à Genève*, 17 *vol. in*-4°. *ibidem*, 33 *vol. in*-8°. *et in*-12. *et. à Kell*, 34 *vol. petit in*-12.

Histoire philosophique et politique des établissemens des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal, *Paris*, 7 *vol. in*-8°. *et* 3 *vol. in*-4°. *Genève*, 1780, 4 *vol. in*-4°. 10 *vol. in*-8°. *Atlas pour chacune*. —*Lyon* 1781, 10 *vol. in*-8°. - *Bruxelles*, 10 *vol. in*-8°. *et Atlas, papier gris* ; - *Lyon*, 10 *vol. in*-8°. *et Atlas* ; - *Paris*, 17 *vol. in*-18°. Les meilleures éditions de cet ouvrage, sont celles de *Genève* 1780. *in*-4°. *et in*-8°. *ornées de fig. de Moreau.*

Ouvrages nouveaux.

Voyages en Norwege, en Dannemark et en Russie, dans les années 1788. 89, 90. 91. par Swinton, *trad. de l'anglais par Henri, suivis d'une* lettre de Richer Serisy sur la Russie, 2 *vol. in*-8°. *de chacun* 340 *pag. typographie soignée, à Paris, chez Josse, Libraire, quai des Augustins*, N°. 35, *prix* 6 *liv.*

Nouvelles Éditions et Réimpressions.

Œuvres complettes de Montesquieu avec les notes d'Helvétius sur l'Esprit des lois, 12 *vol. in*-18 *de* 269 *pag. l'un dans l'autre, édition de Didot l'aîné, prix* 21 *liv. br. à Paris chez Ravier, Libraire, quai des Augustins*, N°. 39, *et Josse, Libraire, même quai.*

Œuvres de St. Lambert, édition augmentée de quelques pièces nouvelles, et entr'autres, d'un poëme sur les consolations de la vieillesse, 2 *vol. in*-18 *de* 255 *pag. chacun, édition de Didot L'aîné, prix* 3 *liv. br.*

Morale de Jesus-Christ et des Apôtres, ou la Vie et les instructions de Jesus-Christ, tirées du Nouveau Testament, 2 *vol. in*-18 *de* 321 *pages chacun, édition de Didot l'aîné, prix*..... 3 *liv.* 12

Ces deux derniers ouvrages chez Ravier.

Le nom de l'imprimeur de ces trois ouvrages dispense de tout autre détail.

Estampes nouvelles.

Le Retour incroyable et la précaution merveilleuse, faisant le pendant de la réponse incroyable.

Nouveau Portrait de Buonaparte dessiné d'après nature, *à Milan, par Guillaume Alessi, et* gravé *par Tassaert, au pointillé*, 8 *pouces sur* 5, *prix*....2 *liv. à Paris, chez Depeuille, rue des Mathurins St. Jacques, aux Pilastres d'or, et chez les Marchans de nouveautés.*

Musique.

Tous les Airs du *Traité nul*, Opera nouveau, *paroles de* Marsolier, *musique de* P. Gaveaux, *représenté sur le théâtre* Feydeau, *avec accompagnement, par* Carbonel.

Nouvelle Romance de *Médiocre et Rampant*, Comédie nouvelle de Picard, *représentée sur le théâtre de* Louvois, *musique de* P. Gaveaux, *avec accompagnement de piano, par* Carbonel..... 2 *liv.* 10.

Nouveau Journal de guitare, dont il paroît un numéro tous les 10 jours, *à Paris chez les frères Gaveaux, Mds. de musique et de toutes sortes d'instrumens, passage Feydau*, N°. 12 *et* 13, *prix de l'abonnement* 30 *liv. pour Paris, et* 33 *pour les dépt. On peut s'abonner pour* 6 *mois.*

Nta. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Fructidor, An* V^e.) (1er. Septembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroîtra tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 7 liv. 10 s. *pour Paris, et* 9 liv. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Des Contrefaçons.

LA *Contrefaçon* est un attentat à la propriété la plus sacrée, celle des talens et du génie; digne de toute l'animadversion des lois; on ne sauroit trop provoquer contre ceux qui s'en rendent coupables, toute leur sévérité. Si quelque chose pouvoit atténuer la gravité de ce délit, ce seroit la position où se trouvoient, sous le régime précédent, les imprimeurs et libraires de province. Tous les privilèges, même ceux de l'*A, B, C, D*, étoient accordés aux libraires de Paris,

depuis long-tems accoutumés à les regarder comme leur patrimoine ; et les réglemens concernant cet état, ne contenoient, pour tout le reste des libraires de France, qu'*expresses inhibitions*, etc. nulle part le moindre encouragement. Placés aux extrémités du royaume, leur correspondance plus directe avec les provinces et l'étranger, les forçoit, à chaque instant, de tirer de Paris, à grands frais, souvent avec beaucoup de lenteur, des ouvrages d'une consommation journalière. Ils ont cherché à se passer de cet entrepôt général et privilégié de leur commerce ; placés entre leur conscience, la loi et leur intérêt, ils ont fait taire l'une, éludé l'autre, pour sacrifier à ce dernier. De-là le scandale des *contrefaçons* ; plus d'encouragement de la part du gouvernement, où une plus sage répartition de ses faveurs, auroit produit un meilleur effet que toutes les lois comminatoires ; la basse jalousie auroit fait place à une noble rivalité qui auroit établi une concurrence toute à l'avantage du public.

Mais aujourd'hui, qu'une loi de la première assemblée constituante, par un abus de mots (malheureusement si ordinaire en révolution), a consacré la spoliation des hommes de lettres et des libraires, en limitant à dix années après la mort des auteurs, la jouissance de leurs ouvrages par leurs héritiers ou leurs aquéreurs ; en mettant une différence entre la propriété du génie et celle de toute autre espèce ; en confondant ce qui étoit réellement un privilège avec ce qui n'étoit autre chose que la sanction accordée par le gouvernement à un titre de propriété, sanction essentielle alors pour le garantir de l'usurpation ; aujourd'hui enfin, qu'il est licite au premier venu, au plus actif, ou au plus heureux d'imprimer ce que bon lui semble, en se conformant à la loi du moment, de quel œil doit-on regarder le *contrefacteur* qui dépouille, sans pitié, l'homme de génie, l'homme érudit qui consacre tous ses momens au bonheur ou à l'instruction de ses semblables ; qui planant au-dessus du présent, n'envisage que l'avenir ; bien éloigné de penser que l'avidité et la rapacité sont là, qui n'attendent que son dernier

coup de pinceau, pour s'emparer du fruit de ses veilles. Il en croit à la protection de la loi; il la réclame en vain : la facilité de l'éluder la rend nulle. Ses derniers momens se consument, flétris par le besoin, et s'éteignent dans le désespoir. Il seroit donc essentiel de revenir aux lois préexistantes qui portoient : « que les » contrefacteurs seroient punis corporellement, et ne » pourroient, ni directement ni indirectement, s'entre- » mettre du fait de l'imprimerie, et du commerce de » la librairie». (*Voyez Code de la librairie*, art. CIX. *pag.* 420).

Livres Étrangers.

Il paroît à *Hambourg* le premier volume des Mémoires pour l'Histoire du *Jacobinisme en France*, par l'abbé Barruel.

Il vient de paroître dans la meme ville, chez *Hoffman*, le premier volume d'une nouvelle édition de la *France Littéraire*, par *Ersch*; elle contiendra les Auteurs français qui ont donné des ouvrages depuis 1771, jusques et compris 1796. Cet ouvrage, devenu nécessaire, nous a paru assez bien exécuté. Ce premier volume finit par le nom de DWALL. Il est à souhaiter que les auteurs envoyent à M. ERSCH leurs articles : ce seroit le moyen que l'ouvrage fût plus exact.

On sent qu'il n'est pas possible qu'il ne se glisse beaucoup de fautes dans un pareil ouvrage, et qu'il n'y ait quelques oublis, par exemple :

A l'article AGIER, on a oublié le *Jurisconsulte national.*

M. DESESSARTS, libraire, auroit dû être distingué par le mot LEMOYNE, son nom de famille; les deux ou trois premiers articles qu'on lui attribue, ne sont pas de lui.

On fait un article de BRISSON, membre du comité des recherches à Paris; cet individu est le même que BRISSOT, député.

On attribue à M. DUREAU de LAMALLE, un éloge de *Suger.* - Cet éloge est de G. G. de LAMALLE, avocat

M. de RÉAUMUR. *Paris*, 1734, *6 vol. in-4°. fig. mar. viol. dent* ..... 170 *liv.*

Histoire Naturelle des insectes, par ROESEL, en allemand. *Nuremberg*, 1746, *5 vol. in-4°. mar. cit. fig. coloriées* ..... 86 *liv.*

Histoire générale des insectes de Surinam et de toute l'Europe, par Sibille MERIAN. *Paris*, 1771, *2 tom. en un vol. in-fol. v. m. fig. color.* . 75 *liv.*

Insectes d'Europe, peints d'après nature par M. Ernst, décrits par le P. ENGRAMELLE. *Paris*, 1779, *28 cahiers avec les fig. color. in-4°. br...* 250 *liv.*

Histoire abrégée des Insectes, par M. GEOFFROY. *Paris*, *2 vol. in-4°.* 1764, *fig. v. m.* ..... 54 *liv.*

D. Jac. Christ. Schaefferi icones Insectorum circa Ratisbonam indigenorum. *Regensburg*, *3 vol. in-4°. v. m. fig. coloriées* ..... 84 *liv.*

Illustrations of natural History, by Drury, en anglois et en fr. *London*, 1770, *3 vol. in-4°. br. en carton, fig. coloriées* .... 131 *liv.*

Histoires des Mouches communes, par G. Christ. *Keller*, 1764, *in-4°. figures coloriées en allemand* ..... 22 *liv.*

Essai sur l'histoire naturelle de la mer Adriatique, par Vitaliano Donati, trad. de l'Italien. *la Haye*, 1758, *in-4°. v. m. fil. fig. coloriées* ..... 12 *liv.*

Itinera per Helvetiæ Alpinas regiones, facta annis, 1702, - 1711, à SCHEUCZERO, *Lugduni, Bat.* 1723, *4 tomes, reliés en 2 volumes in-4°. fig. v. brun, Ch. Mag* ..... 36 *liv.*

Danubius Pannonico - Mysicus, ab Aloysio Com. Marsili, *Hag. com.* 1726, *6 vol. in-fol. fig. v. f. forma. atl* ..... 92 *liv.*

Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride, des Isles Bahama, en ang. et en fr. par Marc Catesby. *Londres*, 1731, *2 vol. in-fol. max. fig. coloriées, cuir de Russie, dent. exemp. complet avec le supplément* ..... 405 *liv.*

The civil and natural History of Jamaica, by Browne. *London*, 1756, *in-fol. fig. br. en cart.*... 27 *liv.*

Julii Obsequentis quæ supersunt cum not. var. curante OUDENDORPIO. *Lugd. Bat.* 1720, *in*-8°. *veau brun*..... : ..... 8 *liv.* 10 *s.*

Jules Obséquent des Prodiges ; plus, III Livres de Polidore Vergile, sur la même matière, trad. par de la BOUTHIÈRE, *Lyon*, 1555, *in*-8°. *fig. v. f. fil*..... 12 *liv.*

Discours sur les Hermaphrodites, par Riolan, *Paris*, 1614, *in*-8°. *m. r*..... 8 *liv.* 19 *s.*

Jacobi PETIVERI opera, Historiam naturalem Spectantia. *London*, 1767, 2 *vol. in-fol. fig. cuir de Russie*..... 130 *liv.*

Hortus Cliffortianus plantas exhibens quas in hortis suis coluit Georgius CLIFFORD, auct. *Carolo Linnæo. Amstel.* 1737, *in-fol. fig. Ch. Mag. vel*..... 111 *liv.*

Plantarum icones hactenùs ineditæ, auct. SMITH. *Londini*, 1789, *in-fol. fig. en feuilles*... 40 *liv.*

Essai d'analyse sur les jeux de hasard, par de MONTMAUR. *Paris*, 1713, *in*-4°. *vel*..... 24 *liv.*

L'Onirocrite Musulman, *Paris*, 1664, *in*-12. *m. r*..... 18 *liv.*

Les Centuries et Prophéties de NOSTRADAMUS. *Amst.* 1668, *in*-12. *m. verd*..... 12 *liv.*

Commentaires du Sieur de CHAVIGNY, sur les Centuries de Michel *Nostradamus. Paris*, 1596, *in*-8°. *m. r*..... 15 *liv.*

Caroli LINNÆI Amœnitates academicæ. *Lugd. Batav.* 1749, 10 *vol. in*-8°. *fig. v. m*..... 100 *liv.*

Locupletissimi rerum naturalium Thesauri accurata descriptio, auct. Alb. SEBA. *Amst.* 1734, 4 *vol. in-fol. max. fig. v. écail. fil. d. s. s*..... 350 *liv.*

HYPPOCRATIS Opera omnia, gr. et lat. cum notis. vari. studio VANDER-LINDEN. *Lugd. Bat.* 1665, 2 *vol. in*-8°. *m. r*..... 39 *liv.*

EUCLIDIS quæ supersunt omnia, gr. et lat. ex recens. GREGORII. *Oxonii*, 1703, *in-fol. veau brun*, *Ch. Mag*..... 55 *liv.* 10 *s.*

DIOPHANTI Alexandrini arithmeticorum Libri sex, gr. et lat. curâ BACHETI. *Lut. Paris.* 1621, *in-fol. v. b. l. r. Ch. Mag*..... 26 *liv.*

Opuscules Mathématiques, par DALEMBERT. *Paris, David*, 1761, 8 *vol. in-4°. v. m.*.... 65 *liv.*

Manuel typographique, par FOURNIER le Jeune. *Paris*, 1764, 2 *vol. in-8°. br*..... 15 *liv.*

Polymetis, by M. SPENCE. *London*, 1755, *in-fol. fig. v. m. fil*..... 30 *liv.*

Traité de la peinture, de *Léonard de* VINCI, traduit de l'Italien. *Paris*, 1651, *in-fol. fig. m.r.* 37 *liv.*

Idée générale d'une collection d'Estampes, par le Baron DHEINEKEN. *Leipsic*, 1771, *in-8°. figures*, *v. m*..... 19 *liv.*

Loggie di Rafaële nel Vaticano, *in Româ*, *in-fol. max. obl. fig. rel. en parch*..... 80 *liv.*

Fragmens choisis dans les Peintures et les Tableaux les plus intéressans des Palais et des Eglises de l'Italie, 2 *vol. in-4°. obl. v. m. fil. imprimés sur papier bleu*..... 37 *liv.*

Tableaux, Statues, Bas-reliefs et Camées de la galerie de Florence et du Palais Pitti, dessinés par WICAR. *Paris*, 1789, *in-fol. fig. br.* 16 *livraisons*..... 201 *liv.*

La Galerie du Palais du Luxembourg, peinte par RUBENS, dessinée par NATTIER. *Paris*, 1710, *in-fol. atlant. fig. v. m. anc. épreuves*.... 101 *liv.*

La grande Galerie de Versailles, peinte par Ch. LE BRUN et dessinée par MASSÉ. *Paris*, 1752, *in-fol. atlant. fig. v. éc. fil*..... 77 *liv.*

Recueil des habillemens de différentes nations, etc. *Londres*, 1757, 4 *vol. in-4°. v. éc. d. s. t. figures coloriées*..... 180 *liv.*

M. VITRUVII POLLIONIS, de architecturâ Libri X. ex recensione Joann. DELAET. *Amst.* 1649, *in-fol. fig. v. br.* ..... 40 *liv.*

Elementa architecturæ civilis, auct. ALDRICH. *Oxonii*, 1789, *in-8°. fig. m. viol. Ch. Mag. papier vélin.* ..... 36 *liv.*

Architecture de PALLADIO, publiée par Jac. LEONI. trad. de l'Italien, *la Haye*, 1726, 2 *vol. in-fol. fig. v. m.* ..... 99 *liv.*

Architecture française, par J. F. BLONDEL. *Paris*, 1752, 4 *tom. rel. en* 3 *vol. in-fol. fig. veau mar. grand papier.* ..... 120 *liv.*

Traité de la coupe des Pierres, par DELARUE. *Paris, de l'imprimerie royale*, 1728, *in-fol. figures, veau mar.* ..... 24 *liv.*

Grammatica hebraica et chaldaica, auct. Pet. GUARIN. *Lut. Par.* 1724, 2 *vol. in-4°. v. f. fil. d. s. t. Ch. Mag.* — *Ejusd.* Lexicon hebraicum et chaldaicum. *Lut. Par.* 1746, 2 *vol. in-4°. v. f. fil. d. s. t. Ch. Mag.* ..... 61 *liv.*

Lexicon hebraicum et chaldæo-biblicum, auct. Dom. Petro GUARIN. *Lut. Par.* 1746, 2 *vol. in-4°. veau mar.* ..... 88 *liv.*

Græcæ linguæ Dialecti, ex edit. Mich. MAITTAIRE. *Hag. Com.* 1738, *in-8°. peau de truie, Charta Magna.* ..... 11 *liv* 4 *s.*

SUIDÆ Lexicon gr. et lat. curâ Ludolphi KUSTERI. *Cantabrigiæ*, 1705, 3 *vol. in-fol. v. f.* ... 33 *liv.*

Lexicon græco-latinum, CONSTANTINI, edente PORTO. *Genevæ*, 1592, *in-fol. v. m.* ... 15 *liv.*

Grmmaticæ latinæ auctores antiqui, studio PUTSCHII. *Hanoviæ*, 1605, *in-4°. rel. en peau verte.* ... 21 *liv.*

Sex. POMPEII FESTI de verborum significatione Libri XX, cum notis DACERII, in usum Delphini. *Amstelodami*, 1700, *in-4°. vel.* ..... 13 *liv.*

Traité de la conformité du langage français avec le grec, par H. ESTIENNE. *Paris, Rob. Estienne*,

1569. — De la précellence du langage français, par le même. *Paris, Mamert Patisson*, 1579, *in*-8°. *veau. m*..... 13 *liv.*

Celt-Hellenisme, ou Etimologie des mots français tirés du grec, par L. TRIPPAULT. *Orléans*, 1583, *in*-8°. *veau f*..... 8 *liv.*

M. Tullii CICERONIS opera, recensuit J. N. LALLEMAND. *Parisiis, Barbou*, 1768, 14 *vol. in*-12. *v. éc fil. d. s. t*..... 54 *liv.*

Famiani STRADÆ prolusiones academicæ. *Oxonii*, 1745, *in*-8°. *v. b. fil*..... 7 *liv.* 16 *s.*

ARISTOTELIS de Pœticâ Liber, gr. et lat. *Oxonii*, 1780, *in*-8°. *v. m. fil*..... 9 *liv.* 12 *s.*

Pœtæ minores græci, gr. et lat. cum observ. Rad. WINTERTONI. *Cantabrigiæ*, 1684, *in*-8°. *veau fauve*..... 9 *liv.* 15 *s.*

HOMERI Ilias et Odissæa, gr. et lat. cum scholiis græcis, studio Josuæ BARNES. *Cantabrigiæ*, 1711, 2 *vol. in*-4°. *v. b*..... 50 *liv.*

HESIODI ASCRÆI quæ supersunt, gr. et lat. cum not. var. ed. Th. ROBINSON. *Oxonii*, 1737, *in*-4°. *m. r*..... 25 *liv.*

HESIODI Opera omnia, græcè, latinis versibus expressa atque illustrata, à Bern. ZAMAGNA. *Parmæ, Bodoni*, 1785, *in*-4°. *br*..... 28 *liv.* 5 *s.*

ANACREONTIS TEII Odaria, græcè, etc. *Parmæ, Bodoni*, 1785, *in*-4°. *br. en cart*..... 18 *liv.*

THEOCRITI Opera, græcè, cum scholiis græcis, ex recensione ZACHARIÆ CALLIERGI. *Romæ*, 1516, *in*-8°. *m. r*..... 18 *liv.* 10 *s.*

CALLIMACHI Hymni et Epigrammata, gr. et lat. cum notis var. curâ SPANHEMII. *Ultrajecti*, 1697, 2 *vol. in*-8°. *v. f. fil*..... 15 *liv.*

— Ejusdem CALLIMACHI Hymni et Epigrammata, græcè et italicè. *Parmæ, Bodoni*, 1792, *in-fol. m. r. dent. doublé de tabis*..... 120 *liv.*

LYCOPHRONIS Alexandra, gr. et lat. edente POTTERO. *Oxonii*, 1697, *in-fol. m. r.*..... 17 *liv.*

APOLLONII *Rhodii* Argonanticorum Libri quatuor, gr. et lat. ed. SHAW. *Oxonii*, 1777, 2 *tomes en un vol. in-4°. v. f. fil.*..... 28 *liv.* 1 *s.*

Théâtre des Grecs, par le P. BRUMOI, et publié par M. M. de ROCHEFORT et DUTHEIL. *Paris, Cussac*, 1785, 13 *vol. in-8°. fig. en feuilles, papier velin*..... 131 *liv.*

ÆSCHYLI Tragediæ septem, gr. et lat. ex vers. Thomæ STANLEII. *Londini*, 1663, *in-fol. maroquin r. dent. l. r.*..... 51 *liv.*

EURIPIDIS Tragediæ XVII, græcè, ex recensione ALDI Romani. *Venetiis, apud Aldum*, 1503, 2 *vol. in-8°. m. r. dent.*.....
(*Première édition très-rare*).
EURIPIDIS, Electra nunc primùm in lucem edita, græcè; *Romæ*, 1545, *in-8°. m. r. dent.*
(*Cette pièce, qui est très-rare, complette l'édition d'*Alde). } 62 *l.*

Ejusdem EURIPIDIS Hecuba, Orestes et Phœnissæ, gr. et lat. ex recensione Jo. KING. *Cantabrigiæ*, 1726, 2 *vol. in-8°. m. bl. dent. Ch. Mag.* 42 *liv.*

ARISTOPHANIS Comediæ undecim, gr. et lat. ex recensione, Lud. KUSTERI, *Amstel.* 1710 *in-fol. broché*..... 26 *liv.*

Corpus omnium veterum Pœtarum latinorum. Collect. Maittaire, *Hag. Comitum*, 1721, 2 *vol. in-fol. veau br.*..... 40 *liv.*

LUCRETIUS, curante Sig. HAVERCAMPO. *Lugd. bat.* 1725, 2 *vol. in-4°. fig. br. en cart.*..... 50 *liv.*

Publii VIRGILII *Maronis* Opera. *Lug. Batav. ex officinâ Elzeviriand*, 1636, *in-12. m. r. l. r. editio optima*..... 25 *liv.*

Publii VIRGILII *Maronis* Opera, cum not. var. curante Pet. BURMANNO. *Amstelodami, Jac. Wetstenius*, 1746, 4 *vol. in-4°. m. r. ch. mag.*.. 96 *liv.*

HORATIUS *Flaccus*, cum not. Rich. BENTLEII. *Amstel. apud Wetstenios*, 1728, *in*-4°. *mar. r. Ch. Magna*..... 90 *liv.*

— Ejusdem, Quinti HORATII *Flacci* Opera. *Lond. æneis tabulis incidit Joannes* PINE, 1733, 2 *vol. in*-8°. *fig. veau br. prima editio*..... 50 *liv.*

PHÆDRI Fabulæ, cum notis Dav. HOOGSTRATANI, *Amstel.* 1701, *in*-4°. *figures, m. bleu, Charta Magna*..... 31 *liv.*

P. OVIDII *Nazonis* Opera, ex recensione Dan. HEINSII. *Lugd. Bat. ex officinâ Elzevirianâ*, 1629, 3 *vol. in*-12. *m. r*..... 24 *liv.*

Les Métamorphoses d'OVIDE, en lat. et en franç. de la traduction de l'abbé BANIER. *Amsterdam, Wetstein*, 1732, 2 *vol. in-fol. figures de B.* PICART, *mar. rouge*..... 73 *liv.*

Les mêmes Métamorphoses d'OVIDE, en lat. et en franç. de la traduction de l'abbé BANIER. *Paris, Leclerc*, 1767, 4 *vol. in*-4°. *fig. m. r*... 111 *liv.*

M. *Annæi* LUCANI Pharsalia, cum notis Grotii et Rich. BENTLEII. *Strawberryhill*, 1760, *in*-4°, *veau j. fil*..... 38 *liv.*

— Ejusdem M. *Annæi* LUCANI Pharsalia, studio Ant. Aug. RENOUARD. *Parisiis, Didot natu maj.* 1795, *in-fol. br. papier vel*..... 40 *liv.*

SILII *Italici* Punicorum Libri, cum notis var. curante DRAKENBORCH, *traj. ad Rhen.* 1717, *in*-4°. *fig. vel*..... 21 *liv.*

AURELII PRUDENTII Opera omnia, *Parmæ, Bodoni*, 1789, 2 *vol. in*-4°. *br. en cart*.... 28 *liv.*

C. CLAUDIANI quæ extant, cum notis variorum. *Amstelodami, ex officinâ Elzevirianâ*, 1665, *in*-8°. *vel*..... 12 *liv.*

Les Œuvres de PLAUTE, en latin et en français, de la traduction de LIMIERS. *Amsterdam*, 1719, 10 *vol. in*-12. *fig. v. b*..... 25 *liv.*

Les Comédies de TERENCE, avec la traduction et

les remarques de Madame DACIER. *Rotterdam, Gasp. Fritsch*, 1717, 3 *vol. in*-8°. *fig. m. r. grand papier très-rare*..... 75 *liv.*

Les mêmes Comédies de TERENCE, trad. par LEMONIER. *Paris, Jombert*, 1771, 3 *vol. in*-8°. *mar. r. figures, papier d'Hol*..... 43 *liv.*

Selecta Poëmata Italorum qui latinè scripserunt. *Londini*, 1740, 2 *vol. in*-8°. *v. f. d. s. t.*... 20 *liv.*

Pamphilus de amore. Editio vetus absque ullâ indicatione, *in*-4°. *m. r. goth. rare*..... 24 *liv.*

Recueil de Pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite. *à Ancône*, 1735, *in*-4°. *m. r. dent. doublé de tabis*..... 351 *liv.*

(*Ce Recueil a été formé par M. le Duc d'Aiguillon, père du dernier mort., imprimé chez lui, et par lui, en sa terre de Verets, en Touraine, et tiré seulemen au nombre de* douze exemplaires).

Contes de la FONTAINE. *Amsterdam*, 1762, 2 *vol. in*-8°. *fig. m. verd, dent*..... 61 *liv.*

Œuvres de Nic. BOILEAU *Despréaux*, avec des éclaircissemens historiques, donnés par lui-même. *Amsterdam, David Mortier*, 1718, 2 *vol. in-fol. v. f. fig. de Bern. Picard*..... 32 *liv.*

Œuvres de Boileau, avec les notes de S.-Marc. *Paris, David*, 1747, 5 *vol. in* 8°. *fig. v. f.*.. 30 *liv* 2 *s.*

Les Jardins, ou l'art d'embélir les Paysages, Poëme, par l'abbé de Lille. *Paris, fr. amb. Didot l'aîné*, 1782, *in*-4°. *br*..... 27 *liv.*

Recueil de quelques vers, dédié à Adélaïde, par le plus heureux des Epoux (*M. de la Borde*). *Paris, Didot l'aîné*, 1784, *vol. in*-18. *v. f. dor. s. t.* 21 *liv.*

Œuvres de J. Racine, *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 3 *vol. in*-4°. *br. pap. vél*..... 168 *liv.*

Choix de Chansons mises en musique, par M. de *Laborde, Paris*, 1773, 4 *vol. in*-8. *fig. m. r.*. 48 *l.* 19 *s.*

Orlando Furioso, di Lodovico Ariosto. *Birmingham, Baskerville*, 1773, 4 *vol. in*-4°. *fig. m. r. gr. pap. très-rare, tiré à* 50 *exemp*..... 300 *liv.*

Novelle galanti, in ottavâ rimâ, dell' Ab. C. *Parigi*, 1793, *in*-8°. *en feuilles. imprimé sur velin.*. 68 *liv.*

Opere del Signor abate Pietro Metastasio. *in Parigi, la vedova Herissant*, 1780, 12 *vol. in*-4°. *fig. m. bl. dent. pap. d'Holl.*..... 280 *liv.*

Parnasso Español. *Madrid, Joach. Ibarra*, 1768, 9 *vol. in*-8°. *m. r.*... ..... 60 *liv.*

La Musica, pœma, por Don Thomas de Yriarte, en *Madrid*, 1779, *in*-8°, *fig. m. r. dent. doub. de tabis*..... ..... 67 *liv.*

Opuscula Mythologica, græc. et lat, *Amstelodami*, 1688, *in*-8°. *velin*..... 11 *liv.*

Le temple des Muses, orné de figures gravées par Bern. Picart. *Amst.* 1733, *in-fol. fig. m. bl. dent.*. 76 *liv.*

Œuvres de Rabelais avec les *remarques* de le Duchat. *Amsterdam, J. F. Bernard*, 1741, 3 *vol. in*-4°. *fig. de Bern. Picart, m. bleu., dent*..... 45 *liv.*

Livres nouveaux.

Recueil tiré du porte-feuille d'un Rentier, contenant quelques Poésies fugitives et des Epigrammes choisies de l'Anthologie, traduites du grec en français, par le C. P. S. S. *vol. in*-18. *de* 126 *pages, imprimé par Didot jeune, sur beau pap. prix* 1 *liv.* 16 *s.*

Nota. *Il en a été tiré un petit nombre sur papier vélin, prix* 4 *liv. broché en carton*, chez l'Auteur, *place royale*, N°. 287, *et* RAVIER, *Libraire, Quai des Augustins*, N°. 39.

Histoire du Siége de Lyon, des événemens qui l'ont précédé, et des désastres qui l'ont suivi, ainsi que de leurs causes secretes, générales et particulières (depuis 1789 jusqu'en 1796) accompagnée d'un plan, etc. 2 *vol. in*-8°. *de* 274 *pages, caractère* Cicéro Baskerville, interligné, *pap. méd. à Paris*, *chez* LECLERC, *Libraire, rue St.-Martin*, N°. 254 et 89; — *à Lyon, chez la veuve* RUSAND, *rue Mercière*; *et* DAVAL, *même rue, prix* 6 *liv.*

Philosophie sociale, dédiée à tous les peuples, par un Citoyen de tous pays, *à Paris, chez* MOUTARDIER, *Libraire, Quai des Augustins*, N°. 28, *vol. in*-8°. *de* 252 *pages*, Cicéro interligné, *papier suivi, prix* 2 *liv.* 10 *sols broché.*

Les Soirées d'un Solitaire, ou Considérations sur les principes constitutifs des États, par CHAPPUYSI, *Paris*, 1797, *chez le même, vol. in*-8°. *de* 320 *pages*, caractère Cicéro interligné, *papier suivi, prix* 3 *liv.*

L'expédition des Argonautes, ou la Conquête de la Toison-d'Or, Poëme en quatre chants, par APOLLONIUS de Rhodes, traduit pour la première fois du grec en français, par CAUSSIN, Professeur au Collége de France, *vol. in*-8°. *de* 456 *pages*, caractère Cicéro interligné, *beau papier, typographie soignée, prix* 4 *liv. à Paris, chez* MOUTARDIER, *Quai des Augustins.* DEROY, *rue Hautefeuille.* — LAVAUX, *à Conflans-Charenton, rue de Bordeaux.*

Nouvelles Éditions et Réimpressions.

Œuvres complettes de GILBERT avec son portrait, contenant ses Poésies diverses, et ses ouvrages en prose, *deuxième édition, vol. in*-8°. *de* 194 *pages, beau papier*, Petit-Romain interligné, *prix broché*, 2 *liv.* 10 *sols, papier ordinaire ;* 5 *liv. papier vélin.*

Les Crimes de *Robespierre* et de ses principaux complices, avec un détail des circonstances qui ont accompagné la mort de *Marat*, son apothéose, et le supplice de *Charlotte Corday*, 3 *vol. in*-18. *de* 120 *pages chacun, jolie édition, papier suivi, prix, papier ordinaire broché*, 2 *liv.* 5 *sols, et* 2 *liv.* 10 *sols franc de port ; papier vélin*, 4 *liv.* 10 *sols, et* 5 *liv. franc de port.*

(*Il y a dans cette édition quatre portraits, ceux de* Robespierre, *de* Couthon, *de* Marat, *et de* Charlotte Corday).

Ces deux ouvrages *chez* DÉSESSARTS, *Libraire, rue du Théâtre-Français*, N°. 9.

Avis à nos Confrères de Paris et des Départemens.

Un Libraire de Paris vient d'acquérir une édition tirée à 6000, du *Dictionnaire de Richelet abrégé par* M. de Wailly.

Estampes nouvelles.

La Chose impossible, ou la Commission des Finances telle qu'il la faudroit pour les bien restaurer, *prix* 2 *liv. à Paris, chez* DEPEUILLE, *rue des Mathurins St.-Jacques, aux Pilastres d'Or.*

Musique.

Rondo italien de *Vincenso Martini*, paroles françaises avec accompagnement de piano, par *N. Carbonel, prix*..... 1 *liv.* 10 *s.*

Ouverture du *Traité nul*, musique de *P. Gaveaux*, arrangée pour piano, avec accompagnement de violon, par *N. Carbonel, à Paris, chez les frères Gaveaux, Marchands de musique, passage Feydeau*, N°. 12 *et* 13, *prix*..... 3 *liv.*

Partition de *Télémaque, Tragédie lyrique en trois actes*, paroles de *Dercy*, musique de *Lesueur*, exécutée au *théâtre Feydeau, prix*..... 40 *liv.*

Six Romances, avec accompagnement de piano, *dédiées à* Madame *Hocquart*, et composées par *G. Selvaggi*, Œuvre 1re. *à Paris, chez* Nadermam, *Luthier et Marchand de musique, rue de la Loi, à l'ancien café de Foi*, prix..... 6 *liv.*

Comme il est presqu'impossible que, dans un ouvrage de ce genre, hérissé de dates et de prix, il ne se glisse quelques erreurs, nous donnerons un Errata, *aussi-tôt que nous les aurons apperçues, ou qu'on nous les aura fait appercevoir.*

Nta. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 89.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Fructidor, An* V^e.) (15 Septembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroîtra tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 7 liv. 10 s. *pour Paris, et* 9 liv. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

DANS presque tous les genres de Commerce, la hardiesse des spéculations, et beaucoup d'activité, conduisent à la fortune. Dans la Librairie au contraire, les grandes spéculations et un travail assidu, après avoir produit un éclat instantané, laissent à peine à l'homme intelligent et laborieux, la perspective d'une honorable médiocrité. Essentiellement circonscrite dans le cercle étroit des auteurs anciens et des modernes;

du moment que la Librairie n'est plus régie par des lois particulières, sans limites et sans frein, semblable au fleuve qui ravage au lieu de fertiliser, elle corrompt le goût, déprave les mœurs, et présage l'anéantissement des meilleures institutions publiques et privées.

Un coup d'œil sur ses foibles ressources, convaincra aisément du besoin qu'elle a, plus que jamais, d'un régime limitatif (1).

Quelles sont, en effet, les ressources de la Librairie ?

Les ouvrages anciens, les ouvrages modernes, et les nouveautés.

Nous n'avons plus que très-peu des premiers : nous en avons donné les raisons dans notre premier Numéro. Plusieurs, il est vrai, seroient susceptibles de réimpression ; mais qui oserait la tenter ? La disparution de la plupart, après un siècle d'existence dans le Commerce ; l'impossibilité de les réimprimer aussi purement qu'ils l'étoient ; le peu de réussite, jusqu'à

---

(1) L'ancien Gouvernement étoit si convaincu qu'un nombre indéterminé d'imprimeurs et de libraires ne pouvoit qu'entraîner leur ruine et celle des auteurs, que, par un arrêt du conseil du 18 septembre 1730, « défenses » furent faites à tous imprimeurs et libraires, de faire au» cun apprentif pendant l'espace de six années. ». Un deuxième arrêt du conseil, du 6 juin 1741, obtenu sur la requête des libraires et imprimeurs, contenant « qu'une lon» gue expérience leur avoit appris que les libraires et impri» meurs ne sauroient se soutenir dans leur profession, et la » faire avec honneur, qu'autant que le nombre n'en seroit » pas trop multiplié », *renouvelle les mêmes défenses pour l'espace de dix années.*

Ce second arrêt, confirmatif du premier, prouve que le gouvernement en sentoit l'utilité ; car, si le premier eût entraîné des abus, il auroit eu le tems de s'en appercevoir dans l'espace de onze ans écoulés depuis le premier jusqu'à l'obtention du second arrêt ; et il s'y seroit d'autant mieux opposé, que, bien loin d'y gagner, il perdoit la partie des frais de réception, qui rentroit au fisc.

ce jour, de ce genre d'entreprises ; le petit nombre d'amateurs de l'antiquité, et le goût de la génération présente pour des études de toute autre espèce ; sont des raisons bien propres à en écarter l'idée.

Ainsi, cette première ressource de la Librairie, jadis la principale, allant toujours en décroissant, les marchands au contraire se multipliant sans cesse, sera nécessairement nulle, avant peu.

Les ouvrages modernes ont une sphère beaucoup plus étendue ; et néanmoins, c'est presque toujours là l'écueil des spéculations les plus hardies, et en apparence les plus heureuses. Nous avons autour de nous les preuves de cette assertion. Les véritables négocians dans ce genre, ceux dont la fortune colossale parut quelque tems à l'abri des revers, que sont-ils aujourd'hui ? Les uns végètent, les autres sont réduits à.... Les privilèges, la protection du gouvernement, rien n'a pu les garantir du naufrage. Interrogez-les ? ils vous répondront ; « Sur vingt éditions que j'ai données au public, cinq ont réussi, et m'auroient mis au niveau de mes déboursés, si je n'avois éprouvé des retards, des banqueroutes, qui m'ont placé dans l'impérieuse nécessité d'avoir recours à des emprunts à termes rapprochés et à gros intérêts, tandis que j'accordois des crédits illimités. Je me suis vu forcé de faire succéder sans interruption les éditions aux éditions, toujours dans l'espoir de couvrir le *deficit* de l'une, par le bénéfice éventuel de l'autre. Redevable de mon crédit aux apparences, alors même que je luttois contre les embarras de toute espèce, j'éblouissois par l'ostentation de mes alentours ; mais à la fin, mes besoins, sans cesse renaissans, ont fait soupçonner ma véritable position : l'œil inquiet de mes créanciers a suffi pour ébranler le frêle édifice de ma fortune, et sa chûte a suivi de près le soupçon ».

Reportons-nous, si l'on veut, à quarante ou à cinquante ans, à cette époque brillante de notre siècle, la plus féconde en grands hommes et en bonnes éditions ; parcourons la série des libraires qui ont fait le

plus d'entreprises, on n'en trouvera pas trois sur douze, dont on puisse ambitionner l'opulence.

On ne peut pas compter sérieusement au nombre des ressources actuelles de la Librairie, les nouvelles brochures: produits éphemères des circonstances, mobiles comme elles, elles se succèdent si rapidement, qu'il est bien rare que la production du lendemain ne fasse oublier celle de la veille. Sur cent qui paroissent en huit jours, à peine en est-il deux qui surnagent; le reste passe du comptoir de *Maret* à celui de l'épicier.

Or, si dans un tems où les ouvrages anciens étoient une mine féconde qui paroissoit intarissable, où les productions du génie se succédoient rapidement, où le nombre des imprimeurs et des libraires étoit limité, la médiocrité fut le partage de cette profession, quel doit être son sort, aujourd'hui que les ouvrages nouveaux se réduisent à quelques romans, dont nous n'avons pas même le mérite de l'invention; que les anciens nous échappent; aujourd'hui enfin, que ce commerce n'a pour pivot que des productions licencieuses, ou des réimpressions incorrectes des grands ouvrages, dont les bonnes éditions sont bien loin d'être épuisées?

La conclusion de tout ceci n'est guère rassurante pour ceux qui exercent cette profession; nullement attrayante pour ceux qui seroient tentés de l'embrasser. Nous dirons aux uns: *si vous pouvez en sortir, hâtez-vous;* et aux autres: *gardez-vous d'y entrer.*

Suite des Observations sur la nouvelle Édition de la France Littéraire de Ersch.

D'ACARD, il faut lire d'AÇARQ.

ANDRÉ, cité *page* 13, est plus connu sous le nom d'ANDRÉ *de Murville*. Il a fait des Tragédies et des Comédies.

(J. F.) ANDRÉ, n'est pas le même auteur.

(J. F. ANDRÉ) a fait le *Tartare à Paris*.

ANDREIN, lisez AUDREIN, et ajoutez *Constituant*. Il est du Concile national assemblé à Paris, et a publié une Apologie de la Religion Chrétienne.

ANSON (*Pierre-Hubert*). *Constituant*. Il a donné plusieurs Chansons insérées dans l'almanach des Muses et autres recueils; une Comédie de l'*Alchimiste* avec Mr. H. son camarade de collège; deux ou trois morceaux historiques indiqués dans la nouvelle édition de la Bibliothèque historique de France; plusieurs rapports ou opinions à l'assemblée constituante.

ANTONELLE, a imprimé les motifs des condamnations par lui prononcées, comme Juré du tribunal révolutionnaire.

D'ANTRAIGUES (*Comte*). Ajoutez DE LAUNAY. A la fin du coup d'œil sur la révolution française par le général *Montesquiou*, imprimé à *Genève* en 1795, on trouve une réponse par d'*Antraigues*.

D'ARCONVILLE (*Madame*). Ajoutez: la plupart de ses ouvrages ont été recueillis en 7 *volumes in*-12. *Amst.* 1775, sous le titre de *Mélanges de littérature, de morale et de physique*. Son discours préliminaire sur la chimie de *Sauvi* s'y trouve. Elle est la mère de feu Mr. *Thiroux de Crosne*, Lieutenant de Police.

ARNAUD (*l'abbé*) de l'académie française. Après sa mort, on a publié dans plusieurs recueils, deux morceaux de lui, l'un sur *Homère*; l'autre sur *Jules César*. Je crois qu'ils se trouvent dans le *Journal de lecture*, et dans un recueil qui a paru sous le titre d' *Amusemens du printems et autres saisons*.

ASSELINE (*Docteur de Sorbonne et Évêque de Boulogne*). Lettre pastorale contre la constitution civile du clergé.

De l'AVERDY (*Ministre*). Ajoutez *guillotiné*. On lui doit une table méthodique et raisonnée des mémoires de l'académie des inscriptions, qui se vend *chez Debure et Didot, libraires*.

BACHAUMONT. Ajoutez : les premiers volumes du recueil d'anecdotes, intitulés *Mémoires secrets de la République des lettres*.

BARBEAU (*de la Bruyère*), mort au faubourg Montmartre, rue des Martyrs, à *Paris*. Je ne sais si la vie de M. *de Fontette* doit lui être attribuée; plusieurs ouvrages oubliés, entr'autres, une vie du célèbre diacre PARIS, imprimée pendant le séjour en *Hollande*, de Barbeau de la Bruyère.

BARBE, Doctrinaire et Fabuliste, homme estimable ; d'abord professeur à *Avalon*, ensuite retiré dans sa vieillesse à *Paris*, à la Doctrine Chrétienne, Montagne Sainte-Geneviève. Il quitta *Paris* après le 10 août; fit, malgré son grand âge, le voyage de *Paris à Châlons* à pied, et est mort à *Châlons-sur-Marne*.

BARRAS, guillotiné, suivant le Recueil des noms des guillotinés, donné par *Prudhomme*, *en 2 volumes in-8°*. Il a publié à *Toulouse*, *2 volumes in-8°. sur l'Education*.

BAUDEAU (*l'abbé*) est mort.

BAUDIN (*Pierre-Charles-Louis*) a publié des réflexions sur la liberté des cultes.

BAYEUX (*avocat*), a été Procureur-Syndic du district de *Caën*. Il a rédigé les Mémoires de l'assemblée provinciale de *Normandie* ; il fut massacré en 1789. Je crois qu'on trouve une notice sur sa vie, dans une traduction qui vient de paroître, du *Remède contre l'amour d'Ovide*, *par Grainville*.

BEAUFORT, Auteur de l'Histoire de la République romaine. Voyez ce qu'en dit M^r. de Sainte-Croix, dans un compte par lui rendu dans le Magasin encyclopédique, en 1797, d'un ouvrage sur cette République.

BEAUVAIS (*Évêque de Senez*), est mort en mars ou avril 1792, à *Paris*.

BEAUVEAU (*Charles-Just* de), Maréchal de France, mort vers 1793.

BEAUZAT (*Gautier* de), c'est BIAUZAT.

BEGUILLET (*Edme*), mort.

BELLONOT (*Pierre*), c'est BELLONET. On a imprimé dans des journaux, en 1794 ou 1795, quelques *Fables* de cet Abbé ; on a aussi imprimé de lui une *Epître* à l'Impératrice de Russie, *Catherine II*.

BELLOY (de) *de l'académie française*. M^r. Gaillard a publié sa Vie, dans l'édition complette des Œuvres de son confrère, publiée en 6 *volumes in*-8°. en 1779.

BERARDIER (*de Bataus*) est mort, après avoir été emprisonné à *Paris* sous Robespierre.

BERGASSE. Les deux articles sous ce nom, ne doivent en former qu'un.

BERGIER (*Nicolas-Sylvestre*) est mort en 1792 ou 1793.

BERNARD, *Génovéfain*, est mort.

BERNIERES (de), *des Ponts et Chaussées*, est mort.

BERNIS (*Cardinal* de). Mr. Lottin, imprimeur, doit faire paroître une édition complette de ses Œuvres; le Magasin encyclopédique va donner sa Vie.

BERTIN (*Chevalier* de) est mort. Voyez une notice sur sa Vie, dans la Décade philosophique.

BERTOLIO, *Electeur*, étoit abbé, et avocat à *Paris*; il a publié plusieurs Mémoires.

BERTRAND (*de Molleville*), *Maître des Requêtes, et ensuite Ministre de la Marine*, a publié une Lettre à *Condorcet* sur son *Eloge du Chancelier de l'Hôpital*, ayant pour épigraphe: *Nec vitæ animæque peperci*, etc.

Bertrand de Molleville a composé encore des *Mémoires* sur la dernière année du règne de *Louis XVI*; il les a prêtés, et ils ont été traduits en anglais: on vient d'en publier une traduction française, en 3 *volumes in*-8°., d'après la traduction anglaise.

BETTE (*d'Etienville*). Mémoires dans l'affaire du collier, du *Cardinal de Rohan*.

BEXON, *Abbé*, a travaillé aux Oiseaux de *Buffon*; *il est mort*.

BIEVRE (*Marquis* de). Son nom étoit *Marichal*. Il descendoit d'un premier Chirurgien du Roi; il est aussi connu par ses *calembourgs*, *ou jeux de mots*.

BILLARDIERE (la) n'a jamais été Intendant du Jardin ci-devant royal des plantes. Cette qualité a appartenu a Mr. *de la* BILLARDERIE *d'Angivilliers*.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres rares et précieux du C. Belin.

Il Decamerone di Messer Giovanni BOCCACCIO, etc. *In Firenze, per li heredi di Philippo Giunta*, 1527, *in-8°, rel. à compartimens, doublé de tabis, l. r. dans un étui de maroquin rouge*..... 310 *liv.*

(*Edition originale et superbe exemplaire d'un livre de la plus grande rareté*).

LONGI Pastoralium de Daphnide et Chloë, lib. IV, gr. *Parmæ, Bodoni*, 1786, *in-4°. m. r. dent.*. 31 *liv.*

Aventures de Télémaque, par M. de FÉNÉLON. *Amst. Wetstein*, 1734, *in-fol. fig. de Bern. Picart, maroquin rouge, très-rare*..... 250 *liv.*

— Les mêmes Aventures de Télémaque, *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 2 *vol. in-4°. maroquin r. Pap. vél*..... 104 *liv.*

— Les mêmes Aventures de Télémaque. *Paris, de l'imprimerie de Monsieur*, 1785, 2 *vol. in-4°. m. r. dent. doub. de tabis. avec les fig. de Tilliard, anciennes épreuves*..... 161 *liv.*

Histoire des amours feintes et dissimulées de Laïs et Lamia, récitées par elles-mêmes, mise en forme de dialogue par P. ARÉTIN. *Lyon, Cl. Lacarpe*, 1509, *in-12. m. r*..... 37 *liv.*

Mémoires du Comte de Grammont, par Ant. HAMILTON. *Londres, Dodsley*, 1783, *in-4°. fig. maroquin bl*..... 24 *liv.*

L'admirable Histoire du Chevalier du Soleil, trad. par Fr. de ROSSET. *Paris, Guillemot*, 1643, 8 *vol. in-8°. m. verd*..... 72 *liv.*

Les anciennes Chroniques d'Angleterre, contenant les faits et gestes du noble Roi Perceforest. *Paris, Galliot Dupré*, 1528, 6 *tomes rel. en* 3 *vol in-fol. goth. v. f. l. r*..... 42 *liv.*

C'est l'Histoire du Sainct-Gréaal, qui est le premier Livre de la Table-Ronde. *Paris*, 1523, *in-fol. goth. v. b. d. s. t.* ..... 48 *liv.*

La très-joyeuse, plaisante et récréative Histoire des faits, gestes, triomphes du vaillant Chevalier Guérin, par advent nommé Mesquin. *Lyon, Romain Morin*, 1530, *in-4°. goth. m. bl. figures coloriées* ..... 60 *liv.*

Le Roman de Lancelot du Lac. *Paris, Antoine Vérard*, 1494, 3 *tomes, rel. en* 2 *vol. in-fol. v. b. goth* ..... 45 *liv.*

Vida y Hechos de ingenioso hidalgo Don Quixote de la Mancha, compuesta por Miguel de CERVANTES SAAVEDRA, *en Londres, Tonson*, 1738, 4 *vol. in-4°. fig. v. éc. d. s. tr.* ..... 30 *liv.*

— El mismo Don Quixote de la Mancha. *en Madrid, Ibarra*, 1780, 4 *vol. in-4°. fig. m. verd.* .. 133 *liv.*

Aur. Theodosii MACROBII opera, cum notis var. *Londini, Dring*, 1694, *in-8°. v. m.* .. 8 *liv.* 19 *s.*

ALEXANDRI ab ALEXANDRO genialium dierum cum not. variorum. *Lugd. Batav. ex off. Hackianâ*, 1673, 2 *vol. in-8°. v. b.* ..... 13 *liv.* 19 *s.*

Apologie pour Hérodote, par H. ESTIENNE, avec les notes de le Duchat. *La Haye, H. Scheurleer*, 1735, 3 *vol. in-12. m. cit.* ..... 55 *liv.*

XENOPHONTIS memorabilium Socratis dictorum Libri IV; gr. et lat. cum notis variorum, recensuit Bolton Simpson. *Oxonii*, 1749, *in-8°. m. bl. dent.. Ch. Mag.* ..... 43 *liv.*

LUCIANI Opera, gr. et lat. cum not. var. curante Vossio. *Amstel.* 1687, 2 *vol. in-8°. v. f. fil.* .. 21 *liv.*

— Ejusdem LUCIANI Opera, gr. et lat. cum notis var. curante Tib. Hemsterhusio. *Amstel.* 1743, 4 *vol. in-4°. m. r. Ch. Mag.* ..... 130 *liv.*

LUCIEN, de la traduction de N. Perrot d'Ablancourt.

Amst. Mortier, 1709, 2 *vol. in*-8° *fig. v. f. fil. d. s. t.* ..... 17 *liv.*

PHILOSTRATORUM quæ supersunt omnia, Vita Apollonii, Vitæ Sophistarum, gr. et lat. ex recens. Gottfridi Olearii. *Lipsiæ*, 1709, *in-fol. vel. Ch. Mag.* ..... 48 *liv.*

JULIANI Imperatoris Opera omnia, gr. et lat. ex recensione Ezechielis Spanhemii. *Lipsiæ, G. Weidmannus*, 1696, 2 *vol. in-fol. v. m. Chartâ Magnâ*..... .... 30 *liv.*

Jo. MEURSII Opera omnia, ex recensione J. Lamii. *Florentiæ*, 1731, 12 *vol. in-fol. v. m.*..... 110 *liv.*

Œuvres diverses de M. de FONTENELLE. *La Haye, Gosse*, 1728, 3 *vol. in-fol. fig. v. m. fil. d. s. t. très-Grand Papier*..... 400 *liv.*

(*Les Exemplaires tirés sur ce papier sont extrêmement rares*).

Œuvres choisies de Le SAGE. *Paris*, 1783, 15 *vol. in*-8°. *fig. br. pap. d'Holl.* — Œuvres choisies de l'abbé PRÉVOST. *Paris*, 1783, 39 *vol. in*-8°. *fig. br. pap. d'Holl*, ... 365 *liv.*

Œuvres complettes d'Alexis PIRON, publiées par M. Rigoley de Juvigny. *Paris*, 1776, 7 *vol. in*-8°. *m. r. Pap. d'Holl*..... 100 *liv.*

Colleccion de las Obras sueltas de Don Frey Lope de VEGA CARPIO. *Madrid*, 1776, 21 *vol. in*-4°. *br... Gr. Pap*..... 160 *liv.*

Œuvres d'Alexandre POPE, trad. en français. *Paris, Veuve Duchesne*, 1779, 8 *vol. in*-8°. *fig. m. r. Pap. d'Holl*..... 120 *liv.*

PHALARIDIS Agrigentinorum Tyranni Epistolæ, gr. et lat. ex recensione Car. Boyle. *Oxonii*, 1718, *in*-8°. *m. bl. dent. Ch. Mag*..... 40 *liv.* 3 *s.*

POMPONII MELÆ de situ Orbis Libri III, cum no-

tis variorum, curante Gronovio. *Lugd. Bat.* 1722, 1 *tom. rel. en* 3 *vol. in*-8°. *v. f. fil.*.... 17 *liv.* 6 *s.*

Voyage au Levant, en Moscovie et en Perse, par Corneille LEBRUN. *Amsterdam, Wetstein*, 1718, 3 *vol. in-fol. fig. v. f. Gr. Pap.*..... 105 *liv.*

Voyage pittoresque de la Grèce, par CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris*, 1782, *in-fol. fig. m. r.*. 240 *liv.*

Relation d'un Voyage du Levant, par Pitton de TOURNEFORT. *Paris*, 1717, 2 *vol. in*-4°. *fig. v. f. fil. Pap. fin.*..... 51 *liv.*

Voyage aux Indes orientales et à la Chine, par M. SONNERAT. *Paris*, 1782, 2 *vol. in*-4°. *figures, v. m.*..... 53 *liv.*

Voyage à la Nouvelle Guinée, par le même. *Paris*, 1776, *in*-4°. *fig. v. m. fil.*..... 23 *liv.* 6 *s.*

Voyage en Sibérie, par l'abbé CHAPPE d'AUTEROCHE. *Paris, Debure père*, 1768, 3 *vol. in*-4°. *fig. v. m. et* 1 *vol. in-fol. d'atlas rel. en cart.*... 100 *liv.*

Voyage d'Égypte et de Nubie, par Freder. Louis NORDEN. *Copenhague*, 1755, 2 *vol. in-fol. fig. v. b. fil. Gr. Pap.*..... 300 *liv.*

Voyage aux Isles de l'Amérique, par le P. LABAT. *Paris*, 1741, 8 *vol. in*-12. *fig. v. m.*..... 22 *liv.*

Discours sur l'Histoire Universelle, par M. BOSSUET, pour l'Education de M. le Dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1784, *in*-4°. *m. Puce, dent. doublé de tab. Pap. vel.*..... 60 *liv.*

Jac. Augusti THUANI Historiarum sui temporis Libri. *Londini*, 1733, 7 *vol. in-fol. v. m. Chartâ Magnâ*..... 115 *liv.*

Histoire des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, aujourd'hui Chevaliers de Malthe, par M. de VERTOT. *Paris*, 1726, 4 *vol. in*-4°. *m. Viol. Gr. Pap. avec les portraits d'Oeuvre*... 80 *liv.*

Cérémonies et Coutumes Religieuses de tous les Peuples du monde, représentées par des figures gravées par B. PICART. *Amst. J. F. Bernard*, 1723, 7 *tom. rel. en* 6 *vol. in-fol. m. bl. Grand Papier.*

— Superstitions anciennes et modernes. *Amst. J. F. Bernard*, 1733, 2 *tom. rel. en un vol. in-fol. m. bl. Gr. Pap. superbe rel. anglaise*.. 428 *liv.* 10 *s.*

Bellum et Excidium Trojanum, auct. BEGERO. *Berolini*, 1699, *in-4°. fig. v. br*..... 18 *liv.*

HERODOTI Historiæ, gr. et lat. *Glasguæ, Foulis*, 1761, 9 *vol. in-8°. v. éc. fil*..... 36 *liv.* 5 *s.*

Histoire d'HÉRODOTE, trad. du grec, avec des remarques historiques, par M. LARCHER. *Paris, Musier*, 1786, 7 *vol. in-4°, br. Pap. d'Annonay*... 101 *liv.*

La même Histoire d'HÉRODOTE, de la même traduction. *Paris*, 1786, 7 *vol. in-8°. v. m. Papier ordinaire*..... 52 *liv.* 12 *s.*

THUCYDIDIS Bellum Peloponesiacum, gr. et lat. *Glasguæ, Foulis*, 1759, 8 *vol. in-8°. veau éc. fil*..... 28 *liv.* 10 *s.*

XENOPHONTIS Opera quæ extant, gr. et lat. ex recensione Ed. Wells. *Oxonii, è Theatro Sheldoniano*, 1703, 5 *vol. in-8°. cuir de Russie*..... 45 *liv.*

— Ejusdem XENOPHONTIS Opera, gr. et lat. cum notis var. edente Ernesti. *Lipsiæ*, 1763, 4 *vol. in-8°. v. br*..... 34 *liv.*

DIODORI Siculi Libri qui supersunt, gr. et lat. recensuit Pet. Wesselingius. *Amstel. Wetstein*, 1746, 2 *vol. in-fol. v. f. fil*..... 75 *liv.*

Quinti CURTII RUFI Historiarum Alexandri Magni Libri. *Venetiis, Vindelinus de Spirâ, circa* 1470, *in-4°. m. r. editio princeps, rarissima*.... 48 *liv.*

Scriptores Historiæ Romanæ latini veteres qui extant omnes, edente Gasparo HAURISIO. *Heidelbergæ*, 1743, 3 *tom. rel. en* 4 *vol. in-fol. fig. v. f. fil. d. s. t. Chartâ purâ*..... 73 *liv.*

DIONYSII HALICARNASSENSIS Opera, gr. et lat. cum not. var. cur. J. J. Reiske. *Lipsiæ*, 1774, 6 *vol. in*-8°. *v. m.* ..... 60 *liv.*

TITI LIVII Historiæ, cum notis variorum, ex recens. Gronovii. *Amstel. Dan. Elzevirius*, 1679, 3 *vol. in*-8°. *v. b.* ..... 24 *liv.*

POLYBII Historiæ, gr. et lat. cum not. var. edente Jac. Gronovio. *Amstel.* 1670, 3 *vol. in*-8°. *veau brun* ..... 18 *liv.*

La Conjuracion de Catilina y la Guerra de Jugurtha, por Caio SALUSTIO Crispo. *En Madrid, Ibarra* 1772, *in-fol. baz. fil.* ..... 100 *liv.*

(*Édition rare et très-recherchée, dont l'exécution typographique est de la plus grande beauté*).

C. Cornelii TACITI Opera omnia, cum notis variorum, curante Fred. Gronovio. *Amstelodami, apud Dan. Elzevirium*, 1672, 2 *vol. in*-8°. *vel.* ..... 65 *liv.*

TACITI Opera, cum not. Th. Ryckii. *Lugd. Bat.* 1687. 2 *vol. in*-8°. *m. r. Ch. Mag.* ..... 30 *liv.* 10 *s.*

DIONIS CASSII Historiæ Romanæ quæ supersunt, gr. et lat. cum notis H. Sam. Reimari. *Hamburgi*, 1750, 2 *vol. in-fol. v. m.* ..... 54 *liv.*

HERODIANI Historiarum Libri VIII, gr. et lat. notis illustrati. *Oxonii*, 1704, *in*-8°. *m. r. dent. Ch. Mag.* ..... 24 *liv.*

Les Césars de l'Empereur JULIEN, trad. du grec par Spanheim. *Amsterdam*, 1728, *in*-4°. *figures de B. Picart, m. verd. Gr. Pap.* ..... 44 *liv.*

Voyage Pittoresque ou Description des Royaumes de Naples et de Sicile, par l'abbé de SAINT-NON. *Paris*, 1781, 5 *vol. in-fol. fig. m. r.* ... 699 *liv.*

Thomæ DEMPSTERI de Etruriâ regali Libri VII, curante Th. Coke. *Florentiæ*, 1723, 2 *vol. in-fol. fig. veau. f. dent.* ..... 36 *liv.*

Les Monumens de la Monarchie française, par Dom Bernard de MONTFAUCON. *Paris, Gandouin, 1729, 5 vol. in-fol. fig. v. b.* ..... 151 *liv.*

Histoire générale d'Espagne, trad. de l'espag. de Jean de MARIANA. *Paris, le Mercier, 1725, 6 vol. in-4°. m. r. Gr. Pap.* ..... 100 *liv.*

Picturesque antiquities of Scotland, etched by Adam de CARDONNEL. *London, Edwards, 1788, in-8°. fig. m. violet, doub. de tab.* ..... 40 *liv.*

(*Superbe Exemplaire, dont les figures sont tirées sur un feuillet séparé*).

Ouvrages nouveaux.

Histoire de la Révolution française. *Grand in-fol. sur pap. nom de Jésus, vélin, orné d'estampes.*

Deuxième livraison composée de onze feuilles de Discours, *à* 12 *sols la feuille* ..... 6 *liv* 12 *s.*

La première livraison a paru il y a quelque tems, composée de 16 *feuilles* de texte, à raison de 12 *sols la feuille*, et de neuf gravures dont une grande qui compte pour deux, *à raison de* 2 *liv.* 10 *sols* chacune. *Total* ..... 34 *liv.* 12 *s.*

A Paris, chez RAVIER, *Quai des Augustins*, n°. 39.

On peut s'adresser aussi, mais seulement pour les Estampes, au Citoyen LÉPINE, Graveur, *rue du fauxbourg Jacques*, n°. 212.

(*Le Texte et les Gravures se vendent séparément*).

HENRY, traduction de l'anglais, avec cette épigraphe :

Ficta, voluptatis causâ, sint proxima veris,
Nec quodcumque volet, poscat sibi fabula credi.

4 *vol. in-12. de* 324 *pages* chacun, *prix* ..... 8 *liv.*

EDOUARD, ou Tableaux variés de la nature humaine, des mœurs et différens caractères qui se rencontrent dans la société, et particulièrement en Angleterre, traduit de l'anglais. 3 *volumes in-12. de* 312 *pages. prix* ..... 5 *liv.*

AGATHA, ou la Religieuse anglaise, Roman traduit de l'anglais. 3 *vol. in*-12, *de* 300 *pages* chacun, *avec fig. prix*..... 5 *liv.*

Ces trois derniers ouvrages sont très-bien imprimés, et sur bon papier : ils se trouvent à Paris, chez MARADAN, Libraire, *rue du Cimetière André-des-Arcs*, n°. 9.

Réimpressions.

Abrégé de l'Histoire grecque, depuis les tems héroïques, jusqu'à la réduction de la Grèce en Province romaine : ouvrage où l'on voit quelles furent les guerres les plus célèbres de cette nation, son esprit, ses mœurs, les grands hommes qu'elle porta dans son sein; législateurs, capitaines, philosophes, orateurs, poëtes, historiens, artistes, etc. etc. etc. *vol. petit in*-8°. *de* 462 *pag. prix*..... 2 *liv.* 5 *s.*

A Paris, chez RAVIER, *Quai des Augustins*, n°. 39

Cette réimpression, faite du tems des assignats, est assez mal exécutée, et sur mauvais papier; mais l'ouvrage est essentiel pour tous ceux qui veulent avoir une idée de cette nation intéressante, sous tant de rapports.

Comme il est presqu'impossible que, dans un ouvrage de ce genre, hérissé de dates et de prix, il ne se glisse quelques erreurs, nous donnerons un Errata, *aussi-tôt que nous les aurons apperçues, ou qu'on nous les aura fait appercevoir.*

Nta. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Vendémiaire, An* VIe.) (6 Octobre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroîtra tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 7 liv. 10 s. *pour Paris, et* 9 liv. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Lyon, 2e jour compl. an 5.

Au Rédacteur du Journal de la Librairie.

CITOYEN,

Nous venons de recevoir le n°. 2 du Journal de la Librairie et des Arts que vous avez bien voulu nous adresser, et nous vous en faisons nos sincères remercimens. Nous ne pouvons qu'applaudir aux réclama-

tions que vous faites sur l'impuissance de la loi rendue contre les contrefaçons: on l'élude avec tant de facilité, on la brave avec tant d'audace et d'impunité, qu'il semble qu'elle n'existe que pour empêcher de songer à en faire une meilleure; mais en même tems nous n'avons pu voir qu'avec étonnement l'annonce que vous avez consignée dans le même Journal, de l'acquisition faite par un de vos confrères de Paris, d'une édition tirée à 6000 du *Dictionnaire de Richelet*, *abrégé par* M. de WAILLY, dont M. BRUYSET PONTHUS et nous, avons acquis la propriété à prix d'argent. La loi existante contre les contrefaçons permet bien d'hériter des auteurs et des propriétaires dix ans après leur mort, mais elle n'autorise personne à hériter des vivans; et ici, ni l'auteur, ni les propriétaires ne sont morts. Vous ne voudrez certainement pas, Citoyen, vous rendre, par votre annonce, fauteur des éditeurs et des acquéreurs de cette contrefaçon; nous espérons que vous voudrez bien annoncer que c'est une édition contrefaite, et que les propriétaires seroient dans le cas d'invoquer la loi qui existe contre les distributeurs. Il faut au moins éclairer les acheteurs dont l'honnêteté peut s'intéresser encore au maintien des propriétés littéraires, et qui d'ailleurs ne voudroient pas eux-mêmes acheter une édition furtive, et peut-être incorrecte, pour une édition qu'on leur présenteroit comme originale..... .....

BRUYSET aîné et C.

Nous avons inséré cette lettre dans notre Journal pour désabuser une partie de nos lecteurs, qui, comme les CC. BRUYSET, en voyant l'avis adressé à nos confrères sur l'*Abrégé de Richelet* par de WAILLY, pourroient craindre que nous ne devinssions *fauteurs des éditeurs et acquéreurs des contrefaçons*. Nous leur observerons d'abord, que notre avis n'indique ni l'éditeur, ni l'acquéreur, et ne peut par conséquent contribuer au débit de l'ouvrage. Ensuite nous ne l'avons publié que pour remplir une des conditions énoncées, page 3 du 1er. n°. de ce Journal, par laquelle nous nous engageons à annoncer *les Editions sous presse à*

Paris, ou dans les départemens, afin d'obvier à leur multiplicité. On sent aisément quel avantage la Librairie en général peut retirer de pareilles annonces. Qu'il plaise, par exemple, à trois ou quatre Libraires de différens départemens, d'imprimer un ouvrage *licite*, si nous sommes avertis par l'un d'eux que l'entreprise est commencée, en le publiant sur-le-champ les trois autres en abandonneront le projet. Par la même raison nous annoncerons également les contrefaçons qui viendront à notre connoissance, parce qu'il vaut beaucoup mieux qu'il n'y en ait qu'une que quatre, à une condition cependant pour les contrefacteurs, condition qui nous paroît essentielle avec des gens dont la bonne foi est plus que suspecte: ce sera de nous faire parvenir *gratis*, et sans se faire connoître, au moins une feuille de l'ouvrage qu'ils impriment; car avec eux il faut toujours *regarder*, et ne rien assurer si l'on ne peut pas dire, *j'ai vu*. Nous saisissons avec plaisir cette occasion de réitérer publiquement l'assurance de poursuivre au tribunal de l'opinion publique, *tous les contrefacteurs d'Ouvrages d'Auteurs vivans*, tous les *rabaisseurs frauduleux*, tous les fripons, en un mot, et tous les genres de friponnerie qui dégradent journellement la plus belle et la plus utile profession.

R.

Ouvrages nouveaux.

Du Contrat Social, ou Principes du Droit politique, par J. J. ROUSSEAU. *Paris, Didot le jeune*, 1795, 1 vol. grand-in-4°., tiré sur pap. superfin vélin satiné. Prix, broché..... 36 liv.

Cette édition d'un des ouvrages les plus célèbres de notre siècle, est sans contredit une des plus belles productions de l'Art typographique en France, depuis que les Anisson et les Rigaud, les Coignard et les Coustelier, les Delatour et les Barbou, Michel-Lambert enfin et les Didot, se sont efforcés de rendre à nos presses le lustre et la prééminence qu'elles avoient

perdus pendant plus d'un siècle (*), au grand détriment du commerce de la Librairie française, dont nos Pères ont eu la douleur de voir trop long-tems la balance toute à l'avantage des Hollandais, et sur-tout des Anglais, nos éternels rivaux.

Afin de donner au livre que nous annonçons ce degré de supériorité, seul capable de fixer l'attention ou de déterminer le choix des amateurs et des vrais connoisseurs, on ne s'est pas contenté de l'imprimer avec l'un de ces beaux caractères en possession maintenant de plaire exclusivement au public, de choisir le papier vélin de la pâte la plus nette, et de le faire tirer avec tout le soin imaginable. L'Editeur et l'Imprimeur, voulant rendre enfin toute la correction possible à un ouvrage dans lequel le changement ou l'omission d'un mot, le retranchement d'une ou de deux lettres sont des fautes graves, en ont conféré le texte avec la plus scrupuleuse exactitude sur celui de presque toutes les éditions connues et réputées les meilleures, entr'autres sur la première, (*Amst. Marc-Michel Rey*, 1762, *in*-8°. *de* 324 *pages*) qui est exactement la seule dont l'Auteur ait vu et corrigé lui-même les épreuves. La peine qu'ils ont prise à cet égard n'a été perdue ni pour eux, ni pour le public, puisque cette collation leur a montré dans les éditions qui semblent les plus recherchées aujourd'hui, dans celles de Genève, par exemple, nombre de fautes très-essentielles, qui n'ont été que trop fidèlement copiées par les éditeurs de Kell et autres qui les ont suivis. Nous allons indiquer deux de ces fautes que tout le monde est dans le cas de vérifier. Le troisième alinéa de l'ouvrage commence ainsi: *Né citoyen d'un Etat*

(*) On sait que Vascosan et Fréderic Morel, morts vers la fin du 16e. siècle, ont été les derniers de cette longue suite d'habiles et savans Imprimeurs qui avoient illustré le commencement de ce même siècle et la fin du précédent; et l'on n'ignore point que la France n'a vu dans le courant du 17e. aucun artiste du premier mérite, et capable de soutenir la concurrence avec les Elzevirs, les Hackes et autres qui florissoient alors à Leyde, à Amsterdam, à Oxford, et dans divers autrees endroits de l'Angleterre et de la Hollande.

libre, ... quelque foible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le DROIT *d'y voter suffit pour m'imposer le* DEVOIR *de m'en instruire.* Les éditions citées ont mis : *Le* DROIT *d'y voter suffit pour m'imposer le* DROIT ; leçon dont le moindre défaut est de n'être pas française. — Au livre 3, premier alinéa du chap. 15, Rousseau dit : *Faut-il marcher au combat ? ils (les citoyens) payent des troupes et restent chez eux. Faut-il aller au conseil ? ils nomment des députés et restent chez eux. A force de paresse et d'argent, ils ont enfin des soldats pour* ASSERVIR *la patrie, et des représentans pour la vendre.* Les éditions en question mettent *pour* SERVIR ; ce qui forme, avec le mot *vendre* qui termine l'énoncé de la proposition, une contradiction manifeste qui n'a pu exister dans la tête de l'Auteur, ni sortir d'une plume aussi exercée et aussi correcte que la sienne.

Ajoutons qu'outre ces fautes de l'édition de Genève et de celles qui l'ont servilement copiée, les éditions de Kell, de Poinçot, etc. etc. en contiennent beaucoup d'autres aussi grossières. Nous nous bornerons à en citer une seule qui prouvera de reste la vérité de notre assertion. Cette faute se trouve au chap. 6 du livre 3. *Un défaut essentiel et inévitable*, fait-on dire à Jean-Jacques, *qui mettra toujours le gouvernement monarchique* AU-DESSUS *du républicain*, ... et c'est AU-DESSOUS qu'il faut, bien certainement, comme il est aisé de s'en convaincre en lisant le reste de la phrase, et comme on le trouve en effet dans l'édition originale, dans celles de Genève, de Duchesne et de Bruxelles : cette dernière aujourd'hui tombée, peut-être mal-à-propos, dans une espèce de discrédit, sans doute parce qu'on a négligé de la compléter, en y joignant les Œuvres posthumes imprimées depuis sa publication.

L'espèce de parallèle que nous venons de faire des diverses éditions du *Contrat Social*, n'est point étranger au but que nous nous sommes proposé en publiant ce journal. Notre intention a été de tâcher d'être utiles sur-tout aux Libraires étrangers et à ceux

des départemens, lesquels, quand ils ont de la délicatesse et de la probité, se trouvent quelquefois bien embarrassés de dire avec certitude aux amateurs qui les honorent de leur confiance, quelle est la plus belle et la meilleure édition de tel ou tel livre qu'ils ont intention d'acquérir ; et cela, parce que le courant des affaires d'un marchand tant soit peu occupé ne lui laissera jamais le tems de comparer tous les objets de son commerce, avec l'attention scrupuleuse qu'on a apportée dans l'examen de celui-ci. Nous aurons donc rempli la tâche que nous nous sommes imposée, et peut-être approché plus près qu'on ne pense du but que nous désirons atteindre, non-seulement si nous publions sans réserve le résultat de nos propres connoissances dans un état dont l'avilissement nous a toujours affectés douloureusement ; mais si nous transmettons encore à nos lecteurs tous les renseignemens, tous les avis, et même toutes les anecdotes que les Imprimeurs et les Libraires instruits dont nous sommes entourés ont bien voulu nous promettre, et que l'émulation et le zèle qui les animent, les engageront sans doute à nous donner. Tel est notre plan, dont nous ne nous écarterons jamais, sous quelque prétexte ou par quelque considération que ce puisse être.

Ajoutons encore un mot, par lequel nous commencerons ou terminerons toutes nos annonces ; et ce mot sera sans doute recueilli par les Bibliographes et les amateurs.

Cette nouvelle édition du Contrat Social n'a été tirée qu'à 250 exempl. grand in-4°., papier dit *nom-de-jésus vélin*, 5 exempl. in-fol. aussi papier vélin, et un seulement sur peaux de vélin de la plus grande blancheur : ce dernier, destiné à orner le cabinet du citoyen Didot le jeune.

Les Aventures de Télémaque, par M. de FÉNÉLON. *Paris, de l'imprimerie de Didot le jeune*, 1790, 2 vol. gr. in-8°. pap. vélin d'Annonay, satiné. Prix, broch. 24 liv.

Le peu d'Exemplaires qui restent aujourd'hui de

cette belle édition donnée par P. Fr. Didot le jeune il y a environ sept ans, viennent de passer entre les mains du citoyen Didot son fils aîné, et font partie du fonds d'imprimerie et de librairie qu'il continue de faire valoir en sa maison, *Quai des Augustins*, n°. 22. Ces Exemplaires sont ornés d'un Portrait magnifique et bien ressemblant du sublime Auteur de Télémaque, très-finement gravé par Gaucher, et imprimé comme fleuron sur les frontispices mêmes des deux volumes.

On ne nous saura peut-être pas mauvais gré de rappeler à nos lecteurs, à propos de ce Portrait, l'inscription aussi touchante que vraie, placée au-dessous du médaillon de Fénélon dans le modeste cabinet du célèbre Auteur de *Paul et Virginie*:

IL A REMPLI LES DEUX PRÉCEPTES DE LA LOI:
IL A AIMÉ DIEU ET LES HOMMES.

Vie de MILTON, et jugement sur ses écrits, ouvrage traduit de l'anglais de Samuel Johnson, et pouvant faire suite au Poëme du Paradis perdu, vol. in-18 de 284 pages, bien imprimé et bon papier, à *Paris*, à l'Imprimerie et Librairie chrétienne, rue Saint-Jacques, n°. 278.

Chez RAVIER, Quai des Augustins, n°. 39, et chez tous les marchands de nouveautés. Prix, 1 liv. 10s.

Il n'en est pas de la vie des hommes de Lettres, comme de celle des grands Capitaines, des illustres Marins, des célèbres Voyageurs, qui par la multiplicité et la variété des événemens qui les composent, enchaînent la curiosité du grand nombre des lecteurs. L'homme de Lettres, isolé dans la sphère étroite de sa famille et de ses livres, n'offre le plus souvent dans le cours de sa vie que des traits ordinaires, indifférens pour le commun des hommes, mais avidement recherchés par l'homme de Lettres, et le petit nombre de ceux qui vénèrent jusqu'à l'écorce du génie.

Milton naquit à Londres l'an 1608. Ses premières études, si l'on en croit la tradition du tems, ne furent point brillantes, et n'annonçoient pas alors ce

qu'il pouvoit devenir un jour. Né avec un esprit caustique, il ne put dissimuler son mépris pour la routine de ses instituteurs, ce qui lui attira de leur part quelques traitemens injustes qu'il n'oublia jamais; car il déclama dans la suite avec véhémence contre l'éducation des Universités, et publia un plan tout opposé. Ses premières études achevées, il revint dans la maison paternelle, où il se livra pendant cinq ans, avec opiniâtreté, à l'étude des Auteurs hébreux, grecs, latins et italiens, et parvint à se rendre familières ces différentes langues. Ce terme expiré, il voyagea en France et en Italie, et recueillit sur son passage les hommages des savans de ces deux contrées. De retour dans sa patrie à l'époque de la révolution qui détrôna Charles Ier., il se livra d'abord à l'éducation de quelques enfans de ses parens et de ses amis. Ce fut à-peu-près dans le même tems qu'il publia son *Areopagitica*, ou Discours sur la liberté d'imprimer sans permission (*), et se rangea ensuite sous les bannières du Parlement, dont il devint secrétaire pour la langue latine. Ce fut alors qu'il fit paroître sa *Défense pour le Peuple anglais*, ouvrage dirigé principalement contre les Presbytériens qui déclamoient ouvertement contre les juges de Charles Ier.

(*) Nous allons citer à ce sujet les réflexions du Biographe anglais. « Le danger d'une pareille liberté illimitée, et celui d'y mettre des bornes, ont produit dans la science du gouvernement un problème que, jusqu'ici, l'esprit humain n'a pu résoudre. Si l'on ne doit rien publier que ce qui aura été auparavant approuvé par l'autorité civile, la puissance sera toujours la pierre de touche de la vérité. D'un autre côté, si tout novateur peut propager ses projets, il n'y a rien de stable; si chaque homme indisposé contre le gouvernement peut répandre le mécontentement, il n'y aura point de paix; et si chaque sceptique en théologie peut enseigner ses folies, il ne peut y avoir de religion. Le remède contre ces maux est de punir les auteurs; car on ne laisse pas de convenir que toute société peut, si non prévenir, au moins punir la publication des opinions qu'elle jugera pernicieuses: mais, quoique cette punition puisse être funeste à l'Auteur, elle donne de la vogue au Livre; et il ne paroît pas plus raisonnable de laisser le droit d'imprimer illimité, parce que les écrivains seront ensuite punis, qu'il ne le seroit de dormir avec les portes ouvertes, parce que, suivant nos lois, le voleur sera pendu ».

Saumaise, à l'invitation de Christine, Reine de Suède, à laquelle il étoit attaché, répondit à cet ouvrage; ce qui engagea une querelle polémique entre les deux Auteurs, querelle qui ne fit honneur ni à l'un ni à l'autre, les invectives les plus grossières leur tenant lieu de raisons. Cromwell une fois saisi de l'autorité suprême, conserva à Milton sa place de secrétaire et ses appointemens. Il avoit approché ses lèvres de la coupe enivrante des honneurs et de la fortune, et on vit le même homme qui avoit combattu pour la liberté, devenir le vil adulateur du tyran et l'apologiste de la tyrannie la plus odieuse, celle de l'usurpation. Après la mort de Cromwell, et le rétablissement de Charles II sur le trône, Milton proscrit, ensuite amnistié, dépouillé d'une grande partie de sa fortune, aveugle depuis long-tems, choisit une humble demeure, où retiré avec sa famille, il s'occupa de son Paradis perdu, qu'il ne composoit qu'à des intervalles très-éloignés; il retira 15 livres sterlings des trois éditions qui eurent lieu pendant sa vie, à-peu-près 120 liv. de notre monnoie pour chacune. Il donna quelque tems après son Paradis retrouvé, ouvrage bien inférieur au premier, et pour lequel néanmoins il eut toujours une prédilection particulière. Nous ne parlerons pas d'une infinité d'autres ouvrages qu'il composa dans tous les genres, qui furent réunis et publiés long-tems après sa mort, en trois volumes in-fol. Nous renvoyons pour ces détails à sa vie, et pour le jugement sur chacun d'eux, à ceux qui se trouvent à la fin de ce petit ouvrage: jugemens en général très-sévères, mais assaisonnés d'une saine critique, et d'une grande érudition. La traduction de cet ouvrage, faite par un homme de Lettres exercé dans ce genre, est pure et souvent élégante; les notes qui l'accompagnent sont instructives, quelques-unes très-piquantes.

Joseph, Poëme par Bitaubé, 6e. édition, 2 vol. in-18, de 230 pages chacun, imprimés par *Didot l'aîné*, ornés de très-jolies gravures à chaque Chant. Prix, papier ordinaire, 6 liv., papier vélin, 12 liv.

Ce petit ouvrage est on ne peut mieux imprimé, et sur le meilleur papier.

A *Paris*, chez *Dugour*, Libraire, rue et hôtel Serpente.

Essai Zoologique sur l'Auvergne, ou Histoire naturelle des Animaux sauvages quadrupèdes, et Oiseaux indigènes, de ceux qui ne sont que passagers ou qui paroissent rarement, et des Poissons et Amphibies observés dans cette province. Par DELARBRE, médecin, vol. in-8°. de 348 pages, bien imprimé et bon papier. Chez *le même*. Prix..... 4 liv.

Relation de l'Ambassade du Lord MACARTNEY à la Chine, dans les années 1792, 1793 et 1794, contenant les diverses particularités de cette Ambassade, avec la Description des mœurs des Chinois, et celle de l'intérieur du pays, des villes, etc. etc. etc. traduite de l'anglais sur la seconde édition d'Œneas Anderson, employé à la suite du Lord MACARTNEY. A *Paris*, l'an 4e. de la République, chez *Denné*, Imprimeur-Libraire, rue Vivienne, n°. 41. 2 vol. in-8°. 5 liv. br.

Voyage en Portugal à travers les provinces d'Entre-Douro et Minho, de Biera, d'Estramadure et d'Atenteja, dans les années 1789 et 1790, contenant des observations sur les mœurs, les usages, le commerce, les édifices publics, les arts, les antiquités, etc. de ce royaume, traduit de l'anglais de Jacq. MUZPHY, *Architecte*, orné de 23 planches parfaitement exécutées, in-4°. prix, 12 liv. broché. L'in-8°. 2 vol. prix, 9 liv. Il y a quelques exemplaires sur papier vélin. fig. av. la lettre. Le prix pour l'in-4°. est 30 liv., et l'in-8°. 24 liv. *Paris*, 1797, chez *le même*.

L'Italien, ou le Confessionnal des Pénitens noirs, par Anne RADCLIFFE, Auteur de la Forêt, ou l'Abbaye de S. Clair et des Mystères d'Udolphe, traduit de l'anglais par André Morellet. *Paris*, 1797, 3 vol. in-12, ornés de figures. Chez *le même*. Prix, 9 livres.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres rares et précieux du C. Belin.

Suecia antiqua et hodierna. 2 *vol. in-fol. fig. m. bl. Ch. Mag*..... 80 *liv.*

Origines et Occasus Transsylvanorum, auct. TOPPELTINO. *Lugduni*, 1667, *in*-18. *veau fauve, fil*..... 10 *liv.* 10 *s.*

Description de toutes les Nations de l'Empire de Russie, trad. de l'allemand. *S. Petersbourg*, 1776, 6 *vol. in*-4°. *br. fig. color*..... 129 *liv.*

Recueil d'Antiquités Égyptiennes, Étrusques, Grecques et Romaines, par M. de CAYLUS. *Paris, Duchesne*, 1756, 7 *vol. in*-4°. *fig. v. j*.... 100 *liv.*

Recherches sur l'Origine, l'esprit et les progrès des Arts de la Grèce, par M. d'HANCARVILLE. *Londres*, 1785, 3 *tom. rel. en* 2 *vol. in*-4°. *figures. v. m. d. s. t*..... 68 *liv.*

Veterum Persarum, Parthorum et Medorum religionis Historia, auct. Th. HYDE. *Oxonii*, 1760, *in*-4°. *fig. v. b*..... 21 *liv.* 12 *s.*

PLUTARCHI de Iside et Osiride Liber, græcè et anglicè, curâ Sam. Squire. *Cantabrigiæ*, 1744, *in*-8°. *m. r. Ch. Mag*..... 12 *liv.* 5 *s.*

Marmora Oxoniensia. *Oxonii, è typ. Clarendoniano*, 1763, *in-fol. max. fig. m. bl*..... 92 *liv.*

La Science des Médailles, par le Père JOBERT. *Paris*, 1739, 2 *vol. in*-12. *fig. v. m*..... 15 *liv.*

Thesaurus MORELLIANUS, sive familiarum Romanarum Numismata omnia, edidit Sigib. Havercampus. *Amstel.* 1734, 5 *vol. in-fol. figures, veau m. fil*..... 72 *liv.*

Les Ruines des plus beaux monumens de la Grèce, par LEROY. *Paris, Guérin*, 1758. *in-fol. fig. v. ét. fil. d. s. t. form. d'atlas*..... 54 *liv.*

— Les mêmes. *Paris*, 1770. 2 *vol. in-fol. fig. v. m. fil. form. d'atlas*..... 73 *liv*

Monumenti Antichi inediti, spiegati ed illustrati da Giovanni WINCKELMANN. *Româ*, 1767, *in-fol. fig. v. m. fil*..... 80 *liv.*

Traité des Pierres gravées, par P. J. MARIETTE. *Paris*, 1750, 2 *vol. in-fol. figures, veau fauve, d. s. t*..... 85 *liv.*

Pierres antiques gravées par Bern. PICART, expliquées par Phil. de STOSCH. *Amsterd. Bern. Picart*, 1724, *in-fol. m. r. Gr. Pap*....., 120 *liv.*

Description des principales Pierres gravées du Cabinet de M. le Duc d'Orléans, par M. M. de LACHAU et LEBLOND. *Paris*, 1780, 2 *vol. in-fol. en feuilles*..... 72 *liv.*

Musæum Etruscum, exhibens insigniora veterum Etruscorum Monumenta, curâ Franc. GORII. *Florentiæ*, 1737, 3 *vol. in-fol. fig. v. br*..... 72 *liv.*

De Re Diplomaticâ Libri sex, cum supplemento, auct. Jo. MABILLON. *Lut. Par.* 1681 *et* 1704, 2 *vol. in-fol. v. b. et br*..... 36 *liv.*

Annales Typographici, Auct. Mich. MAITTAIRE. *Hag. Com. Vaillant*, 1722, 6 *tom. rel. en* 5 *vol. in-4°. v. f. et v. br*..... 36 *liv.*

Acta Eruditorum, anno 1682 publicata ad annum 1769, cum supplementis et indicibus. *Lipsiæ*, 1682, 55 *vol. in-4°. fig. v. b*..... 129 *liv.*

PLUTARCHI Vitæ Parallelæ et Apophthegmata, gr. et lat. ex recensione A. BRYANI. *Londini, Tonson*, 1729, 6 *vol. in-4°. m. r. dent*... 120 *liv.*

Les Vies des Hommes illustres et les Morales de PLUTARQUE, trad. en franc. par Jacq. AMYOT. *Paris, Vascosan*, 1567, 14 *vol. in-8°. m. r. dent. l. r. do. b. de tabis*..... 130 *liv.*

Historia Typographorum aliquot Parisiensium, Vitas et Libros complectens, auct. MAITTAIRE. *Londini*, 1717, *in*-8°. *v. b. fil.*.....

Stephanorum Historia, auct. MAITTAIRE *Londini*, 1709, *in*-8°. *v. f. Ch. Mag.*..... } 36 *l.*

Fin de l'Extrait du Catalogue du C. Belin, contenant 278 pages.

Extrait du Catalogue des Livres vendus par le C. Richard, Libraire, rue de la Harpe, n°. 188, le 1er. thermidor.

Nota. *La plupart de ces livres étoient reliés en maroquin, mais tous d'une condition médiocre, à l'exception de ceux notés, reliés par Derome.*

Œuvres de MACHIAVEL. *La Haye*, 1743, 6 vol. in-12. v. éc. fil. d. s. t..... 21 liv. 1 s.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences et des arts, par DIDEROT et d'ALEMBERT. *Paris*, 1751, 35 vol. in-fol. v. éc. fil. d. s. t. seconde édition..... 543 liv.

Cours d'Etudes, par CONDILLAC. *Parme*, 1776, 16 vol. in-8°. v. f. fil. d. s. t..... 69 liv.

Les Œuvres de VIRGILE, traduites en français par l'abbé Desfontaines, avec les figures de Cochin. *Paris*, 1743, 4 vol. in-8°. m. r. reliés par Derome..... 72 liv.

Théâtre de Pierre CORNEILLE, avec des Commentaires, 1764, 12 vol. in-8°. fig. m. r..... 76 liv. 1 s.

Œuvres de MOLIÈRE, avec des remarques grammaticales, par Bret. *Paris*, 1773, 6 vol. in-8°. fig. v. éc. fil. d. s. t..... 48 liv.

Œuvres de RACINE, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 3 vol. in-4°. m. r. tabis..... 80 liv. 2 s.

Œuvres de CRÉBILLON. *Paris*, 1785, 3 vol. grand in-8°. m. v. fig. doubles avant et après la lettre, reliés par Derome..... 40 liv. 5 s.

Chansons choisies, mises en musique par LABORDE, ornées d'Estampes par Moreau. *Paris*, 1773, 4 vol. grand in-8°. v. f. fil. d. s. t..... 35 liv. 19 s.

Heptameron français, ou les Nouvelles de MARGUERITE, Reine de Navarre. *Berne*, 1780, 3 vol. in-8°. fig. m. v..... 38 liv.

Les Aventures de Télémaque, par FÉNÉLON, pour l'éducation du Dauphin, avec les figures de Tilliard. *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-4°. m. r. tabis..... 135 liv. 1 s.

Clarisse Harlowe, traduction nouvelle, par le TOURNEUR. *Genève*, 1785, 10 vol. in-8°. pap. d'Holl. fig. m. v..... 87 liv. 19 s.

Collection des ouvrages imprimés par ordre de Monseigneur le Comte d'Artois, chez *Didot l'aîné*, 1780, 53 vol. p. in-12, m. v..... 183 liv. 1 s.

Œuvres complettes de l'abbé de VOISENON. *Paris*, 1781, 5 vol. in-8°. m. r..... 37 liv. 19 s.

Œuvres diverses de Michel de CERVANTES. *Amst.* 1768, 8 vol. in-12. fig. m. r..... 61 liv. 11 s.

Œuvres de le SAGE et de l'abbé PREVOST. *Paris*, 1783, 54 vol. in-8°. m. v..... 349 liv.

Œuvres de J. J. ROUSSEAU. *Genève*, 1782, 15 vol. in-4°. fig. m. bl..... 130 liv. 1 s.

Œuvres complettes de VOLTAIRE, édition de Beaumarchais. *Kell*, 1784, 70 vol. in-8°. fig. pap. à 6 liv. m. v..... 420 liv.

Voyage de Henri SWINBURNE dans les Deux-Siciles

et en Espagne, trad. de l'anglais. *Paris, Didot*, 1785, 5 vol. in-8°. fig. m. v..... 87 liv. 2 s.

PAUSANIAS, ou Voyage historique de la Grèce, traduit en français par Gedoyn. *Amsterdam*, 1733, 4 vol. in-12, fig. m. v. reliés par Derome.... 42 liv.

Voyage pittoresque de la Grèce, par CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris*, 1782, tom. 1. in-fol. m. r. relié par Derome, avec tabis, superbes Epreuves..... 219 liv. 19 s.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par BARTHELEMY. *Paris*, 1788, 5 vol. in-4°. G. P. vel. m. v..... 200 liv.

Voyages aux Indes-Orientales et à la Chine, par SONNERAT. *Paris*, 1782, 2 vol. in-4. fig. brochés..... 43 liv.

Discours sur l'Histoire universelle, par BOSSUET, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1784, in-4°. m. r. tabis..... 56 liv. 10 s.

Histoire universelle, par une société de gens de Lettres. *Paris*, 1779, 120 vol. in-8°. m. v..... 436 liv.

Histoire des Juifs, par FLAVIUS JOSEPH, trad. par Arnaud d'Andilly. *Bruxelles*, 1705, 5 vol. in-8°. fig. m. r..... ..... 33 liv. 19 s.

Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne. *Ratisbonne*, 1752, 3 vol. in-8° fig. v. f. fil d. s. t. ..... 20 liv. 3 s.

—La même. *Ratisbonne*, 1664, in-12. fig. m. bl. 11 l.

Les Vies des Hommes illustres de PLUTARQUE, trad. par Dacier. *Paris*, 1778, 12 vol. in-12. v. f. fil. d. s. t..... 38 liv.

Fin de ce Catalogue, contenant 24 pages in-8°.

Comédies.

Les Décemvirs, Drame héroïque en 5 actes, par SANCHAMAU, Brochure in-8°. de 88 pages, 1 liv. 5 s.

L'Amant Bourru, Comédie en 3 actes et en vers libres. Nouvelle Edition conforme à la représentation, par MONVEL. Broch. in-8°. de 76 pages. Prix, 1 liv. 10 s.

A *Paris*, chez *Duchesne*, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 30.

Estampes anciennes.

Vente après décès du C. Blondel, faite par le C. Regnault, le 22 fructidor, an 5.

La Résurrection d'après Peters, par BARTOLOZZI, et un des Anges, par DICKINSON. Epreuves en couleur..... 82 liv.

La plus grande partie des pièces intéressantes de ce cabinet ayant été retirées par les créanciers, celle-ci seule nous a paru digne de fixer l'attention des amateurs, parmi tout ce qui restoit.

Avis aux Libraires de Paris et des départemens.

Il y a maintenant sous presse, à *Paris*, trois éditions plus ou moins avancées du Cours de Mathématiques de Bezout sur la Marine, en 5 vol. in-8°.

Nota. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(1er. *Brumaire, An* VIe.) (22 Octobre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

N. B. *Les abonnés sont priés de faire passer* gratis *vingt sous pour l'impôt du timbre, sinon ils ne recevront qu'à concurrence de l'argent reçu.*

Au Rédacteur du Journal de la Librairie et des Arts.

CITOYEN,

J'ai lu dans le n°. 2 de votre Journal, à l'article *Contrefaçon*, une assertion qui m'affligeroit vivement, si elle étoit soutenue de preuves aussi péremptoires qu'elle est tranchante. Vous dites « qu'une loi de

» l'Assemblée conventionnelle, par un abus de mots, » etc. a consacré la spoliation des hommes de Lettres » et des Libraires, en limitant à dix années la jouis- » sance de leurs ouvrages par leurs héritiers, ou leurs » acquéreurs, etc ».

J'ai fait réimprimer, il y a quelque tems, l'ouvrage d'un auteur mort depuis plus de dix ans, et je l'ai fait sans le plus léger scrupule, intimement convaincu que la loi précitée ne froissoit aucun intérêt particulier, et concouroit évidemment au bonheur général. Il ne m'a pas suffi que la loi existât (1), j'ai voulu me rendre raison de ses conséquences (2). Je l'ai donc examinée en partie désintéressée, et c'est le résultat de cet examen que je vais vous soumettre.

Avant cette loi, le génie étoit dépendant de l'avidité mercantile, et les Arts libéraux assimilés aux professions méchaniques. Comme les compagnons menuisiers, serruriers, tourneurs, etc. etc. les hommes de Lettres qui n'avoient que des talens sans fortune, pouvoient produire des chef-d'œuvres, mais ils ne pouvoient les débiter eux-mêmes (3) : les bénéfices résultans de leurs travaux étoient dévolus à une corporation. L'effet d'une injustice aussi révoltante a été de produire cette immensité d'ouvrages médiocres ou nuls, que tous les *rabais*, malgré leurs friponneries, chan-

---

(1) Dans le gouvernement républicain, il est de la nature de la constitution que les juges suivent la lettre de la loi. Il n'y a point de citoyen contre qui on puisse interpréter une loi, quand il s'agit de ses biens, *de son honneur*, ou de sa vie. *Montesquieu*, Esprit des Lois, tome 1er., pag. 85, ch. 3. *Leyde*, 1749. in-4°.

(2) *Nihil mihi videtur frigidius quàm lex cum prologo : « Jubeat lex, non suadeat*, dit *Sénèque* ». Il suffit que la loi parle, qu'elle soit claire, précise, dégagée de tout considérant qui ne peut qu'en affoiblir l'expression.

Il suffit que tous les hommes obéissent aux lois établies, sans qu'ils examinent les raisons qui les ont fait établir. *Blakstone*, tom. 2, page 225. in-8°.

(3) Voyez *Code de la Librairie*, titre 2, art. 4, page 26. Défense à toutes personnes sans qualité, etc. soit qu'ils s'en disent les auteurs, ou autrement, de vendre ou débiter aucuns livres, à peine de 500 liv. d'amende, de confiscation, et de *punition exemplaire*.

gemens de titres, surcharge de prix, etc. ne parviendront jamais à anéantir en les disséminant. Comment l'homme de Lettres, dépendant des Libraires, pouvoit-il employer le tems nécessaire à polir son ouvrage, en voyant que, bon ou mauvais, il n'étoit apprécié qu'à raison du volume? Pressé par le besoin, il hâtoit sa besogne: l'amour de la gloire, le desir inné de passer à la postérité, l'admiration de ses contemporains, toutes ces nobles passions n'étoient pour lui qu'une vaine fumée: la faim, la cruelle faim étoit tout. Les seuls auteurs nés avec de la fortune mettoient à l'enchère leurs productions, en tiroient un brillant parti, et cela par une raison bien simple: ils pouvoient se procurer les ouvrages nécessaires à la confection des leurs; disposant librement de leurs momens, ils pouvoient, avant de rien faire paroître, épuiser en quelque sorte les conseils de leurs amis ou de leurs commensaux: recherchés de la bonne société, prônés par leurs cotteries, les plus foibles productions de leur plume étoient avidement courues, et les éditions facilement épuisées. Ces derniers, vous le savez, étoient en très-petit nombre; la plupart des autres, au contraire, victimes de l'injustice, étoient malheureux et rampans. Ainsi la loi qui leur donne le droit exclusif de vendre, faire vendre, ou céder leur propriété pour leur vie entière et dix ans au-delà, en les retirant de l'état d'avilissement où jusqu'alors ils avoient été plongés, est on ne peut plus juste envers les auteurs et la société: n'étant plus manœuvres-nés des Libraires, stimulés par l'intérêt et l'amour de la gloire, jaloux de laisser un nom à la postérité, et de vivre du produit de leurs ouvrages, ils seront moins avares de leur tems, et les avortons de la médiocrité ne seront plus si fréquens.

Mais pourquoi limiter, dites-vous, la jouissance de la propriété du génie, etc.?

1°. Parce que cette propriété est d'un genre tout différent des autres propriétés. On retire chaque année le revenu d'une terre, le loyer d'une maison, sans diminuer la valeur du fonds principal; l'homme de

Lettres, au contraire, ne peut retirer le produit de son ouvrage qu'en livrant à chacun des acheteurs sa propriété toute entière, multipliée le plus possible par l'impression; une fois mis au jour, son ouvrage devient une *propriété publique*. Donc la loi du 19 juillet 1793, qui fixe à dix années, étant une dérogation à ce grand principe, loin d'être injuste, est une faveur toute spéciale.

2°. Cette propriété est la seule dont l'abus, si elle n'est point limitée, frappe la génération entière. Qu'un père de famille, par exemple, dissipe follement son patrimoine, ses enfans et sa malheureuse compagne sont les seules victimes qu'il immole à sa passion désordonnée. L'ignorance, au contraire, ou l'avidité des héritiers ou du cessionnaire d'un savant, peuvent arrêter les progrès des sciences, et avoir les suites les plus funestes. Ils lésineront sur le papier, l'impression, et la correction d'un ouvrage; ils diviseront les volumes pour en augmenter le prix (*): l'ouvrage est essentiel, ils le savent; bien ou mal exécuté, bien ou mal corrigé, quelle qu'en soit la valeur, on sera forcé de l'acheter; moins il leur aura coûté, plus ils gagneront: peu leur importe que ce soit un remède ou un poison qu'ils remettent entre les mains de l'acheteur, ils ont atteint le but: *Virtus post nummos*. Or, je vous le demande, l'abus pouvant se perpétuer d'héritiers en héritiers à l'infini, la loi qui, par respect pour les talens et la mémoire de l'homme de Lettres, veut bien le tolérer pendant dix ans, n'est-elle pas préférable à celle qui le consacreroit à jamais?

(*) Ne voit-on pas aujourd'hui la P. de B., ouvrage d'un auteur vivant, divisée en deux volumes, au lieu d'un qu'elle comportoit auparavant, plus mal imprimée que toutes les contrefaçons qui en ont été faites jusqu'à ce jour, et plus chère d'un tiers que la meilleure édition qui ait existé? Les M. de B. imprimées sur papier de toutes couleurs, et remplies de fautes? etc. etc.

Nota. *Nous n'avons conservé que les lettres initiales des noms des auteurs et des ouvrages, fermement résolus de ne donner place dans notre Journal à aucunes personnalités.* Note du rédacteur.

3°. Il en est des productions du génie comme d'une somme quelconque divisée en deux parties, dont l'une seroit placée en contrat perpétuel, et l'autre en viager; la gloire est l'une, le produit de l'édition est l'autre. Si l'ouvrage est bon, les deux contrats sont également bien hypothéqués.

4°. Le commerçant vise à la fortune; le savant à l'immortalité. Si tous deux atteignent le but qu'ils se sont proposé, le premier léguera infailliblement à ses héritiers des monceaux d'or, plus propres que les eaux du *Léthé* à faire oublier ce qu'il fut pour ne s'occuper que de ce qu'il laisse. Le second laisse après lui l'éclat de ses talens, la considération attachée à un nom célèbre. L'honneur doit donc suffire aux héritiers de l'un, comme les richesses suffisent à ceux de l'autre.

Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions, les bornes de votre feuille s'y opposent; celles-ci m'ont paru déterminantes, et propres à lever tous les scrupules que n'opposeroient point les préjugés, ou l'intérêt particulier.

Après avoir démontré la justice de la loi par rapport aux gens de Lettres, et sa nécessité par rapport aux sciences, je passe à l'examen de ses effets relativement à vos confrères.

Les Libraires en possession d'un manuscrit, obtenoient du régime précédent le droit exclusif de l'imprimer pendant 10, 20, ou 30 années. Ce droit s'appeloit *privilège*. Une fois l'époque déterminée révolue, le gouvernement pouvoit, s'il le vouloit, en refuser le renouvellement, ou l'accorder à un autre; et dans ce dernier cas, que vous auriez bien sûrement regardé comme un abus d'autorité, à quel tribunal vous seriez-vous adressé? quelle loi auriez-vous invoquée? quel magistrat auroit voulu se placer entre vous et l'autorité? Lors des permissions tacites, qui sur les derniers tems étoient pour ainsi dire à l'encan, quelles réclamations n'ont pas faites les Libraires? quels effets ont-elles produits? Elles ont toujours été nulles. N'a-t-on pas vu s'établir à Paris, et se maintenir sous la protection immédiate du lieutenant de police, un impri-

meur de province qui a transformé nos meilleurs auteurs en formats de boudoirs ? Il en a tranquillement multiplié le nombre sous vos yeux. Vos antiques réglemens, vos privilèges étoient donc alors tombés en désuétude; ils étoient foulés aux pieds, violés par ceux même à qui le maintien en avoit été confié; et si à cette époque on vous eût proposé la loi d'aujourd'hui, vous l'auriez reçue, je ne dis pas avec plaisir, mais avec enthousiasme et reconnoissance.

Si toutes ces raisons n'ébranlent point vos doutes, ou ceux de quelques-uns de vos confrères, je dois conclure, en vous remettant sous les yeux la première note de cet article :

« Dans le gouvernement républicain, ils est de la » nature de la Constitution que les juges suivent la » lettre de la loi : il n'y a point de citoyen contre qui » on puisse interpréter une loi, quand il s'agit *de* » *ses biens, de son honneur, ou de sa vie* ». Montesquieu, *Esprit des Lois*, tome 1er., page 85. *Leyde*, 1749, in-4°.

Votre concitoyen,

L. R. J.

Ouvrages nouveaux.

Dictionnaire (nouveau) portatif de la Langue française, composé sur l'Abrégé de RICHELET, par WAILLY, totalement refondu par C. M. GATTEL. *Lyon*, 1797, in-8°. grand format, 2 volumes de plus de 800 pages, édition très-correcte, sur papier fin et caractère neuf. Ce Dictionnaire absolument neuf dans son ensemble et dans son plan, supérieur à ceux qui existent, et d'un prix bien inférieur à ceux qu'il remplace, renferme les synonymes les plus essentiels, une méthode de prononciation aussi facile qu'elle est sûre, les conjugaisons des verbes, les mots nouveaux que la révolution a introduits, un vocabulaire géographique français et latin, et une foule de remarques essentielles, ainsi que l'indication des idiotismes

les plus communs. On y trouvera *quatre mille mots* d'arts ou de sciences de plus que dans *l'Académie*, et près de *huit* ou *dix mille* acceptions nouvelles ou locutions particulières à notre langue, qui ne se trouvoient point dans *l'Abrégé de Richelet*. On a rendu compte de ces améliorations dans un *Prospectus* que nous publions de cet important ouvrage, indispensable à tous ceux qui veulent écrire et parler notre langue avec précision. Le prix des deux volumes in-8°. sera de 15 liv. br. On peut se faire inscrire et se procurer d'avance le *Prospectus* détaillé de ce Dictionnaire, chez *Perisse*, Libraire à Paris, rue de la Barillerie, près le pont Saint-Michel, n°. 4.

HYDRAULIQUE.

Notice sur la Théorie des torrens et des rivières, par le citoyen FABRE, *Ingénieur en chef des ponts et chaussées.*

Le citoyen FABRE, avantageusement connu parmi les savans par son *Essai sur la construction la plus avantageuse des machines hydrauliques*, vient de mettre au jour un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Essai sur la Théorie des torrens et des rivières.*

Cet ouvrage est divisé en trois parties.

La première partie traite de la Théorie des torrens, des rivières et des torrens-rivières. L'Auteur y a joint diverses notions sur l'origine des montagnes, la cause des fondrières, la formation des sources et leur variation.

La seconde partie traite des moyens d'empêcher les ravages des torrens, des rivières et des torrens-rivières; l'Auteur y détaille les différentes espèces de digues qu'on y emploie, et prouve que celles perpendiculaires au courant sont les seules à adopter.

La troisième partie, traite de la navigation, du hallage, et de la flottaison des rivières; l'Auteur y donne les moyens de vaincre les obstacles qu'on rencontre

dans leur lit, en réduisant leur pente et leur largeur, ou en leur substituant des canaux latéraux.

L'ouvrage est terminé par deux sections, dont l'une traite de la navigation intérieure de la France, et l'autre des moyens de rendre la Seine navigable jusqu'à Paris, en l'obligeant de creuser son lit, et d'augmenter la profondeur de ses eaux.

Cet ouvrage, qui est unique dans son genre, est le fruit des observations et de l'expérience d'un Ingénieur qui a dirigé avec succès pendant plusieurs années les travaux hydrauliques dans la ci-devant Provence, pays qu'on sait être entièrement sillonné de torrens et de rivières. Les propriétaires y trouveront des moyens simples de garantir leur possession contre les ravages des rivières et des torrens.

On complètera l'éloge de cet ouvrage, en annonçant que l'Assemblée des ponts et chaussées l'a jugé utile aux écoles d'application ; il est contenu dans un seul volume de 312 pages in-4°., de même format et de même caractère que l'architecture hydraulique de Bélidor, dont il doit être regardé comme la suite et le complément dans cette partie. On y a joint huit planches gravées avec soin.

Il se trouve chez *Bidault*, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 10, au coin de la rue Serpente.

Prix, 12 liv. pour Paris, et 15 liv. pour les départemens, franc de port.

Mémoire historique et politique sur les vrais intérêts de la France et de l'ordre de Malthe, précédé d'une lettre à un ex-constituant, pour servir d'avis à tous les Français, par L. VILLEBRUNE, 1 vol. in-8°. de 238 pages, imprimé sur beau papier, caractère cicero des nouvelles épreuves de Gillet fils. Prix, 2 liv. 10 s. et 3 liv. 6 s. par la poste. On affranchit les lettres et l'argent. A *Paris*, chez *Cocheris* et *Pellet*, Libraires, cloître Benoît, n°. 352, Section des Thermes.

Voyage à Saint-Domingue, pendant les années 1788, 1789 et 1790, par M. de WIMPFFEN, 2 vol. in-8°.

de 289 pages, imprimé sur beau papier, caractère cicero interligné, d'après les belles épreuves de Gillet fils. A *Paris*, chez *Cocheris* et *Pellet*, Libraires, Cloître Benoît, n°. 352, division des Thermes, et à l'imprimerie Polémique, place Thionville, n°. 11. Prix, 5 liv. br. et 7 liv. franc de port par la poste. On affranchit les lettres et l'argent.

Le Courrier des Adolescens, nouveau journal rédigé par le C. JAUFFRET. Il paroît tous les mois, et renferme des dialogues instructifs sur l'Histoire naturelle, les Contes moraux, etc. Ce journal alterne avec le *Courrier des Enfans*, rédigé par le même auteur. L'un paroît le 1er. de chaque mois; l'autre le 15. Prix de l'abonnement en souscrivant aux deux journaux, 12 liv. pour l'année, 6 liv. pour six mois. En ne souscrivant qu'à un seul, 9 liv. pour l'année.

Le bureau est à Paris, rue de Vaugirard, n°. 1201, derrière l'Odéon.

Souvenirs de mon dernier voyage à Paris, volume petit in-18 de 364 pages. Prix, 3 liv. bon papier, jolie édition. A *Paris*, chez *Fuchs*, rue des Mathurins, maison de Cluny, n°. 334.

Léonore de Grailly et Gaston de Foix, suivie de Don Ramire et de la conquête de Grenade, Anecdotes extraites de l'Histoire de France et d'Espagne, par Mad. de WLLYAMOR, auteur des Anecdotes suisses, 2 vol. in-12 de 200 pages, ornés de figures, bon papier, jolie édition. Prix, 3 liv. et 4 liv. franc de port. Le même ouvrage, 2 vol. in-18, 2 liv. 10 s. et 3 liv. franc de port. A *Paris*, chez *Lepetit*, Libraire, Quai des Augustins, n°. 32.

Livres étrangers.

Le Gras, Libraire, Quai ci-devant Conty, en face du Pont-Neuf, vient de recevoir de Londres les articles suivans:

1°. The New London Spelling Book. Or the young Gentlemans, and Lady-Guide, to the English

Tongue, etc. 1 vol. in-12. fig. reliure du pays. 2 l. 8 s.

2°. A New Guide, to the Englihs Tongue, in five, parts, etc. 1 vol. in-12. fig ..... 2 liv. 8 s.

3°. A Guide, to the Englihs Tongue, by Thomas Dyche, 1 vol. in-12. fig..... 2 liv. 8 s.

4°. The universal Spelling Book, or a Rew and Essay Guide to the Englihs Language, in five parts, 1 vol. in-12. fig.... ..... 2 liv. 8 s.

5°. The infant's. friend. part. 1. a Spelling Book. 1 petit vol. in-24, reliure du pays, by Lovechild. ..... 1 liv. 4 s.

Ces cinq articles sont imprimés, *de cette année* 1797.

Suite des observations faites par A. M. H. B. sur la nouvelle Édition de la France littéraire, par Ersch.

BITAUBÉ a donné en 1797 une nouvelle édition du Poëme de Guillaume, sous le titre des *Bataves*.

BETHUNE (*Armand-Joseph*), ci-devant duc de Charost, de la société d'Agriculture, et de la société philantropique de Paris, a publié dans l'an III des vues générales sur l'organisation de l'Instruction rurale en France. C'est son fils qui a été guillotiné à Paris.

BLANCHARD — abbé, auteur de l'École des mœurs, et BLANCHARD (*Platon*), auteur du Catéchisme de la nature, sont deux auteurs différens.

BLANCHET (*Abbé*). M. DUSAULX, député, a écrit sa vie à la tête des Apologues et Contes orientaux cités dans son article.

De la BLANDINIERE (*Cotelle*) est mort vers la fin de 1795. Voyez page 92 du tome 3 des Annales catholiques publiées chez *Leclerc, Libraire*.

BOISSY (*Clément*). — CLÉMENT est ici un nom de famille. Son nom de baptême étoit *Athanase*-

Alexandre. Il est décédé à Sainte-Palaye, département de l'Yonne, le 22 août 1793. Il descendoit d'un célèbre accoucheur, et étoit frère de M. CLÉMENT, évêque de *Versailles.*

Il a composé les Mémoires faits pour la Chambre des Comptes, dans sa contestation avec la Cour des Aides. Il a publié un ouvrage sous le nom de M. *de Fontenay*, titre d'un fief dépendant de la terre de *Sainte-Palaye.* Il étoit père de M. *de Sainte-Palaye*, qui a péri à l'Abbaye au massacre du 2 septembre 1792.

BOISSY, auteur de l'histoire de la Vie de Simonide, est mort à Paris, où il s'est jeté par la fenêtre avant la révolution.

BOISSY-D'ANGLAS a publié des idées sur les Fêtes nationales. Il a aussi imprimé beaucoup d'opinions aux assemblées nationales.

BONCERF, auteur des inconvéniens des Droits féodaux, est mort.

BONNET, de *Genève.* M. LEVÊQUE de *Pouilly* a publié son éloge, dont il a été rendu compte dans la suite du Journal des Savans.

Mad. BONTEMPS est morte. Elle étoit, à ce qu'on croit, femme de M. *Bontemps*, valet de chambre du roi, et gouverneur des Thuileries.

De la BORDE, auteur de l'Essai sur la Musique, et de la BORDE, premier valet de chambre du roi, ne sont qu'un même individu. Il a malheureusement été guillotiné à Paris.

BORELLY. Il a publié en 1793 ou 1794, à Paris, avec THIEBAULT, un journal de l'Instruction publique, en 8 volumes in-8°. Il a aussi publié un journal d'Agriculture et d'Œconomie rurale. Dans le journal de l'Instruction publique, on a extrait les ouvrages de *Rousseau*, *Diderot*, *Guiton de Morveau*, sur l'Education. On a retranché ce que *Guiton de Morveau* avoit dit de Hobbes.

BOUCHARD. — Il faut lire BOUCHAUD.

BOUCHER. Lisez RENÉ BOUCHER.

BOUCHER D'ARGIS. On a confondu ici le père

et le fils. Le père, avocat, a travaillé à la première Encyclopédie pour les articles de Jurisprudence. Le fils, Conseiller au Châtelet de Paris, et ensuite Lieutenant particulier, a été guillotiné en 1794. Ses ouvrages sont les derniers de l'article de la Nouvelle France littéraire. Ils commencent par celui intitulé: *Observations sur les lois criminelles de France.*

BOUCHER *de la Richardière* a donné en 1789 un ouvrage sur les Abus des Capitaineries.

De BOUGY-SORHOUET. La Correspondance est un ouvrage dirigé contre le chancelier *Meaupou*, où l'on suppose que M. *Sorhouet* est le correspondant.

BOUILLY a aussi donné *Descartes, Drame.* On auroit dû y rappeler que *Descartes* a été religieux, et a même été à Notre-Dame de Lorette. Ce Drame, traduit en allemand, se vend à *Paris*, chez *Kœnig*, rue Saint-André-des-Arcs.

BOULOGNE a travaillé aux Annales catholiques, qui ont paru chez *Leclerc.*

BOURLET de VAUCELLES a travaillé au Mémorial.

BRETON, Théatin, est de l'institut.

BREZ a donné l'Histoire des Vaudois. Voyez ce qu'en disent les Annales de la Religion, publiées en 1797 à l'Imprimerie chrétienne.

BRIZARD, abbé, mort en 1793 ou 1794 à Paris. M. *Blin de Saint-More* a été son exécuteur testamentaire.

BROBECK. Cet article est à supprimer; il faut lire DROBECQ.

BROTIER (*Gabriel*). On trouve une notice de ses ouvrages dans l'édition qu'il avoit préparée des *Maximes de la Rochefoucauld.* M. *Agricole Fortia* a donné depuis une édition de ces Maximes, avec une table mieux faite que celle de toutes les autres éditions.

Mad. BRULANT, c'est Mad. BRULART *de Sillery, ou Genlis.*

Comte de BUAT. Il est mort en 1787. Les Élémens de Politique qui ont paru à Londres en 1773, en 6 volumes in-8°., sont de lui.

BUACHE, de l'institut, a donné les Élémens de

Géographie en 2 volumes in-12, bon ouvrage, dont Barbeau de la Bruyère faisoit grand cas.

BUIRETTE de VERRIÈRES étoit bossu; il s'est mis dans la révolution, dans le militaire; il a servi dans la cavalerie. Il est mort.

BULLIARD. Ventena a lu son éloge au Lycée des Arts. Voyez le Journal de ce Lycée, ou le *Magazin encyclopédique*.

DEBURE *Saint-Fauxbin*, fils de l'auteur de la *Bibliographie instructive*, est omis. Il a publié des remarques critiquessur la Traduction d'*Aristote* par *Camus*.

CABANIS, médecin, a donné beaucoup d'articles dans le Mercure de 1796 et 1797. Il est de l'Institut national.

CALONNE. Il y en a deux, l'un avocat, et l'autre ministre. Les deux premiers ouvrages cités sont de l'avocat; les autres sont du ministre. Le ministre avoit eu le premier prix, dit *le prix d'honneur*, à l'Université de *Paris*.

CAMBAZEREZ. Lisez CAMBACERÈS.

CAMUS, député et archiviste, a publié ses Pensées et sa Déclaration sur la Religion. On en parle dans le *Journal des Annales de la Religion*, qui paroissent à *Paris* à l'Imprimerie-Librairie chrétienne.

Le CAMUS *d'Houlouve*, est mort à *Paris* en 1794 ou 1795.

La citoyenne CANDEILLE est actrice.

CARLIER est mort. Je crois qu'il y a une notice sur sa vie, dans un petit ouvrage publié après sa mort, et relatif à son Traité des Bêtes à laine.

CERUTTI. Voyez ce qui a été dit de lui dans le Moniteur, peu de tems après sa mort. Voyez aussi le Dictionnaire historique de FELLER, dont la seconde édition a paru à *Liège* en 1797. Il est mort le 3 février 1792.

De la CHABEAUSSIÈRE. Son nom est *Poisson*. Son père a été précepteur du comte de *Mirabeau*. Il a donné dans la Décade plusieurs articles *Signés* L. C.

CHABRIT étoit dans la misère. Il s'est tué.

CHAMFORT. Voyez ce qu'en dit Clément de Dijon dans son Journal littéraire.

Extrait du Catalogue des Livres de feu H. V. LEFEBVRE, de Rouen, dont la vente a été faite le 18 *messidor an* 5, *et jours suivans, par CHARDIN, Libraire, rue* Traisnée, *n°* 1.

Nota. *Les principaux articles de cette Bibliothèque étoient tous de la plus belle condition, et de la meilleure conservation, la plupart reliés par les meilleurs ouvriers de France, et plusieurs revêtus de magnifiques reliures anglaises dont nous sommes encore bien loin d'atteindre la perfection et la solidité.*

Biblia sacra vulgatæ editionis, dicta de RICHELIEU. *Parisiis, Martin*, 1656, in-8°. m. r..... 100 liv.

Le Nouveau Testament de N. S. J. C., en latin et en français (traduct. de Saci). *Paris, Didot le jeune*, 1791, 4 vol. in-4°. Gr. Pap. velin, br. en carton, fig. de Moreau le jeune, épr. avant la lettre et eaux fortes..... .... 400 liv.

On n'a tiré que 18 exemplaires de ce format : douze seulement ont l'Epitre dédicatoire à l'Assemblée nationale constituante ; celui-ci est du nombre de ces derniers. -- En outre, il n'existe que deux exemplaires d'eaux fortes, desquels il manque trois qui n'ont jamais été tirées.

Concordia quatuor Evangelistarum, operâ et studio Seb. LEROUX. *Parisiis*, 1699, in-8°. m. r.. 15 liv.

On a orné cet exemplaire d'une quantité considérable de jolies figures et vignettes analogues aux divers sujets de l'Histoire du Nouveau Testament.

Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, par D. MARTIN. *Anvers, P. Mortier*, 1700, 2 tom. 1 vol. in-fol. m. bl. fig. Epr. avant les clous.. 195 liv.

Discours historiques, critiques, théologiques et moraux, sur les événemens les plus mémorables du Vieux et du Nouveau Testament, par Jacq. SAURIN. *La Haye, de Hondt*, 1728, 6 vol. in-fol. Gr. Pap. cuir de Russie, fig. d'Houbraken et B. Picart. 166l.

Physique sacrée, traduite du latin de Jean-Jacques.

SCHEUCHZER. *Amsterdam, Mortier*, 1732, 8 vol. in-fol. v. m. fil. fig. de Pfeffel, belles Epr.. 210 liv.

Traité de la Sainte Cène, par André LORTIE. *Quevilly*, 1681, in-12, v. b.

Pensées de Simon MORIN, avec ses cantiques et quatrains spirituels. *Paris*, 1647, in-8°. m. bl. dent. tabis. Bel exempl. d'un ouvrage très-rare. } 35 liv.

Cérémonies et Coutumes religieuses des peuples idolâtres, représentées en figures dessinées par Bernard PICART. *Amsterdam, Benard*, 1723, 11 tom. 8 vol. in-fol. Gr. Pap. v. b. fil. dos de mar. r..... 650 liv.

Superbes Epreuves, avec le frontispice de B. Picart.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, publié par DIDEROT et d'ALEMBERT. *Paris*, 1751 et suiv. 35 vol. in-fol. v. m. dos de mar. fil. (Première édition, belles épr. de fig.)..... 729 liv.

Jacobi BRUCKERI Historia critica philosophiæ, a mundi incunabula ad nostram usque ætatem deducta. *Lipsiæ*, 1767, 6 vol. in-4°. v. f. .... 55 liv.

Sur le Bonheur des Sots. *Paris, Didot l'aîné*, 1782, in-18 br..... 12 liv. 12 s

Traité de l'Amitié, par de SACI. *Rouen*, 1779, in-12, tiré sur format in-4°. pap. d'Holl. v. f. fil. tr. d. Il n'existe que quatre exempl. de ce format.... 26 liv.

Variétés morales et amusantes tirées des Journaux anglais, trad. par l'abbé BLANCHET. *Paris*, 1784, 2 vol. in-12. Gr. Pap. d'Holl. m. v..... 20 liv.

Essai sur la Physiognomonie, destiné à faire connoître l'homme et à le faire aimer, par J. G. LAVATER, traduit de l'allemand. *La Haye*, 1781, 3 vol. gr. in-4°. pap. fin, br. en carton, fig. Belles épreuves..... 280 liv.

Dictionnaire universel des Sciences morales, économique, politique et diplomatique, ou Bibliothèque de l'homme d'État et du citoyen, par ROBINET. *Londres*, 1777, 30 vol. in-8°. v. m..... 120 liv.

Contrat social, ou Principes du droit politique, par

J. J. ROUSSEAU. *Paris, Didot le jeune*, 1795, in-fol. Gr. Pap. vél. br. en cart..... 81 liv.

Edition magnifique, et tirée à petit nombre. Il n'y a que cinq exemplaires en grand papier.

Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique, trad. du grec de Nicoclès, par MABLY; avec la vie de Phocion, par Plutarque, trad. d'Amiot. *Paris, Didot jeune*, 1795, in-4°. Gr. Pap. vel. br. en carton, fig. de Moreau le jeune, eaux fortes, épr. avant la lettre et avec la lettre..... 63 liv.

On n'a tiré que 90 exemplaires de ce format et sur ce papier: il n'y a que huit eaux fortes.

Errata des prix des Livres du C. Belin.

N°. 1. Page 12. La Physique sacrée n'a été vendue que 210 liv.

N°. 2. Page 27. ÆSCHYLUS Stanleii, 1663, in-fol. mar. dent. t. r. a été vendu 51 liv.; mais il étoit raccommodé dans plus de vingt feuillets.

N°. 3. Page 45. XENOPHONTIS Opera, 5 vol. in-8°. cuir de Russie, vendu 45 liv.; mais il y manquoit un *index* de 12 à 15 feuillets.

N°. 3. Page. 45. QUINTUS CURTIUS, Venetiis (circa 1470), vendu 48 liv. Il y manquoit un feuillet, et avoit été d'abord vendu 100 liv., quoique gâté et déchiré.

Nota. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Brumaire, An* VI°.) (5 Novembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

N. B. *Les abonnés sont priés de faire passer* gratis *vingt sous pour l'impôt du timbre, sinon ils ne recevront qu'à concurrence de l'argent reçu.*

LE projet d'expulsion des nobles avoit frappé de stupeur toutes les classes de la société. Chacun en calculoit les suites à sa manière : les uns y voyoient un nouveau moyen de s'enrichir, d'autres leur détresse inévitable ; enfin il fut démontré à quelques personnes, ce qui n'est pas un problême pour beaucoup d'autres, que l'on raisonne très-mal quand on a pour

conseillers la crainte que l'on prend pour prudence, et la cupidité que l'on croit être l'intelligence du commerce.

La plupart de ceux qui se croyoient à la veille d'être proscrits, s'empressoient d'offrir les effets dont ils pouvoient plus facilement disposer; meubles, livres, bijoux, etc. Les marchands, de leur côté, refusoient d'acquérir, dans la crainte que, quelqu'avantageux que fût leur marché, les circonstances ne le rendissent médiocre, peut-être même mauvais, vu l'énorme quantité de marchandises que le projet mis à exécution pouvoit faire refluer au même moment dans le commerce. La résolution ayant été modifiée quelques jours après, les marchands furent bien fâchés de n'avoir pas acheté la veille ce qui le lendemain valoit le double de l'acquisition. Les Libraires sur-tout croyoient déja voir toutes les bibliothèques de Paris à l'encan; et loin de concevoir un projet de réunion, ou tout autre moyen qui pût retarder leur ruine qu'ils regardoient comme inévitable, ils s'isoloient, et serroient plus que jamais les cordons de leur bourse. Ils parurent aux ventes pour la première fois peut-être dans un morne silence, et pour voir adjuger aux deux tiers du prix de la reliure les meilleurs ouvrages de la librairie. Ces ventes à vil prix n'eurent lieu qu'un jour: aucun d'eux n'en profita; dès le lendemain, au contraire, les plus timides sonnèrent par-tout l'alarme, quelques-uns même exagérèrent la baisse qui avoit eu lieu. Les formats in-8°. étoient des in-4°.; les reliures en veau doré étoient des reliures en maroquin doublé de tabis, faites par *Padeloup*. (*Notez* que *Padeloup* étoit mort avant les éditions dont il étoit question). Je ne fus pas un des derniers prévenus de tous ces bruits; je prévis quel en seroit le résultat, et le communiquai à quelques-uns. Sans le savoir, ils avoient, on ne peut plus efficacement, servi le commerce. Cette baisse aussi subite qu'extraordinaire, prônée de tous côtés par tous ces enfans de la peur, devoit nécessairement éveiller l'attention des spéculateurs et des étrangers, et produire un bien meilleur effet que si elle

eut été amenée graduellement; parce que dans ce dernier cas, ne sachant point où elle peut s'arrêter, on calcule sur l'inertie, on compose avec le tems; dans le premier cas, au contraire, il est évident que la baisse parvenue au dernier période, ne peut s'y arrêter qu'instantanément, à moins qu'il n'y ait extinction totale de commerce. En effet, dès le lendemain de cette journée envisagée par plusieurs comme le tombeau de la librairie, quelques amateurs et spéculateurs se portèrent aux ventes; leur présence, et plus encore leurs enchères eurent le don de délier les langues. Les livres remontèrent, et sont aujourdhui à une valeur consolante relativement aux circonstances difficiles où nous nous trouvons. C'est le cas de dire à plusieurs marchands, que si les livres ne sont pas à un taux plus élevé, eux seuls en sont la cause; les uns, en fatiguant tous les jours leurs confrères et les acheteurs de leurs éternelles et monotones jérémiades; les autres, en multipliant sans cesse, et sous toutes les formes, les ventes de leurs livres, moins par besoin que par inquiétude, ou le plus souvent (et c'est ce qu'il y a de plus nuisible), pour courir de nouvelles chances presque toujours aussi hasardeuses que les précédentes. Que les uns et les autres soient bien persuadés que ni les doléances ni les moyens violens n'apporteront de remède aux maux qui nous affligent, et que le tems seul peut ramener, lentement, mais infailliblement, les beaux jours du commerce et de la prospérité publique.

Ouvrages nouveaux.

Léonore de Grailly et Gaston de Foix., suivie de Don Ramire et de la conquête de Grenade, par Mad. de WLLYAMOR. (*Voyez* le n°. 5).

Gaston de Foix, dont l'éducation avoit été confiée au baron de *Grailly*, père de notre héroïne, du même âge qu'elle, ayant toujours partagé les jeux de

son enfance, n'avoit pu se défendre des tendres impressions qu'avoient faites sur son cœur les graces et la beauté de la jeune *Léonore*. Destiné à courir la brillante carrière des armes, le moment est venu qui doit séparer ces deux amans. Gaston vole aux combats, après avoir fait les adieux les plus touchans à la fille de son gouverneur, et reçu d'elle pour gage de sa foi, une écharpe sur laquelle elle avoit brodé une branche de lauriers. Depuis ce moment il n'est plus de repos pour *Léonore ;* une sombre mélancolie s'en est emparée, et la mort de son père survenue quelque tems après, vient y mettre le comble. Réduite à la société de Mad. *Dardelles*, sa tante, femme jadis respectable, mais obsédée depuis long-tems par un charlatan soi-disant arabe, qui lui a donné l'espoir d'opérer le grand-œuvre; cette malheureuse femme a tout sacrifié à sa chimère. Son patrimoine, celui de sa pupille, rien n'a été épargné; accablée de créanciers, le seul chagrin qu'elle éprouve, est de n'avoir pas encore 500 pistoles nécessaires pour une dernière épreuve. C'est à cette époque que *Léonore*, entièrement consacrée à sa douleur, devient l'objet des vœux de deux êtres qui lui sont à-peu-près également odieux. L'un est cet arabe, auteur de la perte de sa fortune, qui, fort de son funeste ascendant sur l'esprit de sa tante, la demande en mariage; le second est le plus considérable des créanciers de Mad. *Dardelles*, ancien laquais du père de *Léonore*, il fait la même demande, et veut bien consentir à ce prix à libérer la tante de sa créance. Ne pouvant concilier les prétentions de ces deux respectables rivaux, Mad. *Dardelles* demande et obtient huit jours pour se décider en faveur de l'un d'eux. Ce délai étoit à la veille d'expirer, lorsque Roger de Moncade, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une mission importante auprès de Louis XII, et s'y rendant, s'égare dans une forêt qui avoisinoit le château de Grailly; il s'en approche et obtient l'hospitalité : il a bientôt appris la folie de la tante, et les malheurs de la nièce; ne consultant que la générosité de son cœur, il ne voit d'autre moyen de les

terminer qu'en obtenant la main de *Léonore*. Incapable de dissimulation, l'amante de *Gaston de Foix* lui fait l'aveu de sa passion pour ce héros. *Roger de Moncade*, loin d'en être déconcerté, n'en est que plus irrévocablement décidé à mettre son projet à exécution. Son amour le cède au plaisir d'être utile: il demande le titre d'époux; mais il consent à n'être que l'ami, le meilleur ami de l'infortunée *Léonore*. A cette condition, le mariage se conclud, les deux époux gagnent l'*Espagne*, abandonnent sans un bien vif regret la tante et ses fourneaux, après avoir payé ses dettes et pourvu à ses besoins.

Loin de détourner les idées de sa chaste épouse de l'objet de sa passion, *Roger* pousse la complaisance jusqu'à l'en entretenir. Léonore n'est point insensible à un procédé si délicat, mais son époux n'en est pas plus avancé; déja quelques années se sont écoulées, il n'est encore que l'ami. Désespérant enfin d'obtenir de long-tems un sentiment plus vif, il vole en Italie rejoindre les drapeaux de Ferdinand, et saisit, sans se faire connoître, l'occasion qui s'offre de sauver la vie à *Gaston*. Il n'est pas aussi heureux une seconde fois: *Gaston* reçoit le coup mortel. *Roger de Moncade* recueille les dernières paroles du héros, qui sont des vœux pour le bonheur de son épouse, et reçoit l'écharpe qu'elle lui avoit donnée lors de leur séparation. Blessé grièvement lui-même dans cette affaire, mais craignant les effets du désespoir de Léonore à la nouvelle de la mort de son amant, il se hâte de revenir auprès d'elle, lui remet l'écharpe, et lui rend scrupuleusement les dernières paroles de *Gaston*. Après lui avoir prodigué les consolations qu'elle pouvoit recevoir d'un tendre ami, le malheureux *Roger*, convaincu que le tems seul pouvoit cicatriser la plaie de cette infortunée victime de la fidélité promise, mais qu'il n'étoit pas encore arrivé, accepte la vice-royauté de Sicile, et se rend à Palerme. *Léonore*, sans époux et sans amant, sentit enfin qu'il étoit absurde d'abandonner la réalité pour soupirer éternellement après une ombre; elle quitta l'Espagne, se rendit à Palerme, et ce fut là,

comme dit l'auteur, que l'époux obtint un succès d'amant.

Souvenirs de mon dernier voyage à Paris. (*Voyez* le n°. 5).

Ce souvenir m'en a rappelé un fort agréable. J'avois craint à la première inspection du volume que ce ne fût encore un de ces titres plagiaires, malheureusement si fréquens lorsque par ce moyen on peut faire des dupes. J'ai été bien agréablement détrompé lorsqu'en parcourant le volume, j'ai cru lui voir un air de famille avec le *Souvenir de mes voyages en Angleterre*, ouvrage dont deux éditions consécutives attestent le mérite, et sont d'un heureux présage pour le sort de celui que nous annonçons. Quoi qu'il en soit, au reste, de nos conjectures, l'auteur n'en sera pas moins un homme de beaucoup d'esprit, connoissant parfaitement toutes les ressources de sa langue, et sachant en tirer le plus brillant parti.

Cet ouvrage est divisé en dix lettres qui offrent moins une série de faits qu'une galerie de tableaux peints avec la même correction. Les premières contiennent un coup-d'œil sur les révolutions en général, sur la nôtre en particulier, etc. Les suivantes offrent le tableau de *Paris* sur la fin de 1795, époque du voyage de l'auteur; — traitent des juges de paix, — de l'énergie du caractère national, — de la puissance des assignats, etc. Nous allons citer à ce sujet un passage extrait de cet auteur, qui fera connoître mieux que tout ce que nous pourrions en dire, sa manière, la force et l'élégance de son style.... « Comment se rappeler sans étonnement qu'à la fin de 1793 ce peuple avoit épuisé tous ses magasins de poudre, tous ses approvisionnemens en salpêtre, et que dans l'espace de peu de semaines il sut rassembler, pour ainsi dire, jusqu'aux moindres germes de cette matière éparse sur le sol de la France, et trouver dans sa seule industrie, grace à l'ardeur avec laquelle il ose tout concevoir et tout entreprendre, plus de moyens de défense et de moyens d'attaque qu'il n'en avoit encore montré jusqu'alors ni

« Ce n'est qu'avec des dépenses énormes que tous ces prodiges ont pu s'exécuter. Sans la terrible féerie des assignats, il n'eût jamais été possible de rassembler tous les trésors que la guerre a consumés; il l'eût peut-être été moins encore de donner à cette richesse réelle ou factice toute la rapidité de circulation dont on avoit besoin ».

« Je ne vous ai point dissimulé l'excès des maux que cause aujourd'hui dans l'intérieur l'abus funeste d'une si merveilleuse ressource; mais il n'est pas moins certain qu'aucun emprunt, qu'aucun impôt, qu'aucune autre spéculation financière n'eût fourni dans les circonstances données des moyens d'une étendue aussi vaste, d'une puissance aussi active. Les assignats ont servi la force du gouvernement, comme l'auroit pu servir la jouissance momentanée non-seulement de toutes les richesses mobiliaires du pays, de tous ses produits, mais encore de la majeure partie de ses propriétés foncières, et même de son crédit sur l'étranger; car long-tems du moins cette monnoie de papier n'eut-elle pas directement, ou indirectement une valeur très-réelle à *Londres*, à *Gènes*, à *Bâle*, à *Hambourg*, comme dans les marchés même de la république? Aussi l'on peut dire que ce fut un impôt tiré non-seulement sur le crédit de la *France*, mais encore en quelque sorte sur celui de l'Europe entière, et des nations ennemies aussi bien que des autres.

« Je conviendrai sans doute qu'il en est de cette opération merveilleuse comme de toutes les opérations excessivement hardies, et dont le succès est beaucoup plus fondé sur de brillantes illusions que sur des réalités; l'avantage n'en sauroit être durable, et les suites en sont souvent cruelles; cependant à l'heure qu'il est, avec cette incroyable puissance de chiffres et de chiffons, la France est parvenue à se défendre contre tous ses ennemis; loin d'avoir vu renverser les limites de son empire, elle risque de les étendre au-delà de tous les vœux qu'osa jamais former l'ambition de *Louis XIV*; elle possède encore assez de forces pour se flatter d'obliger son orgueilleuse rivale à lui res-

tituer tôt ou tard toutes les possessions que les vaisseaux de celle-ci lui ravirent dans une autre hémisphère; ses finances sont ruinées, il est vrai, sa population affoiblie, son commerce presque anéanti; mais il lui reste toujours le sol le plus fertile, et le climat le plus heureux de l'Europe; il lui reste l'audace, l'activité de son caractère, l'extrême flexibilité de son industrie; il lui reste de nombreuses armées, dénuées, si vous voulez, de beaucoup d'objets de première nécessité, mais accoutumées à souffrir, à vaincre; accablées de fatigues, mais enivrées de gloire et de succès »....

L'auteur, après avoir passé en revue le Muséum, les spectacles, etc. termine son ouvrage par des réflexions très-piquantes sur les sociétés de Paris avant la révolution, sur la liberté qui régnoit dans ces réunions, où l'homme de génie et l'homme titré étoient soumis au même niveau, etc. sur l'influence de ces sociétés sur la pureté du langage et l'aménité des mœurs; influence, pourrions-nous ajouter, qui a contribué plus qu'on ne pense à déterminer la révolution, en rapprochant les *grands* d'alors, des gens de Lettres, et par suite des différentes classes de la société.

Recherches historiques sur l'*Ostracisme*, où sont développés les motifs et les effets de cette singulière institution, 30 pages in-8°.

A *Paris*, chez *Moutardier*, Libraire, *Quai des Augustins au coin de la rue Gît-le-Cœur*, n°. 28.

Cette petite brochure de 30 pages auroit pu se réduire à deux, si l'auteur se fût contenté d'indiquer les sources où il a puisé mot pour mot son ouvrage. *Voyez* dans l'Encyclopédie in-fol. l'article *Ostracisme*, qui vous renverra au Pétalisme; ou plutôt, ne vous fatiguez pas en recherches, achetez la brochure, je vous garantis son exactitude.

Adolphe, ou la Famille malheureuse, par Mad. G... VAN..., 3 vol. in-18, de 168 pages chacun, ornés de gravures, bon papier, jolie édition. A *Paris*, chez *Lepetit*, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 3 liv. et 4 liv. franc de port.

Vie de Jean *Pikler*, graveur en pierres fines, trad. de l'italien de *Gerard de Rossi*, brochure in-8°. de 52 pages, papier bon, quoique gris. Prix, 15 sous. A *Paris*, au magasin encyclopédique, rue Honoré, vis-à-vis Saint-Roch.

Mathématiques.

Cours complet de Mathématiques, à l'usage du corps de l'artillerie, par BESOUT, nouvelle édition soigneusement corrigée, ornée de 28 figures, 4 vol. in-8°. grand raisin, 24 liv. broché, et 30 liv. franc de port pour les départemens, 1797. A *Paris*, chez *Richard*, Libraire, *rue de la Harpe*, n°. 188, *vis-à-vis la rue Saint-Severin*, et *Caille*, Libraire, *rue Serpente*, n°. 7.

On vend les tomes 1 et 2 séparément des tomes 3 et 4.

Ce cours contient l'Arithmétique, la Géométrie, la Trigonométrie rectiligne, l'Algèbre, la Méchanique, l'Hydrostatique, et tout ce qui y a rapport. Chaque volume de 450 pages.

Les éditeurs n'ont rien négligé de ce qui pouvoit contribuer au succès de cette édition, qui fait honneur aux presses du C. *Stoupe*, sans rien ajouter à leur réputation justement méritée. Convaincus que dans ces sortes d'ouvrages, rien ne contribue davantage au succès que la correction, la bonté du papier et l'exécution, ils ont soumis à un savant l'examen des différentes éditions qui avoient paru; leur collation lui a fait découvrir une infinité de fautes qui étoient échappées dans la plupart, plusieurs même dans celles faites sous les yeux de l'auteur. Le papier grand-raisin qu'ils ont employé, est entièrement uniforme, d'une pâte superbe, et sortant d'une de nos manufactures les plus accréditées.

Traité élémentaire de l'Analyse mathématique, par le C. COUSIN, membre de l'Institut national, et professeur au collége de France, 1 vol. in-8°. de 228 pages, beau papier, jolie édition, 5 liv. franc de port,

et 4 liv. pour Paris. Chez *Bernard*, Libraire pour les Mathématiques, Quai des Augustins, n°. 37. Il sert d'introduction à sa nouvelle édition du *Calcul différentiel et intégral*, 2 vol. in-4°, chez le même Libraire. Ces deux ouvrages adoptés par la plupart des professeurs, ont un succès digne de leur auteur.

Nota. Nous invitons les amateurs des hautes sciences à parcourir la notice des livres d'assortimens du même Libraire, qui se trouve à la fin de l'ouvrage que nous annonçons, ils trouveront un choix d'autant plus précieux que la réunion en est plus difficile, d'auteurs tant anciens que modernes qui traitent des sciences.

Elémens d'Algèbre, par CLAIRAUT, cinquième édition, avec des notes et des additions tirées en partie des leçons données à l'école normale par *Lagrange* et *Laplace*, et précédés d'un traité élémentaire d'Arithmétique, 2 vol. in-8°. formant 950 pages et 10 tableaux de calculs. Prix, 10 francs pour Paris, et 13 liv. 10 s. pour les départemens. A *Paris*, chez *Duprat*, Libraire pour les Mathématiques, Quai des Augustins, n°. 25.

Cette édition a été principalement destinée à servir de texte aux leçons de l'une des écoles centrales de *Paris*. Le C. *Lacroix*, professeur, a voulu la rendre assez complète pour ne rien laisser à désirer à ceux qui, portés par goût à l'étude de l'analyse, veulent s'y livrer entièrement. Cependant il a disposé les notes de manière que l'ouvrage pût servir à deux cours, l'un élémentaire, tel que le demande l'enseignement des écoles centrales, et l'autre ayant toute l'étendue qu'exige l'état actuel de nos connoissances en algèbre.

Réimpressions.

Magazin des Adolescentes, par Mad. LEPRINCE DE BEAUMONT, 4 parties in-12, formant ensemble 646 pages, papier uniforme. Prix, 3 liv. broché, et 4 liv. franc de port. A *Paris*, chez *Moutardier*, Imprimeur, Quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur, n°. 28.

Traité d'Ortographe française, en forme de Dictionnaire, par RESTAUT, nouvelle édition, augmentée de tous les mots nouveaux adoptés par l'usage, et de ceux créés pendant le cours de la révolution, avec un Vocabulaire géographique de la France, selon sa nouvelle division en départemens, 2 vol. in-8°. de 500 pages chacun. Prix, 7 liv.

A *Paris*, chez *Poignée*, Imprimeur-Libraire, rue Christine, n°. 11.

Et *Ravier*, Libraire, Quai des Augustins, n°. 39.

Cet ouvrage est bien exécuté; c'est dommage qu'il ne soit pas sur plus beau papier.

Livres à vendre chez Grégoire, *Libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n°. 138 bis, à Paris.*

Histoire naturelle de BUFFON, 39 vol. in-4°. édit. 1749, veau, fil. bonnes figures..... 550 liv.

Idem, complète, 30 vol. in-4°. 1774. v. gris marbré fil. fig..... 350 liv.

Idem, 58 vol. in-12. v. marb. fig..... 200 liv.

Idem, édit. de Deux-Ponts, 54 vol. fig. chagrin v. écaill. fil..... 250 liv.

Collection complète des Auteurs latins, imprimée par *Baskerville*, 7 vol. in-4°. Gr. Pap. m. r. fil. 400 liv.

On trouve chez le même Libraire un assortiment de livres de Mathématiques, et beaucoup d'autres bons livres bien conditionnés.

Le même Libraire vient de donner concurremment avec les CC. *Bernard* et *Plassan*, la belle édition des Œuvres de MONTESQUIEU, 5 vol. in-4°. pap. vél. avec 14 fig..... 240 liv.

Il est un des quatre propriétaires des Œuvres de J. J. ROUSSEAU, 57 vol. in-18. Il les donne reliés, ornés de figures, à..... 60 liv.

Suite des Observations faites par A. M. H. B. sur la nouvelle Édition de la France littéraire, par Ersch.

De la CHAPELLE, abbé, est mort. On parle ici de l'auteur du discours sur l'étude des Mathématiques.

CHASSET, député. Ce n'est pas lui, c'est CAMUS, ancien député, qui est l'auteur de l'adresse concernant la Constitution civile du Clergé.

CHENIER, père, mort en 1794 ou 1795.

CHENIER (*Marie-Joseph*). On croit que la brochure sur la liberté du théâtre en France est de lui.

De CHINIAC de la BASTIDE. Ce n'est pas lui qui a donné le Traité du pouvoir des Evêques, traduit de Pereira. Cet ouvrage est de PINAULT, avocat, dernier éditeur de d'*Héricourt*, et ami de MM. Maultrot, Mey et le Paige, avocats.

CHIVOT est mort. Crouzet, professeur au collége de Montaigu, à *Paris*, a publié son éloge, qui a été imprimé.

LECLERC, Libraire à *Paris*, et député constituant, est mort vers 1794 ou 1795. Il venoit de donner une nouvelle édition du Dictionnaire géographique de Vosgien.

CLICQUOT de BERVACHE. *Voyez* la notice sur sa vie dans le Magasin encyclopédique.

COCHIN (*Charles Nicolas*). Le Magasin encyclopédique contient l'extrait d'un de ses manuscrits.

CHASSAGNON, lyonnois, mort en 1796, auteur des Nudités, ouvrage dévoilant un grand nombre des horreurs commises à Lyon. *Voyez* page 47 de l'histoire du Siége de Lyon, en 2 vol. in-8°., qui a paru en 1797.

COLLET. — Il y a deux COLLET à distinguer; savoir, COLLET, chevalier de l'ordre du Roi, dit *de St. Michel*, et l'autre J. B. COLLET de *Messine*, avocat, ensuite conseiller au Conseil supérieur de

Corse, et député à l'Assemblée législative. *Sara* est de ce dernier, ainsi qu'une Epître à mon Voisin, insérée dans un des premiers volumes des Etrennes du Parnasse.

CONDORCET. — *Voyez* pages 242 et 268 de la traduction de la vie de Milton par Johnson, qui a paru dans l'an 5, ou 1797, à l'Imprimerie-Librairie chrétienne à *Paris*, rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves. *Voyez* aussi l'histoire du 10 août, par Pelletier.

Du CONTANT de la MOLETTE, guillotiné en 1794.

COQUEBERT est surnommé de MONTBRET, pour le distinguer de son frère.

COQUELEY est mort.

COTTE, — Père de l'Oratoire, ensuite curé de *Montmorency*. — Leçons de Boulangerie.

Du COUDRAY (*Chevalier*), — mort. Chevalier, est un nom de famille.

COUPÉ (*Marie-Louis*), ancien professeur de l'Université de *Paris*, et ancien garde des généalogies et manuscrits à la bibliothèque nationale. — Outre le Théâtre de Sénèque, il a donné les Soirées littéraires, la traduction des Epîtres du chancelier de l'Hôpital; il a fait connoître Clenard dans les Variétés historiques et littéraires. Il est frère de COUPÉ de l'*Oise*, député.

DAGUES de *Clairfontaine*, est mort.

DARAGON est mort.

DAUNOU. — Les deux articles ne doivent en faire qu'un.

DELORMEL, — étoit professeur à *Paris*, depuis 1789.

DESBOIS de *Rochefort*, médecin. Son Cours de matière médicale est précédé d'une notice sur sa vie, par le C. *Corvisard des Marais*, auteur d'une traduction des aphorismes de Stoll.

DESBOIS de *Rochefort*, son frère, curé de Saint-André-des-Arcs, a depuis été évêque constitutionnel d'Amiens. On a de lui plusieurs lettres pastorales. Il

est propriétaire de l'imprimerie-librairie chrétienne, établie à *Paris*, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre.

DESFONTAINE *de la Vallée*, — a publié les Semaines critiques de l'an V.

DESHOUTERAYES, c'est DESHAUTERAYES.

DIETERICH, lisez DIETRICH, maire de Strasbourg, et de l'Académie des sciences, guillotiné à Paris.

DUBUISSON, auteur du Vieux Garçon, a été guillotiné à Paris avec Proly et Chabot.

DUCHESNE (*Gabriel*), ancien garde des archives du Clergé, né à Paris. C'est lui qui a donné le manuel de Botanique. Il a publié aussi le manuel du Naturaliste, et le Dictionnaire de l'Industrie, dont il a paru une seconde édition en 1796 ou 1797, avec une table des matières.

DUCLOS (*Charles Pineau*), c'est PINEAU.

DUGAZON est comédien.

DUMARSAIS. On a publié en 1797 une édition complète de ses Œuvres, avec une table.

DUPONT. — C'est le député connu sous le nom de DUPONT *de Nemours*.

DUPRÉ *de Saint-Maur*, intendant, mort.

DUPUIS (*Louis*). M. de la Plaigne, ancien Dominicain, connu sous le nom du *père Lambert*, a réfuté son Origine des Cultes. Il a cependant oublié de dire que ce que M. Dupuis avance bien injustement contre la morale de l'Évangile, est tiré d'un auteur allemand, cité par Mirabeau dans la Monarchie prussienne. On a confondu dans cet article deux membres de l'Académie des Inscriptions, savoir: 1°, Louis DUPUY, *du Bugey*, qui a été secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, et qui est mort. On peut voir son éloge par Lalande, dans le Magasin encyclopédique. C'est ce DUPUY, *du Bugey*, qui a fait tous les ouvrages cités au haut de la page 434, jusqu'au rapport sur *Carrier* exclusivement. 2°. DUPUIS, né près *la Rocheguion*, ancien professeur du collége de Lizieux à Paris, et député du

département de Seine et Oise à la Convention. Il est auteur du Rapport sur Carrier, et de l'Origine des Cultes. Il a aussi imprimé une Oraison funèbre en latin, de l'Impératrice Marie-Thérèse, mère de la dernière Reine de France.

Nota. L'éloge de M. Turgot, par DUPUY, *du Bugey*, est plus récent; car c'est l'éloge de Turgot, contrôleur-général. Il se trouve dans le recueil de l'Académie des Inscriptions.

Du ROLLET (*Marquis*), lisez Bailly du ROLLET. Il est mort.

DUVAL (*Pierre*), est mort en 1797.

BACHAUMONT. Ses Mémoires secrets vont depuis 1762 jusqu'en 1788. Ils forment une trentaine de volumes. On a fait en deux volumes intitulés: *Anecdotes du 18e. siècle*, un extrait des Anecdotes les plus piquantes.

DOPPET, — d'abord garde-française, ensuite médecin, ensuite général, vient de publier ses Mémoires, qui contiennent une indication de ses écrits.

ALBON (*Camille Gœric, comte d'*), né à Lyon en 1753, mort à Franconville, près Pontoise, à 36 ans.

AUGER (*Athanase*), né à Paris en 1734, mort en 1792 à Paris; traducteur de Démosthènes, etc.

BAILLY, ancien maire de Paris, mort le 11 novembre 1793.

BEAUVAIS (*Jean-Baptiste-Charles-Marie*), ancien évêque de Senez, mort à Paris, le 5 avril 1790.

BERGIER (*Nicolas-Sylvestre*), né à Darnay en Lorraine en 1718, — auteur du Traité historique et dogmatique sur la Religion.

BERQUIN (*Arnaud*), né à Bordeaux, mort à Paris en février 1792.

BONNEAU (*Jean-Baptiste*), ancien Jésuite, auteur d'un discours sur l'état civil des Protestans, qui a paru en 1788, massacré aux Carmes à Paris, le 2 septembre 1792. *Voyez* le 8e. volume de la seconde

édition du Dictionnaire historique, qui a paru à Liège chez le Marié, en 1797.

CERUTTI, né en Piémont en 1738, mort à Paris le 3 février 1792. *Voyez* le Dictionnaire historique de *Feller*, 2e. édition.

PRATT, dans l'Elève du Plaisir, qui a paru en 1787, a fait voir où portoient les Maximes de Chesterfield.

CLEMENCE (*Joseph-Guillaume*), ancien Chanoine de Rouen, a publié la défense des livres de l'Ancien Testament, et a réfuté la Bible expliquée de Voltaire. Il vivoit en 1784. *Voyez* sa réfutation comparée avec celle de CONTANT *de la Molette*, dans le Dictionnaire de *Feller*.

Fin des Observations.

Errata du N° 5.

Page 68, ligne 6, effacez les mots suivans : *qui fut à dix années.*

Nota. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines ; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Brumaire, An* VIe.) (20 Novembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

N. B. *Les abonnés sont priés de faire passer* gratis *vingt sous pour l'impôt du timbre, sinon ils ne recevront qu'à concurrence de l'argent reçu.*

Ouvrages nouveaux.

VOYAGE du jeune Anacharsis en Grèce, dans le milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire, par J. J. BARTHELEMY; nouvelles éditions, in-4°. papier grand-raisin superfin vélin, 7 vol. et Atlas; in-8°. carré fin d'Essones, 7 vol. et Atlas; in-12, carré fin

de Limoges, 7 vol. et Atlas réduit. A *Paris, de l'Imprimerie de Didot le jeune*, quai des Augustins, n°. 22; et chez *C. M. Saugrain*, rue du Théâtre-Français, n°. 3.

Nous ne parlerons point du mérite d'un livre qui est entre les mains de tout le monde, que tout le monde a lu, que tout le monde relit, et dont la lecture est toujours également attachante et instructive. Nous dirons seulement aux étrangers, et à ceux de nos concitoyens qui ne connoîtroient pas encore un ouvrage auquel la France et toutes les nations policées de l'Europe ont fait un accueil qui va chez quelques-unes jusqu'à l'enthousiasme (*), que c'est la meilleure histoire des beaux siècles de la Grèce qui ait été publiée jusqu'ici, et qu'il soit peut-être possible d'écrire dans aucune langue; que tout ce qui regarde les lois et le gouvernement, la religion et les mœurs, les usages et les coutumes, les vertus et les vices, les travers et jusqu'aux ridicules du peuple le plus éclairé de l'antiquité, y est décrit avec une élégance continue et un agrément infini; que les noms et le précis de la vie des législateurs et des sages, des guerriers et des magistrats, des hommes et des femmes les plus célèbres de l'univers, tels que Lycurgue et Solon, Aristide et Thémistocle, Alcibiade et Périclès, Epaminondas et Phocion, Aspasie et Sapho, etc. etc. y forment une galerie d'autant plus intéressante, que l'auteur a eu l'art de les mettre presque toujours en scène, et de faire de leurs actions et de leurs propres discours un des principaux orne-

(*) Tout le monde sait l'accueil extraordinaire que les Anglais ont fait à cet ouvrage dans sa nouveauté, et l'empressement qu'ils ont mis d'abord à se le procurer dans notre langue, puis à se l'approprier ensuite en le traduisant dans la leur. Il paroît que leur admiration n'est pas encore épuisée, puisqu'ils viennent d'en donner chez eux une édition française assez propre quant au tirage, mais aussi incorrecte que les mille et une Editions subreptices que nous avons vu éclore de nos jours, et dans lesquelles le style si pur de l'auteur est tellement défiguré, qu'il est devenu presque inintelligible en beaucoup d'endroits.

mens de sa narration; que les ouvrages des philosophes et des orateurs, des poetes et des historiens grecs, nos maîtres et nos modèles dans tous les genres, y sont analysés, comparés et appréciés avec un goût et une impartialité dont il y a peu d'exemples; enfin, que toutes les productions et tous les chefs-d'œuvre des sciences et des arts chez une nation qui les a portés au plus haut degré de perfection, comme la Peinture et la Sculpture, l'Architecture et la Gravure, la Poésie et la Musique, y sont indiqués et jugés avec une exactitude et une finesse de tact qui ne laissent rien à désirer.

Venons maintenant aux nouvelles éditions que nous annonçons, et disons qu'elles sont dignes de la confiance des savans de tous les pays, et qu'elles doivent inspirer le plus vif intérêt aux amateurs et aux lecteurs de toutes les classes.

1°. Elles se font sur un exemplaire de la première, enrichi de plus de deux cents corrections essentielles de la propre main de l'auteur, et laissé pour héritage à l'un de ses neveux, qui a transmis ses droits de propriété aux citoyens Saugrain et Didot pour tout le tems que la loi les lui garantit. A ce nouveau degré de supériorité du texte, qui sera bientôt reconnu et avoué par les gens de lettres et de goût, ajoutons que l'ouvrage est tellement amélioré et refondu quant à la partie des tables, qu'on peut en regarder plusieurs comme le fruit d'un nouveau travail infiniment plus étendu et beaucoup plus précieux que le premier: telles sont sur-tout la Table chronologique des principales époques de l'Histoire grecque, et celles des Hommes illustrés dans les lettres et dans les arts depuis les tems voisins de la prise de Troye. Outre les nombreuses corrections faites à cette dernière Table, outre l'avantage d'une nomenclature que des recherches plus exactes ont augmentée de près d'un dixième, l'auteur y a adapté un moyen simple de la rendre extrêmement commode pour les gens de lettres: il a accompagné d'un signe particulier le nom des écrivains dont les ouvrages nous sont parvenus en entier,

d'un autre signe le nom de ceux dont il ne nous reste que des fragmens, enfin d'un troisième signe le nom des hommes qui se sont illustrés par des découvertes dans leur genre; et c'est ainsi qu'elle sera exécutée dans les nouvelles éditions.

2°. Aux diverses Tables déja existantes dans l'ouvrage, on en a ajouté deux nouvelles non moins curieuses et aussi utiles: l'une est celle des mois attiques (avec le nom des fêtes du peuple le plus éclairé de l'univers), conforme au système indiqué par Barthelemy dans ses notes sur le Marbre de Choiseul; et l'autre, une Table chronologique des Colonies grecques depuis l'émigration ionique jusqu'au règne d'Alexandre.

3°. En tête du premier volume, on trouvera un morceau inédit que l'auteur avoit destiné à ces nouvelles éditions projetées de son vivant, et qui n'ont été retardées que le tems nécessaire à la gravure des nouveaux caractères qui servent à l'impression de l'édition grand in-4°.

4°. Les trois éditions seront enrichies de la Vie de J. J. Barthelemy, et d'une Notice de ses divers ouvrages sur les Antiquités, par le citoyen DACIER, secrétaire perpétuel de la ci-devant Académie des inscriptions et belles-lettres.

5°. Afin de donner au texte et aux citations toute la pureté et toute l'exactitude imaginable, un littérateur aussi connu par son érudition que par son attention scrupuleuse, s'est chargé de conférer en entier les éditions de 1788 et de 1790, parce que l'auteur avoit déja fait à cette dernière quelques légers changemens qu'on n'a pas cru devoir négliger dans un livre aussi important que celui-ci.

6°. Enfin, les épreuves, après avoir été lues d'abord plusieurs fois par deux hommes très-exercés à ce genre de travail, sont encore vérifiées et collationnées avec le plus grand soin par le citoyen Barthelemy-Courçay, savant aussi éclairé que modeste, qui a succédé à son oncle dans la place de Conservateur du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale.

Nous pouvons donc avancer sans crainte d'être démentis, non-seulement que ces éditions l'emporteront de beaucoup sur les trois (*) qui les ont précédées, mais qu'elles serviront encore de prototypes ou modèles à toutes celles qui pourraient avoir lieu dans la suite. Le public n'aura plus aucun doute à cet égard, en voyant à la fin du Tome VII le relevé des Variantes, additions et corrections existantes actuellement, et qui ont enfin amené l'ouvrage au degré de perfection dont il est désormais susceptible.

L'édition du format in-4°. s'imprime avec un caractère *Gros-Texte*, gravé tout exprès par Henri Didot, fondu avec le plus grand soin sous ses yeux, et qui n'a encore été employé à aucun ouvrage. Elle sera ornée d'un magnifique portrait de J. J. Barthelemy, par Langlois, d'après le buste d'Houdon, et enrichie d'estampes gravées d'après les dessins et sous la direction de Moreau le jeune, par les meilleurs artistes de Paris. On fait aussi regraver l'Atlas, mais sur une échelle plus grande, et avec de nouveaux développemens jugés indispensables pour la parfaite intelligence du texte. Cet Atlas sera augmenté de divers monumens intéressans pour les Arts et pour l'Histoire, ainsi que de quatre cartes essentielles à l'ouvrage, et qui ont manqué dans toutes les éditions qu'on en a données jusqu'à présent. Ces nouvelles cartes sont celle

(*) Nous ne parlons que des trois éditions faites de l'aveu et sous les yeux de l'auteur, savoir : les éditions in-4°. et in-8°. mises au jour en 1788, et celle du dernier format seulement, publiée en 1790. Quant aux nombreuses contrefaçons in-8°., in-12 et in-18, toutes plus malpropres et plus fautives les unes que les autres, au moyen desquelles de soi-disant Imprimeurs ou Libraires aussi avides qu'ignorans ont volé et volent encore tous les jours l'argent des acheteurs de bonne foi, mais peu éclairés en bibliographie, nous n'avons pas besoin de les indiquer aux hommes instruits qui ne s'y sont jamais laissé tromper ; et le public, qui s'obstine si souvent à l'être, nous sauroit probablement peu de gré du soin que nous prendrions à cet égard. Nous nous contenterons donc de vouer ceux qui les ont faites, et les marchands de livres qui en favorisent le débit, à la honte qui les poursuit, et au mépris qu'ils inspirent.

de l'Acarnanie et de l'Etolie, celle des côtes de l'Asie mineure depuis Cumes jusqu'à Rhodes, celle de la Sicile, et enfin celle de la grande Grèce. Elles seront dressées, comme les précédentes, par le citoyen Barbié-Dubocage, qui a bien voulu prêter encore le secours de ses lumières et de ses soins pour rectifier les erreurs qui s'étoient glissées dans les anciennes, et diriger le travail des artistes en cette partie. Enfin, les citoyens Didot et Saugrain n'épargnent ni peines, ni soins, ni dépenses, pour faire de cette édition un monument vraiment digne de l'auteur et de l'ouvrage. Comme elle n'est tirée qu'à petit nombre, et que les entrepreneurs ont déja beaucoup de demandes venues de l'étranger, ils prient les amateurs français de se faire inscrire au plus tôt chez eux, où ils sont invités de s'assurer d'abord de la supériorité du travail du citoyen Didot, qui se fera toujours un plaisir de le soumettre à leurs lumières et à leur jugement. Le premier volume est terminé depuis long-tems, et la première livraison des figures le sera dans quatre mois au plus tard. A cette époque, on publiera deux volumes du texte, l'impression du second étant déja fort avancée. On ne demandera aucun fonds d'avance; mais, avant de livrer ces deux volumes aux personnes qui désireroient s'assurer la possession d'un ou de plusieurs exemplaires, on exigera un engagement formel, et obligatoire par tous les moyens de droit, que l'acquéreur qui l'aura souscrit, ou ses ayant-cause, retireront les volumes suivans à fur et mesure de leur publication. On en donnera un tous les quatre mois. Les matériaux nécessaires à leur confection, tels que papier, caractères, etc. étant actuellement entre les mains de l'imprimeur, rien ne doit plus l'arrêter, et son intérêt seul peut répondre de son exactitude à remplir ses engagemens.

La liste alphabétique des souscripteurs ou premiers acquéreurs de cette édition devant être imprimée à la fin de l'ouvrage, on prie les amateurs étrangers et ceux des départemens d'écrire bien correctement leurs noms et qualités dans leurs lettres de demandes, soit

qu'ils les adressent directement, soit qu'ils les fassent passer par la voie de quelques correspondans.

L'édition in-8°. s'imprime en caractère *Cicéro* gros œil, les notes et citations en *Gaillarde* fondue exprès sur le corps de Petit-romain. Le citoyen Didot a adopté cette fois, d'après l'avis de plusieurs hommes de Lettres d'un goût sûr, et d'après ses propres réflexions, une nouvelle disposition typographique qui rendra la lecture de cette édition encore plus facile, lui donnera un coup-d'œil plus agréable, et la fera distinguer des précédentes, à la simple vue, par les personnes mêmes qui sont le moins exercées à ces sortes de comparaisons : le texte en sera aussi pur et aussi correct que celui de l'édition in-4°. : on l'ornera, comme celle-ci, d'un beau portrait de l'Auteur, gravé par Gaucher; enfin elle sera accompagnée du même Atlas. Le citoyen Saugrain pourra livrer séparément des épreuves de figures aux personnes qui désireroient en enrichir leurs exemplaires de ce format; épreuves, toutefois, dont le tirage sera postérieur au nombre nécessaire à l'épuisement de l'in-4°.

Enfin l'édition in-12, qui sera bien exactement conforme aux deux autres, quant au texte revu et corrigé avec le même soin, aura son Atlas particulier, que l'on fait réduire pour l'adapter à ce nouveau format.

Ces deux dernières éditions, l'in-8°. et l'in-12, ne seront point publiées volume à volume : elles seront mises en vente entièrement terminées dans six mois au plus tard, c'est-à-dire, le 1er. prairial de l'an VI.

Afin de mettre le public en garde contre les marchands de contrefaçons, qui le trompent journellement en lui vendant des éditions fautives et mal soignées à tous égards, lesquelles ne sont absolument d'aucune valeur pour les personnes jalouses d'acquérir des connoissances certaines qu'on ne peut puiser que dans les bonnes sources, tous les exemplaires des nouvelles éditions in-8°. et in-12 seront signés, au verso du frontispice du Tome I, de la main des citoyens Saugrain et Didot.

Œuvres Posthumes de MONTESQUIEU, pour servir de supplément aux éditions in-8°. et in-12, 1 vol., chez les Libraires *Bernard*, quai des Augustins, n°. 37; *Grégoire*, rue du Coq-Honoré, n°. 135; *Plassan*, rue du Cimetière André-des-Arcs, n°. 10.

L'in-8°. se vend 4 liv. 15 s. franc de port, 3 liv. 12 s. pour Paris. L'in-12, 2 liv. pour Paris, et 3 liv. franc de port. On a tiré quelques exemplaires in-8°. sur papier vélin. Le papier est très-beau et bien suivi; l'impression très-soignée.

L'authenticité de ces nouveaux manuscrits est attestée par le citoyen *le Breton*, secrétaire de l'Institut national, et par le citoyen *Montbalon*, bibliothécaire de *Bordeaux*.

Ils renferment une dissertation sur la politique des Romains dans la religion, plusieurs discours intéressans sur la Physique, des observations sur l'Histoire naturelle, différens morceaux d'éloquence, des Pensées diverses, des Lettres familières, des Poésies, enfin l'analyse raisonnée de l'Esprit des Lois, par *Bertolini*, ouvrage qui depuis long-tems étoit d'une extrême rareté.

Ce supplément ne ressemble pas à ces Œuvres Posthumes dont la cupidité, à l'abri d'un grand nom, appauvrit de tems en tems la littérature. Il n'est aucune des pièces qui le composent que l'auteur eût voulu désavouer, il n'en est point où l'on ne le reconnoisse; on est redevable de la plupart d'elles au C. Bernard, littérateur éclairé long-tems avant d'être Libraire: il en a accompagné quelques-unes de notes très-piquantes dont on regrette la rareté. Nous aurions désiré trouver dans ce supplément l'Avertissement qu'il a mis à la tête de sa belle édition de *Montesquieu*, 5 vol in-4°. qu'il vient de terminer; c'est un chef-d'œuvre d'éloquence et de précision.

Abrégé de la Géographie ancienne, à l'usage des jeunes personnes, extrait de la Géographie moderne, par NICOLLE DE LACROIX, nouvelle édition augmentée des changemens survenus tant en France et

en Italie, que dans le reste de l'Europe et les autres parties du monde, depuis la paix conclue entre la république française et l'empereur, en l'an VI (1797). A *Paris*, chez *Delalain*, Libraire, quai des Augustins, n°. 34. Vol. in-12 de 204 pages. Prix, relié en parchemin, 1 livre 10 sous, bon papier, bonne édition.

Les additions essentielles faites à cet ouvrage, dont le mérite est connu depuis long-tems, le rendent bien supérieur à tous ceux de ce genre éclos depuis la révolution. Il suffira de l'indiquer pour le faire adopter exclusivement par tous les instituteurs publics et particuliers.

Œuvres complètes de Pierre POIVRE, intendant des îles de *France* et de *Bourbon*, précédées de sa Vie, et accompagnées de notes, 1 vol. in-8°. de 314 pages, très-bon papier, impression soignée. Prix, 3 livres, et 4 livres franc de port. A *Paris*, chez *Fuchs*, Libraire, rue des Mathurins, maison de Clugny, n°. 334.

Ce volume contient : notice sur la Vie de *Poivre*, son Voyage d'un Philosophe, tout ce qui concerne l'agriculture des Colonies, extrait du Voyage fait aux îles Philippines, mission faite aux îles Moluques, extrait du Voyage de *Sonnerat* aux Indes et à la Chine, Lettre sur la teinture des Indiens, Rapport fait sur le transport des Canneliers et des Girofliers à l'île de France.

Traité des Plaies de tête, extrait des Elémens de Chirurgie, par A. A. RICHTER, docteur et professeur en médecine et chirurgie en l'Université de *Gottingue*, traduit de l'allemand par *Morel*, 1 v. in-8°. de 208 pages, papier et typographie médiocres. Prix, 2 liv. et 2 liv. 10 s. franc de port. A *Paris*, chez le même.

Réimpressions.

Abrégé de toutes les Sciences, à l'usage des enfans, nouvelle édition, avec 10 planches relatives aux

différentes sciences, vol. in-18 de 188 pages, bon papier, jolie édition. Prix, 1 liv. 10 s. A *Paris*, chez *Josse*, quai des Augustins, n°. 35.

Considérations sur les mœurs de ce siècle, par *Duclos*, vol. in-18 de 352 pages. Prix, 1 liv. 10 sous, et 2 liv. franc de port. Cette édition est très-bien exécutée, sur bon papier, et en beaux caractères.

A *Paris*, chez *Fuchs*, Libraire, rue des Mathurins, hôtel Cluny.

Annonces.

On trouve chez J. G. *Merigot*, Libraire, quai des Augustins, n°. 38, au coin de la rue Pavée.

Un Catalogue de bons livres français, grecs et latins, 52 pages in-12. (La suite sous presse).

Histoire universelle, par une société de gens de Lettres, imprimée en Hollande, in-4°. tomes 31 à 43, en feuilles, 10 liv. chaque volume; les tomes 44 et 45, 12 liv. chaque.

Almanach des Muses, collection choisie, commencée en 1765, et continuée jusqu'en 1794, 30 volumes in-12 brochés, 30 liv. Chacun des volumes séparés, 30 sous.

Bibliothèque des Romans, juillet 1775, à décembre 1780, 88 vol. in-12 broch. 75 liv. (Les volumes séparés à 25 s. chaque, ainsi que ceux des années suivantes).

Les Nuits de Paris, ou le Spectateur nocturne, par le C. RÉTIF, 15 vol. in-12, broch. avec 16 figures, 22 liv. 10 s. broch.

Origine des premières Sociétés, des Peuples, des Sciences, des Arts et des Idiômes anciens et modernes, vol. in-8°. de 612 pages, 4 liv. 10 s. br.

De l'Eloquence et des Orateurs anciens et modernes, par le C. FERRI, vol. in-8° de 636 pages, 4 liv. 5 s. br.

Lettres familières de Montesquieu, vol. in-12 de 384 pages, 30 s. br.

Renouard l'aîné, rue Sainte-Apolline, n°. 25, offre aux amateurs un bel assortiment de Classiques grecs et latins, in-8°., in-4°. et in-fol. qu'il vient de rapporter de la Hollande. Il seroit trop long de donner ici le détail de ces livres, qui sont de la plus belle condition, plusieurs en grand papier, et en feuilles, ou reliés en vélin blanc. Ceux qui voudroient faire quelques acquisitions en ce genre, ou en tous autres objets de belle librairie, sont invités à venir visiter cette collection, ou à lui adresser leurs demandes.

Il vient aussi de recevoir de Parme plusieurs belles éditions du célèbre *Bodoni*, in-8°., in-4°. et in-fol., toutes tirées à très-petit nombre, et dont chacune peut être considérée comme un chef-d'œuvre de typographie.

Tribut de la Société des neuf Sœurs, ou Recueil de Mémoires sur les sciences, belles-lettres et arts, et d'autres pièces lues dans les séances de cette société, 5 vol. in-8°. de 450 pages chacun. Prix

Chez *Jasse*, Libraire, quai des Augustins, n°. 35.

Il ne reste que 50 exemplaires de cette collection, qui a commencé en juillet 1790, et se termine en décembre 1792. Cet ouvrage renferme plusieurs mémoires très-intéressans sur la Chymie, la Peinture et la Sculpture, etc.

La France littéraire, contenant les auteurs vivans, avec le titre de leurs ouvrages —, les auteurs morts depuis 1751 inclusivement, avec le titre de leurs ouvrages. — Le Catalogue alphabétique de l'ouvrage de tous les auteurs, *Paris*, 1769. Supplément, 1768 à 1784, 4 volumes in-8°. de près de 600 pages chacun. Prix, 8 liv. A *Paris*, chez le même Libraire.

Cet ouvrage utile sous plusieurs rapports, se vendoit autrefois 20 liv. La modicité du prix auquel le Libraire se restreint, doit lui en procurer un débit facile.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu H. V. LEFEBVRE, de Rouen, dont la vente a été faite à Paris le 18 messidor an 5, et jours suivans, par CHARDIN, Libraire, rue **Traisnée**, *n°* 1.

Considérations politiques sur les coups d'Etat, par Gabr. NAUDÉ. *Rome*, 1639, in-4°. Grand Pap. m. r..... 30 liv.

Dictionnaire universel de Commerce, par Jacques SAVARY. *Paris*, 1748, 3 vol. in-fol. v. br.. 60 liv.

Les Veillées du Château, par Mme. de GENLIS. *Paris*, 1784, 3 vol. in-8°. pap. fort, v. porph. fil... 24 liv.

Rares sur ce papier, dont on n'a tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires.

Histoire naturelle générale et particulière, par de BUFFON et d'AUBENTON; avec l'Histoire des quadrupèdes ovipares et des serpens, par la CEPÈDE. *Paris*, imp. royale, 1749 et suiv. 38 vol. in-4°. v. m. fig..... 480 liv.

Histoire physique de la Mer, ouvrage enrichi de figures dessinées d'après le naturel, par L. Ferd. Comte de MARSIGLI. *Amst.*, 1725, in-fol. v. m..... 30 liv.

Elémens de Botanique, ou Méthode pour connoître les plantes, par Jos. PITTON-TOURNEFORT. *Paris*, impr. roy., 1694, 3 vol. in-8°. m. r. fig.. 82 liv. 10s.

Traité des Arbres et Arbustes qui se cultivent en France en pleine terre, par DUHAMEL du MONCEAU. *Paris*, 1755, 2 vol. in-4°. v. m. fil. fig..... 68 liv.

Traité des Arbres fruitiers, par le même. *Paris*, 1768, 2 vol. in-fol. v. éc. fil. tr. d. fig. belles épr..... 75 liv.

Jac. BREYNII, Gedanensis, exoticarum aliarumque minùs cognitarum plantarum centuria prima. *Gedani*, 1678, in-fol. v. b. fig..... 21 liv.

Introduction facile à la Peinture des fleurs d'après na-

turé, par James SOWERBY (en anglais) 1788, in-8°. obl. fig. coloriées..... 12 liv.

Recueil de Plantes usuelles, au nombre de 252, dessinées et gravées d'après nature par Elisabeth BLACKWELL, avec leurs explications (en anglais). *Londres*, 1737, 2 vol. in-fol. v. m. fig. supérieurement coloriées par l'Auteur même..... 180 liv.

Histoire des Champignons qui croissent aux environs d'Halifax, ornée de 44 planches coloriées, par James BOLTON, (en anglais). *Londres*, 1788, 2 vol. in-4°. br. en carton..... 58 liv.

Hortus Europæ americanus, by Mark CATESBY. *London*, 1767, in-fol. br. en carton, fig. coloriées..... 50 liv.

A natural History of uncommon Birds, etc. by Georges EDWARDS. *London*, 1743, 7 vol. in-4°. m. r. 513 liv.

Superbe exemplaire relié à Londres, et dont les planches sont coloriées avec le plus grand soin.

Histoire naturelle des Oiseaux, par BUFFON. *Paris*, 1771, 10 vol. grand in-fol. m. v. dent. fig. coloriées. Bel exemplaire..... 1300 liv.

Fr. WILLUGHBEII de Historiâ piscium Libri quatuor. *Oxonii*, 1686, in-fol. v. br. fig..... 37 liv.

Collection de Coquillages, par Georges WOLFFGANG KNORR. *Nuremberg*, 1764, 3 vol. in-4°. mar. r. fig. coloriées..... 170 liv.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes, par M. de RÉAUMUR. *Paris*, *impr. roy.* 1734, 6 vol. in-4°. v. m. fig. Belles épr. (Edit. originale). 84 liv.

Histoire abrégée des Insectes qui se trouvent aux environs de Paris, par GEOFFROY. *Paris*, 1762, 2 vol. in-4°. v. m. fig..... 51 liv.

Les genres des Insectes de LINNÉ, constatés par divers échantillons d'Insectes d'Angleterre, copiés d'après nature, par J. BARBUT. *Londres*, 1731, in-4°. v. m. fil. tr. d. fig. coloriées..... 49 liv.

The genera vermium of LINNÆUS, accurately drawn from nature by James BARBUT, with explanations in english and french. *London*, 1788, in-fol. b. en carton, fig. coloriées..... 31 liv.

Car. CLERK icones insectorum rariorum et Aranei suecici. *Holmiæ*, 1759, 2 vol. in-4°. m. r. dent. à comp. tabis. ..... 430 liv.

Magnifique exemplaire, tant pour sa reliure, que pour ses figures qui sont coloriées avec beaucoup de soin.

Papillons exotiques des trois parties du monde, rassemblés et décrits par P. CRAMER. *Amsterdam*, 1775, 33 cah. in-4°. br. fig. coloriées..... 200 liv.

Insectes d'Europe, peints d'après nature, par ERNST, gravés et coloriés sous sa direction, et décrits par le P. ENGRAMELLE. *Paris*, 1779, 29 cah. in-4°. br..... } 220 l.

Explication des planches de l'ouvrage précédent, 1786, in-4°. m. r. }

Ces exemplaires de cette explication sont extrêmement *rares*, et presque inconnus Elle a été rédigée et imprimée par les soins de Mad. de Genlis (à qui elle est dédiée) pour l'éducation des enfans d'Orléans.

Expositions des insectes anglais, dessinés, gravés, et coloriés par Moïse HARRIS. *Londres*, 1773, in-4°. br..... 80 liv.

Dissertations sur les insectes de Surinam, par Marie-Sibille MÉRIAN. *La Haye*, 1726, in-fol. v. br. fig..... 48 liv.

Campi Phlegræi, ou Observations sur les volcans des deux Siciles, par HAMILTON, avec le supplément, contenant la description de la grande éruption du Vésuve, arrivée en 1779. *Naples*, 1776 et 1779, 3 vol. in-fol. br. en cart. fig. enluminées par P. Fabris, d'après les dessins faits sur les lieux mêmes par l'auteur. (Magnifique exemplaire) ..... 400 liv.

Locupletissimi rerum naturalium thesauri accurata descriptio, et iconibus artificiosissimis expressio; opus elegans, latinè et gallicè conscriptum curâ Alb. SEBA. *Amstelodami*, 1734, 4 vol. in-fol. v. f. fil..... 282 liv.

Index testarum conchyliorum quæ adservantur in museo Nicolai GUALTIERI. *Florentiæ*, 1742, in-fol. m. r. fig..... 36 liv.

God. BIDLOO anatomia humani corporis, centum et

quinque tabulis per artificiosissimum J. de Lairesse ad vivum delineatis demonstrata. *Amstel.* 1685, très-grand in-fol. v. porph. belles épreuv.. 100 liv.

God. BIDLOO anatomia corporum humanorum, aucta a Guillel. COWPER, curante Guill. Dundass. *Ultrajecti*, 1750, in-fol. v. n. fil..... 40 liv.

La Philosophie occulte de Henri Corneille AGRIPPA, divisée en trois livres. *La Haye*, 1727, 2 vol. in-8°. Gr. Pap. v. br. bel exemplaire..... 50 liv.

La Musica, poema, por D. Tomas de YRIARTE. *Madrid*, (Ibarra) 1784, gr. in-8°. m. r. fig. de Carmona. (2e. édition)..... 15 liv.

Les Misères et les malheurs de la guerre, représentés par J. CALLOT, et mis en lumière par Israël. *Paris*, 1633, in-8°. obl. v. f. fil. tr. d. (vingt-quatre pièces) ..... 26 liv.

Caprici di varie figure di Jacopo CALLOT, in-24, v. f. fil. tr. d. (trente-deux pièces)..... 23 liv.

Recueil des Œuvres d'HOGARTH, contenant 107 pièces, dessinées et gravées par lui, gr. in-fol. cuir de Russie, dent..... ..... 230 liv.

Bains de Titus, ou collection de peintures trouvées dans les ruines des Thermes de cet Empereur, gravées par PONCE. *Paris*, 1786, 1787 et 1789, 3 cah. in-fol..... } 92 l.

Bains de Livie, avec les plafonds de la ville Madame, peints d'après les dessins de Raphaël, et gravés par PONCE. *Paris*, 1789, in-fol. br. }

Galerie de Florence et du palais Pitti, dessinée par WICCAR, et gravée sous la direction de Lacombe: avec les explications de MONGEZ. *Paris*, *Didot jeune*, 1789 et suiv. 18 cahiers in-fol. pap. vélin. ..... 221 liv.

La grande Galerie de Versailles, et les deux Sallons qui l'accompagnent, peints par Ch. LEBRUN, dessinés par J. B. MASSÉ, et gravés par les meilleurs maîtres du tems. *Paris*, *impr. roy.* 1752, gr. in-fol. v. m. fil. Belles épreuves..... 76 liv.

Galerie du Luxembourg, peinte par RUBENS, dessinée par NATTIER, et gravée par les plus illustres graveurs du tems. *Paris*, 1710, grand in-fol. v. m. fil. (Belles Epreuves)..... 140 liv.

Vues pittoresques et les plus intéressantes des principales maisons de plaisance d'Angleterre, gravées par WATTS, avec l'explication en anglais. *Londres*, 1779, in-4°. obl. mar. r. dent. (Magnifique reliure anglaise et belles Epreuves de figures).... 401 liv.

Traité des Pierres gravées, par P. J. MARIETTE. *Paris*, 1750, 2 vol. in-fol. v. m..... 48 liv.

Description des principales pierres gravées du Cabinet d'Orléans. *Paris*, 1780, 2 vol. in-fol. br. (Les cinq planches de Phallum se trouvent dans cet exemplaire)..... 72 liv.

Idée générale d'une collection complette d'Estampes, avec une dissertation sur l'origine de la Gravure, et sur les premiers livres d'images. *Leipsick* et *Vienne*, 1771, in-8°. v. f. fig..... 16 liv.

Cabinet de CROZAT. Recueil d'Estampes d'après les plus beaux tableaux et les plus beaux dessins qui sont en France dans les cabinets du Roi, du Duc d'Orléans, et autres, divisés par écoles. *Paris*, *impr. roy.* 1729, 2 vol. gr. in-fol. v. m..... 150 liv.

Recueil d'Estampes d'après les tableaux des Peintres les plus célèbres d'Italie, des Pays-Bas et de France, qui sont à Aix dans le cabinet de M. Boyer d'Aguilles, gravées par Jacques COELEMANS. *Paris*, *Mariette*, 1784, gr. in-fol. v. m..... 68 liv. 10s.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Frimaire, An* VIe.) (6 Décembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. *franc de port, pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Au Rédacteur du Journal de la Librairie et des Arts.

CITOYEN,

Je me suis procuré les *Œuvres posthumes de Montesquieu*, annoncées dans votre N°. 7. Les morceaux qu'il contient justifient, à peu de choses près, l'éloge que vous en faites. Je me suis arrêté plus particulièrement aux pensées, parce que ce sont elles qui

décèlent l'homme environné du cortège des petites passions, le dépouillent de son masque, et rectifient l'opinion publique sur son compte. J'ai été surpris de trouver à côté des *Pensées sur les anciens et les modernes*, et de plusieurs autres articles aussi précieux par le style que par l'érudition, des pensées si..... Mon respect pour l'auteur m'empêche de les qualifier; ce même respect auroit dû les faire rejeter de ce recueil qu'elles déparent.

Par exemple, que diront des deux suivantes, les philosophes qui ont toujours réclamé l'auteur comme un de leurs ardens prosélytes?

« *Mon fils, vous êtes assez heureux pour* » *n'avoir ni à rougir, ni à vous énorgueillir de* » *votre naissance* ».

Et plus bas :

« Quoique mon nom ne soit ni bon ni mauvais, » n'ayant guères que deux cent cinquante ans de no- » blesse prouvée, cependant j'y suis attaché, et je » serois homme à faire des substitutions ».

Voilà bien le langage d'un président à mortier au parlement de Bordeaux, mais il est peu digne du philosophe, auteur de l'Esprit des Lois.

Encore quelques-unes.

« Lorsque je goûte un plaisir, je suis affecté, et » je suis toujours étonné de l'avoir recherché avec » tant d'indifférence ».

Qu'un homme ordinaire en dise autant en société, on n'en tiendra nul compte; qu'un homme de génie l'écrive, on regardera cela comme une absence; mais que ses amis l'impriment, *Risum teneatis?*

« Je m'éveille le matin avec une joie secrète de voir la lumière. » Fort bien jusques-là. « Je vois la lumière » avec une espèce de ravissement, et tout le reste du » jour je suis content ».

En ce cas, s'il n'est pas mort aveugle, il n'a pu jamais être malheureux que la nuit; et l'on seroit tenté de le plaindre, s'il n'avoit soin de nous prévenir plus bas *qu'il passe la nuit sans s'éveiller.*

« *Je n'ai jamais eu de chagrin qu'une heure de lec-* » *ture n'ait dissipé* ».

Ses parens, ses amis, son épouse, lui ont donc survécu.

« *Je suis presque aussi content avec les gens d'esprit* » *qu'avec les sots* ».

Sans doute parce qu'il *voyoit la lumière* avec les uns comme avec les autres, et alors il comptoit l'ennui pour rien.

» *J'ai assez aimé à dire aux femmes des fadeurs* ».

Et au public aussi, en lui faisant une pareille confidence.

« *Quand j'ai voyagé dans un pays étranger, je m'y* » *suis attaché comme au mien propre* ».

Ceci est un peu plus sérieux. L'amour de la patrie, ce sentiment inné chez tous les hommes, n'étoit donc pour lui qu'un être de raison : pourquoi cet étalage de philantropie aux dépens de son patriotisme ?

« *J'ai cru trouver de l'esprit à des gens qui pas-* » *soient pour n'en point avoir* ».

On ne sauroit plus adroitement faire l'éloge du sien.

Ne croyez pas, Citoyen, que je prétende par ces observations diminuer quelque chose de la juste célébrité que l'auteur s'est universellement acquise : je desire seulement pouvoir dégoûter les éditeurs, amis ou successeurs des grands hommes, des peines infinies qu'ils se donnent à déterrer, pour ainsi dire, jusqu'aux chiffons de la garderobe, pour grossir un volume de ces riens plutôt écrits que pensés, que l'enthousiasme justifie, que l'amitié excuse, mais que le bon goût réprouve. Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup de futilités de ce genre dans le supplément de Montesquieu; mais c'est précisément leur petit nombre qui auroit dû engager à supprimer celles qui s'y trouvent, et que bien sûrement l'auteur n'avoit jamais destinées à voir le jour; j'espère de votre impartialité, que malgré la différence de nos opinions, vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain n°., et suis,

Votre *concitoyen*

Ouvrages nouveaux.

Edouard, ou l'Enfant retrouvé, traduit de l'anglais, 3 vol. in-12. A *Paris*, chez *Maradan*, rue du Cimetière André-des-Arts.

Edouard Nevile, neveu du major de ce nom, redevable à son oncle de son éducation, et du grade de capitaine dans un régiment alors à *Gibraltar*, accepte l'offre que lui fait un officier de ses amis de revenir en Angleterre par l'Espagne et la France. Arrivés à *Paris*, où ils s'étoient promis de prolonger leur séjour, *Nevile* y rencontre *Maria Grafton*, amie de son enfance, et l'épouse secrètement, pour ne point irriter son oncle, qui ne tarda pas à leur donner des preuves de son antipathie invincible pour le mariage; car il écrivit à son neveu qu'il l'avoit élevé au grade de major de brigade, à la place d'un officier d'un mérite distingué, mais qu'il ne pouvoit souffrir depuis qu'il venoit d'apprendre *qu'il avoit fait la folie de se marier*. Le malheureux *Nevile*, forcé de rejoindre son corps, part désespéré de ne pouvoir proclamer hautement *Maria* son épouse, et laissant dans son sein le gage de leur tendresse.

La mère de Maria et sa sœur aînée, toutes deux également dissipées et avides des plaisirs de la capitale, connoissant son goût pour la solitude, l'abandonnoient aisément à sa sombre mélancolie que l'isolement ne faisoit qu'accroître; elles ignoroient ses engagemens avec *Nevile*, et leur résultat, lorsque Mistris *Musgrave*, sœur de Mistris *Grafton*, arriva à *Paris*. Craignant de trouver dans sa sœur un surveillant incommode, la mère de *Maria* prétexta un voyage nécessaire pour sa santé, et se rendit à *Nice*. Mistris *Musgrave*, qui avoit toujours affectionné particulièrement *Maria*, instruite de son état, loua une maison aux environs de *Paris*, où *Maria* donna le jour à *Edouard*, qu'elle surnomma *Evilen*, anagramme de *Nevile*; et pour en dérober la connoissance à la mère qui ne pouvoit tarder à revenir, toutes deux con-

vinrent de faire passer l'enfant et la nourrice en Angleterre, chez une amie de Mistris Musgrave. Un domestique allemand, nommé *Grimstone*, fut chargé d'accompagner la nourrice. Témoin des préparatifs du départ, il avoit vu les vingt guinées mises dans une petite boîte, et la plaque d'or remise dans une autre, au milieu de laquelle étoient gravés ces deux noms, *Edouard Evilen*, que *Maria* avoit fait séparer en deux portions égales, dont elle en gardoit une, afin que la réunion des deux morceaux pût, en cas d'événement, faire reconnoître celui qu'elle indiquoit. *Grimstone* se promit bien de tirer parti de sa découverte. Il avoit su gagner la confiance de la nourrice pendant le voyage. Arrivé à Londres, il redouble d'attention, lui soulève la boîte qui contenoit les vingt guinées, et la lettre adressée à l'amie de M. Musgrave : quant à la boîte qui renfermoit la plaque d'or, il la laissa (je ne sais trop pourquoi, mais l'auteur le sait bien) entre les mains de la femme qu'ils avoient coutume de charger de l'enfant lors de leurs parties de plaisir. La malheureuse nourrice, qui ne suspectoit point la fidélité de *Grimstone*, désolée d'avoir perdu les indices qui pouvoient faire remettre l'enfant à sa destination, n'écouta plus que ses conseils, et consentit à ce qu'il écrivit à *Maria* qu'*Edouard* avoit été enlevé par les convulsions. Tous deux ensuite s'embarquèrent dans l'espoir de toucher la récompense promise à leur retour ; mais à peine sortis du port, une tempête s'élève, le paquebot fait naufrage, et tous deux font partie des submergés. La pauvre femme à qui ils avoient remis *Edouard*, voyant le terme qu'ils avoient indiqué pour leur retour expiré depuis plusieurs jours sans avoir reçu de leurs nouvelles, le déposa aux enfans trouvés, et remit la boîte et la plaque d'or.

Maria recevoit les derniers soupirs de sa mère, lorsque la lettre de Grimstone lui fut remise ; et sans le souvenir de son époux et les consolations de sa tante, elle auroit infailliblement succombé à l'excès de sa douleur. N'ayant plus rien désormais qui puisse la

retenir à Paris, elle retourne avec sa tante en Angleterre au pays de *Galles*, où Mistris *Musgrave* avoit ses propriétés. Ce fut là qu'elle se lia avec Mistris *Huntley*, femme d'un jeune officier du même régiment que son mari. La conformité de leur situation resserra le lien de leur intimité; et leurs époux, instruits de cette réunion, n'en devinrent que plus inséparables. Ces deux femmes intéressantes filoient paisiblement leurs jours dans la douce expectative du retour de leurs maris, lorsqu'elles apprirent qu'après des prodiges de valeur ils étoient morts couverts de blessures à la tête de leur régiment. Elles furent accablées de cette foudroyante nouvelle; cependant Mistris *Nevile* (c'est ainsi que s'appelle désormais *Maria*), que les chagrins de toute espèce avoient fortifiée contre les revers, se rétablit au bout de quelque tems. Il n'en fut pas de même de sa malheureuse amie; n'ayant connu d'autre chagrin que la séparation momentanée de son époux, elle ne put lui survivre, et expira un moment après avoir confié à son amie, sa fille, la jeune Caroline, dont les agrémens de la figure et les plus heureuses inclinations se développoient tous les jours. Mistris *Nevile* se chargea avec plaisir de ce précieux dépôt, et ne cessa depuis de lui tenir lieu de mère et d'amie.

Le jeune *Edouard* éprouvoit de son côté les vicissitudes de la fortune. D'abord les préposés à l'hospice des enfans trouvés eurent pour lui des soins particuliers: la plaque d'or remise avec lui, leur donnoit l'espoir d'une forte récompense lorsqu'il seroit retiré de leurs mains. Cinq ans s'étant écoulés sans réclamations, ils le reléguèrent, sans égard pour ses heureuses dispositions, dans la masse des autres orphelins. *Edouard*, vivement affecté d'un changement si subit, tomba dangereusement malade. Son état ne ramena pas des attentions qui n'étoient dues qu'à des motifs intéressés; on le fit transporter, pour le rétablir, à une maison de campagne dépendante de cet établissement. Mistris Barnet, femme douce et généreuse, bienfaisante sans ostentation, revenoit de

Londres le même jour : un incident arrête les deux voitures ; la sombre teinte de mélancolie répandue sur la physionomie d'Edouard, l'intéresse ; elle l'interroge, et, satisfaite de ses réponses, l'emmène avec elle. Sir Barnet, espèce de brute, incapable de connoître d'autre plaisir que celui de la table, n'ayant jamais fait le bien que par boutade, ou lorsqu'il étoit mû par des contradictions dont il ignoroit le louable artifice, ne vit pas de même œil ce surcroît de dépenses qui pouvoit influer sur sa cuisine ; il céda néanmoins aux pressantes sollicitations de son épouse, et consentit à se charger des modiques frais d'éducation du malheureux orphelin.

Imbu des principes de la morale la plus douce et la plus pure par les soins de sa bienfaitrice, ses études ne furent qu'une continuité de succès. Mistriss *Barnet* le voyant près d'atteindre cet âge où le besoin de l'indépendance se fait sentir, lui conseilla l'étude des lois pour qu'il se destinât ensuite au barreau. Ce genre d'études convenoit peu à Edouard, il s'y livra néanmoins par condescendance pour Mme. Barnet. Il en fut distrait quelque tems après par la maladie de son meilleur ami qui étoit alors à *Paris* : il sacrifia tout à l'amitié, vint le rejoindre, et contribua par sa présence à sa guérison. Ils restèrent encore quelque tems dans les provinces méridionales de France, et y firent connoissance avec M. *Anguish*, leur compatriote, et son épouse, amie intime de Mistr. Barnet, de Caroline Huntley, et de Mistr. Nevile. De retour en Angleterre, il sauve la vie et la fortune de ses bienfaiteurs, et arrache leur fille à la séduction. Peu de tems après, il faillit être victime d'un duel provoqué par le refus de danser de Miss. Barnet à une fête que donnoit Mistr. Anguish. La belle Caroline Huntley embellissoit aussi cette fête par sa présence. La première impression que lui avoit faite la vue d'Edouard le jour du bal, décida de sa défaite ; le danger qu'il couroit en ce moment la confirma. Héritière de la riche succession de son oncle, sa fortune et sa beauté fixoient sur elle l'attention des meilleures

familles d'Angleterre; toutes ces considérations réunies à l'obscurité de la naissance d'Edouard, ne balancèrent pas un instant le vif intérêt qu'il lui avoit inspiré, et elle eut lieu plus d'une fois pendant sa convalescence de se convaincre de la réciprocité de ses sentimens. Mistr. *Nevile*, qui n'avoit pu accompagner *Caroline* chez Mistr. *Anguish*, informée de la passion naissante de sa jeune amie, que la présence de celui qui en étoit l'objet ne pouvoit que fortifier, vint la retirer de cette maison enchanteresse sans lui en dire le motif, et la ramena à *Londres*, où elle s'occupa des moyens d'y remédier. Elle consulta le major *Nevile*, oncle de son mari, qui depuis la mort de son neveu n'avoit cessé de l'accueillir avec les égards dus à sa nièce, et ne tenoit plus depuis long-tems à son opinion anti-matrimoniale. Tous deux comptant sur l'absence, remède ordinairement assez efficace, furent d'avis d'obtenir pour Edouard un emploi aussi lucratif qu'honorable aux grandes Indes, ne doutant pas que dans sa position précaire il ne l'acceptât avec reconnoissance. Caroline, instruite de leurs intentions, épuisa les plus fortes raisons en faveur de son amant; elle parut enfin céder aux puissans motifs allégués par le *major* et sa nièce, à une condition néanmoins; elle pria Mistr. *Nevile* d'avoir une entrevue avec *Edouard*, afin de lui faire agréer elle-même ses propositions. Mistriss *Nevile* y consentit; la famille *Barnet* étoit à *Londres* depuis peu avec *Edouard*; il se rendit à l'invitation le jour assigné. Le major et sa nièce, frappés de la noblesse de ses traits et des graces de sa personne, mais plus encore de sa parfaite ressemblance avec Edouard Nevile, gardèrent un moment le silence; à la fin les explications amenèrent la reconnoissance, qui fut suivie de près de l'union des deux amans.

Encore deux ou trois romans semblables, et je réponds de la cure de nos anglomaniaques pour ce genre d'ouvrages. L'imagination de l'auteur ne se rencontre nulle part; ses principaux personnages sont de glace, ses moyens si ordinaires, pour ne rien dire de plus. Une plaque d'or qu'un voleur ne vole pas; une tête

qui tourne à la première vue ; un duel qui auroit pu justifier la passion de l'amante, mais dont l'auteur se garde bien de faire un pareil usage, etc. voilà de bien graves événemens sans doute pour remplir trois volumes. La moitié du premier est consacrée à nous apprendre que M. Barnet est un gourmand. L'auteur revient si souvent sur les carpes, les alouettes et le porto, *que l'on seroit tenté de croire qu'il ne l'étoit pas moins ; mais je doute fort que l'ouvrage produise aux éditeurs, ainsi qu'à lui, de quoi satisfaire longtems leur appétit, et suis bien convaincu que l'enfant retrouvé ne fera jamais oublier* Tom Jones.

Lettre de Montesquieu, oubliée dans ses Œuvres posthumes, brochure de huit pages in-12. A *Paris*, chez *Ravier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 39, et les marchands de nouveautés. Prix, 4 s.

Cette lettre très-curieuse est nécessaire à ceux qui ont les Œuvres de *Montesquieu ;* on y voit les raisons pour lesquelles les Jésuites et les Jansénistes ont critiqué l'Esprit des Lois.

On y trouve aussi une particularité curieuse sur *Leibnitz*.

Elysée champêtre, ouvrage dédié aux Dames, par Mme. de ***, 3 vol. in-18 de 220 pages chacun, bon papier, jolie édition. Prix, 3 liv. pour Paris, et 4 liv. 10 s. franc de port. A *Paris*, chez *Bertrand*, Libraire, rue de Tournon, n°. 1137.

Ouvrages en langue allemande.

P. Cartesius, ein historiches — Characteristiches Gemaulde. A *Paris*, chez *Kœnig*, Libraire, quai des Augustins, n°. 18. Prix, 1 liv. 4 s.

Cette traduction allemande du Drame de *Descartes*, par *Bouilly*, est très-bien faite. On doit savoir gré au C. *Kœnig* d'avoir publié cette traduction d'un ouvrage honorable à la mémoire de *Descartes*. Elle peut être utile à ceux qui apprennent l'allemand. On trouve aussi chez le même Libraire, les traductions allemandes, de l'*Optimiste* et de l'*Inconstant*, par *Colin*.

Histoire ou Anecdotes de la Révolution de Russie en 1762, traduite du français de Rulhière, brochure in-8°. de 120 pages, bon papier et très-jolie édition. Prix, 2 liv. 8 s.

Nouvelles Éditions.

Œuvres de Voltaire, nouvelle édition mise en ordre et publiée par le C. Palissot. Les tomes 31 à 35 sont en vente, et contiennent : *Fin des Mélanges de Littérature ; Physique ; Philosophie générale ; Politique ; Législation* et *Affaires célèbres.* Prix, 5 liv. le volume broché. Les trente premiers volumes au même prix. A *Paris*, chez *Stoupe*, rue de la Harpe ; et *Servière*, rue du Foin-Saint-Jacques.

L'homme de Lettres qui préside à cette collection, a cru rendre service au public, en retranchant la plus grande partie des Préfaces, Variantes, Discours préliminaires, etc. ajoutés avec profusion par les précédens éditeurs, dans la seule vue de multiplier les volumes. Les matières y sont distribuées dans un nouvel ordre. Les transpositions, les omissions et quelques contre-sens échappés dans les éditions antérieures, y sont réparés ou corrigés. Le nouvel éditeur nous a paru n'être animé que du desir de donner un ouvrage digne du nom de l'auteur.

Nous pouvons assurer, comme en ayant connoissance personnellement, que cette édition se continue avec activité : cinq nouveaux volumes paroîtront sous trois ou quatre mois.

Œuvres de Bernard, 1 vol. in-4°., imprimé sur papier vélin, orné de quatre estampes gravées très-précieusement d'après les dessins de Prud'hon ; la quatrième, gravée par lui-même. De l'Imprimerie de *Pierre Didot l'aîné*, rue des Orties, aux galeries du Louvre. Prix, 42 livres. Il en a été tiré 150 exemplaires sur papier vélin double d'Angoulême, auxquels on a ajouté les Opera de l'auteur, pour joindre aux figures avant la lettre. Prix, 84 liv.

Note du citoyen L. T. H. sur une Histoire manuscrite de l'Université de Paris.

Dans le Mémoire de l'abbé de Gourné contre l'abbé Desfontaines, (qui a paru en 1744, in-8°.) pag. 17, on trouve la note suivante sur feu Meusnier de Querlon, traducteur du Poëme de Dufresnoy sur la peinture :

« M. Meusnier est connu par différens ouvrages. » Ceux qui ont lu son Histoire manuscrite de l'Uni- » versité de Paris (*) jusqu'à la révocation de l'appel, » l'ont regardée comme un ouvrage parfait, soit pour » la diction, soit pour les images. Il n'y en a que » deux copies à Paris; l'une, dit-on, chez M. le » cardinal de Rohan, et l'autre entre les mains de » l'abbé Pérau ».

Cet ouvrage n'a point été indiqué dans la nouvelle édition de la Bibliothèque historique du P. le Long, et il seroit peut-être utile de rechercher ce qu'il est devenu, ne fût-ce que pour savoir s'il a réellement existé. Celui qui remet cette note a été à portée dès son enfance de causer souvent chez son père avec l'abbé Pérau et avec Querlon, et ne se rappelle pas d'avoir entendu parler de cette Histoire de l'Université, lors même que Crévier fit paroître la sienne.

L. T. H.

Lettre au citoyen Ravier.

Citoyen, je m'empresse de vous envoyer une note qui m'a été remise par le citoyen L. T. H., et qui me paroît curieuse. Je profite de cette occasion pour vous soumettre une idée. Votre Journal est très-utile aux Libraires, en indiquant les ouvrages dont on entreprend la réimpression. Cette indication peut faire éviter des concurrences ruineuses. Il seroit aussi utile,

(*) Il est ici question de l'appel de la Bulle *Unigenitus*.

1°. que les hommes de Lettres vous donnassent la note des traductions qu'ils entreprennent, pour que les auteurs ne perdissent pas leur tems à travailler sur des ouvrages que d'autres sont sur le point de donner; 2°. de faire connoître quels sont les acheteurs des manuscrits ou livres rares trouvés dans les ventes.

A. M. H. B.

Extrait d'une vente de livres en feuilles, faite les 11 *et* 12 *vendémiaire* (*lundi* 2 *et mardi* 3 *octobre* 1797, *vieux style*), *onze heures précises du matin, dans la salle de vente du citoyen* Ravier.

20 Arithmétique de Barême, in-12..... 19 s.
25 Abrégé de l'histoire des Plantes usuelles, par Chomel, in-8°..... 3 liv.
4 Aventures de Robinson Crusoë. *Paris*, 3 volumes in-12, fig..... 3 liv. 10 s.
25 Chymie de Fourcroy, nouvelle édition, 6 vol. in-8°..... 13 liv. 5 s.
60 Comptes faits par Barême, in-12..... 1 liv. 4 s.
2 Ciceronis opera, ex editione Lallemant. *Parisiis*, *Barbou*, 14 vol. in-12..... 39 liv.
10 Dictionnaire de l'Industrie, nouvelle édition, 6 vol. in-8°..... 9 liv.
60 Dictionnaire anglais, par Nugent, 2 vol. oblong. ..... 2 liv. 10 s.
20 Dictionnaire latin, de Boudot, in-8°. 2 liv. 15 s.
6 Dictionnaire économique, par Chomel, 3 vol. in-fol..... 36 liv.
20 Fables de La Fontaine, in-12..... 17 s.
25 Grammaire italienne, par Vénéroni, avec le Vocabulaire, 1 vol. gros in-12.... 2 liv. 3 s. 6 d.
4 Médecine domestique, par Buchan, édition de Paris, 5 vol. in-8°..... 15 liv.

12 Manuel du Naturaliste, 4 vol. in-8°. fig... 9 liv.
12 Maison rustique, 2 vol. in-4°. fig..... 16 liv. 11 s.
24 Opérations des Changes, par Ruelle, in-8°. 2 l. 15 s.
4 Œuvres de Fénélon, 9 vol. in-4°..... 45 liv. 15 s.
9 Œuvres de Boulanger, 6 vol. in-8°..... ... 9 liv.
12 — Rousseau, 37 vol. in-12, fig..... 30 liv. 2 s.
20 Physique de Brisson, 3 vol. in-8°. fig. 11 liv. 11 s.
6 Sermons de Bourdaloue. *Paris*, 17 vol. grand in-12..... 18 liv.
6 Sermons de Massillon, *Paris*, 15 volumes grand in-12..... 16 liv.
10 Traité des Odeurs, par Déjean, in-12.. 14 s. 3 d.
6 Vie des Hommes illustres, de Plutarque, traduites par Dacier, 12 vol. in-12..... 19 liv. 2 s.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu H. V. LEFEBVRE, de Rouen, dont la vente a été faite à Paris le 18 messidor an 5, et jours suivans, par CHARDIN, Libraire, rue Traisnée, n° 1.

Recueil d'Estampes d'après les plus célèbres tableaux de la galerie de *Dresde*, contenant 100 pièces, avec une description de chaque tableau en français et en italien. *Dresde*, 1753 et 1757, 2 vol. très-grand in-fol. v. f. fil. tr. d. fig. Premières Epr..... 300 liv.
Galerie électorale de *Dusseldorf*. *Basle*, 1778, 2 vol. in-fol. obl. fig. Belles Epreuves..... 70 liv.
Œuvre de LONGUEIL, au nombre de 656 pièces ou Sujets gravés d'après les meilleurs dessinateurs de son tems, grand in-fol. patch..... 76 liv.
Catalogue de livres d'Estampes et de figures en taille douce, par de MAROLLES. *Paris*, *Léonard*, 1666, in-8°. v. f. fil. tr. d.
— Second Catalogue du même. *Paris*, *Langlois*, 1672, in-12, v. f. fil. tr. d. } 25 liv.
Tachéographie, ou l'Art d'écrire aussi vite qu'on parle, par RAMSAY, trad. du latin par A. D. G. *Paris*, 1681, in-12, un. t. Exempl. de Colbert..... 9 liv.

Le grand Dictionnaire des Précieuses, par de SAUMAISE. *Paris*, 1661, 2 vol. in-8°. v. f. fil.. 40 liv.

L'Iliade et l'Odyssée d'Homère, trad. en français, avec des remarques, par Mme. Dacier. *Paris*, *Rigaud*, 1711 et 1716, 6 vol. in-12, mar. r. fig. de B. Picart..... 43 liv.

ANACRÉON, SAPHO, BION et MOSCHUS, suivis de la Veillée des Fêtes de Vénus, trad. par MOUTONNET de Clairfons. *Paris*, 1773 — Héro et Léandre, Poëme de MUSÉE, avec la trad. de plusieurs Idylles de THÉOCRITE, par le même. *Paris*, 1774, in-4°. Gr. Pap. m. r. fig. d'Eisen..... 40 liv.

LUCRÈCE, de la nature des choses, trad. en français par LAGRANGE, avec le texte latin à côté. *Paris*, *Didot le jeune*, 1793, 3 vol. in-fol. pap. vél. br. en cart. fig. de Tilliard, épreuves avant la lettre. ..... 95 liv.

On n'a tiré que 55 exemplaires de ce format et sur ce papier.

CATULLUS, TIBULLUS et PROPERTIUS; accedunt fragmenta Cornelio Gallo inscripta. *Lugd. Bat.* (*Parisiis*, *Coustelier*), 1743, 2 vol. in-12, lav. r. m. r. fig..... 15 liv.

P. VIRGILII Maronis Bucolica, Georgica et Æneis. *Edimburgi*, *Hamilton* et *Balfour*, 1755, 2 vol. in-8°. m. r. tabis, (reliure de *Bozerian*)... 45 liv.

Edition réputée sans faute typographique : l'une de celles qui ont remporté le prix à l'Université d'*Oxford*.

Ejusd. P. VIRGILII Maronis Bucolica, Georgica et Æneis. *Birminghamiæ*, *Baskerville*, 1757, grand in-4°. m. r. (première édition)..... 51 liv.

Ejusd. P. VIRGILII Maronis Bucolica et Georgica. *Londini*, æneis tabulis incidit Joannes PINE, 1755, in-8°. m. r..... 29 liv. 19 s.

Œuvres de VIRGILE, trad. par l'Abbé Desfontaines. *Paris*, *Quillau*, 1743, 4 vol. in-8°. Gr. Papier, mar. bl. fig. de Cochin, (rel. par Derome). 130 liv.

Q. HORATII FLACCI Opera. *Londini*, æneis tabulis incidit Joannes PINE, 1733, 2 vol. in-8°. mar. r. dent. (Premier tirage)..... 72 liv.

Satyres de JUVÉNAL, trad. par J. DUSAULX,

3e. édition, avec le texte latin à côté. *Paris*, *Didot le jeune*, 1796, 2 vol. in-fol. br. Fig. de *Moreau le jeune*, épr. avant la lettre, et eaux fortes... 130 liv.

On n'a tiré que 52 exemplaires de ce format et sur ce papier.

Théâtre des Grecs, par le P. BRUMOY, augmenté de la traduction entière des pièces grecques dont il n'existe que des extraits dans les éditions précédentes, et d'observations par MM. de Rochefort, du Theil et Prevost. *Paris*, *Cussac*, 1785, 13 vol. in-4°. pap. vél. d'Annonai, satiné, m. r. dent. fig. avant la lettre. (Bel exemplaire)..... 350 liv.

Les Comédies de TÉRENCE, trad. en français, par Mme. *Dacier*, avec le texte latin à côté. *Rotterdam*, 1717, 3 vol. in-8°. gr. pap. v. m. fig. de B. *Picart*. (très-rare en grand papier)..... 101 liv. 10 s.

Pasquillorum tomi duo, quorum primus versibus ac rhythmis, alter solutâ oratione compositâ; quamplurima continentur ad exhilarandum confirmandumque hoc perturbatissimo rerum statu pii lectoris animum apprimè conducentia. *Eleutheropoli* (*Basileæ*) 1544, in-8°. m. r..... 34 liv.

Merlini Cocaii, (Theoph. FOLENGI) opus macaronicorum, totum in pristinam formam per me magistrum Æquararium Lodalam optimè redactum. *Amst.* 1692, in-8°. mar. bl. à comp..... 55 liv.

Recueil de pièces choisies, rassemblées par les soins du Cosmopolite. *Ancône*, *Uriel B....t*, *à l'enseigne de la Liberté*, 1735, in-4°. *mar. citr.*..... 284 liv.

Recueil très-rare, qui n'a été tiré, dit-on, qu'au nombre de sept exemplaires. La princesse de Conti le fit imprimer dans une de ses maisons de campagne, de concert avec le comte d'Agénois et quelques autres seigneurs, pour rivaliser Mad. la Grande-Duchesse (de Bouillon) et M. Delassay, qui avoient donné les *Mémoires du Tems*. Les deux ouvrages furent d'abord désignés dans la société de ces dames sous le nom de *Pleiade*, qui indiquoit en même tems et le nombre de personnes qui avoient concouru à leur formation, et celui des exemplaires imprimés. Le premier *Cosmopolite* qui ait paru dans le commerce, avoit été cédé au comte de Schomberg par le duc de la Vallière. (*Note du Libraire*).

M. Debure dit dans sa note sur un autre exemplaire du même ouvrage qui se trouve dans le Catalogue de Belin junior, *que ce recueil a été formé par le duc d'Aiguillon, pendant*

dernier mort, imprimé par lui dans sa terre de Verets en Touraine, et tiré au nombre de DOUZE *exemplaires.*

Quoiqu'il en soit de ces deux opinions si différentes, que nous avons cru devoir rapprocher pour l'utilité des amateurs et des Bibliographes, la très-grande rareté du livre étant bien constatée, son prix a toujours été considérable. Nous savons, à n'en pas douter, que deux exemplaires au moins ont changé de mains, moyénant 50 *louis.* (Note de l'Editeur).

Œuvres d'Allain CHARTIER. *Paris, Galliot Dupré*, 1529, in-8°. m. r. (bel exempl.)..... 21 liv.

Opuscules du traverseur des voies périlleuses. (Jehan BOUCHET) *Poictiers*, 1526, in-4°. goth. v. f. 55 l.

Epîtres morales et familières, composées en rime française par le même traverseur des voies périlleuses. *Poitiers*, 1545, in-fol. v. b. fil..... 60 liv.

Les Triumphes de la noble et amoureuse Dame, et l'art de honnestement aymer, composé par le même traverseur des voies périlleuses. *Paris*, 1537, in-8°. goth. v. f..... 24 liv.

Œuvres poétiques de MELLIN *de Saint-Gelais. Paris*, 1719, in-12, v. b..... 21 liv.

Les Emblêmes de Maître André ALCIAT, mis en rime française. *Paris, Chretien Wechel*, 1540, in-8°. v. f. fil. fig. en bois..... 30 liv.

Estampe.

Cérémonie funèbre en l'honneur du général HOCHE, célébré au Champ-de-Mars le 10 vendémiaire de l'an VI, dessinée par *Girardet*, gravée par *L'Epine*. Prix, 30 sous, et 36 s. pap. vélin. A *Paris*, chez *L'Epine*, rue du Fauxbourg-Jacques, n°. 212, vis-à-vis le corps-de-garde.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 29.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Frimaire, An* VIe.) (20 Décembre 1797).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°, *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Lettre du citoyen A. M. H. B. au citoyen Ravier.

CITOYEN, votre Journal, le Nouvelliste Littéraire de Morin, le Journal Typographique et Bibliographique du citoyen Roux, le Magazin du Bibliophile, et les Souvenirs Bibliographiques de quinzaine du citoyen Aubry; enfin les Soirées Littéraires de Coupé, qui se vendent chez *Honnert*, rue du Co-

lombier, tous ces ouvrages sont très-utiles aux gens de Lettres, aux Libraires, et au public. En parcourant le Journal Typographique du citoyen Roux, qui contient un catalogue alphabétique de tous les Libraires et Imprimeurs, je n'ai pu m'empêcher de souhaiter que ceux qui s'intéressent aux progrès des connoissances et du bel art de l'imprimerie, vous envoyassent des notices sur les Libraires, Imprimeurs, Editeurs et Bibliophiles que la France a produits; et pour prêcher d'exemple, je m'empresse de vous faire passer une notice sur Augustin-Martin Lottin.

Notice sur la vie et les écrits d'Augustin-Martin Lottin l'aîné, Libraire et Imprimeur à Paris.

Augustin-Martin Lottin, fils de Philippe-Nicolas Lottin, Libraire, et de Catherine-Françoise Boullanger, naquit à Paris le 8 août 1726. Sa famille exerce depuis plus de 200 ans la librairie dans cette capitale; et il a mérité lui-même, par son amour pour son art et pour les lettres, que sa mémoire soit conservée.

Les grands talens sont rares; et la plupart de ceux qui aiment à s'instruire, se trouvent contraints de sacrifier leur goût et de consacrer presque tout leur tems aux devoirs de leur état et aux besoins de leur famille. On ne doit donc pas exiger que ceux qui ont embrassé une profession, puissent faire autant de progrès dans les lettres, que celui qui suit uniquement cette honorable carrière; mais s'ils ont employé leurs momens de loisir à faire des recherches utiles, ils ont bien mérité des lettres et de la patrie.

Augustin-Martin Lottin, né d'un père plein de piété, fut élevé à Paris au collège de Beauvais, du tems des Coffin et des Rivard. Cette maison, illustrée par Rollin, sera éternellement célèbre par le grand nombre d'excellens maîtres qu'elle a produits, et par les vertueux élèves qui en sont sortis, parmi lesquels

il suffira de citer feu M. Angran d'Alleray, lieutenant civil (*).

Quoique les occupations multipliées de l'état de M. Lottin, et les diverses places où l'estime de ses concitoyens l'ont appelé, lui aient nécessairement pris la plus grande partie de son tems, il a su en trouver encore pour composer les ouvrages suivans :

1°. Le Calendrier des Vieillards, ou Almanach de la Vieillesse, en 7 vol. in-24, qui a commencé à paroître en 1761, et qui est terminé par une table précieuse. Cet ouvrage est aussi intitulé : *Almanach des Centenaires.*

2°. L'Almanach historique des Ducs de Bourgogne.

3°. Le Retour de Saint-Cloud, ainsi que ses annales et antiquités, petits ouvrages faisant suite au Voyage de Saint-Cloud par mer et par terre (**).

Le Voyage de Saint-Cloud a paru en 1749; le Retour en 1750 ou 1751.

On trouve ces deux ouvrages à *Paris*, chez la veuve *Duchesne.*

4°. La Liste chronologique de toutes les éditions de Salluste.

5°. Des Lettres sur l'imprimerie, insérées dans le Mercure et dans le Journal des Savans. Il eut notamment une discussion avec M. Fournier sur l'imprimerie.

6°. La grande Lettre sur la petite édition du *Cato Major.*

(*) M. Magnan, bienfaiteur des prisonniers, émit un de ses maîtres; et on peut citer encore parmi les élèves, connus de ce collège, MM. Fretgau et Bretignière, conseillers au parlement, M. Desessarts, médecin, M. Camus, député, M. Chrétien, M. Anson, traducteur d'Anacréon, et M. L. T. Herisant, auteur d'une Lettre sur la vie de Gessner, insérée dans les œuvres choisies de Gessner, suivies de traductions en vers de plusieurs Poésies allemandes, qui ont paru à Zurich et à Paris chez les Libraires associés, en un vol. in-12, en 1774.

(**) On dit que le Voyage de Saint-Cloud est de M. Neel. Il faut convenir que le Retour ne vaut pas le Voyage. Mais les recherches contenues dans les annales sont curieuses. Elles contiennent des détails sur les fêtes données en 1762.

7°. L'Almanach des Dauphins, continué par Poullin de Flins.

8°. Plusieurs ouvrages cités tant dans le premier volume de l'édition de la France Littéraire, donnée par la veuve Duchesne en 1769, que dans la dernière édition de la Bibliothèque historique de France.

9°. La traduction de la Plainte d'Henri Etienne contre les mauvais imprimeurs, traduction qui a paru vers 1784 ou 1785.

10°. Un catalogue des livres imprimés au Louvre, (ci-devant imprimerie royale), depuis son établissement en 1640 jusqu'en 1793. Cet ouvrage se trouve chez le citoyen son fils, imprimeur, rue d'Enfer en la cité, qui l'a publié en 1793.

11°. Le Catalogue chronologique des Libraires et Imprimeurs de Paris, depuis l'invention de l'imprimerie, publié chez M. Lottin de Saint-Germain, en 1789. Cet ouvrage, plein de recherches, contient des détails curieux sur les imprimeries particulières, sur les graveurs et fondeurs. On y trouve encore la liste des Recteurs de l'Université, qui n'est point dans l'Histoire de Crevier. On peut juger de la patience de M. Lottin par toutes les tables que contient ce qui est précieux pour tous les Bibliophiles, et pour toutes les familles des Libraires de Paris (*). Il seroit à souhaiter que l'on publiât dans chacune des grandes villes de l'Europe un pareil catalogue des Libraires et Imprimeurs qui ont paru dans ces villes. Il a payé dans cet ouvrage un tribut à la mémoire de son père, et a rapporté l'Epitaphe que l'abbé Gouget a faite en son honneur.

12°. Un ouvrage in-8°., dont je ne me rappelle pas exactement le titre, mais qui contient un plan pour ranger une bibliothèque et en dresser le catalogue.

Mais son travail le plus considérable et le plus important, consiste en un manuscrit qui est en la pos-

(*) Plusieurs personnes auroient desiré une Table des matières dans ce livre, à la place de la Table des noms de baptême des Libraires.

session de son fils. C'est un catalogue chronologique de tous les livres imprimés à Paris depuis la découverte de l'imprimerie.

Ce Libraire, qui a été à juste titre de l'Académie des Philoponi de Faenza, n'a épargné, pendant vingt ans, ni travaux, ni dépenses pour cet ouvrage, sur lequel il a laissé 136,000 notes. L'exactitude de ses recherches doit faire desirer que ce recueil précieux soit imprimé, et que l'on donne de même dans chaque ville le catalogue des ouvrages qui sont sortis de ses presses. Cet ouvrage de M. Lottin feroit suite aux Annales Typographiques de Maittaire et de Denis, bibliothécaire de l'Empereur à Vienne. Il présente l'histoire des opinions, des mœurs et de l'esprit public d'une grande capitale; et il mériteroit qu'une association de Libraires et Imprimeurs de cette ville rendît un nouveau service aux lettres en le publiant.

M. Lottin est mort à Paris le 6 juin 1793. Il laisse un fils Imprimeur, rue d'Enfer en la Cité. M. *Onfroy*, Libraire, est son gendre; et M. *Fusch*, Libraire à Paris, rue des Mathurins, connu par sa rare complaisance pour les gens de Lettres, a épousé l'une des citoyennes Onfroy, ses petites-filles.

M. Lottin a rendu encore des services aux Lettres, en donnant des avis à plusieurs auteurs dont il imprimoit les ouvrages. En leur envoyant les épreuves, il y joignoit souvent des notes utiles sur les fautes qu'il avoit remarquées et sur les ouvrages qu'ils pouvoient consulter. Il est difficile d'être plus laborieux; je l'ai vu pousser l'amour de l'étude jusqu'à lire pendant ses repas. Enfin ceux qui l'ont connu, regrettent un bon parent, un bon ami, et un citoyen d'une piété sincère.

Il avoit appris à imprimer à Louis XVI, lorsque ce Prince étoit encore Dauphin. En 1766, Louis XVI imprima avec lui un *Choix de Maximes morales et politiques, tirées du Télémaque*. Il n'a été tiré que 25 exemplaires de ce petit ouvrage.

Le goût des lettres lui étoit commun avec le citoyen Antoine-Prosper Lottin le jeune, son frère,

versé dans la littérature grecque, latine, anglaise et italienne, et chez qui l'envie de s'instruire est également une passion. On doit à ce dernier plusieurs articles de Littérature et de Philologie, insérés dans le *Magazin encyclopédique*, à commencer par le n°. 21, tom. 5, 1re. année, sous la marque E. B., et divers autres articles mis dans le Mercure, à commencer par le n°. 17, an V, sous la marque E. B. L. N.

M. Pierre, Imprimeur de Paris, son neveu, inventeur d'une presse qu'on dit avoir des avantages particuliers, mais dont il ne paroît pas que l'usage ait été adopté, a donné le Catalogue de la Librairie, commencé par d'Expilly, sous le titre de *Catalogue hebdomadaire*. Ce Journal a fini vers 1789; et comme il ne contenoit que le titre des ouvrages nouveaux, on a dit avec raison que c'étoit le seul Journal dont aucun auteur ne pouvoit se plaindre.

Depuis la publication du *Calendrier de la Vieillesse*, il a paru à Copenhague (Hauniæ), chez *Molter*, en 1783, un ouvrage intitulé : *Index tabularum pictarum et cælatarum quæ longævos repræsentant.*

Ouvrages nouveaux.

De l'Influence des Passions de l'ame dans les maladies, et les moyens d'en corriger les mauvais effets, par C. J. TISSOT. A *Paris*, chez *Kœnig*, quai des Augustins; et à *Strasbourg*, rue du Dôme.

On trouve dans cet ouvrage un grand nombre de faits et de passages curieux et instructifs qu'on lira avec plaisir. Ils font même honneur à la morale de l'auteur. Les vers, tirés du D'. de Launay, plairont également aux ames sensibles. On en peut juger par les suivans :

S'il vous faut employer ces remèdes funestes
Qui ne peuvent sauver que d'inutiles restes,
Laissez au moribond, consulté le premier,
La triste liberté de mourir tout entier.

Voici plusieurs réflexions du citoyen Tissot :

« Qui de nous n'a pas remarqué plusieurs fois que les derniers devoirs rendus à l'Etre Suprême, donnent des forces aux malades ? A quoi l'attribuer, si ce n'est à la douce consolation de se croire reconcilié avec son Dieu » ?

« Les soins assidus, les égards, les complaisances de la part de ceux qui servent les malades dans les hôpitaux, contribuent essentiellement à diminuer l'influence de la tristesse ».

L'auteur rapporte que quand les blessés des hôpitaux ambulans furent transportés sur le territoire français, la plus grande partie de ces malades se rétablirent, par la satisfaction de se voir rentrés dans leur patrie.

C'est aux médecins qu'il appartient plus particulièrement d'apprécier le mérite de cet ouvrage ; mais sa lecture nous paroît utile, même aux hommes du monde, et à ceux qui ne se livrent pas à l'utile profession de l'auteur. X Y Z.

Les Enfans de l'Abbaye. 6 vol. in-12. ornés de fig. traduit de l'anglais, par André MORELLET. Il se vend à *Paris*, chez *Denné jeune*, Libraire, rue Vivienne, n°. 41. ancienne Caisse d'Escompte.

Le prix est 12 liv. pour Paris, et 16 liv. franc de port pour les départemens.

Nous reviendrons sur ce Roman.

Julia, ou *les Souterrains du Château de Mazzini*, Roman traduit de l'anglois d'Anne RADCLIFF, auteur de *l'Abbaye de St.-Clair*, des *Mystères d'Uldolphe*, etc. 2 vol. in-12. ornés de gravures et de musique, prix 3 liv. 12 s. et 5 liv. franc de port pour les départemens.

A Paris, chez *Forget*, Imprimeur-Libraire, rue du Four St.-Honoré, n°. 487.

Nouvelle Bibliothèque d'un Homme de goût, ou *Tableau de la Littérature ancienne et moderne*, dans lequel on fait connoître l'esprit de tous les livres qui ont

paru dans tous les genres jusqu'à ce jour, avec un jugement sommaire et impartial sur chaque ouvrage, et l'indication des différentes éditions qui en ont été faites tant en France que dans l'Etranger.

Troisième édition, corrigée et augmentée, 3 vol. in-8°. de 272 pages l'un dans l'autre, bon papier, édition ordinaire, prix 7 liv. 10 s. et 10 liv. franc de port, *à Paris*, chez *Désessarts*, Libraire, rue du Théâtre-Français, n°. 9.

Nous entrerons dans quelques détails sur cet ouvrage, au prochain numéro.

Essai sur l'origine du culte religieux, et sur la nécessité d'un culte extérieur et public dans les sociétés politiques, avec cette épigraphe de Plutarque : *On bâtiroit plutôt une ville en l'air, qu'on n'établiroit une cité sans religion.*

A Paris, chez *Moutardier*, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur, n°. 28, an V^e^. prix, 30 s. et 36 s. franc de port.

Cet ouvrage est écrit purement, et nous paroît utile. On y traite de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la liberté de l'homme, de la loi naturelle, de la nécessité d'un culte extérieur et public; enfin, l'on y prouve que les principes religieux seuls peuvent donner à la morale une base sûre et inébranlable.

L'Auteur paroît avoir puisé dans la réponse aux Athées par Wandelincourt; dans le livre de Necker, sur l'Importance des opinions religieuses, et dans plusieurs autres ouvrages. Nous aurions désiré qu'il eût indiqué tous les passages qu'il a tirés de chaque auteur, et l'endroit où se trouvent ces passages : cette exactitude eût donné encore plus de prix à cet écrit. Nous avons reconnu nous-mêmes, des passages transcrits littéralement de l'ouvrage de Necker. On y voit, page 145, que le germe de l'esclavage de Rome commença à paroître, du moment que les principes religieux s'affoiblirent. On trouve à la page 108, un très-beau portrait d'un curé, que nous croyons tiré de la traduction d'*Hervey*, par feu Letourneur. X Y Z.

Bibliothèque des Romans traduits du grec, conte-

nant : Les affections d'amour de *Parthenius*, de Nicée, et les narrations d'amour de *Plutarque*, 1 vol.; Leucippe et Clitophon *d'Achille Tatius*, 2 vol.; Théagènes et Chariclée, par *Héliodore*, 2 vol.; Daphnis et Chloé, par *Longus*, 1 vol.; Abrocome et Anthia, par *Xénophon d'Ephèse*, 1 vol.; Chéreas et Callirhoé, par *Chariton*, 2 vol.; Ismène et Isménias, par *Eustathe*, 1 vol.; Rhodantes et Dosiclès de *Theodorus Prodromus*, 1 vol.; l'Asne de *Lucien*, et l'Histoire véritable du même : au total 12 vol. in-12. Prix 18 liv. brochés pour *Paris*, et 21 liv. franc de port pour les départemens.

Le même, 12 vol. in-8°. papier superfin double de *Buges*, dont il n'a été tiré que 100 exemplaires, 36 liv. pour *Paris*, et 42 liv. franc de port pour les départemens.

A *Paris*, chez *Guillaume*, Libraire, rue de l'Éperon, n°. 12.

Cette Collection ne peut manquer d'être accueillie favorablement du Public; depuis long-tems on ne pouvoit se procurer que difficilement les Romans qu'elle contient, et leur réunion dispendieuse n'offroit toujours qu'une bigarure d'éditions et de formats, désagréable pour l'amateur; celle-ci pare à tous ces inconvéniens.

Œuvres complettes de DUMARSAIS, 7 vol. in-8°. Prix 21 liv. pour *Paris*, et 27 liv. franc de port pour les départemens.

C'est la première édition de ce Grammairien philosophe.

Chez le même Libraire.

Répertoire, ou *Almanach historique de la Révolution française, an VI*, 1797, 1 vol. petit in-12 de 400 pages. Prix, 2 liv., et 3 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Lefort*, Libraire, grande place du Carrousel, au coin de la rue Nicaise.

Et chez *Moutardier*, Imprimeur, quai des Augustins, n°. 28.

La citation exacte et simple de tout ce qu'il y a eu de plus remarquable, tant en événemens que décrets et lois, depuis le 22 février 1787, jusqu'au 1er. vendé-

miaire an V (22 septembre 1796, v. s.); voilà ce que contient ce volume.

Extrait du Moniteur, du Journal de Paris, de la Collection des Décrets et du Bulletin des Lois, dont les noms et les numéros sont désignés à la fin de la grande majorité des articles. Cet ouvrage peut en être la table nécessaire.

Les dates y étant suivies avec soin, nous le croyons très-utile non-seulement aux personnes en place, mais encore à toutes celles qui auroient à se rappeler beaucoup de faits qui ont eu lieu pendant l'espace de neuf années et sept mois.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu H. V. LEFEBVRE, de Rouen, dont la vente a été faite à Paris le 18 messidor an 5, et jours suivans, par CHARDIN, Libraire, rue Traisnée, n°. 1.

La grande Nef des Fols du Monde, par Sebastien BRANDT, et translatée de rime française en prose, par Jehan Droyn. *Lyon*, 1579, in-4°. v. f. fig. en bois..... 58 liv.

La Guirlande de Julie, offerte à Mlle. de Rambouillet Julie-Lucine d'Angène : escript par Nic. JARRY, 1641, in-8°. m. r. orné des chiffres de celle pour qui l'ouvrage a été exécuté..... 251 liv.

Ce précieux manuscrit contient 40 feuillets de vélin. C'est un des plus beaux ouvrages de l'artiste célèbre dont il porte le nom.

Le même ouvrage. *Paris*, de l'*imprimerie de Didot le jeune*, 1784, in-8°. sur peau de vélin très-blanc, en feuille (rare)..... 100 liv.

Œuvres de Nic. BOILEAU Despreaux, avec des éclaircissemens historiques donnés par lui-même, et les remarques de Cl. *Brossette*, édition enrichie de fig. gravées par B. Picart. *Amsterdam*, *Mortier*, 1718, 2 vol. in-fol. v. br. dent. tr. d..... 112 liv.

Bel exemplaire, orné du portrait de Guillelmine-Charlotte, Princesse de Galles, à qui l'édition est dédiée.

Les mêmes Œuvres de Nic. BOILEAU Despreaux, édit. donnée par *de St.-Marc. Paris, Coignard*, 1747, 5 vol. in-8°. m. bl. tabis, fig. de *Cochin*, (*rel. de Derome*)..... 201 liv.

Œuvres de J. B. ROUSSEAU, édition donnée par l'Abbé SEGUY. *Bruxelles*, (*Paris*), 1743, 3 vol. in-4°. gr. pap. d'Hollande; mar. bl..... 45 liv.

S'ensuyt le Mystère de la Passion et de la Résurrection de N. S. J. C., joué par Personnaiges, avec les additions de JEAN-MICHEL. *Paris, Alain Lotrian*, 1539, in-4°. goth. mar. cit. dent. tabis, *fig. en bois, gravées par Albert Durer*..... 90 liv.

Le Jeu du Prince des Sots et Mère sotte (par P. GRINGOIRE), joué aux Halles de *Paris*, le mardi gras mil cinq cent et unze. *Mon. goth.*, in-16, mar. r. dent..... 95 liv.

Bel exemplaire, supérieurement écrit et bien conservé, d'un livre dont la très-grande rareté est connue; le frontispice est dessiné à la plume.

Le marchand converti, tragédie excellente, etc. (trad. du latin de Th. Naogeorgus). — Item, la comédie du Pape malade, en laquelle..... les entreprises et machinations qu'il fait avec Satan et ses suppôts pour maintenir son siège, pour découvertes, par Therasibule Leucippe, (attribuée à *Theodore de Bèze*). *Genève, Fr. Forest*, 1591, in-16, v. f. (*très-rare*)..... 30 liv.

Les Chef-d'œuvres de P. CORNEILLE, avec les Jugemens des Sayans. *Oxford*, 1746, 2 vol. in-8°, gr. pap. d'Holl. mar. dent. (*rel. de Bradel*). 64 liv.

Œuvres de J. RACINE. *Amst.* 1743, 3 vol. in-12, m. v. (*rel. de Derome*)..... 40 liv.

Œuvres de MOLIÈRE. *Paris*, 1739, 8 vol. in-12, m. v. (*rel. de Derome*)..... 68 liv. 10 s.

Bel exemplaire, orné des figures de *Punt*.....

Les mêmes Œuvres de MOLIÈRE, avec les Commentaires de *Bret. Paris*, 1773, 6 vol. in-8°. v. porph. fil. fig. de *Moreau le jeune, belles épr.*..... 43 liv.

Mémoires historiques sur *Raoul de Couci*. On y a joint le recueil de ses Chansons, en vieux langage,

avec la traduction et la musique. *Paris, Pierres*, 1781, 2 vol. in-8°. imprimés sur vélin, dent. tabis, (*rel. de Derome*)..... 160 liv.

Orlando furioso. *Birmingham, Baskerville*, 1773, 4 vol. grand in-8°. mar. v. fig. de *Cipriani, Cochin, Moreau*, etc. (*rel. de Derome*)... 120 liv.

Roland furieux, trad. de l'italien de l'ARIOSTE, par DUSSIEUX. *Paris*, 1775, 4 vol. in-4°. Gr. Pap. m. r. fig. de *Cochin*, (*rel. de Derome*)..... 150 liv.

SHAKESPEARE, trad. de l'anglais par *Letourneur*. *Paris, Merigot jeune*, 1776, 20 vol. in-4°. Gr. Pap. br. en cart..... 250 liv.

Œuvres de Salomon GESSNER. *Paris*, 1795, 3 vol. in-fol. Gr. Pap. en feuilles, *fig. de Lebarbier*. 200 l.

Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, par M. de FÉNÉLON. *Amsterdam, Wetstein*, 1734, in-fol. m. r. fig de B. *Picart*..... 200 liv.

Les mêmes Aventures de Télémaque. *Londres, Dodsley*, 1738, 2 vol. in-8°. m. bl. fig. de B. *Picart*, (*rel. de Derome*)..... 120 liv.

Les mêmes Aventures de Télémaque. *Paris, Didot le jeune*, 1785, 2 vol. in-4°. m. bl. fig. de *Tilliard* et *Monnet*, belles Epreuves..... 140 liv.

Joseph, Poëme, par BITAUBÉ. *Paris, Didot l'aîné*, 1786, in-8°. vélin à comp. tabis, (*Magnif. rel. anglaise*)..... 96 liv.

Les Métamorphoses d'OVIDE, trad. en français, avec remarques et explications historiques, par l'Abbé BANIER. *Amsterdam, Wetstein*, 1732, 2 tom. 1 vol. in-fol. m. r. fig. de B. *Picart*..... 110 liv.

Le Temple des Muses, orné de 60 tableaux, où sont représentés les événemens les plus remarquables de l'antiquité fabuleuse, dessinés et gravés par B. *Picart*. *Amsterdam*, 1733, in-fol. v. m. (*belles Epreuves*)..... 44 liv.

Fables d'ESOPE, avec fig. de *Sadeler*. *Paris*, 1689, in-8°. v. m. fil..... 16 liv.

PHÆDRI, Augusti liberti, fabularum Æsopiarum libri quinque, cum notis Dav. *Hoogstratani*. *Amst.* 1701, in-4°. c. m. v. f. fig..... 39 liv.

Fables choisies, mises en vers par Jean de LAFONTAINE, avec les fig. d'*Oudry*. *Paris*, *Jombert*, 1755; 4 vol. in-fol. gr. pap. d'Hollande, (superbes Epreuves)..... 342 liv.

Il n'y a eu que six exemplaires tirés sur ce papier.

Le Decameron de J. BOCACE. *Londres*, (*Paris*), 1757, 5 vol. gr. in-8°. m. r. fig..... 45 liv.

Heptameron français, les Nouvelles de MARGUERITE, Reine de Navarre. *Berne*, 1780, 3 vol. in-8°. Gr. Pap. m. r. fig..... 59 liv.

Contes et Nouvelles en vers, par Jean de LAFONTAINE, (*édition dite des Fermiers-généraux*). *Amst.* (*Paris*, *Barbou*), 1762, 2 vol. in-8°. m. r. fig. d'*Eizen*..... 47 liv.

Contes Moraux par MARMONTEL. *Paris*, 1765, 3 vol. in-8°. v. éc. fil. fig. de *Gravelot*. — Bélisaire, par le même. *Paris*, 1767, in-8°. v. éc. tr. dorée, fig..... 27 liv.

Imaginations Poétiques, traduites en vers français des latins et grecs par l'auteur même d'iceulx, par Barthelemi ANEAU. *Lyon*, 1552, in-8°. veau f. fil. tr. dorée..... 15 liv.

L'Amour de Cupido et de Psiché, mère de Volupté, prise des cinq et sixième livre de la Métamorphose de *Lucius* APULEIUS, nouvellement historiée et exposée en vers français. 1586, in-4°. v. f. fil. tr. dorée, fig. de *Léon Gauthier*, d'après *Raphaël*.... 18 liv.

Les Songes Drolatiques de PANTAGRUEL, où sont contenues plusieurs figures de l'invention de Maître François RABELAIS: — Et dernières Œuvres d'icelui, pour la récréation des bons esprits. *Paris*, *Richard Breton*, 1565, in-8°. mar. r..... 19 liv.

Les Œuvres de Me François RABELAIS. (*Hollande*, *Elzevir*), 1663, 2 vol. in-12, vel.... 15 liv. 12 s.

Les mêmes Œuvres de RABELAIS, avec les remarques de *Le Duchat* et celles de l'édition anglaise. *Amsterdam*, *Bernard*, 1741, 3 vol. in-4°. Gr. P. d'Hollande satiné, mar. r. dent. tabis, fig. de *B. Picart*..... 472 liv.

Guillermi de MARA de tribus fugiendis : ventre, plumâ, et venere. *Parisiis*, *Simon Colinæus*, 1521, in-4°. mar. r. ..... 18 liv.

Les Arrêts d'amour, et l'Amant rendu Cordelier à l'Observance d'amour, par MARTIAL *d'Auvergne*, dit *de Paris*, avec les commentaires de *Benoît Lecourt*. *Amsterdam*, 1731, 2 vol. in-8°. m. r. dent. tab. (*rel. par Derome*) ..... 30 liv.

Œuvres badines de CAYLUS. *Amst.* (*Paris*), 1787 in-8°. v. porp. fig. de *Marillier* ..... 27 liv.

Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé, traduits du grec de LONGUS, par *Amyot*. *Paris*, *Coustelier*, 1718, in-8°. m. cit. fig. du *Régent*, gravées par *Benoît Audran* ..... 51 liv.

Vida y Hechos del ingenioso Hidalgo Don Quixote de la Mancha, compuesta por Miguel de CERVANTES *Saavedra*. *En Londra*, 1738, 4 vol. in-4°. v. f. fil. fig. de Vanderbank ..... 41 liv.

Les Principales Aventures de l'admirable Don Quichotte, représentées en fig. par COYPEL, *B. Picart* et autres, avec les explications des planches tirées de l'original espagnol de Miguel de CERVANTES. *Lahaye*, *Dehondt*, 1746, in-4°. mar. r. ..... 40 liv.

Hypnerotomachia Poliphili, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet (*autore Fr.* COLUMNA). *Venetiis*, *Aldus Manutius* 1499, in-fol. v. b. à comp. avec la fig. de Priape ..... 40 liv.

Les Amours de Psiché et de Cupidon, avec le Poëme d'Adonis, par LAFONTAINE. *Paris*, *Didot jeune*, 1795, in-4°. Gr. Pap. vél. fig. de *Moreau*, eaux fortes, et épreuves avant la lettre ..... 70 liv.

Pornodidascalus, seu Colloquium muliebre Petri Aretini, Dialogus in lat. versus à Gasp. BARTHIO. *Francofurti*, *typis Wechelianis*, 1622, in-8°. veau f. fil. ..... 12 liv.

Éloge de la Folie, traduit du latin D'ÉRASME, par *Gueudeville*. *Paris*, 1751, in-4°. Gr. P. lav. réglé, mar. bl. dent. tab. ..... 82 liv. 10 s.

Dans cet exemplaire, les fig. et les cartouches qui entourent les pages, sont imprimées en camayeu bl. et r. .....

La Dispute d'un Asne contre Frère Anselme Turmeda. *Pampelune*, 1606, in-16. v. f. fil. tr. dorée, 20 liv.

Controverses des Sexes masculin et féminin, 1538, in-16. mar. rouge ..... 25 liv. 5 s.

Œuvres de PLUTARQUE, translatées de grec en françois, par Jacques *Amiot*. *Paris*, *Vascosan*, 1567 et 1574, 13 vol. in-8°. lav. r. mar. bl. — Décade contenant la Vie des Empereurs, par Ant. ALLEGRE. *Paris*, Vascosan, 1567, in-8°. lav. rég. mar. bl. ..... 212 liv.

Les mêmes Œuvres de PLUTARQUE, traduction d'Amyot, avec les notes de *Brotier* et *Vauvilliers*. *Paris*, *Cussac*, 1783, 22 vol. in-4°. pap. d'Hollande satiné, mar. r. fig. avant la lettre ..... 440 liv.

Collection *dite d'Artois*. *Paris*, *Didot l'aîné*, 64 vol. in-18. Pap. ord. bl. ..... 144 liv.

Essais de Michel de MONTAIGNE, avec les notes de *Coste*. *Londres*, *Tonson*, 1724, in-4°. v. m. fil. tr. dorée ..... 33 liv.

Mémoires du Comte de Grammont, par HAMILTON, édition donnée par *Hor. Walpole*. *Strawberry-Hill*, 1772, in-4°. v. m. fil. tr. d. (*avec les trois portraits*) ..... 96 liv.

Le même Ouvrage avec les notes de *Walpole*. *Londres*, *Dodsley*, 1783, in-4°. Gr. P. mar. à comp. dent. tab. ..... 32 liv. 10 s.

Prose e Versi per onorare la Memoria di Livia Doria Carafa, di alcuni rinomati Autori. *Parma*, *reale Stamp.* (*Bodoni*), 1784, gr. in-4°. v. porph. fil. fig. de *Raphaël Morghen* ..... 60 liv.

Rare, n'ayant été tiré qu'en petit nombre, et seulement pour la famille de la princesse Doria.

Œuvres de FONTENELLE, *Lahaye*, 1728, 3 vol. in-fol. mar. r. fig. de *B. Picart* ..... 68 liv.

Les mêmes. 1728, 3 vol. in-fol. v. mar. fil. tr. dorée, Gr. Pap. très-rare ..... 438 liv.

Œuvres complettes de VOLTAIRE. (*Edition de Beaumarchais*). *Kell*, 1784, 70 vol. in-8°. Gr. Pap. vél. sat. mar. r. dentelle, doublé de satin, fig. épr. avant la lettre, (*relié par Bozerian*) ..... 1570 liv.

Œuvres de J. J. ROUSSEAU. *Genève*, 1782, 17 vol. in-4°. br. fig. de *Moreau le jeune*..... 77 liv.

.....

Mutation de livres, et diminution de l'ancien prix.

COLLECTION DES ARTS ET MÉTIERS, 19 vol. in-4°.

Moutardier, Libraire, quai des Augustins, n°. 28, prévient ses concitoyens, qu'il a quelques exemplaires de la collection des Arts et Métiers, 19 vol. in-4°., au prix de 150 liv. brochés, au lieu de 228 liv.; et pour faciliter ceux qui ne veulent pas acheter la collection, il vendra tous les volumes séparément 12 liv.

Tout le monde connoît la bonté de cette collection, et l'avantage que nous offrons aujourd'hui au public en lui vendant ces Arts séparés, tels que Liquoristes, Vinaigriers, Distillateurs, Serruriers, l'Art des mines pour le fer, forges et fourneaux, Charbon de terre, Boulanger, Bourrelier, Brodeur, Cordonnier, Coutelier en tout genre, Fabricant d'étoffes de laine et soieries, Velours, Art de la pêche, 2 vol., etc. contenant les 14 parties in-fol. *qui se vendent fort cher*; Vitrier et Peinture sur verre, sur la porcelaine, etc. etc. En général, tous les Arts qui complètent cette collection volume par volume.

On trouve chez le même Libraire, et au meilleur marché possible, tous les livres que l'on peut desirer : Encyclopédie, 35 vol. in-fol. rel. Id. 35 vol. in-fol. br. Id. de Panckoucke, id. 39 vol. in-8°. Dict. de l'Académie, 2 vol. in-4°. Id. de Boyer, 2 vol. in-4°. Espagnol de Sejournant. Id. de Sobrino, 3 vol. in-4°. Id. de Gattel, 4 vol. in-8°. Buffon, 58 vol. in-12. Id. 77 vol., id. 38 vol. in-4°. Académie des Inscriptions, 43 vol. in-4°. Id. des Sciences, 160 vol. in-4°. Et en général, plus de 4000 articles en tout genre. Il se charge de commissions tant pour Paris que pour la province, fait des ventes ou achète des bibliothèques. à l'amiable.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 89.

JOURNAL
DE LA
LIBRAIRIE ET DES ARTS,

PAR P. RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, Nº. 39.

(15 *Nivose, An* VII.) (3 Janvier 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. *franc de port, pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Ouvrages nouveaux.

Bibliothèque d'un Homme de goût, 3 vol. in-8°. Chez DESESSARTS, Libraire, rue du *Théâtre-Français.*

NOUS allons d'abord indiquer quelques omissions faites dans cet ouvrage utile, dont la publication étoit desirée. Nous ferons sentir ensuite la supériorité de cette édition sur les précédentes.

Les nouveaux éditeurs de cet ouvrage disent dans

leur préface : « En parcourant la *Bibliothèque d'un* » *homme de goût*, imprimée à *Avignon en* 1772, et » celle de l'abbé *de la Porte*, qui parut en 1777, » nous avons été surpris de ne trouver ni dans l'une » ni dans l'autre aucune instruction sur le choix des » éditions des ouvrages dont ces deux auteurs ont » parlé » ; et quelques lignes après : » La patrie bi- » bliographique étant très-négligée dans l'ouvrage de » l'abbé *de la Porte*, nous l'avons refondue en en- » tier, et nous y avons ajouté un grand nombre » d'articles nouveaux ». Nous nous sommes donc attachés à cette partie de l'ouvrage d'après une assertion aussi positive, et nous nous sommes apperçus qu'elle n'avoit été qu'effleurée, ce qui est d'autant moins excusable que les éditeurs étoient plus en état de le faire, et qu'il falloit très-peu de recherches pour le rendre digne de son titre. Nous pensons que l'on n'auroit pas dû négliger de parler avantageusement de nos plus célèbres artistes modernes dans l'imprimerie et dans la gravure ; à peine cite-t-on les éditions des *Didot*, *Barbou*, etc. etc. et cependant tout ce qui peut donner un nouveau lustre à nos presses et contribuer à la prospérité de notre commerce, ne devoit pas être étranger à un ouvrage essentiel sous beaucoup de rapports, et qui est, pour ainsi dire, le seul livre élémentaire que nous ayons en ce genre.

Quelques exemples justifieront ces réflexions.

A l'article *Virgile*, il n'est pas fait mention de la belle édition latine in-fol. de *Didot fils aîné*, tirée seulement à 100 exemplaires sur papier vélin, non plus que de celle annoncée par le même Imprimeur, ornée de magnifiques gravures. Quant aux traductions de ce poëte, en citant celle de l'abbé *Desfontaines*, on ne parle pas de l'édition de *Quillau*, 1743, ornée des fig. de *Cochin*, 4 vol. in-8°., mais seulement de la réimpression du citoyen *Plassan*, que l'on annonce *devoir être recherchée par les amateurs*. Cela se peut ; mais jusqu'à présent les amateurs ne se sont pas déclarés, car la précédente acquiert tous les jours un plus grand prix.

HORACE. On a oublié, entr'autres, l'édition de *Bodoni*; nous croyons que les gens *de goût* aimeroient mieux connoître cette belle édition latine, que d'être forcés de lire les éloges donnés à la traduction oubliée du père *Tarteron*.

JUVÉNAL. Les éditeurs ne citent de M. *Dusaulx* que sa traduction in-8°. de 1770, et ne parlent pas de la nouvelle édition qu'il a donnée in-4°. sur papier vélin, ornée de figures, imprimée par *Didot jeune*, qui se trouve chez les CC. *Onfroy*, Libraire, rue Saint-Victor, et *Merlin*, quai des Augustins.

SÉNÈQUE le tragique. On auroit pu ajouter à cet article la nouvelle traduction de ses tragédies, donnée par *Coupé*.

STACE. Puisqu'on a exhumé tant de traducteurs oubliés, on pouvoit faire le même honneur à l'abbé de *Cormiliolle* et à l'abbé de *Marollat*, et dire un mot des éditions de *Claudien cum notis variorum et ad usum Delphini*.

POLIGNAC. L'abbé *Berardier de Bataut*, ancien professeur au collège de *Louis-le-Grand*, a donné une traduction en vers français de *l'Anti-Lucrèce*; on ne cite ces sortes d'ouvrages que par exactitude bibliographique, car on peut les mettre à côté des Fables de la Fontaine et de la Henriade en vers latins.

DANTE. Il existe une traduction complète et une passable édition de ce poète, donnée par le *C. Salior*, Libraire, quai des Augustins, en 4 vol. in-8°, pap. vélin.

S'il existe des gens qui n'aiment ni l'enfer ni le purgatoire, et qui ne croyent pas au paradis, ils se consoleront facilement de l'omission précédente. Il n'en sera pas de même de celle des éditions de *Pétrarque*, on pouvoit en citer plusieurs très-précieuses, telles par exemple que celles de *Bâle*, 1582, in-4°; *Venise*, 1756, 2 vol. in-4°. fig. etc. etc.

L'ARIOSTE. Qui persuadera-t-on que les éditions des CC. *Molini* et *Plassan* sont plus belles que celles de *Baskerville*, ornées des belles fig. de *Bartolozzi*,

Moreau, etc. ? Nous engageons les éditeurs à se méfier de leurs affections particulières : AMICUS PL.... SED MAGIS AMICA VERITAS.

Le TASSE. La belle édition de *Didot l'aîné*, 2 vol. in-4°., ornée des gravures de *Tilliard*, imprimée sur papier vélin, rare depuis long-tems, ne dépareroit point la bibliothèque d'un homme de goût.

On ne s'étend pas assez sur les traductions de ces deux ouvrages, données par le C. *Pankouke*. Après avoir rendu compte du mérite de la traduction, on auroit pu ajouter pour plus grande exactitude : *la bonté du papier, la netteté de l'impression, la commodité du format, et le texte placé à côté de la version*, ont singulièrement contribué au débit de cette traduction.

On pouvoit aussi suppléer fort aisément au silence des anciens éditeurs de cet ouvrage sur plusieurs poëtes italiens, en citant la collection imprimée par *Prault*, en 36 ou 40 vol. petit in-12, qui se trouve actuellement chez le citoyen *Debure*, Libraire, rue Serpente.

POPE. L'édition de la veuve *Duchesne*, en 8 vol. in-8°., bien imprimée, ornée de très-jolies gravures, et dont quelques exemplaires, tirés sur *pap. d'Hollande* sont devenus rares, auroit dû trouver sa place dans cet ouvrage.

THOMPSON. « M. *de Saint-Lambert* (disent les » éditeurs), a également traduit en vers français les » Saisons de *Thompson* ». Il n'a ni traduit, ni imité ; ces deux auteurs ont traité le même sujet d'une manière bien différente, et n'ont de commun que la division de l'ouvrage.

GESSNER. On a oublié la plus belle édition qui en existe, celle en 3 vol. in-fol. *Paris*, 1795, ornée des fig. de *Lebarbier*, qui se vend chez le C. *Barrois l'aîné*, rue de Savoye.

FÉNÉLON. Les belles éditions de *Télémaque*, d'*Amsterdam*, 1734, in-fol. fig. de B. *Picart*, et de *Londres*, *Dodsley*, 1738, 2 vol. in-8°. et fig. du même B. *Picart*, sont omises. Les éditions faites par *Didot*,

l'aîné et *Didot jeune* ne sont pas distinguées, et l'on auroit pu se taire sur les éditions communes en deux ou en un vol. in-12.

RACINE. Peu d'amateurs conviendront que *la meilleure édition de ses Œuvres, soit celle que M. Luneau de Boisgermain a donnée en 1769, en 7 vol. in-8°. avec des commentaires;* elle ne souffre pas la comparaison avec les éditions in-4°., in-8°. et in-18 de *Didot l'aîné*, toutes trois enlevées, pour ainsi dire, dès qu'elles eurent paru, et que l'on trouve plus difficilement aujourd'hui dans le commerce que celle de *Luneau*, dont la rareté n'a commencé qu'après vingt-cinq ans d'existence. Si l'on pretend que c'est la meilleure à cause de ses Commentaires, nous répondrons; *comme Libraires*, que l'édition des Commentaires seuls n'a jamais eu le moindre débit.

Nous ferons sans doute plaisir à nos lecteurs en leur apprenant, « que l'abbé *Sabatthier*, professeur » au collège de *Tournon*, a très-bien connu l'esprit » du genre lyrique; que la magnificence du style et » l'audace des figures brillent dans ses Odes; que son » style vif, pressé et impétueux, respire ce beau dé» sordre qui est un effet de l'art, etc. etc ». Nous pensons qu'un éloge aussi pompeux d'un ouvrage aussi ignoré, équivaut à une satyre très-amère, et n'auroit pas dû trouver place dans un ouvrage où l'on se propose de former le goût.

Il n'est pas question des Œuvres de *J. B. Rousseau*, et des Jardins de l'abbé *Delille*, in-4°., imprimés par *Didot*, non plus que des éditions de *la Fontaine*, in-4°., in-8°. et in-18, données par le même. La première édition du format in-18 de ce dernier ouvrage, est devenue très-rare. L'édition des citoyens *Bossange*, ornée de *charmantes gravures*, est une réimpression de la première édition de *Didot*, faite par *Crapelet*; quoique jolie, les amateurs donnent la préférence à la première, pour deux bonnes raisons; elle est mieux exécutée, et les jolies figures de *Coing* sont de meilleures épreuves.

Ajoutez à l'article LORRIS et de MEUNG, les mêl

deures éditions du *Roman de la Rose* sont celle de *Gallyot Dupré*, 1529, in-8°., et celle donnée par *Lenglet Dufresnoy*, *Paris*, 1735, 3 vol. in-12, à laquelle on ajoute le supplément au Glossaire, *Dijon*, 1737, in-12; et à l'article MAROT: la meilleure édition est celle de la *Haye*, 1700, 2 vol. petit in-12.

Nous aurions desiré une notice plus détaillée des différentes traductions de *Cicéron*, ce genre d'ouvrages devenant de jour en jour plus indispensable.

A l'article *Orateurs français*, on auroit dû esquisser en quelque sorte le genre d'éloquence des orateurs distingués des Assemblées *constituante*, *conventionnelle* et *législative*, et des orateurs modernes du barreau qui ont acquis une juste célébrité.

M. DELAGRANGE n'a point donnné d'édition in-8°. de *Senèque*, mais bien celle en 7 vol. in-18, qui se vend chez *Debure*, Libraire, rue Serpente; cette édition étoit loin d'être épuisée, lorsqu'il en parut deux réimpressions in-8°., l'une de *Paris*, 6 vol., l'autre de Tours, 7 vol. Cette dernière ne contient rien de plus que les précédentes.

A l'article de SACY, ajoutez: il a traduit les lettres de *Pline*.

On auroit pu supprimer les deux tiers de l'article des *Prédicateurs français*, qui même avant la révolution jouissoient d'un bien mince crédit auprès de leurs confrères, tels que le père *Hubert*, *Delaroche*, *Laboissière*, *Anselme*, *Lechapelain*, *d'Alègre* et *Ciceri*, et retrancher également une partie de l'article intitulé *des Panégyriques et Oraisons funèbres*; car à l'exception de trois trop connus pour que je les cite ici, et qu'on lit à peine malgré tout leur mérite, le reste ne vaut pas les frais d'impression.

Voilà ce que nous avons observé de plus essentiel à relever dans le premier volume de cet ouvrage.

Malgré cette critique sévère, nous devons ajouter que cet ouvrage est très-supérieur aux deux premières éditions, et qu'il est nécessaire tant aux hommes instruits qu'à ceux qui veulent s'instruire.

Les Libraires et les Bibliophiles y trouveront l'in-

tation des meilleurs livres dans chaque genre : ainsi, malgré les incorrections que nous avons remarquées, on doit savoir gré aux éditeurs de leurs recherches, et notamment de l'excellente table qui est à la fin, et où l'on a joint au nom des auteurs l'indication de leurs ouvrages.

Théâtre de Pierre Corneille, avec les Commentaires de Voltaire, 10 vol. in-4°. de l'imprimerie de Pierre Didot l'aîné, aux Galeries du Louvre.

Cette édition qui fait partie de la *collection des auteurs classiques français et latins*, imprimée par le même, n'est tirée, comme les autres ouvrages de cette collection, qu'au petit nombre de 250 exemplaires, et sur papier vélin. Elle joint à une meilleure distribution des pièces que l'on a rangées par ordre chronologique, l'avantage d'être plus complète que l'édition in-8°. de 1764 : Voltaire ayant beaucoup augmenté ses commentaires dans celle in-4°. de Genève, qui malheureusement fourmille des fautes les plus graves. Le Prix est de 360 liv.

Extrait du Réglement concernant l'Exercice et les Manœuvres de l'Infanterie, du 1er. août 1791.

Ecole du Soldat, Ecole du Peloton, vol. in-12. de 156 pag. Prix, 1 liv. et 1 liv. 10 s. franc de port.

A Paris, chez *Magimel*, Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

Voyage autour du monde, sur le vaisseau de Sa Majesté Britannique l'*Endeavour*, par *Sidney Parkinson*, dessinateur attaché à M. *Banks*; précédé d'un discours en forme d'introduction, sur les principaux navigateurs anglais et français qui ont précédé l'*Endeavour*, suivi d'un abrégé des deux derniers voyages de *Cook*, avec les planches de l'auteur : ouvrage traduit de l'anglais, par *Henri*, 2 vol. in-8°. Prix, 9 liv. pour *Paris*, et 10 liv. 10 s. franc de port.

A Paris, chez *Guillaume*, Libraire, rue de l'Eperon, n°. 12.

Voyage à la Nouvelle Galles du Sud, à Botany-

bay et au Port-*Jakson*, en 1787 et 1788, par John White, chirurgien en chef de l'établissement des Anglais dans cette partie du globe, avec deux planches dessinées par *Monnet*, et gravées par *Clément*, volume in-8°. d'environ 500 pag. 5 liv. pour *Paris*, et 6 liv. franc de port.

A Paris, chez le même Libraire.

The Vicar of Wakefield, and the desertes Village, by GOLDSMITH: de l'imprimerie de *Ch. Pougens*, rue Thomas du Louvre, n°. 246.

Cette nouvelle édition exécutée en caractères fondus exprès à Londres, suivie du Village abandonné, Morceau de Poésie plein de graces, fait honneur aux presses de *Ch. Pougens*, homme de Lettres distingué, qui se propose de publier successivement plusieurs éditions du même genre.

Nous ne dirons qu'un mot de ce joli ouvrage, le chef-d'œuvre des romans en un seul volume, si recherché des philosophes et des gens du monde: c'est qu'il semble exclusivement destiné aux élèves des deux sexes, qui veulent étudier l'anglais. On paroît même le préférer au Voyage sentimental de l'ingénieux *Sterne*, qui offre trop de difficultés pour que les professeurs de cette belle langue, devenue si nécessaire au commerce et à la littérature, puissent se permettre d'en expliquer la lecture à des commençans.

Cet ouvrage en un vol. in-12, imprimé sur papier fin d'Angoulême, se vend 3 liv. 10 s. pour *Paris*, 4 liv. 10 s. franc de port pour les départemens, et se trouve à *Paris*, chez *Richard*, Libraire, rue de la Harpe, n°. 188, vis-à-vis la rue St.-Severin; chez *Caille*, Libraire, rue Serpente, n°. 7.

Almanach du Département de la Seine, pour l'an sixième de la République Française, *contenant tous les détails relatifs aux premières Autorités constituées de la République, ayant leur résidence à Paris, le Corps législatif, le Directoire, le Tribunal de Cassation, etc. à celles du Département de la Seine et des 17 Cantons qui forment son arrondissement. — Les Noms et Demeures des Citoyens qui remplissent les fonctions publiques dans les tribunaux, les Administrations générales et particulières, les Établissemens publics, les Musées, les Écoles centrales, spéciales, primaires, les Bibliothèques, la Garde nationale sédentaire, etc.*

Des Notaires, Banquiers, Agens de change, Directeurs, Administrateurs et Artistes des théâtres.

Les Lois du 19 fructidor an V, sur les mesures de sûreté générale; celles sur les contributions directes pour l'an VI, les Patentes, les Passe-Ports, les Transactions entre particuliers, celles concernant les droits d'enregistrement, du timbre, de la mobilisation de la dette publique, etc. 1 *vol.* Prix 36 sous.

A *Paris*, chez *Moutardier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 28.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu H. V. LEFEBVRE, de Rouen, dont la vente a été faite à Paris le 18 *messidor an* 5, *et jours suivans, par CHARDIN, Libraire, rue* Traisnée, *n°* 1.

Œuvres de J. J. ROUSSEAU. *Paris, Demaisonneuve*, 1792 et suiv. 6 vol. gr. in-4°. pap. vél. satiné, br. en carton, fig. *avant la lettre*..... 304 liv.

Œuvres anonymes de Madame de MONTESSON. *Paris. Didot l'aîné*, 1782, 7 tom. 8 vol. in-8°. mar. rouge, ... 203. liv.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires qui ont tous été distribués en présent.

Œuvres complettes d'Alexandre POPE, trad. de l'ang. *Paris*, 1779, 8 vol. in-8°. v. éc. fil. fig. 29 liv. 10 s.

Lettres d'Héloïse et d'Abeilard, trad. par J. F. *Bastien. Paris, Lamy*, 1782, 2 vol. in-8°. (*imprimé sur peau de vélin*), m. r. dent. tabis, avec étui en mar. rouge, (*rel. par Derome*)..... 120 liv.

Cours des principaux fleuves et rivières de l'Europe, composé et imprimé par *Louis XV* en 1718. *Paris, imprimerie du Cabinet*, in-4. m. r..... 27 liv.

Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, par G. Th. RAYNAL. *Genève; Pellet*, 1780, 5 vol. in-4°. v. f. fil. fig. et cartes..... 72 liv.

Le même ouvrage. *Genève, Pellet*, 1780, 10 vol. in-8°. et Atlas in-4°. v. m. fil. fig..... 60 liv.

Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malthe et de Lipari, par J. HOUEL, peintre. *Paris, Didot*

le jeune, 1782, 4 vol. gr. in-fol. br. en carton, *fig. impr. en rouge, couleur de sanguine*.... 226 liv.

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par l'abbé de SAINT-NON. *Paris*, 1781 et suiv. 5 vol. in-fol. br. en carton, fig. et cartes..... 471 liv.

Voyage pittoresque de la Grèce, (*par le comte de Choiseul-Gouffier*). *Paris*, 1782, in-fol. v. éc. fil. tr. d..... 159 liv.

Voyage en Sibérie, fait en 1761 par l'abbé CHAPPE d'Auteroche. *Paris*, 1768, 3 vol. gr. in-4°. et Atlas in-fol. v. m. fil. fig..... 101 liv.

Voyage en Moscovie, en Perse, et aux Indes orientales, par Corneille LEBRUN. *Amsterdam*, 1718, 2 vol. gr. in-fol. v. f. fig. — Voyage au Levant, par le même. *Delft*, 1700, gr. in-fol. v. f. fig. 48 l.

Voyage de CHARDIN en Perse, et autres lieux de l'Orient. *Amsterdam*, 1735, 4 vol. in-4°. v. rac. fil..... 199 liv.

Leteres sur l'Egypte, par SAVARY. *Paris*, 1786, 3 vol. in-8°. pap. fin, m. r..... 60 liv.

Il n'a été tiré que deux exemplaires sur papier fin.

Voyage d'Egypte et de Nubie, par NORDEN, ouvrage enrichi de cartes et de figures dessinées sur les lieux par l'auteur. *Copenhague, impr. royale des Orphelins*, 1755, 2 vol. in-fol. *cuir de Russie*, fil. ..... 401 liv.

Voyage à la nouvelle Guinée, par SONNERAT. *Paris*, 1776, in-4°. v. éc. fil. fig..... 36 liv.

Voyage de LEVAILLANT dans l'intérieur de l'Afrique, par le cap de Bonne-Espérance. *Paris*, 1790, 2 vol. in-4°. pap. vél. (en feuilles), *fig. coloriées avec le plus grand soin*..... 261 liv.

La Découverte australe par un homme volant, ou le Dédale français. *Leipsik*, (*Paris*), 4 vol. in-12, v. f. fil. tr. d. fig..... 22 liv. 10 s.

Discours sur l'Histoire universelle, par BOSSUET. *Paris*, *Cramoisy*, 1681, in-4°. Gr. P. m. r. 19 l. 10 s.

Histoire du Clergé séculier et régulier. *Amsterdam*, 1716, 8 vol. in-8°. m. r. fig..... 40 liv.

PAUSANIAS, ou Voyage historique de la Grèce, trad. en français par l'abbé *Gedoyn*. *Amsterdam*, 1733, 4 vol. in-12, v. f. fil. tr. d. fig. ..... 50 liv.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, (par l'abbé BARTHELEMY). *Paris*, 1788, 5 vol. in-4°. gr. *pap. vélin*, avec la vie de l'auteur par M. *de Nivernois*, br. en carton ..... 276 liv.

Le même ouvrage. *Paris*, 1788, 7 vol. in-8°. et Atlas in-4°. br. ..... 51 liv. 15 s.

Histoire d'HÉRODOTE, trad. du grec par LARCHER, *Paris*, 1786, 7 vol. in-4°. *pap. fin d'Annonay*, br. ..... 150 liv.

TITI LIVII Historiarum ab urbe condita libri qui supersunt, accur. Ruddimanno. *Edimburgi*, 1751, 4 vol. in-12, v. porph. fil. (*gr. pap. fin*) ... 77 liv.

Edition réputée sans faute, et très-rare sur ce papier.

C. Cornelii TACITI Opera, cum notis *Pichon*, ad usum Delphini, 4 vol. in-4°. v. f. ..... 52 liv.

La Conjuracion de Catilina y la guerra de Jugurtha por Cayo SALUSTIO Crispo. *En Madrid*, *Ibarra*, 1772, in-fol. m. r. fig. et cartes ..... 250 liv.

C. Julii CÆSARIS Opera. *Londini*, *Payne*, 1790, 2 vol. in-8°. pap. vélin, m. r. rel. ang. ..... 63 liv.

Tableau général de l'Empire Ottoman, par MOURADGEA D'OHSSON. *Paris*, *Didot le jeune*, 1787 et 1790, 2 vol. gr. in-fol. br. en carton, fig. de *Moreau le jeune* ..... 150 liv.

Histoire des Incas du Pérou, trad. de l'espagnol de GARCILLASSO de la Vega, par J. *Baudouin*; avec l'Histoire de la Floride, par le même. *Amsterdam*, 1737, 2 vol. in-4°. v. f. fig. de B. *Picart* ... 24 liv.

Les Monumens de la Monarchie française, par D. Bernard de MONTFAUCON. *Paris*, 1729, 5 vol. in-fol. Gr. Pap. v. m. fig. ..... 272 liv.

Histoire de France, par de MEZERAY. *Paris*, *Guillemot*, 1643, 1646 et 1651, 3 vol. in-fol. gr. pap. m. r. ..... 140 liv.

Abrégé chronologique de l'Histoire de France, avec l'Avant-Clovis, par le même. *Amsterd. Wolfgang*,

1673, 7 vol. in-12, mar. verd, (*rel. par Derome*). ..... 84 liv.

Le Procès de Jehanne la Pucelle, in-fol. v. m. fil. 72 l.

Beau manuscrit de la fin du 15e. siècle, contenant 39 feuillets in-fol. vél. avec lettres initiales peintes en or et en couleur, et orné de jolies miniatures.

Mémoires de COMMINES Sieur d'Argenton. *Leyde, Elzeviers*, 1648, in-12, m. r. ..... 20 liv.

Sermon de la simulée Conversion du Roi de Navarre, prononcé en l'église cathédrale de *Poictiers*, par le Théologal ordinaire, (Jehan BOUCHER, curé de St. Benoît). *Paris*, 1594, in-8°. m. r. (éd. orig.) ..... 24 liv.

Codiciles de Louis XIII. 1643, in-16, m. r. 62 liv. 10 s.

Petit volume très-rare.

Mémoires de la Duchesse de NEMOURS. *Amsterdam*, 1731, 1 vol. — Mémoires du Cardinal de RETZ. *Amsterdam*, 1738, 4 vol. — Mémoires de GUY-JOLY. *Amsterdam*, 1738, 2 vol. En tout, 7 vol. in-8°. m. r. (Bel Exemplaire) ..... 60 liv. 2 s.

Les Héros de la Ligue, ou la Procession pour la conversion des Protestans du Royaume de France. *Paris*, (*Hollande*) 1691, in-4°. m. r. ..... 61 liv.

Mémoires et Lettres de Madame de MAINTENON. *Amst.* 1755, 15 vol. in-12. v. éc. fil. *papier d'Hol.* dont il n'y a eu que 2 exemplaires. 51 liv. 11 s.

Histoire de la ville de Rouen, par Fr. FARIN. *Rouen*, 1668, 3 vol. in-12, mar. r. dent. ..... 18 liv.

L'Antiquité expliquée par D. Bernard de MONTFAUCON, avec le suppl. *Paris*, 1722 et 1757, 15 vol. in-fol. Gr. Pap. v. b. fig. ..... 251 liv.

Mémoire sur Vénus, par LARCHER. *Paris*, 1775, in-12. v. f. fil. (Pap. d'Hollande) ..... 34 liv.

Dissertation sur les attributs de Vénus, par l'Abbé de LACHAU. *Paris*, 1776, in-4°. v. f. fil. 31 liv.

La figure de Vénus, gravée d'après *le Titien*, par *S. Aubin*, étoit double : l'une avant la lettre, l'autre avec la lettre, mais avant la coquille.

Discours sur les médailles et gravures antiques, principalement romaines, par Antoine LEPOIS. *Paris*, *Mamert Patisson*, 1579, in-4°. v. f. fil. tr. d. avec

la fig. de Priape..... 30 liv.

Recherches curieuses des Monnoies de France, par Cl. BOUTEROUE. *Paris, Cramoisy*, 1666, in-fol. v. f. fil. tr. d..... 30 liv.

Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, traduit de l'ang. par WARBURTHON. *Paris*, 1744, 2 vol. in-12. v. f. fil. fig..... 16 liv.

Les Ruines des plus beaux Monumens de la Grèce, par LEROY. *Paris*, 1758, gr. in-fol. mar. r. 86 liv.

Les Ruines de Balbec, autrement dite Heliopolis dans la Cœlo-Syrie. *Londres*, 1757, gr. in-fol. v. fil. tr. d. fig.

Les Ruines de Palmyre, autrement dite Tedmor au désert. *Londres*, 1753, gr. in-fol. v. f. fil. tr. d. fig..... 150 liv.

Recueil des Peintures antiques trouvées à Rome, imitées fidèlement pour les couleurs et pour le trait, d'après les dessins coloriés faits par Pietro SANTE-BARTOLI (avec les Descriptions de MM. de *Caylus*, *Mariette* et *Barthelemy*). *Paris*, *Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-fol. gr. pap. mar. bl. (*Rel. de Deromé*)..... 350 liv. 10 s.

Le Antichita di Ercolano. *Napoli, nella regia Stamperia*, 1757, 7 vol. gr in-fol. v. f. fil. fig. 281 liv.

A select Collection of Drawings from Curious antique Gems, by T. WORDLIGE. *London*, 1768, 2 vol. grand in-4°. mar. bl. tabis dent..... 450 liv.

Les figures de la Méduse et de l'Hercule se trouvoient doubles dans cet Exemplaire.

Veneres et Priapi uti observantur in gemmis antiquis. *Lugd. Batav.* in-8°. br. en cart. fig..... 16 liv.

BOCACE, des Nobles Malheureux, translaté de latin en français par *Laurens de Premier faict. Paris, Ant. Verard* (1494), in-fol. goth. v. br. fil. 20 liv.

Les Hommes illustres de France, par PERRAULT. *Paris*, 1696, 2 vol. gr. in-fol. v. br. fig. *papier fort*..... 86 liv.

Les portraits d'Arnaud et de Pascal se trouvoient dans cet Exemplaire.

Portraits des Hommes illustres de la Grande-Bretagne, grav. par HOUBRAKEN et VERTUE, avec leurs Vies et

gentilium philosophorum, græc. et lat. ex vetustis exempl. recensuit Wilhelmus *Worth. Oxoniæ, è Theat. Sheldon.* 1700, in-8°. m. bl. rel. angl. 12 liv.

13 Sermons du R. P. L. BOURDALOUE, publiés par le P. Bretonneau. *Paris, Rigaud, directeur de l'Impr. Royale*, 1707, 16 vol. in-8°. m. violet, doublé de mar. cit. dent. l. r. P. Fin..... 300 liv.

Exemplaire unique pour la beauté de la reliure, la grandeur des marges, etc. auquel on a ajouté plusieurs Portraits du P. Bourdaloue.

14 Sermons du P. LARUE. *Paris, Rigaud*, 1719, 4 vol. in-8°. m. viol. doub. de satin viol..... 22 liv. 1 s.

15 Les très-merveilleuses Victoires des Femmes du nouveau Monde, par G. POSTEL. *Paris, J. Ruelle*, 1553, — Les Merveilles du Monde, et principalement des admirables choses des Indes et du nouveau Monde, par le même. 1553. — Description et carte de la Terre-Sainte, par le même, in-18. m. vert, dent. *Très-Rare*..... 73 liv. 4 s.

Superbe exemplaire du Comte d'Hoym.

16 Clef du Sanctuaire (trad. du lat. de B. SPINOSA par de S. Glain). *Leyde, Pierre Warnaer*, 1678; in-12. m. v. doub. de tab. l. r.....

Exemplaire complet avec les trois titres.

17 Réfutation des erreurs de Benoît de SPINOSA,) par le P. Lamy, M. de Fénélon et le Comte de Boulainvilliers.), avec la Vie de Spinosa, écrite par Jean Colérus. *Bruxelles, Fr. Foppens*, 1731, in-12. m. v. dent. doub. de tab. l. r..... } 24 liv. 10 s.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30. *Nivose, An* VIe.) (17 Janvier 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Notice sur ROBERT ESTIENNE, *Libraire à* Paris, *décédé en* 1794. *Par A. M. H. B.*

ROBERT ESTIENNE naquit à *Paris* en 1723, et étoit le second fils de *Jacques Estienne*, qui avoit exercé la même profession.

Quelques savans, entr'autres, feu M. *Barbeau de la Bruyère*, croyoient qu'il étoit de la célèbre famille

des *Estienne*, qui ont illustré la Typographie, et se sont distingués dans la carrière des lettres.

Lorsque la mère de notre *Robert Estienne* devint veuve, elle avoit cinq enfans, dont l'aîné étoit une fille à peine âgée de 12 ans.

L'avertissement du *Catalogue chronologique des Libraires*, donné par M. Lottin, contient, à la page 5, les détails suivans sur cette veuve estimable.

« Elle continua les entreprises de son mari, étendit son commerce, et donna à tous ses enfans la véritable éducation, celle qui persuade et gagne les cœurs. Son fonds n'étoit composé que de livres dignes de l'enseigne qu'ils portoient, *la vertu*. Liée avec les *Gaichiés*, les *Duguet*, les *Rollin*, les *Massillon*, les *d'Asfeld*, les *Crevier*, elle inspira à ceux de ses enfans qui se sont adonnés à la librairie, le goût du commerce des livres solides qu'elle avoit adoptés, et leur procura à tous des établissemens honnêtes (A) ».

L'avertissement qui est en tête du troisième volume de l'Histoire ancienne de l'édition de 1731, montre encore l'intérêt que le respectable *Rollin* prenoit à la famille de notre Libraire (B).

On peut remarquer ici l'influence qu'ont sur la jeunesse les sociétés vertueuses, et l'avantage de ne connoître que de bons livres. *Robert Estienne* et son frère aîné n'ont vendu toute leur vie que des livres faits pour inspirer la vertu, tels que ceux de *Rollin* et de

---

(*A* et *B*) Les notes *A* et *B* se trouvent à la fin de cette notice.

Nota. Les Estienne étoient également liés avec les plus savans Jésuites. On connoît la pièce de *Ducerceau* :

Monsieur Eltienne, eh ! ne m'imprimez pas.

pièce à laquelle *Dufresny* fit une réponse où se trouve ce vers :

Mon Révérend, vous serez imprimé.

Mais ce qui est moins connu, et qui fait beaucoup d'honneur au père *Tournemine*, c'est que ce fut ce savant Jésuite qui détermina les *Estienne* à faire imprimer les premiers écrits de *Rollin*. De son côté, Rollin, dans son Traité des Études, a rendu justice à *Jouvency*.

Plutche. Ils n'ont point été complices de cette dépravation de principes, qui a été si funeste à plusieurs même de ses auteurs. Tous les ouvrages que *Robert Estienne* a composés, présentent en général les bonnes intentions et l'amour du bien public qu'a nécessairement un homme plein des leçons et des écrits de l'auteur du *Traité des Études*.

Robert Estienne remplit avec intégrité les différentes charges relatives à son état, et la place de juge-consul. Quoique ces diverses places et son commerce l'aient beaucoup occupé, on lui doit néanmoins les ouvrages suivans :

Il a publié sous le titre de *Pélerinage du nommé Chrestien*, une traduction abrégée d'un Roman pieux et allégorique, de l'anglais Jean *Bunyan*, Roman qui a eu un très-grand nombre d'éditions en Angleterre. On doit à *Robert Estienne* le *Recueil des Causes amusantes*, en 2 volumes in-12. Il y mit cette épigraphe ingénieuse, qui est de lui :

Et Thémis quelquefois se permit de sourire.

Ce recueil contient divers Mémoires de *Degennes*, le Procès de *Gerdon* et de *Rampôneau*, ainsi que le Mémoire de *Rigoley de Juvigny* dans l'affaire de l'âne de Vanvres. Cet ouvrage peut servir à délasser le jurisconsulte et l'homme du monde, qui se sont instruits dans l'utile Journal des Causes célèbres, publié par le citoyen *Desessarts*.

En 1776, il s'éleva une contestation entre les Libraires et le citoyen *Luneau de Boisjermain*, qui soutenoit, suivant la réplique des Libraires, qu'avec un privilége tout le monde pouvoit faire imprimer (1).

(1) Qu'importoient aux Libraires les prétentions du C. *Luneau* dans cette affaire ? Il n'en étoit pas de même lors de la contestation qui s'éleva entre lui et les entrepreneurs de l'*Encyclopédie de Paris*, 55 *vol. in-fol.*, relativement aux conditions de la souscription. Le C. *Luneau* suivit cette affaire avec beaucoup trop de chaleur ; il se présenta dans l'arène, armé d'un énorme mémoire in-4°.,

Cette contestation, où l'on mit, suivant l'usage, trop de vivacité de part et d'autre, produisit plusieurs brochures. Il en parut une qu'on a attribuée au citoyen *Fenouillot de Falbaire*, intitulée *Avis aux gens de lettres*, et ayant pour épigraphe :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Le citoyen *Robert Estienne* y fit une réponse dont voici l'épigraphe :

Scribendi rectè sapere est et principium et fons.

Elle a le titre suivant : *Remerciement à l'auteur de l'Avis aux gens de lettres.*

Ces contestations demeurent aujourd'hui sans objet. Elles ne raviront plus ni aux gens de lettres ni aux Libraires un tems précieux ; et ces deux classes de citoyens sentiront qu'il est également de leur intérêt de vivre en bonne intelligence.

---

où il ne manquoit que la justesse des raisonnemens et celle des calculs. Il falloit *répondre et plaider*. Les avocats des Libraires associés, hommes très-instruits d'ailleurs, mais n'ayant aucune des connoissances typographiques nécessaires pour traiter clairement le fonds de la question, *répondirent et plaidèrent* sans l'entendre. Il parut alors une *lettre d'un souscripteur de l'Encyclopédie*. Cette lettre, composée de 16 pages in-8°., accompagnée d'un tableau de rectification des calculs du C. *Luneau*, répandit le plus grand jour sur cette affaire ; on la doit au C. *ST.*, Imprimeur, rue de la Harpe. Ce morceau, écrit très-purement, et que l'on peut citer comme un modèle de sagacité, de clarté et de décence, parvint enfin à faire taire l'auteur des *Commentaires*, éclaira le public et les juges, et décida du gain de la cause.

Ennemi des personnalités, nous n'eussions jamais cité cette anecdote, si la perte de ce procès, en entraînant la ruine des Libraires associés à cette grande entreprise, n'eût failli enlever à la nation le plus grand monument de la littérature de notre siècle, et aux Imprimeurs et Libraires un ouvrage qui a si puissamment contribué, et qui contribue encore tous les jours à la prospérité de leur commerce.

Ravier.

Nous aimons à nous rappeler les services que les hommes de ces deux états se sont mutuellement rendus; et nous allons consigner ici quelques traits de ce genre qui méritent d'être imités.

Érasme et l'Imprimeur *Froben* furent toujours amis. *Rollin* avoit rendu des services à la veuve Estienne; et son fils, dont nous écrivons la vie, montra sa reconnoissance envers ce célèbre professeur de l'Université de Paris, en publiant avec soin ses opuscules dont nous parlerons plus bas.

M. *de la Tour*, Imprimeur de *Paris*, fut lié toute sa vie avec feu Gabriel *Brottier*, éditeur de *Tacite*, qui passoit chaque été à la maison de campagne de cet Imprimeur.

Les Libraires avec qui *Chambers*, auteur de l'Encyclopédie anglaise, avoit contracté, trouvant que le succès de cet ouvrage surpassoit leur attente, lui firent un présent considérable. Plusieurs exemples semblables de générosité des Libraires et Imprimeurs ont été cités dans le procès qui eut lieu en Angleterre par rapport à la propriété littéraire. Nous tirons ces derniers faits de l'excellente Vie de Samuel *Johnson*, publiée par Hawkins en 1787, à la tête de l'édition des Œuvres de *Johnson*. Voyez pages 344 et 531 de cette Vie, qui mériteroit d'être traduite.

On dit que l'estimable abbé Batteux est mort en partie de chagrin, pour avoir vu qu'après le déplacement de M. de Saint-Germain du ministère de la guerre, l'utile Cours d'Etude de l'Ecole-Militaire que le citoyen Nyon l'aîné, Libraire à Paris, avoit fait imprimer à grands frais, n'étoit pas accueilli par le successeur du ministre; quoique celui-ci eût dû le faire adopter pour récompenser le Libraire de son zèle à seconder les bonnes intentions que son prédécesseur avoit eues en faisant faire ce grand travail (2).

(2) On ne peut s'empêcher de rappeler ici le courage et la générosité que montra Lafontaine, qui n'avoit point de fortune, en sollicitant Louis XIV pour Fouquet, mis dans une prison d'état.

Nous prions les lecteurs d'excuser cette digression. Ils sont Français; et nous n'avons pu nous empêcher de rapporter de belles actions de plusieurs Français; savoir, de Mrs. *Rollin*, *Delatour*, et *Batteux*.

Robert Estienne publia, en 2 volumes in-12, en 1771, les Opuscules de *Rollin*. Il est le principal rédacteur des notes considérables qui se trouvent dans le premier volume, à la suite de l'éloge fait par de Boze. Ces notes sont ce qui a été publié de plus étendu et de plus curieux sur Rollin. On trouve dans ces Opuscules la traduction faite par le citoyen Louis-Théodore *Herissant*, du discours de Rollin sur l'établissement de l'instruction gratuite dans l'Université.

Robert Estienne avoit engagé le C. Herissant, qui étoit son neveu, à donner cette traduction. Il l'excita encore à cultiver les lettres, et il eut le plaisir d'être chargé de la vente de l'édition des *Principes de style* que celui-ci avoit rédigés pour sa propre instruction, et qu'il publia en 1779. Cet ouvrage utile est maintenant épuisé; et il seroit à souhaiter que l'auteur en donnât une seconde édition.

En 1778, Robert Estienne donna la traduction abrégée d'un ouvrage de *Fordyce*, qu'il intitula *Sermons pour les jeunes Dames et les jeunes Demoiselles*. C'est rendre un vrai service à sa patrie que de faire passer ainsi dans notre langue les bons livres qui paroissent chez les nations étrangères.

Enfin on doit au citoyen Estienne les *Etrennes de la Vertu*. Cet ouvrage, qui paroissoit chaque année, à

Les Libraires devroient mettre à la tête de son Recueil de Fables, cette belle élégie où il s'écrie, en parlant de Fouquet :

Et c'est être innocent que d'être malheureux.

On trouve dans cette élégie une belle action réunie à de beaux vers. Que la poésie est grande et noble, quand elle sollicite pour les malheureux sans cependant les aigrir !

Exoriare aliquis miseri defensor et orbi.

commencé en 1782 et fini en 1794. Les belles actions insérées dans ce recueil, composé de 12 volumes, font honneur à notre nation. Il fait suite aux Annales de la bienfaisance française de *Dagues* de *Clairfontaine*, contenant les traits d'humanité qui ont honoré la France pendant le règne de Louis XV. En lisant le Recueil de M. *Estienne*, on connoissoit les traits de vertu qui avoient eu lieu l'année précédente. Heureuse la nation qui pourroit publier tous les ans dix ou douze volumes de ce genre! elle ne se plaindroit pas de la multiplicité de pareils livres. L'idée de cet ouvrage fait l'éloge du cœur de M. *Estienne*, qui joignoit à ses connoissances beaucoup d'amabilité, et le talent de faire des chansons agréables de société.

Il est mort en 1794, regretté de tous ceux qui l'ont connu. Jacques Estienne ayant toujours vécu avec son frère aîné, il ne s'est point marié.

Notes relatives à la notice précédente.

(A) Cet avertissement, mis à la tête du livre de M. Lottin, contient un passage qui lui fait honneur. Voici comme il s'exprime, page 4, en parlant des veuves de Libraires :

« Les veuves sont une portion précieuse de notre » compagnie. Comment en effet ne pas considérer des » femmes qui, sans être découragées par la perte de » leur mari, continuent les entreprises du commerce, » et les augmentent souvent, pour procurer à leurs » enfans des établissemens avantageux » ?

Les anciennes corporations avoient une surveillance sur leurs membres, qui étoit douce, pleine d'égards, et très-utile au bon ordre. Elles donnoient aussi aux personnes de leur état, à leurs veuves et à leurs enfans, quand ils étoient dans le besoin, des secours précieux, qui n'avoient rien d'humiliant.

Il seroit digne des bons citoyens de chercher quels seroient les moyens de retrouver, s'il est possible, ces avantages, en totalité ou en partie, dans le nouvel ordre de choses, où il n'y a point de corporations.

Ne pourroit-on pas permettre de former, dans chaque profession, de ces associations, en leur interdisant de s'occuper d'aucune autre chose que de soulager leurs membres ?

(*B*) Cet avertissement du troisième volume de l'Histoire ancienne prouve combien *Rollin* étoit jaloux de contenter le public, et d'empêcher qu'on ne lui fît payer trop cher un volume de son ouvrage. Ce savant désintéressé n'y consent qu'avec peine, à ce que le prix d'un volume, auquel il donne environ six feuilles de plus qu'aux précédens, soit augmenté de 10 sous. Dans l'avertissement du 11e. volume, qui a près de 800 pages, et qu'on a été forcé de relier en deux, il fixe lui-même le prix de ces volumes à 3 liv. 10 sous reliés, laissant ainsi un exemple à imiter tant aux Auteurs qu'aux Libraires. Je prie le lecteur d'excuser ces détails, en se ressouvenant que le bon marché des livres utiles sert à favoriser la propagation des connoissances. Ils montrent d'ailleurs la progression du prix des livres, et l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

Ouvrages nouveaux.

Épizootie, ou *Maladie des Bestiaux*, et pour mieux dire, Maladie de l'air, avec des observations sur cette maladie et quelques moyens de la guérir, par ENGUEHARD, médecin des hôpitaux de *Paris*, avec cette épigraphe :

L'air nous fait vivre, l'air nous tue.

16 pages in-8°. Prix, 12 sous. A *Paris*, chez *Moutardier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 28.

L'auteur remonte à la source du mal, en développe clairement les causes, et indique les moyens d'y remédier et sur-tout de les prévenir. Ces moyens sont simples, faciles, et à la portée de tout le monde. Les

gens de l'art apprendront avec plaisir que le citoyen *Enguehard* doit donner sous peu une nouvelle *Théorie de médecine*, ayant pour devise : *Sanare equilibrium, in individuo, stabilire est, mediante aere*, dans laquelle il se propose de démontrer que la division de la médecine en solides et en fluides est purement anatomique, et manquoit du principe physique qu'il établit aujourd'hui.

Lucie et Victor, Nouvelle par J. H. H., avec cette épigraphe :

C'est Vénus toute entière à sa proie attachée,

brochure in-18 de 150 pages, bon papier, bonne édition. Prix, 15 sous pour Paris, et 1 liv. franc de port pour les départemens. A *Paris*, chez *Deroy*, Libraire, rue Haute-Feuille ; et à *Bruxelles*, chez *Stapleaux*, Imprimeur, rue de la Magdeleine.

Almanach du Consolateur, ou Étrennes à la Vertu affligée, 3 vol. in-18. Prix, 3 liv. 12 sous pour *Paris*, et 4 liv. 12 sous franc de port pour les départemens. A *Paris*, chez *Leclere*, Libraire, rue Saint-Martin, près la rue aux Ours, n°. 254 et 89.

Suite de l'Extrait du Catalogue des livres rares et précieux du Citoyen ***, *dont la vente a été faite le 23 brumaire, an VI (le lundi 13 novembre 1797, v. st.), et jours suivans, par le Citoyen* Debure l'aîné.

Loix de Platon, par le Traducteur de la République. *Amst*, *Marc-Michel Rey*, 1769, 2 vol. in-8°. v. m. fil. Gr. Pap.
Dialogues de Platon, par le Traducteur de la République. *Amsterdam*, *Marc-Michel Rey*, 1770, 2 vol. in-8°. v. m. fil. Gr. Pap. } 16 l. 1 s.

L. Annæi SENECÆ philosophi Opera omnia, ex ult. Lipsii emendatione, et M. Annæi Senecæ rhetoris quæ exstant, ex Andr. Schotti recensione. *Lugd. Bat.* apud *Elzevirios*, 1640, 3 vol. in-12, vél. l. r. ..... 216 liv.

Exemplaire de la plus belle conservation, de la plus grande rareté, et peut-être unique, parce que les marges n'en ont point été rognées.

Characterum Ethicorum THEOPHRASTI Capita duo, hactenus anecdota, græce, latinè vertit Jo. Christ. AMADUTIUS. *Parmæ, ex reg. typograph.* (*Bodoni*) 1786, in-4°. m. r. dent. doublé de tab. ..... 39 liv. 19 s.

Maximes et Réflexions morales du Duc de la ROCHEFOUCAULD. *Paris*, de l'imprimerie de *Didot l'aîné*, 1796, in-4°. pap. vél. m. r. dent. tabis. ..... 39 liv.

De la Sagesse, trois livres, par Pierre CHARRON. *Leyde*, chez les *Elzeviers*, 1646, in-12. m. r. ..... 13 liv.

De la Sagesse, trois livres, par Pierre CHARRON, nouvelle édition conforme à celle de Bordeaux de 1601. De *l'imprimerie de Didot-l'aîné*, *Paris*, *Barrois l'aîné*, 1789, 3 vol. in-12, mar. violet, dent. doublé de tabis, dent. ..... 48 liv.

De l'Education des Enfans, trad. de l'anglais de Locke, par M. COSTE. *Amsterdam*, *Hermann*, *Uytwerf*, 1733, 2 tom. en 1 vol. in-12, m. vert. ..... 7 liv. 15 s.

Observations et Mémoires sur la Physique, sur l'Histoire Naturelle, et sur les Arts et Métiers, par M. l'abbé ROZIER, à commencer du mois de Juillet 1771, jusqu'au mois de décembre 1791. *Paris*, *Lejay*, 1777 et années suivantes, 40 vol. in-4°. fig. v. fil. le reste br. compl. ..... 260 liv.

Dictionnaire raisonné universel d'Histoire Naturelle, contenant l'Histoire des animaux, des végétaux et des minéraux, et celle des corps célestes, des météores, etc. par M. VALMONT DE BOMARE. *Lyon*, *Bruyset*, 1791, 8 vol. in-4°.

mar. r. ..... 145 liv. 10 s.

Description méthodique du Cabinet de l'Ecole royale des Mines, par M. SAGE. *Paris, de l'imp. roy.* 1784. — Supplément à la Description méthodique du Cabinet des Mines, par le même. *Paris, de l'imp. roy.* 1787, 2 vol. in-8°. v. f. dent. d. s. t. pap. vél. ..... 14 liv. 1 s.

L'Histoire Naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, l'Oryctologie, qui traite des terres, des pierres, des métaux et des minéraux, et autres fossiles, par M. DEZALLIER D'ARGENVILLE. *Paris, de Bure l'aîné*, 1755, in-4°. fig. m. r. dent. doublé de tabis. ..... 24 liv.

Oryctographie de Bruxelles, ou Description des fossiles, tant naturels qu'accidentels, découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville, par Fr.-Xav. BURTIN. *Bruxelles, Lemaire*, 1784, in-fol. v. m. 32 planches coloriées. 12 liv.

Crystallographie, ou Description des formes propres à tous les corps du règne minéral, dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique, par M. de ROMÉ DE L'ISLE. *Paris, de l'imprimerie de Monsieur*, 1783, 4 vol. in-8°. fig. bas. ..... 18 liv. 1 s.

Traité des Arbres fruitiers, contenant leur figure, leur description, leur culture, etc. par M. DUHAMEL DU MONCEAU. *Paris, Saillant*, 1768, 2 vol. in-4°. v. éc. fil. d. s. t. ..... 62 liv. 1 s.

Elémens de Botanique, ou Méthode pour connoître les plantes, par M. PITTON-TOURNEFORT. *Paris, de l'imprimerie royale*, 1694, — Eloge de M. Tournefort, par M. de FONTENELLE. — Lettre sur la Botanique, par M. P. COLLET. — Réponse de M. Chomel, médecin du roi, etc. à deux Lettres écrites par M. P. COLLET, sur la Botanique. 4 vol. in-8°. fig. mar. v. dent. doublé de papier lisse de la Chine. ..... 106 liv. 10 s.

Exemplaire de la plus grande beauté. Les trois pièces qui forment le quatrième volume sont rares, ne s'étant jamais vendues. *On a découvert à la vente une piqûre de ver.*

Démonstrations élémentaires de Botanique, contenant les principes généraux de cette science, l'explication des termes, les fondemens des méthodes, et les élémens de la physique des végétaux, troisième édition corrigée et augmentée, par M. GILIBERT. *Lyon*, *Bruyset*, 1787; 3 vol. in-8°. v. rac. dent. d. s. t. ..... 22 liv. 10 s.

Manuel de Botanique à l'usage des amateurs et des voyageurs, contenant les principes de Botanique, l'explication du système de Linné, etc. par le BRETON, *Paris*, *Prault*, 1787, in-8°. fig. v. m. ..... 8 liv. 19 s.

Caroli a Linné genera plantarum eorumque characteres naturales secundùm numerum, figuram, et proportionem omnium fructificationis partium, novis generibus ab ipso auctore adaucta, curante D. J. Jac. REICHARD. *Francofurti ad Moenum*, *Warrentrapp*, 1778, in-8°. bas..... 7 liv. 1 s.

Recueil de plantes dessinées et gravées sous la direction de l'Académie des Sciences, par Nicolas ROBERT, Abr. BOSSE, et Louis-CHATILLON, au nombre de 319 planches, 2 vol. in-fol. en feuilles. ..... 100 liv.

On avoit joint à cet Exemplaire un Frontispice, un Avertissement et une Table du nom des 319 Plantes contenues dans ce Recueil, avec le nom des artistes par qui elles ont été gravées. Cet ouvrage a été imprimé à l'imprimerie royale; il ne s'est jamais vendu, et il manque à presque tous les Exemplaires. Il facilite beaucoup l'usage de ce livre.

Plantæ per Galliam, Hispaniam et Italiam observatæ, iconibus æneis exhibitæ a J. BARRELIERO, accurante Ant. de JUSSIEU. *Parisiis*, *Stephan. Ganeau*, 1714, in-fol. dem. rel. .... 16 liv. 12 s.

Flore française, ou Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France, disposée suivant une nouvelle méthode d'analyse, et à laquelle on a joint la citation de leurs vertus en médecine, et de leur utilité dans les arts, par le C. LAMARCK. *Paris*, *de l'imprimerie royale*, 1778, 3 vol. in-8°. fig. m. v. dent. doub. de pap. lisse de la Chine, dent. ..... 48 liv.

Ulyssis ALDROVANDI Opera omnia, 13 vol. in-fol. fig. v. f. d. s. t. scilicet: — Ornithologiæ, hoc est, de avibus historiæ libri XX. *Bononiæ, Franc. de Franciscis*, 1599, 1600, 1603, 3 vol. — De Animalibus insectis libri VII, cum singulorum iconibus ad vivum expressis. *Bononiæ, J. Bapt. Bellagamba*, 1602, 1 vol. — De reliquis Animalibus exanguibus lib. IV, post mortem ejus editi, nempè de mollibus, crustaceis, testaceis, etc. *Bononiæ, J. Bapt. Bellagamba*, 1606, 1 vol. — De Piscibus libri V et de Cetis liber I, J. Com. UTERVERIUS collegit, Hier. TAMBURINUS in lucem edidit. *Bononiæ, J. Bapt. Bellagamba*, 1613, 1 vol. — De Quadrupedibus solidipedibus volumen integrum J. Com. UTERVERIUS collegit et recensuit, Hier. TAMBURINUS in lucem edidit. *Bononiæ, Vict. Benatius*, 1616, 1 vol. — Quadrupedum omnium bisulcorum Historia, J. Com. UTERVERIUS colligere incepit, Th. DEMPSTERUS perfectè absolvit, Hieron. TAMBURINUS in lucem edidit. *Bononiæ, Seb. Bonhommius*, 1621, 1 vol. — De Quadrupedibus digitatis viviparis libri III, et de Quadrupedibus digitatis oviparis libri II, Bart. AMBROSINUS collegit. *Bononiæ, Nic. Tebaldinus*, 1637, 1 vol. — Serpentum et Draconum Historiæ libri II, Bart. AMBROSINUS summo labore opus concinnavit. *Bononiæ, Cl. Ferronius*, 1640, 1 vol. Monstrorum Historia, cum Paralipomenis historiæ omnium animalium, Bart. AMBROSINUS volumen composuit, M. Ant. BERNIA in lucem edidit. *Bononiæ, Nic. Tebaldinus*, 1642, 1 vol. — Musæum metallicum, in libros IV distributum, Bart. AMBROSINUS labore et studio composuit, M. Ant. BERNIA in lucem edidit. *Bononiæ, J. Bapt. Ferronius*, 1648, 1 vol. — Dendrologia naturalis, scilicet arborum Historiæ libri duo, Ovidius MONTALBANUS opus summo labore collegit, digessit, concinnavit, Hier. BERNIA in lucem editum dicavit. *Bononiæ J. Bapt.*

tabis..... 72 liv. 1 s.

Exemplaire tiré sur très-grand papier petit in-fol. figures coloriées.

L'Art de monter à cheval, ou Description du Manége moderne dans sa perfection, écrit et dessiné par le baron d'EISENBERG, et gravé par B. PICART. *La Haye, P. de Hondt*, 1737, in-fol. oblong, v. m..... 9 liv. 12 s.

AVIS.

Le citoyen J. J. IMHOOF d'Arau, auteur du *Traité de la tenue des livres en partie double*, vol. in-4°., dont l'édition, épuisée depuis long-tems, atteste le mérite, vient de nous faire part qu'il feroit paroître dans le courant de pluviôse prochain, une seconde édition de cet ouvrage entièrement refondu, et augmenté de l'*Application des parties doubles à la fabrication*, qui rendra cet ouvrage très-intéressant pour le capitaliste, l'économe, le banquier, le négociant et le fabricant, et où chaque classe de lecteur trouvera les renseignemens les plus lumineux sur la manière de faire ses écritures avec ordre et d'une manière claire. Malgré ces augmentations considérables, l'ouvrage est toujours du prix de 12 livres de Paris à *Versoy*.

Nous donnons cet avis, parce qu'il nous est parvenu que des Libraires de *Paris* et de *Lyon* se proposoient de réimprimer la première édition de cet ouvrage.

DEMANDE.

On desire trouver un ou plusieurs exemplaires des Campagnes de *Maillebois* en Italie, 3 vol. in-4°. sans Atlas. S'adresser au C. *Magimel*, Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 89.

(15 *Pluviose, An* VIe.) (30 Janvier 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. *franc de port, pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

C'EST dans les momens de gêne universelle, où la fortune est plus difficile à saisir, que le plus grand nombre s'attache à sa poursuite; c'est alors que l'industrie se centuple en quelque sorte, et parvient au plus haut terme d'activité. Chacun, suivant la sphère de ses facultés, médite un changement de situation qui souvent le conduit plus rapidement à sa perte. Les moyens ordinaires d'existence paroissent insuffisans

aux uns, et sont méconnus des autres. Presque tous s'agitent, tantôt dans le même sens tantôt en sens contraire, mettent leur esprit à la torture, et les idées d'autrui à contribution, pour fixer la fortune, ou dans l'espoir de saisir enfin la planche qui doit les sauver du naufrage commun. Jamais, en un mot, la belle Satyre d'HORACE *Qui fit, Mecœnas*, etc. ne fut plus à l'ordre du jour.

Que l'on ne croie pas, d'après ces réflexions, que nous ayons intention de juger défavorablement de l'établissement des CC. *Mauger*, *Amelot* et *Hubert*, dont nous allons rendre compte. Si, comme nous le présumons, les CC. *Amelot* et *Hubert* apportent dans cette entreprise les mêmes moyens que le C. *Mauger*; s'ils mettent en commun la même masse de connoissances en objets précieux, que le C. *Mauger* en connoissances bibliographiques et littéraires, nous ne croirons rien hasarder en disant que jamais établissement ne s'annonça sous de plus favorables auspices, et ne fut plus digne de la confiance publique.

Voici en quoi il consiste.

1°. « En deux dépôts, l'un pour les livres et effets » précieux à vendre à l'amiable, l'autre pour les mê- » mes objets à vendre à l'encan.

2°. » Les livres et effets précieux seront reçus en » dépôt, moyennant un droit de garde d'un demi pour » cent par mois du prix fixé par le vendeur.

3°. » Le dépôt ne pourra durer que trois mois; » passé ce tems, si la vente à l'amiable n'a pu avoir » lieu, les propriétaires seront tenus de retirer leurs » effets en payant le droit, s'ils ne préfèrent les faire » vendre à l'encan.

4°. » La société se prêtera à faire des avances sur » le produit présumé de ces ventes, et traitera à » l'amiable de l'intérêt, *qu'elle prévient ne devoir être* » *que très-modique.*

5°. » Le droit des ventes à l'amiable sera de cinq » pour cent.

6°. » Celui des ventes à l'encan pour les livres, sera » de dix pour cent; et pour les effets précieux autres » que les livres, de six pour cent ».

Quelques-uns de ces articles nous ayant paru susceptibles d'un plus grand développement, et bien des cas particuliers qui pourroient devenir un jour matière à contestation n'ayant pas été prévus, nous croyons rendre service au public et aux entrepreneurs de cet établissement, en leur soumettant les observations suivantes.

1°. Si, au lieu de retirer ses livres ou effets précieux après trois mois de dépôt, on préfère les faire vendre à l'encan, outre les frais ordinaires de vente, paiera-t-on les frais de dépôt?

2°. Au moment de la vente, si les propriétaires des objets déposés s'en font adjuger une partie, quels seront les frais des objets retirés?

3°. Vous offrez de l'argent sur dépôt de marchandises, à un *intérêt très-modique*. Nous pensons bien que la modicité de l'intérêt dont vous parlez, ne peut être que relative au taux inouï du jour. Vous ne dites pas qu'une fois le dépôt fait, les marchandises seront nécessairement vendues chez vous: telles doivent être cependant vos intentions; car vous n'avez offert de prêter à *modique intérêt*, que pour vous assurer des ventes dont les frais ne sont pas très-modiques.

4°. Si une circonstance imprévue s'opposoit à la vente des objets déposés chez vous pour gage du prêt, suffiroit-il de payer le *modique intérêt* pour avoir la faculté de les retirer?

5°. Vous annoncez que vous *traiterez à l'amiable* de l'intérêt de l'argent prêté. Ne pourroit-on pas vous observer que ces sortes d'arrangemens, excellens pour quelques particuliers de *Paris*, qui ont la facilité des entrevues et des pourparlers, ne peuvent convenir aux citoyens des départemens, que vous desirez associer aux avantages de votre établissement? N'eût-il pas été plus simple de déclarer quel seroit le *maximum* de la somme que vous prêteriez, et *l'intérêt modique* du prêt? Une pareille déclaration captive la confiance,

et bannissoit toute hésitation. Votre silence, au contraire, ne peut-il pas éloigner beaucoup de citoyens de Paris et des départemens, qui s'imagineroient peut-être que cette réticence n'est qu'une porte ouverte à l'arbitraire. Que seroit-ce donc si, examinant scrupuleusement les conditions de votre *Prospectus*, ils faisoient le calcul suivant?

« Si je dépose pour dix mille livres de marchandises » pour être vendues à l'amiable, et qu'après trois » mois de dépôt il en ait été vendu pour deux » mille livres, je devrai au dépositaire pour droit de » vente . . . . . 100 liv.

» Le dépôt ne pouvant durer que trois mois, » il reste pour huit mille livres de marchandises à retirer, moyennant le droit de garde » d'un demi pour cent par mois, ce qui » produit pour les trois mois . . . . . 120 liv.

Total. . . . . 220 liv.

» Il m'en coûtera donc deux cent vingt livres pour » obtenir mille sept cent quatre-vingt livres après trois » mois d'attente; tandis que deux mille livres emprunts pour trois mois au taux du moment de trois » pour cent par mois, ne m'auroient coûté que 180 l. » J'ai donc perdu d'abord 40 l., plus le bénéfice qu'auroient pu me produire deux mille livres pendant » trois mois de jouissance. Je ne compte pour rien » les frais de transport, non plus que

Les doigts des curieux sur la marge imprimés.

» Je me tais également sur l'occasion de tirer parti » de mes marchandises, qui a pu se présenter pendant trois mois que j'en ai été privé; car il est bien » naturel de compter au moins autant sur ses moyens » et son activité, que sur ceux d'un dépositaire qui » trouve toujours son compte, quel que soit le sort » du dépôt.

» Sortant de cette hypothèse, si j'examine les

» avantages que m'offre la vente à l'encan, je n'en » rencontre pas de plus grands que ceux que m'of- » frent les autres salles de vente. Enfin, je ne vois » dans le *prêt sur dépôt* qu'un appât qui ne peut me » conduire qu'à une augmentation de frais, puisque » je suis forcé de vendre, et que l'intérêt du prêt est » indépendant des frais de vente. Me voilà donc ré- » duit, dans un besoin pressant, à recourir encore, aux » prêteurs ordinaires, leurs conditions étant moins » onéreuses que les vôtres ».

Voilà, nous en convenons, les ombres du tableau; nous laissons aux entrepreneurs le soin d'en faire valoir les beautés.

Cet article est plus intéressant qu'on ne pense, dans un moment si fécond en projets de tout genre. Il peut servir à régulariser la marche des Libraires de départemens, qui désireroient former une pareille entreprise, et faire jouir leurs concitoyens de tous les avantages qui y sont attachés, de même qu'ils leur ont procuré ceux des Catalogues au *rabais* de leur façon, qui sont de mode aujourd'hui à Lyon, à Bruxelles, etc. comme à Paris, et dont le commerce en général éprouve tous les jours la bénigne influence.

Ouvrage sous presse.

Campagnes des Français pendant la Révolution, par LÉGER, Secrétaire en chef de l'Administration centrale de Loir et Cher, ex-Chef de bataillon à la 68e. demi-brigade d'infanterie de bataille, aujourd'hui la 15e.

Cet ouvrage formera 7 vol. in-8°., dont le premier paroîtra dans le mois de ventôse prochain, et les autres dans le courant de l'année.

Il sera mis en vente à *Blois*, chez *Billault*, Imprimeur du département; et à *Paris*, chez *Onfroy*, Libraire, rue Saint-Victor, n°. 3.

Réimpressions.

De l'Éducation des Enfans, traduit de l'anglais de M. LOKE, par M. COSTE; nouvelle édition à laquelle on a joint une méthode observée pour l'éducation des enfans en France; 2 vol. in-12. Prix, 3 liv. 12 sous. A *Paris*, chez *Montardier*, Imprimeur, quai des Augustins, n°. 28.

Quel tems plus favorable pour faire paroître une nouvelle édition de ce livre, que celui où une guerre, quoique glorieuse pour la nation, lui a enlevé un grand nombre d'hommes, et au moment où le gouvernement s'occupe de la propagation de l'instruction en tout genre? Le célèbre Locke, habile médecin, après avoir entré dans les plus petits détails de l'éducation physique, donne ensuite, en philosophe profond, les moyens de former l'esprit et le cœur de la jeunesse. Les sages conseils qu'il donne sur le choix à faire des personnes chargées de l'éducation des enfans, doivent être lus et médités par les parens qui ne peuvent s'acquitter eux-mêmes d'un devoir si sacré, et qui désirent donner à l'Etat des citoyens vertueux par principes. Les éditions multipliées de cet ouvrage qui prouvent son excellence, nous font espérer que celle que nous annonçons, faite avec le plus grand soin, et dans laquelle on s'est permis de faire quelques légers changemens qui la rendent propre à notre nation, sera bien reçue du public.

Romances de Berquin, 2 vol. petit in-8°., imprimés sur papier Lagarde, avec caractères de Didot, ornés de jolies figures et musique du Cousin Jacques. Prix, 7 liv. 10 sous, et 9 liv. franc de port. *Chez le même.*

Nommer Berquin, c'est nommer le peintre de la Nature et le poète des Graces épurées. Plusieurs de ses Romances manquoient de l'agrément de pouvoir être chantées, faute d'avoir été mises en musique. Le Cousin-Jacques a sacrifié à l'homme aimable Berquin ses autres occupations, pour en donner une édition plus

complète et plus correcte ; et pour la satisfaction du public, il en a fait la musique. Les airs agréables et chantans des charmans morceaux de musique que le Cousin-Jacques a donnés, nous sont un gage de l'accueil que les amateurs feront à ces nouvelles productions de son goût. L'édition des gravures qui l'accompagnent, sont dignes de l'un et de l'autre auteur.

Agamemnon, Tragédie en cinq actes, par le citoyen LEMERCIER ; seconde édition, revue et soigneusement corrigée par l'Auteur. A *Paris*, chez *Fayolle*, Libraire, rue Saint-Honoré, n°. 1442, près Saint-Roch.

Le public verra sans doute avec plaisir la nouvelle édition d'un ouvrage dramatique, qui n'a pas moins plu à la lecture qu'à la représentation, malgré toutes les fautes qui s'étoient glissées dans la première édition, et que l'auteur s'est occupé de faire disparoître dans celle-ci.

---

*Suite de l'Extrait du Catalogue des livres rares et précieux du Citoyen * * *, dont la vente a été faite le 23 brumaire an VI (le lundi 13 novembre 1797 v. st.), et jours suivans, par le Citoyen* Debure l'aîné.

L'École des Armes, avec l'explication générale des principales attitudes et positions concernant l'Escrime, par M. ANGELO. *Londres*, *R.* et *J. Dodsley*, 1763, in-fol. obl. fig. v. porph. dent. d. s. t. 101. 19 s.

Analyse du Jeu des Échecs, nouvelle édition, considérablement augmentée par A. D. PHILIDOR. *Londres*, 1777, in-8°. v. éc. fil. ..... 12 liv. 15 s.

Marci Tullii CICERONIS de Officiis libri tres. *Lugd. Bat. ex Officinâ Elzeviriand*, 1642, in-12, m. viol. doublé de mar. citr. dent. l. r. *Exempl. du Comte d'Hoym*..... 34 liv.

L'Iliade et l'Odyssée d'Homère, traduites en français, avec des remarques, par M.^e. DACIER. *Paris, Rigaud*, 1711, 6 vol. in-12, m. viol. ..... 96 liv.

Superbe Exemplaire auquel on avoit joint les figures de Bern. Picart.

ARISTOPHANIS Comœdiæ undecim, græcè et latinè, cum scholiis antiquis et notis doctorum virorum in omnes Comœdias: omnia collegit et recensuit Ludolphus KUSTERUS. *Amstelod. Thom. Frisch*, 1710, in-fol. m. verd, Ch. Mag. ..... 129 liv. 19 s.

Superbe Exemplaire d'un livre très-rare.

PINDARI Opera, græcè. *Glasguæ, Foulis*, 1754, 4 vol. in-32, mar. r. dent. doubl. de tabis, l. reg. ..... 24 liv. 1 s.

Epigrammata et Poematia vetera, pleraque nunc primum collecta. *Parisiis, Dion. Duvallius*, 1590, in-8. m. bl. ..... 18 liv. 4 s.

TITI LUCRETII Cari de rerum naturâ libri sex. *Lutetiæ Parisiorum, Coustellier*, 1744, in-12, fig. m. r. l. r. ..... 7 liv. 4 s.

P. VIRGILII MARONIS Opera, ex recensione Nic. HEINSII. *Amstel. ex Officinâ Elzeviriânâ*, 1676, in-12, m. bl. dent. doub. de mêm. l. r. Ch. Mag. ..... 31 liv. 10 s.

P. VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et Æneis, editio prorsùs typographico mendo, typographi saltem judicio, expurgata. *Parisiis, Petrus Didot natu major*, 1791, in-fol. en f. pap. vél. 57 l. 11 s.

Superbe Edition d'un livre qui n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

Les Géorgiques de VIRGILE, traduites en vers français, par M. l'abbé DELILLE. *Paris, Cl. Bleuet*, 1783, in-4°. Pap. d'Ann. fig. m. r. dent. double de tabis ..... 36 liv. 18 s.

Q. HORATII FLACCI Opera. *Parisiis, è Typ. reg.* 1733, in-24. — PHÆDRI Fabulæ et PUBLII SYRI Sententiæ. *Parisiis, è Typ. reg.* 1729, 2 vol. in-24, m. r. doubl. de tabis ..... 23 liv. 10 s.

M. ANNÆI LUCANI Pharsalia ex optimis exempla-

tibus emendata, ex recensione A. A. RENOUARD. *è Typ. Pet. Didot, nat. maj.*, 1795, in-fol. br. pap. vél. ..... 45 liv.

Les Comédies de TÉRENCE, traduction nouvelle, avec le texte latin à côté, et des notes par l'abbé LEMONNIER. *Paris, Ch. Ant. Jombert*, 1771, 3 vol. in-8 fig. m. r. ..... 51 liv.

Opus MERLINI COCCAII poetæ Mantuani macaronicorum, etc. *Amstelodami, Ab. à Someren*, 1692, in-8°. fig. ..... 70 liv. 1 s.

Superbe reliure anglaise, à compartimens.

Le Roman de la Rose, par Guill. de LORRIS, et achevé par Jean de MEUNG. *Paris, Galliot Dupré*, 1529, in-8°. fig. m. bl. dent. doub. de tabis. *Très-bel exemplaire* ..... 36 liv.

Œuvres de Clément MAROT, avec les ouvrages de Jean MAROT son père, ceux de Michel MAROT son fils, et les pièces du Différend de Clément avec François Sagon. *La Haye, P. Gosse*, 1731, 4 vol. in-4°., cuir de Russie, dent. Très-Grand Papier. ..... 131 liv.

Fables choisies, mises en vers, par Jean de la FONTAINE. *Paris, Desaint*, 1755, 4 vol. in-fol. fig. m. r. Très-Grand Papier ..... 200 liv.

Fables de la FONTAINE, avec figures gravées par MM. SIMON et COINY. *Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné*, 1787, 6 vol. in-18, m. r. dent. doub. de tabis, pap. vél. ..... 178 liv.

Œuvres de Nicolas BOILEAU-DESPRÉAUX, avec des éclaircissemens historiques, donnés par lui-même. *Amsterdam, David Mortier*, 1718, 2 vol. in-fol. m. r. dent. doub. de tabis, fig. de B. *Picart*. Bel. 1 s.

Fables nouvelles, par M. de la MOTTE, avec un Discours sur la Fable. *Amsterdam, Wetstein*, 1727, in-12, fig. m. verd. ..... 17 liv. 19 s.

Œuvres de COLARDEAU, de l'Académie Française. *Paris, Ballard*, 1779, 2 vol. in-8°. fig. m. r. dent. doub. de tabis, Gr. Pap. d'Hollande. ..... 54 liv.

Les Saisons, Poëme, et autres Œuvres de SAINT-

LAMBERT. *Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné*, 1796, in-4°., pap. vél. fig. avant la lettre, m. r. dent. tabis..... 52 liv. 19 s.

Les Jardins, ou l'Art d'embellir les paysages, Poëme, par M. l'abbé DELILLE. *Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné*, 1782, in-4°., pap. d'Annonay, m. r. dent. doub. de tabis..... 43 liv.

Théâtre de Pierre CORNEILLE, avec les Commentaires de VOLTAIRE. *Paris, de l'imp. de Didot l'aîné*, 1795, 7 vol. in-4°. br. pap. vél. 152 l. 10 s.

Les Chef-d'œuvres de Pierre CORNEILLE, avec le jugement des Savans à la suite de chaque pièce. *Oxfort, Jacq. Fletcher*, 1746, in-8°. m. citr. 52 liv.

Théâtre choisi de Pierre CORNEILLE. *Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-4°., m. bl. dent. doub. de tabis..... 67 liv.

Œuvres de MOLIÈRE, avec des remarques grammaticales, des avertissemens et des observations sur chaque pièce; par M. BRET. *Paris, Compagnie des Libraires*, 1773, 6 vol. in-8°. fig. v. m. fil..... 45 liv.

Le Théâtre de BARON. *Paris*, 1759, 3 vol. in-12, m. r..... 18 liv. 12 s.

Cornélie, Vestale, Tragédie. *Strawberry-Hill*, 1768, in-8°. m. viol. dent..... 24 liv.

On a mis à la tête de cet exemplaire une figure représentant Cornélie : elle est très-bien peinte en miniature sur vélin, par le citoyen *le Barbier*, d'après un tableau de son père. Cette Tragédie est rare.

Œuvres de M. NIVELLE DE LA CHAUSSÉE. *Paris, Prault*, 1762, 5 vol. in-12, v. f. Pap. d'Hollande..... 21 liv. 1 s.

Orlando Furioso di Lodovico ARIOSTO. *Birmingham, G. Baskerville*, 1773, 4 vol. in-8°., fig. m. r..... 69 liv.

La Gerusalemme liberata di Torquato Tasso, stampata d'ordine di MONSIEUR. *Parigi, presso Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 2 vol. in-4°., pap. vél. m. r. dent. doub. de tabis..... 170 liv. 10 s.

Parnaso espanol, colleccion de Poesias escobidas de los mas celebres Poetas Castellanos. *Madrid, Ibarra*,

1768, 9 vol. in-8°. m. r. ..... 45 liv.
Œuvres de Salomon GESSNER. *Paris, Ant. Aug. Renouard*, 1795, 4 vol. in-12, br. pap vél. *sans les fig.* ..... 20 liv.
Specimens of the early english Poets. *London, Edwards*, 1790, in-8°. pap. vél..... 19 liv. 10 s.

Superbe reliure étrusque, faite en Angleterre.

Le Temple des Muses, orné de 60 Tableaux où sont représentés les événemens les plus remarquables de l'antiquité fabuleuse, dessinés et gravés par Bern. PICART. *Amsterdam, Zach. Chatelain*, 1733, in-fol. m. r. ..... 72 liv.
Collection de Poésies et de Romans, imprimée par ordre de M. le Comte d'Artois. *Paris, Didot l'aîné*, 1780, 64 vol. in-18, *rel. en vélin, non rognés, enfermés chacun dans une boîte couverte en vélin vert, avec un dos de mar.* c. Savoir : Le Temple de Gnide, par MONTESQUIEU, 1 vol. Acajou et Zirphile, par DUCLOS, 1 vol. Ismène et Isménias, trad. du grec, 1 vol. Zayde, histoire espagnole, par Madame de la FAYETTE, 3 vol. La Princesse de Clèves, par la même, 2 vol. Histoire du petit Jehan de Saintré, extraite par le Comte de TRESSAN, 1 vol. Contes moraux, par MARMONTEL, 1 vol. Lettres de la Comtesse de Sancerre, par Madame RICCOBONI, 2 vol. Ollivier, par CAZOTTE, 2 vol. Le Berceau de la France, par DAUCOURT, 2 vol. Lettres de Mylady Juliette Catesby, par Madame RICCOBONI, 1 vol. Le Prince Gérard, Comte de Nevers, extrait par le Comte de TRESSAN, 1 vol. Contes et Romans de VOLTAIRE, 6 vol. Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé, trad. de Longus, par AMYOT, 1 vol. Histoire d'Aloyse de Livarot, par Madame RICCOBONI, 1 vol. Les Amours de Roger et Gertrude, par la même, 1 vol. Histoire de Tristan de Leonnois, extrait par le Comte de TRESSAN, 1 vol. Histoire de Manon Lescaut, par l'abbé PRÉVOST, 2 vol. Les Confessions du Comte de ***, par DUCLOS, 2 vol. Sar-

gites, nouvelle, par d'ARNAUD, 1 vol. Lettres péruviennes, par Madame de GRAFFIGNY, 2 vol. Le Siége de Calais, par Madame de TENCIN, 2 vol. Lorezzo, nouvelle, par d'ARNAUD, 1 vol. Don Carlos, nouvelle historique, par SAINT-RÉAL, 1 vol. Conjuration des Espagnols contre Venise, par le même, 1 vol. Mémoires du Comte de Grammont, par HAMILTON, 3 vol. Œuvres choisies de BOILEAU, 1 vol. Les Fables de la FONTAINE, 2 vol. Œuvres choisies de GRESSET, 1 vol. Les Aventures de Télémaque, par FÉNÉLON, 2 vol. Les Contes d'HAMILTON, 3 vol. Les Jardins, par DELILLE, 1 vol. Lettres persannes, par MONTESQUIEU, 2 vol. Les Amours de Psyché et de Cupidon, par la FONTAINE, 2 vol. Tom-Jones, imité de Fielding, par de la PLACE, 4 vol. 1100 l.

Collection très-précieuse, non-seulement à cause de sa grande rareté, mais encore par rapport à sa belle conservation; la plus grande partie des *soixante Exemplaires* que l'on a fait imprimer, étant ou très-mal reliés, ou gâtés, ou imparfaits.

Les Amours de Psyché et de Cupidon, avec le Poëme d'Adonis, par la FONTAINE, édition ornée de figures dessinées par MOREAU le jeune. *Paris, de l'imprimerie de Didot le jeune*, l'an 3, in-4°. Très-Gr. Pap. Vél. m. r. dent. doub. de moire dent. *fig. avant la lettre*..... 97 liv.

Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé, trad. du grec de Longus, par Jacques AMYOT, (publiés par M. LANCELOT). *Paris, Quillau*, 1718, in-8°. m. r. dent. doublé de tabis..... 71 liv. 19 s.

Superbe Exemplaire de l'Edition originale, avec les figures gravées par B. Audran, d'après les dessins de M. le Duc d'Orléans, Régent.

Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, par M. de FÉNELON. *Londres, Dodsley*, 1738, 2 vol. in-8°. fig. m. puce, dent. doublé de tabis dent. 77 liv. 18 s.

Edition rare et très-recherchée, ornée des figures de B. Picart, réduites de format in-8°.

Les Chaumières Indiennes, par Jacq. Bern. Henri de

SAINT-PIERRE. *Paris, de l'impr. de Monsieur*, 1791, in-18, fig. m. viol. dent. doublé de tabis dent. pap. vél. ..... 24 l. 12 s.

Collection de Romans et Contes imités de l'anglais, par M. de la PLACE. *Paris, Cussac*, 1788, 8 vol. in-8. fig. m. r. pap. vél. ..... 58 liv. 19 s.

Gyron le Courtois, avec la devise des armes de tous les Chevaliers de la Table Ronde. *Paris, Antoine Verard*, in-fol. goth. m. r. ..... 50 liv.

Edition très-rare, et la plus recherchée.

Histoire de Gérard de Nevers et de la belle Euriant sa mie, par TRESSAN. Edition ornée de figures dessinées par MOREAU le jeune. *Paris, de l'impr. de Didot jeune*, 1792, in-18, m. viol. dent. doublé de tabis dent. pap. vél. *fig. avant la lettre*. 15 l. 12 s.

Histoire de Gilblas de Santillane, par le SAGE. *Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, l'an 3*, 4 vol. in-8°. m. r. doublé de tabis, pap. vél. *fig avant la lettre*. ..... 180 liv.

Histoire de Guérin de Monglave et de Maugis d'Aigremont, très-nobles et vaillans Chevaliers. *Paris, Michel le Noir*, 1518, in-fol. v. f. d. s. t. goth. ..... 48 liv.

Edition très-rare, citée par l'Auteur de la *Bibliographie*, qui ne l'avoit jamais vue.

Histoire du petit Jehan de Saintré et de la Dame des belles Cousines, extraite de la Chronique de ce nom, par M. de TRESSAN, avec figures dessinées par MOREAU le jeune. *Paris, de l'impr. de Didot jeune*, 1791, in-18, m. viol. dent. doublé de tabis, dent. pap. vél. *fig. avant la lettre*. ..... 20 liv. 5 s.

Les Incas, ou la destruction de l'Empire du Pérou, par M. MARMONTEL. *Paris, Lacombe*, 1777, 2 vol. in-8°. fig. m. v. ..... 17 liv. 1 s.

Paul et Virginie, par Jacq. Bern. Henri de SAINT-PIERRE. *Paris, de l'imp. de Monsieur*, 1789, in-18, m. viol. dent. doub. de tab. dent. pap. vél. *fig. avant la lettre*. ..... 36 liv. 12 s.

Le Roman du vaillant Lancelot du Lac, Chevalier de

cribed from the papers of the late SYDNEY PARKINSON. *London*, *Richardson*, 1773, in-4°. fig. m. r. dent. Très-Gr. Pap..... 40 liv.

Voyage en Sibérie, fait par ordre du Roi en 1761, contenant les mœurs, les usages des Russes, et leur état actuel; la description géographique de la route de Paris à Tobolsk, l'histoire naturelle de la même route, des observations astronomiques, etc. par M. l'abbé CHAPPE-D'AUTEROCHE. *Paris, de Bure père*, 1768, 3 vol. in-4°. et 1 vol. in-fol. d'Atlas, m. r. dent. doublé de tabis..... 240 liv.

Superbe Exemplaire estimé, anciennes épreuves choisies, et les cartes de l'Atlas coloriées.

Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771 et 1772, par M. James BRUCE, trad. de l'anglais par J. H. CASTERA. *Paris, Hôtel de Thou*, 1790, 6 vol. in-4°. v. porph. fil. d. s. t. dent., 79 liv. 19 s.

Voyage de M. LEVAILLANT dans l'intérieur de l'Afrique, par le cap de Bonne-Espérance, dans les années 1780 — 1785. *Paris, Leroy*, 1790, 2 tom. rel. en 1 vol. in-4°. m. r. doublé de tabis, Gr. Pap. Vélin, *figures coloriées*.

Il n'y a eu que douze Exemplaires tirés sur ce papier.

Second Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par le cap de Bonne-Espérance, dans les années 1783, 1784 et 1785, par Fr. LEVAILLANT. *Paris, H. J. Jansen*, l'an 4 de la République, 2 vol. in-4° m. r. doub. de tab. Gr. Pap. Vél. *fig. coloriées*.

} 241 liv.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés, francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Pluviôse, An* VIe.) (22 Février 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°, *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

PARMI la multitude de faits plus ou moins dignes d'attention dont chaque profession a offert le tableau pendant le cours du papier-monnoie, il en est un petit nombre qu'il est essentiel de tirer de l'oubli; leur connoissance peut prémunir contre le charlatanisme qui existoit alors, et dont le vernis destructeur reste encore attaché aux principales opérations de commerce qui se font aujourd'hui.

La librairie nous offre quelques exemples de ce genre ; c'est de cette époque que date la manie d'imprimer sur papier vélin. Presque tous les ouvrages avoient alors cet honneur; l'Almanach de Liège ne l'auroit pas réclamé en vain, et nous sommes étonnés que l'*a*, *b*, *c*, *d*, ne l'ait pas obtenu. Tirer quelques exemplaires d'un ouvrage sur plus beau papier que le reste de l'édition, n'étoit pas une nouveauté; on rencontre assez ordinairement des exemplaires de livres très-anciens, tirés sur grand papier; il n'est presque pas de bel ouvrage imprimé en France, en Angleterre ou en Hollande, qui n'en offre l'exemple; plusieurs ont été tirés sur trois, quelquefois même sur quatre sortes de papiers, tels que les *Fables de la Fontaine*, le *César de Clarke*, la *Bible de Saurin*, etc. Ainsi le ridicule ne consistoit pas à imprimer sur papier vélin, mais à le faire sans choix et sans goût, avec du papier qui n'avoit que le nom de vélin, et qui étoit souvent d'une qualité inférieure au quarré fin de Limoges. On sacrifioit au goût, ou plutôt aux idées de spéculation du moment : c'étoit moins la faute des hommes que celle des circonstances ; et l'on ne peut que plaindre ceux qui, avant l'extinction du papier-monnoie, n'ont pu débiter les éditions de ce genre qu'ils avoient données, encore plus ceux qui n'ont pu terminner celles qu'ils avoient commencées. Les uns et les autres ne sont pas à s'apperceyoir que, pour peu que l'on demande des livres aujourd'hui, on ne recherche plus comme alors,

Papier, dorure, images, caractères,

mais une reliûre simple et solide, au lieu d'être brillante, et une édition correcte, conséquemment une ancienne édition.

On sait que la plupart des ouvrages devenus rares, acquièrent aux yeux de l'amateur un prix plus élevé lorsqu'il les rencontre brochés ou en feuilles; mais cette prédilection n'a lieu que pour les éditions données par les *Elzevir*, celles *cum notis variorum*, ou quelques autres ouvrages dont le nombre est très-circonscrit.

Pour suppléer à ce petit nombre, les spéculateurs imaginèrent des raretés factices, et créèrent des valeurs d'opinion : il suffisoit au propriétaire d'une édition dont quelques exemplaires avoient été tirés sur papier vélin, de déclarer qu'il en avoit vendu le dernier pour doubler la valeur de ceux qu'il conservoit, et des exemplaires répandus dans le commerce : une fois la rareté reconnue par ceux qui donnoient le ton, l'ouvrage acquéroit tous les jours un nouveau prix, pourvu toutefois qu'il ne fût que broché et non coupé, ou relié très-élégamment, et que les marges n'eussent été que légèrement effleurées. Sans cette dernière condition, la plus magnifique reliure ne trouvoit pas grace devant ces *vélinomanes*, dont les connoissances bibliographiques s'étendoient depuis les belles éditions des *Didot*, jusqu'au petit Voyage de *Poivre*, c'est-à-dire, à-peu-près à vingt ou trente ouvrages imprimés sur papier vélin. A les entendre, le travail des *Deseuil*, des *Petit*, des *Derome* et des *Padeloup*, loin d'embellir, avoit déprécié nos meilleurs ouvrages. Aussi, quand un livre relié par eux paroissoit dans une vente, il étoit plaisant de voir ces amateurs de rognures se groupper autour des volumes; chacun, mesure en main, en saisissoit un, le toisoit sur toutes les faces, pour savoir au juste l'extraction meurtrière faite à sa marge; ils dissertoient ensuite sur la différence d'une ligne ou d'une demi-ligne en plus ou en moins, et enchérissoient en conséquence. Il est résulté de cette manie, que les reliures faites d'après ce goût bizarre, n'offroient ni dorure ni solidité. Il falloit des témoins à chaque page. La plupart des feuillets n'étant pas atteints, à peine le livre avoit-il été examiné par deux ou trois personnes, que, malgré les efforts de la presse, il restoit entr'ouvert, et laissoit appercevoir le mauvais effet de cette demi-dorure.

Ces reliures en marquéterie commencent à passer de mode; il faut convenir qu'elles ont été d'un grand secours, et offrent encore aujourd'hui une ressource bien précieuse : elles ont employé à cette époque une infinité d'ouvriers nécessaires aujourd'hui pour en

faire une seconde, sans que l'on puisse appréhender d'endommager le volume, puisqu'il n'avoit été qu'effleuré par la première. Les ouvriers auront vécu et vivront encore; leur reliure seule aura passé, tandis que celle des *Derome*, des *Padeloup*, et du petit nombre qui, comme eux, auront préféré la grace et la solidité au clinquant, ne passera pas.

La GRAVURE, cette aimable compagne de la librairie, qui a sauvé tant de mauvais ouvrages, qui en fait supporter encore de si médiocres, que l'on rencontre aujourd'hui par-tout, même dans les ouvrages philosophiques, la gravure a joué un trop grand rôle, ou plutôt, l'on en a trop abusé, pour que certaines anecdotes qui lui sont relatives ne trouvent pas ici leur place. Les gravures *avant la lettre* firent fortune pour deux raisons: 1°. parce qu'il est plus aisé de voir qu'il n'y a point d'explication du sujet au bas d'une estampe, que de juger de son mérite; 2°. par le sot préjugé que le tirage du premier cent d'une estampe est meilleur que celui du second ou du troisième cent, préjugé dont il seroit facile de démontrer la sottise, si ce n'étoit peine inutile; car on n'apprendroit rien aux véritables connoisseurs, et l'on ne persuaderoit pas les ignorans. On ne voyoit donc annoncer tous les jours que des éditions ornées de gravures, dont 25 ou 50 *avant la lettre*; mais bien sûr de l'affluence des amateurs, le propriétaire en avoit réellement tiré 200; si malgré cet excédent la vente surpassoit l'attente, ce qui n'étoit pas étonnant alors, on avoit recours à un moyen bien simple, qui consistoit à couvrir l'explication du sujet; et alors avec des planches à moitié usées, on se procuroit des *avant la lettre* à discrétion, et qui pis est, on en trouvoit le débit. Que de cuivres enfouis depuis dix ans, qui ont reparu sur la scène, et ont produit davantage à leur propriétaire dans leur caducité que dans la force de leur âge! que d'immenses collections qui remplissent aujourd'hui certains magasins, certains cabinets, et qui ne sont *enrichies* que de figures de ce genre! en un mot, que de dupes et que de fripons!

Ouvrages nouveaux.

Dictionnaire raisonné, ou *Exposition par ordre alphabétique des Lois concernant les transactions entre particuliers*, accompagnées des observations nécessaires pour en faciliter l'exécution, et suivies d'un Recueil complet de ces mêmes lois, par le citoyen FOURNEL, ancien Jurisconsulte, 1 vol. in-8°. broché. Prix 3 liv., et 4 liv. franc de port pour les départemens. A *Paris*, chez *Richard*, Libraire, rue de la Harpe, n°. 188.

Cet ouvrage, nécessaire aux hommes de loi, propriétaires, rentiers, créanciers, débiteurs, etc. ne pouvoit paroître dans une circonstance plus favorable pour en assurer le débit. On y trouve l'exposition et la résolution de toutes les difficultés qui doivent naître au sujet des ventes et marchés contractés durant le cours du papier-monnoie. Les questions relatives aux *lésions*, *résiliations*, *réductions*, *rentes perpétuelles* et *viagères*, y sont traitées avec le plus grand développement. Les nouvelles Lois y sont rassemblées, comparées et expliquées l'une par l'autre, et l'ordre alphabétique en facilite la recherche aux personnes les moins exercées.

Œuvres complètes de Montesquieu, 5 vol. in-4°. pap. vélin, 2 cartes, 14 figures dessinées par *Moreau le jeune*, *Perrin*, *Chaudet* et *Vernet*. *Peyron* a fait les sept dessins du *Temple de Gnide*. Le prix de cette édition, où l'on trouve des morceaux qui ne se trouvent dans aucune autre, est de 240 liv., *figures avec la lettre*.

A *Paris*, chez *Bernard*, Libraire, quai des Augustins, n°. 37; *Grégoire*, Libraire, rue du Coq; et *Plassan*, rue Cimetière André-des-Arts. On n'a tiré qu'à 550 exemplaires.

Histoire de la Révolution de France, par deux amis de la liberté, tomes 9 et 10, format in-18. Prix 4 liv., et 5 liv. franc de port. Prix des 10 volumes, 18 liv., et 24 liv. franc de port.

Le même ouvrage, tom. 8 et 9, format in-8°., faisant suite aux 7 premiers volumes du même format (édition de *Clavelin*). Prix 6 liv., et 8 liv. 10 s. franc de port.

A *Paris*, chez *Bidaut*, Libraire, rue Haute-Feuille.

La continuation de cette histoire, la plus complète et la plus fidèle qui ait encore paru, mérite le succès qu'ont obtenu les premiers volumes.

Du Régime diététique dans la cure des maladies, par C. J. TISSOT. A *Paris*, chez *Kœnig*, quai des Augustins, n°. 18.

Cet ouvrage est instructif. L'auteur montre des connoissances, un excellent esprit, et de la bonne foi. Il rappelle ce passage de *Celse : Summa medicina, non uti medicamentis.* Il convient aussi, page 5, que le conseil *medicos et medicamina fuge*, est utile dans la plupart des maladies lentes. Voici un passage qu'il est avantageux de faire connoître aux administrateurs :

« Le règne animal ne fournit pas de substances » anti-putrides. Pourquoi donc ne donne-t-on dans » les hôpitaux que du bouillon à la viande aux ma- » lades menacés d'inflammation ou de gangrêne, ou » attaqués de ces maladies ? Pourquoi ne pas mêler » aux substances animales des acides qui préviennent » la putréfaction, comme le jus de citron, l'oseille, etc. ? » Nous n'osons examiner les raisons de cet abus ; » l'économie ou la négligence seroit ici également » condamnable ».

X Y Z.

Esquisse d'une Histoire de la Médecine et de la Chirurgie, depuis leur commencement jusqu'à nos jours, ainsi que de leurs principaux auteurs, progrès, imperfections et erreurs : ouvrage traduit de l'anglais de M. W. BLACK, médecin ; par CORAY, médecin de l'Université de *Montpellier*, 1 vol. in-8°. avec un grand tableau. Prix 5 liv., et 6 liv. 12 sous franc de port.

A *Paris*, chez *Fuchs*, Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny, n°. 934.

Précis d'Arithmétique, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires, 1 vol. in-12, broché, 1797. Prix 1 liv. 16 s. et 2 liv. 5 s. franc de port.

A *Genève*, chez G. J. *Manget*, Libraire; et à *Paris*, chez *Fuchs*, Libraire, rue des Mathurins.

On trouve chez les mêmes Libraires :

Polygonométrie, ou de la mesure des figures rectilignes, et Abrégé d'Isopérométrie élémentaire, ou de la dépendance mutuelle des grandeurs et des limites des figures, par le même, in-4°. broché. Prix 5 liv.

La Tenue des livres rendue facile, ou nouvelle méthode d'Enseignement, par Edmont DEGRANGE, professeur de l'École de Commerce de *Bordeaux*. *Bordeaux*, an 6e. 1 vol. in-8°.

A *Paris*, chez *Hocquart*, rue de la Harpe, n°. 242, vis-à-vis la rue Serpente.

Voyage à la Nouvelle-Galles du Sud, à Botany-Bay, au port Jackson, en 1787, 1788 *et* 1789, par JOHN-WHITE, chirurgien en chef de l'établissement des Anglais dans cette partie du globe, ouvrage où l'on trouve de nouveaux détails sur le caractère et les usages des habitans du cap de Bonne-Espérance, de l'île Téneriffe, de Rio-Janeiro, de la Nouvelle-Hollande, ainsi qu'une description exacte de plusieurs animaux inconnus jusqu'à présent; traduit de l'anglais, avec des notes critiques et philosophiques sur l'Histoire naturelle et les mœurs, par Ch. POUGENS, et enrichi de deux belles gravures dessinées par MONNET et exécutées par CLÉMENT; vol. in-8°. d'environ 500 pages. Prix broché pour Paris, 5 liv., et 6 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Guillaume*, rue de l'Éperon, n°. 12.

Manuel des Banquiers et des gens d'affaires, réunissant tout ce que l'*Almanach national* et celui des

Commerçans peuvent contenir de plus utile au commerce, et beaucoup de choses que l'on ne trouve ni dans l'un ni dans l'autre, qui d'ailleurs sont d'un format très-incommode, vol. in-12 de 292 pages, jolie édition, papier ordinaire. Prix 1 liv. 16 s. pour Paris, et 2 liv. 5 s. franc de port.

A *Paris*, chez le même.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'an 6e. de la République française, contenant ce qui concerne la culture générale des plantes potagères, des arbres fruitiers de toute espèce; oignons et plantes à fleurs même les plus rares, et des arbres et arbrisseaux d'ornement, avec supplément; par Th. Fr. DEGRACE, cultivateur, vol. petit in-12 de 544 pages. Prix 2 liv. 10 s. broché, et 3 liv. relié.

A *Paris*, chez *Onfroy*, Libraire, rue Saint-Victor, n°. 3.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres rares et précieux du Citoyen ***, *dont la vente a été faite le 23 brumaire an VI (le lundi 13 novembre 1797 v. st.), et jours suivans, par le Citoyen* Debure l'aîné.

Essai sur l'Histoire chronologique de plus de quatre-vingt Peuples de l'antiquité, par M. de la BORDE. *Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné*, 1788, 2 vol. in-4°. pap. vél. m. r. dent. doub. de tab. 54 l. 10 s.

Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses de tous les Peuples du monde, représentées en 243 figures dessinées par B. *Picart*, avec des explications historiques et curieuses, par MM. BANIER et le MASCRIER. *Paris*, *Rollin fils*, 1741, 7 vol. in-fol. m. puce, dent. doub. de tabis, dent..... 300 liv.

Superbe Exemplaire dans lequel on avoit mis le Frontispice et les figures de l'Edition d'Hollande.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, au milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire, par M. l'abbé BARTHÉLEMY. *Paris, de Bure l'aîné*, 1788, 5 vol. in-4°. maroquin verd de Constantinople, dent. doub. de tabis, Gr. Pap. Vélin..... 700 liv.

Ou avoit joint à cet Exemplaire l'Essai sur la vie de l'abbé Barthélemy, son Portrait dessiné à la plume, supérieurement exécuté ; le même Portrait gravé par Aug. *Saint-Aubin*, avant la lettre ; 76 Portraits, d'après l'antique, des personnages les plus illustres de la Grèce, dessinés à la plume, d'un fini précieux ; enfin une Estampe de Platon sur le Cap de Sunium, gravée à l'eau forte, qui n'a pas paru. On avoit peint sur les tranches des cinq volumes différentes vues de la Grèce.

La Vie de XÉNOPHON, suivie d'un Extrait historique et raisonné de ses ouvrages, par J. B. GAIL. *Paris, Gail*, l'an 3, in-4°. m. r. dent. doub. de tab. pap. vél. *fig. avant la lettre.* — Œuvres de XÉNOPHON, en grec, trad. en français, sur les textes imprimés, etc. par le citoyen GAIL. *Paris, de l'impr. de Didot jeune*, l'an 3, in-4°. m. r. dent. doub. de tab. pap. vél. *fig. avant la lettre*..... 50 liv.

C. Julii CÆSARIS quæ extant, accuratissimè cum libris editis et Mss. optimis collata, recognita et correcta : accesserunt annotationes Samuelis CLARKE. *Londini, typ. Jacobi Tonson*, 1712, in-fol. fig. m. r. dent. doub. de tab. l. r. Ch. Max..... 760 liv.

Superbe Exemplaire d'un livre très-rare.

Voyage pittoresque d'Italie, ou recueil de notes sur les ouvrages de peinture et de sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie, par M. COCHIN. *Paris, Ch. Ant. Jombert*, 1756, in-4°. mar. cit. dent..... 32 liv.

Voyage pittoresque, ou Description des royaumes de Naples et de Sicile, contenant un Précis historique de leurs révolutions, les cartes, plans et vues du royaume et de la ville de Naples, etc. par l'abbé de SAINT-NON. *Paris*, 1781, 5 vol. in-fol. *renfermés dans sept boîtes de carton*..... 1650 liv.

Exemplaire très précieux, le plus beau et le plus complet qui existe. Toutes les épreuves, des 500 figures environ dont il étoit

orné, dessinées et gravées par les plus habiles Artistes, tenant avant la lettre. Il y avoit en outre dans les deux premiers volumes plus de soixante Vignettes et Culs de Lampe, quelques sujets doubles, et d'autres qui ne se trouvent pas ordinairement, et plus de 500 eaux fortes, les plus intéressantes de l'ouvrage, la plupart gravées par *Bertaut*.

Carte de la France, publiée par M. CASSINI DE THURY, sous la direction de MM. de l'Académie des Siences; 182 cartes collées sur toile, coloriées avec le plus grand soin, et renfermées dans 19 boîtes in-4°. de vélin verd, avec des dos de m. r.
Carte générale de la France, réduite d'après la grande Carte de M. de Cassini, par CAPITAINE, en 24 cartes coloriées, collées sur toile, et renfermées dans deux boîtes in-4°. de vélin verd, avec des dos de mar. r. } 951 liv.

Antiquités nationales, ou Recueil de monumens pour servir à l'Histoire générale et particulière de l'Empire français, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, fresques, etc. tirés des abbayes, monastères, châteaux, etc. par Aubin-Louis MILLIN. *Paris, M. Fr. Drouhin*, 1790, 4 vol. in-fol. fig. v. porph. dent. d. s. t. ..... 80 liv. 5 s.

Superbe Exemplaire.

La Science des Médailles, par le P. JOBERT, avec des remarques historiques et critiques du baron de la BASTIE. *Paris, de Bure l'aîné*, 1739, 2 vol. in-12, fig. m. r. Gr. Pap ..... 40 liv. 19 s.

Les restes de l'ancienne Rome, recherchés avec soin par Bonav. d'OVERBEKE. *La Haye, P. Gosse*, 1763, in-fol. max. m. r. dent. ..... 60 liv. 1 s.

Le Pitture antiche d'Ercolano e contorni incise, con qualche spiegazione. *Napoli*, 1757, 7 vol. in-fol. max. fig. cuir de Russie ..... 341 liv.

Monumenti antichi inediti, spiegati ed illustrati da Giovanni WINCKELMANN, prefetto delle Antichitta di Roma. *Roma, a spese dell' Autore*, 1767, 3 vol. in-fol. fig. v. porph. dent. d. s. t. ..... 100 liv.

Raccolta di Statue antiche e moderne data in luce da Dominico de ROSSI, illustrata, colle sposizioni a ciascheduna immagine di Pavolo Alessandro MAFFEI. *In Roma, nella Stamperia alla pace*, 1704, in-fol. max. fig. cuir de Russie, dent. 62 l. 19 s.

Pierres antiques, gravées par Bern. *Picart*, expliquées par Phil. de STOSCH. *Amsterdam, Bern. Picart*, 1724, in-fol. m. r. tab. Gr. Pap..... 56 liv. 19 s.

Choix des Pierres gravées du Cabinet Impérial des Antiques, représentées en 40 planches, décrites et expliquées par M. l'abbé ECKEL, directeur de ce Cabinet. *Vienne en Autriche, Joseph Noble de Kurzbek*, 1788, in-4°. m. v. doub. de tab. dent. Très-Gr. Pap..... 72 liv.

Description des principales Pierres gravées du Cabinet de M. le Duc d'Orléans, par MM. de la CHAU et le BLOND. *Paris, Pissot*, 1780, 2 vol. in-fol. fig. dem. rel. dos de mar. citr. Gr. Pap..... 150 liv.

On avoit joint à cet Exemplaire cinq figures des médailles Spintriennes, qui ne s'y trouvent pas ordinairement.

Bibliographie instructive, ou Traité de la connoissance des livres rares et singuliers, par Guil. Fr. de BURE le jeune, avec le Catalogue de M. Gaignat. *Paris*, 1763, 10 vol. in-8°. v. f. fil... 49 liv. 19 s.

Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares, précieux, etc. avec leur valeur réduite à une juste appréciation, suivant les prix auxquels ils ont été portés dans les ventes publiques. *Paris, Caillau*, 1790, 3 vol. in-8°. Gr. Papier, br..... 23 liv. 10 s.

Mémoires de Littérature, par SALLENGRE. *La Haye, H. du Sauzet*, 1715, 2 vol. in-8°. m. r. Gr. Pap. taché..... 18 liv.

Dictionnaire historique et critique, par P. BAYLE. *Rotterdam, Michel Bohm*, 1720, 4 vol. in-fol. m. r. Gr. Pap..... 400 liv.

On avoit joint à cet Exemplaire un beau Portrait de Bayle.

Bibliorum sacrorum vulgatæ versionis editio, 1785, 2 vol. — Petit Carême de M. MASSILLON, 1789,

1 vol. — Fables de la FONTAINE, 1788, 1 vol. — Œuvres de BOILEAU-DESPRÉAUX, 1789, 2 vol. — Odes, Cantates, Epîtres et Poésies diverses de J. B. ROUSSEAU, 1790, 1 vol. — La Henriade de VOLTAIRE, avec les variantes, 1790, 1 vol. — Œuvres de J. B. POQUELIN DE MOLIÈRE, 1791, 6 vol. — Œuvres de Jean RACINE, 1783, 3 vol. Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, par M. de FÉNÉLON, 1783, 2 vol. — Discours sur l'Histoire universelle, par M. BOSSUET, depuis le commencement du monde, jusqu'à l'empire de Charlemagne, 1784, 1 vol..... 1040 liv.

La condition et la reliure de ces vingt volumes étoient de la plus grande beauté.

Fin de ce Catalogue, contenant 48 pages.

Notice de Livres rares et précieux, dont la vente a été faite les 11, 12 et 13 pluviôse an VI, rue des Bons-Enfans, n°. 12.

Histoire naturelle de BUFFON. *Paris*, 1752, 74 vol. in-12, veau éc. fig. dont 7 br..... 180 liv. 1 s.

Histoire naturelle des Oiseaux, par EDWARDS, trad. de l'anglais en français. *Londres*, 1745, 4 vol. in-4°. m. r. dent. — Glanures d'histoire naturelle, par le même. *Londres*, 1758, 3 vol. in-4°. m. r. dent. 480 l.

Magnifique Exemplaire relié à Londres, et très-bien colorié.

Les Délices des yeux et de l'esprit, ou Collection de coquillages, par KNORR. *Nuremberg*, 1760, 3 vol. in-4°. m. r..... 151 liv.

Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes, par REAUMUR. *Paris, impr. roy.* 1734, 6 vol in-4°. ..... 69 liv.

Traité anatomique de la chenille, par P. LYONNET. *La Haye*, 1762, in-4°. m. r..... 37 liv.

Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride et des

Iles de Bahama, par MARC CATESBY, et revue par EDWARDS, en anglais et en français, 2 vol. in-fol. Gr. Pap. m. bl. fig. coloriées..... 370 liv.

Locupletissimi rerum naturalium accurata descriptio, ex toto terrarum orbe collegit, digessit, descripsit Albertus SEBA. *Amstelodami*, 1734, 4 vol. grand in-fol. m. bl. fig..... 411 liv.

Des Canaux de navigation, par LALANDE. *Paris*, 1728, in-fol. v. m. fil..... 25 liv.

Manuel typographique, par FOURNIER le jeune. *Paris*, *Barbou*, 1764, 2 vol. in-8°. m. r.... 25 liv.

La grande Galerie de Versailles. *Paris*, 1752, grand in-fol. m. r. dent..... 60 liv.

La Galerie de Dusseldorff. *Bâle*, 1778, 2 vol. in-fol. obl. m. bl..... 78 liv. 10 s.

Les cent Estampes des Costumes du Levant. *Paris*, 1714, in-fol. m. r..... 30 liv. 5 s.

Les Edifices antiques de Rome, par DESGODETZ. *Paris*, 1682, in-fol. m. r..... 60 liv.

Les Campagnes de Maillebois en Italie, en 1745 et 1746. *Paris*, 1775, 3 vol. in-4°. et atlas in-fol. v. éc. fil. tr. d..... 180 liv.

Réflexions sur la Poésie et la Peinture, par DUBOS. *Paris*, 1755, 3 vol. in-4°. v. éc. fil..... 34 liv. 19 s.

Le Théâtre des Grecs. *Paris*, *Cussac*, 1785, 13 vol. in-4°. pap. vél. m. r. fig..... 229 liv. 19 s.

Les Métamorphoses d'OVIDE, traduct. de BANIER. *Amsterdam*, 1732, 2 tom. en 1 vol. in-fol. m. fig. ..... 96 liv. 1 s.

Les Comédies de TERRENCE, trad. de le MONNIER. *Paris*, 1771, 3 vol. grand in-8°. m. r. fig.... 42 liv.

Les Fables de la FONTAINE. *Paris*, 1755, 4 vol. in-fol. papier d'Hollande, m. r. fig..... 181 liv.

Le Théâtre de CORNEILLE, 1764, 12 vol. in-8°. v. m. fil. tr. d. fig..... 64 liv. 6 s.

Théâtre choisi de CORNEILLE. *Paris*, *Didot aîné*, 1783, 2 vol. in-4°. m. r..... 41 liv.

La Henriade, par VOLTAIRE. *Paris*, *Duchesne*, 1770, 2 vol. in-8°. m. r. fig..... 16 liv. 10 s.

Les Jardins, par de LILLE. *Paris*, *Didot aîné*,

1783, in-4°. m. r..... 32 liv. 10 s.
Joseph, par BITAUBÉ. *Paris, Didot aîné*, 1766, in-8°. pap. vél. m. r..... 12 liv. 3 s.
Contes de la FONTAINE, édition dite *des fermiers-généraux*. *Amsterdam*, 1762, 2 vol. in-8°. mar. r. doublé de tabis..... 48 liv. 1 s.
Orlando furioso di Lodovico ARIOSTO. *Birmingham, Baskerville*, 1773, 4 vol. in-4°. m. r. fig.. 260 liv.
La Gerusalemme Liberata, di Torquato TASSO. *Parigi, Didot*, 1784, 2 vol. in-4°. m. r. fig.. 152 liv.
Le Temple des Muses, orné de 60 tableaux dessinés et gravés par Bern. PICART. *Amsterdam*, 1733, in-fol. v. fil. tr. d..... 55 liv. 19 s.
Œuvres de RABELAIS. *Amsterdam*, 1741; 3 vol. in-4°. Gr. Pap. cuir de Russie..... 270 liv.
Les Facétieuses Nuits de STRAPAROLE, 1726, in-12, mar. bl..... 18 liv. 10 s.
Les Contes de DESPERIERS. *Amsterdam*, 1735, 3 vol. in-12, m. r..... 31 liv. 1 s.
Le Cabinet satyrique, ou Recueil de vers piquans et gaillards, 2 vol. in-12, m. r..... 21 liv. 1 s.
Les Amours de Daphnis et Chloé, 1718, petit in-8°. m. bl..... 30 liv. 3 s.
Les mêmes Amours de Daphnis et Chloé. *Paris, Lamy*, 1787, 2 vol. in-fol. mar. r. dent. doublé de tabis..... 600 liv.

Imprimé sur vélin avec figures peintes.

Les Aventures de Télémaque. *Paris, Didot jeune*, 1785, 2 vol. in-4°. mar. r..... 120 liv.
Mémoires de GRAMMONT. *Dodsley*, 1783, in-4°. mar. r. doublé de tabis..... 47 liv. 2 s.
Les Œuvres de CERVANTES, contenant Don Quichotte et les Nouvelles. *Amsterdam*, 1766, 8 vol. in-12, m. r. fig..... 60 liv.
Les principales Aventures de Télémaque, 1746, in-fol. m. r. fig..... 160 liv. 11 s.
Les Œuvres de FONTENELLE. *La Haye*, 1728, 3 vol. in-fol. m. r..... 100 liv.
Les trois Voyages et la Vie du Capitaine COOK.

Paris, 1774 et années suivantes, 14 vol. in-4°. veau fauve tr. d..... 242 liv.

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par SAINT-NON. *Paris*, 1781, 5 tomes reliés en 4 vol. in-fol. m. r..... 450 liv.

Voyage en Sibérie, par CHAPPE. *Paris*, 1768, 3 vol. in-4°. Gr. Pap. v. m. fil. et atlas in-fol. vélin vert..... 102 liv.

Voyages en Perse, par CHARDIN. *Amsterd.* 1735, 4 vol. in-4°. v. f. tr. d..... 180 liv.

Voyage de TOURNEFORT, 2 vol. in-4°. m. r. pap. fin..... 90 liv.

Histoire universelle, trad. de l'anglais. *Amsterdam*, 1742, 45 vol. in-4°. v. m..... 210 liv.

L'Alcoran des Cordeliers. *Amsterdam*, 1734, 3 vol. in-12, m. r. fig. de B. *Picart*..... 18 liv. 2 s.

Histoire des Juifs, trad. par ARNAUD D'ANDILLY. *Bruxelles*, 1701, 5 vol. in-8°. m. r. fig. 37 liv. 19 s.

Histoire d'HÉRODOTE, trad. de LARCHER. *Paris*, 1786, 7 vol. grand in-8°. veau éc. fil..... 59 liv.

La Conjuracion de Catilina y la guerra de Jugurta, por Caio SALUSTIO CRISPO. *En Madrid, Ibarra*, 1772, in-fol. mar. vert, dent. doub. de tab. 160 liv.

Superbe Exemplaire.

Histoire des grands chemins de l'Empire romain. *Bruxelles*, 1728, 2 vol. in-4°. Gr. Pap. 40 liv. 1 s.

Description des rivières de France, par COULON. *Paris*, 1644, 2 vol. in-8°. mar. cit..... 15 liv.

Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le président HÉNAULT. *Paris*, 1768, 2 vol. in-4°. Gr. Pap. lav. reg. mar. bl..... 99 liv. 19 s.

Les Mémoires de Philippe de COMMINES. *Leyde, chez les Elzeviers*, 1648, in-12, m. bl. doublé de tabis..... 12 liv.

Histoire de Henri IV, par PEREFIXE. *Amsterdam, Elzevier*, 1661, in-12, m. r..... 9 liv.

Médailles du règne de Louis XIV. *Paris*, 1723, in-fol. Gr. Pap. m. r..... 33 liv. 1 s.

Mémoires de RETZ, JOLY et NEMOURS. *Amsterd.*

1731, 7 vol. in-12, mar. bl..... 58 liv.
La Chine illustrée, par KIRCHER. *Amsterd.* 1670, in-fol. mar. r..... 9 liv. 10 s.
Conquêtes de l'Empereur de la Chine, avec l'abrégé historique de la vie de Confucius, in-fol. obl. 50 liv.
L'Antiquité expliquée, par MONTFAUCON. *Paris*, 1719 et 1724, 15 vol. in-fol. Gr. Pap. m. r. — Les Monumens de la Monarchie française, par le même. *Paris*, 1729, 5 vol. in-fol. m. r..... 1252 liv.

Superbe Exemplaire.

Discours sur les Médailles, par le POIS, 1579, mar. r..... 10 liv.
Médailles ou Œuvres d'HEDLINGER, par MECHEL. *Bâle*, 1776, in-fol. mar. bl..... 43 liv.
Museum Etruscum. *Florentiæ*, 1737, 3 vol in-fol. m. r..... 102 liv.
Recueil de Peintures antiques imitées fidèlement, pour les couleurs et le trait, d'après les dessins coloriés par Pietro-Sante BARTOLI. *Paris*, *Lamy*, 1783, 2 vol. in-fol. m. r. dent. fig. coloriées.. 250 liv. 10 s.

Comédie.

Chacun son Métier, ou *le Frondeur corrigé*, Comédie en cinq actes, traduite du Danois de M. le baron d'*Holberg*, in-8°. 1797.

Prix 1 liv. 10 s. et 1 liv. 16 s. franc de port.

A *Paris*, chez *Fuchs*, Libraire, Hôtel de Cluny, n°. 334.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 69.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Ventôse, An* VIe.) (5 Mars 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Rouen, le

Au Rédacteur du Journal de la Librairie.

CITOYEN,

Que n'ai-je connu plutôt votre Journal! je n'aurois pas fait soixante lieues, perdu huit jours, et mangé cinquante écus, pour hasarder d'être dupe d'un de vos confrères. *Voici le fait.* Déplacé par la révolution,

je suis depuis quelque tems *réduit* à vendre des livres. Je n'ai pour me guider dans cette entreprise que les études que j'ai faites, l'amour du travail et de la probité. J'avois cru jusqu'ici que ces moyens ordinaires étoient suffisans pour sortir de la médiocrité; mon voyage de Paris, dont je vais vous rendre compte, m'a entièrement désabusé.

Le hasard fit tomber entre mes mains, il y a quelque tems, un *Catalogue de livres au rabais*, dont le préambule portoit: *une grande partie de ces ouvrages est presque pour rien, on en retireroit autant en les mettant au vieux papier.* (que ne les y met-il?) *Ce sont cependant de bons ouvrages que l'on ne pourroit pas établir aujourd'hui, qui n'auroient jamais dû perdre de leur valeur;* enfin, *l'on ne trouvera jamais un avantage aussi considérable.* Je sens bien aujourd'hui tout le ridicule d'une pareille annonce; mais alors j'en fus dupe: encore si j'étois le seul! Je crus ne pouvoir trop me hâter de fondre mes dernières ressources, mon mince patrimoine, pour me procurer de *bons ouvrages au prix du papier.* J'en fis le sacrifice sans regret; et plein de ma chimère, je disposai mon voyage. Mon opération étoit ainsi conçue et arrêtée. Je voulois acheter de chacun des ouvrages au bas desquels il y a une grande note, et j'en réglois le nombre d'après la longueur de la note: par exemple, pour une note de quatre lignes, *trois exemplaires*; pour une de six lignes, *six exempl.* etc. Vous voyez, d'après ce calcul, combien je devois acheter de *Théâtre d'Aristophane*, dont la note est de 29 lignes. Je m'étois bien promis de ne pas oublier ceux dont l'astérisque placé à côté de l'article indique le petit nombre, voulant contribuer à en établir la rareté, et à profiter de la disette; enfin, tous ceux sur lesquels il y avoit 300 pour cent de différence du prix ancien au prix de *rabais*, par la raison que *de bons ouvrages* que l'on ne pourra plus établir, doivent nécessairement revenir à leur ancien prix. Arrivé à Paris, je vois, en passant sur le *quai des Augustins*, beaucoup de magasins de Libraires; j'entre chez l'un d'eux, et le prie de m'indi-

quer la demeure du *Rabaisseur*. Pendant qu'il la met par écrit, j'apperçois dans un coin cet ouvrage en 5 vol. in-fol. dont l'auteur *est mort exténué de travail*, la *Bibliothèque historique de France*, cotée 33 liv. sur le catalogue. — Combien les cinq volumes ? 36 liv. — Vous faites sans doute payer la reliure séparément ? — Nous ne sommes pas dans cet usage. — En ce cas, je la prends. En avez-vous d'autres ? — Non. Vous êtes donc dans le commerce ? — Depuis quelque tems. — En ce cas, je me charge de vous en procurer à ce prix quand vous voudrez, et vous conseille de vous en tenir à cet exempl. Vous pourriez.... — Je vous entends, acheter autre chose, multiplier les articles, au lieu d'en prendre beaucoup de quelques-uns. Chacun a sa manière. Avez-vous l'Histoire des Provinces-Unies ? — Oui, bien reliée en veau; les huit volumes in-4°. sont de 36 liv. — Toujours la reliure comprise ? — C'est entendu. — Mettez-les moi de côté; j'en achetai beaucoup d'autres sur lesquels j'avois toujours le bénéfice de la reliure, ce qui étoit un objet de 50 pour cent en sus du prix de rabais. Vous pensez bien que je n'oubliai pas les Œuvres de Pétrarque, *sans le génie duquel la belle Laure seroit ignorée*. J'eus le même avantage que sur les précédens. J'étois fâché seulement de ne trouver qu'un exemplaire de chacun. Témoin de mes regrets, le Libraire termina avec moi, et me dit : « Je vois bien que vous êtes novice; vous » mettez plus d'ardeur et de bonne foi que de connoissances dans le commerce que vous entreprenez; » et vous ne pourrez éviter les pièges tendus à votre » ignorance et à votre crédulité si vous ne profitez des » conseils que je crois devoir vous donner, et dont » vous ferez aisément l'application, en parcourant en- » semble le *Catalogue de rabais* dont vous êtes sans » doute muni, et que vous avez reçu *gratis:* faveur » dont ne jouissent point les Libraires de Paris, pour » de bonnes raisons, et que l'on accorde à ceux des » départemens, pour de meilleures encore ».

« En général, les *Catalogues au rabais* ne sont » composés que de livres très-ordinaires, ou d'ouvrages

» que des éditions postérieures ont fait oublier. Les » uns et les autres ont besoin, pour s'écouler et » s'oublier dans les départemens, de tous les moyens, » de toutes les recommandations d'usage, tels que » notes pompeuses, astérisques qui désignent qu'il » n'y a qu'un petit nombre, quoique vous les retrou- » viez dans tous les Catalogues que l'on distribue » périodiquement et si libéralement. Je vous ferai ob- » server tout à l'heure que quand il est question de » bons ouvrages, le rabais n'existe pas, et vous ren- » verrai, pour plus ample détail, au *Journal de Li-* » *brairie* d'un de nos confrères ». Nous commençâmes donc la lecture du *Catalogue*.

Les dix premiers articles n'ayant rien offert qui, sous aucun rapport, fût digne de notre attention, je nommai la *Bibliothèque historique de France*. « Pas- » sez celui-là, me dit-il, vous n'êtes pas plus content » de l'avoir acheté, que moi de l'avoir vendu; n'en » parlons plus ». Je continuai donc. Il s'amusa beaucoup de la nomenclature des 15 articles consécutifs des *Contes*. *Contes de la Fontaine*, *Contes de Bocace*, etc. etc. Ces derniers me tentoient; 10 vol. in-18, avec 111 épreuves *très-passables* pour 13 liv. 10 sous. Je relus l'article: à ces mots, *épreuves très-passables*, je fus encore interrompu. Lisez, me dit-il, *très-mauvaises*; c'est encore un CONTE du Libraire, et ce n'est pas le dernier. Vous devez bien penser qu'il est impossible de vous donner quelque chose de *passable* à ce prix.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE, 8 vol. in-4°. *au lieu de* 144 liv. — 78 liv.

« Erreur typographique sans doute, car son grand » prix n'a jamais été que de 96 liv. »

Dictionnaire français-latin, par LEBRUN; au lieu de 36 liv. — 21 liv.

« Je vous en fournirai pour le même prix reliés, et j'y » trouverai mon compte, comme sur le père *Lelong*».

INSTITUTIONS NEWTONIENNES; au lieu de 6 liv. — 2 liv. 10 s.

« On ne vous dit pas que la dernière édition de cet

» ouvrage est de 1769. Très-bon alors, les décou-
» vertes faites depuis dans les différentes parties des
» sciences qu'il embrasse, l'ont rendu à-peu-près nul
» aujourd'hui. C'est ainsi qu'on se ménage les moyens
» d'écouler les ouvrages anciens à titres scientifiques,
» que les gens de bonne foi croient des ouvrages de
» fraîche date ».

MAGASIN DES ENFANS, 4 vol. in-18; au lieu de 6 liv. — 3 liv.

« D'abord l'édition en est très-médiocre; ensuite
» le prix de la bonne n'a jamais été que de 3 liv.,
» et je vous en offre de cette dernière à 2 liv. 10 s.;
» par ce moyen, vous aurez *meilleur et meilleur*
» *marché* ».

Histoire philosophique de RAYNAL, 22 vol. in-18; au lieu de 36 liv. — 12 liv.

« Voilà au moins la 20e. édition subreptice d'un
» ouvrage dont l'illustre auteur est à peine dans la
» tombe; mais de toutes, c'est bien la plus mauvaise,
» et jamais *l'Editionneur* ne s'étoit permis de l'an-
» noncer à plus de 15 liv. Je pourrai vous indiquer un
» endroit où on les vend 9 liv. »

NOUVELLE MAISON RUSTIQUE. — Je prendrai quelques exemplaires de celui-ci avant qu'il ne renchérisse, ainsi qu'en prévient le Catalogue. — « Ne
» croyez donc pas plus à ce futur RENCHÉRI qu'aux
» soi-disant RABAISSÉS; ne craignez pas qu'il aug-
» mente. Ce n'est pas que l'ouvrage ne soit bon et les
» planches très-belles; mais je tiens de bonne part
» qu'il a été tiré à assez grand nombre pour con-
» tenter tout le monde, et pendant long-tems. Il en
» est de cet avis comme de ceux des éditeurs d'ou-
» vrages proposés par souscription, où les non-sous-
» cripteurs sont menacés de payer l'ouvrage un quart
» ou un tiers en sus du prix de la souscription, et
» finissent par l'avoir, lorsqu'il est terminé, à moitié
» au-dessous, tels que les *Encyclopédie*, *Histoire*
» *universelle* in-8°. etc. etc. »

Œuvres de BONNET, 18 vol. in-8°.; au lieu de 108 liv. — 66 liv.

« Encore une erreur typographique ; *lisez* au lieu » de 72 l. — 66 l. ; et sur-tout n'allez pas dire, d'après » le Catalogue, que *beaucoup de gens instruits préfèrent* BONNET *à* BUFFON ; car ceux qui n'ignorent pas que ces deux auteurs n'ont pas travaillé sur » le même sujet, vous riroient au nez ».

Œuvres complètes de DIDEROT, 15 vol. in-8°. — Pour celui-là, vos réflexions ne m'arrêteront pas, j'en veux quelques exemplaires ; il y a de si jolis romans ! mon département raffole de *sa Religieuse*, de *son Jacques*. — « Un moment. Vous croyez peut-être que » cette grande collection est au rabais ; pas ..... » Je conviens qu'elle contient de jolis Romans ; en» core si elle ne contenoit que des Romans ! mais » croyez-vous qu'on lise avec le même plaisir les Cri» tiques des expositions de tableaux qui avoient lieu, » il y a 25 ou 30 ans ? Vous sentez quel intérêt peu» vent présenter des dissertations sur des sujets du » moment, que l'exposition de l'année suivante faisoit » souvent disparoître pour jamais, et dont cependant » on ne peut vérifier la justesse que le tableau sous » les yeux. L'avant-dernière édition des Œuvres de cet » auteur étoit en six volumes in-8°. et bien des gens » la trouvoient déjà très-volumineuse. Vous êtes » surpris sans doute qu'au lieu de six volumes on » ait trouvé matière à quinze. Vous ne connoissez » pas les immenses ressources des *œuvres posthumes*, » des *interlignes* et des *justifications* » (1).

MONTESQUIEU, 12 GROS vol. in-16 ; au lieu de 18 liv. — 12 liv.

---

(1) Nous ne partageons pas entièrement l'opinion du Libraire sur cet article ; nous pensons que le petit nombre, la belle exécution, et sur-tout le nom de l'éditeur de l'*Encyclopédie*, garantissent le succès de cette édition ; et comme la critique ne dispense pas d'être juste, il ne falloit pas s'attacher au côté foible des additions, et passer sous silence les morceaux précieux qu'elle renferme : car avec une telle méthode, et si le censeur en étoit cru sur parole, que de bonnes éditions ne mettroit-on pas à la rame, à commencer par celle des *Oeuvres de Voltaire* !

RAYNAL.

« L'identité de format et du nombre de volumes » vous feroit peut-être croire que cette édition est » celle de DIDOT, avec les *notes d'*HELVÉTIUS *sur* » *l'Esprit des Lois*, que l'on trouve chez *Ravier* et » *Josse*, Libraires, quai des Augustins. Ne vous y » trompez pas ; celle que vous annonce le Catalogue, » est bien différente ; car elle est la plus médiocre de » toutes celles qui ont paru dans le cours des assi- » gnats, et ne s'est jamais vendue que 12 liv. Vous en » trouverez à 9 liv. »

Œuvres de CRÉBILLON, 3 vol. in-8°. ; au lieu de 24 liv. — 18 liv. *Lisez* au lieu de 18 liv. — 18 liv. « Il » n'a jamais valu davantage ».

Roland furieux, 4 vol. in-4°., *premières épreuves avant la lettre* ; au lieu de 144 liv. — 72 liv.

« Celui-là, si je ne me trompe, vous tente fort : un » Poëme et des images ! N'avez-vous pas dit *premières* » *épreuves avant la lettre ?* — Oui. — Si cela est, je » vous conseille d'en prendre autant que vos moyens » vous le permettront, et vous serez amplement dé- » dommagé de votre voyage. Mais j'en doute, et » voici pourquoi. En 1773, *Baskerville* donna une » belle édition du texte de l'*Arioste*, en 4 vol. in-4°. » et 4 vol. in-8°. En 1775, M. *Dussieux* donna une » nouvelle traduction de cet auteur, également en » 4 vol. in-4°. et 4 vol. in-8°. Les mêmes figures qui » avoient *réellement* orné les éditions de *Baskerville*, » ont ensuite servi aux éditions françaises ; et vous » n'ignorez pas dans quel état doivent être des plan- » ches qui ont servi à quatre éditions. Je ne vous » dirai pas de quelle manière elles ont traversé la » révolution ; je pense qu'il suffit de cet apperçu, » pour que l'on puisse raisonnablement douter de ce » qu'avance le Libraire, *qu'il a retrouvé quelques* » *exemplaires, des figures premières épreuves, dans un* » *coin de magasin où elles avoient été oubliées. Si*, » malgré les nombreuses mutations qu'ont éprouvées » ces planches, leurs différens propriétaires ont été » coupables d'un tel oubli, je vous réponds que le der-

» nier (1) n'est pas de ce nombre; *il compte bien*, » *et n'oublie rien* ».

Nos observations se bornèrent là; ce n'étoit pas par disette de sujets. L'officieux Libraire vouloit encore jeter un coup-d'œil sur les ouvrages rares qui terminent cet *extraordinaire* Catalogue. A commencer par *Aldrovande*, 13 vol. in-fol. *au lieu d'environ* 500 liv. Cet *au lieu d'environ* lui parut plaisant; il s'en égaya et ne put aller plus loin. Quant à moi, confus d'avoir été dupe, mais reconnoissant de ses leçons qui m'avoient empêché de me charger de livres dont la plupart ne valent que *du vieux papier*, je terminai mes comptes avec lui, et le priai de m'abonner à votre Journal. De retour chez moi, je le lus attentivement, et j'ai reconnu la justesse de vos observations par leur identité avec celles-ci, qui pourront servir de pièces justificatives à votre n°. 1er., dans lequel bien des gens ignorans ou prévenus n'auront peut-être vu que des assertions calomnieuses, ou tout au moins *jalousie de métier*, au lieu que des assertions appuyées sur des faits deviennent incontestables.

Votre Concitoyen, L. R. J.

Ouvrage sous presse.

Traduction complète des Œuvres de CLAUDIEN en françois, avec le latin à côté, 2 vol. in-8°.

A *Paris*, chez *Dugour*, Libraire, rue et hôtel Serpente.

Ouvrages nouveaux.

Marche et Résultat de la guerre soutenue par la France contre la coalition, depuis son commencement jusqu'à la paix continentale. Du 20 avril 1792 au 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an 6).

Ce tableau est composé d'une feuille entière in-fol., papier vélin nom de Jésus. Voici les divisions principales:

---

(1) Le C. *Laporte.*

Puissances belligérantes,
Événemens de la guerre,
Événemens politiques et diplomatiques,
Nouvelles acquisitions définitives de la République française.

Ce tableau, fait pour être encadré, offre un aperçu très-clair des travaux des Assemblées, des campagnes des armées, et de nos agitations intérieures. Il n'est personne à qui il ne puisse être utile, et éviter bien des recherches, principalement sur-tout aux différentes administrations. Ce 1er. n°. finit à l'établissement du congrès à *Rastadt*, dont le résultat sera l'objet d'une table séparée. Prix

A *Paris*, chez *Kœnig*, Libraire, quai des Augustins, n°. 18.

On trouve chez le même, une nouvelle édition de la Grammaire allemande de *Gottsched*, 1 vol. in-8°. de 544 pages, très-bien imprimé, bon papier. Prix 4 liv. et 5 liv. 10 s. franc de port.

La Gageure dangereuse, imitation de l'allemand, par M.***, vol. in-12 de 202 pages, avec une jolie gravure. Prix 1 liv. 10 s. et 2 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Forget*, Imprimeur-Libraire, rue du Four-Honoré, n°. 487.

Si l'ouvrage plaît à quelques-uns, la préface doit plaire à beaucoup d'autres. Nous croyons devoir faire cette observation, parce que les amateurs de Romans, qui sont assez ordinairement *anti-préfaciers*, se priveroient, en ne lisant point celle-ci, de ce qu'il y a de meilleur dans le volume.

Nouveau Dictionnaire de poche, français-espagnol et espagnol-français, rédigé d'après les meilleurs lexicographes des deux nations, par C. M. GATTEL, professeur de grammaire générale, 2 vol in-8°. obl., de 500 pages l'un dans l'autre. Prix 5 liv. 10 s. et 7 liv. franc de port.

Nouveau Dictionnaire de poche, français-italien

et italien-français, abrégé de celui d'*Alberti*, par MARTINELLI, 2 vol. in-8°. de 496 pages. Prix 5 liv. et 6 liv. 10 s. franc de port.

Nouveau Dictionnaire portatif des Langues anglaise et française, par NUGENT; nouvelle édition augmentée de plusieurs *milliers de nouveaux mots*, par CHARRIER, 2 vol. in-8°. oblong de 512 pages. Prix 5 liv. et 6 liv. 10 s. franc de port.

Ces trois petits dictionnaires se trouvent à *Paris*, chez les CC. *Bossange*, *Masson*, *Besson*, Libraires, rue des Mathurins; ils sont tous trois très-bien imprimés et sur bon papier, qualité aussi rare aujourd'hui qu'elle est essentielle pour les ouvrages *de fatigue* du genre de ceux-ci. La correction des deux premiers n'est point équivoque, ayant été faite par leurs auteurs.

Grammaire analytique et pratique de la langue allemande, par le C. GOEBEL, interprête des langues étrangères au dépôt général de la guerre; seconde édition enrichie de la partie pratique, vol. in-8°. de 366 pages, bien imprimé et très-bon papier.

A *Paris*, chez *Treuttel* et *Würtz*, Libraires, quai Voltaire, n°. 2. Et à *Strasbourg*, chez les mêmes, grand'rue, n°. 15.

Les Fables d'ESOPE, mises en français avec le sens moral en quatre vers, et des figures à chaque fable; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de la Vie d'Esope, avec figures, vol. in-12 de 470 pages. Prix 3 liv. 10 s.

A *Paris*, chez *Dugour*, Libraire, rue et hôtel Serpente.

Le prix de cet ouvrage n'étonnera pas, quand on saura que le C. *Dugour* a fait graver pour cette édition 254 figures en bois, qui sont très-bien exécutées. On pourroit desirer un papier plus solide.

Principes généraux de Grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française, par CONDILLAC, vol. in-12 de 368 pages, bon papier, bien imprimé. Prix 2 liv. 10 s.

A *Paris*, chez *le même*.

Suite de la Notice de Livres rares et précieux, dont la vente a été faite les 11, 12 *et* 13 *pluviôse an VI, rue des Bons-Enfans, n°.* 12.

Les Ruines de Palmyre. *Londres*, 1753, in-fol. Gr. Pap. m. bl..... 99 liv. 19 s.
Les Ruines de Balbec. *Londres*, 1757, in-fol. Gr. Pap. m. r..... 90 liv.
Les Ruines de la Grèce. *Paris*, 1758, in-fol. Gr. Pap. cuir de Russie..... 90 liv.
Les Ruines de Pœstum. *Londres*, 1768, in-fol. Gr. Pap. m. bl..... 64 liv.
Statue antiche e moderne, di ROSSI. *In Roma*, 1701, grand in-fol. m. r. fig..... 41 liv.
The Ruins of Athens. *London*, 1759, in-fol. Gr. Pap. cuir de Russie..... 145 liv.
Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet d'Hamilton, en anglais et en français, par d'HANCARVILLE. *Naples*, 1766, 4 vol. in-fol. Gr. Pap. m. r..... 761 liv.
Musæum Florentinum. *Florentiæ*, 1731, 11 vol. in-fol. Gr. Pap. m. r..... 711 liv.
Les 18 livraisons de la Galerie de Florence, brochées. ..... 191 liv. 19 s.
Traité des Pierres gravées, par MARIETTE. *Paris*, 1750, 2 vol. m. r..... 80 liv.
Pierres antiques, gravées par B. PICART, et expliquées par Ph. de STOSCH. *Amsterdam*, 1724, in-fol. Gr. Pap. m. r..... 67 liv.
Description des Pierres gravées du Cabinet d'Orléans. *Paris*, 1780, 2 vol. in-fol. m. r. dent. doub. de tabis..... 80 liv.
L'Europe illustre. *Paris*, 1777, 6 vol. in-4°. Gr. Pap. mar. r. *avec les portraits gravés par Odieuvre.* ..... 130 liv. 10 s.
Les Hommes illustres, par PERRAULT, 1696, 2 tom. en un vol. in-fol. Gr. Pap. m. r..... 42 liv.
Dictionnaire de BAYLE. *Rotterdam*, 1720, 4 vol. in-fol. Gr. Pap. m. bl. — Les Œuvres de BAYLE.

La Haye, 1728, 5 vol in-fol. Gr. Pap. mar. bl. ..... 400 liv.

Fin de cette Notice, contenant 16 pages.

Notice des Livres précieux du citoyen BOZÉRIAN, *Relieur, dont la vente a eu lieu le 21 pluviôse an 6 (9 février 1798 vieux style) et jours suivans.*

Bibliorum Sacrorum vulgatæ versionis Editio, ad institut. Delphini. *Parisiis, Fr. Ambr. Didot natu major*, 1785, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. br. en carton. ..... 56 liv.

Le nouveau Testament en latin et en français, trad. de SACY. *Paris, de l'imprimerie de Didot le jeune*, 1793, 4 vol. in-4°. Gr. Pap. vél. br. *fig. de Moreau, épr. avant la lettre*; et la Fig. du Sauveur, gravée par *Klauber*, ajoutée au frontispice. ..... 200 liv.

Le même nouveau Testament, trad. de SACY. *Paris, de l'impr. de Didot le jeune*, 1793, 4 vol. in-8°. Gr. Pap. vél. m. r. dent d. de moire dent. *fig. de Moreau, superbes épr.* ..... 185 liv.

De Imitatione Christi libri IV. *Parisiis, e typogr. Didot natu minoris*, 1788, p. in-fol. pap. vél. br. en cart. dos de mar. fig. ..... 19 liv. 10 s.

Les Rossignols Spirituels liguez en duo. *Valencienne, J. Veruliet*, 1621, in-12, m. viol. dent. *rare*. 5 l. 19 s.

Petit Carême de MASSILLON, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1789, gr. in-4°. pap. vél. br. en cart. ..... 26 liv. 1 s.

Ocellus Lucanus, trad. par d'ARGENS. *Paris, Bastien*, 1794, in-8°. pap. vél. mar. r. de Maroc, dent. ..... 10 liv.

Discours philosophiques de MAXIME de TYR, trad. du grec par FORMEY. *Leyde, Luchtmans*, 1764, in-12, m. v. dent. ..... 6 liv. 19 s.

Caractères de THÉOPHRASTE, trad. du grec; et Ca-

ractères de la BRUYÈRE, revus par M. de B. *Paris, Bastien*, 1790, 3 vol. in-8°. pap. d'Ang. m. v. de Constantin. dent..... 30 liv.

Le Manuel d'EPICTÊTE et le Tableau de CÉBÈS, en grec et en français, trad. par LEFEBVRE DE VILLEBRUNE. *Paris, Didot le jeune*, 1794, 2 tom. 1 vol. in-18, cuir de Russie, dent.... 7 liv. 15 s.

Pensées de l'Empereur MARC-AURÈLE ANTONIN, trad. du grec par de JOLY. *Paris, Renouard*, 1796, in-8°. Gr. Pap. vél. br..... 12 liv.

Il n'y a que 16 Exemplaires de ce format.

M. TULLII CICERONIS Cato major, seu de Senectute dialogus. *Parisiis, Barbou*, 1758. — Ejusdem de Amicitiâ dialogus. *Parisiis, Barbou*, 1771. — Ejusdem de Officiis libri tres. *Parisiis, Barbou*, 1773, 3 vol. in-32, m. bl. dent. tabis.. 24 liv. 1 s.

Collection des Œuvres philosophiques de CICÉRON, traduites en français. *Paris, Didot le jeune*, 1796, 10 tom. 8 vol. in-18, v. porph. tr. d. *Portrait.* 52 l.

Œuvres de SÉNÈQUE le philosophe, trad. par LAGRANGE. *Tours, Letourmy*, 1795, 8 vol. in-8°. pap. vél. v. rac. fil..... 79 liv. 19 s.

Les mêmes, 8 vol. in-8°. pap. vél. broch..... 40 liv.

Diversités morales, par de BRUEYS. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1782, in-18, pap. d'Annonay, broch. ..... 7 liv. 13 s.

Elémens de la Morale universelle, par d'HOLBACH. *Paris; P. Didot l'aîné*, 1790, in-18, pap. vélin, br..... 6 liv. 3 s.

Morale de MOYSE, par de TOUSTAIN. *Rome* (*Paris, Didot le jeune*), 1784, in-18, pap. d'Annonay, br..... 4 liv.

Morale de MAHOMET, par SAVARY. *Paris, Lamy*, 1784, in-18, pap. d'Annonay, br..... 6 liv.

Maximes et Réflexions morales du Duc de la ROCHEFOUCAULD. *Paris, impr. roy.* 1778, in-8°. m. r. dent. d. de moire dent. *Portrait*..... 48 liv. 5 s.

Réflexions, ou Sentences et Maximes morales du Duc de la ROCHEFOUDAULD, avec des Observations de l'abbé BROTIER. *Paris, Mérigot le jeune*, 1789,

p. in-8°. mout. bl. mar. dent. *Papier fin*... 14 liv.

Maximes et Réflexions moales de la ROCHEFOUCAULD. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1796, gr. in-4°. pap. vél. br..... 20 liv. 1 s.

Œuvres complètes d'HELVÉTIUS. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1795, 14 vol. in-18, v. rac. fil..... 30 liv.

Les mêmes Œuvres, 14 vol. in-18, pap. vél. br. 381. 11 s.

Recueil de Pensées et de Maximes, par J. Benj. de la BORDE. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1791, in-18, pap. vél. m. viol. dent. d. de moire..... 36 liv.

Très-rare. On avoit ajouté à cet Exemplaire un Portrait de l'Auteur, dessiné à la plume et lavé.

Quelques Pensées extraites de divers Moralistes, par le TELLIER. *Paris, Baudouin*, 1793, in-32, pap. vél. m. bl. dent. tabis..... 19 liv. 1 s.

Rare, n'ayant pas été imprimé pour être vendu.

Les Passions de l'Ame, par René DESCARTES. *Paris*, 1679, p. in-12, m. bl. dent..... 12 liv. 10 s.

Cléomène, ou Tableau abrégé des Passions. *Paris, Didot le jeune*, 1785, in-18, m. r. dent..... 10 liv.

De la Passion du Jeu, par DUSAULX. *Paris, Didot le jeune*, 1779, 2 vol. in-8°. Gr. Pap. d'Hollande, br. en cart. dos de mar. (*Très-rare sur ce papier*). ..... 33 liv.

Etrennes des Esprits forts, ou Pensées philosophiques, par DIDEROT. *Londres*, 1757, in-16, m. viol. doub. de moire dent..... ..... 22 liv.

Edition originale très-rare.

Le même Ouvrage, in-16, v. m..... .. 3 liv. 10 s.

Essai sur les Préjugés, ouvrage posthume de DUMARSAIS (le baron d'HOLBACH). *Paris, Desray*, 1792, 2 vol in-8°. pap. fin d'Annonay, mar. bleu, dent. tabis dent..... 40 liv. 2 s.

Tiré à 35 Exemplaires sur ce papier.

Sur le Bonheur des Sots, par NECKER. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1782, in-18, pap. d'Annonay, br..... 31 liv. 4 s.

Livret de 32 pages seulement. Très-Rare. Tiré à très-petit nombre.

Considérations sur les Causes de la Grandeur des Romains et de leur Décadence, par MONTESQUIEU. *Paris, Renouard*, 1795, 2 tom. 1 vol in-8°. m. r. de Maroc. dent. *Portrait*..... 14 liv. 19 s.

Examen du Prince de Machiavel, avec des notes historiq. et politiq. par VOLTAIRE et FRÉDÉRIC II, roi de Prusse. *La Haye, van Duren*, 1741, mar. r. dent. *Portrait ajouté*..... 18 liv. 19 s.

Réflexions de MACHIAVEL sur la première Décade de TITE-LIVE. *Paris, Jombert*, 1782, 2 vol in-8°. Gr. Pap. d'Holl. m. v. de Constantin. dent. 36 l. 19 s.

Dei Delitti e delle Pene, di BECCARIA, avec la trad. franç. dans le même volume. *Parigi, Boiste*, 1796, in-4°. pap. vél. cuir de Russie, dent... 50 liv. 1 s.

La Science du Bon-Homme Richard, en anglais et en français, par Benjamin FRANKLIN; et autres Pièces du même. *Paris, Renouard*, 1795, in-8°. Gr. Pap. vél. mar. viol. dent. doublé de moire, dent. *Portrait avant la lettre*..... 40 liv. 1 s.

On n'a tiré que 16 Exemplaires de ce format.

La Science du Bon-Homme Richard, en anglais et en français. *Paris, Renouard*, 1795, in-18, pap. vél. v. rac. dent. *Portrait*..... 16 liv. 10 s.

Dictionnaire d'Histoire naturelle, par VALMONT DE BOMARE. *Lyon*, 1791, 15 vol. in-8°. v. rac. 78 liv.

Etudes de la Nature, par Jacq. Bernardin-Henri de SAINT-PIERRE. *Paris, Didot le jeune*, 1784, 88 et 92, 5 vol. in-12, v. porph. fil. fig..... 30 liv.

Œuvres de Charles BONNET. *Neuchâtel, Fauche*, 1779, 18 vol. in-8°. v. rac. fil. fig..... 72 liv.

Des Pierres précieuses et des Pierres fines, par DUTENS. *Paris, Didot l'aîné*, 1776, in-18, br. 17 l. 1 s.

Campi Phlegræi: Observations sur les Volcans des deux Siciles, communiquées à la Société royale de Londres, par le chev. HAMILTON (en anglais et en français). *Naples*, 1776. — Supplément, ou Relation de la grande Eruption du Vésuve, arrivée au mois d'août 1779, par le même. *Naples*, 1779, 3 vol. in-fol. br. en cart. papier cylindré. *Figures*

dessinées et coloriées d'après nature, sous l'inspection de l'Auteur, par P. Fabris.... 499 liv. 19 s.

Elémens de Botanique, par Jos. PITTON TOURNEFORT. *Paris, imprim. roy.* 1694, 3 vol in-8°. vél. fil. tr. [illegible] fig. *belles épreuves*..... 78 liv.

Manuel de Botanique, à l'usage des Amateurs et des Voyageurs, par F. le BRETON. *Paris, Prault*, 1787, in-8°. pap. vél. v. f. fil. tr. d. *fig. color.* 24 l. 1 s.

On n'a tiré que 12 Exemplaires sur papier vélin.

Démonstrations élémentaires de Botanique. *Lyon*, 1796, 4 vol. in-8°. et Atlas in-4°. br. fig.... 47 liv.

Connubia Florum, latino carmine demonstrata à D. de la CROIX, ed. Rich. CLAYTON. *Bathoniæ*, 1791, grand in-8°. pap. vél. rel. de fantaisie. *Fig. au bistre.* .... 12 liv. 19 s.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes, par RÉAUMUR. *Paris, imprim. roy.* 1734, 6 vol. in-4°. v. rac. fil. fig..... 86 liv.

Lille, 28 pluviôse an 6.

Veuillez annoncer, je vous prie, qu'il vient de paroître à *Paris*, un Roman intitulé *Carline et Belval*, 2 vol. in-18, qui est parfaitement le même que celui connu depuis long-tems sous le titre de *Confessions de Wilfort*, et conséquemment qui n'a de nouveau que le titre.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Ventôse, An* VIe.) (20 Mars 1798).

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Notice sur Charles-Guillaume Leclerc, *Libraire à Paris, décédé dans l'an* 3.

CHARLES-GUILLAUME LECLERC naquit à Paris, le 8 octobre 1723, de Charles *Leclerc*, Libraire, et Véronique *Puissant*, son épouse. Il fut reçu Libraire le 16 décembre 1741, à l'âge de 18 ans. Il acquit de bonne heure, par un ardent amour pour le travail,

de grandes connoissances dans l'état qu'il avoit embrassé. Il suffira, pour s'en convaincre, de consulter les nombreux Catalogues des célèbres bibliothèques de la vente desquelles il fut chargé, particulièrement de celle du feu P. de SOUBISE; mais ce ne fut pas là le seul titre à la réputation qu'il s'étoit acquise. Né bon, juste, humain, d'une probité rare, on vit briller en lui toutes les vertus qui caractérisent le bon citoyen. Bon fils, bon époux, bon père, bon ami, il vécut pour le bonheur de ceux qui l'entouroient. Il n'alloit jamais chercher ailleurs des plaisirs qu'il se procuroit au sein de sa famille; ils lui étoient étrangers dès qu'il ne pouvoit les partager avec ses enfans. Mais il savoit que l'homme n'est pas né pour vivre isolé; aussi le vit-on toujours s'empresser d'être utile à ses concitoyens. Aucune difficulté ne l'arrêtoit lorsqu'il s'agissoit de rendre service; l'affaire dont il se chargeoit devenoit la sienne. Désintéressé par caractère, il refusa constamment ce que les personnes qu'il obligeoit, croyoient devoir à la reconnoissance. Naturellement laborieux, tous les instans de sa vie étoient consacrés au travail; il ne donnoit au repos que le tems absolument nécessaire pour réparer le physique et le moral. Peu jaloux des honneurs, ou des places qui ne s'obtenoient que par intrigue, il parvint à celles qui s'accordoient au mérite. Après avoir été successivement adjoint et syndic de sa communauté, il fut nommé *juge-consul* en 1773, et en 1784 président de ce tribunal. En 1789, il fut choisi pour présider une des assemblées primaires convoquées pour la formation des Etats-Généraux. Quelques esprits turbulens, pour qui le désordre est un élément, et l'homme probe un censeur incommode, parvinrent, par leurs menées et leurs intrigues, à empêcher qu'il ne fût nommé électeur; mais l'assemblée électorale ne tarda pas à le venger de l'injustice de ceux qui avoient un instant méconnu son mérite et ses vertus. Elu député aux Etats-Généraux, appelés depuis Assemblée nationale constituante, il répondit parfaitement à la confiance de ses concitoyens, et de l'Assemblée nationale,

qui le nomma inspecteur de son imprimerie, et membre du comité des assignats, dont il fut long-tems président, et à la confection desquels il travailla deux mois encore après l'ouverture de l'Assemblée législative.

Les négocians n'avoient pas oublié les services importans qu'il avoit rendus au commerce; la pénétration et la sagacité avec lesquelles il savoit démêler les affaires les plus difficiles dans lesquelles il étoit souvent consulté; aussi en 1792 fut-il nommé juge au tribunal de commerce, dont il avoit présenté le projet d'organisation à l'Assemblée nationale, qui l'adopta.

Si ses talens, son mérite, sa probité l'avoient mis au rang des négocians intègres ainsi que des juges incorruptibles, et l'avoient rendu digne de siéger parmi les législateurs de la France, ses connoissances en littérature et ses ouvrages lui assignent une place parmi les Libraires qui ont laissé des écrits utiles.

Il donna en 1784 un livre intitulé *Instruction pour les Négocians*, 1 vol. in-12. Toujours jaloux d'être utile à ses concitoyens, il crut ne pouvoir mieux remplir ce but qu'en leur donnant les moyens de se mettre en garde contre l'astuce des fripons, et qu'en leur laissant en quelque sorte un code de probité. Le *Dictionnaire géographique* de VOSGIEN, et le *Dictionnaire historique des Grands Hommes*, de LADVOCAT, acquirent par ses soins un degré de perfection et d'utilité qui firent bientôt oublier les anciennes éditions; les changemens, les augmentations considérables qu'il y a faits, pourroient à juste titre le faire passer pour le véritable auteur de ces deux ouvrages. Il fit en outre paroître en 1788 un supplément au *Dictionnaire historique*, formant un quatrième volume à l'édition de 1777. Son projet étoit de refondre ce supplément dans la nouvelle édition qu'il vouloit donner, et aux augmentations de laquelle il travailla jusqu'à ses derniers momens; il a laissé même ce travail tout fait, et il y a lieu de croire qu'il servira à la première édition qui paroîtra de cet ouvrage (1).

(1) M. Leclerc a donné une édition de la Grammaire italienne de

Sincèrement attaché à son pays, il ne put voir de sang-froid la France dévorée par cent factions diverses qui déchiroient son sein. Il eut la douleur de voir plusieurs de ses amis périr sur l'échafaud, malheur qui pensa l'atteindre au sein de sa famille. Il fut attaqué d'une maladie de langueur qui l'enleva à ses enfans, à ses amis le 5 vendémiaire, l'an 3e., à l'âge de 71 ans.

Il avoit épousé en avril 1758, Anne Thérese *Legras*, fille de Jean-Baptiste-Louis *Legras*, Libraire, et de laquelle il eut quatorze enfans, dont cinq seulement lui survécurent; deux fils, Antoine et Théodore; et trois filles, Sophie, Marie et Caroline.

ÉDITIONS STÉRÉOTYPES.

Prospectus.

Les citoyens Pierre *Didot*, Imprimeur au Louvre, Firmin *Didot*, graveur et fondeur, auteur d'une nouvelle découverte typographique qui procure la faculté de conserver les planches solides, et Louis-Etienne *Herhan*, auteur d'un procédé également ingénieux, et offrant les mêmes résultats, se sont associés et réunis à l'effet de se livrer avec plus de célérité et d'exacti-

---

Veneroni, qu'il a enrichie d'un Vocabulaire ou Dictionnaire italien fort commode.

Les éditions qu'il a données du Dictionnaire historique de *Ladvocat*, ont l'avantage d'être terminées par des Tables des matières, où il indique tous les auteurs qui l'ont traité. Ainsi, aux articles *France* ou *Angleterre*, on trouve l'indication d'un assez grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur ces pays.

Les articles de *Voltaire* et de *J. J. Rousseau*, dans son supplément au Dictionnaire de *Ladvocat*, font honneur à ses principes religieux et moraux. Il avoit de la religion sans petitesse, sans fanatisme, sans superstition, et sans esprit de parti.

A l'article de *Calas*, on trouve une opinion assez remarquable qu'il avoit sur la cassation de son jugement de condamnation.

tude à l'emploi de ces nouveaux procédés, pour lesquels ils ont obtenu un brevet d'invention.

C'est sur-tout dans les circonstances présentes, lorsque les vues du gouvernement se dirigent vers l'instruction publique et les moyens de répandre les lumières, qu'on doit sentir plus particulièrement l'avantage de ces nouveaux procédés typographiques, à l'aide desquels nous sommes assez heureux pour pouvoir offrir d'abord à notre nation, et, par une extension non moins vaste que satisfaisante, aux diverses parties du globe, des éditions nombreuses, extrêmement soignées dans tous leurs détails, sur-tout d'une correction parfaite: mérite inappréciable, très-rare jusqu'ici, même dans les éditions de luxe, et absolument incompatible avec l'économie. Mais l'économie fera néanmoins la distinction principale et la marque caractéristique de nos éditions, dont les caractères seront tous gravés et fondus par Firmin *Didot*.

Quant au mérite de la correction, qui est en effet préférable à tous les autres, nous sommes assurés de le porter au dernier degré de perfection; car si, malgré l'adjonction de plusieurs hommes de lettres distingués qui nous aideront de leurs travaux et de leurs lumières; si, malgré nos soins assidus et notre expérience, il s'échappoit dès l'abord quelques fautes, elles seront corrigées aussitôt que reconnues, et le seront invariablement et à perpétuité pour toutes les éditions subséquentes. Enfin tous les ouvrages que nous donnerons, soignés comme nous venons de le dire, seront vendus à-peu-près à la moitié du prix des éditions les plus négligées et les plus fautives.

Désirant que l'avantage qui doit résulter de nos opérations soit en effet général pour toutes les classes de la société, nous offrons à tous les Libraires une remise de vingt-cinq pour cent ou d'un quart, et aux instituteurs celle d'un huitième. Nous ferons même une remise d'un tiers aux Libraires qui prendroient mille volumes à-la-fois. Mais comme il est sensible qu'une pareille réduction de notre part nous laisse à peine quelques bénéfices, nous prévenons

formellement que nous ne ferons aucune vente à crédit.

Comme nous prévoyons en outre qu'en raison de la cherté du transport et des frais de voiture, un trop grand éloignement de la capitale priveroit d'une portion de l'avantage qu'offrent nos éditions par leur économie, nous nous sommes déterminés à céder des planches propres à l'impression, et absolument conformes aux nôtres, moyennant un arrangement particulier, et un engagement formel d'en prendre la suite complète dans l'un ou l'autre des formats in-18 ou in-12. A l'aide de ces planches, sans aucuns frais préparatoires, sans outils et ustensiles dispendieux; sans qu'il soit plus besoin de s'occuper de fontes de caractères, de composition, de lecture d'épreuves, en un mot, sans aucun établissement quelconque, on pourra imprimer, avec une seule presse, et avec la plus grande économie, tous les ouvrages que nous aurons publiés. L'étranger, éloigné de la concurrence, y trouvera les plus grands avantages.

Mais afin que l'acquéreur de ces formats puisse connoître et apprécier au juste la valeur de sa propriété, nous prenons l'engagement de ne tirer en tout que dix formats semblables, dont trois pour notre maison, et les sept autres pour les divers acquéreurs qui se présenteront à cet effet.

Pour donner une idée du prix de cette acquisition, le Virgile in-18, par où nous allons commencer, formera environ quatre cents pages, qui, vendues à raison de 3 liv. chacune, produiront en totalité 1200 l.; pour laquelle somme on aura à perpétuité les élémens complets des Œuvres de Virgile stéréotypes; c'est-à-dire toutes composées en formats solides, et prêtes à être mises sous presse. De même, un ouvrage qui n'auroit que deux cents pages, ne reviendroit, ainsi stéréotype, qu'à 600 liv. S'il arrivoit que, dans le cours de l'impression, une page vînt à recevoir quelque coup accidentel entre les mains de l'acquéreur, nous la lui remplacerions, au reçu de la lettre qui nous en donneroit avis, moyennant le prix de 10 liv.

Il est un autre avantage bien remarquable dans le résultat de nos opérations, et dont le public sentira sans peine l'importance, c'est que l'on n'aura jamais à craindre de se decompléter, ce qui n'arrive que trop souvent, sur-tout dans les ouvrages volumineux; de sorte que la perte d'un seul volume, rendant tout l'ouvrage incomplet, porte un préjudice notable. Quant à nous, nous pourrons remplacer le volume manquant pour le prix primitif de son acquisition, c'est-à-dire à-peu-près pour douze ou quinze sous. Enfin, nous ne voyons rien à desirer dans notre opération pour l'utilité géuérale.

Notre projet est de donner environ cent volumes par année, diversement composés de politique, histoire naturelle, littérature, sciences et arts, etc. en langues nationale et étrangères, vivantes et mortes. Nous nous attacherons particulièrement aux deux formats in-18 et in-12, comme les plus usités. L'in-8°. et l'in-4°. devenant plus chers, ne seront pas suivis avec une activité semblable.

Il sera tiré sur chaque format quelques exemplaires en papier vélin, avec toute l'élégance typographique; et ces exemplaires ne coûteront néanmoins que la moitié, tout au plus, du prix ordinaire.

Le Virgile in-18, orné d'une carte géographique et de petites vignettes gravées d'après l'antique, va paroître; il sera conforme à ce prospectus pour le papier et les caractères. Le prix, de ce même papier, sera de 15 sous, en feuilles.

Le même, papier vélin, coûtera 3 liv.

Il en sera tiré quelques exemplaires en grand papier; prix, 4 liv. 10 s.

Le même Virgile, format in-12, papier ordinaire, d'un plus gros caractère, 20 sous.

Le même, papier vélin, 4 liv.

Le même, en grand papier, 6 livres. Le prix des reliures, brochures en carton, ou autres, se paiera à part.

On s'adressera, pour la vente des éditions ou formats solides, aux citoyens Pierre *Didot* l'aîné, im-

primeur aux galeries du Louvre, et Firmin *Didot*, Libraire, graveur et fondeur en caractères, rue de Thionville, à Paris.

Il est évident que, pour de petites demandes, il faudra affranchir les lettres, ou faire toucher le montant des frais de port.

Nous parlerons dans le prochain n°. de cette nouvelle découverte.

Ouvrages nouveaux.

Voyage à la Chine, fait par l'ambassade hollandaise de la Compagnie des Indes orientales, en 1794 et 1795, par M. A. E. VAN-BRAAM-HOUCKGEEST, chef en second de l'ambassade, 2 vol. in-8°. de 340 pages, papier ordinaire, bien imprimés. Prix 6 liv., et 8 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Garnery*, Libraire, rue Serpente.

Nous n'avions eu jusqu'à présent sur ce vaste et intéressant empire que des relations de voyageurs très-imparfaites, ou celles des jésuites qui n'étoient le plus souvent que de longues dissertations, qui contenoient rarement des observations essentielles, et qui ne fussent pas obscurcies soit par leurs préjugés, soit par leurs opinions religieuses auxquelles ils rapportoient tout. L'ouvrage que nous annonçons est au contraire plus plein de choses que de mots. C'est le journal du voyage d'un homme aussi bon peintre qu'excellent observateur, qui n'a rien omis de ce qu'il a vu, et qui a pu voir beaucoup plus et beaucoup mieux que ses prédécesseurs, ayant été accueilli avec des marques de confiance dont cette cour a toujours été si avare, et se trouvant aidé en quelque sorte de ce flegme national si propre à l'observation. Cet ouvrage, dans lequel il règne un ton de vérité et de simplicité si rare aujourd'hui, mais d'autant plus propre à en assurer le succès, est terminé par une notice très-intéressante des objets qui composent la collection des

dessins chinois dont l'auteur a fait présent à la République française.

Tableau de Lisbonne en 1796, suivi de lettres écrites de *Portugal* sur l'état ancien et actuel de ce royaume, vol. in-8°. de 444 pages, bien imprimé et bon papier. Prix 4 liv. et 5 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Deterville*, Libraire, rue du Battoir.

Jamais cet ouvrage ne pouvoit paroître dans un moment plus propre à en assurer le débit ; il peut faire le pendant du Voyage en Espagne de Delangle, dont il a toute la légéreté, mais pas toujours la grace et l'originalité.

Vues générales sur les moyens d'utiliser les défenseurs de la patrie invalides, par le C. André CANOLLE, membre du Lycée des Sciences et des Arts de *Poitiers*, avec cette épigraphe :

Occupons les hommes, nous les rendrons bons, ou nous les rendrons meilleurs.

Brochure in-8°. de 60 pages, bon papier, bien imprimé. Prix 15 sous, et 20 sous franc de port.

A *Paris*, chez *Deroy*, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 34.

On trouve chez le même, *Tactique navale*, ou Traité des évolutions et des signaux, avec 50 figures en taille douce, par DEMOROQUES, Capitaine de vaisseaux, etc. *Paris*, 1763, 1 gros vol. in-4°. grand papier. Prix 15 livres pour Paris, et 20 livres franc de port.

Il en reste peu d'exemplaires.

Nouveau Barême, ou *Nouveaux Comptes faits* en livres, sous et deniers (monnoie ancienne), et en francs, décimes, centimes et millimes (monnoie nouvelle) depuis un soixante-quatrième de chose jusqu'à 100,000, la chose valant depuis un quart de denier jusqu'à 20,000 liv. monnoie ancienne, ou depuis 4 mille jusqu'à 20,000 fr. monnoie nouvelle. Suivis, 1°. d'un *Barême décimal* proprement dit ; 2°. de *Tables* de

réduction des monnoies anciennes en monnoies nouvelles, et réciproquement ; 3°. de *Tables* où l'on trouve tous les élémens des calculs étrangers, le nom, l'espèce, la valeur respective, le poids ancien et nouveau, le titre ancien et nouveau, et enfin la valeur des différentes monnoies de l'Europe en monnoie de France ancienne et nouvelle ; le pair des changes, c'est-à-dire, dans quel cas d'échange il existe une égalité parfaite entre la valeur des monnoies qu'on reçoit et celle des monnoies qu'on donne; le *Tableau* de tous les différens changes de Paris, avec les principales places de l'Europe ; enfin, le *Tableau indicatif* des places qui donnent ou qui reçoivent l'incertain en échangeant avec Paris, et de la manière dont ce change s'établit ; 4°. de *Tables* de conversion des fractions vulgaires en fractions décimales, depuis un demi jusqu'à quarante-huit cinquantièmes; 5°. enfin, de *Tables* servant à prendre d'une somme quelconque, depuis un denier jusqu'à 4 s. pour liv., ou bien une valeur correspondante en monnoie nouvelle. Par le C. BLAVIER, ingénieur des mines, auteur du *Tarif des Contributions*, etc. Très gros vol. in-8°. de près de 1000 pages, bon papier, et très-bien exécuté. Prix, br. 7 liv. 10 s. et 10 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Guillaume*, Libraire rue de l'Eperon, n°. 12.

Géométrie du compas, par L. MASCHERONI, ouvrage traduit de l'italien par A. M. *Carette*, officier du génie; 1 vol. in-8°. de près de 300 pages et 14 planches. Prix 5 liv. pour Paris, et 6 liv. franc de port par la poste.

A *Paris*, chez *Duprat*, Libraire pour les Mathématiques, quai des Augustins.

Ce nouveau genre de Géométrie nous a été rapporté d'Italie par *Buonaparte*, qui le fit connoître le premier aux Géomètres français, dans une conférence qu'il eut avec eux chez un membre du directoire, il y a environ trois mois. C'est une chose très-ingénieuse et en même tems utile pour les praticiens, que la résolution des problèmes par le compas seul, sans la

règle. Ceux qui connoissent la difficulté de diviser les instrumens d'astronomie avec précision, sentiront aisément la prééminence de cette Géométrie sur celle qui fait usage des deux instrumens à la fois. Les démonstrations sont établies sur les Élémens d'*Euclide*. C'est dire que sous le rapport de la rigueur elles plairont aux géomètres. Elles ne leur plairont pas moins sous le rapport de l'élégance et de la simplicité. Ces qualités précieuses dans les ouvrages de ce genre caractérisent principalement les écrits de *Mascheroni*. On sait que cet habile mathématicien a publié un Commentaire sur le calcul intégral d'*Euler*, où la clarté de la rédaction accompagne toujours la profondeur des recherches.

Introduction à l'étude des Pierres gravées, par A. L. MILLIN, conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliothèque nationale, etc. etc. Seconde édition, in-8°. de 140 et quelques pages, corrigée et augmentée. Prix 48 s.

A *Paris*, chez l'auteur, à la Bibliothèque nationale, n°. 11; *Fuchs*, Libraire, rue des Mathurins; et *Georges-François Levrault*, à Strasbourg.

Il a été composé un très-grand nombre d'ouvrages sur les pierres gravées, mais il y a peu de traités élémentaires dans notre langue qui, par leur prix, par leur étendue et par leur clarté, soient plus que ce volume à la portée de tous les lecteurs.

La première édition de cette introduction à l'étude des pierres gravées ne renfermoit que 68 articles: celle-ci est augmentée de près de moitié sur le même plan, mais beaucoup plus développée. Il n'est presque aucun des articles qui n'offre des améliorations remarquables. Dans cette nouvelle édition, le citoyen *Millin* a eu l'attention d'ajouter en note la citation des divers ouvrages sur l'autorité desquels ses assertions sont fondées. Il a rapporté avec soin le nom des graveurs grecs comme ils sont écrits sur les pierres; et il discute plusieurs points intéressans d'antiquité, relatifs à ces mêmes objets.

Aux deux *Tables* des articles et des matières, né-

cessaires aux étudians, l'auteur en a joint une troisième, savante et infiniment utile, sous le titre de *Bibliothèque glyptographique*. C'est un catalogue de plus de 255 auteurs qui ont traité de cet art, ou expliqué les monumens anciens qui nous en restent. On ne connoit point de catalogue sur cette matière, ni plus complet, ni plus exact.

Effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies externes; mémoire couronné à l'Académie de Chirurgie de *Paris*, en 1781 (v. st.), vol. in-8°. de 136 pages. Prix 2 liv. et 2 liv. 10 sous franc de port.

A *Paris*, chez *Kœnig*, Libraire, quai des Augustins, n°. 18; et à *Strasbourg*, chez le même, rue du Dôme, n°. 26.

De l'Influence de la Révolution française sur le caractère national, par le C. BOUCHER-LARICHARDERIE, ex-membre du tribunal de cassation; brochure de 80 pages in-8°. Prix 20 s.

A *Paris*, chez *Ravier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 39; *Dupont*, rue de la Loi, n°. 1231.

Suite de la Notice des Livres précieux du citoyen BOZÉRIAN, *Relieur, dont la vente a eu lieu le* 21 *pluviôse an* 6 (9 *février* 1798 *vieux style*) *et jours suivans.*

Traité des Insectes qui paroissent tous les mois, par Aug. Jean ROESEL, (en allemand). *Nuremberg*, *Fleishmann*, 1746 et suiv. 6 part. 4 vol. in-4°. v. m. fil. *Fig. color. par l'Auteur.*
Abrégé de l'Histoire et de la nature des Insectes, par KLEEMANN, (en allemand). *Fig. color.* } 80 liv.

Même reliure.

Histoire naturelle des Oiseaux, par BUFFON. *Paris, imprim. roy.* 1772 et suiv. 10 vol. grand in-fol. v. m. fil. *Fig. color.*

Ancienne et bonne reliure.

Papillons, Madrépores et Scarabées, gravés et coloriés pour l'Histoire naturelle de BUFFON (partie non publiée), au nombre de 35 planches, grand in-fol. tirées sur papier d'Hollande et supérieurement coloriées, br. en carton. } 901 liv.

Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride et des îles de Bahama, par Marc CATESBY (en anglais et en français). *Londres*, 1754, 2 vol. grand in-fol. pap. d'Holl. m. v. dent. *Fig. coloriées*..... 390 liv.

Pratique de la Géométrie sur le papier et sur le terrein, par Sébastien le CLERC. *Paris*, 1669, petit in-12, m. bl. dent. fig..... 16 liv.

Très-bel Exemplaire.

Essai sur la Physiognomonie, par J. Gasp. LAVATER. *La Haye*, 1781 à 1786, 3 vol. grand in-4°. pap. d'Holl. cylindré et broch. en cart. fig..... 210 liv.

La Vénerie et Fauconnerie de Jacq. du FOUILLOUX. *Paris, l'Angelier*, 1585, in-4°. fig. v.... 5 l. 10 s.

Cours d'Etude pour l'instruction du Prince de Parme, par CONDILLAC. *Deux-Ponts*, 1782. (*Parme, Bodoni*, 1775) 13 vol. gr. in-8°. presque carré, v. f. dent. tr. d.

Edition originale. Exemplaire magnifique et non cartonné.

Œuvres philosophiques (métaphysiques) du même CONDILLAC, savoir: Origine des Connoissances humaines, Traité des Sensations, Logique, Traité des Animaux, et Traité des Systêmes. *Parme* (*Paris*), 1792, 4 vol. in-8°. Gr. Pap. v. f. dent. tr. d. } 311 liv.

On avoit sacrifié quatre Exemplaires pour amener celui-ci au format du *Cours d'Etude*.

Galerie de Florence et du Palais Pitti, dessinée par WICAR, avec les explications de *Mongez*. *Paris*, *Didot le jeune*, 1789, in-fol. très-Grand Papier, 18 livraisons, broch. *Epr. avant la lettre*.. 466 liv.

Exemplaire d'Artiste.

De l'universalité de la Langue française, par RIVAROL. *Berlin* (*Paris*), 1785, in-12, pap. vél. br. 7 l. 15 s.

Le même Ouvrage. *Paris*, *Prault*, 1785, petit in-8°. pap. vél. dent..... 15 liv.

ANACREONTIS TEII Odaria, græcè. *Parmæ*, *ex reg. typogr.* (*Bodoni*), 1785, in-4°, br.... 20 liv. 10 s.

On avoit ajouté à cet Exemplaire un portrait d'Anacréon, et deux sujets de figures qu'on n'y rencontre pas ordinairement.

Hymnes de CALLIMAQUE, en grec, avec la trad. française de LAPORTE DU THEIL. *Paris*, *imprim. roy.* 1775, in-8°, br..... 12 liv.

SOPHOCLIS quæ exstant omnia, gr. et lat. ed. Rich. Fr. Ph. BRUNCK. *Argentorati*, *Treuttel*, 1786, 2 vol. in-4°. Ch. M. et Batav. br. en cart... 48 liv.

LUCRÈCE, de la Nature des Choses, tr. par la GRANGE, avec le texte latin. *Paris*, *de l'impr. de Didot le jeune*, 1793, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. broch. *Fig. avant la lettre*..... 57 liv. 1 s.

P. VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et Æneis, cur. Rich. Fr. Phil. BRUNCK. *Argentorati*, *Dannbach*, 1789, in-4°. Ch. M. pap. vél. broch. 18 liv.

Œuvres de VIRGILE, en lat. et en franç. trad. et Remarques de DESFONTAINES. *Paris*, *Plassan*, 1796, 4 vol. in-8°. pap. vél. br. fig..... 27 liv.

Les Georgiques de VIRGILE, trad. de DELILLE. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1783, in-4°. papier fin d'Annonay, br. *Fig. et Portrait*.. 30 liv. 1 s.

Q. HORATII FLACCI Carmina, curante Jer. Jac. OBERLINO. *Argentorati*, *Treuttel*, 1788, in-4°. Ch. M. pap. vél. br.. ..... 25 liv.

Les Poésies d'HORACE, en latin et en français, trad. du P. SANADON, avec le Dictionnaire alphabétique de tous les noms propres qui se trouvent dans

Horace. *Paris*, 1756, 3 vol. in-12, cuir de Russie, dent..... 20 liv.

Métamorphoses d'OVIDE, trad. en français par BANIER, avec fig. gravées par *Coiny*, d'après les dessins de *Regnaud*. *Paris*, *Fr. Ambr Didot l'aîné*, 1787, 4 vol. in-18, pap. vél. br. en cart. 20 l. 19 s.

La Vita et Metamorphoseo d'OVIDIO, figurato et abbreviato in forma d'Epigrammi da M. Gabr. SYMEONI. *A Lione, Giov. di Tornes*, 1584, in-8°. m. citr. dent. *Fig. en bois*..... 11 liv.

M. ANNÆI LUCANI Pharsalia, studio RENOUARD. *Parisiis, typis P. Didot natu majoris*, 1795, in-fol. pap. vél. broch..... 39 liv. 10 s.

La Pharsale de LUCAIN, en vers français, par de BREBŒUF. *Leyde, J. Elzevier*, 1658, in-12, mar. v. fil. tr. d. *Reliure de Derome*..... 14 liv. 3 s.

Satyres de JUVÉNAL, trad. par Aug. CREUZÉ. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1796, in-18, pap. vél. mar. r. dent..... 20 liv.

Satyres de PERSE, en latin et en français, trad. de l'abbé le MONNIER. *Paris, Cellot*, 1771, in-8°. Gr. Pap. d'Holl. m. r. de Constantin, dent. *Fig. doubles, épr. avant les points.*

Les Comédies de TÉRENCE, en latin et en français, trad. de l'abbé le MONNIER. *Paris, Cellot*, 1771, 3 vol. in-8°. Gr. Pap. d'Holl. m. r. de Constantin, dent. *Fig. de Cochin, avant la lettre et avant les points.* Exempl. auquel on avoit joint les figures au trait dessinées par B. *Picart* pour l'édition du Térence de Madame *Dacier*, imprimé en 1717. } 279 l. 19 s.

Pervigilium Veneris, ex editione P. PITHŒI, cum notis J. LIPSII et Variorum. *Hagæ Comitum, H. Scheurleer*, 1712, in-8°. m. r. de Port. dent. tabis..... 14 liv. 2 s.

Ægid. MENAGII Poemata. *Amstelod. Elzevir*, 1663, in-12, m. bl. dent. d. de moire dent..... 9 l. 4 s.

L'Enfer de la mère CARDINE, traitant de la cruelle

et horrible bataille qui fut aux enfers entre les Diables et les Maquerelles de Paris, aux nopces du portier Cerberus, 1597 (*Paris*, *P. Didot l'aîné*, 1793), in-8°..... 75 liv. 1 s.

Exemplaire imprimé sur vélin, et couvert d'une belle reliure en étoffe de soie.

Marguerites de la marguerite des Princesses, très-illustre Royne de Navarre. *Lyon*, *de Tournes*, 1547, in-8°. mar. citr. fil. lav. r..... 29 liv. 19 s.

L'Adolescence de Jacques du FOUILLOUX, 1565, in-16, très-beau manuscrit sur vélin, orné de fig. dessinées à la plume, rel. en étoffe de soie. 72 l. 3 s.

Œuvres de Théophile VIAUD. *Paris*, *Sommaville*, 1651, 2 part. 1 vol. in-12, v..... 8 liv. 19 s.

Les Soupirs salutaires de Hélie POIRIER, parisien. *Amsterdam*, *Blaew*, 1646, in-18, mar. viol. dent. ..... 10 liv.

Les Chevilles de Maître ADAM, menuisier de Nevers. *Paris*, *T. Quinet*, 1644, in-4°. v. m. 5 liv. 19 s.

Le Villebrequin de Maître ADAM, menuisier de Nevers. *Paris*, *G. de Luyne*, 1663, in-12, v. m. 3 l. 1 s.

Poésies de BOILEAU-DESPRÉAUX. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1781, 2 tom. 1 vol. in-18, m. bl. de Constantin. moire dent..... 16 liv.

Œuvres de BOILEAU-DESPRÉAUX, pour l'éducation du Dauphin. *Paris*, *Fr. Ambr Didot l'aîné*, 1789, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. br. en cart..... 80 liv.

Fables de la FONTAINE, avec figures de *Simon* et *Coiny*. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1787, 6 vol. in-18, m. r. de P'ort. dent. tabis. *Belles épr.* ..... 90 liv.

Nota, L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés, franc de port, Quai des Augustins, n°. 19.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Germinal, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Sur les Éditions stéréotypes.

JUSQU'A ce jour, en voyant les magnifiques éditions des DIDOT, d'IBARRA, et les *Belles incorrectes* de BODONI, on avoit cru que l'art typographique étoit parvenu au plus haut point de perfectibilité dont il fût susceptible. Le *Prospectus* des éditions stéréotypes, inséré dans notre précédent numéro, a dû convaincre

du contraire. Dès qu'il parut, il inspira de la joie aux amis des lettres et des arts, de l'inquiétude à quelques imprimeurs et libraires. On ne connoît pas encore le premier résultat de cette découverte, et déja l'on entend crier aux uns, *c'est une merveille*; aux autres, *c'est impossible*: comme si l'on pouvoit assigner des bornes aux découvertes de l'esprit humain! comme s'il n'étoit pas très-naturel que deux frères d'un mérite universellement reconnu, dont toutes les idées n'ont été pour ainsi dire depuis long-tems qu'une tendance continue vers l'amour des lettres et les progrès de leur art, puissent parvenir à la découverte d'une méthode plus simple que celle employée jusqu'à nos jours! Ne partageant pas l'enthousiasme respectable des premiers, encore moins la sollicitude de nos confrères, et n'étant pas dans le secret des auteurs, nous ne parlerons pas de l'opération en elle-même, mais de ses effets relativement au commerce; nous analyserons ses avantages pour le public et pour ses inventeurs; et peut-être résultera-t-il de nos réflexions la conviction intime, même pour les plus incrédules, que c'est ici moins une spéculation de commerce qu'une idée philantropique dégagée de tout calcul d'intérêt personnel.

Les avantages que cette découverte présente au public sont incontestables: des *éditions très-correctes, on ne peut mieux imprimées*, et *au plus bas prix possible*. Ceux que doivent s'en promettre les inventeurs ne sont pas aussi clairement démontrés.

Le premier avantage des auteurs consiste dans la vente des sept exemplaires de formes stéréotypes, à sept acquéreurs qui prendront *l'engagement formel de prendre la suite dans l'un ou l'autre format, in*-18 *ou in*-12, conséquemment les 100 volumes que se proposent de donner chaque année les CC. Didot. Or en établissant chacun de ces volumes au même taux que le *Virgile*, à 1200 liv., il s'ensuivra que chacun des acquéreurs devra destiner à cette opération 120,000 livres par an, et que les inventeurs feront tous les ans pour cette partie seulement une fusion de 840,000 liv.

Jusques-là le bénéfice est évident, le calcul très-simple; mais il faut trouver des acquéreurs parmi les Libraires nationaux ou chez l'étranger. Or quel est le Libraire de France qui, avant de s'engager à faire une acquisition de cette importance, ne fera pas les raisonnemens suivans?

La multiplicité des éditions du meilleur ouvrage possible, le rend nul pour le débit; car dans mon commerce, bien différent de tous les autres, plus la possibilité de créer a d'extension, plus elle exclud celle de la vente. Si je suis le septième acquéreur des planches stéréotypes, comment serai-je dédommagé du désavantage de la concurrence? D'abord l'économie du papier, qui me paroit la base de la spéculation, devient illusoire. Si le succès de l'édition répond à mon attente, je serai forcé de tirer grand nombre d'exemplaires, et conséquemment il me faudra beaucoup de papier. Si au contraire la réussite est médiocre ou nulle, mes planches ne pouvant servir qu'à leur première destination, il ne me restera d'autres ressources que leur poids.

Ensuite qu'imprimera-t-on? Sans doute des ouvrages essentiellement bons, reconnus pour tels depuis longtems, sur lesquels on n'aura à craindre de la part des auteurs ni changemens ni augmentations; mais ce genre d'ouvrages, multiplié à l'infini, n'offre plus aujourd'hui matière à spéculation.

Je dois compter pour quelque chose les accidens qui peuvent survenir à mes planches pendant le transport ou pendant le tirage, et influer sur mon débit à raison du laps de tems qu'exigera leur réparation; car je ne dois pas perdre de vue que mon principal avantage consiste à tirer au fur et à mesure des demandes qui me seront faites.

Je suppose un instant que mes appréhensions soient dénuées de fondement, que les éditions seront très-correctes, que tout ce qui sera imprimé sera d'un débit facile, et qu'il n'arrivera aucun accident à mes planches; suffit-il donc que des planches soient bien composées pour donner de belles éditions? le papier

et le tirage ne comptent-ils pour rien ? Placé au nord ou au midi de la France, aurai-je des pressiers, comme le C. *Didot* peut aisément en trouver ? Comme lui, serai-je placé au centre des meilleures manufactures de papier ? Et si je n'ai aucun de ces avantages, les consommateurs d'*éditions stéréotypes*, à qui ces réflexions se présenteront comme à moi, ne préféreront-ils pas avec raison avoir des relations directes avec les inventeurs ? 1°. Parce qu'ils pourront faire mieux ; 2°. parce qu'ils pourront donner à meilleur marché, étant remplis de leurs avances par la vente de leurs planches, n'ayant aucuns frais de transport à supporter, et se trouvant à l'abri des accidens par la conservation de trois formats semblables. Or, si dans les éditions des meilleurs ouvrages la concurrence d'un seul est désastreuse, que dois-je espérer si j'ose lutter contre six acquéreurs, et sur-tout contre les CC. Didot, plus redoutables que les six autres ?

Ces réflexions, malheureusement décisives pour les Libraires nationaux, n'ont pas, il est vrai, la même force pour les Libraires étrangers ; ils ont bien également à craindre les accidens imprévus, mais ils n'ont rien à redouter de la concurrence ; avec des caractères et une composition infiniment supérieure aux leurs, quelle que soit la qualité de leur papier, pour peu qu'ils soignent le tirage, leurs éditions auront toujours une supériorité bien prononcée sur celles de leurs confrères ; le débit en sera certain, et conséquemment la spéculation excellente ; mais il faut qu'ils soient très-éloignés, l'avantage de l'acquisition ne pouvant être qu'en raison directe de l'éloignement ; car il ne faut pas qu'en balançant les frais de route par la mauvaise qualité du papier et l'infériorité du tirage, le consommateur puisse trouver son compte à les tirer directement des inventeurs.

Qu'il nous soit permis de jeter en passant un coup-d'œil de pitié sur les bibliomanes. Que vont-ils devenir ? quel sort leur prépare cette découverte ? Depuis long-tems ils ont à gémir de l'indestructibilité des éditions : en effet, les corps les plus durs, avec le

tems, se décomposent; elles seules restent intactes. Voyez *Herculanum* enseveli depuis plus de 1500 ans dans les entrailles de la terre, et que le hasard a découvert depuis quelques années. A travers quelques ruines qui ont résisté aux siècles accumulés; on a découvert nombre de manuscrits, les seules éditions d'alors. Voyez ces *editio princeps* que trois siècles et plus ont respectées, et dont la plupart sont parvenues jusqu'à nous *vierges*, et *vierges immaculées*. Et pour nous rapprocher davantage du tems présent, je pourrois vous citer les éditions de *Barbou*, précieuses sous tant de rapports, et dont la majeure partie, pour le désespoir de la bibliomanie, est en magasin; les meilleurs auteurs de cette collection, *Ciceron*, *Tacite*, etc. depuis quarante ans sont encore à la première édition; *Ovide* lui-même, sans ses Amours, n'eût pas été réimprimé. Les magnifiques éditions des CC. *Didot*, tirées au petit nombre de deux cents cinquante, n'ont pas encore toutes acquises le degré de rareté essentiel aux bibliomanes, qui espéroient que ces célèbres artistes, en continuant de donner de belles éditions tirées encore à plus petit nombre que les précédentes, pour être épuisées en moins de tems, parviendroient à satisfaire l'égoïsme de leur jouissance. Vain espoir! je les vois réduits, comme auparavant, à se disputer les misérables lambeaux de l'antiquité. Plus de *mesures*, plus de marges intéressantes à conserver, puisqu'une fois les formes composées, chacun pourra commander un exemplaire comme un chapeau, le faire tirer sur un papier de telles couleur et grandeur que bon lui semblera, sans que jamais une bizarrerie quelconque puisse lui donner des prétentions à la rareté.

Cette considération, toute importante qu'elle est, aura sans doute auprès de bien des personnes moins de valeur que la suivante.

Il est à souhaiter, et en notre particulier nous désirons bien sincèrement qu'il se trouve un moyen de faire tourner cette ingénieuse découverte au profit de la République et des inventeurs; mais nous croyons

que l'on n'y parviendra pas en vendant les formes à l'étranger : car, du moment qu'une seule lui sera parvenue, la décomposition peut le rendre maître du secret; et alors que deviennent nos exportations en librairie ? En les conservant au contraire, il est plus que probable que des éditions telles que les promettent les CC. *Didot* et *Herhan*, seront exclusivement recherchées ; les inventeurs étant seuls chargés du débit, récupéreront plus facilement les sacrifices qu'ils ont dû faire ; et l'Europe restera toujours, et plus que jamais, tributaire de nos productions et de nos découvertes.

Ouvrages nouveaux.

Œuvres complètes de FRÉRET, Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; 20 vol. in-12, avec une planche représentant la bataille de Thymbrée entre les armées de Cyrus et de Crésus. Prix 20 livres.

A *Paris*, chez *Obré*, Libraire, rue Saint-Denis, près celle de la Haumerie.

Le nom de *Fréret* rappèle le souvenir d'un savant qui, pour me servir des expressions de M. de *Bougainville*, possédoit lui seul de quoi former plusieurs savans. Jusqu'à présent on ne l'avoit regardé que comme un érudit qui n'étoit pas entièrement étranger à la philosophie; et il faut convenir que les compilations indigestes et plus que hasardées, publiées sous le titre de ses Œuvres, ne pouvoient en donner une autre idée. Nous croyons que la collection des productions bien authentiques de cet académicien va lui procurer toute la considération qu'il mérite. Ses nombreuses dissertations, négligées par les précédens éditeurs, sont, de l'aveu même des étrangers, des prodiges d'érudition et de critique. On y découvre une connoissance approfondie des principales langues de l'Europe et de l'Asie, des notions plus ou moins étendues des sciences exactes, et une perspicacité peu

commune. Les dissertations qu'il a lues aux séances de l'Académie des Belles-Lettres, forment une des parties les plus précieuses des volumineux Mémoires de cette savante société, estimée, respectée des étrangers, et souvent ridiculisée par ses compatriotes.

Un intime ami de *Fréret*, feu M. de *Septchenes*, qui possédoit plusieurs manuscrits de cet académicien, les a communiqués, et tracé le plan de la nouvelle édition que l'on offre aujourd'hui au public.

Annales de Chymie, par les citoyens *Guyton*, *Monge*, *Berthollet*, *Fourcroy*, *Adet*, *Hassenfratz*, *Seguin*, *Vauquelin*, *G. A. Prœur* et *Van Mons*.

N°s. 73, 74 et 75, faisant le tome 25 de la collection et le premier de l'année courante 1798 (v. s.). Prix 3 livres 10 s. pour *Paris*, et 4 livres 10 s. franc de port.

A *Paris*, au Bureau des Annales, rue de l'Eperon, n°. 12.

Cours de Mathématiques, à l'usage des gardes du pavillon et de la marine, par BÉZOUT; première partie contenant l'*Arithmétique*, vol. in-8°. de 254 pages, papier grand raisin. Prix 3 liv.

A *Paris*, chez *Richard*, Libraire, rue de la Harpe, n°. 188.

Caille, Libraire, rue Serpente, n°. 7.

La Géométrie est à la veille de paroître, et les autres volumes se succéderont rapidement.

Nous éprouvons toujours un nouveau plaisir toutes les fois que nous annonçons de bonnes éditions, d'ouvrages élémentaires aussi essentiels, que depuis longtems l'on n'achetoit qu'à regret à cause des incorrections, du mauvais papier, et de tous les vices typographiques qui les défiguroient; il sembloit que tout conspiroit alors pour mutiler les auteurs, quadrupler les difficultés de la science, et dégoûter de l'étude.

En voyant l'édition que nous annonçons, on se croit transporté aux beaux jours du commerce; on reconnoît le cachet des bonnes imprimeries, et le bon goût des entrepreneurs.

Ce premier volume surpasse encore en beauté le *Cours du même auteur pour l'artillerie*, par la grandeur du papier et les caractères absolument neufs dont on s'est servi. Nous ne parlerons pas des soins typographiques et de la correction, qui ne peuvent être poussés plus loin.

Greville, ou le Fils naturel, traduit de l'anglais, vol. in-12 de 216 pages. Prix 1 liv. 10 s.

A *Paris*, chez *Duchesne*, Libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 30.

Vie de Jean Bart, chef d'escadre des armées navales de France, par RICHER; nouvelle édition, d'où l'on a supprimé les titres de *prince*, *comte*, *marquis*, etc. afin de la rendre propre à l'amusement et à l'instruction des jeunes républicains. Prix 1 liv. 10 s.

A *Paris*, chez *Grégoire*, Libraire, rue du Coq-Honoré.

Mutations de Livres de fonds.

Le C. *Deterville*, Libraire, rue du Battoir, vient d'acquérir du C. *Knapen*, Imprimeur-Libraire, les deux articles suivans :

Spectacle de la Nature et Histoire du Ciel, par PLUCHE, 11 vol. remplis de figures.

Origine des Lois, des Sciences, des Arts, et de leurs progrès, etc. par GOGUET, 6 vol. in-12.

Suite de la Notice des Livres précieux du citoyen BOZÉRIAN, *Relieur, dont la vente a eu lieu le 21 pluviôse an 6 (9 février 1798 vieux style) et jours suivans.*

Fables de la FONTAINE, imprimées pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1787, 2 vol. in-18, pap. vél. m. r. dent. moire dent. 50 liv.

Les mêmes Fables, de la même édition, 2 vol. in-18, pap. vél. br. en cart..... 60 liv. 5 s.

Fables de la FONTAINE, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1788, grand in-4°. pap. vél. br. en cart..... 39 liv.

Fables de la FONTAINE, avec figures de *Simon* et *Coiny*. *Paris*, *Bossange*, 1796, 4 vol. in-8°. pap. vél. m. v. d. de moire. dent. *Epreuves de fig. de la première édition*..... 200 liv.

Fables choisies de la FONTAINE, en vers gascons. *Bayonne*, 1776, in-8°. Gr. Pap. d'Holl. m. bl. dent. tabis, fig..... 16 liv. 19 s.

Contes et Nouvelles en vers, par J. de la FONTAINE. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1795, 2 tom. 4 vol. in-8°. Gr. Pap. vél. m. bl. de Constantinople à compart. de couleurs, d. de moire dent..... 531 liv.

Exemplaire unique, qui a exigé le sacrifice de quatre de l'édition in-12. Outre les figures et les fleurons de l'édition dite des *Fermiers-Généraux*, premières Epreuves d'Artistes, il y avoit encore 35 planches, la plupart libres et supprimées, qu'il seroit difficile de rencontrer ailleurs.

On avoit peint sur la tranche de ces quatre volumes, des sujets tirés de l'ouvrage même.

Contes et Nouvelles en vers, par J. de la FONTAINE. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1795, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. br. *Première livraison des figures, épreuves avant la lettre*..... 50 liv. 1 s.

Odes, Cantates, Epîtres et Poésies diverses de J. B. ROUSSEAU, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1790, grand in-4°. pap. vél. broch. en cart..... 40 liv.

La Pucelle, poëme en vingt-un Chants, par VOLTAIRE. *Kell, Société typogr.* 1789, in-8°. pap. vél. m. r. à compart. de couleurs, d. de moire dent. fig. de *Moreau, épr. avant la lettre*..... 97 liv. 10 s.

La Pucelle, Poëme en vingt-un Chants, avec les Notes et les Variantes. *Kell, Société typogr.* 1789, 2 vol. in-8°. pap. vél. m. bl. dent. d. de moire dent. *Fig. de Moreau, épr. avant la lettre*, et *Fig. libres de l'édition anglaise*..... 120 liv. 19 s.

Poésies de DUCERCEAU. *Paris, de l'imprimerie de Didot le jeune*, 1785, 2 vol. in-12, pap. vél. m. bl. dent. d. de moire, dent..... 29 liv. 19 s.

Œuvres de GRÉCOURT. *Londres (Paris)*, 1780, 4 vol. in-18, m. r. dent. fig..... 19 liv. 2 s.

Œuvres choisies de GRESSET. *Paris, Didot le jeune*, 1793, in-18, Gr. Pap. vél. m. bl. dent. d. de moire, dent. *Fig. de Moreau, épr. avant la lettre*. Portrait de l'Auteur ajouté..... 120 liv.

On n'a tiré que 15 exemplaires en grand papier.

Œuvres complètes du cardinal de BERNIS. *Paris, Didot l'aîné*, 1797, in-8°. pap. vél. m. r. *Portrait*. ..... 24 liv. 5 s.

Œuvres complètes de BERNARD. *Paris, Didot le jeune*, 1795, in-8°. Gr. Pap. m. v. dent. fig. 26 liv.

Edition tirée à 35 exemplaires seulement.

Les Jardins, ou l'Art d'embellir les Paysages, par l'abbé DELILLE. *Paris, Didot l'aîné*, 1782, in-4°. broch. ..... 37 liv. 12 s.

Les Saisons, poëme, par SAINT-LAMBERT. *Paris, Didot l'aîné*, 1798, in-4°. pap. vél. *Fig. de Chaudet*. ..... 35 liv.

Idylles de BERQUIN. *Paris*, 1775, 2 vol. in-18, m. v. dent. tabis. *Fig. épr. avant la lettre. Musique.* 25 l.

Romances, par le même BERQUIN. *Paris*, 1776 et 1788, 2 vol. in-18, pap. vél. m. v. dent. tabis. *Fig. épr. avant la lettre*..... 23 liv.

Son Bouquet et vos Etrennes, hommage offert à Madame Bailly, épouse du maire de ce nom, par MM. DEBURE et MÉRARD SAINT-JUST. *Paris*,

Didot l'aîné, 1789, in-18, pap. vél. m. v. dent. d. de moire..... 29 liv. 1 s.

Petit Livre très-rare, tiré au nombre de douze exemplaires seulement.

Choix de Chansons mises en musique par LABORDE, *Paris*, *de Lormel*, 1773, 4 vol. in-8°. Gr. Pap. m. r. dent. tabis. *Fig. de Moreau et Leburbier*. 121 l. 1 s.

La Tentation de Saint-Antoine et le Pot-Pourri de Loth, ornés de figures et de musique. *Londres*, 1781, in-8°. m. bl. dent. d. de moire, dent. 20 l. 1 s.

Petite Bibliothèque des Théâtres. *Paris*, 1785 et suiv. 75 vol. in-18. — Etrennes de Polymnie. *Paris*, 1785 à 1789, 5 vol. En tout 80 vol. in-18, pap. vél. broch..... 144 liv.

Collection tirée à 50 exemplaires seulement sur papier vélin.

Œuvres de J. B. POQUELIN DE MOLIÈRE. *Paris*, *P. Didot l'aîné*, 1791, 6 vol. grand in-4°. pap. vél. broch..... 117 liv. 1 s.

Œuvres de Jean RACINE, avec les Commentaires de LUNEAU DE BOISJERMAIN. *Paris*, *de l'impr. de Cellot*, 1768, 7 vol. in-8°. pap. d'Holl. m. bl. dent. d. de moire, dent. *Fig. avant la lettre*.... 352 liv.

Œuvres de J. RACINE, pour l'éducation du Dauphin. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1783, 3 vol. grand in-4°. pap. vél. br. en cart..... 184 liv. 1 s.

Les mêmes, pour l'éducation. *Paris*, *Fr. Ambr Didot l'aîné*, 1784, 3 vol. in-8°. pap. vél. br. en cart. 86 liv.

Les mêmes, pour l'éducation. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 5 vol. in-18, pap. vél. broch. en cart. ..... 65 liv. 3 s.

Œuvres complètes de REGNARD, avec des Avertissemens et des Remarques par M. GARNIER. *Paris*, *Didot le jeune*, 1790, 6 vol. in-8°. m. v. de Marseille, dent. *Fig. de Moreau le jeune*, *et autres dessinées par Borel pour l'édition de Maradan*. 80 liv.

L'Enfer, poëme du DANTE, trad. par RIVAROL. *Paris*, *de l'impr. de Didot le jeune*, 1785, 2 vol. in-8°. pap. d'Holl. m. noir, dent. d. de moire. 48 l. 1 s.

Tiré à 25 exemplaires seulement sur papier d'Hollande.

La Gerusalemme liberata di TORQUATO TASSO, seconda edizione. *Parigi, nella stamperia di Fr. ambr. Didot l'aîné*, 2 vol. gr. in-4°. pap. vél. br. ..... 76 liv

Aminta, favola boschereccia di TORQUATO TASSO. *Crisopoli* (*Parma*), *impresso co' caracteri Bodoniani*, 1789, in-4°. br..... 15 liv. 10 s.

Il PETRARCA, con dichiarationi non piu stampate. *In Venetia, Nicolini*, 1593, in-18, m. viol. dent. ..... 16 liv.

Opere del abate Pietro METASTASIO. *In Parigi, ved. Herissant*, 1780, 12 vol. in-8°. pap. d'Holl. m. r. de Maroc. dent. fig..... 150 liv.

La Lusiade du CAMOENS, Poëme en dix chants, trad. du portugais, par d'HERMILLY et la HARPE. *Paris, Nyon*, 1776, 2 tom. 1 vol. in-8°. pap. fin, m. r. de Lisb. dent. *Fig. belles épr.*... 45 liv. 1 s.

Le Paradis perdu, Poëme de MILTON, en anglais et en français, trad. par DUPRÉ DE SAINT-MAUR. *Paris, Defer de Maisonneuve*, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. br. en cart. *Fig. en couleurs*.. 75 liv. 1 s.

Œuvres complètes d'Alex. POPE, trad. en français. *Paris, veuve Duchesne*, 1789, 8 vol. in-8°. pap. d'Holl. cuir de Russie, dent. *Fig. coloriées*. 150 liv.

Divers Poëmes imités de l'anglais de GOLDSMITH, par LABORDE. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1785, in-18, pap. vél. v. porph. fil. tr. d... 9 liv.

Œuvres de Salomon GESSNER, trad. de l'allemand. *Zurich, chez l'Auteur*, 1777, 2 vol. in-4°. br. dos de mar. *Fig. vignettes et cul-de-lampes dessinés et gravés par l'Auteur*..... 51 liv. 2 s.

Œuvres de Salomon GESSNER. *Paris*, 1786, 3 vol. in-fol. pap. fin cylindré, superbe reliure en veau étrusque, dent. *Fig. avant la lettre*... 305 liv. 2 s.

Les mêmes, in-4°. pap. cylindré, broch. *Fig. avant les chiffres*..... 134 liv. 10 s.

Choix de Poésies, trad. du grec, du latin et de l'italien, contenant le Pancharis de BONNEFONS, les Baisers de JEAN SECOND, etc. etc. *Londres* (*Paris, Cazin*), 1786, 2 vol. in-18, pap. d'Hollande, m. v.

dent. d. de moire, dent..... 35 liv. 10 s.

ÆSOPI, GABRIÆ et AVIENI Fabulæ, Batracomyomachia HOMERI, etc. gr. et lat. *Lugd. Tornæsius*, 1582, in-16, mar. citr. dent..... 18 liv.

Premier livre des Narrations fabuleuses, trad. par Guill. GUÉROULT. *Lyon*, *Rob. Granjon*, 1558, in-8°. parch..... 18 liv. 1 s.

Fabliaux ou Contes du 12e. et du 13e. Siècles, par LEGRAND d'AUSSY. *Paris*, *Onfroy*, 1779. — Contes dévots, Fables et Romans anciens, par le même. *Paris*, *l'Auteur*, 1781, 4 vol. in-8°. m. bl. de Const. dent. tabis..... 66 liv.

Choix de Fabliaux, mis en vers par IMBERT. *Paris*, *Prault*, 1788, 2 vol. petit in-12, pap. vél. m. bl. dent. tabis dent..... 28 liv. 1 s.

Le Décaméron de Jean BOCACE. *Londres* (*Paris*), 1757, 5 vol. grand in-8°. pap. d'Hollande, mar. bl. d. de moire dent. *Figures libres*..... 96 liv.

Les Nouvelles de MARGUERITE, reine de Navarre. *Berne*, 1780, 3 vol. in-8°. Gr. Pap. d'Hollande, m. bl. dent. d. de moire dent..... 199 liv. 19 s.

On a sacrifié deux exemplaires pour rendre celui-ci d'un format plus grand, et en même tems plus agréable et mieux proportionné que tous ceux de cette édition.

Longi Pastoralium de Daphnide et Chloe libri IV, gr. et lat. ex rec. Joh. Bapt. Casp. d'ANSSE DE VILLOISON. *Parisiis*, *excudebat Fr. Ambr. Didot natu major*, 1778, in-4°. pap. fin cylindré, broch. dos de mar. r. sans être rogné..... 30 liv.

Longi Pastoralium de Daphnide et Chloe libri IV, cum proloquio de Libris eroticis, græcè. *Parmæ*, *ex reg. typogr.* (*Bodoni*), 1786, in-4°. broch. dos de mar..... 27 liv. 5 s.

Le Temple de Gnide, suivi d'Arsace et Isménie, par MONTESQUIEU. *Paris*, *Didot le jeune*, 1794, in-8°. Gr. Pap. vél. m. r. dent. tabis dent. *Fig. de le Mire*..... 24 liv.

Les Aventures de Télémaque, par M. de FÉNÉLON, pour l'éducation du Dauphin. *Paris*, *Fr. Ambr.*

Didot l'aîné, 1783, 2 vol. grand in-4°. pap. vél. br. ..... 139 liv. 19 s.

Les mêmes, pour l'éducation. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 2 vol. in-8°. pap. vél. br..... 59 liv.

Les mêmes, pour l'éducation. *Paris*, *Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 4 vol. in-18, pap. vél. br. 58 liv. 10 s.

Les Aventures de Télémaque, par M. de FÉNÉLON. *Paris*, *Didot le jeune*, 1790, 2 vol. grand in-8°. pap. vél. m. v. dent .... 35 liv. 1 s.

Paul et Virginie, par J. Bernard-Henri de SAINT-PIERRE. *Paris*, *Didot le jeune*, 1789, in-18, pap. vél. m. bl. dent. *Fig. de Moreau le jeune*... 32 liv.

Le même ouvrage. *Paris*, *Didot le jeune*, 1789, in-18, broch. fig..... ..... 14 liv. 5 s.

L'Ami des jeunes Demoiselles, suivi d'une Épître aux Célibataires, par DIDOT fils aîné. *Paris*, *Didot fils aîné*, 1789, in-18, pap. vél. broch.. 6 liv. 1 s.

Œuvres choisies de le SAGE. *Paris*, *Cuchet*, 1783, 15 vol. in-8°. pap. d'Hollande, m. r. de Constantin. dent. *Fig. belles épreuves*..... 179 liv. 19 s.

Les mêmes. 15 vol. in-8°. pap. d'Hollande, v. f. dent. tr. d..... 140 liv.

Œuvres choisies de l'abbé PREVOST. *Paris*, *Cuchet*, 1783, 36 vol. in-8°. parchemin blanc. fig. 168 liv.

Le Cabinet des Fées. *Paris*, *Cuchet*, 1785, 41 vol. in-8°. parchemin blanc, fig..... 178 liv.

Voyages imaginaires, Songes, Visions, et Romans cabalistiques. *Paris*, *Cuchet*, 1787, 39 vol. in-8°. parchemin blanc, fig..... 150 liv.

Clarisse Harlowe, trad. par LETOURNEUR. *Genève*, 1785, 10 vol. in-8°. Gr. Pap. d'Hollande, mar. v. de Paris, dent. *Fig. avant la lettre*.. 123 liv. 1 s.

Les Liaisons dangereuses, par CHODERLOS DE LACLOS. *Paris*, *Maradan*, 1793, 4 vol. in-18, pap. vél. mar. bl. dent. de moire dent. *Fig. de Lebarbier*, *épreuves avant la lettre*... ..... 60 liv.

Banquet des Savans, par ATHÉNÉE, traduit par LEFEBVRE DE VILLEBRUNE. *Paris*, *de l'imprimerie de Didot le jeune*, 1789, 5 vol. in-4°. Gr. Pap. vél. broch. en cart. dos de m. citr. 102 liv. 1 s.

T. PETRONII ARBITRI Satyricon et Priapeia, cum notis Joh. BOSCHII. *Amstelodam. Gaasbeq*, 1677, in-32, mar. r. fil..... 8 liv. 1 s.

Idem Opus, ejusdem editionis, vél. d. de moire dent. non rogné..... 33 liv.

Œuvres de Fr. RABELAIS, avec les Remarques de le DUCHAT. *Amsterdam, Bernard*, 1741, 3 vol. in-4°. mar. bl. de Constantinople, dent d. de moire, *fig. de B. Picart*..... 199 liv. 19 s.

Eloge de la Folie, nouvellement trad. du latin d'Erasme par de la VEAUX, avec les figures d'*Holbein*, gravées d'après les dessins originaux. *Bâle, Thurneysen*, 1780, in-8°. pap. d'Hollande, cuir de Russie dent..... 33 liv.

L'Arétin français. *Londres*, 1787, in-8°. Gr. Pap. vél. m. bl. dent. d. de moire dent. fig..... 70 liv.

Le Meursius français. *Cythère*, 1782, 2 vol. in-8°. Gr. Pap. vél. m. bl. dent. d. de moire dent. *Fig. doub.* 62 l.

Mémoires de SATURNIN, écrits par lui-même, (Mre. GERVAISE). *Londres*, 1787, 2 tom. 1 vol. in-8°. Gr. Pap. m. bl. dent. d. de moire dent. fig. ..... 85 liv. 10 s.

Le petit Almanach de nos grands Hommes, par RIVAROL. *Paris*, 1788, in-18, v..... 10 liv. 4 s.

Paroles mémorables recueillies par Gabr. BROTIER, publiées par A. C. BROTIER son neveu. *Paris, Merigot*, 1790, 2 p. in-8°. mout. bl. m. dent. *pap. fin.* ..... 12 liv. 5 s.

Les Bienfaits du Sommeil, ou les quatre Rêves accomplis. *Paris, de l'imprim. de Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1776, in-18, mar. v. dent. doublé de moire. *Fig. de Moreau le jeune, et eaux-fortes.* 12 l. 12 s.

Scherzi poetici e pittorici. *Parma, Bodoni*, 1795, in-8°. Gr. Pap. rel. en vel. blanc, dent. tabis. 148 liv.

Œuvres de LUCIEN, trad. du grec par BELLIN DE LA BALUE. *Paris, Bastien*, 1789, 6 vol. in-8°. v. éc. fil..... 34 liv. 1 s.

Œuvres de PLUTARQUE, trad. du grec par Jacques AMYOT, avec les Notes et les Observations de BROTIER et VAUVILLIERS. *Paris, Cussac*, 1783.

22 vol. in-8°. pap. d'Holl. mar. bl. de Constantin. dent. de moire dent. *Fig. avant la lettre*.... 950 liv.

Exemplaire auquel on avoit ajouté 67 portraits des Hommes illustres dont l'auteur a écrit les Vies : Portraits supérieurement dessinés à l'encre de la Chine.

Les mêmes Œuvres de PLUTARQUE, 22 vol. in-4°. pap. fin d'Annonay cylindré, rel. en cart. dos de mar. sans être rognés. *Fig. avant la lettre*. 305 liv.

COLLECTION dite D'ARTOIS. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1782 et suiv. 64 vol. in-18, pap. fin d'Annonay et pap. vél. en feuilles, ou pliés sans avoir été cousus..... 1200 liv.

Essais de Michel de MONTAIGNE. *Paris, Bastien*, 1783, 3 vol. in-8°. pap. d'Holl. mar. r. de Const. dent..... 76 liv.

Œuvres de SCARRON. *Amst. Wetstein*, 1752, 7 vol. in-12, mar. citr. dent. *Fig. de Folkema*.... 83 liv.

Très-joli exemplaire.

Œuvres de Blaise PASCAL. *La Haye*, 1779, 5 vol. in-8°. cuir de Russie dent..... 65 liv.

Œuvres complètes de VOLTAIRE, édition donnée par Beaumarchais. *Kell, Société typogr.* 1785, 70 vol. in-8°. Gr. Pap. vél. broch. *Fig. de Moreau, belles épreuves*..... 301 liv.

Œuvres de THOMAS. *Paris, Montard*, 1773. — Essai sur le Caractère, les Mœurs et l'Esprit des Femmes. *Paris*, 1775, 5 vol. in-8°. pap. d'Hollande, m. r. de Port. dent. fig..... 113 liv. 1 s.

Nota. L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger ; principalement des belles éditions grecques et latines ; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Germinal, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Mutations de Livres de fonds.

Corruptio optimi pessima.

LES CC. *Bossange, Masson, Besson*, Libraires, viennent d'acquérir ce qui restoit des différentes éditions de *Voltaire*, données par le C. *Beaumarchais.*

Cette mutation offre naturellement quelques réflexions sur le peu d'analogie qui se trouve entre les spéculations en librairie et tout autre genre de spécu-

lation ; elle nous présente en même tems les moyens de répondre à l'ignorant qui compare tout, et au présomptueux qui ne doute de rien, incapables tous deux de sentir des exceptions, parce qu'elles exigeroient quelques connoissances de détail.

L'entreprise des éditions de *Voltaire*, depuis le plus médiocre jusqu'au plus magnifique papier, étoit sans doute une conception hardie, et qui au premier coup-d'œil présentoit des avantages incalculables. Le goût universel bien prononcé pour les écrits de ce grand homme ; la possibilité de faire neuf éditions avec la même composition ; la facilité d'y atteindre présentée à toutes les classes de lecteurs par la variété des prix ; enfin la concurrence que l'on n'avoit point à redouter, puisque l'on donnoit des éditions plus belles et plus complètes que toutes celles qui avoient précédé. Certes il en falloit bien moins pour éblouir tout autre spéculateur qui n'auroit pas réuni à cette série d'avantages une admiration aussi passionnée que le C. *Beaumarchais* pour le grand écrivain à qui il destinoit un monument digne de sa gloire.

Cette entreprise exigeoit des sommes énormes ; elles y furent employées sans parcimonie : des spéculations plus heureuses sur d'autres objets avoient préparé les fonds de celle-ci. Tout étoit vu, et tout se fit en grand. On construisit un vaste et magnifique local pour les différens ateliers ; fonderie, papeterie, imprimerie, tout fut en quelque sorte créé pour cette énorme entreprise dont rien n'arrêta le cours.

Dès que ces différentes éditions furent terminées, le débit parut répondre à l'attente du spéculateur ; celles de moindre prix sur-tout se consommèrent avec une étonnante rapidité. Il n'y eut pas de petite ville, pas de bourg en France, où Voltaire ne s'introduisit en papier blanc, ou en papier *bis*. Mais dès qu'il en fut réduit aux demandes de l'étranger, chez qui la consommation ne pouvoit s'en faire que lentement, la vente se ralentissant tous les jours, et les capitaux qu'il avoit employés ne produisant pas les intérêts qu'il s'en étoit promis, il eut recours à tous les

moyens d'écoulemens connus ; il accorda de longs crédits ; donna les 11e. exemplaires *gratis*, et fit des remises de 30 et jusqu'à 35 pour cent. Plusieurs marchands s'empressèrent d'acheter, abusèrent du crédit, et firent de l'argent et banqueroute avec Voltaire.

Enfin cette opération conçue par un homme à qui l'on ne peut pas plus refuser de l'esprit que le génie des spéculations sur d'autres objets, a échouée en partie, et auroit entraîné la ruine de tout autre qui n'auroit pu tirer de son propre fonds que la moitié de la somme nécessaire à cette grande entreprise, parce qu'on n'avoit consulté que de brillantes théories ; on n'avoit vu que le bénéfice du tirage qui faisoit disparoître en quelque sorte les frais de composition et de retouchage : conséquemment on avoit tiré pour un siècle, des éditions que l'on croyoit devoir être épuisées en moins d'un an. On avoit calculé le nombre des acheteurs par celui des lecteurs ; et l'on ne devoit pas ignorer que, dans cet état particulièrement, on n'a pas affaire au public qui sait lire et qui ne lit pas, mais au public qui lit et qui n'achète pas, ou qui achète, mais qui ne paie pas. On imprima séparément les 18 volumes de Correspondance pour compléter les éditions préexistantes, et l'on ne vit pas que, tout en ne proposant qu'une bigarrure, on nuisoit encore au débit de la nouvelle édition, en facilitant les moyens de s'en passer à ceux qui possédoient l'ancienne, et dont la plupart ne l'ont pas même acquise, parce qu'ils ont attendu le jugement du public qui a prononcé que cette énorme *Correspondance*, ces *Préfaces*, ces *Avertissemens*, ces *Variantes*, n'avoient rien ou bien peu de chose de la physionomie de *Voltaire*.

La révolution n'a pas peu contribué à tirer cet ouvrage du discrédit occasionné par le gaspillage, non pas par le goût qu'elle en inspira, puisqu'il ne pouvoit être porté plus loin, mais parce que le magasin fut fermé pendant deux ou trois ans. Dans cet intervalle, le public n'en a pas manqué ; ils se reproduisoient dans toutes les ventes sous toutes les formes ; l'étranger,

avide de l'ouvrage, ébloui par le luxe des reliures, et plus encore par le bon marché, en retira alors un grand nombre du commerce; mais sans cet événement, je ne sais quel auroit été le sort de ces éditions; car il ne falloit rien moins que Voltaire pour résister à tant de secousses violentes.

Le voilà maintenant placé dans des mains conservatrices. Cet ouvrage devant être long-tems encore nouveau pour bien des gens, ce qui reste des différentes éditions s'écoulera naturellement et sans efforts, et sera beaucoup plus productif dans son état actuel que dans son origine. Voilà le véritable moment d'en tirer un brillant parti; et c'est encore celui qu'a choisi le propriétaire pour le vendre: tant il est vrai *que les gens d'esprit*..... FIGARO.

Ouvrages nouveaux.

Voyages de C. P. Thunberg au Japon, par le cap de Bonne-Espérance, les îles de la Sonde, etc. traduits, rédigés et augmentés de notes considérables sur la Religion, le Gouvernement, le Commerce, l'Industrie et les langues de ces différentes contrées, particulièrement sur le Javan et le Malai; par L. LANGLÈS, conservateur des manuscrits, et professeur de Persan à la Bibliothèque nationale, etc. Et revus, quant à la partie d'histoire naturelle, par J. B. LAMARCK, professeur d'Entomologie et d'Helmintologie au Muséum national d'Histoire naturelle; 4 vol. in-8°. et 2 in-4°. ornés de planches.

A *Paris*, chez *Obré*, Libraire, rue Saint-Denis, n°. 20, près celle de la Haumerie.

Un séjour de dix-huit mois a suffi à ce voyageur pour étudier et connoître le système politique, l'histoire naturelle et civile, la religion, les sciences, les arts, les usages et le commerce du Japon.

« Cet état, dit-il, ne ressemble en rien à aucun de

» ceux que nous connoissons, et ses habitans méritent » une place distinguée parmi les nations civilisées ».

Pour qu'on ne regarde pas ce témoignage comme un enthousiasme exagéré, il suffit de suivre M. Thunberg dans les assemblées publiques des Japonois, dans leurs temples et dans l'intérieur de leurs maisons, à la cour même de l'empereur civil.

Il donne sur-tout des renseignemens bien précieux et très-étendus sur le commerce, cette source féconde des richesses de tout peuple libre et civilisé : celui du Japon est très-considérable, et se fait en nature.

Quoique le Japon ait été le but du voyage de M. *Thunberg*, il n'a pas négligé d'examiner et de décrire les pays situés sur sa route.

Dans le cours de neuf années, il a découvert et décrit environ quatre cents animaux nouveaux, soixante-quinze genres de plantes, et plus de quinze cents espèces, sans parler d'une foule de renseignemens essentiels sur les nations même qu'il a visitées.

La réputation de M. *Thunberg* a devancé en France la publication de son ouvrage ; et l'empressement avec lequel toutes ses productions sont accueillies chez les plus savantes nations de l'Europe, est un sûr garant du vif intérêt que tous les Naturalistes français prendront à la lecture de ses nombreuses observations sur toutes les parties de l'histoire naturelle.

Nota. On trouve chez le Libraire ci-dessus dénommé, les ouvrages suivans de M. Thunberg :

Icones Plantarum Japonicarum. Upsaliæ, 1794, in-fol.

Prodromus Plantarum Capensium ; pars prior. Upsaliæ, 1794, in-8°.

Flora Japonica cum figuris æneis, in-8°. 24 liv.

Essai sur l'histoire naturelle de quelques espèces de moines, décrits à la manière de Linné ; ouvrage traduit du latin par *Jean d'Antimoine*, naturaliste du grand Lama, etc. etc. avec fig. vol. in-8°. d'environ 100 pages. Prix 2 liv. et 2 liv. 10 s. franc de port.

A *Paris*, chez *Obré*, Libraire, rue Denis, n°. 20.

Choix de Costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité, leurs instrumens de musique, leurs meubles, et les décorations intérieures de leurs maisons, d'après les monumens antiques, avec un texte tiré des anciens auteurs; dessiné, gravé et rédigé par N. X. WILLEMIN.

Faire connoître les différens styles des peuples qui ont cultivé les arts, et propager le bon goût, en faisant un choix des plus beaux monumens qui ont des rapports aux costumes; tel est le but que l'auteur s'est proposé.

Ce recueil doit être non-seulement utile à ceux qui exercent la peinture, la sculpture et l'architecture, mais aussi aux acteurs, décorateurs, ciseleurs, orfévres, bijoutiers, ébénistes, et aux fabricans de porcelaine et de verrerie.

Cet ouvrage, petit *in-folio*, composé de cent cinquante planches environ, est divisé en trois parties; il traite des habitans de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe, en commençant par les Egyptiens, et en finissant par les Français.

Il paroît, tous les deux mois, une livraison de six planches imprimées sur papier grand raisin vélin de Buges, caractères de Didot, dont le prix est de douze francs.

Il en a été tiré un petit nombre d'exemplaires avant la lettre sur papier grand lys superfin vélin.

On peut voir tous les matins les dessins chez l'auteur, seul propriétaire de l'ouvrage.

A *Paris*, au Musée des monumens français, rue des Petits-Augustins, fauxbourg Germain; et chez *Guyot*, rue de la Monnoie, n°. 20.

Cet ouvrage ne ressemble aucunement aux compilations volumineuses faites sans goût, qui ne sont que des répétitions mesquines de ce que l'on trouve partout; où tout est de mise, parce que l'on n'a pour but que la spéculation mercantile, et nullement les progrès de l'instruction et des arts. Accueilli avec empressement par les amateurs les plus distingués, et les artistes du premier mérite, qui pour la plupart se sont

fait inscrire au nombre des souscripteurs, il mérite des encouragemens par la pureté du dessin, le fini de la gravure, et le choix des sujets.

Code criminel de la République française, ou *Recueil complet de toutes les Lois composant la Législation criminelle*, par SAGNIER, homme de loi.

Cet ouvrage, fait et imprimé ave soin, présente dans un seul cadre toutes les lois, soit pénales, soit d'instruction, qui peuvent recevoir leur application dans les tribunaux criminels.

L'auteur a rapproché par des notes, les articles de différentes lois qui ont ensemble de la connexité; il a présenté dans d'autres notes les difficultés qui peuvent s'élever sur l'exécution de plusieurs articles, les moyens qui militent en faveur de telle ou telle opinion, les décisions qui ont déja été portées sur ces questions; il a fait remarquer les lacunes qui existent dans la législation criminelle, et a mis le législateur à portée de la perfectionner, en interprétant les dispositions qui l'exigent.

La réunion des lois pénales qui composent la seconde partie de cet ouvrage, le rend d'une nécessité indispensable à tous les fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire. Cette réunion est d'autant plus importante, que ce sont les lois pénales qui fixent la compétence des tribunaux, qu'elles sont en grand nombre, et qu'il est impossible de s'en procurer des collections complètes.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première est composée de toutes les lois relatives à l'instruction des affaires criminelles, et notamment du Code des délits et des peines, avec des commentaires à beaucoup d'articles.

La seconde contient les lois pénales.

Le tout est terminé, 1°. par une table chronologique des lois et arrêtés contenus ou cités dans l'ouvrage; 2°. par une table générale des matières, tellement détaillée, qu'au mot cherché, on trouve à l'instant tout ce qui y a rapport.

Prix 3 liv. pour *Paris*, et 4 liv. franc de port pour les départemens.

A *Paris*, chez *Fauvelle* et *Sagnier*, Imprimeurs des Tribunaux du département de la Seine, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n°. 28.

Suite de la Notice des Livres précieux du citoyen BOZÉRIAN, *Relieur, dont la vente a eu lieu le* 21 *pluviôse an* 6 (9 *février* 1798 *vieux style*) *et jours suivans.*

Œuvres complètes de SAINT-FOIX. *Paris*, *veuve Duchesne*, 1778, 6 vol. in-8°. pap. d'Hollande, m. r. de Port. dent. fig..... 80 liv. 1 s.

Œuvres de TRESSAN. *Paris*, *Cuchet*, 1787, 12 vol. in-8°. v. rac. fil. *Fig. de Marillier*..... 60 liv.

Collection complète des Œuvres de l'abbé de MABLY. *Paris*, *Desbrière*, 1795, 15 vol. in-8°. pap. vélin, mar. r. de Port. dent. tabis dent..... 270 liv.

Les mêmes Œuvres de MABLY, 15 vol. in-8°. pap. vél. dos de mar..... 105 liv.

Œuvres de LÉONARD. *Paris*, *Prault*, 1787, 2 vol. petit in-12, pap. vél. mar. bl. dent. tabis dent. *Fig. de Coiny*..... 38 liv.

Démence de madame de Phanor. *Paris*, 1796, in-18, pap. vél. broch..... 7 liv. 19 s.

Tiré à 25 Exemplaires seulement.

Lettres de madame de SÉVIGNÉ. *Paris*, 1786, 9 vol. petit in-12, v. éc. fil..... 24 liv.

Histoire philosophique et politique des Etablissemens et du Commerce des Européens dans les deux Indes, par Guill. Th. RAYNAL. *Genève*, *Pellet*, 1780, 11 vol. in-8°. compris l'Atlas relié de ce format, mar. r. de Maroc, dent. *Fig. de Moreau*, *belles épr. et Atlas color. Double Portrait.* — Recueil de Pièces relatives à l'ouvrage et à son auteur. *Londres*, 1782, in-8°. rel. semblable *Portrait*..... 157 liv. 1 s.

Les trois Voyages du capitaine COOK, autour du Monde, dans l'Hémisphère austral, et au Nord, avec la Vie. *Paris*, 1774 et 1786, 14 vol. in-4°. et Atlas in-fol. dos de mar. sans être rogné. *Très-belles épreuves de Fig. et de Cartes*..... 281 liv.

Atlas séparé du second Voyage de COOK, de l'édition anglaise, superbes épreuves qui n'ont jamais été ployées..... 100 liv.

Voyage de Henri SWINBURNE en Espagne, à Naples et dans les deux Siciles, trad. de l'anglais, par la BORDE. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1785 et suiv. 6 vol. grand in-8°. pap. fin d'Annonay, mar. v. de Constantin. dent..... 154 liv. 1 s.

Voyage de PALLAS dans plusieurs provinces de l'empire de Russie et dans l'Asie septentrionale, trad. par GAUTHIER DE LA PEYRONIE, édit. revue par LAMARCK et LANGLÈS. *Paris*, 1793, 8 vol. in-8°. et Atlas in-fol. pap. vél. cuir de Russ. dent. 139 l. 19 s.

Voyage en Sibérie par l'abbé CHAPPE. *Paris, Debure*, 1768, 4 vol. grand in-4°. et Atlas pap. cylind. br. en cart..... 83 liv. 19 s.

Voyage de THUNBERG au Japon, par le cap de Bonne-Espérance, traduit par LANGLÈS, et revu par LAMARCK. *Paris*, 1796, 2 vol. in-4°. pap. vél. v. porph. vert. fil..... 67 liv.

Voyage d'Egypte et de Nubie, par Frédéric-Louis NORDEN. *Copenhague*, 1755, 2 vol. grand in-fol. v. br. fil. *Fig. et Cartes*.. ..... 236 liv.

Voyage en Nubie et Abyssinie, pour découvrir les sources du Nil, par James BRUCE, trad. par de CASTERA. *Paris*, 1790, 5 vol. in-4°. v. porph. v. fil..... 90 liv. 2 s.

Voyage en Syrie et en Egypte, par VOLNEY. *Paris, de l'impr. de Didot le jeune*, 1787, 2 vol. in-4°. pap. fin d'Annonay, broch. fig..... 45 liv. 1 s.

Quatre Voyages chez les Hottentots et chez les Cafres, par Will. PATERSON, trad. de l'anglais par la BORDE. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1790, gr. in-8°. pap. vél. mar. v. de Constantin. dent..... 28 liv.

Histoire du Naufrage et de la Captivité de M. de

BRISSON ; avec la description des déserts d'Afrique depuis le Sénégal jusqu'à Maroc. *Genève*, 1789, in-8°. pap. d'Hollande, broch..... 9 liv.

Voyage de LEVAILLANT dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance. *Paris*, 1790, 2 vol. in-8°. v. f. dent. tr. d. *Fig. color. et Cartes.*

Second Voyage de LEVAILLANT dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, dans les années 1783, 85. *Paris*, 1795, 3 vol. in-8°. v. f. dent. *Fig. coloriées et Cartes.* } 74 l. 19 s.

Discours sur l'Histoire universelle, par BOSSUET, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, gr. in-4°. pap. vél. br. en cart. 199 l. 19 s.

Le même ouvrage, pour l'éducation. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 4 vol. in-8°. pap. vél. broch en cart..... ..... 60 liv.

Le même ouvrage, pour l'éducation. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1784, 4 vol. in-18, pap. vél. broch. en cart..... 30 liv.

Histoire des Juifs et des Peuples voisins, par PRIDEAUX. *Amsterdam, du Sauzet*, 1728, 6 vol. in-12, mar. r. de Lisb. dent. *Fig. de B. Picart.* 37 l. 10 s.

Histoire du Clergé séculier et régulier, des congrégations de Chanoines et de Clercs, et des Ordres religieux de l'un et de l'autre sexe. *Amst. P. Brunel*, 1716, 4 vol. in-8°. mar. v. du Levant, dent. *Fig. de Schoonebeeck.*

Histoire des Ordres militaires ou des Chevaliers, des Milices séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe. *Amst. P. Brunel.* 1721, 4 vol. in-8°. mar. v. du Levant, dent. *Fig. de Schoonebeek.* } 50 liv. 1 s.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par J. Jacq. BARTHELEMY. *Paris, Debure*, (*de l'imprimerie de Didot le jeune*), 1788, 4 vol. in-4°. Gr. Pap. vél. et Atlas color. broch..... ..... 180 liv.

Histoire d'Hérodote, trad. du grec, avec des remar-

ques, par LARCHER. *Paris, de l'impr. de Simon*, 1786, 7 vol. in-4°. pap. fin d'Annonay, mar. r. de Constantin. dent. d. de moire dent..... 510 liv.

Histoire de la République Romaine dans le 7e. Siècle, par SALLUSTE; trad. par le prés. de BROSSES. *Dijon, Frantin*, 1777, 3 vol. grand in-4°. rel. en parchemin blanc. *Fig. et Cartes*..... 46 liv. 1 s.

La Conjuracion de Catilina y la Guerra de Jugurta, por CAYO SALUSTIO CRISPO. *En Madrid, Joach. Ibarra*, 1772, in-fol. en feuilles et satiné. *Fig. et Cartes*..... 282 liv.

Exemplaire dont toutes les feuilles ont été choisies.

Les douze Césars de SUÉTONE, en latin et en français, trad. par la HARPE. *Paris, de l'imprimerie de Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1770, 2 vol. in-8°. mar. citr. de Constantin. dent. tabis dent.. 42 liv. 19 s.

Mémoires historiques sur Raoul de Coucy, avec le Recueil de ses Chansons en vieux langage. *Paris, Pierres*, 1781, 2 tom. 1 vol. in-18, pap. d'Holl. mar. bl. dent. d. de moire dent..... 30 liv. 19 s.

Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques et littéraires de la Suisse, par de la BORDE. *Paris, de l'imprimerie de Clousier*, 1780, 4 vol. grand in-fol. broch. fig. *Belles épreuves*..... 410 liv.

Le même ouvrage. *Paris*, 1784, 13 tom. 12 vol. in-4°. v. porph. fil..... 160 liv.

Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'Histoire et à la Littérature, par de la PLACE. *Paris, Prault*, 1785, 8 vol. in-12, v. rac..... 12 liv. 10 s.

Dissertations sur les Attributs de Vénus, par de la CHAU. *Paris, Prault*, 1776, in-4°. rel. étrusque. *Fig. épreuves avant les raies*..... 39 liv. 19 s.

P. Ant. PAOLI antiquitatum Puteolis, Cumis, Baiis existentium Reliquiæ, latinè et italicè. *Florentiæ*, 1768..... 20 liv.

Recueil des Antiquités et Monumens Marseillais qui peuvent intéresser l'Histoire et les Arts, par J. B. GROSSON. *Marseille*, 1773, in-4°. v. rac. fig. 66 liv.

Notice sur la personne et les écrits du duc de la Rochefoucauld, par SUARD. *Paris, Didot le jeune*, 1782, in-18, pap. d'Hollande, broch..... 14 liv.

On n'a tiré que 25 Exemplaires en tout.

Précis historique de la Vie de M. de Bonnard, par GARAT. *Paris, Didot le jeune*, 1785, in-18, pap. d'Hollande, broch..... 12 liv. 2 s.

Ouvrage tiré à très-petit nombre, et qui dans le tems fit interdire l'imprimeur pendant trois mois.

Mémoires de Frédéric baron de TRENCK, trad. par lui-même sur l'original allemand. *Paris*, 1789, 3 vol. in-8°. Gr. Pap. d'Hollande, mar. r. de Constantin. dent. *Fig. avant la lettre*..... 50 liv. 1 s.

Eloge historique de Jean-Sylvain Bailly, au nom de la République des lettres, par MÉRARD SAINT-JUST. *Londres*, (*Paris, P. Didot l'aîné*), décembre 1794, in-18, pap. vél. mar. r. dent.... 20 liv.

Ouvrage tiré à 25 Exemplaires en tout.

Dictionnaire historique des grands Hommes. *Lyon*, 1789, 9 vol. in-8°. v. rac..... 75 liv. 1 s.

Fin de ce Catalogue, contenant 50 pages in-8°.

Extrait du Catalogue de feu le Citoyen Hue de MIROMESNIL, *dont la vente a eu lieu le 26 nivôse an 6.*

Le grand Grimoire, avec la grande Clavicule de Salomon, 1702, in-12, fig. v. m.. ..... 14 liv.

Recueil de plantes dessinées et gravées sous la direction de l'Académie des Sciences, par Nic. ROBERT, Abr. BOSSE, et Louis de CHATILLON; 319 planches reliées en 3 vol. in-fol. m. r. Très-Gr. Pap. 404 l.

Flore française, par le Ch. de LAMARCK. *Paris, impr. roy.* 1778, 3 vol. in-8°. fig. v. m. fil..... 30 liv.

Collection d'Estampes, connue sous le nom de Ca-

binet du roi, savoir ; les Tableaux du roi, 1 vol. Batailles d'Alexandre, 1 vol. Médaillons auliques auxquels on a joint les Médailles du cabinet de Ste. Geneviève, 1 vol. Plans et Vues du Louvre et des Thuileries, 1 vol. Plans et Vues de Versailles, 1 vol. Grottes, Labyrinthe, Fontaines et Bassins de Versailles, 1 vol. Statues de Versailles, 1 vol. Termes, Bustes et Vases de Versailles, 1 vol. Tapisserie du roi, 1 vol. Carrousel, Courses de fêtes et de bagues, 1 vol. Fêtes de Versailles, 1 vol. Plans et Vues des maisons royales, 1 vol. Dessins, Profils et Vues de quelques lieux de remarque, 1 vol. Les petites Conquêtes de Louis XIV, par LECLERC, 1 vol. Vues de VANDER-MEULEN, 3 vol. Plans, Profils et Vues de Beaulieu, 5 vol. Catalogue des Estampes connues dans le Cabinet du roi, en tout 23 vol. format d'Atlas, et 1 vol. petit in-fol. rel. en mar. rouge, exemplaire de la plus belle condition. On y avoit joint le Catalogue manuscrit des Médailles du cabinet de Ste. Geneviève..... 800 liv.

Les Victoires de l'Empereur de la Chine, représentées en 16 grandes figures, gravées à Paris en 1768, sous la direction de *Cochin*, d'après les dessins exécutés à Pekin par ordre de l'empereur, *vol. de deux pieds environ de large sur trois de hauteur, relié en maroquin rouge, à compartimens, doublé de tabis.* 476 l.

Nota. Cet Exemplaire étoit enrichi d'un beau frontispice, dessiné à la plume, représentant des ornemens dans le goût chinois. On y avoit joint aussi un manuscrit in-4°. très-bien écrit, relié comme le volume des figures, contenant un Précis historique et une explication des planches. Ce volume étoit orné d'un titre dessiné et colorié.

Histoire des campagnes du maréchal de Maillebois en Italie. *Paris*, 1775, 3 vol. in-4°. et Atlas in-fol. v. m. fil. d. s. tr..... 180 liv.

Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme, par l'abbé de CONDILLAC. *Parme*, 1775, 16 vol. in-8°. v. m..... 65 liv. 1 s.

Le Monde primitif, analysé et comparé avec le Monde moderne, par M. COURT DE GEBELIN. *Paris*,

Boudet, 1779, 9 vol. in-4°. fig. v. m..... 80 liv.

Joannis SCAPULÆ lexicon græco-latinum. *Amstelod. apud Lud. Elzevirium*, 1652, in-fol. v. b. 47 l. 10 s.

Les Géorgiques de VIRGILE en vers français, par l'abbé DELILLE. *Paris, de l'imprim. de Didot l'aîné*, 1783, gr. in-4°. bx en cart. pap. d'Annonay. ..... 16 liv. 19 s.

Q. HORATII FLACCI Opera, æneis tabulis incidit Joannes PINE. *Londini*, 1733 et 1737, 2 vol gr. in-8°. mar. bleu. *Editio prima*..... 61 liv.

Ejusdem HORATII Carmina. *Birminghamiæ, Baskerville*, 1770, grand in-4°. fig. mar. r..... 40 liv.

PHŒDRI Aug. lib. Fabularum Æsopiarum libri V, cum notis Dav. HOOGSTRATANI. *Amstel.*, 1701, in-4°. fig. m. r. dent. doublé de tabis.. 18 liv. 11 s.

Le Théâtre de P. CORNEILLE, avec les Commentaires de VOLTAIRE. *Genève*, 1764, 12 vol. in-8°. fig. v. f. fil. d. s. tr.... ..... 69 liv.

Les Œuvres de MOLIÈRE, avec des remarques grammaticales, par M. BRET. *Paris*, 1773, 6 vol. in-8°. fig..... 48 liv.

Les Œuvres de Jean RACINE, avec des Commentaires, par M. LUNEAU DE BOISJERMAIN. *Paris, Cellot*, 1768, 7 vol. in-8°. fig. v. f. fil. d. s. tr. pap. d'Hollande..... 71 liv. 2 s.

Le Temple des Muses, orné de 60 tableaux dessinés et gravés par B. PICART. *Amsterdam*, 1749, grand in-fol. mar. r..... 46 liv.

Les Aventures de TÉLÉMAQUE, par M. de FÉNÉLON, imprimées pour l'éducation du dauphin. *Paris, Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-4°. broch. en carton. *Rare*..... 104 liv.

Voyages pittoresques de la Grèce, par M. de CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris*, 1782, grand in-fol. fig. mar. rouge..... 144 liv.

Voyage de SWINBURNE dans les deux Siciles, trad. de l'anglais. *Paris, Didot l'aîné*, 1785, 4 vol. gr. in-8°. broch. pap. fin d'Annonay..... 30 liv.

Relation d'un Voyage fait au Levant par PITTON DE TOURNEFORT. *Paris, imprimerie royale*,

1717, 2 vol. in-4°. v. m. pap. fin ; mouillé. 37 l. 19 s.

Voyage aux Indes orientales et à la Chine, par M. SONNERAT. *Paris*, 1782, 2 vol. in-4°. fig. mar. r. ..... 49 liv.

TITI LIVII historiarum quod extat, cum notis variorum. *Amstelodami, apud Elzevirium*, 1679, 3 vol. in-8°. m. r. *Exemplaire de Colbert.* 29 l. 1 s.

Les Commentaires de CÉSAR, avec des notes historiques par TURPIN DE CRISSÉ. *Montargis*, 1785, 3 vol. grand in-4°. fig. v. m..... 36 liv. 2 s.

C. CORNELII TACITI opera quæ extant, cum notis variorum, ex recensione Joh. Fred. GRONOVII. *Amstelodami, apud Elzevirium*, 1672, 2 vol. in-8°. v. b..... 20 liv.

Ejusdem CORNELII TACITI opera, ex recensione Gabrielis BROTIER. *Paris, Delatour*, 1771, 4 vol. in-4°. mar. r..... 96 liv.

Voyage pittoresque, ou Description des royaumes de Naples et Sicile, par l'abbé de SAINT-NON. *Paris, Lafosse*, 1781, 5 vol. grand in-fol. fig. *en feuilles.* ..... 320 liv. 1 s.

Les Monumens de la Monarchie française, avec les figures de chaque règne, que l'injure du tems a épargnées, par Dom. B. de MONTFAUCON. *Paris*, 1729, 5 vol. in-fol. fig. v. m. fil. Gr. Pap.. 300 liv.

Historiæ Normannorum Scriptores antiqui, auctore DUCHESNE. *Lutetiæ Parisiorum*, 1619, in-fol. rel..... 20 liv.

Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, etc. de la Suisse, publiés par la BORDE. *Paris*, 1780, 2 vol. in-fol. fig. mar. r. et *le Supplément en feuilles*..... 193 liv.

Pallazzi di Roma de piu celebri Architetti, disegnati da P. FERRERIO. — Li Giardini di Roma, disegnati da Gi. Bat. FALDA. — Segmenta signorum et statuarum, auctore PERRIER. *Romæ*, 1688. — Admiranda romanarum, antiquitatum auctore BELLORIO, in-fol. obl..... 35 liv. 19 s.

Traité de Pierres gravées par MARIETTE. *Paris*, 1750, 2 vol. in-fol. fig. m. r..... 71 liv. 1 s.

Fin de ce Catalogue, contenant 142 *pages in*-8°.

Ouvrages nouveaux.

Campagne des Français pendant la Révolution, ouvrage entrepris pour fixer l'opinion sur la guerre que nous soutenons depuis six ans, et pour remettre sous les yeux des militaires de tous les grades les différentes affaires auxquelles chacun d'eux a participé. Tome 1er., contenant le détail des opérations militaires des campagnes d'été et d'hyver de l'année 1792 (v. s.), avec une notice géographique des lieux qui y sont cités; par A. LIGER.

A *Blois*, chez *Billault;* et à *Paris*, chez *Onfroy*, Libraire, rue Victor, n°. 3.

Cet ouvrage sera composé de sept volumes de 300 pages environ, du prix de 3 liv. 10 s. chacun. Ils paroîtront successivement et sans interruption. Les souscripteurs pour l'ouvrage entier auront le 7e. vol. *gratis.*

Ce premier volume est très-bien imprimé, et sur bon papier.

Réflexions sur la Doctrine du Phlogistique et la décomposition de l'eau, par Joseph PRIESTLEY, ouvrage traduit de l'anglais et suivi d'une réponse, par F. A. ADET, de plusieurs sociétés. Prix 1 liv. 16 s. pour Paris, et 2 liv. 8 s. franc de port.

A *Paris*, chez *Guillaume*, Libraire, rue de l'Éperon, n°. 12.

AVIS intéressant pour les Libraires, les Bibliomanes, et les marchands d'Estampes.

Le C. VIALART, *rue de la Harpe*, au ci-devant Collége d'*Harcourt*, possède le secret d'enlever toutes les taches dont les livres peuvent être atteints. Il doit au C. *Roux*, si avantageusement connu pour réparer les Estampes de telle manière qu'elles aient souffert, cette découverte d'autant plus précieuse, qu'elle rend à un ouvrage de prix la valeur qu'un accident lui a fait perdre.

JOURNAL
DE LA
LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Floréal, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

26 germinal, an VI.

Lettre au citoyen Ravier.

LES anciens Libraires étoient des savans; plusieurs des modernes ont été des hommes instruits; mais aujourd'hui que la librairie est devenue une sorte d'opération de finance, on diroit que l'ignorance, qu'on reprochoit avec raison à quelques anciens financiers, a pris plaisir à se répandre parmi les successeurs des

Estienne, des Martin, des Debure, etc. La réflexion peut paroître dure; mais comment ne la pas faire, quand on voit sur l'affiche d'une vente de livres qui a commencé le 29 germinal, rue du *Bouloy*, la phrase que je vais transcrire?

« Les principaux articles sont : St. *Adgustin*, St. » *Basile*, St. *Bernard*, St. *Martenne*, *édition des Ber-* » *nardins*, *amplissima collectio*, 9 volumes in-folio ». Dom Martenne se trouve ici canonisé par la pure grace du faiseur d'affiches; car, bon religieux qu'il étoit, il n'a jamais eu les honneurs de l'apothéose ecclésiastique; et d'ailleurs, son *amplissima collectio* est un Recueil dans le goût de ceux de Canisius, de Baluze, de (Pez,) etc. mais ne ressemble en aucune manière aux ouvrages des Pères de l'Eglise.

Je suis persuadé que cette double méprise ne sera pas contagieuse; il y a heureusement parmi vos confrères encore beaucoup de personnes qui sont très-en état de s'en appercevoir; mais il n'est jamais inutile de relever ces sortes de fautes. La distraction qui avoit fait placer parmi les livres de liturgie le Traité de François de Roye *de Missis dominicis*, n'a-t-elle pas été autrefois reprochée dans les journaux à un Libraire d'ailleurs fort instruit? Et si on ne releva pas avec le même éclat cette faute d'un autre Libraire qui, prenant le jésuite *Regis* pour le philosophe du même nom, qui a été l'antagoniste de Malebranche, mit sur son catalogue *Œuvres de St. Sylvain Regis*, c'est que, pour son malheur, ce Libraire étoit moins connu que celui dont je viens de parler.

Quoi qu'il en soit, j'ai cru, citoyen, vous faire plaisir et entrer dans vos vues, en vous adressant ce billet dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos. Puisqu'il a été question de D. Martenne, je vous demanderai à cette occasion comment il est arrivé que son Voyage littéraire, qui avoit été imprimé à Paris en 1717 et en 1724, sous le titre de *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, a reparu en 1730 à Amsterdam sous la forme bizarre d'un *Voyage littéraire pour la découverte du tour du Monde*. Cette édition n'a pas été

indiquée dans la nouvelle Bibliothèque historique du P. le Long ; mais son existence n'en est pas moins certaine : j'ai eu occasion d'en rencontrer un exemplaire, et elle est d'ailleurs indiquée dans le catalogue du maréchal d'*Estrée*.

En attendant qu'on me fasse aussi l'honneur de relever mes bévues, je prendrai la liberté d'ajouter encore un mot sur une autre rencontre que j'ai faite. Il y a un recueil intitulé : *Poesie d'Uomini illustri nella lingua toscana. Firenza*, 1649, in-8°. Le 11 brumaire dernier, j'en ai trouvé un volume, où l'amateur très-ignorant qui le vendoit ou le faisoit vendre, avoit écrit en français : *Poésies par Nella, en langue toscane*. Qu'on nous parle à présent de l'erreur de Meibomius sur St. Pétrone, et de mille autres de ce genre. Hélas ! il faut toujours en revenir au mot d'Horace :

Optimus ille est qui minimis urgetur.

L. T. H.

Réponse à la précédente.

Les Libraires anciens étoient des savans, dites-vous ; je ne partage pas cette opinion : à l'exception des ETIENNE du 16e. siècle, dont le dernier rejeton mourut aveugle à l'hôtel-dieu de Paris en 1674, âgé de 80 ans, ceux que vous regardez comme savans, n'étoient que de laborieux nomenclateurs dont tout le mérite consistoit dans de l'application et de la mémoire. Aujourd'hui on n'ambitionne pas ce genre de mérite, on prend un essor plus élevé ; on aime mieux être littérateur, ou passer pour tel, que d'employer son tems à parcourir les catalogues des *Martin*, des *Debure*, afin d'étudier et de comparer les différences des éditions ; on dédaigne la routine ; on aime l'état parce qu'il fait vivre, et on ne veut pas s'assujettir à le connoître, parce qu'on a sous les yeux de grands exemples qu'on peut vendre, bien vendre, et faire d'excellentes affaires en librairie sans connoître les livres. Votre amour pour l'antiquité vous fait regarder comme er-

reur ce qui est un pas de plus et un pas de géant dans la carrière bibliographique. Vous qui vous indignez pour un placard, que n'auriez-vous pas écrit si vous eussiez eu connoissance de certains catalogues, où, dans les uns, la théologie qui, depuis l'origine de la classification bibliographique, occupoit la première place, se trouvoit à la dernière; et dans quelques autres, se trouvoit placée dans les mélanges, ou disséminée dans le reste du catalogue; vous auriez dit sans doute aux auteurs de ce nouvel ordre: *Soyez plutôt maçon. . . . . .*; tandis qu'il ne faut voir dans cette innovation, qu'un moyen bien ingénieux pour faire oublier une classe de livres qui s'oublie tous les jours, et dans les inventeurs, que des hommes dont la sagacité a devancé les circonstances qui préparent l'anéantissement total de ces mêmes livres.

L'erreur du placard, comme vous l'observez, ne peut pas être contagieuse; personne n'ignore aujourd'hui que les disciples de St. Bernard, n'ayant point hérité de l'ardeur de son zèle, ne se seroient pas plus *croisés* au dix-septième siècle pour conquérir la Terre-Sainte, que pour donner de belles éditions des Pères de l'Eglise. Néanmoins cette erreur est encore assez grave pour que nous doutions qu'on puisse l'attribuer à un Libraire; et ces bévues grossières sont souvent le fait de quelques huissiers-priseurs, heureusement en petit nombre, qui, non contens des attributions de leur état, et pour avoir présidé à quelques ventes de livres, se croient capables de faire un placard, une notice, et qui pis est, une vente sans le ministère de Libraire. Nous ne leur envions pas le rare talent d'apprécier depuis le diamant le plus précieux jusqu'au plus chétif ustensile de cuisine; qu'ils empiètent même sur nos fonctions, pourvu que le ridicule ne retombe pas sur nous.

Nous ne releverions pas ces sortes de méprises si elles n'avoient été et ne pouvoient être encore très-funestes à une veuve, ou à des malheureux orphelins, qui se trouvent ainsi dépouillés *dans les formes*, des débris de leur fortune, par l'ignorance de celui qui possédoit

leur confiance et qu'ils avoient chargé de leurs intérêts. Il ne devroit pas plus être permis aux huissiers-priseurs de vendre de livres sans Libraires, qu'il n'est permis à ceux-ci de faire de ventes sans le ministère des premiers.

Mais en supposant que l'erreur fût du Libraire, il ne faudroit pas pour cela arguer de son ignorance; souvent un catalogue, ou une affiche, sont imprimés trop à la hâte pour qu'on puisse les juger avec sévérité; d'ailleurs il échappe des inadvertences aux plus habiles gens. ROLLIN lui-même, qui étoit un homme bien doux, n'a pu se refuser, dans son excellent Traité des Etudes, de plaisanter d'après le savant jésuite VAVASSEUR, un autre jésuite non moins habile, le père RAPIN, sur la méprise dans laquelle ce dernier étoit tombé en traduisant ces mots grecs d'EUSTATHE *apiov, egrapse*, par *apiov, écrivit*, tandis qu'*apiov* signifioit ici en s'en allant, et non *Apiov* le grammairien.

Quant au Voyage de MARTENNE et aux Poésies de NELLA, si vous étiez libraire seulement pendant six mois, ce que je ne vous conseille pas, vous sauriez que les changemens de titres et l'ignorance ont toujours été, et ne sont encore pour quelques-uns de mes confrères que des peccadilles qui m'autorisent à finir ainsi que vous par la sentence d'HORACE :

Optimus ille est, etc.

L. R. J.

Ouvrages nouveaux.

De l'*Art de voir dans les beaux arts*; peinture, sculpture, gravure, calcographie, architecture, traduit de l'italien de MILIZIA, suivi des moyens propres à les faire fleurir en France, et d'un catalogue des objets d'arts arrivés dans les Musées français depuis la guerre; par le général POMMEREUL, 1 vol. in-8°. Prix 4 liv. pour Paris, et 4 liv. 12 s. franc de port.

On ne peut mieux rendre compte de cet ouvrage

qu'en citant l'auteur lui-même. Or voici comment il parle du *Moyse* de MICHEL ANGE.

« Le MOYSE, chef-d'œuvre de *Michel Ange*. Il est » là, assis sans montrer le moindre vouloir de rien. » La tête, si vous lui coupez son énormissime barbe, » est une tête de satyre à crinière de sanglier. Le tout » ensemble est un gougeat horrible, drapé comme » un Lazaron hors de place et oiseux. Est-ce ainsi » qu'on caractérise un législateur qui étoit de tu à toi » avec le Seigneur Dieu ? On le vante comme un mo- » dèle d'anatomie; je m'en réjouis véritablement, et » d'autant plus qu'on le dit fait à l'imitation du *Torse* » *du Belvédère* ».

Et plus bas, l'auteur, en parlant des connoissances anatomiques de *Michel Ange*, dont on vient de voir qu'il se *réjouit véritablement*, dit :

« *Michel Ange* prit l'anatomie pour le principal but » de l'art, et fit mal; il fit pis encore quand il n'en sut » pas faire usage. Il devint, j'en demande très-hum- » blement pardon à ses adorateurs; il devint âpre, » dur, tourmenté, chargé, petit, rustique; et, ce » qui est plus remarquable, manière ».

L'auteur ne ménage pas davantage le BERNIN, et prétend, en parlant de l'*Apollon* et *Daphné de Borghèse*, qu'il n'a jamais connu les beautés des formes.

Ces décisions, qui ne sont pas sans rappel, peuvent néanmoins reculer les bornes de l'art, en multipliant les manières de voir, en rappelant sur le même objet l'homme à préjugés, et celui qui croit sur parole.

Cet ouvrage de MILIZIA est suivi de réflexions très-piquantes de l'éditeur sur l'inutilité de notre académie de peinture et de sculpture à Rome; sur le petit nombre de sujets distingués qu'elle a produits, et les préjugés anti-nationaux que la plupart des élèves rapportoient de cette école. Le projet d'une *Calcographie* française, qui le termine, est une de ces idées neuves aussi avantageuses au gouvernement qu'aux arts, dont on ne sauroit trop hâter l'établissement.

Adonis, ou *le bon Nègre*, anecdote coloniale, par

J. B. PICQUENARD. *Paris*, 1798, 1 vol. in-18 de 280 pages, sur papier fin. Prix broché 1 liv. 16 s.

A *Paris*, chez *Didot jeune*, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n°. 22, *au premier*.

Si la fiction bien conduite nous émeut et nous arrache les larmes délicieuses du sentiment, quel charme ne produira pas sur l'ame des lecteurs, cette anecdote qui réunit au mérite d'une diction pure et élégante celui plus grand encore d'être vraie, et d'offrir à l'Univers un héros de reconnoissance et de dévoûment dans un homme que des préjugés odieux et barbares ont fait regarder jusqu'à nos jours comme incapable de s'élever à ces grands sentimens ! L'accueil mérité fait à cette production, fait attendre avec impatience *Zoflora ou la bonne Négresse*, par le même auteur, et qui doit faire suite à l'Episode de l'insurrection des Nègres, inséré dans Adonis. Nous ne parlerons pas de la beauté de l'impression ; les presses du citoyen Didot n'ont besoin depuis long-tems ni d'éloges ni de recommandations, et sont au-dessus de la censure.

Extrait du Catalogue des Livres précieux composant le cabinet de feu le citoyen LEBRUN, *ex-Ministre des relations extérieures, dont la vente a été faite le 15 ventôse an VI, par le citoyen Debure.*

Zend-Avesta, ouvrage de ZOROASTRE, contenant les idées théologiques, physiques et morales de ce législateur, etc. trad. en français sur l'original Zend, avec des remarques, par M. ANQUETIL DU PERRON. *Paris, N. M. Tilliard*, 1771, 3 tom. reliés en 2 vol. in-4°. v. éc. fil..... 29 fr.

Thomæ HOBBES opera omnia philosophica. *Amstel. Jo. Blaeu*, 1668, 2 vol in-4°. vél..... 11 fr.

De la Sagesse, par CHARRON. *Paris, J. Fr. Bastien*, 1783, in-8°. m. viol. doubl de tab. pap. d'Holl. 29 fr.

The Spectator, by Jos. ADDISSON and others. *London, Tonson*, 8 vol. in-12, v. m. fil..... 25 fr.

Dictionnaire raisonné universel d'Histoire naturelle, par VALMONT DE BOMARE. *Lyon, Bruyset*, 1791, 8 vol. in-4°. bas. fil..... 75 fr.

Histoire naturelle des Oiseaux, par de BUFFON. *Paris, de l'impr. roy.* 1770, 10 vol. in-4°. v. m. *Figures coloriées*..... 362 fr.

Magni HIPPOCRATIS Coi opera omnia, græcè et latinè, cum notis variorum, ed. Joanne Antonio VANDER LINDEN. *Lugd. Bat. Dan. à Gaasbeek*, 1665, 2 vol. in-8°. m. r..... 30 fr.

Martini LISTER Historia sive Synopsis methodica Conchyliorum. *Londini, sumptibus auctoris*, 1685, 2 vol. in-fol. m. bl..... 250 fr.

Prima Editio, Rarissima.

Traité de Dynamique, dans lequel les lois de l'équilibre et du mouvement des corps sont réduites au plus petit nombre possible, par d'ALEMBERT. *Paris, David*, 1758, in-4°. fig. v. m.

Traité de l'équilibre et du mouvement des fluides, pour servir de suite au Traité de Dynamique, par d'ALEMBERT. *Paris, David l'aîné*, 1744, in-4°. fig. v. m.

Réflexions sur la cause générale des vents, par d'ALEMBERT. *Paris, David l'aîné*, 1747, in-4°. fig. v. m.

Recherches sur la précession des équinoxes et sur la rotation de l'axe de la terre, par d'ALEMBERT. *Paris, David l'aîné*, 1749, in-4°. fig. v. m.

Recherches sur différens points importans du système du monde, par d'ALEMBERT. *Paris, David l'aîné*, 1754, 3 vol. in-4°. fig. v. m.

Opuscules mathématiques, ou Mémoires sur différens sujets de géométrie, de mécanique, d'optique, etc. par d'ALEMBERT. *Paris, David*, 1761, 8 vol. in-4°. fig. v. m.

} 170 fr.

Élémens d'Algèbre, par Léonard EULER, trad. de l'allemand par BERNOUILLI, avec des notes et des additions, par de la GRANGE. *Lyon, J. M. Bruyset*, 1774, 2 vol. in-8°. fig. v. m.

Mecanica, sive motûs Scientia analyticè exposita, auctore Leonhardo EULERO. *Petropoli, ex Typ. Acad. Scientiarum*, 1736, 2 vol. in-4°. fig. v. m.

Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimive proprietate gaudentes, auct. Leon. EULERO. *Lausannæ, M. M. Bousquet*, 1744, in-4°. fig. broch.

Theoria motuum lunæ, novâ methodo pertractata, edente Leon. EULERO. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1772, in-4°. broch.

Leon. EULERI novæ Tabulæ lunares, singulari methodo constructæ. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1772, in-8°. broch.

Joan. Alb. EULERI Meditationes de perturbatione motûs cometarum ab attractione planetarum ortâ. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1762, in-4°. broch.

} 150 fr.

Scientia navalis, seu Tractatus de construendis ac dirigendis navalibus, auctore Leon. EULERO. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1749, 2 vol. in-4°. fig. v. m.

Dioptrica, continens explicationem principiorum, ex quibus constructio tàm telescopiorum quàm microscopiorum est petenda, auct. Leon. EULERO. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1769, 3 vol. in-4°. fig. broch.

Constructio lentium objectivarum ex duplici vitro quæ, neque confusionem à figurâ sphericâ oriundam, neque dispersionem colorum pariant, auct. Leon. EULERO. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1762, in-4°. fig. br.

Tentâmen novæ theoriæ musicæ, auct. Leon. EULERO. *Petropoli, Typ. Acad. Scient.* 1739, in-4°. br.

Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du roi, par MM. de BUFFON et d'AUBENTON. *Paris, de l'imprimerie royale*, 1749, 39 vol. in-4°. fig. v. m. fil. *Première édition.* ..... 600 fr.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers, par DIDEROT et d'ALEMBERT. *Paris, Briasson*, 1751; 35 vol. in-fol. fig. v. m. ..... 520 fr.

Tableaux, Statues, Bas-reliefs et Camées de la Galerie de Florence, et du palais Pitti, dessinés par VICAR, avec les explications des antiques, par MONGEZ l'aîné. *Paris, de l'imprim. de Monsieur*, 1789, in-fol. Gr. Pap. vél. *Fig. avant la lettre.* 260 fr.

15 Livraisons

Mes Rêveries, ouvrage posthume de MAURICE, comte de Saxe, augmenté d'une histoire abrégée de sa vie, par l'abbé PERAU. *Paris, Desaint*, 1757, 2 vol. in-4°. v. m. ..... 27 fr.

Figures coloriées.

Histoire militaire de Flandre, depuis l'année 1690—1694, qui comprend le détail des marches, campemens, batailles, etc. des armées du roi et de celles des alliés, par de BEAURAIN. *Paris, de Beaurain*, 1755, 3 vol. in-fol. fig. v. éc. ..... 47 fr.

Histoire des campagnes de Maillebois en Italie, pendant les années 1745 et 1746, par de PEZAY. *Paris, impr. roy.* 1775, 3 vol. in-4°. et 1 vol. in-fol. v. éc. ..... 127 fr.

Jo. SCAPULÆ Lexicon græco-latinum, è probatis auctoribus locupletatum. *Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1652, in-fol. vél. ..... 28 fr.

A Dictionary of the english language, by Sam. JOHNSON. *London, J. Knapton*, 1755, 2 vol. in-fol. v. m. ..... 48 fr.

Oratorum græcorum, quorum princeps est DEMOSTHENES, quæ supersunt, cum commentariis variorum; edidit Jo. Jac. REISKE. *Lipsiæ, W. G.*

Sommerue, 1770, 12 vol. in-8°. mar. bl. *Papier Fort*, l. r..... 301 fr.

DEMOSTHENIS, ÆSCHINIS, DINARCHI et DEMADIS Orationes selectæ, græcè et latinè; edidit Jo. TAYLOR. *Cantabrigiæ*, *Typis Academicis*, 1769, 2 vol. in-8°. m. r..... 15 fr.

DIONIS CHRYSOSTOMI Orationes gr. et lat., ex recensione Joan. Jac. REISKE. *Lipsiæ*, *vidua Reiskii*, 1784, 2 vol. in-8°. m. bl..... 18 fr.

Œuvres complètes d'Homère, traduct. nouvelle, par GIN. *Paris*, *de l'imprim. de Didot l'aîné*, 1786, 3 vol. in-4°. fig. m. r..... 38 fr.

Collectio auctorum græcorum et latinorum Biponti impressorum. *Biponti*, *Societas Typograph.*, 1784, 95 vol. in-8°. Charta Magna, br..... ... 121 fr.

T. LUCRETII CARI de rerum naturâ libri sex, cum notis variorum, curante Sigeb. HAVERCAMPO. *Lugd. Bat. J. Vander Aa*, 1725, 2 vol. in-4°. fig. vél..... 48 fr.

P. VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et Æneis. *Birminghamiæ*, *Jo. Basherville*, 1757, in-4°. mar. bl. dent. doub. de tabis..... 90 fr.

Prima Edtio.

QUINTI HORATII FLACCI Opera. Æneis tabulis incidit Joannes PINE. *Londini*, 1733, 2 vol. in-8°. m. viol. doublé de tabis, l. r..... 51 fr.

Prima Editio.

Q. HORATIUS FLACCUS. *Birminghamiæ*, *Jo. Baskerville*, 1770, in-4°. mar. bl. dent. doublé de tabis..... 43 fr.

Les Métamorphoses d'OVIDE, en latin, trad. en français, avec des remarques et des explications historiques, par BANNIER, ouvrage enrichi de figures gravées par B. PICART. *Amsterdam*, *R. et J. Wetstein*, 1732, 2 tomes reliés en 1 vol. in-fol. v. m..... 60 fr.

Les Métamorphoses d'OVIDE, en latin et en français, de la traduction de l'abbé BANNIER, avec des explications historiques et des figures gravées par les

soins de le MIRE et BASAN. *Paris*, *Guillyn*, 1767, 4 vol. in-4°. v. éc..... 83 fr.

M. ACCII PLAUTI Comœdiæ, cum notis var., ex recensione J. Frid. GRONOVII. *Amstelodami*, *ex Offic. Blaviand*, 1684, 2 vol. in-8°. v. m. fil. 14 fr.

PUB. TERENTII Comœdiæ sex, cum notis var., cur. M. Jo. Car. ZEUNIUS. *Lipsiæ*, *G. Th. Georgi*, 1744, 2 vol. in-8°. v. m..... 15 fr.

Fables choisies, mises en vers par J. de la FONTAINE. *Paris*, *Desaint*, 1755, 4 vol. in-fol. m. r. Gr. Pap. d'Hollande..... 221 fr.

Œuvres de Nicolas BOILEAU DESPRÉAUX, avec des éclaircissemens historiques donnés par lui-même. *Amsterdam*, *David Mortier*, 1718, 2 vol. in-fol. m. r. fig. de B. *Picart*..... 60 fr.

Œuvres de BOILEAU DESPRÉAUX, imprimées pour l'éducation de M. le dauphin. *Paris*, *de l'imprim. de Didot l'aîné*, 1789, 2 vol. in-4°. pap. vél. broch. ..... 59 fr.

Œuvres de MOLIÈRE, avec des remarques grammaticales, par M. BRET. *Paris*, *Compagnie*, 1788, 6 vol. in-8°. fig. v. éc..... 39 fr.

Orlando furioso, di Lodovico ARIOSTO. *Birmingham*, *G. Baskerville*, 1773, 4 vol. in-4°. m. r. fig. 281 fr.

Les Exemplaires sur ce papier sont Très-Rares.

La Gerusalemme liberata, di TORQUATO TASSO. Seconda edizione, coi rami della edizione di Monsieur. *Nella Stamperia di Fr. Amb. Didot l'aîné. Parigi*, 2 vol. in-4°. br..... 52 fr.

The Works of the english poets, with prefaces biographical and critical, by Samuel JONHSON. *London*, *J. Buckland*, 1790, 75 vol. in-12, v. porph. pap. vél..... 181 fr.

Le Paradis perdu, poëme, par MILTON; édition en anglais et en français, ornée de douze estampes en couleur, d'après les tableaux de M. SCHALL. *Paris*, *Defer de Maisonneuve*, 1792, 2 vol. in-4°. br. pap. vél..... 39 fr.

Collection de Poésies et de Romans imprimés par ordre

de M. le comte d'Artois. *Paris*, *Didot l'aîné*, 1780, 64 vol. in-18, rel. en 51 vol. v. éc. fil. pap. fin, rel. par *Derome*. *Très-Rare*..... 400 fr.

Longi Pastoralium de Daphnide et Chloe libri IV, gr. et lat. cum notis variorum, curavit M. B. G. Laur. BODEN. *Lipsiæ*, *Jo. Fred. Junius*, 1777, in-8°. m. r. pap. fort..... 50 fr.

Longi Pastoralia de Daphnide et Chloe, gr. *Parmæ*, *ex Regio Typographeo* (*Jo. Bapt. Bodonius*), 1776, in-4°. br. pap. vél..... 24 fr.

Achillis TATII Alexandrini Eroticon, sive de Clitophontis et Leucippes amoribus libri VIII, gr. et lat. cum notis variorum, edente Benj. Got. Laurent. BODEN. *Lipsiæ*, *J. Fr. Junius*, 1776, in-8°. m. r. pap. fort..... 50 fr.

Les Aventures de Télémaque, par FÉNÉLON. *De l'imprimerie de Monsieur*, 1785, 2 vol. in-4°. m. r. doub. de tab..... 139 fr.

Avec les figures gravées par Tilliard.

Œuvres diverses de M. de FONTENELLE, édition enrichie de figures gravées par B. PICART. *La Haye*, *Gosse*, 1728, 3 vol. in-fol. m. cit..... 51 fr.

The Works of Alexander POPE, With commentary and notes. *London*, *A. Millar*, 1769, 9 vol. in-8°. v. m. — The Iliad and Odissey of HOMER, translated by Alexander POPE. *London*, *T. Osborne*, 1760, 11 vol. in-8°. fig. v. m..... 92 fr.

Œuvres complètes d'Alexandre POPE, traduites en français. *Paris*, *veuve Duchesne*, 1779, 8 vol. in-8°. v. éc. fil..... 62 fr.

TITI LIVII Historiarum quod extat, cum notis variorum, ex recensione Jac. GRONOVII. *Amstelodami*, *Dan. Elzevirius*, 1679, 3 vol. in-8°. v. br. ..... 22 fr.

CAII VELLEII PATERCULI quæ supersunt, cum notis variorum, curante Davide RUHNKENIO. *Lugd. Bat. Sam. et Jo. Luchtmans*, 1779, 2 vol. in-8°. m. r..... 20 fr.

APPIANI Alexandrini Historia Romana, gr. et lat. cum notis variorum, edente Alexandro TOLLIO.

Amstelodami, *Jo. Janssonius a Waesberge*, 1670, 2 vol. in-8°. m. r. ..... 20 fr.

La Conjuracion de Catilina y la Guerra de Jugurta, por CAYO SALUSTIO CRISPO; trad. por el infante Don GABRIEL. *Madrid*, *por Joach. Ibarra*, 1772, in-fol. fig. m. r. doub. de tab..... ..... 233 fr.

C. CORNELII TACITI Opera, cum notis variorum, ex recensione Jo. Fred. GRONOVII. *Amstelodami*, *Dan. Elzevirius*, 1672, 2 vol. in-8°. m. r. . 25 fr.

C. SUETONII TRANQUILLI Opera, cum notis variorum et commentariis Samuelis PITISCI. *Trajecti ad Rhenum*, 1690, 2 vol. in-8°. fig. m. r.... 21 fr.

Voyage pittoresque, ou Description des Royaumes de Naples et de Sicile, par l'abbé de SAINT-NON. *Paris*, 1781, 5 vol. in-fol. v. mar. dent. d. s. tr. ..... 412 fr.

Tableaux topographiques, historiques, de la Suisse, publiés par le baron de ZURLAUBEN, et de la BORDE. *Paris*, 1780, 5 vol. in-fol. *en feuilles*. ..... 500 fr.

Avec les Figures avant la lettre.

The History of England, from the invasion of Julius Cæsar to the revolution in 1688, by David HUME. *London*, *T. Cadell*, 1770, 8 vol. in-4°. v. mar. fil..... 104 fr.

Voyage pittoresque de la Grèce, par de CHOISEUL GOUFFIER. *Paris*, 1782, in-fol. fig. mar. verd. ..... 160 fr.

Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques et Romaines, par de CAYLUS. *Paris*, *Desaint*, 1761, 7 vol. in-4°. fig. v. m. fil..... 120 fr.

Les restes de l'ancienne Rome, mesurés, dessinés sur les lieux, et gravés par Bonaventure d'OVERBEKE. *Amsterdam* *J. Cœllius*, 1709, 3 vol. in-fol. v. éc..... 108 fr.

Description des principales Pierres gravées du Cabinet du duc d'Orléans, par l'abbé de la CHAU et l'abbé le BLOND. *Paris*, *Pissot*, 1780, 2 vol. in-fol. fig. v. éc. dent..... 80 fr.

Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, depuis son établissement jusqu'à présent. *Paris, de l'imprimerie royale*, 1717, 49 vol. in-4°. fig. v. m..... 300 fr.

CORNELII NEPOTIS Vitæ excellentium imperatorum, cum notis variorum. Suas notas addidit August. Van STAVEREN. *Lugd. Bat. Sam. et Jo. Luchtmans*, 1773, in-8°. mar. verd..... 15 fr.

Fin de ce Catalogue contenant 38 pages in-8°.

Livres nouveaux.

Œuvres de Voltaire, avec des notes et des observations critiques, par le citoyen PALISSOT; quatrième livraison, tomes 36 à 40, contenant les *Dialogues* et *Entretiens familiers*, les *Facéties*, et les trois premiers volumes des *Questions sur l'Encyclopédie*, ou *Dictionnaire philosophique*. Prix des cinq volumes brochés en carton, 25 liv.

A *Paris*, chez *Stoupe*, Imprimeur, rue de la Harpe; et *Servière*, rue du Foin-Jacques.

Dictionnaire géographique portatif, ou Description des royaumes, provinces, villes et autres lieux considérables des quatre parties du monde; par VOSGIEN; nouvelle édition augmentée de la division du territoire de la république, en départemens et en cantons; d'une table alphabétique des villes, avec le nom du département où elles se trouvent; de la Géographie ancienne, et de plus de 700 articles de la Géographie moderne, ainsi que corrigée et augmentée dans un grand nombre d'autres. 2 vol. in-8°. Prix 7 liv. 10 s. et 10 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Moutardier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 28.

Il est inutile d'entrer dans un long détail sur l'utilité de ce dictionnaire; le succès de celui d'*Eschard*,

donné par l'abbé *Lavocat*, les augmentations et corrections faites à toutes les éditions qui ont paru depuis, parlent assez en sa faveur. Nous nous contenterons donc de prévenir le public sur l'utilité de celle-ci.

1°. Outre la connoissance particulière de l'Europe occidentale que l'auteur a parcourue, les descriptions les plus récentes, les topographies les plus détaillées de chaque empire, royaume, état, république, les voyageurs les plus modernes, ont servi de base à son immense travail.

2°. Cette édition contient plus de 700 articles nouveaux que les changemens politiques du globe ont occasionnés.

3°. Le nombre de corrections ou d'articles refaits surpasse ce nombre.

4°. Les longitudes latérales ont été vérifiées sur les autorités des voyageurs, astronomes et géographes les plus estimés.

5°. La partie de géographie ancienne, dont cette nouvelle édition est augmentée, n'a pas été plus négligée que la moderne; l'auteur a plus cherché à être utile qu'à se procurer de l'honneur d'un travail dur et difficultueux. Malgré cette modestie, nous rendons justice à son zèle et à ses recherches, et nous croyons que cette nouvelle édition l'emporte beaucoup en mérite sur toutes celles qui l'ont précédée, tant par la beauté du caractère et du papier, que par l'exécution typographique.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Floréal, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Des Transactions avec les Contrefacteurs.

LORSQUE les gens de lettres et les artistes obtinrent la disposition absolue de leurs ouvrages pendant leur vie et dix ans après leur mort, on ne vit dans cet acte du législateur rien qui ne fût conforme à la plus stricte équité; et l'on étoit loin de prévoir que ceux qui étoient l'objet spécial de ces dispositions bienfaisantes, se-

roient les premiers à en paralyser l'effet. Tel est néanmoins le tableau que nous avons fréquemment sous les yeux. Parmi les gens de lettres ou les Libraires propriétaires d'une édition, il s'en trouve qui, moyennant telle somme, apposent leur signature à chaque exemplaire de la contrefaçon, et en permettent la vente, ou s'arrangent à l'amiable moyennant un certain nombre d'exemplaires. Un de nos confrères avoit acquis le manuscrit de l'éditeur du *Code des Juges de paix*, et en jouissoit paisiblement sous la protection de la loi, lorsqu'il apprend que ce même ouvrage vient d'être réimprimé et annoncé comme édition nouvelle par un Libraire de Bruxelles : il se procure cette prétendue nouvelle édition, très-mal imprimée sur papier *bis*, et voit qu'elle est annoncée sous le nom et à l'adresse de l'éditeur qui lui avoit vendu quatre ans auparavant son manuscrit. Après avoir comparé les deux éditions, pour s'assurer des additions et des suppressions qui avoient eu lieu pour cette dernière, il est résulté de l'examen qu'on y a retranché toutes les lois relatives aux fonctions attribuées aux Juges de paix, considérés comme *Juges* ou *Officiers de police ;* lois très-essentielles, et qui forment à-peu-près la moitié de l'ouvrage, et l'on y a ajouté quelques notes peu conséquentes, seulement afin de pouvoir donner ce volume illisible pour une nouvelle édition. Nous laissons à nos lecteurs le soin de juger un pareil procédé : nous nous garderons bien d'inculper le Libraire de *Bruxelles*, dont les torts apparens ne consistent que dans la mauvaise impression et le mauvais papier ; mais nous pensons que le Libraire de *Paris* peut poursuivre, au moins comme distributeur d'éditions contrefaites, l'éditeur de la *bonne* édition, et lui faire appliquer la loi qui est toute en faveur des gens de lettres, et qu'une aveugle cupidité parvient ainsi à faire tourner à leur désavantage. Il peut également saisir la *mauvaise* édition du Libraire de *Bruxelles*, sauf le recours de ce dernier contre l'éditeur pour la garantie de sa propriété. Ce seroit une affaire d'un genre neuf à porter devant les tribunaux ; mais n'ou-

blions pas qu'il s'agit d'un *Code de paix*, et que dans aucun cas nous ne conseillerons la chicane.

Nous connoissons les moyens de justification que l'on nous opposera dans tout autre cas, que celui précité qui n'en admet point. La loi, dira-t-on, devient à-peu-près nulle pour notre garantie; les moyens de s'y soustraire sont trop multipliés; les contrefacteurs ont grand soin de mettre leur larcin à l'abri: plusieurs tentatives ont été faites pour la mettre à exécution; elles ont été infructueuses; ou si par hasard on a réussi à saisir l'édition, dont souvent on ne peut pas tirer parti, jamais on n'a pu parvenir à toucher la valeur des 3000 exemplaires, parce qu'on ne veut pas hasarder les lenteurs et les frais d'une procédure dont le résultat est toujours incertain.

Nous répondrons qu'en supposant toutes ces difficultés réelles, elles ne présenteroient que des raisons légitimes de solliciter des mesures plus répressives de cet odieux brigandage; mais elles n'existent pas. Personne n'ignore la saisie qui fut faite, il y a un an environ, par un de nos confrères, d'un ouvrage tiré à 3000, qui fort heureusement se trouva très-correct, et bien à son adresse. Or vous connoissez la conséquence de, *ab actu ad posse*..... Les démarches, les chicanes vous effraient, dites-vous; mais doit-on regarder aux difficultés quand il s'agit de conserver sa propriété? Que de nuits le cultivateur, fatigué des travaux de la journée, n'est-il pas obligé de sacrifier pour conserver les fruits d'une lente récolte! que de frais n'est-il pas quelquefois obligé de supporter pour parvenir à se faire restituer l'usurpation d'un seul pouce de son terrein, parce qu'il prévoit les conséquences du plus léger envahissement une fois toléré! Le propriétaire d'une maison n'est-il pas aussi sujet à de graves inconvéniens? Que de démarches, que d'inquiétudes pour la garantir des dégradations, s'assurer du paiement des locataires qui sortent, de la solvabilité de ceux qui les remplacent! Or l'ouvrage dont vous êtes l'auteur, ou l'édition que vous avez acquise, voilà votre maison, votre domaine; et ce ne pourroit être

que par une coupable et scandaleuse apathie que vous en supporteriez la spoliation, ou que vous consentiriez à transiger avec le spoliateur; car il n'y a de transactions excusables avec les fripons que celles qui se font corps à corps et dans un bois, mais jamais de gré à gré.

Versailles, le 26 floréal an 6.

et tu quoque B.

De grace, mon cher confrère, ne parlez plus de rabais; car je crois que plus vous en parlez, plus vous donnez l'envie d'en faire. D'abord on vous donne raison; puis on examine la position de ceux qui en font. On voit que tous ont réussi; qu'ils sont d'autant plus opulens que pour faire quatre fois plus de commerce qu'un autre, on ne paie pas quadruple patente. On voit d'un autre côté la repoussante médiocrité de ceux qui n'en font pas. La jalousie très-active jusques-là se tait. L'ambition s'aiguise; on en essaie; on s'en trouve bien, et l'on continue. Voilà précisément le cas où se trouve un de vos voisins, qui, pour son coup d'essai, a rabaissé J. J. comme jamais il ne l'avoit été. Je connoissois son antipathie pour ce genre de trafic; et je vous avoue que cela m'a surpris, mais ne m'a point étonné. Les inconséquences que l'intérêt explique, sont aujourd'hui si fréquentes! Aussi n'est-ce point du rabais que je me plains; car je n'ignore pas que *ce que la loi ne défend pas est permis*; mais de ce qu'il annonce comme *édition originale* une édition qui est peut-être la vingtième qui paroisse depuis la véritable édition originale. Est-ce ignorance ou charlatanisme? Ne l'ayant jamais connu sous aucun de ces rapports, j'attendrai quelque tems pour me décider; encore faut-il lui savoir gré de n'avoir pas, à l'exemple d'un de ses confrères, annoncé une édition du même ouvrage, faite en 1780 *sous les yeux de l'auteur*, mort en 1778. Je ne conçois pas qu'il se trouve encore des dupes de ces anachronismes calculés; mais je vous conseille, au

lieu de *crier dans le désert*, de présenter une pétition pour un établissement de censeurs, non pas pour les ouvrages nouveaux, mais pour la révision des catalogues et annonces de la librairie.

Salut et estime.

P. S. Pour entrer dans vos vues, je n'ai pas nommé l'individu dont il est question, et n'ai point indiqué le prix du rabais, pour ne pas entrer dans les siennes; je tiens encore un peu à mes principes.

Ouvrages nouveaux.

Dictionnaire universel du Commerce, contenant tout ce qui a rapport au commerce, soit de mer, soit de terre, à l'industrie, aux manufactures, aux fabriques, aux arts et métiers; ouvrage utile aux négocians, armateurs, commissionnaires, banquiers, agens-de-change, courtiers, manufacturiers, fabricans, marchands en gros et en détail, commis, gens d'affaires, etc. Par une société de négocians; 3 vol. in-4°. proposés par souscription.

A *Rouen*, chez *Montier*, Imprimeur-Libraire, rue Neuve-Saint-Lo, n°. 6.

A *Paris*, chez *Ravier*, Libraire, quai des Augustins, n°. 39.

Il existe beaucoup d'ouvrages sur le commerce; mais parmi ce grand nombre, nous n'en possédons aucun qui réunisse toutes les connoissances et tous les détails relatifs à cet objet.

Le Dictionnaire de Commerce de *Savary*, dont la première édition parut en 2 vol. in-fol. en 1723, et la dernière, augmentée de trois autres volumes, en 1759, le seul que nous ayons eu jusqu'à ce jour, le seul qui sembleroit remplir le vide dont nous nous plaignons, malgré tous les soins que l'auteur avoit pris pour le rendre digne des éloges qu'il a obtenus, malgré tous les changemens qui y ont été faits, les additions qu'il

a reçues, le nombre des volumes qu'il contient, est encore loin de la perfection qu'on desireroit y trouver.

En effet, qu'on le parcoure, on verra que nombre d'articles, dont le développement est essentiel, ou y sont omis, ou n'y sont présentés que sommairement, tandis que d'autres de moindre importance, et souvent même n'ayant aucun rapport direct au négoce, y sont traités avec étendue; que les renseignemens sur plusieurs branches de commerce et d'industrie n'y sont pas toujours exacts; que les notions sur différentes places ne répondent plus aux usages actuels; que le laps de tems, qui s'est écoulé depuis la dernière édition, a nécessité des changemens considérables sur diverses parties. Qu'on ajoute à cela l'incommodité du format, la rareté et le prix exorbitant de cet ouvrage, on se convaincra facilement du peu d'utilité de ce livre, et de la nécessité d'un nouveau Recueil de ce genre, plus complet, plus exact et plus commode.

Ce sont ces considérations qui ont déterminé une société de négocians à s'occuper des recherches de toutes les connoissances nécessaires, tant à la théorie qu'à la pratique du commerce, à les rassembler et à en former, sous le titre de *Dictionnaire*, le cours le plus étendu et le plus intéressant que nous ayons jamais eu sur cette science.

Ni soins ni recherches n'ont été épargnés pour lui donner le degré de perfection dont il est susceptible; tous les auteurs qui ont traité du commerce, ont été consultés et mis à contribution; de nombreux renseignemens et mémoires ont été fournis par des négocians, fabricans, manufacturiers, et des jurisconsultes instruits. En traitant chaque article, on s'est attaché particulièrement à éviter les défauts dans lesquels étoit tombé l'auteur de l'ancien *Dictionnaire du Commerce*, en écartant tous ceux absolument inutiles, et en donnant un développement étendu à ceux d'une utilité connue.

Les nouvelles lois de la République française, sur les matières de commerce, n'y sont point omises, de

même que des rapports sur les nouveaux poids et mesures.

L'ouvrage contiendra trois volumes in-4°., de chacun 800 pages au moins d'impression, à deux colonnes.

Sous six mois, au plus tard, il sera terminé; le premier volume paroîtra incessamment.

Pour encourager à l'acquisition de ce Dictionnaire, en faire jouir plus promptement, et faciliter une entreprise aussi pénible et aussi coûteuse, on s'est déterminé à ouvrir une souscription, qui offre à chaque souscripteur une remise d'un tiers.

Le prix de l'ouvrage entier sera de 36 livres les trois volumes, et de 24 livres pour ceux qui auront souscrit.

Savoir : 12 liv. en se faisant inscrire, 6 liv. en recevant le second volume, et pareille somme en recevant le troisième.

La souscription est ouverte jusqu'au 15 du mois prairial, an 6, chez le citoyen MONTIER, Imprimeur-Libraire, rue Neuve-Saint-Lo, n°. 6, à *Rouen*; et chez le citoyen RAVIER, Libraire, quai des Augustins, n°. 39, à *Paris*.

Les Confessions de J. J. ROUSSEAU, première édition complète, collationnée sur le manuscrit de l'auteur, déposé au Comité d'instruction publique; avec une table alphabétique des noms et des matières, 4 vol. in-12, fig. imprimés par *Didot jeune*. Prix 9 l. brochés.

A *Paris*, chez *Poinçot*, Libraire, rue Jacques, n°. 35.

C'est bien dommage qu'il ne soit pas mort sans confession, disoit une femme de beaucoup d'esprit; et cette femme avoit raison. En effet, sans rien ajouter à sa gloire, cet ouvrage n'a fait qu'attiser contre ce grand homme les criailleries du fanatisme et les fureurs de l'envie; mais puisqu'elles existent, encore vaut-il mieux les avoir dans leur entier, telles que l'auteur les avoit destinées au public, qu'avec les alté-

rations et les suppressions qui ont eu lieu dans toutes les précédentes éditions.

« Les personnes (dit l'éditeur de celle-ci) qui, sans vouloir prendre la peine de comparer mon édition à celles qui l'ont précédée, douteroient néanmoins qu'elle contînt des additions essentielles, pourront s'en assurer aisément, en cherchant d'abord à la table les articles *Gontaut*, *Hospice*, *Lyon*, *Tempérament*, etc. et en recourant ensuite aux pages où ces mots renvoient: elles y trouveront des morceaux considérables, omis sans doute à dessein dans toutes les éditions qui ont paru jusqu'ici, mais que j'ai fait rétablir avec d'autant plus de soin, que plusieurs des anecdotes supprimées sont absolument nécessaires à la suite de la narration, ou deviennent les commentaires naturels de faits indiqués seulement par l'auteur dans d'autres endroits de ses immortels ouvrages. Telle est, par exemple, l'aventure dont le public verra pour la première fois le récit, page 144 du tome 1er. de cette nouvelle édition; et telle encore l'historiette rétablie page 259 du même volume. L'omission seule de cette historiette, dans l'édition de Genève et toutes les autres qui l'ont suivie, prouve de reste que le respect humain a déterminé les suppressions en question, et qu'elles ne sont point du fait de Rousseau.

Quant aux noms des personnes citées par Jean-Jacques, et que les éditeurs de Genève n'avaient désignées que par des lettres initiales, j'ai cru devoir les imprimer tout au long, tels qu'ils se trouvent dans le manuscrit; parce que nous avons reconnu que les faiseurs de *Clefs* s'étoient trompés à l'égard de plusieurs, et que s'il y a peu de charité à montrer aussi clairement le héros d'une aventure scandaleuse ou peu honorable à son auteur, il y a encore plus d'inconvénient à souffrir sciemment qu'elle soit mise sur le compte de tels ou tels qui n'y ont eu aucune part ».

De mes Rapports avec J. J. ROUSSEAU, et de notre Correspondance, suivie d'une Notice très-importante, par J. DUSAULX, avec cette épigraphe:

Sine ird et studio, quorum causas procul habeo. TACIT.

vol. in-8°. de 300 pages, imprimé par *Didot jeune*, et se vend chez lui, quai des Augustins, n° 22. Prix 3 francs.

Mémoires de Mme. de WARENS, suivis de ceux de Claude ANET, pour servir d'Apologie aux Confessions de J. J. Rousseau, volume in-8°. de 280 pages. prix 2 fr. 25 centimes, et 3 fr. franc de port.

A *Paris*, chez *Obré*, Libraire, rue Denis, n°. 20, près celle de la Haumerie.

Recueil des Actes de la Société de Santé de Lyon, depuis l'an 1er. jusqu'à l'an 5 de la République française, ou Mémoires et Observations de Chirurgie, de Médecine et d'Histoire naturelle, vol. in-8°. d'environ 500 pages, bien imprimé et sur bon papier. Prix 5 fr. 50 cent. et 7 fr. franc de port.

A *Lyon*, chez *Bruyset* aîné et compagnie.

A *Paris*, chez *Perisse*, Libraire, rue de la Barillerie, n°. 4, près le Palais; et *Croullebois*, rue des Mathurins.

Les Barons de Felsheim, histoire allemande, qui n'est pas tirée de l'allemand, par PIGAULT LEBRUN, membre de la Société philotecnique, et auteur de *l'Enfant du Carnaval;* 2 volumes in-12 de 236 pages chacun, ornés de 2 gravures. Prix 4 fr.

A *Paris*, chez *Barba*, Libraire, quai de Conti, en face du Pont-Neuf; et *Ouvrier*, rue André-des-Arcs, n°. 41.

Essai d'un nouveau Cours de langue allemande, ou Choix des meilleurs Poëmes de Zacharie Kleist et Haller; avec deux traductions françaises, dont une, absolument littérale, est destinée à faciliter l'étude de cette langue; vol. in-8°. de 160 pages. Prix, 2 francs.

A *Paris*, chez *Kœnig*, Libraire, quai des Augustins, n°. 18; *Fuchs*, rue des Mathurins; et *Honnert*, rue du Colombier.

Cet ouvrage, fait à l'imitation des Cours de langue anglaise et italienne, donné par le citoyen Luneau de

Boisjermain, dont le succès atteste l'utilité, est également propre, par l'heureux choix des pièces qui le composent, sa correction, et la modicité de son prix, à inspirer le goût d'une langue, malheureusement peu connue, et si digne de l'être, dont toutes les productions respirent ce génie méditatif d'un peuple amant et peintre passionné de la nature. L'auteur promet plusieurs autres traductions de ce genre; on ne sauroit trop l'encourager à mettre à exécution un si louable projet. Espérons que la reconnoissance nationale accueillera enfin ces écrivains studieux et modestes qui consacrent leurs loisirs et leurs veilles à éclairer, instruire, et rendre les hommes meilleurs, et les distinguera éminemment de ces éternels et insipides inventeurs de Romans, dont le travail n'est chez la plupart qu'une conspiration ténébreuse contre l'emploi du tems de leurs concitoyens, trop heureux quand il n'est pas dirigé contre leurs mœurs.

Cours de Mathématiques, pour la marine, par BEZOUT, tome second, contenant la *Géométrie*, *la Trigonométrie rectiligne et sphérique*, 1 vol. in-8°. grand raisin, avec figures. Prix 4 liv. broché, et 5 liv. 4 s. franc de port pour les départemens.

Se trouve à *Paris*, chez *Richard*, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 188, vis-à-vis celle Séverin; et *Caille*, Libraire, rue Serpente, n°. 7.

Le tome 3, contenant l'algèbre, est sous presse.

On trouve chez les mêmes Libraires le *Cours pour l'artillerie*, par BEZOUT, 4 vol. in-8°. avec 28 fig. Prix 24 liv. broché, et 30 liv. franc de port pour les départemens.

Ouvrages élémentaires qui viennent de paroître chez Onfroy, *Libraire, rue Victor, n°. 3.*

Tableaux historiques et chronologiques de l'histoire ancienne et du moyen âge, des principaux pays de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe; avec un précis de la Mythologie grecque, expliqué d'après Hésiode,

à l'usage des jeunes personnes des deux sexes; par le C. DÉGRACE, instituteur; vol. in-12 de 512 pages, bien imprimé, bon papier. Prix 2 fr. 50 centimes br.

Du même auteur: *Principes généraux de la Grammaire française*, à l'usage des écoles primaires, vol. in-12 de 64 pages. Prix 50 centimes br, et 60 centimes en parchemin.

Nouvel Alphabet républicain, à l'usage des enfans de sept ans et au-dessus; contenant la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'homme et du citoyen, divisée par syllabes, etc. etc. et des traits de patriotisme, d'humanité et de bravoure française. Prix 25 cent.

Déclaration des Devoirs de l'homme et du citoyen, une feuille grand in-fol. destinée à être placardée.

---

*Catalogue des Livres du C***, dont la vente a été faite le 27 germinal an 6, et jours suivans, par le citoyen Debure, Libraire.*

Physique sacrée, ou Histoire naturelle de la Bible, trad. du latin de J. Jacq. SCHEUCHZER, enrichie de figures gravées par J. And. PFEFFEL. *Amsterd. Scheuk*, 1732, 8 vol. in-fol. v. éc. fil..... 175 fr.

Œuvres de Messire Jacques-Bénigne BOSSUET. *Paris, Coignard*, 1748, 20 vol. in-4°. v. b. fil..... 106 fr.

Sermons de MASSILLON. *Paris*, veuve *Estienne*, 1745, 15 vol. in-12, v. f. fil..... 40 fr.

Petit Carême de MASSILLON, pour l'éducation du dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1789, in-4°. m. pap. vélin..... 18 fr.

Traité de la Culture des terres, par DUHAMEL DU MONCEAU. *Paris, H. L. Guérin*, 1753, 6 vol. in-12, fig. v. m. fil..... 36 fr.

Elémens de Botanique, par PITTON-TOURNEFORT. *Paris, impr. roy.* 1694, 3 vol. in-8°. fig. mar. bl. ..... 75 fr.

Histoire naturelle des Oiseaux, par M. de BUFFON.

Paris, de l'impr. roy. 1771, 10 vol. in-fol. m. r. *Fig. coloriées*..... 975 fr.

Collection complète des Arts et Métiers, y compris les pêches, par MM. de l'Académie des Sciences. *Paris, Moutard*, 30 vol. in-fol. fig. v. éc. fil. d. s. t. 405 fr.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, publié par DIDEROT et d'ALEMBERT. *Paris, Briasson*, 1751; 35 vol. in-fol. fig. v. b. fil..... 550 fr.

Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, par COURT DE GÉBELIN. *Paris, Boudet*, 1773, 9 vol. in-4°. v. m. fil..... 97 fr. 50 cent.

Ecole de Cavalerie, par la GUERINIÈRE. *Paris, Huart*, 1751, in-fol. fig. m. r..... 21 fr.

Lettres familières de CICÉRON, trad. par l'abbé PRÉVOST. *Paris, Didot*, 1745, 6 vol. in-12, m. cit. Gr. Pap..... 80 fr.

Théâtre des Grecs, par le père BRUMOY, avec les remarques de MM. de ROCHEFORT et du THEIL. *Paris, Cussac*, 1785, 13 vol. in-4°. br..... 168 fr.

Les Œuvres de VIRGILE, trad. en français par l'abbé DESFONTAINES. *Paris, Quillau*, 1754, 4 vol. in-8°. fig. m. cit..... 53 fr.

P. OVIDII NASONIS Opera; cum notis variorum, curante Pet. BURMANNO. *Amstel. Wetstenius*, 1727, 4 vol. in-4°. v. f. fil. d. s. t..... 53 fr.

Métamorphoses d'OVIDE, trad. par BANNIER. *Amsterdam, Wetstein*, 1732, 2 tom. rel. en 1 vol. in-fol. m. r. fig. de B. *Picart*..... 79 fr.

Les Métamorphoses d'OVIDE, trad. par BANNIER, avec les figures de LEMIRE et BASAN. *Paris, Pissot*, 1767, 4 vol. in-4°. m. bl..... 91 fr.

Œuvres de Nicolas BOILEAU DESPRÉAUX, avec les notes de BROSSETTE, et les remarques de M. de ST. MARC. *Paris, David*, 1747, 5 vol. in-8°. fig. mar. r..... 40 fr.

Œuvres de J. B. ROUSSEAU. *Bruxelles*, (*Paris, Didot*), 1743, 3 vol. in-4°. m. r..... 46 fr.

Œuvres de MOLIÈRE, avec les observations de M. BRET. *Paris*, 1773, 6 vol. in-8°. fig. m. bl.. 73 fr.

Œuvres de J. RACINE, pour l'éducation du dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 3 vol. in-4°. mar. bl. pap. vél. ..... 189 fr.

Œuvres de J. RACINE, avec les Commentaires de LUNEAU DE BOISJERMAIN. *Paris, Cellot*, 1768, 7 vol. in-8°. fig. m. r. ..... 56 fr.

Orlando furioso, di Lodovico ARIOSTO. *Birmingham, G. Baskerville*, 1773, 4 vol. in-8°. fig. mar. verd. ..... 76 fr.

La Gerusalemme liberata, di TORQUATO TASSO. *Parigi, Didot l'aîné*, 1784, 2 vol. in-4°. fig. mar. verd, tab. pap. vél. *Prima edizione*..... 91 fr.

Le Temple des Muses, orné de 68 tableaux, dessinés et gravés par B. PICART. *Amsterdam, Z. Chatelain*, 1733, in-fol. v. f. ..... 54 fr.

Il Decamerone di M. GIOVANNI BOCCACCIO. *Londra*, 1757, 5 vol. in-8°. fig. m. r. ..... 49 fr.

Nouvelles historiques, par d'ARNAULD. *Paris, Delalain*, 1774, 4 vol. in-8°. fig. m. r. ..... 62 fr.

Les Aventures de Télémaque, par M. de FÉNÉLON, pour l'éducation du Dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-4°. fig. de *Tilliard*, m. bl. pap. vél. ..... 120 fr.

Œuvres complètes de M. de MARIVAUX. *Paris*, veuve *Duchesne*, 1781, 12 vol. in-8°. m. bl. pap. d'Hollande..... 107 fr.

Œuvres choisies de le SAGE. *Paris, rue et hôtel Serpente*, 1783, 15 vol. in-8°. fig. v. f. fil.
Œuvres choisies de l'abbé PREVOST. *Paris, rue et hôtel Serpente*, 1783, 39 vol. in-8°. fig. v. f. fil.
} 238 fr.

Atlas universel, par Robert de VAUGONDY. *Paris, l'Auteur*, in-fol. max. v. m. fil..... 100 fr.

Le petit Atlas maritime, par BELIN, 1764, 5 vol. petit in-fol. m. r ..... 100 fr.

Histoire générale des Voyages, par l'abbé PREVOST. *Paris, Didot*, 1746, 20 vol. in-4°. fig. v. éc. fil. Gr. Pap..... 178 fr.

Voyage au Levant, en Moscovie et Perse, par CORNEILLE LEBRUN. *Paris, Cavelier*, 1714 et 1718, 3 vol. in-fol. fig. v. b. Gr. Pap..... 50 fr.

Voyage de Henri SWINBURNE dans les Deux-Siciles, trad. par de la BORDE. *Paris, Didot l'aîné*, 1785, 4 vol. in-8°. v. éc. pap. fin..... 37 fr.

Voyage aux Indes Orientales et à la Chine, par SONNERAT. *Paris, Froullé*, 1782, 2 vol. in-4°. fig. v. éc..... 50 fr.

Voyage en Sibérie, fait par ordre du roi en 1762, par l'abbé CHAPPE. *Paris, Debure*, 1768, 3 tom. rel. en 2 vol. in-4°. fig. v. éc. fil. d. s. t. et l'Atlas in-fol..... 78 fr.

Voyage en Nubie et en Abyssinie, entrepris pour découvrir les sources du Nil, depuis 1768—1773, par JAMES BRUCE, trad. de l'anglais. *Paris, hôtel de Thou*, 1790, 5 vol. in-4°. fig. v. éc. fil et l'Atlas br..... 67 fr.

Discours sur l'Histoire universelle, par BOSSUET, pour l'éducation du dauphin. *Paris, Didot l'aîné*, 1784, in-4°. m. bl. pap. vél..... 60 fr.

Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, par une société de gens de lettres. *Paris, Moutard*, 1779; 126 vol. in-8°. m. bl. pap. fin..... 550 fr.

Recueil de tous les Costumes des Ordres religieux et militaires, par M. BAR. *Paris*, chez l'*Auteur*, 1778, 50 livraisons, en 5 vol. in-fol. broch. *Fig. coloriées*..... 150 fr.

HERODOTI Historiæ, gr. et lat. *Glasguæ, Foulis*, 1761, 9 vol. in-8°. m. r..... 47 fr.

THUCYDIDIS Historiæ, gr. et lat. *Glasguæ, Foulis*, 1759, 8 vol. in-8°. m. r..... 32 fr.

Mutation de Livres de fonds

Le C. *Dugour* a acquis de la citoyenne veuve *Bulliard* les objets ci-après :

Herbier de la France, par BULLIARD, contenant

l'Histoire des Plantes vénéneuses, des Plantes médicinales, des Plantes grasses, et des Champignons de la France, avec un Dictionnaire de Botanique, 15 vol. petit in-fol, ornés de 614 planches, représentant au naturel toutes les différentes parties des Plantes. Prix, cartonné, ou divisé en cahiers, 900 liv.

Chaque cahier de cet ouvrage se vend séparément 6 liv.

On vend séparément les deux articles qui suivent:

Histoire des Plantes vénéneuses et suspectes de la France, 2 vol. in-fol. ornés de 85 planches coloriées. Prix 120 liv.

Idem, 1 vol. in-8°. sur carré fin, sans fig. 4 liv. 10 s.

Dictionnaire élémentaire de Botanique, ou Exposition, par ordre alphabétique, des préceptes de la Botanique, et de tous les termes, tant français que latins, consacrés à l'étude de cette science, par BULLIARD; nouvelle édition, ornée de 10 planches in-fol. représentant près de 500 figures imprimées en couleur, 1 vol. in-fol. papier fin, 21 liv.

Au Rédacteur.

Citoyen, parmi les nombreuses contrefaçons de la *Médecine domestique*, 5 vol. in-8°., ou *Traité complet des moyens de se conserver en santé, et de guérir les maladies par des remèdes et un régime simple; ouvrage mis à la portée de tout le monde, par* BUCHAN, *traduit de l'anglais par* DUPLANIL, qui circulent dans le commerce depuis plusieurs années, il en paroît une sur laquelle le contrefacteur, pour accréditer sa fraude, a imité jusqu'à la signature de feu Jacques *Froullé*, mon beau-père. Ce faux, qui mériteroit que le gouvernement déployât toute la puissance des lois pour punir ce brigandage, donne à cette contrefaçon un air de vérité qui pourroit en imposer, si elle n'étoit d'ailleurs remplie de fautes, comme le citoyen *Duplanil* l'a très-bien observé, tom. 1er., pag. 20

et suiv. « Il n'est pas d'ouvrages dans lesquels les » fautes d'impression soient plus à redouter que ceux » de médecine, puisque la substitution d'un mot peut » entraîner les plus grands désordres. Le mot *gros*, » par exemple, au lieu du mot *grain*, peut, dans un » livre de médecine populaire, porter la personne la » mieux intentionnée, à tuer son père, sa mère, son » parent, son ami, en voulant le secourir ou le sou- » lager. Que l'imprimeur, par précipitation ou par » inadvertance, mette, par exemple, un *gros d'émé-* » *tique, d'opium ;* voilà le malade, qui prend le re- » mède, au tombeau, lorsqu'on ne vouloit que lui » procurer du soulagement; et pour peu qu'on ait la » moindre notion de l'imprimerie, on voit combien » cette substitution est facile, ces deux mots étant » composés presque des mêmes lettres ». C'est donc autant pour l'intérêt du public que pour le mien, que je vous prie, citoyen, de vouloir bien le prévenir par la voie de votre journal, que tous les exemplaires qui sortiront désormais de mon magasin, seront signés *Froullé* et *Moutardier*. Je préviens encore que, pour mettre tout le monde à même de se procurer la bonne édition de la *Médecine domestique*, je donnerai l'exemplaire à 20 l., au lieu de 30 qu'il s'est vendu jusqu'ici; mais cette modération de prix n'aura lieu que jusqu'à la fin de thermidor prochain, chez moi.

Salut et fraternité.

MOUTARDIER, *Libraire, quai des Augustins, n°.* 28.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines ; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 29.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Prairial, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 liv. 14 s. *pour Paris, et* 10 liv. 4 s. franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Lyon, ce 16 prairial, an 6.

JE vous avois annoncé précédemment que les Catalogues au rabais circuloient ici comme chez vous; aujourd'hui je vous apprends que les ventes de livres de Libraires s'y font également. Trois d'entre eux viennent d'établir une salle de vente destinée à vendre leurs livres. Pauvres idiots, qui n'ont pas senti que cette

opération est un signal de détresse qui donne l'éveil aux créanciers et enlève pour jamais la confiance! Comment n'ont-ils pas vu que, pour imiter avantageusement les Libraires de Paris, il falloit se trouver non-seulement dans les mêmes circonstances, mais dans la même position? et la leur est absolument différente. Notre ville est essentiellement commerçante, mais en gros: par sa position, ses fabriques, ses manufactures, elle attire un grand concours de négocians; et les négocians ont bien rarement le loisir de s'occuper de livres et de littérature. La plupart se contente de l'un des journaux dont votre ville abonde, et ne lit rien de plus. Quant aux amateurs et bibliomanes, le peu que nous en avions autrefois, victime de la révolution, n'a plus que des desirs impuissans: c'est la soif de Tantale que Plutus seul pourroit éteindre, s'il n'étoit banni pour jamais de chez eux. Paris, au contraire, abonde d'une foule d'étrangers, qui se renouvelle sans cesse, et apporte toujours avec soi de quoi satisfaire ses besoins, ses goûts, et jusqu'à ses caprices; les amateurs dans tous les genres se pressent, se confondent dans les salles de vente, qui, par ce moyen, peuvent offrir quelque avantage au vendeur. Il peut être au moins pendant quelque tems impunément fripon. Les dupes de la veille n'étant pas ceux du lendemain, il peut recommencer à volonté sur nouveaux frais. Ici, au contraire, tous les acheteurs se connoissent; si l'on trompe, ce ne peut être qu'une fois; et cette seule fois entraîne le discrédit de la salle, et la ruine précipitée du vendeur. Je pense donc que cette opération n'aura d'autre effet que d'arrêter momentanément le débit journalier de ce genre de commerce, sans procurer à vos serviles imitateurs les avantages qu'ils s'en promettent.

Salut.

Sur le Commerce en général, et celui de la Librairie en particulier.

Si, au lieu de se répéter continuellement et fastidieusement, *le commerce n'est plus ce qu'il étoit au-*

autrefois, ce dont personne ne doute, puisque tout le monde l'éprouve, et de se traîner péniblement sur les effets, on remontait aux causes, on verroit clairement la source de la décadence du commerce, et peut-être des raisons de ne pas désespérer de son rétablissement.

A l'époque où, sans rien savoir, sans le plus léger examen, on pouvoit tout entreprendre, tout oser, les jeunes gens se sont emparés du commerce, et l'ont entretenu dans cet état convulsif qui fait croire à bien des gens qu'il touche à son extinction. Le papier-monnoie a singulièrement favorisé le délire de leurs idées sur ce point. La plupart des anciens commerçans, qui ne devaient leur aisance qu'à quarante années de probité, de travaux et d'économie, transplantés tout-à-coup dans un nouvel hémisphère, étrangers à ces variations journalières, pour ne pas dire horaires, du prix des marchandises, muets d'étonnement, n'ont été tirés de cet état qu'au moment où il n'y avoit plus de remède. Les jeunes gens, plus ardens, plus communicatifs, et amateurs de la nouveauté, ne les ignoroient pas, et agissoient en conséquence. Les plus subtils d'entre eux ont abusé de la crédulité de leurs maîtres, dévalisé leurs magasins, et payé les marchandises, en valeur fictive, le même prix qu'ils en eussent donné en valeur réelle. Par ce moyen, la plupart des anciens marchands ont été ruinés sans ressource. Les plus heureux ne l'ont été qu'à demi; et le commerce s'est trouvé placé naturellement dans les mains inexpérimentées, mais audacieuses, des commis, des apprentifs, des agioteurs et des intrigans. Pendant toute la durée du papier-monnoie, leur fortune s'accroissant de tems à autre de quelques milliers d'assignats, leur a facilement persuadé qu'eux seuls étoient les adeptes par excellence, et avoient le génie des spéculations. Ils s'imaginoient encore, au retour du numéraire, tirer le parti le plus avantageux de l'impulsion qu'ils avoient donnée au commerce; mais le règne des chimères étoit passé: le millionnaire de la veille, n'ayant pas le lendemain mille écus à sa disposition,

ne voulant pas néanmoins, par un amour propre très-déplacé, revenir au point d'où il étoit parti, a préféré les chances qui pouvoient le bercer encore d'un espoir flatteur. Il a cru voir dans les ventes publiques un moyen de gagner beaucoup en réalisant perpétuellement. Il a saisi ce dernier faux calcul; et de-là les salles de vente que l'on rencontre à chaque pas, et qui sont comme autant de pièges tendus à la crédulité des passans; repaires où l'on n'entre et d'où l'on ne doit sortir que les mains dans ses poches.

Les salles de vente de livres étoient aussi très-nombreuses à cette époque. Mais il n'en est pas des livres comme des mouchoirs que l'on achète à la volée; on ne peut pas, avec ce genre de marchandises, ainsi qu'avec tout autre, détrousser les curieux. Le numéraire et les réglemens qui ont eu lieu, et qui prohibent les ventes faites sans ministère d'un officier public, ont fait disparoître toutes ces petites salles de vente sur rue ou dans des galetas, et dont la plupart n'étoient que les antres du recélement. D'autres, connues par les friponneries de toute espèce qui s'y commettoient, telles que vols, ventes de livres imparfaits du texte ou des figures, ont été abandonnées pour ce genre d'objets; parce que Paris, malgré son immensité, ne contient qu'un nombre déterminé d'acheteurs, qui se connoissent d'autant mieux que, dans cet état seul, les relations commerciales sont continuelles et forcées.

Il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit nombre de salles de vente de livres, où l'on n'a rien à redouter de semblable; mais ce nombre seroit encore trop grand de moitié si l'on n'y faisoit que des ventes ordinaires, comme autrefois, des ventes après décès ou pour toute autre cause, et non pas des ventes perpétuelles de marchands, ou de spéculateurs, qui n'ont d'autre occupation que de fureter les bibliothèques des véritables amateurs ou des riches propriétaires de livres, pour les disposer à s'en désaisir par un appât souvent frustré, mais toujours profitable aux donneurs d'avis. Nous invitons les directeurs de ces établisssemens à se dé-

fier de ces prétendus amateurs, plus *aurimanes* que *bibliomanes*, qui tôt ou tard les circonviennent, et finiroient par discréditer leur salle si l'on s'appercevoit une fois que, toujours aux aguets, il n'y a de bon marché que pour eux, et que quand il s'agit de livres qui les intéressent, ils jouent aux quatre coins, pour porter au plus haut prix possible l'objet exposé en vente. Qu'ils soient bien convaincus que le public de la librairie n'est jamais dupe qu'une fois.

Les ventes de livres en feuilles ont également contribué à la chûte du commerce, par le mode irréfléchi qu'ont adopté les vendeurs. Ces sortes de ventes avoient lieu depuis long-tems en France; et même en Angleterre, elles étoient autant de saignées salutaires pour un corps essentiellement apoplectique. On y procédoit de la manière suivante : Le vendeur invitoit les acquéreurs dont il connoissoit la solvabilité, en leur envoyant une note des marchandises qu'il destinoit à être vendues; le nombre des exemplaires, et les délais accordés pour le paiement y étoient indiqués. Au jour marqué, il exposoit successivement les objets, et annonçoit le *minimum* du prix qu'il vouloit retirer de chacun d'eux; par exemple, un ouvrage dont le prix étoit établi à 4 francs, il l'annonçoit à 3 : s'il se trouvoit un acquéreur à ce prix, il l'adjugeoit, sinon, il le retiroit, et ne le proposoit jamais dans le cours de la vente à un prix inférieur. Par ce moyen, quelque médiocre que fût un livre, il ne perdoit jamais de sa valeur. C'étoit une mine de foible rapport, il est vrai; mais au moins c'en étoit une, et l'on pouvoit faire alors de justes calculs sur la valeur de son fonds. Ces ventes qui n'arrivoient pas fréquemment, étoient une rosée bienfaisante, répandue à propos sur le commerce de détail; et comme on ne vendoit qu'un petit nombre de chacun des articles, quelle que fût la conduite de l'acquéreur, le vendeur n'avoit jamais à craindre qu'elle influât sur le reste de l'édition. Aujourd'hui, l'on veut vendre, et vendre à tout prix; l'ambition y invite, le besoin l'exige. Tous sont indistinctement admis à acquérir, et ont droit aux crédits : au

lieu de vendre quelques exemplaires, on vend une édition ; au lieu de taxer un prix à chaque ouvrage, on s'en rapporte à l'estimation des acheteurs, et l'on ne voit pas que cette funeste méthode a créé les coalitions de marchands qui se concertent pour avoir l'ouvrage au plus bas prix possible ; on ne voit pas qu'en donnant un livre à moitié au-dessous de sa valeur, on double les frais de l'entreprise projetée qui a nécessité cette vente ; que cette entreprise qui ne sera peut-être pas aussi productive que l'ouvrage qu'on lui a sacrifié, auroit pu le devenir en le conservant ; qu'en multipliant ces ventes, on multiplie par la même raison les rabais dont elles sont l'aliment. Enfin, on s'abandonne aux flots séduisans de l'espérance ; on s'étourdit sur les probabilités qui n'exigent que des notions de commerce très-simples ; et l'on parvient au terme fatal, sans douter un instant qu'on ait tout fait pour le reculer (1).

Il nous paroît donc clairement démontré que l'on ne peut espérer la restauration de la librairie qu'en revenant aux anciens erremens qui l'avoient entretenu dans un état prospère jusqu'aux époques que nous avons indiquées ; et nous pensons que le parti le plus sage, en attendant, est de laisser s'épuiser tous les calculs de l'ambition, toutes les entreprises de l'ignorance. Déja, depuis l'extinction du papier-monnoie, quelques-uns de ceux qui s'occupoient de ce commerce sans le connoître, ont disparu ; d'autres y tiennent encore : mais, semblables à ces feuilles desséchées qui résistent à la violence des vents et à la rigueur des frimats jusqu'au retour du printems, leur chûte, pour être plus tardive, n'en est pas moins inévitable ; et l'honnête négociant, qui a toujours été victime, mais jamais complice de ces désordres commerciaux, peut

(1) Un jeune homme, aussi actif qu'intelligent, et passionné pour son état, chargé de la plupart de ces sortes de ventes, a déja réussi à persuader aux vendeurs qu'il falloit faire un choix d'acquéreurs. Ils ont suivi son conseil, et s'en sont bien trouvés. Nous avons donc tout lieu de croire que ce mode sera généralement adopté ; espérons qu'ils se convaincront également du tort qu'ils font au commerce et à eux-mêmes, en abandonnant leurs livres aux prix offerts.

espérer enfin de récupérer, sinon la fortune, au moins l'aisance et le bonheur.

Ouvrages nouveaux.

Voyages d'Antenoren Grèce, en Asie, en Égypte, par Lantier, 3 vol. in-8°. de 350 à 460 pages, fig. Seconde édition. Prix 10 liv. broch.

A *Paris*, chez *Bernard*, Libraire, quai des Augustins, n°. 37; et *Belin*, rue Jacques, n°. 22.

Le succès rapide et universel de la première édition dispense de tout éloge. Celle-ci est plus soignée; l'auteur et les éditeurs ont profité des avis qui leur ont été donnés par la critique éclairée. L'exécution est très-digne du bon goût. (*Article communiqué*).

Lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sévigné, avec sa vie; nouvelle et belle édition, ornée du portrait de *Ninon*, bien gravé, 2 vol. in-18, brochés. Prix 2 liv.

Magasin des Enfans, par Mad. de BEAUMONT, 3 vol. in-18, belle édition. Prix 6 liv. 5 s.

Romans et *Contes de Voisenon*, 3 vol. in-18, avec trois jolies gravures. Prix 2 liv. 5 s.

Les trois articles ci-dessus se trouvent à *Paris*, chez *Deroy*, Libraire, rue Haute-Feuille, qui vient d'en faire l'acquisition. Ils sont tous les trois bien imprimés; c'est la première fois peut-être que l'on aura employé du bon papier et de bons caractères pour le Magasin des Enfans.

Eléonore de Rosalba, ou le Confessional des Pénitens Noirs, trad. de l'anglais d'Anne RADCLIFFE, auteur de la Forêt ou l'Abbaye de Saint-Clair, par MARY-GAY, avec figures de *Queverdo*; 7 vol. in-18. Prix 7 fr. et 9 fr. franc de port.

A *Paris*, chez *le Petit*, Libraire, quai des Augustins, n°. 32.

Georgiana ou la Vertu persécutée et triomphante, trad. de l'anglais, par l'auteur des *Dangers de la Coquetterie*; ornée de figures d'après les dessins de *Chaillou*, 2 vol. in-12. Prix 3 fr.

La Belle Indienne, ou les Aventures de la petite-fille du Grand-Mogol, trad. de l'anglais par Cornélie de VASSE, orné de figures, 2 vol. in-12. Prix 3 fr.

Considérations politiques et morales sur la France constituée en République, par Edouard LEFEBVRE, membre de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris; vol. in-8°. Prix 3 fr.

A *Paris*, chez *Arthur Bertrand*, Libraire, rue de Tournon, n°. 1137.

Tableau politique de l'Europe, depuis la Révolution française, suivi d'un abrégé de l'Histoire de France depuis 1787 jusqu'à présent; vol. in-8°. d'environ 200 pages. Prix 2 liv. 10 s. et 3 fr. franc de port.

A *Paris*, chez *Boulard*, Imprimeur-Libraire, petite rue Louis-Honoré; et chez les marchands de nouveautés.

Traité des Maladies des Femmes et des Enfans, par Alexandre HAMILTON, Professeur à l'Université d'Edimbourg, etc. trad. de l'anglais par F. T. D. et revu par le citoyen J. M., médecin; vol. in-8°. très-bien imprimé et bon papier. Prix 5 fr.

A *Paris*, chez *Batillot frères*, Imprimeurs-Libraires, rue du Foin-Jacques, n°. 11.

Livres nouveaux qui se trouvent chez Gueffier, *Libraire, rue Gît-le-Cœur, n°. 5.*

Domino Mentor, ou moyen d'enseigner, par le simple attrait du jeu, à plusieurs disciples à la fois, les lettres, les chiffres, les nombres et la lecture; invention qui peut être d'un grand soulagement pour les instituteurs, et utile aux bons pères qui peuvent instruire eux-mêmes leurs enfans; suivi de l'abrégé de l'Histoire d'Emilien, par le C. FREVILLE. Prix 1 fr.

A *Paris*, chez *Gueffier*, rue Gît-le-Cœur, n°. 16.

Plan d'un nouveau Tarif sur les Contributions, ou manière de diminuer la contribution foncière, et augmenter les revenus de la République française, suivie de la Description septemétrale (nouvelle mesure déca-

daire), avec le principe du Calcul géométrique et de Géodésie pratique. Ouvrage utile aux Agens, Commissaires, Répartiteurs de communes, aux propriétaires et locataires, etc. présenté au Conseil des Cinq-Cents par les citoyens *J. F. Loire* et *J. L. F. Loire-Duchemin*, arpenteurs-géomètres du canton de Liancourt, département de l'Oise. Brochure in-8°. Prix 1 fr. 20 centimes. . . . . .

Histoire d'une Famille, par M. d'ORSON, mise au jour par M. CAGNIARD, avec figures, 2 vol. in-12. Prix 4 fr.

Le Guide des Créanciers de l'État et des liquidations de la dette publique, dans lequel on trouve la réduction en numéraire de toutes les sommes dues par le gouvernement; soit en assignats, soit en mandats, d'après le cours de la trésorerie et le tableau du terme moyen, fait par le Ministre des finances, en exécution de l'article XII du titre III de la loi du 24 frimaire an 6, avec un tableau extrêmement simple pour convertir les fractions du franc ou de la livre, etc. par P. V. N. VIGNETTI fils; vol. in-4°. bien imprimé, bon papier. Prix 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port.

Échelle de Dépréciation du département de la Seine, avec des changemens faits sur cette Echelle. Prix 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port.

La Messe de Gnide, ouvrage posthume de C. NOBODY; in-24. Nouvelle édition augmentée. Prix 15 s. A *Genève*, 1797.

Tableaux du Déluge, d'après BODNIER, par A. LABAUME; in-24. Prix 75 centimes, et 1 fr. franc de port.

Histoire de la Révolution de France, par deux amis de la liberté. Tomes 10 et 11, in-8°. Prix 6 liv. et 8 liv. 10 s. franc de port.

A *Paris*, chez *Bidault*, Libraire, rue Haute-Feuille, n°. 10.

*Suite du Catalogue des Livres du C***, dont la vente a été faite le 27 germinal an 6, et jours suivans, par le citoyen Debure, Libraire.*

XENOPHONTIS institutio et expeditio Cyri, et Graecorum Res gestæ, gr. et lat. *Glasguæ, Foulis*, 1767, 12 vol. in-8°. m. r..... 54 fr.

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par SAINT-NON. *Paris*, 1781, 5 vol. in-fol. fig. m. bl. 460 fr.

Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malte et de Lipari, par J. HOUEL. *Paris, de l'imprimerie de Monsieur*, 1782, 4 vol. in-fol. fig. m. r.... 375 fr.

Tableaux topographiques et pittoresques de la Suisse, par de la BORDE. *Paris, Clousier*, 1780, 4 vol. in-fol. fig. m. r. *Les tomes 3 et 4 en feuilles*, 250 fr.

Tableaux de l'Empire Ottoman, par MOURADJA. *Paris, Didot le jeune*, 1787, 2 vol. in-fol. fig. *en feuilles*..... 120 fr.

Voyage pittoresque de la Grèce, par M. de CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris*, 1782, in-fol. fig. m. verd. ..... 176 fr.

Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques et Romaines, par M. de CAYLUS. *Paris, Desaint*, 1752, 7 vol. in-4°. fig. v. éc. fil..... 101 fr.

Les Ruines des plus beaux Monumens de la Grèce, par LEROY. *Paris, Guerin*, 1758, in-fol. max. fig. m. verd..... 65 fr.

Les Ruines de Palmyre, autrement dite, Ted-Mor au désert. *Londres, A. Mollar*, 1753, in-fol. max. fig. m. r..... 90 fr.

Raccolta di statue antiche e moderne data in luce da Domenico de ROSSI. *In Romè*, 1704, in-fol. fig. m. bl..... 66 fr.

Description des principales Pierres gravées du Cabinet du duc d'Orléans. *Paris, Pissot*, 1780, 2 vol. in-fol. fig. m. bl..... 68 fr.

Fin de ce Catalogue, contenant 48. pages.

*Extrait de la Notice des principaux articles composant la Bibliothèque du C.***, dont la vente a eu lieu les 15 et 16 floréal an 6, rue et porte Jacques.*

Nota. *Nous insérons la notice suivante, quoique peu conséquente; parce qu'elle contient un genre de livres qu'on ne rencontre pas très-fréquemment dans les ventes; la plus grande partie des bibliothèques qui les contenoient, ayant été fondues dans les dépôts nationaux, on sera surpris de voir que des livres qu'on ne croit pas susceptibles aujourd'hui d'un grand produit, aient été portés à leur ancienne valeur, et plus surpris que le gouvernement n'ait pas été conseillé, lorsqu'il en étoit encore tems, de faire passer en Espagne, en Portugal et en Italie, ces masses énormes qu'il auroit pu échanger très-avantageusement. Il n'est plus tems aujourd'hui de s'occuper de cette idée; les circonstances ont fixé dans tous les gouvernemens, et dans les corporations religieuses surtout, cet esprit d'inquiétude qui s'accorde moins avec les acquisitions de ce genre qu'avec toute autre. Il ne reste d'autre moyen d'en tirer parti que de les verser dans le commerce, ce dont on nous menace tous les jours; mais si le projet s'effectue, les volumes de 15 à 18 francs, la plupart de ces chef-d'œuvres d'impression se vendront au poids; et, pour retirer une goutte d'eau, le gouvernement aura porté le dernier coup au commerce. Ainsi, pour n'avoir pas saisi le moment opportun de s'en défaire, il se trouve aujourd'hui dans l'impérieuse nécessité de les conserver.*

J. MENOCHII Commentarii totius Sripturæ, studio R. J. de TOURNEMINES. *Parisiis*, 1719, 2 vol. in-fol..... 19 fr.

Œuvres de BOSSUET. *Paris*, 1743, 20 vol. in-4°. v. m..... 106 fr.

J. GOAR Rituale Græcorum, gr. et lat. *Parisiis*, 1647, in-fol. ..... 18 fr.
Pontificale Romanum, 1 vol in-fol. fig. ..... 10 fr.
J. COTTELERII Patres apostolici, gr. et lat. ex editione J. CLERICI. *Amst.* 1724, 2 vol. in-fol. 35 fr.
L. DACHERII Spicilegium veterum aliquot Scriptorum. *Parisiis*, 1723, 3 vol. in-fol. ..... 30 fr.
Ecclesiæ Græcæ Monumenta, gr. et lat. ex editione J. COTTELERII. *Parisiis*, 1677, 3 vol. in-4°. ..... 15 fr.
S. JUSTINI Opera, gr. et lat. ex editione Benedictinorum. *Parisiis*, 1742, in-fol. ..... 20 fr.
S. IRENÆI Opera, gr. et lat. ex editione R. MASSUET. *Parisiis*, 1710, in-fol. ..... 18 fr.
S. CYPRIANI Opera, ex editione Stephani BALUZII. *Parisiis*, 1726, in-fol. ..... 19 fr.
S. HILARII Opera, gr. et lat. ex editione Petri COUSTANT. *Parisiis*, 1693, in-fol. ..... 13 fr.
S. CYRILLI Hierosolymitani Opera, gr. et lat. ex recensione A. TOUTTÉE. *Parisiis*, 1720, in-fol. ..... 18 fr.
S. BASILII Magni Opera, gr. et lat. ex editione J. GARNIER. *Parisiis*, 1721, 3 vol. in-fol. ..... 50 fr.
S. AMBROSII Opera, ex editione le NOURRY. *Parisiis*, 1686, 2 vol. in-fol. ..... 65 fr.
S. Joannis CHRYSOSTOMI Opera omnia, gr. et lat. ex novâ editione Bernardi de MONTFAUCON. *Parisiis*, 1718, 13 vol. in-fol. ..... 200 fr.
S. HIERONYMI Opera, ex editione Antonii POUGET. *Parisiis*, 1693, 5 vol. in-fol. ..... 94 fr.
S. AUGUSTINI Opera, ex editione Benedictinorum. *Parisiis*, 1679, 8 vol. in-fol. ..... 73 fr.
S. LEONIS Magni Opera, ex editione Pascasii QUESNEL. *Lugduni*, 1700, in-fol.
S. PROSPERI Opera, ex editione L. MANGEART. *Parisiis*, 1711, in-fol. } 18 fr.
S. GREGORII Magni, Papæ, Opera, ex editione Benedictinorum. *Parisiis*, 1705, 4 vol. in-fol. .. 71 fr.
GUARINI Grammatica Hebraïca et Lexicon, 4 vol. in-4°. v. m. ..... 54 fr.

Extrait du Catalogue des Livres de feu le citoyen HUBERT, *dont la vente a été faite dans la maison d'Agence, de Dépôt et de Commerce des citoyens Mauger, Amelot et Hubert, rue des Fossés-Montmartre, n°. 4, le septidi, 27 germinal an 6, et jours suivans.*

Le nouveau Testament, en latin et en français, avec les figures de MOREAU. *Paris*, *Saugrain*, 1792, 4 vol. in-8°. cartonné, pap. vél..... 48 liv.

Jacobi Christiani SCHÆFFER Elementa entomologica. *Regensburgh*, 1766, in-4°. v. éc. fig. color. ..... 30 liv. 10 s.

Théorie de l'art des Jardins, trad. de l'allemand d'HIRSCHFELD. *Leipsig*, 1779, 4 vol. in-4°. v. porph. d. s. t. fig..... ..... 32 liv. 12 s.

La Mécanique appliquée aux arts, aux manufactures, à l'agriculture et à la guerre, par BERTHELOT. *Paris*, 1782, 2 vol. in-4°. br. fig..... 27 liv. 1 s.

Recueil d'ouvrages curieux de Mathématiques et de Méchanique, ou description du Cabinet de Servière. *Lyon*, 1733, in-4°. v. m. fig..... 10 liv.

Storia delle arti del disegno presso gli antichi di Giov. WINKELMANN, tradotta dal tedesco. *In Roma*, 1783, 3 vol. in-4°. dem. rel. fig..... 29 liv. 19 s.

Racoolta di alcuni disegni del Barberi da cento detto il GUERCINO. *In Romá*, 1764, in-fol. max. cart. ..... 37 liv. 10 s.

Recueil de différentes compositions, frises et ornemens, dessinées & gravées à la manière du lavis, par LAGRENÉE le jeune. *Paris*, in-fol. obl. cart. 14 liv.

Andreæ PUTEI perspectiva pictorum et architectorum. *Romæ*, 1737, 2 vol. in-fol. vél..... 38 liv. 1 s.

Id. double..... ..... 42 liv. 1 s.

Traité de Peinture de Léonard de VINCY, trad. par CHAMBRAY. *Paris*, 1651, in-fol. m. r. 70 liv. 1 s.

L'art de Peinture, trad. du Poëme latin d'Alph. DUFRESNOY. *Paris*, 1684, in-12, mar. r. d. s. t. ..... 5 liv. 10 s.

Flora Parisiensis, aut. BULLIARD, 6 vol. in-8°. v. rac. fil. fig. color..... 168 liv. 1 s.

Le Pitture antiche d'ERCOLANO. *Napoli*, 1757 et seq. 8 vol. in-fol. dem. rel..... 270 liv. 1 s.

Schola italica picturæ, sive selectæ quædam summorum è scholâ italicâ pictorum tabulæ ære incisæ, curâ et impensis Gavini HAMILTON. *Romæ*, 1771, in-fol. maj. cart..... 67 liv. 10 s.

La Galeria Farnese di Annibale CARACCI. *In Roma*, 1657, in-fol. v. b..... 12 liv. 1 s.

Sacræ Historiæ acta a RAPHAELE urbinate in Vaticanis xystis depicta, a Nicol. CHAPRON delineata et incisa. *Romæ*, 1649, in-4°. obl. v. m. 16 liv. 1 s.

Picturæ RAPHAELIS SANCTII Urbinatis, ex aulâ et conclavibus Palatii Vaticani. *Romæ*, 1722, in-fol. magn. v. b..... 25 liv.

Les Estampes et Arabesques du Vatican, gravées par OTTAVIANI et VOLPATO, en trois grands cartons in-fol. bien conditionnées... .. 180 liv. 1 s.

Treize sujets de l'Histoire sainte, en couleur, d'après les tableaux de RAPHAEL, qui sont au Vatican, gravés par OTTAVIANI, sur les dessins de SAVORELLI et de CAMPOSERI, contenus dans un grand carton in-fol. Le n°. 12 est en noir, et on a substitué un grand tableau, aussi en couleur, des loges du Vatican. — La première partie des Arabesques et des stucs du Vatican, aussi en couleur, gravées par OTTAVIANI et VOLPATO, dans un grand carton in-fol. — La seconde partie des Arabesques est en feuilles et en noir..... 700 liv.

Psyches et Auroris nuptiæ ac fabula, a RAPHAELE SANCTIO Urbinate in farnesianis hortis expressa, a Nicolao DORIGNY delineata et incisa. *Romæ*, 1693, in-fol. max. cart. en noir..... 18 liv. 1 s.

La Fable de Psyché, représentée en figures et en couleur, par Dominique de RUBEIS, d'après les dessins de Nicolas DORIGNY. *Rome*, 1693.. 220 liv.

Joan. Guill. BAURN Iconographia. *Augustæ Vindelicorum*, 1670, in-4°. obl. v. br..... .. 18 liv.
Le Théâtre des Peintures de David TENIERS. *Bruxelles*, 1666, in-fol. v. b..... 23 liv. 19 s.
Recueil d'Estampes du cabinet de BOYER D'AGUILLES. *Paris*, 1744, in-fol. maj. v. m... 57 liv. 1 s.
Tableaux du cabinet de CHOISEUIL. *Paris*, 1771, in-4°. v. m. d. s. t..... 38 liv.
Estampes de la Galerie électorale de Dusseldorff. *Bâle*, 1778, 2 vol. in-fol. br... ..... 60 liv.
Galeries des Peintures flamandes de le BRUN, 3 vol. in-fol. en feuilles..... 121 liv.
La Galerie de Florence et du Palais Pitti, 17 cahiers brochés..... 180 liv.
La Galerie du Palais-Royal, 22 cahiers reliés en deux vol. in-fol. v. m. et 10 cahiers brochés.. 217 liv. 1 s.
Impostures innocentes, ou Recueil d'Estampes après divers maîtres, gravées par B. PICART. *Amsterd.* 1734, in-fol. v. m..... 31 liv.
Œuvres de WEIRROTTER, 221 pièces. *Paris*, in-fol. cart..... 39 liv. 19 s.
Collection de l'Œuvre de PIRANÈSSE; savoir: Vues de Rome, 2 vol. 134 pièces. — Temples antiques, 1 vol. 28 pièces, avec le texte. — Vases et Candelabres, 2 vol. 110 pièces. — Antiquités de Rome, 4 vol. 218 pièces, avec le texte, le portrait de *Piranèse*, et les frontispices. — Vues de Palestrine, 20 pièces. — Prisons, 22 pièces. — Jardins d'Adrien, 5 pièces, 1 vol. — Antiquités et Vues d'Albano, 1 vol. 32 pièces, avec le texte et les frontispices. — Dessins d'Architecture, 21 pièces. — Trophées et Arcs de triomphe, 51 pièces, 1 vol. — Fastes consulaires, une seule figure, avec le frontispice; le reste en texte, 1 vol. — Castello dell' acqua Giulia, 19 pièces, avec le texte. — Antiquités de Cara, 12 pièces, avec le frontispice, et une figure double, 1 vol. — Le Champ de Mars, 48 pièces, avec le texte et deux frontispices. Il y manque les numéros 6, 10. — Della magnificenza ed Architectura romana, 1 vol. 47 pièces, non compris le texte, les

frontispices et le portrait du Pape Clément XIII. — Manière d'orner les cheminées, 1 vol. 69 pièces, avec le texte et le frontispice. — Trofea o sia magnifica Colonna Trajana, 3 pièces. — Plus un plan détaché du Champ de Mars. En tout, 18 vol. grand in-fol. rel. et broch. en carton..... 1499 liv. 19 s.

Le Antichita Romana, opera di PIRANESI. *In Roma*, 1756, 4 vol. in-fol. br en cart... 145 liv.

Opere varie di Architettura; Perspetiva, Groteschi, antichita da PIRANESI. *In Roma*, 1750, in-fol. cart..... 69 liv.

Vedute di Roma da PIRANESI, in-fol. carton. ..... 30 liv.

Recueil des Statues de Rome, par François PERIER. *Paris*, 1638, in-fol. m. r..... ... 10 liv. 1 s.

Raccolta di statue antiche e moderne, data in luce da Domenico de ROSSI, illustrata da Paulo Aless. MAFFEI. *In Roma*, 1704, in-fol. br..... 42 liv.

Recueil de Vues dessinées et gravées par PERELLE, in-4°. obl. v. b..... 12 liv.

Recueil de Vues et Paysages, par Van-NIEULANT, Paul BRILL, PERELLE et autres, in-4°. v. m. 141. 1 s.

Les quatre Livres de l'Architecture d'André PALLADIO, mis en français. *Paris*, 1650, in-fol. v. f. fig..... 20 liv.

Œuvres de Philibert de LORME. *Paris*, 1626, in-fol. v. f. avec le trait de Charpente. ..... 115 liv.

Les quatre Livres d'Architecture d'André PALLADIO. *In Venetia*, 1642, in-fol. v. f. fig.. 30 liv. 1 s.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 89.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS;

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(30 *Prairial, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 *fr.* 70 *cent. pour Paris, et* 10 *fr.* 20 *cent.* franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

LES *Fleurs* et *les Fruits de mon Jardin*, premier Panier et première Corbeille, de 72 pag. in-12 chacun, que l'on peut prendre séparément, à raison de 15 s. pièce, ou s'abonner pour l'année, à raison de 18 fr. Par *Marie-François* SALIOR, citoyen français, membre correspondant étranger de l'Académie d'Histoire de *Madrid*, et Libraire, quai des Augustins, n°. 22, à *Paris*.

Nous annonçons avec plaisir l'ouvrage d'un de nos confrères. Tout ce qui concerne l'éducation, dont on parle tant depuis si long-tems et avec tant de succès, ne saurait être indifférent, et mérite un examen d'autant plus sévère, que l'objet en est plus important. C'est le silence, et non la critique, que tout auteur qui se livre pour la première fois au public doit redouter. Assez d'autres journaux, sans le nôtre, dispenseront la louange avec profusion : ce sont autant d'échos qui propagent les éloges mendiés ou payés par les gens de lettres ; ceux même, destinés autrefois à répandre une saine et très-utile critique, confondus aujourd'hui avec la tourbe de leurs confrères, plus surchargés de remplissage que de choses utiles, reçoivent et impriment tout au long la *note communiquée* sans en prévenir. Un seul homme, connu par des productions sévères, et par la critique du plus grand homme de notre siècle, avoit formé le projet de venger le bon goût des atteintes réitérées du vandalisme, et l'avoit mis à exécution ; mais faute d'encouragement, et ne comptant après dix-huit mois que cent cinquante abonnés, il s'est vu forcé de renoncer à cette louable entreprise. Ne voulant pas être complices de la dépravation du goût et des idées, nous disons franchement notre opinion sur cet opuscule, en commençant, suivant l'ordre *bien naturel* de l'auteur, par le *Panier de fruits*, et finissant par la *Corbeille de fleurs*.

(1) Nous prévenons d'abord nos lecteurs que l'auteur *consacre son travail* à l'INSTRUCTION de ceux qui INSTRUISENT. *Il ne s'assujettit à aucun ordre : comme* MONTAIGNE, *il écrit par sauts et par gambades ; à l'imitation de* J. J., *il se couche sur le dos dans son jardin*, pour épier et saisir quelques-unes des idées qu'il voue à l'immortalité; *il ne renonce pas au plaisir de cueillir des fleurs dans le jardin d'autrui*, afin de remplir ses corbeilles. En effet, après les premières

(1) Tout ce qui est imprimé en caractères italiques, est extrait de l'ouvrage.

pages, il donne l'extrait de l'article *Syllabaire*, tiré de l'Encyclopédie, lequel extrait contient trois pages et demie. Après avoir enrichi sa Corbeille de cette fleur étrangère, l'auteur passe à l'examen des livres qui sont entre les mains des enfans de quatre à cinq ans : il n'y voit que des livres qui *contiennent l'Oraison dominicale, les Commandemens de Dieu*, etc. et s'écrie dans un saint enthousiasme : *Que ne puis-je, nouveau St. Paul, brûler les livres qui me déplaisent! celui dont je parle brûleroit le premier.* Cette idée d'un nouveau St. Paul, qui brûle les Commandemens de Dieu, fera rire nos lecteurs, et me dispense de prouver que les enfans de quatre à cinq ans ne sont que des marmots qui ne s'attachent qu'aux signes, et jamais au sens des mots.

L'auteur affirme ensuite que *les Ouvrages de* BERQUIN *ont vraiment péri, parce que les ducs, les comtes, les marquis, sont dans ses pièces les principaux acteurs.* Jamais assertion ne fut plus fausse sous tous les rapports ; heureusement nous n'en sommes pas réduits à réfuter aujourd'hui les rêveries débitées en 93. Nous gémissons du parallèle que l'auteur établit ainsi entre lui et ce général, qui faisait la motion de brûler toutes les bibliothèques; et nous lui demanderons si les Romains et les Grecs étoient moins républicains lorsqu'ils mettoient les empereurs et les rois sur la scène ; si le gouvernement français étoit royaliste lorsqu'il signoit la paix négociée par des ministres de roi, qui étoient *comtes* ou *marquis ?* Et vous-même, citoyen Salior, qui, sans vous en douter, au lieu d'un livre d'éducation, nous donnez un *réquisitoire*, voudriez-vous qu'on suspectât votre républicanisme, parce que vous vous annoncez comme *membre correspondant étranger de l'Académie de Madrid*, qui est sûrement bien une Académie royale ; et que vous faites partie d'une corporation étrangère, ce qui est contraire à nos lois ? Je ne parlerai pas du *Date lilia: Enfans, apportez des lys.* Voyez comment avec *une ligne de votre écriture*..... A qui persuaderez-vous que les ouvrages de *Berquin* aient *vraiment péri ?* Si vous n'étiez

de son propre fonds, il se fût contenté d'en donner une des Œuvres de *Berquin*, qu'il auroit enrichie de ses notes et de ses observations paternelles, et de laquelle il auroit supprimé tout ce qui peut choquer l'oreille des républicains, en commençant par la tragédie dont il parle, et dont il n'auroit jamais dû parler; car si son livre doit un jour être couronné d'un brillant succès, il aura fourni, sans s'en douter, un aliment de plus à la sottise de quelques hommes qui, sans lui, n'eussent jamais feuilleté l'Ami des Enfans.

Lettre adressée au citoyen Ravier.

Citoyen, votre Journal renferme des matériaux qui pourront servir à l'histoire de la librairie. Permettez-moi d'y consigner quelques anecdotes qui font honneur à plusieurs Libraires. Vous êtes à même d'en ajouter beaucoup d'autres de ce genre, qui peuvent mettre de la variété dans votre utile Journal.

L'Académie française choisit Camusat pour son Libraire. Il étoit alors, suivant Pelisson (1), regardé comme un des plus habiles de sa profession; et lorsqu'un livre sortoit de chez lui, c'étoit une marque qu'il étoit bon.

Après la mort de Camusat, le cardinal de Richelieu témoigna son desir que Cramoisy, son Libraire, fût celui de l'Académie. Ce corps littéraire si célèbre, résista courageusement à la volonté de ce protecteur si puissant. La place de Libraire de l'Académie fut conservée à la veuve de Camusat, pour lequel ce corps fit même faire un service. Voyez pag. 168 du 1er. vol. de l'Histoire de l'Académie française.

La citoyenne Estienne, veuve Hérissant (2), qui

(1) Histoire de l'Académie française, pag. 22, 1er. vol. édition de 1743.

(2) C'est la mère du citoyen Louis-Théodore Hérissant, à qui on doit plusieurs ouvrages, et notamment, 1°. les Fables et Discours en vers, publiés à Paris chez Barrois le jeune en 1783; 2°. et les Principes de Style, qui ont paru à Paris chez les frères Estienne,

vient de décéder, il y a quelques mois, sollicita très-vivement tous les ministres, sous le règne de Louis XVI, pour qu'on accordât une pension à feu Barbeau de la Bruyère, qui a eu la plus grande part à la dernière édition de la Bibliothèque historique de France de *Le Long* et *Fontette*. N'ayant pu réussir dans ses demandes, elle remettoit chaque année 300 liv. à Barbeau, en lui faisant croire que ce secours venoit du gouvernement.

Feu Coignard, Libraire de la même Académie, fonda, dans l'Université de Paris, un prix pour les maîtres-ès-arts.

Je vais vous citer maintenant quelques traits qui font honneur à des Libraires vivans. Il en est plusieurs que je ne nommerai point, mais qu'il sera facile de reconnoître.

Le citoyen Didot l'aîné, père, actuellement retiré du commerce, ayant publié une collection considérable d'auteurs français, reçut l'offre d'une somme double de celle qu'il recevoit pour chaque volume de sa collection, s'il vouloit imprimer un Roman un peu libre. Il refusa d'acquiescer à cette demande.

Le citoyen Debure, Libraire, rue Serpente, refusa d'estampiller des contrefactions d'ouvrages, malgré l'ordre du garde des sceaux. Il observa au magistrat que le serment qu'il avoit fait en étant reçu Libraire, ne lui permettoit pas de tolérer ni de paroître sanctionner une entreprise de ce genre. Il fut mis quelques jours à la Bastille. Les détails de cette affaire lui font beaucoup d'honneur. Ils sont consignés dans les Annales de Linguet (1).

---

en 1779. Cet excellent ouvrage manque. L'auteur en a préparé une seconde édition, qu'il a beaucoup améliorée. Le Libraire qui la publieroit, rendroit un grand service aux écoles centrales et au public.

(1) Cette action rappelle ces beaux vers de la dernière tragédie de Jeanne de Naples:

Quand le prince au sujet commande un attentat,
On présente sa tête, et l'on n'obéit pas.

Un Libraire (le citoyen G.) faisoit imprimer un livre religieux et moral. On lui objecta que, d'après le goût du siècle, le volume ne se vendroit peut-être pas bien. L'ouvrage, répondit-il, contient la meilleure morale. Il sera utile tôt ou tard. Je sers mon pays, en le publiant. Je le donnerai donc à mes concitoyens, dussé-je y perdre.

Un Libraire ancien (B. L. J.) a recueilli dans sa maison un religieux âgé, généralement aimé et estimé de tous ceux qui le connoissent.

Un autre Libraire (M.) a fait un voyage pour aller porter de l'argent et des secours à un de ses confrères, exilé.

Deux Libraires de Paris (B. et L. C.), voulant aider un savant ecclésiastique ruiné par les circonstances, l'ont chargé, tantôt de revoir des épreuves, tantôt de traduire des ouvrages dont ils n'avoient pas besoin.

Enfin, un citoyen qui étale des livres au bas du jardin de l'Infante (le citoyen Fortier), quoique pauvre, s'est chargé, avec sa femme, d'une petite fille dont les père et mère sont dans la plus grande indigence. A. M. H. B.

P. S. Johannes Ruxelius, ou Rouxel, professeur en l'Université de Caen, a publié des poëmes et des discours latins, dont la seconde édition a paru à Caen en 1636. On y trouve des épitaphes très-honorables pour Macé, père et fils, Imprimeurs de Caen.

La sœur de Gattey, Libraire à Paris, ayant vu condamner son frère par le tribunal révolutionnaire, a commis exprès une imprudence, qui lui a fait partager le même sort que cet infortuné. On ne cite ce fait que comme un trait d'amour fraternel.

Baume, Imprimeur de Nîmes, a rendu un grand service aux lettres, par les éditions très-commodes qu'il a données in-8°. : 1°. des Œuvres de FLECHIER; 2°. du Dictionnaire de la Bible de CALMET; 3°. de l'Histoire ecclésiastique, de FLEURY (1) et FABRE, avec les excellentes tables de RONDET.

(1) L'édition de l'Hist. eccles. de *Fleury*, en 25 volumes in-8°., est une des éditions les plus utiles et les plus commodes.

La Bottière, parent de Rondet, avoit fait une traduction en vers latins du Poëme de la Religion de *Racine*. Elle n'a pas été publiée; mais elle a été louée dans les Nouvelles ecclésiastiques. Feu Revers, chanoine de St. Honoré, mort il y a environ deux ans, et connu par sa belle latinité qu'on a admirée dans le Rituel publié par *Juigné*, à Paris, a laissé une excellente traduction de ce même Poëme en vers latins. Ce seroit rendre un grand service aux lettres que de l'imprimer.

A la suite du Catalogue chronologique des Libraires, par *Lottin*, on trouve des détails curieux sur les imprimeries particulières. On y voit, pag. 88, que le citoyen Clousier seconda avec zèle l'établissement de l'imprimerie des Enfans aveugles.

Votre Journal auroit dû parler du rapport fait par le citoyen Camus à l'Institut national, en ventôse an 6, sur l'édition de Virgile de Didot, et sur les éditions des Didot, comparées à celles de plusieurs célèbres imprimeurs étrangers. On y trouve la généalogie des Didot, et la distinction des deux branches descendantes de Didot l'aîné et de Didot jeune.

Ouvrages nouveaux:

Travaux classiques et littéraires du C. LAVEAUX, professeur de langue ancienne à l'école centrale de Seine et Oise. Ouvrage en faveur des élèves des écoles centrales, pour leur développer avec succès les principes, les diverses gradations, et les avantages de l'étude des langues anciennes, pour entretenir parmi eux une émulation toujours active, et pour diriger les affections de leurs cœurs, en éclairant leurs esprits; vol. in-12. Prix 2 liv. et 3 liv. franc de port.

A *Paris*, chez *Moutardier*, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n°. 28.

On ne peut qu'applaudir au zèle et au talent de l'auteur de ce volume. La méthode qu'il emploie pour

ses élèves nous a paru plus propre et plus prompte à hâter le développement du génie et le perfectionnement de leurs idées que l'ancienne routine, qui ne produisoit sur le plus grand nombre des enfans que l'ennui et le dégoût. Puisse ce livre élémentaire faire naître dans nos jeunes gens l'amour de l'étude par l'exemple de leurs semblables, et leur inspirer la noble émulation de vouloir faire ce que d'autres ont fait! Ce qui doit engager les parens qui veulent procurer à leurs enfans le véritable bien, l'éducation, à les confier à ce sage instituteur, c'est encore son entier dévoûment à son état, et son désintéressement, qui lui fait prendre sur ses modiques appointemens la dépense des prix qu'il distribue à ceux de ses élèves qui se distinguent par leurs succès.

Montesquieu considéré dans une République; brochure in-8°. de 40 pages d'impression, par le citoyen de la CROIX, juge au tribunal du département de Seine et Oise.

Cette brochure, qui nous paroît digne d'être jointe aux diverses éditions in-8°. des Œuvres de Montesquieu, se trouve à *Paris*, chez *Moutardier*, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins, n°. 28; *Desenne*, Libraire, Palais-Égalité; et à *Versailles*, chez *le Blanc*, Imprimeur-Libraire, place d'Armes, n°. 1er. Prix 12 sous.

L'Art de compter, ou Élémens d'arithmétique, rédigés selon les principes du système décimal; ouvrage dans lequel on a tâché de mettre à la portée des commerçans les bases du calcul décimal, le rapport qui se trouve entre ce système et l'arithmétique ancienne, les règles de trois, de société, d'alliage, d'escompte, de change, d'intérêts, d'annuités, etc. brochure in-8°. Prix 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 80 cent. franc de port.

A *Paris*, chez *Morin*, Libraire, rue de Savoie, n°. 21.

Vocabulaire orthographique, par ordre de sons; ou Peinture méthodique de tous les sons de la langue française, contenant la solution de toutes les difficultés

que rencontrent les orthographistes sur le choix des divers signes qui peignent le même son, l'emploi des consonnes simples ou redoublées, nulles ou sonores, seules ou accompagnées, etc. par des règles sûres et précises, ou par des tableaux alphabétiques. Par C. F. J. FONTAINE, professeur de langue française. Brochure in-8°. Prix 90 cent. et 1 fr. 25 cent. franc de port.

A *Paris*, chez le même.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu le C. HUBERT, dont la vente a été faite dans la maison d'Agence, de Dépôt et de Commerce des citoyens Mauger, Amelot et Hubert, rue des Fossés-Montmartre, n°. 4, le septidi 27 germinal an 6, et jours suivans.

L'Architecture de PALLADIO, trad. de l'italien. *Hollande*, 1726, 2 vol. in-fol. v. m..... 70 fr.

Tutte le opere d'Architettura et Perspettiva di Sebastiano SERLIO. *In Venegia*, 1600, in-4°. m. r. fig. ..... 25 fr.

L'Architecture française, par MAROT. *Paris*, 1727, in-fol. v. m..... 30 fr.

Ordonnance des cinq espèces de Colonnes, selon la méthode des anciens, par PERRAULT. *Paris*, 1683, in-fol. m. r. fig..... 24 fr.

Parallèle de l'Architecture antique et de la moderne, par CHAMBRAY. *Paris*, 1682, in-fol. m. r. 37 fr.

Œuvres d'Architecture de Vincent SCAMOZZI. *La Haye*, 1736, in-fol. v. b. fig..... 21 fr.

Œuvres d'Architecture de Vincent SCAMOZZI, trad. par DAVILER et Samuël du RY. *La Haye*, 1736, in-fol. v. b. fig..... 15 fr.

Œuvres d'Architecture de J. le PAUTRE. *Paris*, 1751, 3 vol. in-fol. v. m. fig..... 35 fr.

Œuvres d'Architecture de Marie-Joseph PEYRE. *Paris*, 1765, in-fol. cart. fig..... 18 fr.
Architecture hydraulique, par BELIDOR. *Paris*, 1782, 4 vol. in-4°. v. m. fig..... 59 fr.
Contignationes et pontes Nicolai ZABAGLIA. *Romæ*, 1743, in-fol. dem. rel. fig... ..... 46 fr.
Nouvelle méthode d'Encaissement, par TARDIF. *Paris*, 1757, in-fol. max. cart..... 24 fr.
Recherches sur la construction et la meilleure disposition des digues, par NOEL. *Caen*, 1781, in-8°. br. fig..... 5 fr.
Traité de la Coupe des pierres, par de la RUE. *Paris*, 1728, in-fol. v. b. fig ..... 32 fr.
Recueil d'édifices antiques, par d'ELSENBACH, in-fol. obl. cart..... 40 fr.
L'Anfiteatro Flavio, descritto e delineato del Cavaliere Carlo FONTANA. *Nell' Haia*, 1725, in-fol. m. bl..... 30 fr.
Les Edifices antiques de Rome, dessinés et mesurés par Antoine DESGODETS. *Paris*, 1682, in-fol. v. m. fig..... 62 fr.
Recueil de divers Monumens anciens, répandus en plusieurs endroits de l'Italie, dessinés par BARBAULT. *Rome*, 1770, in-fol. cart..... 60 fr.
Le Magnificenze antiche e moderne di Roma, disegnati ed incisi da GIUSEPPE VASI. *In Roma*, 1773, in 4°. obl. vél. verd..... 20 fr.
Détails des plus intéressantes parties d'Architecture de la Bibliothèque de St. Pierre de Rome, levées et dessinées par DUMONT. *Paris*, 1763, 3 vol. in-fol. magn. dem. rel..... 24 fr.
Disegni di Palazzo di Caserta. *In Napoli*, 1756, in-fol. max. dem. rel..... 13 fr.
Scelta di Architetture antiche e moderne della citta di Firenze, da Ferdinando RUGGIERI. *In Firenze*, 1755, 4 vol. in-fol. dem. rel..... 38 fr.
Prospectus ædium viarumque insigniorum urbis Venetiarum, à Joan. Bapt. BRUSTALON et Ant. CANASE. *Venetiis*, 1763, in-fol. obl. cart. ... 15 fr.
Le Fabriche e i Disegni di Andrea PALLADIO, raccolti

da Ottavio Bertotti SCAMOZZI. *In Vicenza*, 1786, 5 vol. in-fol. dem. rel.... ..... 180 fr.

Le premier volume des plus excellens Bâtimens de France, par Jacques AUDROUET DU CERCEAU. *Paris*, 1576, in-fol. v. b. d. s. t..... 36 fr.

Les plus excellens Bâtimens de France, par Jacques AUDROUET DU CERCEAU, et Architecture et Perspective du même. *Paris*, 1559, 4 vol. in-fol. v. f..... 74 fr.

Recueils choisis des plus belles vues des Palais, Châteaux et Maisons royales de Paris, par RIGAUD, in-fol. cart..... 35 fr.

Vues de Maisons royales et de Villes, par Israël SILVESTRE et LECLERC, in-fol. max. m. r.... 28 fr.

Vitruvius Britannicus, of the British Architect, containing the Plans, Elevations and Sections of the regular Buildings oth publick and private in great Britain. By CAMPBELL. *Londres*, sans date, 3 vol. in-fol. max. dem. rel..... 96 fr.

The designs of Inigo Jones, consisting of Plans and Elevations for publick, and private Buildings published by William KENT. *London*, 1770, 2 tom. en un vol. in-fol. br..... 89 fr.

Desseins des édifices, meubles, habits et ustensiles des Chinois, par CHAMBERS. *Londres*, 1757, in-fol. max. cart..... 30 fr.

Ruines du Palais de Dioclétien, par Robert ADAMS. *Londres*, 1764, grand in-fol. en anglais... 150 fr.

Mes Rêveries, ouvrage posthume du Maréchal de SAXE. *Paris*, 1757, 2 vol. in-4°. v. m. fig... 20 fr.

Les Œuvres de BOILEAU DESPRÉAUX. *Paris*, *Didot aîné*, 1789, 2 vol. in-4°. br..... 59 fr.

La Psyché de LAFONTAINE. *Paris*, *Saugrain*, l'an 3, in-4°. Gr. Pap. vél. *Fig. avant la lettre, avec les eaux fortes*..... 96 fr.

Les Œuvres choisies de Jean-Baptiste ROUSSEAU. *Paris*, *Didot aîné*, 1790, in-4. br... .... 29 fr.

La Henriade, Poëme par VOLTAIRE. *Paris*, *Didot aîné*, 1790, in-4°. br..... 23 fr.

Le Paradis perdu, Poëme de MILTON, en anglais et

en français, orné de douze estampes imprimées en couleur, d'après les tableaux de SCHALL. *Paris, Defer-de-Maison-Neuve*, 1792, 2 vol. in-4°. maj. v. marb. all..... 50 fr.

Les Œuvres de MOLIÈRE. *Paris, Didot aîné*, 1792, 6 vol. in-4°. br..... 91 fr.

Tragedie di Vittorio ALFIERI. *Parigi, Didot maggiore*, 1788, 6 vol. in-8°. v. m. all..... 46 fr.

Galatée, Roman pastoral, imité de CERVANTES, par FLORIAN. *Paris, Defer-de-Maison-Neuve*, 1789, 1 vol. in-4°. fig. col..... 18 fr.

Banquet des Savans, par ATHENÉE, trad. par LEFEBVRE DE VILLÉBRUNE. *Paris*, 1789, 5 vol. in-4°. br..... 40 fr.

Pausanias, ou Voyage historique de la Grèce, trad. en français, avec des remarques par GEDOIN. *Paris*, 1731, 2 vol. in-4°. v. m. fig..... 23 fr.

Voyage en Italie, par DELALANDE. *Paris*, 1786, 9 vol. in-12, v. m. et atl..... 31 fr.

Voyage au Levant, par CORNEILLE LEBRUN. *Amsterdam*, 1714, in-fol. v. b. fig.

Voyages de CORNEILLE LEBRUN, par la Moscovie, en Perse, et aux Indes orientales. *Amsterdam*, 1718, 2 vol. in-fol. v. m. fig. } 38 fr.

Voyage en Arabie, et description de l'Arabie, trad. de l'allemand de NIEBUHR, avec les questions de MICHAELIS. *Amsterdam*, 1774 et 1776, 4 vol. in-4°. v. m. et br..... 72 fr.

Voyage de SHAW en Barbarie et au Levant, trad. de l'anglais. *La Haye*, 1743, 2 tom. en 1 vol. in-4°. v. f. fig..... 19 fr.

Voyages aux sources du Nil, trad. de l'anglais de BRUCE. *Paris*, 1793, 10 vol. in-8°. br. et atlas. ..... 37 fr.

Voyage pittoresque de la Grèce, par M. de CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris*, 1782, in-fol. cart. 150 fr.

Tableaux pittoresques de la Suisse. *Paris*, 1780, 1 vol. de texte et 2 vol. de planches..... 271 fr.

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par l'abbé de SAINT-NON. *Paris*, 1781 et suiv. Les deux premiers volumes sont avant la lettre, et reliés en v. m. d. s. t. Le surplus est avec la lettre et en cahiers. ..... 40 fr.

Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, par le même. *Paris*, 1781, 5 vol. in-fol. dem. rel. dos de mar. cit..... 431 fr.

Théâtre de Piémont et de Savoye. *La Haye*, 1700, 2 vol. in-fol. atlant. v. m. fig..... 18 fr.

Nouveau Théâtre de la Grande-Bretagne, ou Description des palais et maisons les plus considérables de la Grande-Bretagne. *Londres*, 1708, 2 vol. in-fol. v. m. fig..... 30 fr.

Description de l'Afrique, trad. du flamand d'O DAPPER. *Amsterdam*, 1686, in-fol. dem. rel. figures. ..... 10 fr.

Description de l'Egypte, composée sur les mémoires de M. MAILLET, par l'abbé le MASCRIER. *Paris*, 1735, in-4°. v. f. fig..... 19 fr.

Nuova Pianta di Roma, data in luce da Giambaptista NOLLI, l'anno 1748, en feuilles..... 30 fr.

La ville de Rome, ou Description abrégée de cette superbe ville, divisée en 4 volumes, et ornée de 425 planches. *Rome*, 1778, 4 vol. in-fol. br..... 79 fr.

Les Antiquités romaines de DENIS D'HALICARNASSE, trad. en français par BELLANGER. *Paris*, 1723, 2 vol. in-4°. v. b..... 21 fr.

Monumenti antichi inediti, spiegati da Giov. WINKELMANN. *Roma*, 1767, 3 vol. in-fol. rel. en cart. 82 fr.

Monumenti antichi inediti, overo Notizie sulle Antichita e belle Arti di Roma, per l'anno 1789, in-4°. cartonné, fig..... 19 fr.

Veterum Sepulcra, seu Mausolea Romanorum et Etruscorum, collecta et delineata a Petro Sanctio BARTHOLIO, cum explicationibus Joan. Petri BELLORII, edente Alex. DUKERO. *Lugd. Batav.*, 1702, in-fol. v. m. fig..... 51 fr.

Picturæ antiquæ Cryptarum Romanarum et Sepulchri Nasonum, delineatæ et expressæ a Petro Sancte BAR-

THOLI. *Romæ*, 1750, in-fol. magn. dem. reliure. ..... 71 fr.

AVIS.

La Science des Négocians et teneurs de livres, ou Instructions générales sur ce qui s'opère dans les comptoirs des Négocians, tant pour les affaires de Banques, Finances et Changes dans les principales places de l'Europe, que pour les spéculations en marchandise avec les usances et jours de grace ou de faveur qui y sont en usage.

Par feu M. de la PORTE, Professeur, teneur de livres, Arithméticien, et Maître Juré expert pour les Ecritures, Signatures, Comptes et Calculs.

Nouvelle édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée, dans laquelle on trouvera, par ordre alphabétique des noms de ville, leurs usages de commerce, le cours de leurs changes, leurs poids, leurs mesures, leurs aunages, le titre de leur monnoie, comparés à ceux de la République française, pour, de leurs rapports, pouvoir former les spéculations tant directes qu'indirectes sur les achats de matières, or, argent et marchandises, les arbitrages, et généralement tout ce qui constitue la science d'un négociant spéculateur. On y a joint des tables pour servir à la réduction tant des monnoies et mesures étrangères, que des anciennes de la France et celles adoptées par la République, ainsi que les nouvelles lois sur le commerce.

ERRATA.

N°. 20, page 311, à l'article : *Magasin des Enfans*, *lisez*, au lieu de 6 liv. 5 s., 3 liv.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 59.

JOURNAL

DE LA

LIBRAIRIE ET DES ARTS.

PAR RAVIER,

Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

(15 *Messidor, An* VIe.)

Le prix d'une année d'abonnement à ce Journal, dont il paroît tous les quinze jours un Numéro, composé de 16 pages in-8°. *est de* 8 *fr.* 70 *cent. pour Paris, et* 10 *fr.* 20 *cent.* franc de port, *pour les Départemens. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Rapport fait à l'Institut national, le 5 *ventôse an* 6, *par le citoyen* Camus, *au nom d'une Commission spéciale, sur l'Edition de Virgile dont la première livraison lui a été presentée par le citoyen* Didot l'aîné, *dans la séance du* 5 *pluviôse an* 6.

L'INSTITUT NATIONAL a nommé, dans sa séance du 5 pluviôse dernier, une commission pour lui rendre compte de la première livraison d'une nouvelle édition de Virgile, offerte à l'Institut par le citoyen Pierre

Didot l'aîné. Les membres de la commission sont Naigeon, Lassus, Vincent, Regnault et moi. L'intention de l'Institut a sans doute été que ses commissaires lui fissent connoître en quoi l'édition de Didot étoit particulièrement recommandable, le degré auquel cette édition constatoit que l'art étoit arrivé, et les progrès ultérieurs qui restoient à desirer pour sa perfection.

Nous avons étudié la première livraison du Virgile sous tous ses rapports typographiques; nous l'avons rapprochée des éditions les plus renommées, anciennes et modernes, françaises et étrangères; nous avons comparé l'effet que produisoit sur notre esprit ce que nous avions vu, avec l'idée qu'une méditation attentive fait naître d'une œuvre typographique absolument parfaite.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, les observations que nous avons recueillies, fourniroient des matériaux abondans pour une dissertation: le respect avec lequel nous devons économiser vos momens, nous détermine à ne vous présenter que des résultats.

Toutes les fois qu'un livre propre à former le cœur ou à étendre l'esprit sera imprimé d'un caractère net, sur un papier de bonne qualité, et correctement, on doit estimer une telle production: le typographe a rempli les engagemens que sa profession lui a fait contracter envers le public. Mais, ainsi que tous les arts, la typographie a son beau idéal, son beau parfait. Après avoir pourvu aux besoins de la société par des éditions utiles, et d'un prix qui les met à la portée du public, les artistes sont louables de consulter le goût des amateurs, et de s'exciter mutuellement à atteindre le sommet de l'art par des travaux recherchés.

Lorsqu'on examine les livres imprimés dans le quinzième siècle, on est surpris de la rapidité avec laquelle la typographie passe de premiers essais d'images et de légendes taillées sur une planche de bois, à de grandes productions composées avec des caractères

mobiles de métal fondu, rigoureusement alignés, sagement espacés, couverts d'une encre bien noire, de couleur égale. C'est le mérite des éditions d'Alde, de celles des Juntes en Italie, de quelques-unes des éditions de Paris, entre autres de celles de Vérard.

Dans le siècle suivant, les belles éditions se multiplient dans les ateliers de Josse Bade, de Simon de Colines, de Robert et Henri Etienne, de quelques-uns de leurs successeurs, des Wechel et de Plantin. Dans le dix-septième siècle, les Elzeviers élèvent leur tête au-dessus de tous les typographes alors connus : on n'a cependant oublié ni leurs compatriotes Jansson, Hackius, Waesberg, ni les presses de Paris dirigées par Vitré et par les Cramoisi, ni celles d'Oxford et de Cambridge.

Durant la première moitié, à peu près, de ce siècle, la typographie française étoit tombée dans la langueur. Coustelier, Guerin et Latour, Barbou, rompent ce sommeil. Le génie s'éveille et inspire Baskerville de Birmingham, Ibarra de Madrid, les Didot de Paris, Bodoni de Parme, Martyns de Londres. C'est le résultat de leurs succès dans toutes les parties de l'art typographique, que nous avons comparé pour vous faire connoître particulièrement les succès de Didot.

Nous parlerons d'abord de la forme des lettres.

Les caractères nommés gothiques avoient été adoptés au moment de l'invention de l'art. Nicolas Jenson et Jacques Desrouges, Français, gravèrent la lettre romaine ronde en 1471.

Garamond s'acquit dans ce genre une réputation qui brille encore au milieu de l'éclat de celle de ses successeurs. A la fin du siècle dernier, l'Académie des sciences entreprit plusieurs travaux sur le dessin des caractères et sur leur gravure. Ils n'ont pas été conduits à leur perfection.

La plupart des imprimeries de l'Europe n'employèrent pendant long-tems que des caractères sortis des fonderies de Paris. J'excepte l'imprimerie du Vatican, dont les poinçons, les orientaux en particulier, sont

l'ouvrage d'un artiste estimé, *Stefano Paolino*, Etienne Paulin. Les Elzeviers usèrent presque uniquement des caractères de Garamond. On gravoit peu de nouveaux poinçons. Vers le milieu de ce siècle, à l'époque où l'art typographique sortit de la léthargie dans laquelle il étoit tombé, Fournier le jeune essaya des tentatives heureuses, mais qui le cédèrent bientôt à celles de Baskerville, d'Ibarra, des Didot, de Bodoni et de Martyns. Breitkopf à Berlin, Haas à Bâle, l'un et l'autre connus par l'impression des cartes géographiques avec des types mobiles; Jacob et Roland à Strasbourg; Alberti, ou le graveur qu'il emploie, à Vienne; Unger à Berlin, s'efforcent encore de perfectionner le dessin et la coupe des poinçons. Une beauté propre aux poinçons des Didot, de Bodoni, de Martyns, de Jacob et Roland, c'est la distinction prononcée des pleins et des déliés, la coupe nette, la taille à pic, qui fait que l'empreinte n'a rien de pâteux; l'harmonie entre la hauteur et la largeur de la lettre. L'examen auquel nous nous sommes livrés, nous a fait observer qu'Ambroise Didot l'aîné, le père des éditeurs du Virgile, et Bodoni, étoient tombés tous deux d'abord dans un même défaut; ils tailloient les jambages de leurs lettres trop grêles: ils se sont corrigés eux-mêmes par degrés de ce défaut, qui ne paroît plus dans les caractères de Firmin Didot.

Au premier coup-d'œil, les caractères de Didot l'aîné dans le Malherbe, de Didot jeune dans le Juvénal de Dusaulx et dans les éditions de Defer, de Bodoni dans le Catulle de 1794, de Martyns dans le Shakespear de 1791 et le Hume de 1795, paroissent d'une égale beauté; leur rapprochement fait découvrir des défauts particuliers à chacun d'eux. Les chiffres des éditions de Martyns sont détestables. Bodoni a de mauvaises capitales: lorsque le mot *Ille* ou *Illi* commence un vers, on ne sait si on a sous les yeux un mot latin ou le nombre III. Chez les Didot, le desir de bien trancher les pleins et les déliés paroît avoir gâté la figure de l'*O* et des lettres qui lui sont analogues. Le Virgile dont vous avez eu la première

livraison sous les yeux, est, à l'exception de cette même lettre, d'un caractère plus pur que tout ce que nous avons vu. On croiroit impossible d'imaginer mieux, si Didot lui-même n'annonçoit qu'il espère faire un pas au-delà dans l'édition de Racine qu'il projette. Il emploiera les caractères dont on voit un essai dans l'avertissement du Virgile, et qui ont un degré de perfection au-dessus de ceux du texte.

Le papier du quinzième et du seizième siècle répondoit mal au talent des imprimeurs. Ils employèrent, pour des exemplaires de choix, un parchemin fin, connu vulgairement sous le nom de vélin. Rien n'est plus beau que certaines pages de ces éditions : les lignes semblent formées de lettres d'ébène enchâssées dans de l'ivoire. Mais l'espèce de vélin employée par ces premiers imprimeurs, est, comme l'ivoire, sujette à jaunir. Il est d'ailleurs très-difficile d'éviter une inégalité entre la partie extérieure de la peau et celle qui touche à la chair. Les Elzeviers furent plus heureux : on prétend que les principales qualités que nous admirons dans leurs papiers sont l'effet du laps des années : ce sera donc à ceux qui viendront après nous à comparer, soit avec les papiers employés par les Elzeviers, soit avec les beaux papiers fabriqués dans ce siècle en Hollande, les papiers vélins des manufactures françaises, anglaises, et même aujourd'hui des manufactures allemandes. Ici encore le rapprochement dévoile les défauts, ou, pour parler plus exactement, l'inégalité des degrés de mérite. Le papier vélin du Shakespear et du Hume est mieux lié et plus égal ; mais il dégénère en carton, et il a une teinte de roux. Celui du Virgile, qui sort des fabriques de Didot jeune à Essone, l'emporte par sa grande blancheur, soit sur le vélin de Londres, soit sur celui d'Italie : mais on y apperçoit des points clairs.

L'égalité du tirage est une des choses qui contribuent davantage à la beauté des éditions, et cependant elle est rare dans les éditions les plus soignées. La construction des formes que l'on met sous la presse, est une cause presque inévitable que les bords de la

page reçoivent plus d'encre que le milieu. Le papier, n'étant pas également soutenu au-delà des bords de la page, se replie et s'abreuve de cette surabondance de noir.

Didot l'aîné a, le premier, détruit la cause de ces inégalités, en établissant autour de la page des châssis de cuivre portés sur des ressorts. Ils ne s'abaissent qu'à proportion du foulage, et ils maintiennent le papier sur un niveau constamment égal.

Tant d'attentions pour plaire aux yeux ne seroient que la frivole parure d'un livre dans lequel la pureté du texte ou sa correction se trouveroit négligées. *Namque*, comme l'a si bien dit Henri Etienne dans une satyre contre les imprimeurs ignorans, intitulée, *Querimonia artis typographicæ* :

Namque quod humano mens est in corpore; quod mens
Præstare humano corpore clausa potest:
Hoc opere in nostro præstat correctio (. voci
Fas usum veteri sit tribuisse novum.)
Hæc fugat a scriptis tenebras, lucemque reducit:
Una hæc cum mendis aspera bella gerit.

Les Etienne et Christophe Plantin n'épargnèrent ni veilles ni argent pour obtenir des éditions correctes. Didot l'aîné, plus attentif que quelques Anglais et que les Italiens, à ce point essentiel, est peut-être le seul des modernes qui nous donne des éditions extrêmement correctes. Un des membres de la commission, après avoir lu la première livraison du Virgile, assure qu'on n'y trouve pas une erreur typographique. Quant au texte, celui que Didot a préféré, est le texte donné par Brunck; il ne s'est pas néanmoins tellement attaché à cet éditeur, qu'il n'ait consulté aussi Burmann et Heyne, pour profiter de leurs variantes.

Passons aux ornemens typographiques étrangers à la lettre.

Dans les années du déclin de la typographie, les

imprimeurs s'efforcèrent de masquer les défauts de leurs compositions, par des ornemens quelquefois d'une bizarrerie singulière. On est revenu à des idées plus saines. Une belle impression typographique a été reconnue, celle où l'on ne voyoit que des lettres dessinées avec grace, terminées avec précision. Les juges sévères ont condamné jusqu'à certains filets que l'on ne devroit peut-être pas trouver dans l'édition du Virgile. Mais on a joint à ces belles impressions, des estampes. La gravure et la typographie ont été mises aux mains l'une contre l'autre : elles ont lutté à qui obtiendroit la palme dans son genre. L'amateur a comparé la nature peinte par Oudry, avec la nature peinte par La Fontaine. Le Télémaque de Didot jeune a été orné des figures gravées par Tilliard, sur les dessins de Monnet; le Juvenal de Dusaulx, des gravures de Giraud, sur les dessins de Moreau le jeune : mais nous ne prétendons pas indiquer tout ce qui a été donné d'agréable en ce genre.

La première livraison du Virgile est accompagnée de onze estampes. Ici ce sont les artistes que vous devez interroger. Ceux de nos collègues que vous avez nommés membres de la commission, nous ont dit : Les originaux des gravures du Virgile ne sont point, il est vrai, des tableaux ; mais ce sont des dessins d'excellens artistes, Girodet et Gerard. Pour les graveurs, Didot a le bon esprit de les choisir parmi ce que l'on connoît de mieux dans le genre de l'œuvre qu'il veut donner au public, et il fait tous les sacrifices que demande une exécution soignée. Les estampes, considérées en elles-mêmes, sont belles (faites attention à l'étendue de cette expression, lorsqu'elle est employée par des artistes qui prononcent un jugement) ; et considérées de plus comme destinées à orner un livre, elles sont, dans leur ensemble, supérieures à ce qui a été donné jusqu'à nos jours.

Il est facile maintenant de reconnoître en quoi les deux frères, Pierre et Firmin Didot, surpassent leurs émules, et quelles victoires ils ont encore à remporter ou sur ces émules ou sur eux-mêmes.

La typographie doit beaucoup à Pierre Didot et à Firmin son frère. Pierre, jeune encore, décrivit les progrès de son art en vers, comme Henri Etienne l'avoit défendu contre les ignorans qui le dégradoient. Au milieu de l'agitation et des tumultes, Didot a constamment travaillé à perfectionner toutes les parties de la typographie, comme Plantin fonda une des plus célèbres imprimeries à Anvers, à la fin du seizième siècle, au sein des guerres qui désoloient la Flandre. Il a employé sept années entières à faire des tentatives de tout genre, et avec de grandes avances de fonds, pour mettre le Virgile dans l'état où il vous l'a présenté.

Les frères Didot s'acquièrent des droits nouveaux, et peut-être plus grands, à la reconnoissance des hommes, par les moyens qu'ils emploient en ce moment pour multiplier à l'infini, avec une correction sans exemple, et livrer moyennant un prix dont on a peine à concevoir la modicité, les auteurs classiques. Ils vous ont annoncé leur entreprise (1), et sans doute elle fixera d'une manière particulière votre attention: mais ici la République revendique une partie de leur gloire.

Comparez ce qui est arrivé il y a deux siècles, avec ce qui arrive aujourd'hui. Les Etienne et Christophe Plantin fournissent des modèles à l'Europe: l'art typographique, grace aux travaux de ces artistes fameux, est muni de tout ce qui est propre à multiplier les productions utiles. Le génie des arts peut jeter partout des éclats passagers; il faut une terre libre pour qu'il déploie son énergie. Ce ne fut donc ni de Paris, ni d'Anvers, que sortirent cette multitude de superbes classiques qui répandirent le goût des lettres et des connoissances dans tout l'univers. Ce fut à Amsterdam, à Leyde, à Utrecht, que les Elzeviers, les Jansson, les Hackius, imprimèrent leurs collections si justement estimées. Désormais Paris n'aura rien à envier, sous ce

(1) Voyez le *Prospectus* des éditions stéréotypes.

rapport, à ces villes célèbres ; les grandes entreprises qui y réussirent autrefois vont avoir les mêmes succès parmi nous, parce qu'elles y sont favorisées par le même génie de la liberté qui les féconda chez les Bataves.

Quelque satisfaction que les chefs-d'œuvre dont nous vous avons rendu compte, donnent aux amis des arts, les Didot n'ignorent pas, vous les avez vu le déclarer, qu'on peut avancer plus près du beau parfait dont ils se forment l'idée. La possibilité de progrès ultérieurs intéresse l'Institut, destiné, par la loi de son établissement, *à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues* (loi du 3 brumaire an 4). Lorsque vous aurez pris les mesures convenables pour exécuter les dispositions de la loi du 15 germinal an 4, qui vous ordonne de continuer la description des arts, commencée par l'Académie des sciences, l'art typographique, cet art que tous les savans ont un intérêt égal à cultiver comme une propriété qui leur est commune, ne sera-t-il pas un des premiers qui exerceront votre sagacité ?

La proportion des lettres, soit entre elles, soit entre leurs parties, nous paroît susceptible de quelque perfection.

Nous avons été surpris d'apprendre que les plus célèbres graveurs, les Didot eux-mêmes, n'ont point de règle pour compasser avec une précision mathématique toutes les parties de la lettre.

Garamond suppléa aux règles ; il les a fondées peut-être par un goût long-tems exercé. Il ne grava ses poinçons qu'après s'être nourri de l'étude des beaux manuscrits en lettres romaines : nous croyons que la source du véritable goût en ce genre est là ; il faut étudier ces manuscrits, et déduire les règles des principes que l'on saura y puiser.

Dans la partie de l'art que l'on peut appeler spécialement la partie méchanique, il reste des difficultés à vaincre. Didot le père et d'autres typographes ont perfectionné la construction de la presse. Nous vous avons parlé des cadres à ressort inventés par Pierre

Didot, qui assurent l'égalité du foulage : le *touchage*, ou l'imposition de l'encre sur les formes, a besoin d'une plus grande précision pour obtenir plus d'égalité dans son effet. La qualité de l'encre doit exercer les recherches de nos chymistes. Il paroît qu'autrefois on l'employoit d'une qualité supérieure. Quel moment plus favorable pour décrire les procédés d'un art, que celui où un nombre assez remarquable d'hommes passionnés pour sa gloire, le cultivent dans différentes contrées les uns à l'envi des autres ? Quel moment plus favorable pour le perfectionner, que celui où la liberté répand sur tous les arts la même vigueur qui accompagna autrefois leur renaissance en Europe ?

L'avis de votre commission est que l'Institut déclare que l'édition de Virgile, imprimée par Pierre Didot, avec les caractères gravés par Firmin Didot son frère, donne un nouvel éclat à la typographie française, qu'eux-mêmes et plusieurs autres artistes célèbres avoient déja portée à un haut degré de perfection.

Signé, LASSUS, NAIGEON, VINCENT, REGNAULT, CAMUS.

Ce rapport a été adopté par l'Institut, dans sa séance générale du 5 ventôse an 6; il a été imprimé en exécution d'un arrêté de la classe de littérature et beaux arts du 18 germinal suivant.

Ouvrages nouveaux.

Essai sur la Théorie des Nombres, par A. M. LEGENDRE, de l'Institut national; un fort volume in-4°. de l'imprimerie de *Crapelet*. Prix 18 fr. et 21 fr. par la poste.

A *Paris*, chez *Duprat*, Libraire pour les Mathématiques, quai des Augustins.

Après une introduction sur les nombres premiers, l'auteur expose en détail diverses méthodes et propo-

sitions relatives à l'analyse indéterminée. La seconde partie est consacrée à la recherche et à la démonstration des principales propriétés des nombres. Dans la troisième partie, les nombres sont considérés en tant qu'ils sont décomposables en trois quarrés. La quatrième partie comprend la discussion de plusieurs points importans de la science des nombres, et l'examen de quelques propositions avancées par *Fermat*. Le volume est terminé par un recueil de tables assez étendues, dont quelques-unes ont pour objet de développer les diverses formes trinaires dont chaque diviseur quadratique est susceptible. Le nom de l'auteur nous dispense de faire l'éloge de cette nouvelle production, qui ne peut qu'ajouter à sa gloire.

Les Contes en vers et en prose, de feu l'abbé de Colibri, ou le Soupé, conte composé de mille et un contes; 2 vol. in-18 broch. Prix 2 fr. 25 cent.

A *Paris*, chez *Didot le jeune*, quai des Augustins, n°. 22, au premier; et chez *Pougens*, rue Thomas-du-Louvre, n°. 34.

Ce petit ouvrage d'un de nos anciens et très-excellens littérateurs, fut imprimé pour la première fois il y a trente ans ou environ; et cinq éditions consécutives enlevées dans le tems avec une rapidité presque incroyable, font un éloge suffisant du cadre aussi ingénieux que piquant employé par le citoyen C..... pour peindre les mœurs des Français d'alors, lesquelles n'ont pas beaucoup changé à bien des égards. La nouvelle édition que nous annonçons a été presque entièrement refondue par l'auteur, qui l'a enrichie de plusieurs chapitres et de bon nombre de contes très-plaisans qui n'avoient jamais paru. Elle est faite sur beau papier fin, et imprimée avec cette élégance typographique qui distingue les ouvrages sortis des presses de Didot le jeune.

Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis, seconde édition, augmentée de descriptions et d'anecdotes sur la vie militaire et politique de Georges *Washington*.

A *Paris*, chez *Batilliot* frères, Imprimeurs-Librai-

res, rue du Foin-Jacques, n°. 11. Prix 3 fr. et 4 fr. franc de port.

L'Esprit de l'Encyclopédie ou Choix des articles les plus agréables, les plus curieux et les plus piquans de ce grand dictionnaire.

A *Paris*, chez *Fauvelle* et *Sagnier*, Imprimeurs, rue Pavée-André-des-Arts, n°. 28.

Il existoit déja un Esprit de l'Encyclopédie en 5 vol. in-12, dont l'édition est épuisée depuis long-tems. Les auteurs de celui que nous annonçons, ont pris un cadre beaucoup plus étendu. Ils avoient, il est vrai, des matériaux plus abondans et mieux choisis. En mettant à contribution l'*Encyclopédie de Paris*, in-fol. et l'*Encyclopédie méthodique de Panckouke*, ils donneront une espèce de Dictionnaire universel de littérature, qui sera aussi instructif qu'amusant, et à la portée de toutes les classes de lecteurs. L'ouvrage entier ne comportera que 12 vol. in-8°. de plus de 400 pages chacun, à raison de 4 fr. le volume. Il en paroît déja deux volumes, qui sont bien imprimés et sur bon papier. On aura la facilité de retirer les volumes à fur et à mesure qu'ils paroîtront.

Tableau des nouvelles Mesures et Monnoies de la République française, contenant le système méthodique de leurs nomenclatures, de leurs rapports entre elles et avec les anciennes.

Tableau des anciennes Mesures et Monnoies, indiquant leurs rapports avec les nouvelles mesures et monnoies adoptées par la République française. Prix 1 fr. 50 cent. franc de port.

A *Paris*, chez *Gueffier*, Imprimeur-Libraire, rue Gît-le-Cœur.

Ces deux tableaux, indispensables à tous les citoyens, sont composés chacun d'une feuille; la partie typographique en est soignée: ils contiennent des observations simples et claires, qui les mettent à la portée de tout le monde.

Table de multiplication des fractions, dédiée au

citoyen *Lalande*; tableau d'une feuille. Prix 1 franc 50 centimes.

A *Paris*, chez le même.

Suite de l'Extrait du Catalogue des Livres de feu le C. HUBERT, dont la vente a été faite dans la maison d'Agence, de Dépôt et de Commerce des citoyens Mauger, Amelot et Hubert, rue des Fossés-Montmartre, n°. 4, le Septidi 27 germinal an 6, et jours suivans.

Antiquités étrusques, grecques et romaines, par le comte de CAYLUS. *Paris*, 1761, 7 vol. in-4°. v. mar..... 125 fr.

Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet d'Hamilton, par d'HANCARVILLE. *Naples*, 1767 et suiv. 4 vol. in-fol. br. en cart. dos de m. r..... 460 fr.

Ruins of Athens, with remains and other valuables Antiquities in Greece. *London*, 1759, in-fol. dem. rel..... 141 fr.

Les Ruines de Balbec. *Londres*, 1757, in-fol. v. m. 90 fr.

Les Ruines de Palmyre. *Londres*, 1753, in-fol. mar. v. éc..... 102 fr.

Les Ruines de Pœstum, par Thomas MAJOR. *Londres*, 1768, in-fol. cart..... 61 fr.

Les Ruines des plus beaux Monumens de la Grèce, par le ROY. *Paris*, 1770, in-fol. max. dem. rel. dos de mar. cit..... 84 fr.

Delectus Antiquitatum seu Inscriptionum et Epitaphiorum quæ in saxis et marmoribus romanis videntur, auct. Jano Jac. BOISSARDO, cum figuris Theodori de BRY. *Francofurti*, 1597, in-fol. vél. ..... 20 fr.

Admiranda romanarum Antiquitatum ac veteris Sculpturæ vestigia, a Petro sancte BARTHOLO delineata et incisa. *Romæ*, 1694, in-fol. obl. v. f..... 44 fr.

Columna Antonini a Petro sancte BARTHOLO delineata et sculpta, cum notis P. BELLORII. *Romæ*, 1704, in-fol. obl. cart..... 27 fr.

Columna Antoniana, cum notis Jo. Petri BELLORII, et incisa a Petro sancte BARTHOLO, infol. obl. v. mar..... 47 fr.

Colonna Trajana nuovamente disegnata et intagliata, da Pietro santi BARTHOLI, in-4°. obl. m. r.. 70 fr.

Colonna Trajana, disegnata et intagliata da Pietro santi BARTHOLI. *In Roma*, in-fol. obl. vél. 69 fr.

Vestigia delle terme di Tito e loro interne pitture incise, da CARTONI, in-fol. max. cart..... 100 fr.

Veteres Arcus triumphales Augustorum insignes, restituti et illustrati a Jo. Petro BELLORI æneis typis vulgati per Jo. Jacob. de RUBEIS. *Romæ*, 1690, in-fol. dem. rel..... 21 fr.

Columna Theodosiana ab Arcadio imperatore Constantinopoli erecta, a Gentile BELLINO delineata et ære sculpta, in-4°. obl. en feuilles..... 18 fr.

Histoire des grands Chemins de l'Empire romain, par BERGIER. *Bruxelles*, 1728, in-4°. v. b. fig. petit pap..... 21 fr.

Antiquités de France. Monumens de Nîmes, par CLERISSEAU. *Paris*, 1778, in-fol. max. en feuilles, fig..... 30 fr.

A Collection of fisty printre from antique gems engraved by John SPILSBURY. *London*, 1785, in-4°. cart..... 38 fr.

Description des principales Pierres gravées du Cabinet du duc d'Orléans, par La CHAU et Le BLOND. *Paris*, 1780, 2 vol. in-fol. cart..... 53 fr.

Fin de ce Catalogue, contenant 40 pages.

Notice de Livres rares provenant de la Bibliothèque d'un Amateur, dont la vente a eu lieu en la Salle du citoyen Ravier, rue Pavée, près le quai des Augustins.

De CALASIO concordantiæ Bibliorum hæbraicorum. *Romæ*, 1621, 4 vol. in-fol. ..... 58 fr.
Evangelium infantiæ, edidit et latinâ versione illustravit Henricus SIKE. *Trajecti ad Rhenum Halma*, 1697, in-8°. m. r. (DB. 91)(1)..... 10 fr.
ZOLIAC, Duel et combat de J. C. avec Satan. *Paris*, 1587, in-8°. m. r..... 13 fr.
OUTRAMUS de Sacrificiis Hebræorum et nonnullis gentium profanarum. *Amstel.* 1678, in-4°. vélin. (DB. 172)..... 2 fr. 50 cent.
FLACCI ILLYRICI (FRANCOWITZ) Missa latina quæ olim ante romanum circa annum 700 in usu fuit, cum *Rhenani* præfatione in missam *Chrysostomi* a Leone *Tusco* anno 1070 versam. *Argentinæ*, *Mylius*, 1557, in-8°. (rare DB. 200)..... 80 fr.
G. POSTELLUS de nativit. Mediatoris, 1547, in-4°. m. r. (D. 801)..... 6 fr.
COLLIUS de sanguine Christi. *Mediolani*, è collegio Ambrosiano, 1617, in-4°. v. (DB. 422)..... 16 fr.
Tragédie du franc arbitre, trad. de l'italien. *Crespin*, 1558, in-8°. parchemin..... 12 fr.
Christophe de CHEFFONTAINE. Réponse à une Epître contre le libéral arbitre. *Paris*, *l'Huiltier*, 1571, in-8°. v. f. (DB. 402)..... 9 fr.
Bartholomæi VALVERDII ignis purgatorius. *Venetiis*, *Valgrisius*, 1590, in-4°. m. r. (DB. 450) .. 24 fr.
RUSCA, (Ant.) de Inferno et statu dæmonum. *Mediolani*, è collegio Ambrosiano, 1621, in-4°. (DB. 457)..... 20 fr.
COLLIUS, de animabus Paganorum, lib. V. *Medio-*

(1) Ces lettres DB., suivies d'un chiffre, indiquent le N°. de la Bibliographie de DEBURE, où il en est fait mention.

lani, è collegio Ambrosiano, 1622, 1633, 2 tom. 1 vol. in-4°. v. (DB. 448)..... 33 fr.

ELIZALDE, de formâ veræ religionis. *Neapoli*, 1662, in-4°. (DB. 584)..... 13 fr.

POUGET. Institutiones catholicæ in modum cathecheseos redactæ. *Parisiis*, 1725, 2 vol. in-fol. 16 fr.

WICLEFII (Joan.) Dialogorum Libri. 1525, in-4°. (DB. 628)..... 28 fr.

LUTHERI (Martini) Opera varia, de abrogandâ missâ privatâ devotis monasticis judicium. *Wittembergæ*, 1521, 1523. Origo idololatriæ, etc. in-4°. avec son portrait..... 24 fr.

BEVERLANDI, (Adr.) peccatum originale. *Eleutheropoli*, 1678. — De stolatæ virginitatis jure. *Lugd. Bat.* 1680. — De fornicatione eavendâ, 1698, in 8°. m. r. (D.B. 852, 53, 54)..... 15 fr. 50 cent.

WAGENSEILII (Christ.) Tela ignea satanæ, (sive Judæorum Libri) adversùs J. C. religionem. *Altdorfii*, 1681, 2 vol. in-4°. v. (DB. 894)... 6 fr.

BROWN. La Religion du Médecin. *Hollande*, 1668, in-12. (DB. 859). m. cit. d. s. t..... 4 fr.

FLACCUS ILLYRICUS. Antilogia Papæ et Antichristi. *Basileæ*, *Oporinus*, 1555, in-8°. cart..... 5 fr.

DE BEZE (Théod.) Mappemondé Papistique, par Frangidelphe Escorche-messes. A *Luce nouvelle*, par Briffaut chasse-diables, 1567, in-4°. m. verd. 39 fr.

AVIS.

En parlant dans notre précédent numéro de la nouvelle édition de la *Science des Négocians*, par de la PORTE, augmentée et totalement refondue, nous avons oublié d'annoncer qu'elle étoit sous presse.

Nota. *L'éditeur de cette feuille se charge de la commission pour les départemens et l'étranger, principalement des belles éditions grecques et latines; des ouvrages anciens et modernes, ornés d'estampes. Il ne sortira rien de précieux de chez lui, qui n'ait été collationné, et scrupuleusement examiné.*

Les lettres et l'argent doivent lui être adressés francs de port, Quai des Augustins, N°. 39.

TABLE
ALPHABÉTIQUE

Des Auteurs mentionnés dans ce volume.

A.

Académie des inscriptions, 287.
Acta eruditorum Lipsiæ, 60.
Adam. Ses Chevilles, 240 *bis*.
Adam de *Cardonnel*. Pictoresque antiquities of Scotland, 47.
Adams. Ruines, 333.
Adanson. Histoire du Sénégal, 21.
Addisson. The spectator, 280.
Ælianus. De natura animalium, 21.
Æschyles edente *Stanley*, 27.
Æsopi, etc. Fabulæ, 253.
Agrippa. Philosophie occulte, 111.
Aiguillon. (le duc d') Recueil de pièces choisies, 29, 127.
A Kempis. Imitatio Christi, 220.
Alciat. Emblêmes, 128.
Alcoran des Cordeliers, 207.
Aldrich. Architectura civilis, 25.
Aldrovandus. Opera omnia, 173.
Alembert. (d') Ses œuvres, 280.
Alessander e Pietro Scattaglia, 174.
Alexander ab Alexandro. Cum notis Variorum, 42.
Alfieri, 334.
Allegre. Vies des empereurs, 143.
Ambrosius (S.), 316.
Anacréon, 26, 126, 238.
Anciennes chroniques d'Angleterre, 41.
Ancillon. Traité des Eunuques, 175.
Aneau. Imaginations poétiques. 141.
Angelo. L'école des armes, 188.
Animaux à mammelles, 21.
Antichita di Ercolano, 157.
Apollonius Rhodius. Argonautica, 27, 31.
Appianus Alexandrinus. Historia Romana, 285.
Apuleius, en vers francais, 141.
Aretin. Amours de Laïs et Lamia, 41, 255.
Argenville. (d') Vies des peintres, 158
Ariosto. Orlando furioso. *Baskerville*, in-4., 29, 140, 186, 206, 284, 301.
Aristophanes, 27, 184.
Aristoteles. De poetica, 26.
Arnaud. Histoire des juifs, 207.
Artois, (collection d') 62, 143, 187, 256, 285.
* *Athanasius*. (S.)
Athénée, 254, 334.
Auctores Græci et latini, *Biponti*, 283.
Audrouet du Cerceau, 333.
Augustinus, (S.) 316.

B.

Bailly. Son éloge, 268.
Banier. Métamorphoses d'Ovide, 205.
Banier et Macrier. Cérémonies religieuses, 209.
Bar. Costumes, 302.
Barbut. Insectes de *Linné*. -- Du même, the genera vermium, 109.
Baron, (Théâtre de) 186.

Barrault. Monumens, 332.
Barrelerius. De plantis, 172.
Barthelami. Voyage d'Anacharsis, in-4. vél., 63, 155, 201, 266.
Barthius. Pornodidascalus, 142.
Bartoli, 208, 335 *bis*, 349, 350.
* *Basilius*, (S.) 316. *Idem*.
Basnage. République des Hébreux, etc., 159.
Baurn. Iconographia, 319.
Bayle. Dictionnaire, 158, 203, 219.
Beaurain. Campagnes de Flandres, 282.
Beccaria. Delitti e penne, 223.
Begerus. Bellum trojanum, 45.
Belidor. Architecture, 532.
Belin. Atlas maritime, 301.
Bellinus. Columna, 350.
Bellorius, 335, 350.
Bergier. Chemins de l'Empire romain, 207, 350.
Bernard. Ses œuvres, 250.
Bernardin de St.-Pierre. Chaumière Indienne. — Paul et Virginie, 189, 223, 254.
Bernis. Ses œuvres, 250.
Berquin. Idylles et romances, 250.
Berthelot. Mécanique, 317.
Beverland, 352.
Bèze, (Théod. de) 352.
Biblia sacra, dicta de Richelieu, 159.
Biblia sacra. *Didot* aîné, 220.
Bibliothèque des Théâtres, 251.
Bidloo. Anatomia, etc., 110.
— Ejusdem, Anatomia, secunda editio, 111.
Bienfaits du sommeil, 255.
Birch. V. *Houbraken*, 158.
Bitaubé. Joseph, 140, 206.
Blackwel, 20, 109.
Blaeu. Géographie, 191.
Blanchet. Variétés morales. 79.
Blondel. Architecture française, 25.
Boccaccio, 41, 141, 157, 253, 301.
Boileau, 29, 138, 139, 185, 240, 284, 300, 333.
Boissardus. Antiquitates, 349.
Bolton. Histoire des champignons, 109.
Bonheur (sur le) des sots, 79.
Bonnet, (Œuvres de) 223.
Bossuet, 44, 63, 154, 266, 299, 302, 315.
Boucher. Simulée conversion d'Henri IV, 156.
Bouchet. Opuscules.
— *Du même*. Epitres morales.
— *Du même*. Triomphes de la noble et amoureuse Dame, 128.
Bourdaloue. Sermons, 160.
Bouteroue. Sur les monnaies, 157.
Boyer d'Aguilles, 319.
Brandt. Nef des fols, 138.
Breton (le). Manuel de Bounique, 172, 224.
Breynius, 20, 108.
Brez. Flore des insectophiles, 175.
Brisson. Orhithologie, 21.
Brisson. Naufrage et captivité, 266.
Brotier. Paroles mémorables, 255.
Brown. Religion du médecin, 352.
Browne. History of Jamaïca, 23.
Bruce. Voyage aux sources du Nil, 192, 302, 334.
Bruckerus. Historia philosophiæ. 79.
Brueys. (de) Diversités morales, 221.
Brumoi. Théâtre des grecs, publié par *Rochefort* et *Dutheil*, 27, 127, 205, 300.
Brustalon et Canaze, 332.
Bruyère. (de la) Caractères. V. *Theophraste*, 221.
* *Buffon*. Histoire des Oiseaux, in-fol., 21, 108, 109, 204, 237 *bis*, 280, 282, 299. *Idem*.
Bulliard. Flora Paris. 318.
Burtin. Oryctographie de Bruxelles, 171.

C.

Cabinet du roi, 269.
Cabinet des Fées, 254.
Cabinet satirique, 206.
Cæsar, 155, 201, 271.
Calasio, 351.
Callimachus. Cum notis *Spanhemii*. — *Idem* græce et italice, 26.
Callimaque. Traduit en francais, 238.
Callot. Misères de la guerre. — Du même. Caprici di varie figura, 111.
Camoens. Lusiade, 252.
Camphel, 333.
Caracci. Galeria Farnese, 318.
Cartoni. Terme di Tito, 350.
Cassini. Carte de France, 202.
* *Castellus*. Lexicon.
Catesby, 22, 109, 205, 237.
* *Cato Columella*, etc.
Catullus, *Tibullus*, *Propertius*, 126.
Caylus, 59, 142, 286, 314, 349.
Cervantes, 42, 62, 142, 206.
Chambers. Edifices, 333.
Chambray. Architecture, 331.
Chappe. Dauteroche, voyage en Sibérie, 44, 154, 192, 207, 265, 302.
Chappuysi. Soirées d'un Solitaire, 31.
Chapron. Sacræ historiæ, 318.
Chardin. Voyage en Perse, 154, 207.
Charron. De la Sagesse, 170, 279.
Chartier. (Allain) Ses Œuvres, 128.
Chavigny. Commentaires sur Nostradamus, 23.
Cheffontaine, (de) 351.
Choderlos de Laclos. Liaisons dangereuses, 254.
Choiseuil Gouffier. Voyage pittoresque de la Grèce, 44, 63, 154, 270, 286, 314, 319, 334.
Chrysostomus. (S.) 316.
Christ. Histoire des mouches, 22.
Cicero. Edente Lallemand, 26, 183, 221 *bis*, 300.
Claudianus. Ex officina Elzeviriana, 28.
Clayton. V. Delacroix, 224.
* *Clemens Alexandrinus*.
Cleomene, ou Tableau des passions, 222.
Clerc. (le) Géométrie, 237.
Clerck. De insectis, 110.
Clerisseau, 350.
Clifford. Hortus Cliffortianus, 23.
Cochin. Voyage d'Italie, 201.
Codicile de Louis XIII, 156.
Coelemans. Recueil d'estampes, 112.
Colardeau, (Œuvres de) 185.
Collection des arts et métiers, 300.
Collius, 351 *bis*.
Columna. Hypnerotomachia, *Poliphili*, 142.
Commines. Ses mémoires, 156, 207.
Condillac. Cours d'études, 61, 237, 269.
Conquêtes de l'Empereur de la Chine, 208.
Constantinus. Lexicon græco latinum, 25.
Controverses des sexes masculin et féminin, 143.
Cook. Ses voyages, 191, 206, 265.
Corneille. Son théâtre, 61, 139, 186, 205, 270.
Cornelie, tragédie, 186.
Cornelius Nepos. Vitæ imperatorum, 287.
Costumes du Levant, 205.
Cottelerius. Patres apost. — Ejusd. monumenta, 316.
Coulon. Rivières de France, 207.
Court de Gebelin. Monde primitif, 269, 300.
Cramer. Papillons exotiques, 110.
Crébillon. Son théâtre, 62.
Crozat. (Cabinet de), 112.
Curtis. The botanical magasine, 20.
Cyprianus, (S.) 316.
* *Cyrillus*, (S.) 316. *Idem*.

D.

Dacherius. Spicilegium, 316.
Dalembert. Opuscules mathématiques, 24.
Dante. L'enfer, 251.
Dapper. Afrique, 335.
Darnaud. Nouvelles historiques, 301.
David. Psalmi arab. et lat., 158.
Debry. 349.
Debure. Bibliographie, 158, 203.
Debure et Mérard Saint-Just. Bouquet, 250.
Dédale francais, 154.
Delalande. 334.
Delarue. Coupe des pierres, 25.
Delille, 29, 186, 205, 250, 270.
Demosthènes, etc. Ed. Taylor, 283.
Dempsterus. De Etruria, 46.
Denis d'Halicarnasse 335.
Descartes. Passions de l'ame, 222.
Description de toutes les nations russes, 59.
Desgodets. Edifices de Rome, 205, 382.
Desgodets. Edifices antiques, 332.
Desperriers. Contes, 206.
Dezallier d'Argenville. Histoire naturelle, 171.
Dheineken. Idée générale d'une collection d'estampes, 24.
Diderot et Dalembert, 61, 79, 222, 282, 300.
Didot. L'ami des demoiselles, 254.
Didot l'aîné. Collection du dauphin, in-4., 204.
Dieterichus. Phitantosa iconographia, 20.
Dietzschin. (mademoiselle) Oiseaux d'Allemagne, 21.
Dillenius, 20, 21.
Dio Cassius. Cum notis Reimari, 46.
Dio Chrysostomus. Ed. Reiske, 283.
Diodorus Siculus. Recensuit Wesselingius, 45.
Dionysius Halycarnassensis cum notis variorum, 46.
Diophantes. Cura Bacheti, 24.
Dispute d'un âne, 143.
Donati. (Vitaliano) Histoire naturelle de la mer Adriatique, 22.
Dorigny. Psyches, 318 *bis*.
Dreux du Radier. Europe illustre, 219.
Drury. Illustrations of natural history, 22.
Dubos. Poésie et peinture, 205.
Ducerceau. Poésies, 250.
Duchesne. Historia normanorum, 271.
Dufresnoy. 318.
Duhamel. Arbres fruitiers, 171, 108, 299.
Dukerus, 335.
Dumont. Architecture, 332.
Dusaulx. Passion du jeu, 222.
Dutens. Pierres précieuses, 223.

E.

Eckel. Cabinet impérial des antiques, 203.
Edwards. Histoire des Oiseaux, 169, 204.
Eisemberg. L'art de monter à cheval, 176.
Elizalde. 352.
Elsenbach. Edifices antiques, 332.
Enfer de la mère Cardine, 239.
Engramelle. Insectes d'Europe, 22.
Epictete. (Manuel d') 221.
Epigrammata. et Poematia vetera, 184.
Erasme. Eloge de la Folie, 142, 255.
Ercolano. (Pitture d') 202, 318.
Ernst. Papillons d'Europe, 110.

Ésope, fig. de Saadeler. 140.
Éstienne. (Henri) Apologie pour Hérodote, 25, 26, 42.
Euclides. Ex recensione *Gregorii*, gr. lat., 24.
Euler. Ses divers ouvrages, 281.
Euripides. Ex recensione *Aldi.* ---*Ejusdem Electra* ---*Ejusdem*, Hecuba Orestes et Phœnissæ, 27.

F.

Farin. Histoire de la ville de Rouen, 156.
Fénélon, (de) 41 *ter*, 62, 140, 188, 190, 206, 253, 254, 270, 285, 301.
Ferrerio. Palazzi di Roma, 271.
Flaccus Illyricus, 351, 352.
Flavius Joseph. Histoire des Juifs, 63.
Florian. 334.
Fontana. Anfiteatro, 332.
Fontenelle, 43, 143, 206, 285.
Fouilloux. Venerie, 237.
Fouilloux. Son adolescence, 240.
Fournier. Manuel typographique; 24, 205.
Fragmens choisis dans les tableaux et les peintures d'Italie, 24.
Franc arbitre, tragédie, 351.
Franklin. Bonhomme Richard, 223 *bis*.

G.

Galerie de Dresde, 125.
Galerie de Dussesdorf, 125, 205, 319.
Galerie du palais Royal, 319.
Galerie de Versailles, 205.
Garat. Vie de Boamrd, 268.
Garcilasso de la Véga. Histoire des Incas, 155.
Geoffroy. Histoire des insectes, 22, 109.
Gerolton, *Moillerius* et *Perquin*, (Catalogue de) 158.
Gervaise. Mémoires de Saturnin, 255.
Gessner, 140, 187, 252.
Goar. Riuale, 316.
Goedaert. Sur les insectes, 175.
Gorius. Museum etruscum, 60.
Graffigni. (madame de) Lettres Péruviennes, 191.
Grécourt. (Œuvres de) 250.
Grégorius, (S.) 316.
Gresset. Œuvres choisies, 250.
Grimoire, (le Grand) 268.
Gringoire. Le Prince des sots, 139.
Grosson. Antiq. marseillaises, 267.
Gualtierus. Index testarum, etc., 110.
Guarinus. Grammu, etc., 25, 316.
Guercino. 317.
Guerin de Monglave, 189.
Guéroult. Narrations fabul. 253.
Guillermus de Mara. De tribus fugiendis, 142.
Guillon. Histoire du siège de Lyon, 30.
Gyron le Courtois, 189.

H.

Hancarville, (d') 59, 219, 349.
Hamilton. Mémoires de Grammont, in-4., 41, 143, 206.
Hamilton. Campi Phelgræi, etc., 110, 223, 318.
Harris. Insectes Anglais, 110.
Haurisius. Scriptores historiæ Romanæ, 45.
Havercampus. Thesaurus Morellianus, 59.
Hedlinger. Medailles, 208.
* *Hellot.* Mines.
Héloïse et Abailard. 153.
Helvétius. Ses Œuvres, 222 *bis*.
Henault. Histoire de France, 207.

Herodianus. Cum notis, 46.
Herodote, traduit par *Larcher*, 45 *bis*, 155, 267.
Herodotus. Glasguæ *foulis*, 45, 302.
Héros de la Ligue, (les) 156.
Hesiodus, edente. *Robinson*, *idem*. Edente *Zamagna*, 26.
Hilarius, (S.) 316.
Hirschfeld. Théorie des Jardins, 317.
Histoire Universelle, in-8., 63, 302.
Histoire Universelle, in-4., 207.
Histoire du Clergé, 154, 266.
Histoire du sainct Greaal. Premier livre de la table Ronde, in-fol., 42.
Histoire (très-joyeuse) des Faits, etc., du chevalier Guérin, in-4., fig., 42.
Hobbes. Opera Philosophica, 279.
Hogarth. Ses Œuvres, 111.
Holbach (d'). 221, 222.
Homère traduit; 126, 184, 283.
Homerus. Curante *Barnes*, 26.
Horace. Traduit par Sanadon, 238.
Horatius. 28, 126, 184, 270 *bis*., 283 *bis*.
Houbraken. Portr. des Hommes illustres, 157.
Houel. Voyage pittoresque, 153, 314.
Hume. History of England, 286.
Hyde. Religio persarum, 59.
Hyerominus (S.), 316.
Hyppocrates. Cura *Van-Der-linden*, 280.
Hyppocrates. Opera cum notis variorum, 23.

I.

Idée d'une collection d'estampes, 112.
Imbert. Choix de fabliaux, 253.
Irenæus (S.), 316.
Iriarte (Thomas de). La musica, 30, 111.

J.

Jacquin, 20, 21 *bis*.
Jarry. Guirlande de Julie, 138 *bis*.
— Le même ouvrage, édition de *Didot* jeune.
Jean Michel. Mystères de la passion, 139.
Jean Second. Baisers, 252.
Jehanne La Pucelle, son procès, 156.
Jobert. Science des médailles, 59, 202.
Josnson, 282, 284.
Julianus, impérator, gr. et lat., in-fol., 43.
Julien. Les Cesars, traduit par Spanheim, 46.
Jules obséquent, traduit par Laboutbiere, 23.
Julius obsequens, curante Oudendorpio, 23.
Junius, (Letters of) 191.
Justinus, (S.) 316.
Juvénal, trad., 126, 239.

K.

Kent, (William) 333.
Kircher. Chine illustrée, 208.
Klæmann. Insectes, 236.
Knorr. Coquillages, 109, 291.

L.

Labat. Voyage en Amérique, 43.
Laborde. (de) Tableaux de la Suisse, 67 *bis*, 271, 286, 314.

Laborde. Chansons, etc., 29, 62, 200, 222, 251, 252.
Lachau. (de) Attributs de Vénus, 156, 267, 286, 314.
Lachau (de) et *Leblond.* Pierres gravées du Cabinet d'Orléans, 60, 203, 219, 350.
Lacroix. (de) Connubia florum, 224.
Lafontaine, 141 *bis*, 142, 185, 188, 205, 206, 240, 249 *bis*, 284, 333.
La Guerinière. Ecole de Cavalerie, 300.
Lagrenée le jeune. Dessins, 317.
Lalande. Canaux de navigation, 205.
Lamarck. Flore française, 172, 268.
Lamothe, (fables de) 185.
Lancelot du Lac (roman de), in-fol., 42.
Laplace. Collection de romans, 189.
Larcher. Histoire d'Hérodote, 156, 207. v. Herodote.
Larue. Sermons, 160.
Larue. Coupe des pierres, 332.
Lavater. Phisiognomonie, 79, 175, 237.
Lebrun et Massé. Galerie de Versailles, 24, 111, 319.
Lebrun. Voyages, 44, 154, 302, 334 *bis*.
Lecat. Traité des sensations, 175.
Leclerc. Géométrie, 175.
Legati. (Lorenzo) Museo Cospiano, 174.
Legrand d'Aussy. Fabliaux, 253.
* *Lejay* Biblia.
Leo magnus, (S.) 316.
Léonard. Ses œuvres, 264.
Léonard de Vinci, 24, 314.
Lepautre. Architecture, 331.
Lepois. Sur les médailles, 156, 208.
Leroux. Concordia evangelistarum, 78.
Leroy. Ruines des monumens de la Grèce, 59, 60, 157, 219, 314, 349.
Lesage. Gilblas de Santillane, 189.
Lesage et Prevost. Leurs œuvres in-8°, pap. d'Hollande, 43, 62, 254.
Levaillant. Voyages en Afrique, 154, 192, 266.
Linnæus, 23, 172.
Lister de Conchyliis, 280.
Locke. Education des enfans, 178.
Longueil, (Œuvres de) 125.
Longus. Parmæ; Bodoni, 41, 142, 189, 206, 253, 285 *bis*.
Lopez de Vega. Obras sueltas, 43.
Lorris (de) et Jehan *de Meung*, Roman de la Rose, 185.
Lortie, Traité de la sainte cène, 79.
Louis XV. Cours des fleuves et rivières, 153, 191.
Lucain, traduit par Brebœuf, 239.
Lucanus, 28 *bis*, 184, 239.
-- *Idem*, édent. *Renouard.*
Lucianus, 42 *bis*.
Lucien, traduit, 42, 190, 255.
Lucrèce, traduit par *Lagrange*, 126, 238.
Lucretius. De rerum natura, 27, 184, 283.
Luther, 352.
Lycophron. Alexandra, 27.
Lyonnet, Chenilles, 204.

M.

Mabillon. De re diplomatica, 60.
Mably, 80, 264.
Machiavel, 61, 191, 223.
Macrobius, cum notis variorum, 42.
Maffei, 320.
Mahomet, (morale de) 221.
Maillebois. Campagnes d'Italie, 205, 269, 282.
Maillet. Egypte, 335.
Maintenon. Mémoires et lettres, 156.
Maittaire, 25, 27, 60, 61.

Maphæi-Pinelli Bibliotheca, 158.
Marc-Aurèle. Pensées, 221.
Marguerite, reine de Navarre, 62, 141, 258.
Marguerite de la Marguerite, 240.
Mariana, histoire d'Espagne, 47.
Mariette. Traité des pierres gravées, 60, 112 *bis*, 219, 271.
Marivaux. Ses œuvres, 301.
Marmontel, 141, 189.
Marmora Oxoniensia, 59.
Marolles. Catalogue d'estampes, 125.
Marot, (Œuvres de) 185.
Marot. Architecture, 331.
Marsigli, 22, 108.
Martial d'Auvergne. Arrêts d'amour, 142.
Martin, (bible de) fig. dite *de Mortier*, 78. 159.
Martyn. Sur les Coquilles, 174.
Massillon, 220, 299 *bis*.
Maurice, comte de Saxe, ses rêveries, 282.
Maxime de Tyr, trad. par *Formey*, 220.
Mechel, voyez *Hedlinger*, 208.
Médailles de Louis XIV, 207.
Mellin de St.-Gelais. Œuvres poétiques, 128.
Menagius. Poemata, 239.
Menochius, 315.
Merian. Insectes de Surinam, 22.
Merlini cocaii (*folengi*), opus macaronicorum, 127, 185.
Metastasio, 30, 252.
Meursius, 43, 255.
Mézeray, 155 *bis*.
Millin. Antiquités nationales, 202.
Milton, 252, 284, 333.
Molière, 61, 139, 186, 251, 270, 284, 300, 334.
Monde naissant, (le) 159.
Montaigne, (Essais de) 143, 190, 256.
Montesquieu, 190, 223, 253.
Montesson. (madame de) Ses œuvres, 153.
Montfaucon, 47, 155, 156, 208, 271.
Montmaur. Sur les jeux de hasard, 23.
Monumenti inediti, 335.
Morin. Ses pensées, 79.
* *Mortier*. (bible de)
Mouradjea d'Hosson, 155, 316.
Moyse, (morale de) 221.
Musæum etruscum, 208.
Musæum florentinum, 219.
Nov. testamentum græce.

N.

Nangeorgius. Le marchand converti, etc., 139.
Naudé. Coups d'état, 108.
Necker. Bonheur des sots, 222.
Niebhur, 334.
Nivelle, de la *Chaussée* (Œuvres de) 186.
Noel, Digues, 332.
Nolli, pianta di Roma, 335.
Norden. Voyage d'Egypte et de Nubie, 44, 154, 265.
Nostradamus. Prophéties, 23
Novelle galanti, in ottava rima, 30.
Novum testamentum græce, 159. — *Idem* latine.

O.

Ocellus Lucanus, traduit en français, 220.
Onirocrite (l') musulman, 73.
Opuscula mythologica, gr. et lat., 30.
Osmont. Dictionnaire typographique, 158.
Ottaviani et *Kohlato*, 318 *bis*.
Outramus, 351.
Overbeke, 202, 286.
Ovidius, 28 *bis*, 147, 239 *bis*, 283 *bis*, 300 *ter*.

P.

Palazzo di caserta, 332.
Palladio, 25, 320, 331, 332.
Pallas, 21, 265.
Pamphilus de amore, 29.
Paoli. Antiquitates, 267.
Parnasso espanol, Madrid, *ibarra*, 30, 186.
Pascal. Ses œuvres, 256.
Pasquillorum, tomi duo, 127.
Paterson. Voyage, 265.
Pausanias, trad. par Gedoyn, 63, 155, 334.
Perceval. Le Gallois, etc., 190.
Perefixe. Histoire d'Henri IV, 207.
Perelle, 320, *bis*.
Perier. Statues de Rome, 320.
Perrault, 157, 219, 331.
Perse, trad. par Lemonnier, 239.
Pervigilium veneris, 239.
Petiverus, opera histor. natur. spectantia, 23.
Petrarcha, 252.
Petronius satyricon et priapeia, 255, *bis*.
Peyre. Architecture, 332.
Phædrus, 28, 140, 184, 270.
Phalaris, edente Boyle, 43.
Phanor (de). Sa démence, 264.
Philibert de *Lorme*, 320.
Philidor. Jeu des échecs, 183.
Philosophie sociale, 31.
Philostratorum, *quæ supersunt omnia*, in-fol., 43.
Pieart, *(Bernard)*, 30, 45, 79, 140, 187, 206, 270, 301, 319.
Pindarus glasguæ, *foulis*, 184.
Piranesi, (Œuvres de) 319, 320 *ter*.
Piron. Ses œuvres, in-8°. pap. d'Hollande, 43, 190.
Pitton Tournefort. Elémens de botanique, 171, 224, 299.
Platon. Lois et dialogues, 169.
Plaute, traduction de *Limiers*, 28.
Plautus, cum notis var., 284.
Plukenetius. Opera botanica, 20.
**Plinius* secundus.
Plumier. Plantes de l'Amérique, 21.
Plutarchus, 59, 60.
Plutarque, trad., 60, 63, 143, 255, 256.
Poirier. Soupirs salutaires, 240.
Polybius, cum notis variorum, 46.
Pompeius festus. De verborum significatione, 25.
Pomponius mela, cum notis variorum, 43.
Ponce. Bains de Titus et de Livie, 111.
Pope, (the works of) 285.
Pope, trad. en français, 43, 153, 252, 285.
Postel. Merveilleuses victoires, 160.
* *Postellus* protevangelion, 351. *Idem*.
Pouget. Instit. cathol., 352.
Pouget. Dictionnaire des chiffres, 175.
Præces piæ, 159.
Prevost. Œuvres choisies, 254.
Prevost. Voyages, 301.
Prideaux. Histoire des Juifs, 266.
Prose e versi, por Livia Doria *Caroffa*, 143.
Prosperus (S.), 316.
Prudentius, ex typis *Bodoni*, 28.
Puteus. Perspectiva, 317, *bis*.
Putschius. Grammaticæ latinæ autores antiqui, 25.

Q.

Quintus Curtius, editio princeps, 45.

R.

Rabelais, 30, 141, 206, 255.
Racine, 29, 62, 139, 251 *bis*, 270, 301 *bis*.
Rafaele, (Loggie di) nel vaticano, 24.
Ramsay. Tachéographie, 125.
Raoul de Coucy, (Mémoires sur) 139, 267.
Raphael, 318 *ter*.
Raynal. Histoire philosophique, 153, 264.
Réaumur. Histoire des insectes, 22, 109, 204, 224.
Recueil des habillemens de différentes nations, 24.
Regnard. Ses œuvres, 251.
Regnaut. Botanique, 20.
Reiske. Oratores græci, 282.
Retz, Joly, Nemours. Mémoires, 156, 207.
Richardson, 62, 254.
Richelieu, (Biblia dicta de) 78.
Rigaud. Palais, etc., 333.
Riolan. Sur les hermaphrodites, 23.
Rivarol, 238, 255.
Robert, *Bosse*, etc., 172, 268.
Robert de Borron. Roman de chevalerie, 190.
Robinet: Diction. universel, 79.
Rochefoucaut (de la). Maximes, 170, 221 bis, 222.
Roesel. Histoire des insectes, 22, 236.
Rome (la ville de), 335.
Romé de l'Isle. Cristallographie, 171.
Rondelet. Histoire des poissons, 174.
Rosset (de). Histoire du chevalier du soleil, 41.
Rossi. Statue antiche, 203, 219, 314, 320.
Rossignols spirituels, 220.
Rousseau (J. B.), 139, 249, 300, 333.
Rousseau (J. J.), 62, 80, 144, 153, 190.
Rubeis (de), 350.
Rubens. Galerie du Luxembourg, 24, 112.
Ruggieri. Architetture, 332.
Ruines de Balbec et Palmire, 157, 219, 349.
Ruines de Palmyre, 219, 314, 349.
Ruines de Poestum, 219, 349.
Ruins of athens, 219, 349.
Rumphius, 21, 174.
Rusca de inferno, 351.

S.

* *Sacy*. Nouv. Testament, *Idem*. 78, 79, 220, 317. *bis*.
Sage. Analyse chimique, 175.
Saint-Foix. Ses Œuvres, 264.
Saint-Lambert. Saisons, 185, 250.
Saint-Non, (l'abbé de) 46, 154, 201, 207, 271, 286, 314, 335.
Salerne. Histoire Naturelle, 174.
Sallengre. Mémoires de Littérature, 203.
Salustio. Madrid *ibarra*, 46, 155, 207, 267, 286.
Salluste. Trad. par *Debrosses*, 267.
Salvianus. Aquatilium animalium historiæ, 21.
Sante-Bartoli. Peintures antiques, 157.
Satyre menippée. — La même, 63.
Saumaise. Dictionnaire des Précieuses, 126.
Saurin. Discours sur la Bible, fig., 78.
Savary. Dictionnaire du Commerce, 108.
Savary. Sur l'Égypte, 154.
Savorelli et *Camposeri*, 318.
Saxe. (le comte de) Mes Rêveries, 175, 333.
Scamozzi. Architecture, 331 *bis*, 333.
Scapula. Lexicon, 270, 282.
Scarron. Ses Œuvres, 256.

Schæfferus. Icones insectorum, etc., 22, 317. *Idem*.
* *Scheuchzer*. Physique Sacrée, 79, 299. *Idem*.
Scheuchzerus. Itinera per alpinas regiones, 22.
Scherzi. Poëtici e pittorici, 255.
Seba. Thesaurus rerum naturalium, 23, 110, 205.
Selecta Pœmata italorum qui latine scripserunt, 29.
Seneca (Annæus) 170.
Senèque, trad. par *Lagrange*, 221 *bis*.
Serlio. Architectura, 331.
Servieres. Son Cabinet, 317.
Sévigné. Ses Lettres, 264.
Shakespeare, traduit par *Letourneur*, 140.
Shaw. 334.
Sike. Evang. infantiæ, 351.
Silius italicus. Curante Drakenborch, 28.
Smith. Plantarum icones, 23.
Sonnerat, 44, 63, 154, 271, 302.
Sophocle, de Brunck, 238.
Sowerby. Peinture des fleurs, 109.
Swinburne, 62, 265, 270, 302.
Specimens. Of the early english Poets, 187.
Spence. Polymétis, 24.
Spilsbury. Gems, 350.
Spinosa. Clef du Sanctuaire. —Réfutation du même, 160.
Stosch. Pierres antiques, 60, 203, 219.
Strada. Prolusiones academicæ, 26.
Straparole. Facétieuses Nuits, 206.
Suard. Sur la Rochefoucauld, 268.
Suecia antiqua et moderna, 59.
Suetone, traduit par *Laharpe*, 267.
Suetonius. Cum notis *Pitisci*, 286.
Suidas. Lexicon græco latinum, 25.
Sydney Parkenson. Voy., 192.
Sylvestre et *Leclerc*, 333.

T.

Tacitus, 46 *bis*, 155, 271 *ter*, 286.
Tardif. Encaissement, 332.
Tasso, 186, 206, 252 bis, 284, 301.
Tatianus et *Hermias*, 159.
Tellier. (le) Pensées morales, 222.
Teniers. Peinture, 319.
Tentation de St. Antoine, 251.
Terence, traduit par Lemonnier, 29, 185, 205, 239.
— *Idem*, trad. par madame *Dacier*, 28, 127.
Terentius. Cur. Zennio, 284.
Théâtre de la grande Bretagne, 335.
Théâtre de Piémont, 335.
Theocritus. Ex Recensione Calliergi, 26.
Théophraste. Caractères, 220.
* *Theophrastes*, gr. lat., 120. *Idem*.
Thomas. Ses œuvres, 191, 259.
Thomas à Kempis.
Thou. (de) Historia sui temporis, 44.
Thucidides. Glasguæ foulis, 45, 302.
Thumberg. Voyage, 265.
Titus Livius, 46, 155, 271, 285.
Toppeltinus. Origines et occasus transsylvanorum, 59.
Tournefort (Pitton de). Botanique, 108.
Tournefort. (Pitton de) Voyage au Levant, 44, 207, 270.
Trenck. Ses mémoires, 268.
Tressan, 189, 264.
Trippault. Celt-hellenisme, 26.

V.

Valmont de Bomare, 223, 280.
Valverdius, 351.
Van-Nieulant, 320.
Vasi. Architecture, 332.

Vaugondi. Atlas, 301.
Velleius paterculus, cum notis variorum, 285.
Veneres et Priapi, in gemmis antiquis, 157.
Vertot. (de) Histoire de Malte, in-4°., gr. pap., fig., 44.
Viaud, (Œuvres de) 240.
Victoires des femmes.
Victoires de l'empereur de la Chine, 269.
Villette. Ses œuvres, 191.
Virgile, 61, 126, 238 *bis*, 300.
Virgilius, 27 *bis*, 126, 184, 238, 283.
Vitruvius, 25, 333.
Voisenon. Ses œuvres, 62, 191.
Volney. Voyage, 265.
Voltaire, 62, 143, 205, 223, 250, 256, 333.
Voyages imaginaires, 254.

W.

Wagenselius, 352.
* *Walton*. Biblia.
Warburton. Sur les hiéroglyphes, 157.
Watts. Vues pittoresques, 112.
Weirrotter, (Œuvres de) 319.
Wicar. Galerie de Florence, 24, 111, 219, 238, 282, 319.
Wicleff, 352.
Willughbeius. De Piscibus, 109.
Winckelmann, 60, 202, 317, 335.
Winterton. Poetæ minores græci, 26.
Worlidge. Antique gems, 157.
Wörth. V. Tatianus, 160.

X.

Xenophon, dicta *Socratis* cum notis variorum, 42, 45, *bis* 201, 314.

Z.

Zoroastre. Zend a vesta, 229.
Zabaglia. Pontes, etc. 332.
Zoliac, 351.

FIN.

HDI
HW 047A F

HARVARD UNIVERSITY
WIDENER LIBRARY